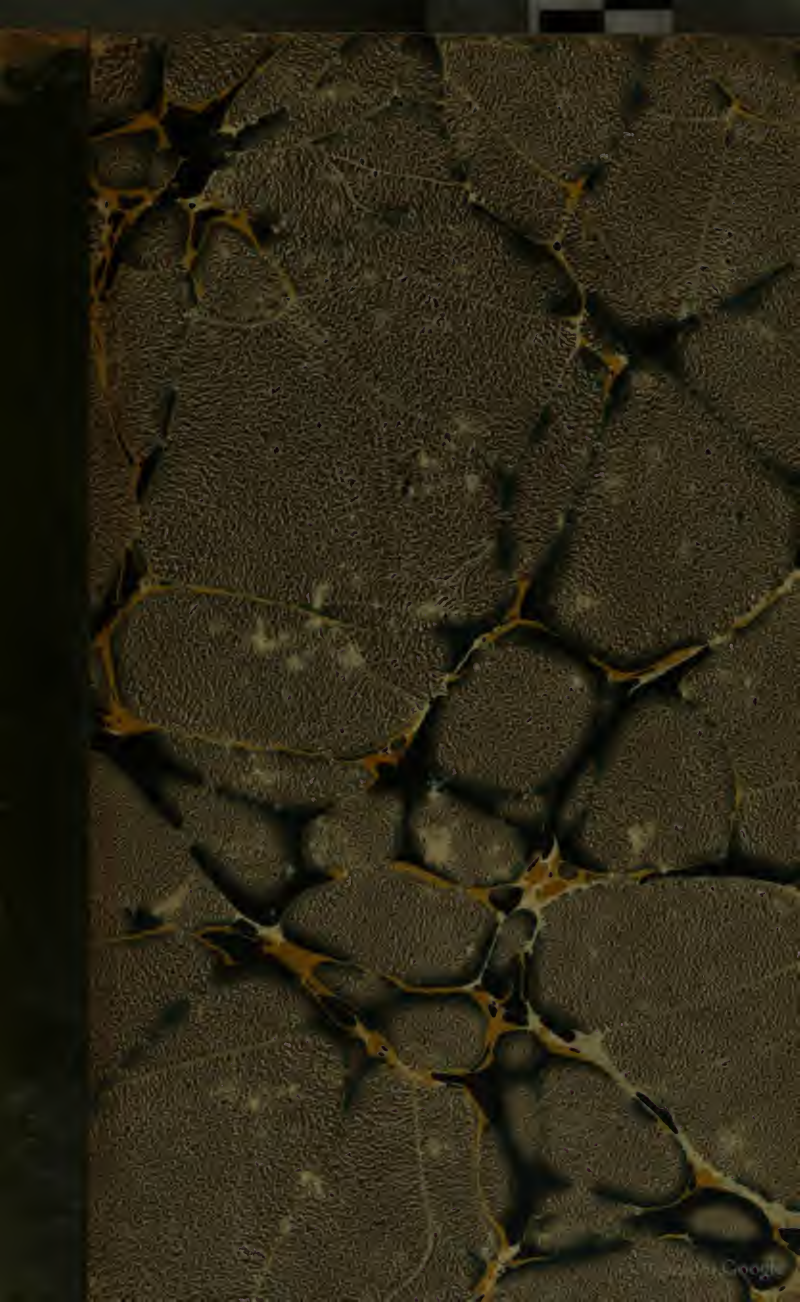

Digitized by Google

TOPOGRAPHIE
HISTORIQUE
DE LA VILLE ET DU DIOCESE
DE
TROYES.

Par M. COURTALON-DELAISTRE, Curé de Sainte-Savine-lès-Troyes, Associé-Libre de l'Académie de Châlons-sur-Marne.

Et pius est Patriæ facta referre labor. Ovid. Tr. Lib. 2. El. 1.

TOME II.

A TROYES,
Chez { la Veuve GOBELET, Imprimeur du Roi, grande Rue;
Et A PARIS,
ANTOINE FOURNIER, Libraire, Rue du Hurepoix.

M. DCC. LXXXIII.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROI.

Digitized by Google

Digitized by Google

TOPOGRAPHIE
HISTORIQUE
DE LA VILLE ET DU DIOCESE
DE TROYES.

LIVRE TROISIEME,

Contenant les vies des Saints du Diocèſe ſuivant l'ordre du Calendrier.

JANVIER.

Le 8.

SAINT FROBERT, *Fondateur & I. Abbé de* MONTIER-LA-CELLE. Frodobertus.

CE Saint naquit à Troyes vers le commencement du 7e. ſiécle, de parens médiocres, mais honnêtes. Dès l'âge le plus tendre, on s'apperçût qu'il étoit deſtiné pour être un vaſe d'élection. Il fut inſtruit aux écoles de l'évêque de Troyes, où il fit de grands progrès dans les ſciences, dans

Digitized by Google

l'intelligence des saintes écritures & dans la piété, & il pratiquoit les vertus chrétiennes avec tant de ferveur qu'on ne pouvoit décider laquelle de ces vertus dominoit en lui. Quoiqu'il fût encore jeune, Dieu, qui vouloit le faire briller comme un astre nouveau, lui accorda le don des miracles, & cet enfant de bénédiction, par le seul signe de la croix, rendit à sa mere l'usage de la vue qu'elle avoit perdu.

Frappé de ce prodige, Ragnégisile, évêque de Troyes, l'admit dans son clergé, & afin de le perfectionner davantage, l'envoya à Luxeuil pour y passer quelques années dans la vie monastique. Là, il devint un exemple d'édification & l'étonnement des religieux par son assiduité à tous les exercices, par la régularité de ses mœurs & par son avancement dans la spiritualité. Vers ce temps-là, Bertrand, évêque de Langres, envoya à Luxeuil Theudolene, nouvel abbé de Saint-Seine, pour le former également dans la science & dans la piété. Frobert devint son ami; mais Theudolene étonné de la grande simplicité de Frobert, & ne pouvant s'imaginer qu'elle fût réelle avec tant de talens & de mérite, il voulut l'éprouver. Un jour il pria Frobert d'aller demander de sa part à un autre religieux une écritoire qui servoit de table à écrire & dont il avoit besoin. Le religieux qui étoit de complot, chargea sur les épaules de Frobert une demie meule, lui faisant entendre que c'étoit l'écritoire que Theudolene demandoit. Frobert s'en retourna ainsi chargé, & rencontra dans son chemin l'abbé Walbert, qui, averti de ce badinage, fut étonné d'une si grande simplicité, versa des larmes de tendresse, en reprit les auteurs & les obligea d'en faire satisfaction.

Digitized by Google

Après plusieurs années passées à Luxeuil, il se rendit à Troyes pour obéir aux ordres de son évêque. Quelque temps après, il demanda la permission de retourner au monastère de Luxeuil, mais inutilement, & l'évêque le retint dans la ville. Frobert continua de mener une vie austère; & comme l'envie noircit la conduite la plus irréprochable, elle taxa d'hypocrisie des jeûnes si extraordinaires, & tacha d'inspirer un soupçon sur leur réalité. Mais le pontife voulant en juger par lui-même, l'éprouva plusieurs fois, & reconnut la candeur, la sincérité de l'accusé, & la basse jalousie de ses délateurs.

Malgré tous les efforts de l'envie, la renommée répandoit partout le bruit de sa sainteté. Enfin, son humilité étant blessée d'une réputation si éclatante, Frobert prit le dessein de se cacher au monde & de choisir une retraite où il pût vivre dans le silence avec quelques compagnons. Il fixa ses vues sur un lieu marécageux, appellé l'*Isle Germaine* ou *Germanique*, qu'il obtint du roi Clovis II. & y bâtit un monastère, connu aujourd'hui sous le nom d'abbaye de Montier-la-Celle, où il fit fleurir la regle de Saint-Benoit. *Voy. l'article Montier-la-Celle, paroisse de Saint-André-les-Troyes.*

Le gouvernement du monastère de l'Isle-Germaine n'étoit pas le seul objet des soins & de la charité de Frobert. Il y avoit alors à Troyes un monastère de filles sous l'invocation de Saint-Quentin. Le saint instituteur y alloit souvent, dirigeoit la maison, entroit dans les plus petits détails, & y opéroit souvent des prodiges, surtout envers une femme qui avoit perdu l'esprit & avoit les membres contournés. Il la guérit par la vertu du signe de la croix.

Vers la fin du mois de décembre 668, le saint abbé, âgé de près de 70 ans, sentit ses forces s'affoiblir; il tomba malade, & regardant sa derniere heure comme prochaine, il fit assembler ses religieux, leur parla du danger de son état, les consola & les exhorta à persévérer dans le saint institut qu'ils avoient embrassé. Enfin, le premier janvier suivant, il expira dans les sentimens de la piété la plus éminente en présence de sa communauté & dans le temps qu'on lisoit la passion auprès de son lit. Walin, son neveu, qui lui succéda en qualité d'abbé, alla promptement annoncer sa mort aux filles du monastère de Saint-Quentin. L'abbesse Gibitrude, pénétrée de douleur, partit aussitôt pour assister à ses obsèques, & prit soin de lui trouver un tombeau de pierre proportionné à sa taille qui étoit grande & avantageuse. L'appareil funebre étant préparé, Abbon, évêque de Troyes, vint, avec son clergé, dédier la nouvelle église que le saint avoit fait construire pour son monastère, & fit en même temps l'inhumation de son corps.

v. Hist. des Evêq. de Tr.

Il s'opéra plusieurs miracles au tombeau de saint Frobert, & la renommée qui les fit éclater y attira pendant longtemps un grand concours de peuple qui y venoit implorer le secours de son intercession. Environ 200 ans après, sous le pontificat de saint Prudence, l'église de l'abbaye étant tombée en ruine, on en construisit une nouvelle sur la place de l'ancienne, où le corps du saint étoit resté. La translation n'en fut faite que sous l'évêque Ottulphe en 872, le 19 février qui étoit le premier dimanche de carême. Le pontife ayant remarqué que le jour de la mort de saint Frobert où l'on célébroit sa fête, étoit occupé par la solemnité de la circoncision de

Digitized by Google

N. S. qui se célébroit depuis quelque temps, remit la fête de ce saint au 8 janvier, afin de satisfaire la dévotion du peuple.

Le 19 Janvier.

SAINT PARRE, Martyr. *Patroclus.*

Ce saint naquit à Troyes, d'un des premiers citoyens de la ville & de la premiere noblesse du pays. Il montra, dès son bas âge, les plus belles inclinations, & il fut élevé avec soin dans l'étude des lettres, mais conformément à la religion du temps qui étoit alors la payenne. Il fut converti à la foi de Jésus-Christ lors de l'établissement du christianisme dans Troyes, & dès-lors il ne pensa plus qu'à devenir un chrétien parfait, & à accomplir dans tous ses points la religion qu'il venoit d'embrasser. Afin de vaquer plus facilement aux exercices de la piété dans le silence de la solitude, il se retira à une demie lieue de la ville dans une maison de campagne qu'il avoit héritée de ses ancêtres, & sur le terrein de laquelle a été depuis bâti le couvent de Foissy.

Là, il s'appliquoit à servir Dieu, à gémir sur la perte du temps qu'il avoit passé sans connoître cet être suprême, seul créateur & souverain modérateur de l'univers. La prière, le jeûne, l'aumône étoient ses occupations journalières. Les pauvres & surtout les veuves & les orphelins le regardoient comme un dispensateur libéral qui leur avoit été envoyé de Dieu. Son plus grand plaisir étoit de s'entretenir des choses du ciel dont il parloit en termes magnifiques. Il étoit d'une taille avantageuse, d'une figure agréable : à ces

Digitized by Google

dons de la nature, il joignit une humeur douce, bienfaisante, & une affabilité peu commune; ses vêtemens étoient modestes, & sa piété lui attiroit l'estime & la vénération de tout le canton.

Aurélien étoit alors gouverneur des Gaules sous l'empire de Valérien. Ce prince qui avoit d'abord montré de l'affection pour les chrétiens, alluma ensuite contre l'église la plus cruelle persécution qu'on eût encore éprouvée. Aurélien en fut un des plus furieux exécuteurs dans les Gaules. Il vint de Sens à Troyes, où il apprit bientôt tout le bien que l'on disoit de Parre ou Patrocle. Il le fit amener en sa présence, & l'engagea d'abord à renoncer à la folie de la croix, à retourner au culte des Dieux, & à mériter les richesses, les grandeurs & la gloire du siécle. Ces exhortations & ces promesses ne firent pas plus d'effet sur l'esprit de Patrocle que les traits les plus perçans sur un bouclier impénétrable. Le serviteur du vrai Dieu ne rougit point de l'évangile, il déclara qu'il n'adoroit que le seul être suprême, éternel, créateur du ciel & de la terre. Mais je vous ferai tourmenter à petit feu, dit Aurélien. Que m'importe? repliqua Patrocle, je m'offre, comme une hostie vivante, à Dieu qui daigne m'appeller au martyre pour glorifier son nom.

Aurélien, ému de fureur, le fit mettre aux chaînes & renfermer dans un cachot en attendant qu'il se déterminât sur le genre de supplice auquel il le condamneroit. Le troisième jour de sa prison, le saint fut présenté publiquement devant le juge pour y subir un nouvel interrogatoire. Aurélien l'engagea encore à renoncer au christianisme & à mériter sa compassion, sa faveur & sa bienfaisance. Mais Patrocle méprisant ces appâts, demeura inflexible, & déclara de nouveau qu'il

Digitized by Google

reſteroit inviolablement attaché à la foi de Jéſus-Chriſt. Vous pouvez tourmenter mon corps, dit-il, mais il n'eſt pas en votre pouvoir de déchirer mon ame, Dieu ſeul en eſt le maître. Vous même, quittez plutôt un culte ſuperſtitieux, abandonnez de vaines idoles & craignez celui qui, après avoir réduit le corps en pouſſière, peut envoyer l'ame dans un lieu de ſupplices éternels. A ces diſcours, Aurélien plein de fureur, prononça le jugement de Patrocle & le condamna à avoir la tête tranchée.

Remis entre les mains des bourreaux, Patrocle fut conduit dans un lieu marécageux, ſur les bords de la Seine, du côté occidental, proche ſa maiſon de campagne. Alors il ſe mit en prières, & demanda à Dieu que ſon corps ne fût point enſeveli dans les eaux. Il conçut le deſſein de paſſer de l'autre côté de la rivière. Le brouillard le favoriſa, & ſes gardes négligeant de veiller ſur ſes démarches, il s'éloigna & gagna la colline qui étoit conſacrée au culte des idoles. Quelques momens après, les gardes ne l'appercevant plus furent alarmés & ne ſavoient que penſer de voir échapper leur victime.

Pendant leurs débats à ce ſujet, une femme idolâtre les aborda & leur dit : je viens de voir le chrétien que vous cherchez, il eſt ſur la colline, de l'autre côté du fleuve, proſterné contre terre, il y adore ſon Dieu. Auſſitôt ils ſe rendirent ſur la hauteur, & trouverent effectivement Patrocle en prière. Le chef lui fit quelques reproches ſur ſa fuite, & l'engagea, pour éviter la mort de renoncer à ſa religion. Loin de ſe rendre à ſes ſollicitations, le ſaint l'exhorta, au contraire, à renoncer lui-même à ſes erreurs & à reconnoître Jéſus-Chriſt comme le fils de Dieu, ſauveur

Digitized by Google

des hommes, par qui toutes choſes ont été faites. A ces diſcours, Eligius, tranſporté de fureur, fit lier Patrocle avec des cordes, commanda de le frapper avec le glaive, le ſaint ſe proſterna, recommanda ſon ame au Seigneur, & le bourreau lui trancha la tête. Cette mort arriva le vendredi 21 janvier de l'année 259.

Deux pauvres vieillards qui avoient été témoins de ce ſpectacle, leverent le corps du ſaint & le cacherent juſqu'au ſoir. A cette nouvelle, l'archiprêtre Euſebe & ſon diacre Libere vinrent la nuit ſuivante enſevelir le corps & l'inhumerent ſans éclat. Après que la paix fut rendue à l'égliſe & la perſécution ceſſée, Euſebe fit bâtir ſur le tombeau de ce ſaint une chapelle qui eſt devenue la paroiſſe cardinale de Saint-Parre-au-Tertre, & voulut lui-même y être inhumé après ſa mort.

En 960, Brunon, archevêque de Cologne, étant venu ſecourir Anſegiſe, évêque de Troyes, qui avoit été chaſſé de ſon ſiége par le comte Robert de Vermandois, demanda, pour toute récompenſe de ſes ſervices, le corps de ſaint Parre ou Patrocle, le premier qui, dans Troyes, ait ſouffert le martyre pour Jéſus-Chriſt. Anſegiſe, pénétré de reconnoiſſance & vaincu par ſes ſollicitations, le lui accorda, du conſentement du clergé & du peuple. Brunon envoya Everchare évêque de Liége, accompagné de pluſieurs clercs & moines, à Troyes pour recevoir ces reliques. Une grande foule de peuple s'aſſembla au lieu de la ſépulture du ſaint. A l'exhortation de l'évêque, les uns ſe mirent en prières & les autres travaillerent à découvrir le tombeau. Les reliques furent portées en triomphe à Cologne, & quelque temps après, Brunon les fit transférer à

Digitized by Google

Soeſt ou Souſt (*Suſatum*) ville du comté de la Marck dans le cercle de Weſtphalie, où elles furent dépoſées dans une égliſe qu'il avoit fait conſtruire & dotée.

Saint Parre y devint l'objet de la vénération des citoyens & des peuples du voiſinage. En 1447, leur ville ayant été délivrée d'un ſiége par ſon interceſſion, les habitans le reconnurent comme leur protecteur & leur patron particulier, lui érigerent une ſtatue, & le jour de cette délivrance eſt conſacré tous les ans par une fête ſolemnelle. Avant ce temps, le ſaint martyr étoit repréſenté en habillemens de ſénateur, mais depuis on l'a peint l'épée à la main ; il eſt ainſi figuré dans les ſceaux du ſénat & du chapitre, & ſur une colonne érigée en ſon honneur dans l'égliſe collégiale avec cette inſcription :

Suſa Patroclus ego tibi ſum dux atque Patronus.
Prædones feriant gladio, vindex tibi fiam.
Hæc loca deffendam, pravis mala facta rependam.

Son tableau eſt dans le palais de la juſtice & les juges le ſaluent avant que de prononcer ſur des affaires importantes. *Voy. les Bollandiſtes, vie de ſaint Parre, l'hiſtoire des évêques de Troyes, le B. Vincent, ann.* 536.

LE 22 JANVIER.

SAINT OULPHE, Martyr. *Ulphus.*

Ce ſaint n'eſt pas fort connu dans le diocèſe de Troyes, & l'on n'a aucuns actes de ſa vie. On ne peut ſuivre que la tradition ſur ſa patrie & ſur le

Digitized by Google

lieu de ſon martyre. Il a vécu dans les premiers temps de la religion dans les Gaules. Quelques-uns croyent qu'il naquit & fut martyriſé dans la paroiſſe qui porte ſon nom, proche Méry-ſur-Seine. Pluſieurs martyrologes en font mention *in pago Tricaſſino*; celui de Saint-Etienne de Troyes dit : *in territorio Arciacenſi.* Deſguerrois qui le place mal à propos à l'année 100 (1) de Jéſus-Chriſt, dit, dans un de ſes catalogues, que ſon corps eſt aux Pays-Bas, ſans déſigner l'endroit, & ſans aucune preuve. D'autres croient qu'il a pû ſouffrir la mort par la cruauté des Vandales qui dévaſterent le pays d'Arcys au 5e. ſiécle. C'eſt tout ce que nous ſavons ſur ce ſaint.

Le 24 Janvier.

SAINT SAVINIEN, Apôtre & Martyr de Troyes. *Savinianus.*

Quelques-uns ont confondu ce ſaint avec ſaint Savinien de Sens qui vint en effet prêcher la foi chrétienne dans la ville des Tricaſſes (Troyes) avec ſaint Potentien & ſaint Sérotin, vers le milieu du 3e. ſiécle. Notre but n'eſt pas d'entrer ici dans une diſcuſſion qui nous meneroit trop loin & qui deviendroit inutile à la plûpart de ceux pour qui nous écrivons. Quelque doute que les critiques aient formé ſur ces actes, nous rapporterons l'hiſtoire de ſa vie telle que les écrivains les plus véridiques nous l'ont tranſmiſe.

---

(1) Voy. la fauſſeté de cette opinion dans l'Avant-Propos de l'Hiſt. des Evêques de Tr. & l'Alman. de Tr. 1777.

Digitized by Google

Saint Savinien, dont il eſt ici queſtion, naquit à Samos, dans l'iſle du même nom, renommée parmi celles de l'Archipel, de parens gentils, vers le commencement du 3e. ſiécle. Son pere, nommé Savinus, qui l'avoit eu d'une première femme, le fit inſtruire dans les lettres humaines & fréquenter les écoles de philoſophie. Ses ſuccès répondirent aux vœux de ſes parens & aux ſoins de ſes maîtres, bientôt il ſurpaſſa ſes condiſciples & pénétra dans les ſciences. Une difficulté l'arrêta enfin, c'étoit la pluralité des dieux. Un rayon de la grace éclaira ſon eſprit, le livre des pſeaumes lui tomba entre les mains; & à la lecture de ce verſet du Pſ. 50e. *Aſperges me hyſſopo & mundabor*, il ſe ſentit animé d'un eſprit intérieur, renonça à l'idolâtrie, reconnut un ſeul Dieu, créateur de toutes choſes, & ſe convertit au chriſtianiſme.

Ses parens, affligés de ce changement, firent tous leurs efforts pour l'engager à rentrer dans la voie qu'il venoit de quitter. Leurs careſſes ou leurs menaces furent inutiles; &, pour éviter déſormais leurs reproches, Savinien réſolut de quitter ſa patrie & d'aller où l'inſpiration du ciel conduiroit ſes pas. Il vint dans les Gaules, & arriva proche la ville des Tricaſſes vers l'an 271. Dans le cours de ſon voyage, il avoit fréquenté les chrétiens avec qui il s'étoit confirmé dans la foi de Jéſus-Chriſt. Par-tout il en avoit annoncé les merveilles, & bientôt le pays des Tricaſſes retentit de ſes prédications. Tantôt il démontroit la vanité de la philoſophie payenne, la frivolité du culte des idoles, l'impoſſibilité de la pluralité des dieux; tantôt il établiſſoit la néceſſité de la foi en un ſeul Dieu, en ſon fils crucifié, la beauté de la philoſophie chrétienne, ſes avantages, ſa

Digitized by Google

sûreté, ſa récompenſe. Il s'appliquoit aux jeûnes, aux veilles, à la prière, viſitoit les malades, conſoloit les affligés, & répandoit par-tout la bonne odeur de Jéſus-Chriſt.

L'empereur Aurélien étoit alors dans les Gaules & perſécutoit les chrétiens. Il apprend que Savinien fait quitter à un grand nombre de perſonnes le culte des idoles, qu'il annonce la religion de Jéſus-Chriſt, & qu'il fait abandonner pour elle la religion de l'empire. Ce prince en eſt irrité, il donne ordre au préſident Criſpin de l'arrêter, d'empêcher ſes prédications, de le ramener lui-même à l'idolâtrie ou de lui préparer les tourmens les plus cruels. Criſpin, accompagné d'un détachement de 99 ſoldats, ſe rendit auprès du ſaint pour exécuter les ordres de l'empereur. Lorſqu'ils arriverent, Savinien étoit en prière ; ni Criſpin ni ſes ſoldats n'oſerent s'approcher de lui, & ils ſe retirerent. Aurélien l'ayant appris, accuſa le préſident & ſes ſoldats de crainte & de lâcheté, & envoya un autre détachement de 90 ſoldats. Ils trouverent également Savinien en prière, & n'oſant l'interrompre, ſe mirent à prier avec lui. La prière étant finie, le préſident de cette troupe lui demanda d'où il étoit & s'il n'avoit point été chaſſé de ſa patrie. Non, répondit-il, j'ai cherché Dieu & j'ai trouvé en lui la ſource des graces. Mais les ſoldats l'interrompant, lui ſignifierent que l'empereur vouloit le voir, & il ſe rendit avec eux à la ville.

A ſa vue, l'empereur fut d'abord pénétré de reſpect, & s'étant aſſis ſur ſon tribunal en préſence de ſon conſeil ; qui êtes-vous ? lui dit-il, d'où êtes-vous ? Quel eſt votre nom ? Samos eſt ma patrie, répondit le ſerviteur de Dieu, Savinien eſt mon nom, & je profeſſe le chriſtianiſme.

Digitized by Google

Après diverſes interrogations, Aurélien voyant qu'il ne pouvoit le gagner, ni l'engager à ſacrifier aux dieux, le fit mettre en priſon ſous bonne garde. Savinien dans les chaînes annonça la doctrine de Jéſus-Chriſt aux ſoldats, il les convertit & les baptiſa. Le bruit en vint aux oreilles de l'empereur; ce prince tâcha de les diſſuader, mais les voyant affermis dans la foi, il les condamna à mort, leur fit trancher la tête, & ces nouveaux chrétiens obtinrent la couronne du martyre.

A la vue de ces prodiges, l'empereur fut tranſporté de colere. Il fit venir de nouveau Savinien en ſa préſence, lui parla avec menaces, & ne pouvant rien gagner ſur ſon eſprit, il lui fit lier les mains & les pieds, commanda qu'on l'étendît avec des anneaux de fer, qu'on le maltraitât de coups, & qu'enfin on lui mît un caſque de fer rougi au feu. Tant de cruautés attendrirent trois des bourreaux qui oſerent ſe déclarer pour Savinien, & mériterent ſur le champ d'être mis à mort pour le nom de Jéſus-Chriſt.

Alors Savinien dit à l'empereur: ſi vous avez encore d'autres tourmens à employer contre moi, vous êtes le maître, je vous déclare qu'ils ſont les délices de ma vie. A ces diſcours, Aurélien devenu furieux, ordonne qu'on faſſe une grille avec un grand fourneau de fer pour y tourmenter Savinien par le feu. Le ſaint eſt conduit au lieu du ſupplice au milieu de la ville, il eſt attaché, le bois eſt préparé, le bûcher s'allume, & pour l'enflammer davantage, on y jetta quarante meſures d'huile. Mais, par un prodige de la toute puiſſance de Dieu, ſemblable aux enfans dans la fournaiſe de Babylone, Savinien demeure intact, la grille & le fourneau fondent comme la cire.

Digitized by Google

L'empereur s'en approche pour voir si le martyr étoit consumé ; mais, voyant que les flammes l'avoient respecté, il tomba d'étonnement la face contre terre. Revenu à lui-même, il fit reparoître Savinien en sa présence : il l'interrogea de nouveau, Savinien fut toujours inébranlable ; le prince s'emporta comme un insensé jusqu'au blasphême ; je proteste devant mes dieux, dit-il, & je les prends à témoins de ma résolution : oui, demain, à pareille heure, je te fais perdre la vie, & tu serviras d'exemple pour contenir les autres dans leur devoir.

Le lendemain ne changea point les dispositions du saint. Si l'empereur lui fait les mêmes propositions & montre la même cruauté, Savinien fait les mêmes réponses & manifeste la même vertu, le même courage. Un nouveau genre de tortures est inventé. Le martyr est attaché à un infâme poteau, une grêle de traits est lancée par trois bandes de soldats. Les fleches ne respectent pas moins le serviteur de Dieu que les flammes, le vent les emporte à droite & à gauche, & pas une n'atteint & ne blesse son corps ; mais Aurélien en fut frappé & perdit un œil. Cet accident redouble sa fureur ; il commande à 90 soldats de remettre Savinien en prison, de le charger de chaînes & de le garder avec soin. Comme ils le conduisoient, le saint se mit en prières, ses gardes furent frappés d'aveuglement, ses chaînes tomberent & il s'échappa de leurs mains.

L'empereur, courroucé de cette évasion, l'envoya rechercher avec ordre de lui trancher la tête en quelqu'endroit qu'on le trouvât. Dans leur chemin, les soldats rencontrerent un vieux mendiant idolâtre qui leur indiqua la route que Savinien avoit pris. Il étoit arrivé sur les bords de

de la Seine dès la veille, & s'étant mis en prière à la vue de ſes ennemis, il demanda à Dieu la grace de paſſer la riviere & de recevoir la couronne du martyre au lieu même où il avoit été baptiſé. Ses vœux furent exaucés, Dieu renouvella pour lui le miracle qu'il avoit opéré en faveur de ſaint Pierre, il affermit les eaux, Savinien paſſa la riviere & arriva à Rilly, village à quatre lieues de Troyes, nommé aujourd'hui Sainte-Syre.

Cependant les ſoldats l'approchoient, & pénétrés de crainte & de reſpect en le voyant, ils n'oſoient encore lui parler. Quoi! leur dit le ſaint: où eſt donc votre hardieſſe? Vous me cherchez & n'oſez exécuter les ordres que vous avez reçus? Frappez: que craignez-vous? Ayez ſoin en répandant mon ſang d'en porter quelques goutes à l'empereur, afin qu'il connoiſſe la vertu de Dieu. Alors, un des plus hardis le frappant de ſon épée, lui trancha la tête. A ce ſpectacle, quelques-uns des ſoldats ſe convertirent, & ayant ramaſſé du ſang de Savinien dans un linge, ils le porterent à l'empereur. Dès que ce prince en eut frotté ſon œil bleſſé, ſa plaie fut guérie, & ſa vue fut auſſi claire qu'auparavant. La mort du ſaint martyr arriva le vingt-quatre Janvier de l'année 275.

Quoiqu'on ſçût à peu près l'endroit où il avoit répandu ſon ſang pour Jéſus-Chriſt, néanmoins ſa ſépulture reſta inconnue pendant quelque temps. Pluſieurs années après, une femme veuve nommée Syre, des environs de Troyes, étant aveugle, ſe fit conduire à Rilly, découvrit cette ſépulture, & recouvra la vue. En reconnoiſſance de ſa guériſon, elle fit bâtir une chapelle en l'honneur de ſaint Savinien, & lui éleva un tom-

beau, auprès duquel elle passa le reste de ses jours dans les exercices de la piété. C'est de cette veuve que le village porte aujourd'hui le nom de Sainte-Syre. Dans la suite, ce village appartenant au chapitre de la cathédrale, les reliques du saint y furent transférées. On ne sait pas la date des événemens, & le bréviaire de Troyes qui met cette translation au 2e. jour de mars ne dit rien du temps où elle s'est faite. L'église célebre la fête de saint Savinien le 24 janvier. Celle de Troyes qui le regarde comme son apôtre, la fait d'un rit annuel mineur; & la ville l'honore comme un de ses patrons & un de ses premiers protecteurs. *Voy. les articles de la cathédrale & de la paroisse de Sainte-Syre, grand-doyenné.*

Le 29 Janvier.

SAINTE SAVINE, *Vierge.*

Les critiques n'ont pas grande opinion des actes de sainte Savine, & il faut convenir, en effet, qu'il se trouve des difficultés qu'on a peine de concilier. Ses actes assurent qu'elle fut baptisée à Rome par le pape Eusebe: il faut que ce soit en 310, année où ce pontife occupoit le siége de Rome, sur lequel il ne regna que cinq mois. Il est nécessaire, dit M. Trasse, dans son hist. manusc. de supposer que sainte Savine a pû naître en 240, qu'elle avoit dix ans lorsque Savinien, son frere, quitta la maison paternelle, & si elle est arrivée à Troyes où elle est morte, ce ne peut être qu'en 313, 38 ans après la mort de son frere. Elle seroit donc morte à l'âge de 73 ans, ce qui ne s'accorde point avec les Bollandistes, qui, suivant un ma-

Digitized by Google

nuſcrit de Treves, la font mourir âgée de 48 ans, Pour éviter ces contradictions, nous ſuppoſerons que cette ſainte eſt née en 240, qu'elle a vécu 10 ans avec ſon frere, qu'elle eſt reſtée 15 ans chez ſon pere, qu'un an après ſon départ elle arriva à Rome où elle reſta 15 ans & où elle fut baptiſée par Euſebe, qui, depuis devint pape, & qu'elle arriva à Troyes vers l'an 288, 13 ans après la mort de ſon frere. Au reſte, ce ne ſont que des conjectures, & l'hiſtoire nous laiſſe à cet égard dans une ignorance totale. Quoiqu'il en ſoit, ſon culte étant très-ancien, nous rapporterons les actes de ſa vie tels que nous les ont laiſſé nos écrivains.

Sainte Savine, ſœur conſanguine de ſaint Savinien, naquit comme lui, à Samos, de Savinus, noble & riche citoyen & idolâtre, qui l'eut d'une ſeconde femme de famille Chaldéenne établie dans le Péloponneſe. Savine reçut, comme ſon frere, une éducation toute payenne, & ſuça, chez ſes parens, le lait empoiſonné de l'erreur. Lorſque Savinien eut quitté la maiſon paternelle, ainſi que nous l'avons rapporté dans ſa vie, la jeune Savine fut conſommée de regrets. L'image de ce frere chéri ſe préſentoit ſans ceſſe à ſon eſprit, & le trouble de ſon cœur lui faiſoit répandre des larmes continuelles. Au milieu de ſes gémiſſemens, elle s'adreſſa aux idoles, mais ſans ſuccès; elle tomba dans le plus affreux accablement. Alors Dieu lui communiqua des lumières intérieures, & ſe fit connoître comme l'auteur de tout bien, ſeul digne de ſes hommages. Elle apprit en ſonge que ſon frere étoit chrétien, & qu'elle devoit, à ſon exemple, quitter la maiſon paternelle pour ſuivre Jéſus-Chriſt.

Savine ne balança point : elle ſuivit l'inſpiration

du ciel ; malgré la foibleſſe de ſon ſexe & les périls des voyages, elle prend la réſolution d'abandonner ſes parens & ſa patrie, & de chercher ſon frere pour lui communiquer les bienfaits dont Dieu l'a comblée, & de chanter avec lui les divines miſéricordes. Elle déclare ſon deſſein à Maximinole, ſa ſœur de lait & ſon amie. Elles forment enſemble le pieux complot ; & après avoir paſſé la nuit en prières, elles ſe recommandent à Dieu & ſortent tacitement de Samos.

Ce départ ne demeura pas longtemps caché. L'abſence de Savine répand dans la famille l'étonnement & la conſternation. Savinus, agité par la plus cruelle inquiétude, n'omet rien pour découvrir où eſt ſa fille, il s'humilie devant ſes idoles & leur offre ſes vœux ; mais n'en ayant aucune réponſe, il s'adreſſe enfin au Dieu des chrétiens, & le prie de détruire ſes idoles qui ne peuvent le ſecourir. Auſſitôt elles ſont réduites en pouſſière, Savinus revint de ſon erreur, pluſieurs témoins de ce prodige furent détrompés & crurent en Dieu.

Tandis que ces prodiges éclatoient dans Samos, Savine continuoit ſon voyage. Elle arriva à Rome & s'y arrêta pour s'inſtruire entiérement des dogmes de la religion chrétienne. Dieu l'adreſſa à une dame pieuſe nommée Juſtine, avec qui elle forma une liaiſon étroite. Juſtine aima Savine comme ſa fille, elle l'inſtruiſit dans la foi & la prépara à recevoir le baptême. Lorſqu'elle eut connu la ſincérité de ſa foi & ſon deſir pour le ſacrement de la régénération, elle la préſenta, ainſi que ſa compagne, au prêtre Euſebe, qui, depuis monta ſur la chaire de Saint-Pierre. Ce miniſtre de Jéſus-Chriſt conféra le baptême à ces deux étrangeres; Savine conſacra à Dieu ſa vir-

Digitized by Google

ginité, le ſaint prêtre reçut ſon ſacrifice & fut le dépoſitaire de ſa promeſſe.

Bientôt Dieu manifeſta les vertus de Savine par de nouveaux prodiges. Elle rendit la vue aux aveugles, & redreſſa les boiteux, par la prière & par le ſigne de la croix. Elle brilloit dans Rome comme un aſtre favorable, & la réputation de ſa ſainteté ſe répandit au loin. Elle vécut dans cette ville pendant cinq ans, édifiant les fidèles par ſes exemples, inſtruiſant par ſon zèle & ſoulageant les pauvres par ſes bons offices ; elle ſembloit même avoir oublié le deſſein d'aller chercher ſon frere, lorſqu'une voix ſe fit entendre du ciel, qui lui reprocha cet oubli & lui ordonna de ſe rendre dans les Gaules au pays des Tricaſſes. Elle obéit promptement, & recevant le même ordre qu'à Samos, elle montra la même docilité. Elle quitta Rome au regret du ſouverain pontife même qui ne put s'empêcher de témoigner ſa douleur ; &, dans le cours de ſon voyage, elle paſſa à Ravenne, où elle fit encore admirer l'héroïſme de ſes vertus.

Là, elle guérit d'une maladie opiniâtre la fille unique d'un citoyen riche & diſtingué ; on n'attendoit plus que le moment de la mort. Savine qui demanda l'hoſpitalité dans cette maiſon fut conduite auprès de la malade, & reſta quelques momens dans cette ſituation le viſage enflammé. La malade recouvra auſſitôt la ſanté & rendit graces au tout-puiſſant & à ſa bienfaitrice. Le bruit de ce miracle ſe répandit dans Ravenne, on voulut perſuader à Savine d'y établir ſa demeure ; mais ſon cœur n'étoit ouvert qu'aux inſpirations divines, elle partit & emporta avec elle les regrets de toute la ville.

Enfin, après un long & pénible voyage,

Savine, accompagnée de Maximinole, arriva au pays des Tricaſſes. De deſſus les côteaux qui dominent la ville à l'occident, elle apperçut des murs qui annonçoient une ville, & elle apprit d'un berger que c'étoit la ville des Tricaſſes, le terme de ſes voyages. Son cœur treſſaillit de joie, l'eſpérance de trouver ſon frere ſe ranime, ſa conſtance prend de nouvelles forces; arrivée dans la plaine à un mille de la ville, elle ſe repoſa avec ſa compagne en attendant que quelqu'un pût lui donner des nouvelles de ce frere chéri. Un citoyen nommé Licere y paſſa, & s'étant approché d'elle, il s'informa du ſujet de ſon voyage. Après quelques momens de converſation, il lui apprit la mort de Savinien, qui avoit répandu ſon ſang pour la foi de Jéſus-Chriſt.

Lorſque Licere fut parti, Savine ſe proſterna la face contre terre, & fondant en larmes: *Qui ſuis-je*, dit-elle, *pour m'oppoſer à la volonté de mon Seigneur? Qui me retient ici bas? Seigneur, terminez ma carrière, & je chanterai avec mon frere vos miſéricordes éternelles.* Auſſitôt elle tombe en défaillance, elle s'évanouit & meurt dans la paix du Seigneur, le 29 de Janvier.

Maximinole abandonnée à la douleur étoit inquiete de ſavoir comment elle lui donneroit la ſépulture; mais Licere qui repaſſa, ſe chargea de tout ce qui convenoit de faire. Il annonça cette mort dans Troyes, & dès qu'on apprit que Savine étoit ſœur de ſaint Savinien, chacun s'empreſſa d'aſſiſter à ſes obſeques. On avoit réſolu de l'inhumer dans la ville, mais pluſieurs obſtacles firent connoître que ce n'étoit pas la volonté de Dieu. Même après le trépas, elle fut la bienfaitrice de l'humanité. Une femme nommée Eleuthere, privée de la vue & de l'uſage de ſes

Digitized by Google

mains, fut guérie par le seul attouchement des vêtemens de la sainte. On se détermina à lui donner la sépulture à l'endroit même où elle avoit rendu l'esprit. Licere fit mettre une grande pierre sur son tombeau, & emmena chez lui Maximinole dont il prit soin.

Les Tricasses admirerent la sainteté de Savine: ils lui rendirent des hommages publics, & son culte prit tous les jours de nouveaux accroissemens. Vers le milieu du 7e. siécle, Ragnégisile, évêque de Troyes, fit bâtir une église en son honneur, au fauxbourg occidental de la ville, dans un terrein qui lui appartenoit. Il voulut même y reposer après sa mort à l'ombre de la protection de la sainte, & l'on y voit encore son tombeau près du pillier de la chaire. Saint Frobert, fondateur de Montier-la-Celle, demanda les reliques de cette sainte, & depuis ce temps son corps est conservé dans cette abbaye. L'église de Troyes célebre la fête de sainte Savine le 29 Janvier, & sa translation le 29 d'août, jour marqué pour sa fête dans le martyrologe romain & dans celui d'Usuard, avec cet éloge : *Pro Christi amore, laboriosissima peregrinatione susceptâ, etiam virtutibus ac miraculis gloriosâ quievit in pace.* Voy. paroisse de Sainte-Savine, archiprêtré.

Février.

Le 4.

SAINT AVENTIN. *Aventinus.*

Il naquit à Bourges, sur la fin du 5e. siécle, avant le régne de Clovis, 1er. roi chrétien. Les

vertus & la ſcience de ſaint Loup, évêque de Troyes, répandoient alors le plus brillant éclat dans toutes les Gaules. Le deſir d'une vie parfaite conduiſit à Troyes le jeune Aventin, & il ſe mit au nombre des diſciples du ſaint pontife. Peu de temps après, ſaint Loup étant mort, ſaint Camélien monta ſur le ſiége épiſcopal. Il connut bientôt le mérite & la vertu d'Aventin, le mit au nombre de ſes clercs & le fit économe de ſes revenus. Le pieux régiſſeur s'acquitta de ſon emploi avec tant de prudence & de ſageſſe qu'il nourriſſoit non-ſeulement le clergé de la cathédrale qui vivoit alors en commun, mais encore les pauvres, les veuves & les orphelins. Les actes de ſa vie rapportent même que Dieu opéra des miracles pour faire éclater ſa fidélité & ſa charité, & que plus il dépenſoit pour les pauvres & infirmes, plus les biens croiſſoient entre ſes mains.

La réputation de ſa ſainteté s'étant répandue, Aventin craignit que le démon ne ſe gliſsât dans ſon cœur. Il prit la réſolution de fuir le monde & de ſe retirer dans la ſolitude pour y vivre ſous les yeux de Dieu ſeul. Il en demanda la permiſſion à l'évêque, qui d'abord la lui refuſa pour le retenir auprès de lui, afin d'édifier ſon peuple. Aventin, perſévérant dans ſon deſſein, réitéra ſes demandes, & obtint enfin la permiſſion qu'il deſiroit. Il ſe retira ſous les murs de la ville auprès d'une chapelle déſerte ou peu viſitée, & y bâtit une chaumière où il vécut en anachorete.

Cette retraite ne fit qu'augmenter ſa renommée. Les hommes qu'il fuyoit alloient l'y trouver pour jouir de ſa converſation & recevoir des inſtructions ſur l'affaire de leur ſalut. Tant de viſites lui firent connoître qu'il n'avoit pas encore rem-

Digitized by Google

pli ſon objet & qu'il n'étoit pas aſſez éloigné du commerce du monde. Il choiſit une retraite plus éloignée, où eſt aujourd'hui la paroiſſe de Saint-Aventin-ſous-Verrieres. Là, il fut appellé aux ſaints ordres, l'évêque lui conféra le diaconat & enfin la prêtriſe. Miniſtre fidèle il s'adonna à la prière, à l'étude des ſaintes écritures & à la méditation de la ſcience des ſaints. Il montroit la piété la plus profonde dans la célébration des ſaints myſtères. La plus ſévere auſtérité étoit ſon occupation, la haire étoit ſon vêtement, le pain d'orge, les racines & un peu d'eau étoient toute ſa nourriture vers le milieu de la ſemaine après trois jours de jeûne continuels; enfin, il n'avoit pour lit que des planches couvertes de peaux.

Si nous en croyons à ſes actes, un ours furieux & pouſſant des cris épouvantables ſe préſenta dans la chaumière du ſaint pendant la nuit. Aventin effrayé ſe mit en prière & s'abandonna aux ſoins de la Providence. A la pointe du jour il ouvrit ſa porte, & l'ours doux & abattu de langueur, le leche & lui préſente une de ſes pattes où étoit enfoncée une épine, comme pour le prier de la lui arracher. L'homme de Dieu lui rend ce ſervice, lave la playe, la frotte avec un peu d'huile & l'enveloppe d'une petite peau. L'animal devint familier, & lorſqu'il fut guéri il ſe retira dans les bois. (1) Les mêmes actes ſe rapportent qu'une autre fois une biche pourſuivie par des chaſſeurs ſe retira auſſi dans la chaumière du

(1) Nous ne garantiſſons point cette aventure, nous ignorons s'il y avoit alors des ours dans les forêts des environs de Troyes, ou ſi l'aventure a été calquée ſur celle de l'eſclave Androcle dont parle Aulugelle. Liv. 5. c. 14.

Digitized by Google

ſaint, qui la mit ſous ſa protection & lui ſauva la vie.

Saint Aventin avoit avec lui un religieux qui le ſervoit en ſes beſoins & apprenoit de lui à marcher dans les voies de la juſtice. Un jour ce religieux ayant pêché quelques petits poiſſons les porta à ſon maître, encore vivans. Le ſaint les prit & les rejetta dans l'eau, en diſant : allez, petites créatures, retournez en votre élément & y vivez, pour moi Jéſus-Chriſt eſt mon élément & ma nourriture, c'eſt en lui que je veux vivre. Saint Aventin a fait encore pluſieurs autres prodiges qu'il ne nous eſt pas poſſible de rapporter ici. Nous nous contenterons de remarquer qu'il guériſſoit les malades par ſes prières, & qu'il chaſſoit les démons ſuivant la parole de Jéſus-Chriſt. Il mourut le 4 février 537 ou 540.

Voy. égliſes de Troyes S. Aventin.

Peu de temps après, frappé des miracles qui s'opéroient au tombeau de ce ſaint, ſaint Vincent, évêque de Troyes, y fit bâtir une égliſe, où il voulut être inhumé lui-même, & qui eſt devenue l'égliſe paroiſſiale de ſaint Aventin dans la ville. *Voy. l'article de l'égliſe de ſaint Etienne qui conſerve ſes reliques.*

Deſg. 549. Mſſ. Mor. C. prompt.

Quelques-uns ont prétendu que ſaint Aventin dont nous venons de parler eſt le même que celui qui gouverna le monaſtère d'Iſles (Aumont) en qualité d'abbé, & racheta ſaint Phale de captivité. Mais il eſt plus vraiſemblable que ce ſont deux perſonnages différens qui vivoient à peu près dans le même temps. 1°. L'un eſt appellé *ſanctus, beatus vir.* L'autre n'eſt jamais nommé ainſi dans les actes de ſaint Phale. Le premier a toujours le titre de confeſſeur & n'avoit qu'un ſeul diſciple; le ſecond eſt appellé *Dominus abbas, memorabilis vir Aventinus abbas*, & étoit à la

Digitized by Google

tête d'une communauté, *cum ſuis fratribus in congregatione ſancta.* 2° Le rachat des captifs dont parle Grégoire de Tours peut avoir été exercé par deux perſonnes du même nom. Les actes rapportés par Camuſat ne parlent point de ce rachat. Cet auteur cite ſeulement, dans une note, le paſſage de l'évêque de Tours au ſujet d'un marché fait avec un homme qui fut puni de ſa mauvaiſe foi, retenant l'argent du ſaint ſans vouloir donner la liberté aux captifs. 3°. Le lieu de la retraite de ſaint Aventin eſt différent. Les uns ont prétendu que le ſaint ſe retira d'abord où eſt ſon égliſe dans la ville & enſuite à Iſles. Les autres, que ce fut auprès de Verrieres & enſuite à la chapelle d'Oze, auprès de Moleſme. De glor. conf. c. 68.

Mais en diſtinguant deux hommes vertueux du même nom, les difficultés diſparoiſſent. Les deux retraites de ſaint Aventin ſeront, 1°. ſous les murs de Troyes, où eſt l'égliſe paroiſſiale de ſon nom, 2°. à Saint-Aventin-ſous-Verrieres. Et les deux autres, Iſles & la chapelle d'Oze, ne conviendront qu'au vénérable Aventin, abbé d'Iſles, à qui ſaint Phale dut ſa délivrance.

Mars.

Le 13.

SAINT MELAIN.

Evêque de Troyes, en 405.

Il mourut à Iſles & fut transféré à Montier-la-Celle, où l'on fait ſa tranſlation le 22 avril. Il a été omis dans le bréviaire de 1718. *Voy. Hiſt. des évêques de Troyes, & l'Almanach de Troyes, année 1777 & 1779.*

Digitized by Google

Avril.

Le 1er.

SAINT LEUÇON,

Evêque de Troyes, fondateur de l'abbaye de Notre-Dame-aux-Nonnains, en 657. *Voy. l'Hiſt. des évêques de Tr. & l'Alman. de Tr. 1779.* Il eſt omis dans le bréviaire de 1718.

Le 6 Avril.

SAINT PRUDENCE,

Evêque de Troyes. *Voy. Hiſt. des évêques de Troyes, & l'Alman. de 1777.*

Le 6 Avril.

SAINT WINEBAUD, *Abbé.*

Il naquit à Nogent-ſur-Seine, de parens aiſés & d'une famille romaine, vers le milieu du 6e. ſiécle. Ils eurent un ſoin particulier de ſon éducation & le firent inſtruire dans les ſciences, où il fit de grands progrès. Dès ſa tendre jeuneſſe, il s'apperçut des dangers du monde & il réſolut de s'en ſéparer en embraſſant l'état eccléſiaſtique. Pour mieux s'en garantir encore il ſe bâtit une cellule auprès du village de Saint-Pierre de Bouſſenay, à cinq lieues de Nogent, pour y mener une vie ſolitaire & pénitente.

Digitized by Google

Quelques années après, la réputation de ſa ſainteté s'étant répandue dans tout le pays, Gallomagne, évêque de Troyes, deſira l'attirer dans la ville épiſcopale. Il lui envoya un de ſes lecteurs tourmenté d'une fièvre quarte pour obtenir ſa guériſon & inviter le ſaint à venir voir le pontiſe. Le malade fut guéri, Winebaud obéit & ſuivit le lecteur avec la réſolution de revenir dans ſa chere ſolitude. Le pontiſe l'accueillit avec de grandes démonſtrations d'amitié & lui propoſa de reſter avec lui pour ſervir de modèle à ſon clergé. Malgré ſon premier deſſein, Winebaud ne put s'empêcher d'obéir à ſon évêque, & il ſe retira au monaſtère de Saint-Loup, où eſt actuellement l'abbaye de Saint-Martin-ès-Aires. Il fut élevé à la prêtriſe afin qu'il pût être plus utile à l'égliſe. Dans cette nouvelle demeure il continua de mener une vie exemplaire, il offroit ſouvent le ſaint ſacrifice & il ſervoit Dieu avec autant de ferveur que d'exactitude.

Vers 580.

Voy. abb. de St. Martin-ès-Aires.

Trois ans après, c'eſt-à-dire en 583, Auderic, abbé de cette maiſon, étant mort, les religieux demanderent à l'évêque Winebaud pour leur abbé : le peuple même poſtuloit pour lui cette dignité. Le pontiſe reconnut dans ces ſollicitations l'ordre ſecret de Dieu, & bénit Winebaud comme abbé de Saint-Loup. Dans cette nouvelle place, le ſaint ne diminua rien de ſa ferveur ni de la rigueur de ſes jeûnes, il ne mangeoit que le ſoir un peu de pain & couchoit ſur la terre. Tant d'auſtérités ne l'affoibliſſoient cependant pas ; car, lorſqu'il ſortoit de ſon monaſtère, on le voyoit toujours en embonpoint & il ſembloit que ſa ſobriété contribuât à lui donner une ſanté vigoureuſe.

Sa vie fut accompagnée de miracles. Divers

Digitized by Google

malades vinrent implorer ſon interceſſion auprès de Dieu & s'en retournerent entiérement gueris. L'éclat de ſon mérite le fit demander pour ſolliciter auprès du roi Clotaire II. le rappel de ſaint Leu, archevêque de Sens, que ce prince avoit exilé trop légérement ſur des plaintes calomnieuſes. Winebaud qui connoiſſoit la bonté de cette cauſe & l'innocence du pontife, ſe rendit avec confiance auprès du roi qui étoit alors dans une maiſon de campagne proche de Rouen. Sa ſainteté étoit connue dans le pays, & ſon arrivée réjouit tout le peuple du voiſinage. De toutes parts on lui amena des malades qu'il guérit par la prière & par le ſigne de la croix. Lorſqu'il parut à la cour, le roi édifié de tant de merveilles, lui donna prompte audience, & le reçut avec diſtinction. Le prince fut charmé de l'entendre, & approuvant la manière dont il juſtifioit ſaint Leu, il ſe ſentit attendri, fit expédier des ordres, & rendit à l'égliſe de Sens ſon paſteur. Celui-ci, revenu de ſon exil, parut à la cour & fut préſenté au roi par Winebaud. Le prince le voyant maigre & exténué, ſe répentit de ce qu'il avoit fait, ſe jetta aux pieds du prélat, le fit dîner à ſa table avec le ſaint abbé, & le renvoya à ſon troupeau comblé de préſens.

Dans leur retour, il paſſerent par Paris, & ſoit par compaſſion naturelle ou en vertu des ordres du roi, Winebaud donna la liberté à pluſieurs priſonniers. Il envoya, à cet effet, un prêtre pour annoncer cette nouvelle au géolier; ce prêtre revint dire qu'il ne l'avoit point trouvé, & que les portes étoient fermées. Mais le ſaint, y étant arrivé, ſe mit en prière, entra, ôta les chaînes de ces malheureux, les conſola, leur fit donner à manger, diſtribuer des habits au lieu

Digitized by Google

de leurs haillons, & les renvoya libres au nom de Dieu.

Tant de belles actions augmenterent l'éclat de la sainteté de Winebaud. A son arrivée à Troyes, il reçut des grands & des petits les témoignages de la vénération la plus profonde. Tous les malades se présentoient à lui pour obtenir la guérison de leurs infirmités. Malgré les prodiges qu'il opéroit fréquemment, il n'en étoit que plus humble, vivant dans la mortification la plus austère & dans une application continuelle à la prière. Enfin, on peut dire que le Saint Esprit se plaisoit d'habiter dans ce vase précieux. Il mourut le 6 avril de l'année 620 environ. Ses reliques sont conservées dans l'abbaye actuelle de Saint-Loup. L'église de Troyes en fait mémoire le 6 avril, & au prieuré qui porte son nom à Saint-Pierre de Boussenay, doyenné de Marigny, sa fête se célebre le second dimanche après Pâques, pour favoriser le concours des fidèles. *Voy. Saint-Pierre de Boussenay, doyenné de Marigny.*

Le 22 Avril.

SAINT BOBIN, *Evêque de Troyes.*

Ses reliques sont à Montier-la-Celle, où sa fête se fait le 31 janvier, & sa translation le 22 avril. Il est omis dans le bréviaire de 1718. *Voy. l'Histoire des évêques de Troyes.*

Digitized by Google

Le 26 Avril.

SAINTE EXUPÉRANCE, *Vierge.*

Cette sainte naquit à Troyes dans le 1er. siécle de l'établissement du christianisme dans cette ville. Après y avoir donné l'exemple des vertus les plus éminentes, elle se retira à Isles pour s'édifier encore plus par la conduite des religieux du monastère de Saint-Ursion, qui répandoient la bonne odeur de Jésus-Christ. Elle y mourut & fut inhumée dans l'église dédiée à ce saint. Dans la suite, son corps fut transféré avec d'autres à Montier-la-Celle, où ses reliques sont placées dans le sanctuaire, & où sa fête se célebre le 26 avril. On met sa mort à l'an 380. Sa mémoire a été omise dans le breviaire de Troyes 1718. Il est vrai que nous n'avons aucuns monumens qui nous fassent connoître les actions de sa vie. Mais, pour ne point la passer sous silence, il suffisoit, ce semble, qu'on possédât ses reliques & que tous les martyrologes en fissent mention.

Quelques-uns ont prétendu qu'elle avoit pris naissance dans une ville d'Italie & que son corps étoit dans l'église cathédrale de Gayette; mais c'est une erreur fondée sur une équivoque de nom. L'Italienne est sainte Exupérie, & la Troyenne est sainte Exupérance. *Voy. l'Alman. de 1778.*

Le 29 Avril.

SAINT ROBERT, *Abbé.*

Il naquit dans le territoire de Troyes ou dans la ville même, avant le milieu du 11e. siécle.

Sa

Sa famille, noble & riche, étoit des plus illuſtres du pays; ſon pere s'appelloit Thierry & ſa mere Ermengarde. A l'éducation qu'ils lui donnerent, il répondit avec un ſuccès qui paſſa leur attente. Modeſte & recueilli, il donna bientôt des marques de ſon éloignement du monde & de ſon goût pour la retraite. A quinze ans, il prit l'habit de religieux dans l'abbaye de Montier-la-Celle, où il ſe fit admirer par l'aſſemblage de toutes les vertus. Peu de temps après avoir été élevé au ſacerdoce, il fut élu prieur de cette maiſon; &, dans cette place, il s'acquit une telle réputation, qu'au bout de quelques années il fut élu abbé de Saint-Michel de Tonnerre.

Il fut bien accueilli de ſa communauté, où il trouva un déſordre général, auquel il voulut remédier. Il employa d'abord la douceur; mais voyant qu'elle n'étoit point efficace, il cenſura la conduite peu réguliere des religieux: rien ne lui réuſſit; enfin voyant que ſes remontrances fréquentes étoient inutiles, il réſolut de les quitter abſolument. Les hermites de Colan, entre Tonnerre & Chablis, ayant appris ſes diſpoſitions, le ſupplierent de venir les conduire, lui promettant une entière ſoumiſſion. Robert les traita avec bonté, ſans toutefois ſe rendre à leur invitation. Enfin, il abandonna cette maiſon & ſe retira à Montier-la-Celle, où il vécut en ſimple particulier. Mais la Providence ne voulut pas laiſſer ſous le boiſſeau cette lumière éclatante: il fut nommé prieur de Saint-Ayoul de Provins.

Cependant les hermites de Colan impatiens de l'avoir pour chef, s'adreſſerent au pape Alexandre II. & ce ſouverain pontife ordonna à l'abbé de Montier-la-Celle de rappeller Robert & de

l'envoyer à Colan. Cet hermitage étant proche le couvent de St. Michel, Robert craignit l'envie des religieux & conduisit ses hermites, en 1075, dans la forêt de Molême, où ils se trouverent au nombre de treize. L'évêque de Langres, dans le diocèse duquel est Molême, vint les trouver sur la réputation de leur vie sainte & angélique. Comme ils étoient fort mal vêtus, il emmena deux d'entr'eux pour les instruire de ses intentions, leur donna de nouveaux habits & leur fit conduire des provisions pour leurs besoins. Plusieurs personnes leur procurerent des secours ; on leur fit bâtir une église avec une maison, & on les dota abondamment.

Mais l'abondance diminua leur ferveur & causa le relâchement. Robert en fut affligé ; &, éprouvant les mêmes contradictions qu'à Saint-Michel, il se retira avec quatre bons religieux dans la solitude d'or. Il fut choisi par un monastère voisin pour en être abbé ; mais ceux de Molême reconnoissant leur faute, le redemanderent au pape, qui ordonna à l'évêque de Langres de le faire retourner dans sa maison. Il y rentra en effet, & les religieux ayant repris leurs mauvaises dispositions, il les quitta une seconde fois avec ses quatre fidèles compagnons : alors sachant que l'on prenoit encore des mesures pour le forcer à revenir, il proposa à ceux qui le suivoient de quitter le diocèse de Langres pour n'être plus obligés d'obéir à l'évêque. La proposition fut acceptée, ils partirent sur le champ & se rendirent dans la forêt de Citeaux qui est du diocèse de Châlons-sur-Saone.

Peu de temps après, Robert alla trouver à Lyon l'archevêque Hugues, légat en France, pour le prier d'approuver son nouvel établisse-

Digitized by Google

ment, ce qu'il obtint avec facilité. A son retour, il mit dans ses intérêts le duc de Bourgogne, souverain du pays, qui, charmé de la vie édifiante de ces religieux, lui accorda non-seulement son approbation mais encore sa protection. Alors le saint fondateur fit construire une petite église & assembla ses religieux pour se choisir un chef; tous les suffrages tomberent sur lui-même, & il fut béni en qualité d'abbé par l'évêque de Châlons, le 21 mars 1098, époque fameuse de l'origine de l'ordre célebre de Citeaux.

Cependant les religieux de Molême obtinrent du pape un rescrit qui ordonnoit à Robert de retourner dans leur maison. Ce saint donna une preuve de son entière obéissance, il partit; mais ayant à cœur sa nouvelle communauté de Citeaux, il en fit élire abbé Alberic qui en étoit prieur, & nommer Etienne à la place de prieur; ces deux saints personnages se conformerent aux intentions de Robert & conduisirent le monastère avec une édification générale.

Robert trouva l'abbaye de Molême dans l'ordre le plus parfait & les religieux dans une entière soumission à la regle: il les en félicita & remercia Dieu d'avoir béni ses intentions. Philippe, 53e. évêque de Troyes, qui aimoit Robert d'une affection particulière, procura à son abbaye toutes sortes d'avantages, & dans toutes les occasions profita de ses conseils pour sa propre sanctification & pour le gouvernement de son diocèse. Ce saint mourut le 21 mars 1108, âgé de 84 ans. Il fut canonisé par le pape Honorius III. en 1222. Comme sa fête tomboit le jour de celle de saint Benoit, on la remit au 17 avril; mais ce jour tombant souvent en concurrence avec la fête de Pâques, a elle été remise au 29 du même mois, jour

auquel on la célebre aujourd'hui. Le calendrier troyen n'en fait aucune mention quoique saint Robert soit né dans le diocèse de Troyes.

Le 30 Avril.

SAINTE HOILDE, Vierge, nommée aussi *Hourdis, Hilde, Othildis, Houx, Houe, Houl & Hou.*

Elle reçut le jour, au 5e. siécle, de parens illustres par leur naissance & recommandables par leurs vertus chrétiennes. Son pere, qui s'appelloit Sigmare, avoit la qualité de comte de Perthois, partie de la Champagne, sur les confins de la Lorraine & du Barrois. Sa mere portoit le nom de Leutrade, & ne le cédoit point à son mari par l'illustration de ses ayeux & par l'éclat de ses vertus. Ils eurent sept filles, Amée, Hoïlde, Menehoud, Lutrude, Puisinne, Procule, & Libre ou Francigine. Ils eurent un très-grand soin de leur éducation. Non-seulement ils leur donnerent de sages directeurs pour les instruire dans la science du salut, mais ils veilloient encore eux-mêmes à ces instructions & à toute leur conduite.

Parmi ces vierges chrétiennes se distinguerent Amée, Hoïlde & Menehoud. Eclairées des lumières de l'esprit saint, elles comprirent la vanité & la méchanceté du monde, & méprisant ses charmes, elle résolurent de l'abandonner, de renoncer au mariage & de se consacrer à Dieu dans le monastère de Perthe. Saint Alpin, alors évêque de Châlons-sur-Marne, visitant son diocèse, vint exercer son ministère dans la petite ville de Perthe. Sygmare & Leutrade lui présen-

Digitized by Google

terent leurs filles & lui communiquerent le deſſein qu'elles avoient conçu. Le ſaint leur fit une inſtruction à cet égard & leur mit devant les yeux toutes les difficultés qu'elles pourroient eſſuyer dans l'état de virginité qui étoit un martyre continuel. Enfin, le pontife voyant la conſtance de leur réſolution & la fermeté de leur courage, les conſacra à Dieu & leur donna le voile de religieuſe.

Ces ſaintes vierges vécurent depuis dans la ſainteté la plus éminente & dans la plus exacte obſervation de leurs regles, & y perſévérerent juſqu'à la mort. Le corps de ſainte Hoïlde demeura à Perthe juſqu'au 12e. ſiécle. Vers 1159, Henri, 1er. comte de Champagne, eut une viſion; il lui ſembla qu'il étoit tombé dans un puits, d'où il fut retiré par ſainte Hoïlde. Le lendemain il fit informer pour ſavoir qui étoit cette ſainte, en quel lieu elle avoit vécu & où ſon corps étoit inhumé. Après ces informations, il fit rechercher le corps de la ſainte & le fit tranſporter avec honneur dans l'égliſe de Saint-Etienne de Troyes qu'il avoit fait bâtir, & où il eſt aujourd'hui conſervé. Il ſe fit pluſieurs miracles lors de cette tranſlation & depuis encore. Quelque temps après, ſur le bruit de ces prodiges, la comteſſe de Bar demanda des reliques de ſainte Hoïlde. On détacha un bras du corps ſaint en ſa faveur, & elle le dépoſa dans l'égliſe des religieuſes de l'ordre de Citeaux, qui porte aujourd'hui le nom de la ſainte*. Elle a ſouvent été invoquée par les Troyens dans les calamités publiques, & principalement dans les temps d'inondation, de ſéchereſſes, & dans les incendies où l'on a quelquefois porté ſes reliques. *Voy. l'article de l'égliſe collégiale & royale de Saint-Etienne.*

* Dans le duché de Bar, à une lieue de Toul.

Mai.

Le 1er.

SAINT AMATEUR, 1er. évêque de Troyes, dont les reliques ſont à la cathédrale, omis dans le breviaire de 1718. *Voy. l'Hiſt. des évêq. de Troyes.*

Le 4 Mai.

SAINTE HELENE, *Helena.*

Vierge & Patrone de Troyes.

On a prétendu qu'elle vivoit du temps de ſaint Jean Chryſoſtôme, archevêque de Conſtantinople, & de l'empereur Arcade, au commencement du 5e ſiécle. Son corps qui étoit à Corinthe fit partie du dépôt des reliques dont fut chargé Garnier, évêque de Troyes en 1204. Ce prélat étant mort, Jean Langlois, ſon chapelain, tranſporta le corps de ſainte Hélene à Troyes, où il n'arriva qu'en 1209, ou même, ſelon quelques-uns, en 1211.

La joie des Troyens à la vue de ces reliques fut bientôt changée en inquiétude. On ne connoiſſoit point la ſainte dont on venoit de recevoir le corps, & Langlois n'avoit apporté aucuns actes qui inſtruiſiſſent de ſon hiſtoire. Quelques-uns, voyant les ornemens dont ces reliques étoient accompagnées, penſerent que c'étoit la mere du grand Conſtantin. Dans cette incertitude & pour fixer l'objet du culte, l'évêque Hervée, ſucceſ-

Digitized by Google

ſeur de Garnier, & le chapitre de la cathédrale, renvoyerent Langlois à Conſtantinople pour s'informer de la naiſſance, des actions, de la mort & du culte de la ſainte. Peu de jours après ſon arrivée, il découvrit, dans cette ville, un eccléſiaſtique nommé Angermer, du diocèſe de Troyes, & du village de Courbetaut, proche Montmirail-en-Brie, qui avoit acquis l'uſage de la langue grecque & étoit devenu lecteur de l'égliſe de Chalcédoine. Langlois lui déclara le ſujet de ſon voyage & le pria de lui donner les éclairciſſemens qu'il venoit chercher. Angermer les lui promit. Il fit à la hâte une vie de ſainte Hélene qu'il dit avoir trouvée dans les anciennes bibliotheques & dans de très-amples collections dont il lui donnoit un extrait pour remettre à l'évêque de Troyes.

Il y rapporte que ſainte Hélene prit naiſſance dans la ville de Naturas peu éloignée de la mer & de Conſtantinople, entre cette ville & Selymbria, aujourd'hui *Sélivria*, que ſon pere étoit Agiel, roi de Corinthe, & que ſa mere s'appelloit Gratulie. On y voit que ſa naiſſance fut annoncée par un préſage miraculeux, & que lorſqu'elle vit le jour, Evagre, évêque de Phillippes, la nomma Hélene du mot grec qui ſignifie lampe, lumière, comme devant être un flambeau de l'égliſe; que, dès ſa plus tendre enfance, elle avoit reçu le don des miracles. Auſſi lui en fait-il opérer une multitude qu'il eſt impoſſible de rapporter, & qui la plûpart ſont ridicules & accompagnés d'anachroniſmes qui les rendent ſuſpects.

Il n'eſt pas étonnant que les légendes fondées ſur cette hiſtoire & rapportées par Camuſat, Deſguerrois & les anciens breviaires, aient été revoquées en doute par les circonſtances extraordinaires & même indécentes dont elles ſont rem-

plies. M. Groſley, dans l'éloge qu'il a fait de M. Breyer, dit que la légende de ſainte Hélene eſt *ſi pitoyable qu'il y a tout lieu de croire qu'elle a été dreſſée dans quelque taverne des fauxbourgs de Troyes par le chapelain & par l'antiquaire qui diſoient l'avoir découverte à Conſtantinople.* Le fait par lequel on aſſure que cette ſainte a vécu dans l'égliſe Grecque, qu'elle y a été honorée par pluſieurs évêques ſes contemporains, & qu'elle y a joui d'un culte public, eſt d'autant plus ſurprenant, diſent les Bollandiſtes, qu'on ne voit aucune mention de ſa fête dans le calendrier de Conſtantinople, ni chez les Grecs : que les évêques avec leſquels on dit qu'elle a vécu ſont tous du 15e. ſiécle, & que le roi Agiel n'eſt qu'un roi imaginaire ; qu'ainſi il eſt évident que cette hiſtoire ne peut être attribuée à aucun auteur grec, encore moins à ſaint Jean Chryſoſtôme, comme l'aſſura Angermer dans ſa lettre à l'évêque de Troyes.

Mercure de France. Juin 1734.

Tant de raiſons engagerent à examiner ſi l'on devoit laiſſer ou ſupprimer dans les breviaires la légende de ſainte Hélene. On conſulta à cet égard des docteurs de Sorbonne, qui, d'après pluſieurs conſidérations, donnerent leur avis pour la ſuppreſſion. Un de ces docteurs ajouta que ceux qui perſiſtoient à ſoutenir ces légendes étoient des rebelles & des ignorans. Lorſqu'on travailla à un nouveau breviaire d'Auxerre en 1726, il s'éleva à ce ſujet une conteſtation. Le ſouchantre de cette égliſe ſoutint que cette légende devoit être retranchée, d'autres vouloient la conſerver. On convint de s'en rapporter à la déciſion de la Sorbonne. On s'adreſſa d'abord à M. Dupin ſeul qui donna ſon avis le 13 juillet 1718, & enſuite à MM. Hideux, Lambert, Quinot, Dupin &

Digitized by Google

Auvray, qui donnerent enſemble leur déciſion, & en conſéquence la légende fut ſupprimée. Le dernier breviaire de Troyes 1718 s'eſt contenté d'extraire ce qui eſt rapporté par Villehardouin & par Camuſat ſur la tranſlation du corps de la ſainte à Troyes.

Quoiqu'il en ſoit des actes de la vie de ſainte Hélene, ſon culte eſt ſuffiſamment autoriſé par des faits certains & reconnus pour tels par une longue tradition & par le temoignage de Villehardouin, témoin oculaire & non ſuſpect. Deſguerrois rapporte 35 miracles opérés par les reliques de cette ſainte, depuis que ſon corps eſt dépoſé dans la cathédrale. On peut le conſulter à cet égard. La fête étoit autrefois chommée dans tout le diocèſe le 4 mai. Elle le fut enſuite par la ſeule ville de Troyes, enfin elle fut ſupprimée avec pluſieurs autres en 1763, & l'office ſe fait le dimanche qui ſuit le 4e. jour de mai, excepté à la cathédrale où il ſe célebre encore le même jour, parce que cette ſainte eſt regardée comme une des patrones de la ville & du diocèſe. *Voy. l'art. de la cathédrale.*

Le 7 Mai.

SAINTE MASTIE, *Maſtidia.*

Vierge & Patrone de Troyes.

Il eſt étonnant que les deux ſaintes révérées dans Troyes d'une manière plus particulière ſoient auſſi celles dont on connoiſſent moins les actions. Sainte Mâtie, ainſi que ſainte Hélene, eſt plus connue par l'hiſtoire de ſon culte que par les actes de ſa vie dont il ne nous reſte aucuns

Digitized by Google

monumens. On convient assez généralement qu'elle est née à Troyes, mais on ignore le temps où elle a vécu, & l'on ne fait que soupçonner qu'elle existoit dès les premiers temps du christianisme dans cette ville. Quelques-uns la font naître d'un comte ou gouverneur de la ville de Troyes & de tout le pays des Tricasses, ce qui, selon Desguerrois, l'a fait appeller vierge royale, *Virgo Regia*. Il appuye cette opinion par la pourpre qui a été trouvée dans son tombeau, & par une tour qui étoit à la maison de cette sainte, proche la cathédrale, au coin du *Pont-ferré*, & où depuis fut l'enseigne *à la tour sainte Mâtie*. Cet auteur pense même que son pere ou son ayeul avoit reçu chez lui saint Potentien & saint Sérotin lorsqu'ils vinrent annoncer la foi dans Troyes. D'autres croyent qu'elle fut fille ou servante d'un boulanger qui demeuroit dans la maison dont nous venons de parler, & qu'elle donnoit aux pauvres beaucoup de pain sans qu'il diminuât. Mais, toutes ces opinions ne sont point autorisées, & l'on court risque de se tromper dès qu'on ne parle que par conjecture. Le même Desguerrois pense qu'elle a souffert le martyre, & ce sentiment n'est pas tout à fait dépourvû de vraisemblance. En effet, on a trouvé son corps sous un autel, & suivant l'ancienne discipline de l'église, on n'en érigeoit que sur les tombeaux des martyrs. Le linceul de pourpre étoit aussi en usage pour ceux qui avoient rendu témoignage à Jésus-Christ par l'effusion de leur sang ; & ce qui confirme encore cette pensée, c'est que lorsque l'évêque René de Breslay visita ses reliques en 1606, on remarqua que la tête étoit détachée du corps, comme si elle eût été décapitée.

Quoiqu'il en soit, nous ne nous arrêtons ici

qu'à l'invention de ſes reliques & à l'hiſtoire de ſon culte, comme à ce qui eſt plus certain. Elle étoit honorée d'un culte public dès le 9e. ſiécle, & ſaint Prudence, évêque de Troyes, en parle dans ſon diſcours ſur la vie de ſainte Maure inſéré dans Camuſat. C'eſt l'acte le plus ancien que nous en ayons en 840 ſelon Camuſat, & 843 ou 847 ſuivant Deſguerrois. Vers la fin du 10e. ſiécle, Milon, évêque de Troyes, faiſant augmenter l'égliſe cathédrale, fit détruire un ancien autel où il ſavoit être le corps de ſainte Mâtie. A l'ouverture du tombeau, il trouva ce corps enveloppé de pourpre & très-bien conſervé. Toute la ville y accourut avec dévotion; le corps ſaint fut expoſé à la vénération des fidèles & dépoſé ſur un autel où il reſta pluſieurs années. La nouvelle égliſe étant achevée, il fut placé avec honneur dans le collatéral ſeptentrional du chœur, auprès de l'autel de ſaint Jean-Baptiſte.

Depuis ce temps, les miracles opérés par l'interceſſion de ſainte Mâtie ont perpétué ſon culte dans le diocèſe de Troyes, & tous les ans, le 7 mai, jour de ſa fête, on voit dans la cathédrale un grand concours de peuple qui vient révérer ſes ſaintes reliques; ce qui a fait établir une foire qui ſe tient au palais royal depuis le 1er. mai juſqu'à la Pentecôte incluſivement, & qu'on nomme *les Vierges*. Sa châſſe eſt dans la chapelle du Sauveur, quelquefois appellée chapelle de ſainte Mâtie. M. l'abbé le Bœuf dit qu'il y a aux Chartreux de Paris quelques reliques de cette ſainte. En 1630, l'évêque René de Breſlay en fit préſent d'une portion à la reine Anne d'Autriche, épouſe de Louis XIII. qui étoit alors à Troyes, & qui deſira de voir l'ouverture de pluſieurs châſſes, & ſurtout celle de ſainte Mâtie.

Digitized by Google

Le 16 Mai.

SAINT PHAL *ou* FALE, Abbé. *Fidolus.*

Il naquit en Auvergne d'une famille distinguée par sa noblesse. Dès sa jeunesse il embrassa l'état ecclésiastique, & comme clerc, il se plaisoit à servir aux ministres des autels. En 531, dans la guerre de Childebert, roi de Paris, contre Amalaric, roi des Visigoths, Thierry, roi d'Austrasie, entra en Auvergne & y fit beaucoup de ravages. Des soldats de ce prince firent captif, parmi plusieurs autres, le jeune Phal qu'ils amenerent par hasard aux environs de Troyes. Comme ils passoient devant le monastère d'Isles (Aumont) qui fleurissoit alors, le vénerable Aventin qui en étoit abbé fut touché de son sort & le racheta de l'esclavage moyennant douze écus d'or. Il le mit au nombre de ses disciples & lui fit prendre l'habit de religion.

Phal édifié de la piété du maître & des religieux, s'appliqua à marcher sur leurs traces, & devint bientôt lui-même un modèle de conduite. Le voyant si fidèle à la regle & à tous les exercices, l'abbé lui donna sa confiance & le fit prévôt de la communauté. Aventin mourut quelque temps après. Les religieux tinrent conseil pour lui donner un successeur, & toutes les voix se réunirent en faveur de Phal. D'abord il refusa par humilité, mais, enfin, vaincu par leurs instances, il accepta cette dignité & se chargea du gouvernement du monastère. La qualité d'abbé ne fut point pour lui un titre d'orgueil & de vanité, il la regarda au contraire comme une obligation

Digitized by Google

étroite de paroître plus humble, d'être plus exacte à l'observance des regles, & de donner l'exemple d'une vie pénitente. La sainteté de sa vie lui mérita le don des miracles; il gouverna le monastère d'Isles avec beaucoup d'édification, & s'endormit enfin dans le Seigneur vers l'an 549. L'église célebre sa fête le 16 mai que l'on croit être le jour de sa mort. Le martyrologe romain en fait une mention honorable. Ses reliques sont à Montier-la-Celle, & il est particulièrement révéré dans une paroisse du doyenné de Troyes qui porte son nom. *Voy. la vie de saint Aventin.*

Le 26 Mai.

SAINT LYÉ, Abbé. *Leo.*

Il prit naissance à deux lieues de Troyes au village de Mantenay, qui porte aujourd'hui son nom. Dès sa jeunesse il fréquenta les écoles du monastère que saint Romain avoit fait bâtir à Mantenay même sous l'invocation des saints martyrs Gervais & Prothais. Le jeune Lyé y fit des progrès rapides dans les sciences, y marcha à grands pas dans la voie des saints, y montra la vivacité de son esprit, la droiture de son cœur, & devint bientôt un exemple de vertu. Saint Romain fut jaloux de le posséder parmi ses religieux, & Lyé embrassa la vie monastique dans laquelle il étoit déjà exercé. Le saint Abbé fut édifié de sa conduite; il admira sa régularité dans l'observance des regles, & il le présenta même pour modèle aux autres religieux pour redresser leurs défauts.

En 533, saint Romain étant passé à l'évêché

Digitized by Google

de Reims, il ſe fit ſuccéder en qualité d'abbé de ſon monaſtère par Lyé ſon compatriote, comme le plus capable d'y entretenir la piété monaſtique. De religieux parfait Lyé devint un abbé accompli. Il ſe fit admirer par la pureté de ſes mœurs, par l'auſtérité de ſa pénitence, par ſa ferveur dans la piété, par ſa douceur, ſa patience, ſa charité, enfin par toutes les vertus les plus recommandables. Son monaſtère étant pauvre, il lui procura quelques poſſeſſions & revenus pour aider à la ſubſiſtance de ſes religieux. Lui-même quoiqu'abbé ne ſe diſpenſoit pas du travail des mains & il alloit ſouvent travailler à une vigne qu'il avoit ſur la montagne de Macey, à deux lieues de Mantenay. Les pauvres l'y alloient viſiter, & non-ſeulement il leur diſtribuoit des aumônes, mais il les inſtruiſoit encore dans la ſcience du ſalut & dans la crainte du Seigneur.

Un jour revenant de ſon travail accablé de laſſitude & affoibli par le jeûne, après les exercices ordinaires de la maiſon, il ſe retira dans le baptiſtère pour y prendre quelques momens de repos. Il apperçut en ſonge trois hommes éclatans de lumière, qui ſe préſenterent à lui en chantant des cantiques mélodieux. Il s'éveilla en ſurſaut & leur demanda qui ils étoient. L'un d'eux prenant la parole lui dit : je ſuis Hilaire, & ceux que vous voyez avec moi ſont St. Martin & St. Anien, préparez-vous à ſortir de ce monde, dans quelque temps nous viendrons vous voir pour vous conduire dans un pays rempli de délices ſpirituelles ; & afin que vous ayez plus de certitude de ce que je vous dis, je vous avertis que le vénérable prêtre Maurele vient de mourir au monaſtère d'Iſles ; allez lui donner la ſépulture. A ces mots, les trois

Digitized by Google

saints évêques disparurent, & Lyé s'acquitta de ce qu'ils lui avoient recommandé.

Peu de temps après, ils revinrent le visiter & lui dirent : nous sommes appellés au repos spirituel, suivez-nous. Hélas ! reprit Lyé, je vous suivrois volontiers ; mais je n'ai pas le linceul qu'on m'a promis pour ensevelir mon corps, je vous prie de m'accorder un délai de trois jours. Il l'obtint, & aussitôt il envoya un religieux nommé Framaride, qui étoit son neveu, à un dame qui lui avoit promis ce linceul. Il n'étoit point prêt, & cette dame s'excusa sur ce qu'elle ne croyoit pas que le saint fût si près de sortir de ce monde. Elle demanda aussi un délai de trois jours, après lesquels elle remit le linceul à Framaride, qui le porta à son oncle. Saint Lyé l'ayant reçu, mourut tranquillement pour aller au Seigneur, le 26 mai de l'année 545, âgé d'environ 55 ans. Son corps repose dans l'église paroissiale qui porte son nom & où l'on voit son tombeau au milieu du chœur. On y portoit anciennement les enfans morts-nés pour obtenir qu'ils donnassent quelques signes de vie, & qu'on pût leur administrer le baptême ; mais M. Bossuet, l'un de nos derniers évêques, a supprimé cet usage comme illusoire & superstitieux. *Voy. paroisse de Saint-Lyé, archiprêtré.*

Le 21 Mai.

SAINT MAURELE.

Tout ce que nous savons de ce saint c'est qu'il étoit un prêtre d'une grande piété qui vivoit à Isles au sixième siécle. On ignore s'il étoit religieux ou prieur du monastère de Saint-Ursion,

Digitized by Google

ou si, comme quelques-uns le pensent, il étoit curé de la paroisse d'Isles. Ce qui fait son éloge est l'étroite liaison qu'il avoit contractée avec des saints & surtout avec saint Lyé, abbé de Mantenay. Il mourut de la mort des justes le 21 mai 545, neuf ou dix jours avant saint Lyé, qui, d'après une vision où il fut averti de sa mort, alla lui donner la sépulture dans l'église de Saint-Ursion. Dans le 9e. siécle, ses ossemens furent, avec d'autres, transférés à Montier-la-Celle, où sa fête se célebre le 21 mai, & sa translation le 29 avril. C'est un des saints qui ont été omis dans le breviaire de Troyes.

Le 26 Mai.

SAINT GOND, Abbé. *Godo.*

Il naquit dans le pays de Verdun vers le commencement du 7e. siecle. Ses parens tenoient à la famille royale de France, & étoient qualifiés princes dans le royaume d'Austrasie. Sa mere étoit sœur de saint Vandrille ou Vandrégisile, qui lui inspira le mépris du monde & des plaisirs du siécle. Vandrégisile avoit quitté les grandeurs & les richesses pour se retirer au monastère de Saint-Romain, au Mont Jura. Gond prit la même résolution & alla trouver son oncle avec qui il embrassa la vie religieuse. Delà ils se retirerent l'un & l'autre dans un désert voisin de Calais sur les bords de la mer. Mais ne trouvant pas ce désert
Vers 648. assez retiré, ils choisirent, à cinq lieues de Rouen, un terrein qui leur fut donné par le seigneur Erchinoald, & où ils bâtirent un monastère qui fut appellé *Fontenelles* des fontaines qui l'arrosoient.

Ces

Digitized by Google

Ces deux solitaires se mirent alors à défricher tout le canton, & jetterent les fondemens de cette abbaye en 654, sous le regne de Clovis II. La sainteté de leur vie leur attira bientôt des disciples de toutes parts. Plusieurs seigneurs s'empresserent de les visiter, de leur donner des biens & même d'y embrasser l'état monastique : en peu de temps la communauté se trouva composée de près de trois cens religieux. Alors, le saint fondateur voulant enrichir son église de quelques monumens précieux aux yeux de la piété, envoya son neveu Gond à Rome pour avoir des reliques. Vitalien qui étoit alors sur le siége de St. Pierre, reçut favorablement le neveu de Vandrégisile, lui donna une grande quantité de reliques, plusieurs livres de piété, & lui fit d'autres présens considérables.

A son retour, voyant que la communauté de Fontenelles augmentoit de jour en jour, & qu'elle ne pouvoit plus contenir le nombre des religieux, Gond, sur l'avis de son oncle, résolut d'en établir ailleurs une colonie. Quelque regret qu'il eût de quitter Vandrégisile, le projet fut arrêté, il partit, & après quelques jours de marche, il arriva dans le canton d'Oye qui est une vallée agréable dans le voisinage de Sézanne, en Brie. Aussitôt il travailla, avec ses compagnons, à défricher ce désert. Il y construisit une église sous l'invocation de saint Pierre & quelques cellules. Il reçut un accueil favorable de tous les habitans du pays, qui, édifiés de sa conduite & de celle de ses religieux, venoient les visiter & admirer la sainteté de leur vie. Gond s'appliquoit au travail des mains aux momens que ses exercices de religion lui laissoient libres. Il cultivoit la terre, y faisoit venir des légumes, dont il donnoit

une grande partie à ceux qui venoient implorer ſon aſſiſtance ; il les inſtruiſoit en même temps de la connoiſſance de Dieu, leur enſeignoit ſes divins commandemens, les retiroit du vice pour les porter à la vertu & leur montroit le chemin de la perfection.

Une vie ſi ſainte répandit l'éclat le plus brillant, & Dieu l'accompagna du don des miracles. Quelque temps après l'établiſſement de ce monaſtère, l'air ſe corrompit, la peſte ſe déclara & fit les ravages les plus terribles dans tout le pays. On courut en foule au ſaint homme pour obtenir par ſes prières la ceſſation de ce fléau. Il guérit pluſieurs peſtiférés par l'impoſition des mains, par de l'huile bénite, ou par le ſigne de la croix, & la peſte ayant ceſſé, on fut perſuadé qu'on n'en étoit redevable qu'à l'interceſſion puiſſante de ſaint Gond. Enfin, après une vie ſi ſainte, ſe ſentant près du terme où il devoit ſortir de ce monde, il exhorta ſes religieux à une parfaite obſervance de leur regle, ſe fit adminiſtrer les ſacremens des mourans, & s'endormit dans le Seigneur le 26 mai 690. *Voy. prieuré de Saint-Gond, paroiſſe d'Oye, doyenné de Sézanne.*

JUIN.

Le 8.

SAINTE SYRE, *femme. Syria.*

On a confondu, pendant longtemps, cette ſainte avec ſainte Syre de Meaux, vierge & ſœur de ſaint Fiacre : mais enfin les critiques ont reconnu qu'elles étoient deux perſonnes différentes. En effet, la ſœur de ſaint Fiacre étoit née en

Digitized by Google

Ecoſſe, & celle que l'égliſe de Troyes honore étoit Champenoiſe ; la 1re. étoit du ſang royal, la 2e. ſimple payſanne, l'une étoit vierge, l'autre avoit été mariée & étoit devenue veuve, celle-là étoit venue en France vers le milieu du 7e. ſiécle, celle-ci vivoit à la fin du troiſième. La Champenoiſe eſt honorée le 8 juin, & la vierge Ecoſſoiſe l'eſt à Meaux le 28 octobre. Enfin, celle dont nous parlons étoit aveugle, & les circonſtances de ſa vie ne conviennent qu'à une perſonne libre & non à une religieuſe.

On ne ſait pas le lieu ni le temps précis où elle eſt née ; mais on conjecture, & ce ſentiment eſt aſſez vraiſemblable, qu'elle a pris naiſſance vers 230, dans la ville d'Arcys-ſur-Aube, ou dans le voiſinage. Elle fut mariée à l'âge d'environ dix-huit ans ; &, peu de temps après ſon mariage, elle devint aveugle par un accident inconnu. Vers le milieu du ſiécle, le chriſtianiſme fut annoncé dans Troyes, & ſes parens furent du nombre de ceux qui ſe ſoumirent à la foi de Jéſus-Chriſt. Elle-même y fut inſtruite, & la lumière de l'évangile la dédommagea de la perte de ſa vue.

Saint Savinien avoit ſouffert le martyre auprès de Rilly, en 275. Syre en eut connoiſſance, & elle apprit que pluſieurs miracles s'étoient opérés par l'interceſſion de ce ſaint. Le champ où il étoit inhumé étoit devenu fameux ; Syre pleine de confiance aux mérites du glorieux martyr, ſe ſentit embraſée de zèle & du deſir de chercher ſes oſſemens & de glorifier ſon ſaint corps. Elle pria pluſieurs perſonnes de ſa famille de la mener à Rilly, mais inutilement, & perſonne ne voulut lui rendre ce ſervice. Il ne ſe trouva qu'un jeune enfant de dix à douze ans qui ſe chargea de la conduire. La tradition du pays aſſure qu'elle paſſa

par le village des Grandes-Chapelles, qui eſt ſur la route qu'elle devoit tenir en venant d'Arcys ou des environs. On dit qu'elle ſe repoſa ſur la hauteur d'où l'on deſcend à Rilly, & pour conſerver la mémoire de cette ſtation, on y a planté une croix, où tous les ans on porte la châſſe de cette ſainte en proceſſion.

Elle pria avec beaucoup de ferveur le ſaint Martyr de lui procurer l'uſage de la vue, elle invoqua Jéſus-Chriſt par de ſaints gémiſſemens. Arrivée au champ où elle ſait être le tréſor précieux qu'elle cherche, ſa prière eſt plus animée, ſes vœux ſont plus ardens, elle eſt exaucée, les taies qui lui avoient derobé la lumière ſe diſſipent, & elle recouvre parfaitement la vue. Au bruit de ce miracle, on accourt à Rilly des villes, bourgs & villages voiſins. Tous admirent la puiſſance que Dieu communique à ſes ſaints, tous félicitent cette veuve ſur un événement auſſi heureux. Pénétrée de reconnoiſſance, elle fait découvrir le corps du ſaint; ſur ſes exhortations, on conſtruit une chapelle ſur le lieu de ſa ſépulture, & on lui erige un tombeau. Syre ſe conſacra au ſervice de Dieu & à la garde du tombeau, ſon plaiſir fut d'entretenir & d'orner cette chapelle. Enfin, elle y paſſa le reſte de ſes jours dans les exercices de la vertu la plus pure, de la piété la plus ardente, & d'une mortification continuelle. Elle devint l'objet de la vénération la plus profonde, & les habitans des environs réclamerent le ſecours de ſes prières dans les calamités.

On aſſure que lorſqu'elle vint à Rilly, cinq ou ſix ans après la mort de ſaint Savinien, elle étoit aveugle depuis quarante ans. Alors, elle pouvoit en avoir ſoixante. On penſe qu'elle vint à ce village en 280, qu'elle y reſta huit à dix ans, &

Digitized by Google

qu'elle mourut en 298 environ, âgée de ſoixante-huit ans. Depuis ce temps, le village qui portoit le nom de ſaint Savinien, prit celui de ſainte Syre, qu'il porte encore aujourd'hui. M. Traſſe, dans ſon manuſcrit ſur la vie des ſaints du diocèſe, conjecture que le corps de cette ſainte fut levé & mis dans un tombeau, au 7me. ſiécle, lorſque l'évêque Ragnégiſile fit tranſporter dans la cathédrale le corps de ſaint Savinien, & fit conſtruire une égliſe au fauxbourg de Troyes en l'honneur de ſainte Savine, qui fut alors transférée à Montier-la-Celle ſur la demande de ſaint Frobert.

La multitude des miracles opérés au tombeau de ſainte Syre a établi & perpétué ſon culte. Elle eſt réclamée pour obtenir la guériſon de la gravelle, de la pierre & de la colique néphrétique. En 1604, on voyoit encore dans la chapelle de cette ſainte une inſcription latine qui conſtatoit qu'en 1539, Gaſpard de Coligny, parent de l'amiral de ce nom, y avoit été guéri miraculeuſement de la pierre par l'interceſſion de la ſainte. Le P. Henſchenius, un des auteurs Bollandiſtes, a trouvé dans D. Menard, Bénédictin, les vers ſuivans extraits d'un vieux manuſcrit par M. Guillot, curé de Saint-Aventin de Troyes.

Regia cum patriis celebrata eſt Syria terris,
Cujus quiſque piam percipit ager opem.
Linquit arenoſos per te gravis hernia renes
Sanatur meritis fractio quæque tuis.
Talibus oro meum ſerves crucialibus alvum,
Credimus, eſt tanti vera medela mali.

Ora pro nobis fuminum pia Syria Regem
Ut ſcrupulo curet viſcera noſtra gravi.

Voyez Paroiſſe de Sainte-Syre, grand-doyenné.

Le 11 Juin.

SAINT BLIER, Solitaire, autrement Blitaire, *Blitarius.*

On ne ſait pas le temps précis de ſa naiſſance, ni l'année où il eſt venu en France. Le P. le Cointe croit qu'il a vécu dans le diocèſe de Troyes au commencement du 7e. ſiécle, & c'eſt le ſentiment le plus commun. On prétend qu'il eſt né en Irlande, & qu'y ayant reçu l'ordre de prêtriſe, il vint en France avec ſaint Fourcy, qu'il quitta en Picardie pour avancer plus avant dans le royaume, & s'y choiſir une retraite. Il arriva au village de Verdey, proche Sézanne, où il réſolut de vivre en hermite, & où il ſe bâtit une cellule. Là, il s'offrit à Dieu comme une victime d'agréable odeur, lui ſacrifiant ſa vie, ſon ame, ſon corps & tout ſoi-même. Il vécut dans la plus auſtère mortification, & il ſe privoit de tout afin de faire de plus abondantes aumônes. La prière & le jeûne étoient ſon occupation la plus ordinaire, & il ne mangeoit vers le ſoir qu'un peu de racines & de gros pain. Enfin, après une vie ſi pénitente & ſi ſainte, il s'endormit dans le Seigneur, & alla recevoir ſa récompenſe dans la béatitude céleſte.

Pleins de vénération pour la ſainteté de ce pieux

Digitized by Google

ſolitaire, & connoiſſant les miracles que Dieu opéroit par ſon interceſſion, les habitans de Sézanne ſe rendirent à Verdey, enleverent ſon corps & le placerent honorablement dans leur ville, où Dieu le glorifia encore par pluſieurs miracles. Hugues Bardolphe, ſeigneur de Broyes & gouverneur de Sézanne, le fit tranſporter dans la chapelle de ſon château, où il avoit inſtitué des chanoines. Ceux-ci voyant que leur chapelle n'étoit bâtie qu'en bois & trop petite, réſolurent d'en conſtruire une nouvelle; &, pendant l'abſence du ſeigneur, ils reporterent à Sézanne le corps du ſaint pour y être en dépôt pendant la bâtiſſe de leur chapelle. Lorſque l'ouvrage fut achevé, ils ſe préſenterent pour le reporter à Broyes, les Sézannois refuſerent de le rendre; mais Bardolphe, à ſon retour, le fit transférer dans la chapelle de ſon chapitre. Depuis il fut encore transféré à Sézanne, où il fut perdu ou brûlé en 1567 pendant les ravages des Calviniſtes dans cette contrée. Ces faits qui ont établi ſon culte n'étoient pas tout-à-fait à négliger, ce ſaint méritoit place dans le calendrier du diocèſe, & nous ignorons les motifs qui ont porté les rédacteurs du breviaire de 1718 à le paſſer ſous ſilence avec pluſieurs autres que nous avons réclamés ailleurs. *V. Broyes, doy. de Sézanne, & l'Alm. de Tr.* 1777.

JUILLET.

Le 12.

SAINTE EVRONIE ou APRONIE. *Apronia.*

Cette ſainte, ſœur de ſaint Evre, 7e. évêque de Toul, eſt née, comme ſon frere, à Trancault, village du diocèſe de Troyes, à neuf lieues de la ville épiſcopale du côté de Nogent, dans le 5e. ſiécle. Lorſque ſaint Evre monta ſur le ſiége de Toul, elle le ſuivit pour profiter de ſes exemples & de ſes inſtructions ; mais lorſqu'il mourut, elle ſe rendit à Troyes, où elle mena une vie ſainte & retirée. Par l'abondance de ſes mérites elle fut reçu dans la gloire céleſte, & après ſa mort elle obtint les honneurs ſacrés. Saint Gérard, ſucceſſeur de Evre ſur le ſiége épiſcopal de Toul, recherchant avec ſoin les reliques des ſaints, demanda à Troyes le corps de ſainte Euvronie ; les citoyens ſe rendirent à ſa prière ; ils le lui accorderent, & ce ſaint pontife le plaça au milieu de ſa ville comme une ſolide protection. Depuis, ces reliques furent dépoſées dans la cathédrale où elles ſont révérées avec beaucoup d'honneur & de dévotion. Malgré ces faits, ſainte Evronie a été omiſe dans le breviaire de Troyes.

Digitized by Google

Le 21 Juillet.

SAINTE JULE, Saint Claude *ou* Claudien *& leurs Compagnons.*

Sainte Jule naquit à Troyes un peu avant le milieu du 3e. ſiécle. Elle embraſſa la foi de Jéſus-Chriſt lorſque le chriſtianiſme fut annoncé & reçu dans cette ville. Vers ce temps-là, les Allemands faiſoient des courſes fréquentes dans les Gaules, ſoit par l'envie du butin, ſoit à deſſein d'y faire des conquêtes. Dans une de ces expéditions, un capitaine, nommé Claude ou Claudien, eut la conduite d'une troupe de ces pillards, & dirigea ſa marche juſqu'à Troyes qui étoit alors ſous la domination des Romains. Il fit dans cette ville pluſieurs captifs, parmi leſquels ſe trouva Jule, âgée de dix-huit ans, & remarquable par ſa beauté. Ses attraits le toucherent, & il conçut le deſſein de l'épouſer.

Lorſqu'il l'eut conduite dans ſon pays, Claude lui propoſa le mariage & lui fit les plus belles promeſſes. Mais Jule qui s'étoit conſacrée à Jéſus-Chriſt lui répondit avec autant de courage que de douceur : Sachez que je ſuis épouſe de Jéſus-Chriſt le fils de Dieu, que je lui jure une foi inviolable, & que je ne puis contracter alliance avec aucun mortel. Son ange eſt toujours avec moi, & ſi un amour impur vous fait attenter à ma perſonne, il vengera bientôt ſur vous l'injure que vous m'aurez faite. A ces mots, Claude ému de colere : quel eſt donc votre époux, dit-il ? Quel eſt celui qu'il a chargé de venger ſur moi le

Digitized by Google

chagrin que je pourrois vous causer ? Vous êtes donc chrétienne ? Oui, répliqua Jule, je suis chrétienne ; & si vous le devenez vous-même, le fils de Dieu vous assistera dans toutes les circonstances de votre vie. Après cette conversation, Claude, pénétré de crainte & de respect, commença à l'honorer & lui fit préparer chez lui un appartement convenable, lui donna des filles pour la servir avec défense de laisser entrer aucun homme auprès d'elle. Jule, dans son appartement, s'appliquoit à la prière & au jeûne, elle bénissoit le Seigneur de la consoler ainsi dans sa captivité & d'avoir inspiré à son maître tant de sentimens d'humanité. Elle demandoit à Dieu d'éloigner tout accident de la maison du capitaine & de délivrer son peuple de tout mal.

Cependant, les ennemis de Claude le menaçoient d'envahir son pays, & il se vit obligé d'armer contre eux & de se préparer à la guerre. Avant que de partir, il se recommanda aux prières de Jule. Suppliez votre Dieu, dit-il, que je revienne victorieux : si j'ai ce bonheur, à mon retour je vous honorerai plus que jamais. Marchez avec confiance, répondit-elle, ô mon maître, je vais me mettre en prières & vous reviendrez satisfait. Sur cette parole Claude se met en marche, atteint ses ennemis, leur livre bataille, les défait & remporte une victoire glorieuse. Il revint couvert de lauriers, rendit les plus grands honneurs à la sainte, & déclara hautement qu'il devoit sa victoire au mérite de ses prières. Dès-lors il ne la regarda plus comme une esclave, mais comme une hôtesse vénérable ; &, depuis, toutes les fois qu'il étoit obligé de marcher contre ses ennemis, il en revenoit vainqueur par l'intercession de Jule.

Digitized by Google

Jule passa quelques années (1) dans la maison de ce commandant. Dieu lui inspira de retourner à Troyes, où elle devoit remporter la couronne du martyre. Elle se sentit alors un nouveau courage & alla trouver le capitaine Claude, à qui elle communiqua les desseins de Dieu sur elle : Quoi ! dit-il, saisi de surprise, vous voulez sortir de ce pays ? Dans quel état me laissez-vous ? Votre départ enhardira mes ennemis, & tous les malheurs vont fondre sur moi. Non, je ne vous quitterai pas, & j'aime mieux vous suivre partout où vous irez. J'approuve votre résolution, lui dit Jule, venez, j'espere que mon Dieu répandra sur vous & sur vos compagnons de voyage l'abondance de ses graces Il ne balance plus, il se met en chemin avec la sainte ; ce n'est plus un barbare, mais un chrétien fidèle qui se met sous la direction de cette vierge. Enfin, ils arrivent à Troyes, où la persécution d'Aurélien se faisoit sentir avec toute la violence que peut inspirer la cruauté.

Dans Troyes, le zèle de Jule prit de nouvelles forces. Elle s'appliqua à assister, à consoler les fidèles qui étoient dans les prisons. Elle les visitoit publiquement & sans crainte. Bientôt le bruit de son zèle parvint à l'empereur qui la fit comparoître devant lui. Ce prince voyant qu'elle étoit inébranlable dans la profession de la foi de Jésus-Christ, la fit étendre sur un chevalet & mettre sur son dos des charbons ardens. Mais aussitôt les bourreaux furent frappés d'aveuglement & s'é-

(1) Nos écrivains disent qu'elle y resta 28 ans. Ce nombre d'années nous paroît exorbitant, vû l'époque de l'établissement du christianisme dans Troyes.

crierent : Jule, ſecourez-nous. D'autres vinrent pour l'aſſommer à coups de nerfs de bœufs, & leurs efforts furent encore inutiles. L'empereur ayant appris ſa conſtance vint la trouver & lui dit : Sacrifie aux dieux, ou tu mourras aujourd'hui par le glaive ; mais voyant ſon inflexibilité, il prononça ſa ſentence & la condamna à être décapitée.

Claude apprit bientôt cette ſentence qui condamnoit à la mort celle qui l'avoit inſtruit dans la foi. Il alla trouver l'empereur & lui dit : Jule m'a ſervi de maître dans ſa religion, je ne puis me ſéparer d'elle, ordonnez ma mort en même temps que la ſienne. Son Dieu m'a comblé de biens par ſon moyen, j'adore ce Dieu unique & j'ai quitté tout pour Jéſus-Chriſt. Mais, répondit Aurélien, vous n'êtes pas chrétien, comment pouvez-vous mourir pour cette religion ? Il eſt vrai, répliqua Claude, je ne ſuis pas encore chrétien baptiſé, mais je le ſuis de cœur ; & ſi j'ai le bonheur de répandre mon ſang pour Jéſus-Chriſt, j'eſpere que je ne ſerai pas regardé comme un étranger dans la foi. Alors l'empereur prononça ſon jugement, & Claude fut décapité comme ſainte Jule, le 12 des calendes, c'eſt-à-dire le 21 juillet, à quelques cents pas des murs de la ville, au lieu même où eſt aujourd'hui le puits qui porte le nom de ſainte Jule, en 275. Vingt autres chrétiens leurs compagnons furent auſſi préſentés à l'empereur qui les condamna également à la mort. Ils reçurent auſſi la couronne du martyre au même endroit où ſainte Jule fut inhumée.

Les actes de ces ſaints ſe trouvent en latin dans le promptuaire de Camuſat & dans les Bollandiſtes au 21 Juillet. En 1233, le corps de ſainte Jule

fut transféré à l'abbaye de Jouarre, diocèse de Meaux, où elle eſt réclamée dans les néceſſités publiques & ſurtout dans les temps de contagion. Deſguerrois dit avoir vû, en 1632, ces reliques dans une châſſe garnie de lames & de figures d'argent. Le tréſor de Saint-Etienne de Troyes conſerve le crâne de cette ſainte dans un reliquaire fort riche, & il y a auſſi quelques-unes de ſes reliques dans la chapelle qui porte ſon nom, ſous les murs de la ville, auprès du puits dont nous avons parlé. *Voy. ſainte Jule, paroiſſe de Saint-Martin-ès-Vignes, archiprêtré.*

Le 26 Juillet.

SAINT URSE,

Evêque de Troyes. *Voy. Hiſtoire des évêques de Troyes.*

---

le 28 Juillet.

SAINT CAMÉLIEN,

Evêque de Troyes. *Voy. Hiſtoire des évêques de Troyes.*

Le 29 Juillet.

SAINT LOUP,

Evêque de Troyes. *Voy. Hiſtoire des évêques de Troyes.*

Digitized by Google

Aoust.

Le 16.

SAINT BAUSSANGE, Martyr. *Balsemius.*

Il naquit à Limoges vers la fin du 4e. siécle. Ses parens lui donnérent l'éducation la plus chrétienne, & il répondit parfaitement à leur attente. Il fut de bonne heure agrégé au clergé, où il remplit ses devoirs avec édification. Il reçut les ordres mineurs successivement, & il parvint à l'ordre du diaconnat. Quelque temps après, avançant vers la perfection, & animé du zèle de son salut, il se détermina à sacrifier à Dieu ses parens, ses amis, sa patrie, il quitta tout pour suivre l'attrait de la grace qui l'appelloit ailleurs.

Il vint dans le diocèse de Troyes sous l'épiscopat d'Aurélien, & fixa sa demeure à Arcies-sur-Aube, où, sous l'autorité du pontife, il exerça son ministère. Il s'y appliqua à la prédication de l'évangile à tous les peuples des environs, & il le fit avec tant de succès qu'il fut regardé comme l'apôtre d'Arcies. Il visitoit les malades, consoloit les affligés, administroit l'eucharistie aux fidèles, & Dieu répandit sur ses travaux les plus abondantes bénédictions.

Au commencement du 5e. siécle, les Vandales, les Alains & autres Barbares, ayant passé le Rhin, pénétrerent dans les Gaules, & ravagerent tout ce qui se rencontroit sur leur passage. Du pays Rémois ils s'avancerent vers Arcies, & y continuerent leurs cruautés. Baussange n'en fut point intimidé, il eut le courage de leur faire des re-

Digitized by Google

préſentations & de les exhorter à ſe dépouiller de leur barbarie & à montrer plus de douceur & d'humanité. Mais ſes inſtructions ne produiſirent pas l'effet qu'il pouvoit en attendre, les barbares irrités de ſa hardieſſe, l'accablerent de coups à deux jets de pierre d'Arcies, dans un lieu appellé *la Dorée*. Ils crurent l'avoir fait mourir; mais ayant vû qu'il s'étoit relevé & qu'il marchoit, ils retournerent ſur lui, le tourmenterent de diverſes manières, le chargerent de chaînes, & enfin lui trancherent la tête, jetterent ſon corps dans un puits voiſin & le couvrirent de pierres.

Quelques années après, une dame de Limoges ayant perdu la vue, fut inſpirée de Dieu de ſe rendre au lieu du martyre de ſaint Bauſſange, fit décombler le puits, trouva le corps ſaint, ſe frotta les yeux avec l'eau de ce puits & recouvra la vue. Alors les reliques furent placées dans une égliſe voiſine dédiée à Saint-Pierre. Vers le milieu du 10e. ſiécle, Herſendis, dame de Ramerup & comteſſe d'Arcies, les enleva & les dépoſa dans la chapelle de ſainte Marie qu'elle avoit fait bâtir auprès de ſon château. C'eſt à préſent un Prieuré de l'ordre de ſaint Benoit. Il faut diſtinguer ſaint Bauſſange d'un autre du même nom, neveu de ſaint Baſle, qui vivoit 200 ans après. *Voy. Deſguerr. Arcies-ſur-Aube.*

Le 23 Aoust.

SAINTE ASCELINE, *Vierge.*

La mere de cette ſainte étoit proche parente de Geoffroy, évêque de Langres, & de ſaint Bernard, abbé de Clairvaux. Elle naquit à Ville,

Digitized by Google

proche la Ferté-ſur-Aube, & fut mariée à un homme vertueux & noble d'extraction, dans la 30e. année de ſon âge. Elle ſe mit ſous la direction de ſaint Bernard, qui la conduiſit dans la voie du ſalut, & elle eut de ſon mariage la jeune Aſceline qu'elle reçut de Dieu comme une marque de ſa bénédiction. Aſceline n'avoit que cinq ans lorſqu'elle perdit ſon pere qui mourut avec la réputation d'un homme de bien. Sa mere lui reſta pour lui donner une éducation chrétienne, & elle trouva dans ſaint Bernard un ſecond pere qui lui temoigna l'affection la plus tendre.

Dès cet âge, Aſceline remplie de ſentimens de piété, ſe retira à l'écart & pria Dieu de lui conſerver le tréſor de la virginité, ce qui fut un ſujet d'admiration pour tous ceux qui la connoiſſoient. Cependant elle n'étoit pas exempte des défauts de l'enfance, elle faiſoit de petits vols à ſa mere, ſoit par gourmandiſe, ſoit pour ſatisfaire quelqu'autre petite fantaiſie. Mais alors elle ſe ſentoit tirer par ſa robe, diſent les agiographes, & elle entendoit une voix qui lui reprochoit cette manière d'agir. Elle profita de ces avertiſſemens, & depuis elle devint plus ſobre & plus retenue, n'oſant toucher à rien ſans la permiſſion de ſa mere. A l'âge de dix ans, elle commença à avoir des viſions. En 1149, ſaint Bernard mit la réforme dans l'abbaye de Boullancourt, & les religieux embraſſerent la regle de Citeaux. La mere d'Aſceline, que quelques-uns croient être ſainte Emeline, profita de ces circonſtances pour ſe retirer du monde & vivre dans la ſolitude avec ſa fille. En effet, d'après les avis de leur parent ſaint Bernard, elles allerent fonder un monaſtère au lieu qui fut appellé Lieu des Dames-lès-Boullancourt auprès de l'abbaye.

A

A peine Aſceline avoit-elle alors atteint l'âge de douze ans, un jour que les autres religieuſes étoient employées à faire des chandelles & des cierges pour l'office divin, un jeune clerc qui avoit quelque eſprit & qui ſe mêloit d'écrire, fut épris des charmes & de la beauté d'Aſceline. Il conçut pour elle un amour déréglé, deſira lui parler en particulier & ſe contenta de lui dire à la hâte que, ſi elle le vouloit, il lui apprendroit à bien écrire & à chanter avec méthode.

Ne pouvant lui parler plus longtemps, il lui écrivit quelque temps après, & lui envoya des vers de ſa façon. Il la trouva une troiſiême fois & lui déclara ſon amour. La ſainte, qui ne ſoupçonnoit aucun mauvais deſſein de ſa part, lui répondit avec la ſimplicité de la colombe; ſi vous changiez votre habit mondain pour prendre celui de la religion & vivre en un monaſtère, je vous chérirois davantage. Il changea en effet d'habit, mais ſans changer de projet, & entra dans l'abbaye de Boullancourt, où il paſſa trois mois entiers. Mais une inſpiration du ciel fit connoître à Aſceline l'intention impure de ce jeune homme, & lui découvrit que le demon ſe ſervoit du clerc pour la corrompre. La ſainte fut troublée a ce diſcours qu'elle rapporta à ſa mere; on crut que c'étoit un ange qui lui avoit donné cet avis, & le ſéducteur ſe voyant découvert, quitta l'habit de religion & retourna dans le ſiécle.

Aſceline faiſoit admirer ſa conduite par tous ceux qui en avoient connoiſſance. Sa ferveur dans la prière, ſa vie pénitente & mortifiée en avoient fait une parfaite religieuſe. Elle s'efforçoit de ternir la beauté de ſon viſage par les macérations & par l'uſage des cendres. Un jour qu'elle étoit agitée par des penſées qui lui repréſentoient comme

Digitized by Google

aimables les vanités du ſiécle, elle ſe jetta toute nue dans des orties piquantes pour ſe mortifier & diſſiper ces penſées. Elle faiſoit un grand nombre de génuflexions par jour, récitoit pluſieurs fois le Pſeautier, portoit des verges ſous ſes aiſſelles & ſe donnoit quatorze fois par jour la diſcipline.

Alors fleuriſſoit en Bourgogne, au diocèſe de Langres, le monaſtère de Poullangy, dont une niéce de ſaint Bernard étoit abbeſſe. Sainte Emeline & ſainte Aſceline ſa fille, s'y rendirent pour s'avancer dans la perfection. Là, ſainte Aſceline donna les exemples les plus frappans, & elle devint un modèle de la vie religieuſe. Elle ſe creuſa une petite foſſe où elle faiſoit ſes prières & qu'elle arroſoit de ſes larmes. On la choiſit pour gardienne de l'égliſe, & elle apprit que ſes larmes étoient agréables au ciel, & l'avoient purifiée comme l'eau baptiſmale purifie l'homme. Quelque temps après, ſuivant une inſpiration du ciel, Aſceline s'en retourna avec ſa mere en leur premier monaſtère du Lieu des Dames-les-Boullancourt.

Cette ſainte, comblée des faveurs de Dieu, s'attiroit de toutes parts la vénération la plus profonde par les prodiges qu'elle opéroit en grand nombre. Le démon s'étant efforcé de perſuader à un religieux de quitter ſon état pour embraſſer un ordre plus rigoureux, Aſceline en eut connoiſſance & lui manda de ne point exécuter ce projet, & qu'elle ſavoit de bonne part que c'étoit une ſuggeſtion du diable. Le ſire de Joinville ayant appris les miracles qu'elle opéroit fréquemment, l'envoya prier de venir délivrer une pauvre fille qui étoit tourmentée du démon. Aſceline s'y rendit, fit prononcer à la malade la ſalutation angélique toutes les fois que le démon la tourmen-

Digitized by Google

teroit, & elle fut en effet délivrée. Une autre femme de Cologne auſſi agitée par l'eſprit malin, fut également délivrée par les prières de ſainte Aſceline à la ſollicitation de l'archevêque de cette ville qui l'avoit fait venir à cet effet. Dans le monaſtère de Lacey, au diocèſe de Treves, ſelon Deſguerrois, on conſervoit la moitié d'un bras de ſaint Jérôme. Les religieux étoient dans le doute ſur l'authenticité de cette relique. On l'apporta à ſainte Aſceline, devant qui ſe préſenta alors une femme malade; elle fit cette prière: Seigneur, dit-elle, ſi ces reliques ſont de ſaint Jérôme, rendez la ſanté à cette femme, elle appliqua ſur elle les reliques, & cette malade recouvra auſſitôt la ſanté, ce qui manifeſta l'authenticité de ces reliques.

Deſguerrois rapporte pluſieurs autres miracles d'après la vie de ſainte Aſceline écrite anciennement par Goſſuin, religieux de Boullancourt: mais les bornes que nous nous ſommes preſcrites ne nous permettent pas d'entrer dans un ſi long détail. Il nous ſuffit d'avoir montré la ſainteté de cette vierge chrétienne ſi renommée de ſon temps, pour avertir de l'omiſſion qui en a été faite dans le breviaire de Troyes, quoiqu'elle ſoit révérée dans une partie du diocèſe. Elle mourut le vendredi après la Pentecôte, le 18 mai 1195, & on célebre ſa fête le 23 août. *Voy. abb. de Boullancourt, doy. de Margerie.*

SEPTEMBRE.

Le 7.

SAINT MESMIN, *Memorius*, & ſes Compagnons, Martyrs.

On n'a pas des actes bien certains de la vie de ſaint Meſmin & de ſes compagnons ; ceux donnés par Camuſat & Deſguerrois paroiſſent fabuleux & ne méritent pas beaucoup de croyance. Nous donnerons ici un extrait de ceux qu'on a trouvés à Dijon dans un très-ancien manuſcrit de la bibliothèque de M. le préſident Bouhier, & qui ont été traduits par M. Traſſe, chanoine de Troyes, réſidant à Dijon.

On ſçait qu'en 451 Attila étant entré dans les Gaules, campa auprès de Méry-ſur-Seine, & menaça de piller & ravager la ville de Troyes. Saint Loup, évêque de cette ville, craignant pour ſon peuple, ſe mit en prière, à laquelle il joignit le jeûne, afin de détourner le malheur qui étoit près de fondre ſur ſes ouailles chéries. Après la premiere veille de la nuit qu'il paſſa en prières, il s'endormit de laſſitude. Alors un ange vint l'avertir en ſonge de purifier douze perſonnes d'une vie exemplaire, & de les envoyer audevant de l'ennemi, à la tête deſquelles ſeroit Meſmin, prêtre ou archidiacre, avec Félix, diacre, & Maximien, ſoudiacre, précédés de la croix, & pſalmodiant des paroles de l'écriture ſainte.

Le ſaint exécuta ces ordres ; au lever du ſoleil les enfans qui furent choiſis pour cette députation furent purifiés ſelon la forme indiquée : Le pontife, accompagné d'une multitude de peuple

avec le clergé, chantant des pſeaumes, les conduiſit hors de la ville & leur donna ſa bénediction. Saint Meſmin, avec ſes compagnons, arriva au village de Brolium ſur les bords de la Seine. Dès qu'Attila les apperçut, il pouſſa ſon cheval pour aller à leur rencontre avec ſes cavaliers. Son cheval s'abattit, & alors il dit à ſon préfet : qui ſont ces gens-là ? Seigneur, dit Meſmin, nous ſommes envoyés par Loup, notre évêque, pour vous ſupplier de ſa part de ne point réduire en captivité la ville de Troyes. Le préfet dit au roi : ces gens ſont cauſe de l'accident qui vient de vous arriver, ce ſont des magiciens, ordonnez de les frapper par le glaive.

Vous me donnez un bon conſeil, reprit le roi. Auſſitôt pluſieurs cavaliers de ſon eſcorte, trancherent la tête à une partie des députés. Ne frappez point ce vieillard, dit Attila, montrant l'archidiacre Meſmin, qu'il s'en retourne & qu'il annonce dans ſa ville ce qui vient de ſe paſſer. Briſez les vaſes qu'ils portoient comme les inſtrumens de leur magie, & brûlez-en une partie. Tandis qu'ils brûloient la croix, une eſquille ſauta dans l'œil de l'échanſon, qui tomba & pouſſa de grands cris. Meſmin dit alors à Attila : ſi vous croyez en mon Dieu, il eſt aſſez puiſſant pour guérir ce jeune homme. Meſmin fit le ſigne de la croix ſur l'œil du bleſſé, & auſſitôt l'échanſon fut guéri.

Ce miracle n'opéra pas la converſion du prince ; ſon préfet Seleus lui conſeilla au contraire de faire périr Meſmin. Avant que de ſubir le ſort qu'on lui préparoit, le ſaint demanda la permiſſion de ſe mettre en prières : il demanda à Dieu de délivrer la ville de Troyes du danger qui la menaçoit, après quoi il dit à Attila : achevez ce que

vous avez commencé ; alors ce prince tira ſon glaive & lui trancha la tête. Le ſoudiacre Maximien avoit été témoin de tout ce qui s'étoit paſſé. Le roi s'appercevant de ſa douleur, le fit ſaiſir & jetter dans la riviere. Après ce coup, les ſoldats ayant pris querelle enſemble ſur le partage des dépouilles des ſaints martyrs, en vinrent juſqu'à ſe battre, & quelques-uns furent tués. Cependant Maximien étant revenu ſur l'eau ſe ſauva de la riviere, coupa des branchages dont il couvrit les corps des martyrs. Il retourna ſur la riviere & ſe cacha dans des broſſailles. Enſuite, profitant des ténebres de la nuit, il couvrit le corps de ſaint Meſmin, & revint à Troyes rapporter tout ce qui s'étoit paſſé.

A cette nouvelle, ſaint Loup répandit des larmes, bénit le Seigneur, & s'impoſa une pénitence conſidérable. La nuit ſuivante, il envoya pluſieurs prêtres, qui, conduits par Maximien, allerent donner la ſépulture à ſaint Meſmin & à ſes compagnons de martyre. Vingt jours après, lorſque l'ennemi fut décampé, il y retourna avec pluſieurs perſonnes, & ayant fait jetter les filets dans l'endroit de la riviere indiqué, on en retira la tête de ſaint Meſmin, qui fut portée à ſon tombeau. Ses oſſemens ſont dans le prieuré du village qui porte aujourd'hui ſon nom, & ceux de ſes compagnons ſont en partie à Saint-Martin-ès-Aires, ſous le nom de reliques des ſaints innocens.

Le 15 Septembre.

SAINT EVRE. (*) *Aper.* *Evêque de Toul.*

Il prit naiſſance au diocèſe de Troyes dans le village de Trancault, à neuf lieues de la ville épiſcopale. Il étoit iſſu de parens nobles qui avoient beaucoup de piété & qui eurent un très-grand ſoin de ſon éducation. Il acquit, pour ainſi-dire, dès le berceau, les ſemences de toutes les vertus. Il s'attacha aux perſonnes de la plus éminente piété. Il montra tant d'inclination pour ſoulager les pauvres que, ſouvent, il ſe dépouilloit pour les revêtir. Cette affection pour les miſérables prit un tel accroiſſement dans ſon cœur, qu'auſſitôt qu'il ſe vit maître de diſpoſer de ſes biens, il les vendit & en diſtribua le prix aux pauvres. Sa renommée s'étendit au loin, & le ſiége épiſcopal de Toul étant venu à vaquer, il fut élu, comme malgré lui, pour remplir cette place éminente au grand contentement du peuple & du clergé.

L'honneur de l'épiſcopat ne changea point les diſpoſitions de ſon cœur. Il conſerva la même humilité, la même ſimplicité dans ſes ameublemens, la même modeſtie dans ſes habits. Il montra, comme auparavant, une aſſiduité continuelle dans tous ſes exercices, une douceur exemplaire dans ſes paroles, la plus tendre affabilité

(1) La vie que nous donnons ici eſt compoſée d'après les leçons du breviaire de Toul 1749, dont les rédacteurs déclarent les avoir extraites du nouveau tréſor de D. Martenne, tom. 3e.

dans ſes manières. Il ſe fit tout à tous ; jamais il ne ſe diſpenſa d'annoncer l'évangile & de former ſes ouailles par ſon éloquence & par ſes bons exemples. Pour faire briller tant de vertus, Dieu lui accorda le don des miracles, parmi leſquels on remarque celui-ci. Trois criminels furent condamnés à mort à Châlons-ſur-Saone. Saint Evre demanda leur grace, qui lui fut refuſée pluſieurs fois. Enfin, il obtint leur liberté de Dieu même ; par l'efficacité de ſa prière leurs liens ſe rompirent, les portes de la priſon s'ouvrirent & les malheureux furent délivres.

Saint Evre fit bâtir une baſilique ſous les murs de ſa ville ; mais avant qu'elle fût achevée, il mourut en 502, & y fut inhumé. Un ſiécle après, cette égliſe fut dédiée ſous ſon nom, & enſuite ſainte Salaberge & ſaint Hydulphe firent conſtruire des égliſes ſous ſon invocation.

Le 22 Septembre.

SAINTE MAURE, *Vierge.*

Cette ſainte naquit à Troyes ou dans les environs au 9e. ſiécle. Son pere nommé Marien & ſa mere Sédulie, étoient riches & de la première condition du pays. Dès ſa plus tendre enfance, elle montra les plus belles inclinations & donna de grandes marques de ſainteté Elle fut inſtruite dans la foi chrétienne & baptiſée par Léon ou Lyé II. abbé de Mantenay, à deux lieues de Troyes. A peine commença-t-elle à jouir de ſa raiſon, que tous les jours elle aſſiſta aux offices & au ſaint ſacrifice de la meſſe dans la cathédrale. Elle alloit alternativement faire ſa prière devant

trois images, l'une de J. C. naiſſant, l'autre de Jéſus crucifié qui ſubſiſtoit encore, il y a quelques années, ſous le nom de St. Sauveur, & la troiſième du même Sauveur aſſis ſur ſon trône en qualité de juge des vivans & des morts. Aux exercices de la pieté la plus fervente elle joignoit la mortification la plus auſtère. Tous les mercredis & vendredis elle jeûnoit au pain & à l'eau, & alloit en pélérinage au monaſtère de Mantenay implorer l'interceſſion des ſaints Gervais & Protais; elle eut auſſi une dévotion particulière envers ſainte Mâtie, dont elle alloit ſouvent embraſſer le tombeau.

Elle conçut de bonne heure un ſouverain mépris pour le monde & ſes plaiſirs, &, ainſi que dit ſaint Paul, y vécut comme n'y vivant pas. Elle contribua par ſes prières & par ſes exhortations à la converſion de ſon frere aîné & de ſon pere. Eutrope ſon frere voulant s'adonner à Dieu, ſe rendit clerc en l'égliſe cathédrale, où il devint prévôt du chapitre, dignité qui étoit alors la première. Il abandonna ſes biens à ſa ſœur pour lui procurer dans le monde un mariage plus avantageux. Mais ſes vues n'étoient point celles de Maure; cette pieuſe vierge ne penſoit qu'aux choſes céleſtes & ne vouloit avoir d'autre époux que Jéſus-Chriſt, dont la grace lui étoit plus chere que toutes les richeſſes temporelles.

Marien ſon pere étoit un homme riche & puiſſant, il ſuivoit les exemples du monde & ſe conformoit à ſes maximes. Malgré tout ſon zèle, ſaint Prudence, alors évêque de Troyes, n'avoit pû lui faire quitter la voie large qui conduit l'homme à ſa perte. Maure en vint à bout, & par ſes ſoins & ſes prières elle engendra à Jéſus-Chriſt celui qui l'avoit engendrée à la terre. L'ayant excité à une vive contrition de ſes ini-

Digitized by Google

quités, elle le conduisit aux pieds du pontife qui le confessa & le remit en grace avec Dieu. Il devint si pieux qu'il sembloit être tout dans le Seigneur. Il laissa l'église cathédrale héritiere de ses biens, & voulut y être inhumé ; ce qui arriva peu de temps avant la mort de sa fille.

Cette sainte vierge remplie de charité, donnoit ses revenus & consacroit ses travaux à l'église & aux pauvres. Elle fournissoit l'huile pour les lampes, faisoit broder les ornemens & donnoit aux ecclésiastiques des aubes, des surplis & autres vêtemens sacerdotaux. Saint Prudence rapporte lui-même qu'éprouvant des sécheresses depuis quelque temps dans la célébration des saints mystères, il se servit d'une aube que sainte Maure lui avoit donnée, & qu'alors il se sentit tout embrasé de l'amour divin ; ce qu'il attribua à un miracle opéré par la vertu de cette sainte. L'affection qu'elle portoit aussi aux religieux de Mantenay l'engageoit également à leur faire des présens, elle subvenoit à leurs nécessités, elle leur donnoit des habits selon leur institut, & du linge tant pour leur église que pour les besoins de la communauté.

Les vertus de sainte Maure lui mériterent l'estime, le respect & la vénération de ses concitoyens, & particulièrement de saint Prudence son évêque. Dieu faisoit par son moyen une multitude de miracles ; le seul attouchement des linges qu'elle avoit donnés guérissoit les malades. Mais Dieu ne la laissa pas longtemps sur la terre ; elle n'avoit que vingt-trois ans lorsqu'elle tomba dans la maladie dont elle mourut. Tandis que sa mere pleuroit amèrement, Maure, au contraire, se réjouissoit de quitter le monde pour aller se réunir à Jésus-Christ. Elle fut assistée par saint

Digitized by Google

Prudence, par Léon, abbé de Mantenay, par le diacre Maurice, par son frere Eutrope & un grand nombre de fidèles qui vinrent s'édifier à la vue de la sublimité de ses sentimens. A sa demande, le saint pontife lui administra le saint Viatique & l'Extrême-Onction qu'elle reçut avec la piété la plus fervente & par des actes continuels d'amour de Dieu. Elle prononça l'oraison dominicale, & à ces paroles *adveniat regnum tuum*, elle rendit le dernier soupir, & son ame se réunit à son créateur, le 21 septembre, jour de la fête de saint Matthieu, en 850, selon quelques-uns, & en 847 ou 853, suivant d'autres. Sa mort fut accompagnée d'un grand nombre de miracles. Elle fut inhumée dans le village qui porte son nom, à deux petites lieues de Troyes. Saint Prudence prononça son panégyrique en présence du chapitre de la cathédrale. C'est la seule histoire authentique que nous ayons de sainte Maure. M. Breyer l'a mise en françois à la suite de la vie de saint Prudence en 1725. Le latin se trouve dans le promptuaire de Camusat, *fol. 40. Voy. paroisse de Sainte Maure, grand-Doyenné.*

LE 28 SEPTEMBRE.

SAINT BOUIN, Solitaire. *Boemius.*

Une ancienne tradition nous apprend que ce saint avoit pris naissance en Champagne, & peut-être dans la diocèse de Troyes, mais ces actes ont été perdus; ce que l'on sait, c'est qu'il se retira dans le solitude entre Saint-Mards & Maraie, dans une petite vallée entourée de bois, sur la paroisse de Saint-Mards, auprès d'une fontaine où

il construisit sa cellule & sa chapelle. Il y passa un grand nombre d'années dans la contemplation & dans les exercices de la plus sublime dévotion. Il se rendit recommandable par ses vertus, par ses miracles, & mourut enfin plein de jours & de bonnes œuvres le 29 septembre 570. En 1145, l'évêque Hatton donna son hermitage aux chanoines réguliers de Saint-Martin-ès-Aires, qui en font l'office à neuf leçons le 28 septembre. C'est un des saints omis dans le calendrier troyen par les rédacteurs du breviaire de 1718.

Le 29 Septembre.

SAINT URSION, *Abbé.*

Ce fut un prêtre vénérable qui fleurissoit au 4e. siécle & gouvernoit le monastère d'Isles sous Optatien, 2e. évêque de Troyes. On ne connoit pas exactement les actes de sa vie, on sait seulement qu'il étoit curé de la paroisse d'Isles, ou abbé du monastére de ce lieu qu'il gouverna avec autant de prudence que d'édification. Il y mourut & y opéra tant de miracles qu'il fut canonisé, suivant l'usage de ces anciens temps, par la voie du peuple & par le concours du clergé. Sur son tombeau on bâtit une église en son honneur. Son corps y fut conservé pendant quelque temps; mais, dans le 9e. siécle, lors des ravages des Normands, il fut transféré avec d'autres à l'abbaye de Montier-la-Celle, où sa translation se fait le 29 avril. Sa fête se célebre le 29 septembre. Les martyrologes en font mention, & il est étonnant que les rédacteurs du breviaire de Troyes n'en ayent fait aucune mémoire. *Voy. Aumont, grand-Doyenné.*

Digitized by Google

Le 29 Septembre.

LE B. JEAN DE GAND, *Hermite.*

Ce pieux ſerviteur de Dieu naquit vers la fin du 14e. ſiécle. Il fut appellé de Gand, ou parce qu'il étoit né dans la ville de ce nom en Flandre, ou parce qu'il étoit d'une famille noble du même nom établie à Rumilly-les-Vaudes, à quatre lieues de Troyes, où, du temps de Deſguerrois, exiſtoit encore un gentilhomme, qui prétendoit que le frere Jean étoit de ſes parens. Quoiqu'il en ſoit, il paroît que dans ſa jeuneſſe il ſe retira dans les montagnes voiſines de la ville de Saint-Claude, où il vécut en anachorete juſqu'à l'âge d'environ 60 ans, & s'acquit une grande réputation de ſainteté.

Lors des troubles occaſionnés en France par les Anglois qui ravageoient le royaume ſous le regne de Charles VI. le frere Jean, animé d'un eſprit prophétique, ſe détermina à ſortir de ſa ſolitude pour aller trouver Charles VII. légitime héritier du royaume. Ce ſolitaire étoit vénérable par ſes mœurs & par ſon extérieur mortifié. Il portoit une grande barbe, une ceinture de fer ſur ſes reins, un cilice ſous ſon habit, & dans ſes mains ſouvent un gros chapelet de grains de guy de chêne. Sa démarche étoit modeſte, & il boîtoit un peu du côté gauche ; il avoit une phyſonomie agréable, & parloit même avec une ſorte d'éloquence. V. Ann. en 1420 & ſ.

Frere Jean ſe rendit à la cour qui étoit alors à Bourges, & il fut accueilli avec bonté par le

roi Charles VII. Sire, dit-il, voulez-vous la paix? C'eſt, répondit le prince, l'unique objet de mes vœux. Eh bien! reprit le bon hermite, vous l'aurez, ſire, Dieu vous protege, il conſervera votre maiſon, vous aurez un fils * qui vous ſuccédera après que vous aurez chaſſé de votre royaume les ennemis qui le déſolent. Frere Jean alla enſuite trouver le roi d'Angleterre, mais il ne lui trouva pas les mêmes diſpoſitions qu'au monarque des François. Henri lui répondit avec fierté qu'il ne vouloit point la paix, que ſon intention étoit de pourſuivre la conquête de la France dont il poſſédoit les trois quarts. Malgré les projets de ce prince, le pieux hermite eut la ſatisfaction de voir ſa prophétie accomplie, Charles VII. victorieux & les Anglois chaſſés de la France.

*Ce fut Louis XI.

Depuis ce temps, nous ne voyons point que le frere Jean ſoit retourné dans ſon hermitage de Saint-Claude. Il vécut à Troyes ou aux environs, édifiant le peuple par la ſainteté de ſa vie. Il alloit ſouvent aux offices de l'égliſe des Dominicains de cette ville; ſa piété étoit ſi connue qu'on l'appelloit le bon, le ſaint hermite de Saint-Claude. Il logeoit dans Troyes à l'hôtellerie des Trois-Maures, où l'hôteſſe qui connoiſſoit ſa vertu le recevoit avec reſpect & dans la vue de Dieu. Là, il eut occaſion de lier amitié avec Gauthier Garnot, curé de Torvilliers, à une lieue & demie de Troyes, couſin germain de l'hôteſſe, qui avoit quitté ſa cure à cauſe des guerres. Le frere Jean tomba malade & ſentit ſa derniere heure approcher. Il pria ce curé de ne point l'abandonner, de l'entendre en confeſſion & de lui adminiſtrer les Sacremens avec l'agrément du curé de Saint-Jean, ſur la paroiſſe duquel étoit l'hôtelle-

Digitized by Google

rie des Trois-Maures. Enfin, ce ſaint hermite mourut le 29 ſeptembre 1439.

Au moment qu'il rendit l'ame, en plein midi, on apperçut audeſſus de ſa chambre une colonne de feu. On s'imagina que l'hôtellerie étoit la proie des flammes, on accourut en foule, mais on fut étonné que ce feu n'étoit point attaché au bâtiment; alors on le prit pour un préſage du ciel qui déclaroit la ſainteté du frere Jean de Gand. L'hôteſſe s'empara de tous ſes inſtrumens de pénitence; pluſieurs perſonnes en demanderent une partie qu'elles conſerverent comme de pieuſes reliques. Son corps fut porté à l'égliſe des Dominicains, où il fut inhumé ſuivant ſes deſirs.

Nos écrivains diſent que Dieu honora la mémoire de ce pieux hermite par des miracles, & qu'un grand nombre furent conſtatés. Sur le bruit de ces miracles, le roi Louis XI. qui avoit appris la prédiction de ce ſaint perſonnage à Charles VII. ſon pere, écrivit aux Dominicains pour en avoir plus de certitude. Le 9 novembre 1482, il envoya Collinet de la Cheſnaye, ſon maître d'hôtel, pour en communiquer avec l'évêque de Troyes Louis Raguier, & faire tirer du tombeau le corps de Jean de Gand afin de le placer en lieu plus décent. Il fut exhumé avec éclat le 13 du même mois. Son cercueil fut d'abord couvert d'un drap d'or que le roi avoit envoyé pour cet effet, & enſuite dépoſé au tréſor juſqu'à ce qu'on eût obtenu du Pape (Sixte IV.) le pouvoir de travailler à ſa canoniſation. Tandis qu'on faiſoit à Troyes les procès-verbaux des miracles, le roi, flatté de l'accompliſſement de la prédiction du frere Jean, écrivit au pape pour le prier de don-

ner cette commiſſion à Pierre Frezet, religieux du couvent, docteur en théologie & inquiſiteur de la foi, qu'il envoya exprès vers ſa ſainteté. Mais comme l'affaire ſe pourſuivoit, Louis XI. mourut en 1483, & cette canoniſation fut abandonnée.

OCTOBRE.

Le 2.

SAINT SEREIN, *Serenus*, Prêtre.

Il prit naiſſance dans la ville de Metz, capitale du royaume d'Auſtraſie, au commencement du 7e. ſiécle. Il eut pour pere Adrien, & pour mere Sereine, tous deux de noble & ancienne famille, & remplis de piété. Ils prirent un ſoin particulier de donner à leur fils une éducation honnête & chrétienne. Dès ſa plus tendre jeuneſſe, le jeune Serein montra les diſpoſitions les plus heureuſes & fit de grands progrès dans l'étude & dans la piété. Il découvrit bientôt la bonté de ſon cœur & ſon inclination à ſoulager les malheureux, à qui il faiſoit part de ſes petites épargnes.

Etant parvenu à l'âge de pouvoir porter les armes, il entra au ſervice; mais, dans une affaire ſous le regne de Dagobert I. il fut fait priſonnier, malheur qui alors entraînoit l'eſclavage. Il fut enſuite rendu au comte Boſon, qui étoit, dit-on, gouverneur d'une partie du royaume d'Auſtraſie & avoit des terres conſidérables aux environs de Villenauxe dans le voiſinage de Neſles-la-Répoſte. Ce ſeigneur ayant vû dans ſon eſclave les marques d'une bonne éducation, un fonds

fonds admirable de douceur, de piété & de religion, conçut pour lui beaucoup d'estime & fut ravi de le posséder.

Les parens de Serein ayant appris le sort de leur fils en furent affligés. Sa mere, accablée d'inquiétude, résolut de le chercher, & après bien des perquisitions, elle apprit enfin qu'il étoit dans la maison du comte Boson. Elle vint l'y trouver dans l'espérance de lui procurer bientôt la liberté. Elle salua le comte & lui offrit tout ce qu'il voudroit pour la rançon de son fils. Mais Boson ayant appris alors la qualité de son esclave, laissa cette mere maîtresse du traité & lui remit son fils sur le champ, avec regret toutefois de perdre un si bon sujet. Le seul Serein s'opposa à l'exécution. Les disgraces l'avoient détaché du monde; son unique désir étoit de quitter tout pour Dieu & de passer sa vie dans la retraite & dans l'obscurité. Il exposa ses raisons à sa mere, qui, surprise de ses dispositions, lui en fit quelques reproches & attribua cette dureté apparente à un égarement de jeunesse. Pénétrée de douleur du refus qu'il faisoit de sa liberté, & néanmoins ne voulant pas le contraindre, elle lui laissa le loisir de la réflexion, espérant que le temps effaceroit ses résolutions.

Elle resta encore un mois chez le comte, qu'elle pria de seconder ses intentions à l'égard de son fils. En effet, il engagea Serein à prendre des sentimens conformes à ceux de sa mere, mais intérieurement il admiroit l'humilité & le détachement de ce jeune homme. Le mois étant passé, la mere, qui n'avoit pû rien gagner sur son fils, prit congé de Boson, le lui recommanda, embrassa ce cher fils, l'arrosa de ses larmes, lui donna sa bénédiction & partit.

Boſon, plein d'eſtime pour ſon hôte qu'il ne regardoit plus comme ſon eſclave, lui fit part du choix qu'il avoit fait de ſa perſonne pour lui donner l'inſpection ſur toute ſa maiſon ; qu'il comptoit ſur ſes talens pour l'éducation de ſon fils, pour veiller à la conduite de ſes domeſtiques & à l'adminiſtration de ſes biens. Mais le ſaint refuſa tous ces avantages, il remercia ſon maître & lui dit que les emplois les plus bas étoient de ſon goût. Il demanda avec inſtance d'être employé à conduire les beſtiaux, & Boſon voyant ſon humilité ne put lui refuſer ce qu'il deſiroit. Serein prit les anciens patriarches pour ſes modèles dans la vie champêtre. Quelquefois ſe confiant en la providence, il laiſſoit ſes beſtiaux dans les bois & les bruyeres pour accompagner le fils du comte à l'abbaye de Neſles, où ils alloient enſemble faire leurs études. Serein devança bientôt ſes compagnons & égala preſque ſes maîtres.

Cependant, l'envie cherchoit à le perdre dans l'eſprit de ſon maître. Ses ennemis l'accuſerent de négligence & de diſſipation. Le comte, facile à ſe laiſſer prévenir, alla trouver le ſaint à l'improviſte afin de le ſurprendre ; il lui fit d'abord de fortes réprimandes & il étoit ſur le point de le maltraiter, mais il fut attaqué d'une ſoif ſi violente qu'il parut en avoir la fièvre, ce qui étoit un effet de la colere à laquelle il s'étoit laiſſé emporter. L'eau manquoit pour le rafraîchir, & le ſoulagement étoit preſſé. Le ſaint, plein de confiance en Dieu, comme un autre Moyſe, frappa de ſon fer au pied d'une hauteur & il ſortit de l'eau en abondance, où Boſon ſe déſaltéra promptement. C'eſt encore aujourd'hui une fontaine auprès de l'égliſe de Beton, dédiée à ce ſaint.

Digitized by Google

A la vue de ce prodige, Boſon laiſſant à Serein une entière liberté, lui donna l'uſage dans ſes bois & du terrein pour y conſtruire une cellule, perſuadé que par ſa préſence il édifieroit tout le canton & y attireroit les bénédictions du ciel. Quelques années après, Serein fit un voyage de dévotion à Rome, où il paſſa près de huit ans. Il y fut connu & admiré du pape Jean IV. en 641. Ce pontife lui impoſa les mains & lui donna la prêtriſe, après quoi Serein revint trouver ſa cellule, où il mourut plein de jours & de bonnes œuvres vers 650.

Depuis ſa mort, on bâtit trois égliſes ſous ſon invocation, celle du prieuré de la Celle-ſous-Chantemerle, qui conſerve ſon corps, celle de l'abbaye de Chantemerle, & l'égliſe paroiſſiale de Fontaine-Beton. Sur la renommée des miracles qui s'opéroient au tombeau de ce ſaint, Charles & Carloman, fils de Pepin-le-Bref, chef de la 2e. race de nos rois, accompagnés de Berthe leur mere, viſiterent par dévotion l'égliſe de ſaint Serein, en 770, y firent des oblations & implorerent ſon interceſſion. On aſſure, d'après une tradition, que Charlemagne, avant que de combattre ſes ennemis dans une circonſtance, réclama l'aſſiſtance de ſaint Médard & de ſaint Serein, & qu'ayant remporté la victoire, il reconnut le bienfait de ces ſaints par pluſieurs préſens. Tant de témoignages de ſainteté & un culte ſi authentique devoit ſans doute engager les rédacteurs du breviaire à faire quelque mémoire de ce ſaint; mais il ſe trouve parmi ceux qu'ils ont paſſés ſous ſilence, ce que voyent avec regret pluſieurs perſonnes de piété.

Le 10 Octobre.

SAINTE TANCHE, *Vierge & Martyre.*

Desguerrois assure que la famille de sainte Tanche étoit originaire de Syrie & qu'elle vint s'établir dans le diocèse de Troyes après la prise d'Antioche par les Sarrasins. Mais le sentiment le plus vraisemblable & le plus autorisé est que, depuis longtemps, sa famille gauloise étoit établie à Arcies-sur-Aube & aux environs, partagée en plusieurs branches. Quoique de bonne condition, ses parens se bornerent à l'agriculture. Son pere & sa mere demeuroient à Saint-Ouen, au diocèse de Troyes, & c'est là qu'elle prit naissance vers l'an 620. Le premier soin de ses parens fut de la faire régénérer en Jésus-Christ par le baptême, & ils lui donnerent pour parrein une personne de leur famille qui demeuroit à Arcies, & qui se fit un plaisir de lui rendre cet office.

Tanche fut élevée avec soin, & on lui inspira de bonne heure tous les sentimens de la piété chrétienne. A peine fut-elle sortie de l'enfance qu'elle fit paroître une dévotion sincère, une grande obéissance à ses parens, une douceur parfaite, une humilité profonde, une pureté exemplaire, une grande sobriété & une modestie peu commune. Animée de ces dispositions, elle mépriſa le monde, les vanités du siécle & les amusemens des personnes de son âge, pour s'attacher entierement à Jésus-Christ, lui consacrant sa virginité, prenant la sainte Vierge pour modèle, & passant ses jours dans le silence de la retraite,

Digitized by Google

dans la mortification, les lectures & la prière. Elle avoit atteint l'âge de 17 ans, lorsque son pere & sa mere furent invités par son parrein d'aller le voir à Arcies & de passer quelques jours chez lui à l'occasion de la fête de la dédicace de l'église d'Arcies. Ils se rendirent à cette invitation, & laissèrent à Saint-Ouen leur fille pour garder la maison & avoir soin du ménage.

Cependant, le parrein ne voyant point avec eux sa chere filleule, en marqua son déplaisir & fit connoître que sa satisfaction seroit entière s'il avoit le bonheur de la posséder. Le pere lui représenta qu'elle avoit besoin à la maison pour gouverner le ménage en son absence; mais le parrein ayant insisté, sa demande lui fut accordée, & aussitôt il dépêcha un de ses valets à cheval avec un autre en main pour aller chercher sa filleule.

A la vue du domestique qui vint lui déclarer l'intention de son maître & l'agrément du pere & de la mere, Tanche se détermina à partir quoique sa pudeur s'alarmât de faire voyage seule avec ce valet. Ils devoient arriver à Arcies pour le dîner : Tanche monte sur le cheval qui lui étoit destiné & se met en route avec le domestique. Mais que ce voyage eut un succès bien différent de celui qu'on avoit lieu d'en attendre! Epris de la beauté & des attraits de la jeune vierge, le domestique se sentit brûler d'un feu impur, & conçut le dessein de la séduire en chemin & de la faire tomber dans ses piéges. Arrivés en un lieu nommé la Beinne, au milieu d'une plaine isolée, ce serviteur infidèle lui déclare sa passion & lui fait entendre que tout son desir est de lui plaire & d'obtenir ses faveurs.

Etonnée de pareils discours, Tanche lui re-

préſente avec fermeté le crime dont il ſe rendoit coupable, la crainte de Dieu qu'il devoit avoir devant les yeux & l'injure qu'il faiſoit à ſon parrein par un énorme abus de confiance, qu'il devoit ſentir la témérité & l'horreur d'un deſſein ſi criminel. Une telle réponſe étoit bien capable de le faire rentrer en lui-même ſi la paſſion étoit ſuſceptible d'écouter les remontrances ; mais le démon de l'impureté ne lui permit pas de faire aucune réflexion, ce valet eut recours aux menaces & voulut de gré ou de force ſatisfaire ſes deſirs. Tanche ſe voyant ſeule dans un danger ſi imminent, réſolut de plutôt mourir que de conſentir au crime. Le monſtre voulut la toucher, mais elle le repouſſa avec une ſainte indignation. Alors, devenu furieux, il la frappa de ſon épée, dont il lui donna des coups au viſage. Déjà couverte de ſang, elle ſe jette à bas de ſon cheval & a recours à la fuite : bientôt elle tombe & reſte ſur ſes genoux, ne penſant qu'à Dieu & n'attendant que la mort ; enfin, le monſtre plein de rage l'atteint & lui coupe la tête dans une petite prairie que forme la riviere de Lhuiſtre, aſſez proche de la paroiſſe de ce nom. L'aſſaſſin voyant avec déſeſpoir la conſommation de ſon crime, remonte ſur ſon cheval & s'enfuit pour ſe dérober à la juſte punition d'un ſi horrible attentat, & le corps de Tanche, martyre de la virginité, fut trouvé vers le ſoir par des gens qui paſſerent par là & lui donnerent la ſépulture au même endroit.

La réputation de ſainteté que cette vierge s'étoit acquiſe s'étant répandue, pluſieurs infirmes allerent viſiter ſa ſépulture, implorerent ſon interceſſion & en obtinrent leur guériſon. Quelques années après, un pieux habitant d'Arcies conçut le

Digitized by Google

deſſein d'enlever ſon corps & de lui donner une ſépulture honorable. Il communiqua ſon deſſein à un eccléſiaſtique de cette ville, qui l'aida de ſes conſeils & voulut l'accompagner. Ils exhumerent, en effet, le corps ſaint & le mirent ſur une voiture pour le conduire à Arcies : mais comme il étoit tard, ils s'arrêterent à Lhuiſtre, & ſoit que les habitans s'oppoſaſſent à ce tranſport, ſoit que ceux qui conduiſoient le corps euſſent fait réflexion qu'il étoit plus naturel de laiſſer la ſainte dans la paroiſſe où elle avoit ſouffert le martyre, ils la dépoſerent dans l'égliſe de Lhuiſtre, & depuis elle y eſt reſtée. Dieu y a manifeſté ſa ſainteté par pluſieurs miracles, dont on peut voir le détail dans Deſguerrois. Cette ſainte ſouffrit le martyre le 10 octobre de 637 ; ſa tranſlation ſe célebre le 17 avril. Pluſieurs martyrologes en parlent, & le breviaire de Troyes 1718 n'en fait aucune mémoire. Son crâne eſt à Notre-Dame-aux-Nonnains de Troyes. Ses autres reliques furent, vers le milieu du 15e. ſiécle, le ſujet d'une diſpute entre les habitans de Lhuiſtre & ceux d'Iſles-lès-Ramerup. *Voy. paroiſſe de Lhuiſtre, Doyenné d'Arcies.*

Le 11 Octobre.

SAINT VICTOR, *Prêtre & Anachorette.*

Des écrivains Eſpagnols ont diſputé au diocèſe de Troyes l'honneur d'avoir donné naiſſance à ce ce ſaint prêtre ; mais en vain ils ont prétendu qu'il étoit né en Eſpagne, les meilleurs critiques ont reconnu qu'il naquit en effet dans ce diocèſe, les Bollandiſtes & le P. le Cointe, dans ſes anna- Boll. 26 fé.

ann. eccl. t. 2. ann. 650.

les eccléſiaſtiques, en ont donné des preuves convainquantes & ont ruiné tout ce que les Eſpagnols avoient imaginé pour défendre leur ſyſtême. Dailleurs, ils regrettoient de n'avoir point ſes actes, & ils ſe ſont trouvés dans un ancien manuſcrit de notre cathédrale, d'où Camuſat les a inſéré dans ſon promptuaire.

Ces actes, il eſt vrai, ne diſent point en quel lieu ſaint Victor eſt né, mais ils lui donnent le diocèſe de Troyes pour patrie; &, par les circonſtances de ſa vie, on conjecture qu'il a pris naiſſance dans le voiſinage de Barbonne, au doyenne de Sézanne, de parens illuſtres dans le pays. On prétend qu'avant que de naître il reçut le nom de *Victor*, parce que ſa préſence ſeule dans le ſein de ſa mere chaſſa le démon du corps d'un poſſédé, ce qui fut ſa premiere victoire, l'eſprit impur s'étant écrié: *O Victor! le ſaint de Dieu, pourquoi nous tourmentes-tu avant de naître?* A peine eut-il reçu le jour que ſes parens le firent régénérer dans les eaux ſalutaires du baptême. Ils ne ceſſerent de remercier Dieu qui leur avoit donné cet enfant en qui ils appercevoient tous les mouvemens du Saint-Eſprit.

Lorſqu'il fut en âge de recevoir de l'éducation, ils le confierent à des maîtres pour le former aux lettres. Il montra les plus belles diſpoſitions, il fit de grands progrès, mais il avançoit encore plus dans la ſcience des ſaints. Il s'adonnoit au jeûne & à la prière; ſouvent il partageoit ſa nourriture avec les pauvres & abandonnoit les ſciences mondaines pour s'appliquer à la lecture des livres ſaints. Ayant atteint l'âge convenable, il embraſſa l'état eccléſiaſtique auquel il ſentit que Dieu l'appelloit, & parvint enfin à l'ordre de prêtriſe, où il devint un miniſtre accompli.

Digitized by Google

Mais, rempli d'ardeur pour la vie ſolitaire, il abandonna ſes biens & ſes parens, & ſe retira dans le territoire d'Arcies, au lieu appellé *Saturniac*, que l'on croit être aujourd'hui Saint-Saturnin, auprès de Plancy. Voy. par. de Plancy, de S. Saturnin.

Là, dans une petite cellule, il paſſa les jours & les nuits dans la prière, le jeûne & la mortification. Mais il ne fut pas ſi bien caché que la réputation de ſa ſainteté ne perçât dans le monde & ne le fit regarder par le peuple comme un vrai ſerviteur de Dieu & un parfait diſciple de Jéſus-Chriſt. Un roi de France que quelques-uns croient être Clotaire II. chaſſant avec les ſeigneurs de ſa cour dans le voiſinage de la riviere d'Aube, apprit que le ſaint prêtre Victor demeuroit dans ces cantons, & il ſe fit un plaiſir de l'aller viſiter. Victor en ayant eu la nouvelle, s'empreſſa d'aller audevant du prince, & l'ayant apperçû, ſire, lui dit-il, ſi votre majeſté n'a point de répugnance pour mon habitation, je la ſupplie de daigner y entrer. Le roi ſe rendit à ſon invitation, & le ſaint qui n'avoit pas de vin à lui préſenter, renouvella en ſa faveur le miracle des nôces de Cana. Le prince & toute ſa cour goûterent de ce vin miraculeux; &, ſaiſis d'admiration, ils quitterent le ſaint prêtre & publierent partout ce prodige.

On rapporte de Victor des miracles ſans nombre, qui étoient une ſuite de ſa ſainteté, & dans le détail deſquels les bornes que nous nous ſommes preſcrites ne nous permettent pas d'entrer. Les hiſtoriens de ſa vie rapportent qu'il mérita de voir les cieux ouverts, de jouir de la viſion de Dieu & d'entendre les cantiques des anges. Pluſieurs perſonnes affligées vinrent dans ſa cellule lui demander le ſecours de ſes prières, & s'en

Digitized by Google

retournerent ſoulagées & totalement guéries. Tous les faits qui le concernent, dit ſaint Bernard, en ſont plutôt un objet d'admiration qu'un modèle à imiter. *Veneramur non æmulamur.* Il rendit la vue aux aveugles, l'ouie aux ſourds, la parole aux muets, le marcher aux boiteux; il fut vénérable par ſa ſobriété, par une dévotion affectueuſe, par la douceur de l'eſprit, par la pureté de ſes mœurs, par la retenue dans ſes diſcours, par la beauté de l'ame, par la prière, les jeûnes, les veilles, par ſa charité pour les pauvres, par ſon affabilité envers les étrangers, par ſa patience envers les pécheurs, enfin par ſa bonté pour tous; & étant parvenu à un âge très-avancé, il s'endormit dans le Seigneur & alla jouir de la récompenſe due à ſes bonnes œuvres le 26 février 635 ou 640.

Ce ſaint fut inhumé dans ſa cellule de Saturniac, & Dieu continua d'opérer à ſon tombeau des miracles comme il en avoit opéré pendant ſa vie par ſon interceſſion. Sa fête tombe le 26 février, jour de ſa mort, mais l'égliſe de Troyes la remet au 11 octobre, jour de ſa tranſlation: ſes reliques ſont à Montierramey. Le culte de ſaint Victor s'étant fortifié dans le diocèſe de Troyes & ſurtout à Montierramey, Guy qui en étoit abbé au 12e. ſiécle, pria ſaint Bernard de compoſer l'office du ſaint Anachorete; le ſaint abbé de Clairvaux ſe rendit à ſa prière, & en outre fit de ſaint Victor le plus grand éloge en deux de ſes diſcours, où il fait ſans ceſſe alluſion à la ſignification du mot *Victor*, qui ſignifie vainqueur.

Epiſt. Bern. 312.

Le 13 Octobre.

SAINT LUPIEN, Martyr. *Lupentius.*

Suivant les Agiographes, ce saint naquit d'une famille noble, vers le milieu du 6e. siécle, à Gabalis, aujourd'hui Privas en Vivarais. Ses parens eurent grand soin de l'élever dans des sentimens convenables à sa condition, & seconderent le bon naturel dont le ciel l'avoit doué en naissant. A peine sorti de l'enfance, il donna les marques de la piété la plus sublime, il fit de grands progrès dans l'étude, & l'éclat de ses vertus le fit connoître pour un grand serviteur de Dieu. Il devint l'objet de l'admiration publique; & sur sa réputation, son évêque * lui fit entendre que la volonté de Dieu étoit qu'il entrât dans les saints ordres.

* Celui de Viviers.

Lupien crut en effet que la volonté de Dieu se faisoit connoître par l'organe de son évêque, & se prépara à recevoir l'imposition des mains. La ville de Gabalis étoit alors abandonnée au désordre faute d'instructions chrétiennes, & elle avoit besoin d'un homme vraiment évangélique pour la faire rentrer dans les voies de la justice. Lupien fut chargé de cet important ministère. D'abord il gagna le peuple par l'abondance de ses aumônes, ses instructions fréquentes & pathétiques rappellerent les citoyens à leurs devoirs, la regularité de sa conduite le fit respecter des grands, & ses bons exemples furent pour tous un puissant motif de conversion. Dans ces conjectures, Lupien fut choisi par son évêque pour être

Digitized by Google

abbé du monaſtère de Saint-Privat. Ses vertus qui avoient brillé juſqu'alors jetterent un nouvel éclat, & il ſe conduiſit dans ſa communauté avec autant de charité que de prudence.

Tant de vertus exciterent bientôt les ſentimens de l'envie. Ses ennemis jaloux de ſa dignité & de la réputation que ſa ſageſſe lui avoit acquiſe, cabalerent contre lui. Les méchans, irrités de ſes remontrances, ſe propoſerent de le perdre; & dans la crainte qu'il ne prévînt la cour en ſa faveur, ils le dénoncerent à la reine Brunehaut comme un mauvais citoyen. Innocent, comte ou juge du pays, étoit à leur tête. Il fit un mémoire contre Lupien, & il ne lui fut pas difficile de le faire ſigner par ſes créatures. Il l'y accuſoit d'avoir ſéduit le peuple par ſes libéralités, d'avoir tenu des diſcours injurieux contraires au reſpect dû à la reine, & d'avoir deſſein de changer le gouvernement. Il n'en falloit pas davantage auprès d'une reine jalouſe de ſon autorité pour perdre Lupien.

Le comte cependant fut trompé dans ſes eſpérances; la princeſſe voulut s'inſtruire par elle-même des faits allégués dans le mémoire, elle fit venir à la cour l'accuſateur & l'accuſé, & ordonna au comte Boſon d'examiner le mémoire avec les parties intéreſſées pour lui en rendre compte. Innocent fit enſorte de gagner les bonnes graces du commiſſaire, & par le compte que celui-ci rendit, Lupien ſe trouva coupable. Mais la reine fit paroître en ſon conſeil l'accuſateur & l'accuſé, & après avoir entendu les raiſons de l'un & de l'autre, elle reconnut l'innocence de Lupien & le renvoya abſous ſans égard au rapport ni aux concluſions de Boſon. Couvert de confuſion, Innocent n'en devint que plus furieux contre le ſaint;

Digitized by Google

il jura sa perte, & ayant mis dans sa confidence Boson qui étoit aussi mecontent, il aposta deux hommes qui ne pouvoient rien refuser à l'un ni à l'autre, pour l'assassiner en chemin lorsqu'il s'en retourneroit dans son pays.

Quelques jours après, Lupien, accompagné des siens, se mit en route, & à la 3e. journée il logea à Pontion qui étoit une maison de plaisance des rois d'Austrasie. Là, il fut atteint par les meurtriers, qui, d'abord, n'exécuterent pas les ordres qu'ils avoient reçus, dans la crainte d'être découverts & dénoncés. Le lendemain ils suivirent Lupien, qui, par précaution ne logea dans aucun village, mais dressa une tente sur les bords de la Marne aux environs de Vitry-le-Brûlé. Ils le surprirent le soir en cet endroit, & malgré la résistance de ses gens, ils lui donnerent plusieurs coups, lui trancherent la tête, la mirent dans un sac avec plusieurs pierres & la jetterent dans un endroit profond de la riviere. Ils attacherent aussi quelques pierres au corps & le jetterent de même dans l'eau.

Le lendemain matin les domestiques du saint martyr voulant donner la sépulture à leur maître, assemblerent des gens du voisinage pour les aider à retirer le corps saint de la riviere. On le pêcha ainsi que la tête avec un filet, & l'on appella le curé de la paroisse voisine pour en faire l'inhumation. Ce pasteur qui se nommoit Hermance vint avec son clergé & un grand nombre de fidèles, transporta le corps dans son église & l'enterra avec beaucoup de solemnité. Ce saint fut martyrisé ainsi en l'année 613.

Dans la suite, le culte de saint Lupien s'étant établi, sa tête fut portée à Châlons-sur-Marne, où elle est encore aujourd'hui. On l'y appelle

Digitized by Google

saint Louvain. En 882, lors des incursions des Normands, son corps fut porté à Sommefontaine, dans le diocèse de Troyes, district de l'archiprêtré, où il est conserve ; la paroisse en porte aujourd'hui le nom de Saint-Lupien, sa fête s'y célebre le 13 octobre, & son culte fut autorisé dans le 15e. siécle par Louis Raguier, évêque de Troyes ; ce qui étoit suffisant pour ne point l'omettre dans le breviaire du diocèse, & pour engager les rédacteurs à en faire au moins quelque mémoire. *Voyez paroisse de Sommefontaine ou Saint-Lupien, archiprêtré.*

Le 20 Octobre.

SAINT ADÉRALD, *Chanoine & Archidiacre de Troyes.*

Il naquit à Troyes de parens distingués par leur noblesse & par leur piété, un peu avant le milieu du 10e. siécle. Son pere appellé Valon & sa mere Odrade, confierent son éducation à des religieux, qui l'instruisirent dans la vertu & dans les saintes lettres. Il se distingua de bonne heure par une vie sainte, ce qui le fit recevoir au nombre des clercs de la cathédrale, où on lui accorda les revenus d'une prébende, & où il vécut selon les saints canons & reçut quelque temps après l'ordre d'acolyte. C'est un usage de l'église pendant la semaine de Pâques que deux acolytes portent des cierges devant l'évêque ; & après l'octave, ce qui reste de cire est donné à ces clercs. Adérald ayant été chargé de cette fonction fit de la cire un emploi digne de sa piété. Toutes les fois qu'il la

recevoit, il la vendoit & tantôt en donnoit le prix aux pauvres, tantôt en achetoit quelque reliquaire pour y conserver les ossemens des saints.

A mesure qu'il avançoit en âge, il croissoit en vertu & en sagesse. Il s'appliqua à lire & à méditer la vie des saints peres, afin de se conformer aux exemples qu'il y trouvoit. Il y apprit qu'on devoit employer aux jeûnes quelques jours avant la Pentecôte, & plein du desir de sa perfection, il voulut exténuer son corps par l'abstinence pour se préparer à l'avénement du Saint-Esprit. Il prit toujours pour modèles les saints qui avoient jeûné de la manière la plus austère; non-seulement il mangeoit du pain d'orge, mais il le mêloit encore avec de la cendre, afin de pouvoir dire avec le prophête qu'il mangeoit la cendre comme le pain: *cinerem tanquàm panem manducabam.* C'est ainsi qu'il se nourrissoit tandis que dans sa maison paternelle on cherchoit une nourriture délicate accompagnée de tout ce qui pouvoit flatter les sens.

L'auteur de son panégyrique, contemporain & témoin oculaire, dit que jamais le chant du coq n'a surpris Adérald dans son lit, qu'il ne manqua jamais l'office de la nuit, & que souvent on le trouvoit en prière à la porte de l'église en attendant qu'elle fût ouverte. Souvent il passoit les nuits dans la méditation de la loi de Dieu, & à l'office du matin on le voyoit tellement en sueur & accablé qu'il sembloit revenir d'un grand combat. Il ne se rendit pas moins recommandable par l'ardeur de sa charité. Il ne lui suffisoit pas de nourrir ceux qui avoient faim, d'exercer l'hospitalité envers les étrangers, il prenoit soin encore de laver les lépreux, de les couvrir de ses pro-

Digitized by Google

pres vêtemens & de les soulager comme s'ils eussent été ses enfans : il connoissoit tous les endroits où l'on recevoit les malades & les maisons des mendians, & il fournissoit aux uns & aux autres tout ce qui leur étoit nécessaire, assaisonnant ses secours de quelques instructions, de consolations & des louanges de Dieu.

Adérald ne se contenta pas d'édifier ainsi la ville de Troyes ; il crut utile à son avancement dans la perfection d'entreprendre des pélérinages. Avec la permission de son évêque, il fit jusqu'à douze fois le voyage de Rome pour visiter les tombeaux des saints apôtres, tantôt à cheval, tantôt & plus souvent à pied. A son retour il reprenoit ses pieux exercices toujours avec la même ardeur & ne négligeoit point la lecture des livres saints. Sa vie n'a point manqué de miracles, plusieurs personnes tourmentées de la fièvre furent guéries par son intercession ; mais, à l'exemple de Jésus-Christ, il les obligeoit de ne point publier ce qui leur étoit arrivé.

Voy. égl. cathédrale.

Les incursions & les ravages des Normands dans Troyes avoient occasionné le relâchement parmi les chanoines de la cathédrale. Victimes de la fureur des Barbares, ils n'avoient plus de quoi se soutenir, & ils furent contraints de faire quelque trafic pour subvenir à leurs besoins ; ce qui les détourna de leurs fonctions & les engagea dans des affaires dont l'embarras ne convient qu'aux personnes du siécle. Adérald, touché de ce désordre, engagea Manasses, alors évêque de Troyes, de mettre la réforme dans son clergé. Le pieux pontife se rendit à ces avis, & à cet effet il se composa un conseil, à la tête duquel il mit Adérald, qu'il éleva à la dignité d'archidiacre. Le saint joignit ses libéralités à celle de l'évêque, il donna

donna une grande partie de ſon patrimoine au chapitre & les chanoines recommencerent à vivre en commun & à remplir leurs devoirs avec plus d'aſſiduité ; l'archidiacre leur montra par ſes exhortations & par ſes exemples la voie qu'ils devoient tenir pour mener une vie vraiment canoniale, & malgré les contradictions qu'il eſſuya de la part de quelques-uns, il vint à bout de rétablir l'ordre avec la vie commune pour toute la congrégation.

Cependant Adérald avoit conçu le projet de viſiter les lieux ſaints & de faire le voyage de Jéruſalem. Ce ne fut qu'à regret que ſon évêque, ſes parens & ſes amis le virent inébranlable dans cette réſolution. Mais voyant que rien n'étoit capable de l'en détourner, le pontife, croyant qu'il y étoit excité par une inſpiration du ciel, lui donna enfin ſon conſentement & lui accorda ſa bénédiction. Alors animé & ſoutenu de la grace, le ſaint ſe met en route, paſſe en Italie, & s'embarque à Salerne. On ne peut raconter, dit l'auteur anonyme de ſon panégyrique, combien de maux il eſſuya dans ce voyage. Le navire ſur lequel il étoit monté fut preſqu'entiérement fraçaſſé & abîmé par une tempête. Une autre fois il fut pourſuivi & atteint par des Pirates qui menacerent d'égorger tous les voyageurs, de jetter à la mer tout l'équipage & d'abandonner le reſte au pillage. L'épouvante ſe mit dans le vaiſſeau, les matelots même étoient ſaiſis de frayeur ; les Barbares n'écoutoient aucune prière & ne ſuivoient que les mouvemens de leur fureur. Au milieu de ces alarmes, le ſaint ſe mit en prière pour implorer le ſecours du ciel : auſſitôt le vaiſſeau ſe dégagea des ennemis, & dans un clin d'œil il fut

très-éloigné de ces Barbares & évita ainſi le malheur qui le menaçoit.

Enfin, après avoir échappé à tous les périls de la mer, Adérald arriva dans les états des Sarraſins, où il eſſuya de nouveaux malheurs. Il ſe vit dépouillé, maltraité & cruellement tourmenté par la faim, le froid & la nudité. Il étoit alors en uſage, ſuivant les ſtatuts des chanoines, de garder un profond ſilence après les complies: malgré ſes voyages, le ſaint obſerva toujours cette loi dans toute ſa rigueur, rien ne put la lui faire enfreindre; en vain les Barbares le frappoient quelquefois & quelquefois lui faiſoient des careſſes pour l'obliger à parler, l'homme de Dieu plein de reſpect pour ſa regle ne rompit jamais le ſilence dans le temps qu'il lui étoit impoſé.

A peine Adérald eſt-il arrivé à Jéruſalem qu'il vole au calvaire où il adore Jéſus-Chriſt attaché à la croix pour la rédemption des hommes. Il viſite tous les lieux ſaints avec la piété la plus tendre. Son amour pour le Sauveur lui fait répandre des torrens de larmes, il baiſe le ſaint ſépulchre dont il a peine à ſe détacher, & pour ſatisfaire ſa dévotion, les gardes lui accordent un morceau de pierre de ce monument qu'il regarde comme un tréſor précieux. Il parcourt tous les endroits que Jéſus-Chriſt a ſanctifiés par ſa préſence, il viſite la ſainte crêche, où il adore le Sauveur naiſſant, il paſſe pluſieurs fois le Jourdain, où Jéſus-Chriſt fut baptiſé & dont les eaux furent ſanctifiées, afin de participer lui-même à cette ſanctification. Après avoir ſuivi tous les mouvemens de ſa dévotion, Adérald revint dans ſa patrie chargé de reliques & ſurtout du morceau de pierre du ſaint Sépulchre.

A ſon retour, il fut accueilli des chanoines

Digitized by Google

ſes confreres par les témoignages de la joie la plus vive. Ils s'empreſſent de l'embraſſer comme leur maître & leur docteur, & ſe croient déſormais en ſûreté contre les attaques de l'ennemi du ſalut, étant ſecourus par les conſeils de leur paſteur & de leur pere. Alors le ſaint penſa à exécuter un projet qu'il avoit formé dans ſon voyage. Il fit conſtruire un monaſtère au village de Samblieres aujourd'hui Villacerf, pour y dépoſer les reliques qu'il avoit apportées de Jéruſalem. Il y établit des religieux, & le monaſtère prit, ainſi que le village, le nom de Saint-Sépulchre de la principale relique. Il y fut inhumé après ſa mort qui arriva au commencement du 11e. ſiècle, en 1004, ſelon quelques-uns & ſelon d'autres en 1015, après avoir vécu près de 75 ans. L'égliſe de Troyes célebre ſa fête le 20 octobre. Nous n'avons pas de ce ſaint des actes hiſtoriques, mais ſeulement un diſcours où ſont rapportées ſes principales actions, prononcé peu de temps après ſa mort dans l'égliſe même de ſon monaſtère par un chanoine de l'égliſe de Troyes en préſence de pluſieurs membres de ſon chapitre. Deſguerrois en a donné une traduction paraphraſée; M. Remy Breyer, chanoine de la cathédrale, a fait imprimer ce diſcours latin en 1724, & nous en avons extrait ce que nous venons de rapporter ſur ce ſaint archidiacre. *Voyez paroiſſe de Villacerf, grand-Doyenné.*

Le 23 Octobre.

SAINT ROMAIN, *Evêque.*

La vie de ce ſaint pontife n'eſt pas fort connue. Tout ce que nous en ſavons, c'eſt qu'il eſt né à deux lieues de Troyes, au village de Mantenay, où il établit un monaſtère en l'honneur des ſaints martyrs Gervais & Protais, qui prit enſuite le nom d'abbaye de Mantenay. Il y fit fleurir la vie monaſtique par ſes inſtructions & par ſes exemples; mais après la mort de ſaint Remi, en 535, il fut élu pour lui ſuccéder dans l'évêché de Reims, & laiſſa le gouvernement de ſon abbaye à ſaint Lyé, ſon compatriote. Deſguerrois met ſa fête au 23 octobre. Les rédacteurs du breviaire de Troyes ont jugé à propos de le paſſer ſous ſilence. *Voy. la vie de ſaint Lyé.*

Novembre.

Le 14.

SAINT VÉNÉRAND, *Martyr.*

Suivant ce qu'en rapporte Deſguerrois, ce ſaint naquit à Troyes dans le ſein de l'idolâtrie vers le milieu du 3e. ſiécle. Son pere ſe nommoit Fabien, un des plus nobles & des plus riches citoyens de la ville. Il fit inſtruire ſon fils dans les lettres & dans les ſciences: mais lorſque le chriſtianiſme commença à s'introduire dans le pays, Vénérand

Digitized by Google

lut par hasard les livres des chrétiens, surtout l'écriture sainte, & d'après ses lectures il se convertit à la foi de Jésus-Christ comme on le raconte de saint Savinien. Dès lors il montra du mépris pour le culte des dieux & pour les dieux même qu'il ne regardoit plus que comme des chimeres. Son pere s'en apperçut, & tout enflammé de colere, lui fit les réprimandes les plus violentes. Le fils déjà plein de zèle pour la religion les souffrit avec patience & persévéra dans la foi; il s'adonna même à catéchiser, à annoncer un seul Dieu & son Fils unique, rédempteur des hommes, & dans un de ses discours il convertit jusqu'à huit cents dix personnes.

L'empereur Aurélien en fut informé; & irrité de voir que les tourmens auxquels il condamnoit les chrétiens, ne faisoient qu'en augmenter le nombre, il se fit amener Vénérand & lui reprocha d'avoir quitté la religion de ses peres pour embrasser un culte nouveau. Il le condamna à divers supplices; mais, enfin, voyant qu'il ne pouvoit rien gagner par toutes ses cruautés, & que Vénérand persévéroit à confesser la foi de Jésus-Christ, il lui fit trancher la tête sur les bords de la Seine, en 275. Le martyrologe romain fait mention de ce martyr au quatorze de novembre, ainsi que les martyrologes de Saint-Loup & de Montier-la-Celle: mais le calendrier de l'église de Troyes n'en fait aucune mémoire.

Digitized by Google

DÉCEMBRE.

Le 16.

SAINT FLAVIT, *Solitaire.*

Parmi les saints oubliés ou omis dans le bréviaire de Troyes, nous trouvons ce saint dont nous allons rapporter l'hiſtoire dépouillée de tout ce que Deſguerrois y a inſéré de fabuleux. Suivant nos hiſtoriens, Flavit étoit Italien, de bonne maiſon, & naquit au 6e. ſiécle ſous l'empire de Juſtin, & au commencement du regne de Clotaire I. roi de France. Il n'avoit guères que vingt ans lorſque les Lombards pénétrerent dans ſon pays & y cauſerent de grands ravages. Ses parens alarmés de ſon ſort, lui conſeillerent de paſſer en France & d'y reſter juſqu'à ce que les troubles fuſſent paſſés. Mais dans ſon chemin il fut arrêté, dépouillé & fait priſonnier par des ſoldats, qui, étant arrivés aux environs de Troyes, le vendirent comme eſclave au comte Montan, ſeigneur de Marcilly-le-Hayer, pour la ſomme de trente deniers.

Flavit étoit jeune, d'une belle taille, d'une figure agréable, d'une phyſionomie charmante, il avoit reçu une bonne éducation, ce qui lui donnoit des manières gracieuſes, un air affable, ſpirituel & plein d'aménité. Tant de belles qualités lui mériterent les bonnes graces de ſon maître, qui ne le regarda point comme un eſclave, lui donna l'habit militaire, lui permit de porter l'épée, en fit ſon confident & le gardien de ſon

Digitized by Google

château. Sensible à ces bontés, Flavit s'attacha à Montan de cœur & d'affection, & ne cherchoit que les occasions de lui donner des marques de son respect, de son obéissance & de son attachement. Cependant il n'oublioit pas de servir Dieu le premier des maîtres, il rempliſſoit exactement tous les devoirs d'un chrétien parfait, & s'adonnoit à la pratique de toutes les vertus.

Parmi ces vertus, la chasteté de Flavit éclata d'une manière particulière dans une épreuve où, dans la même circonstance que Joseph, il montra la même fermeté, le même courage & la même fidélité que ce saint patriarche : la dame, épouse de son maître, conçut pour lui la passion la plus violente. D'abord, elle n'osa pas se déclarer ; elle entreprit de le gagner insensiblement par de petits présens & par des caresses qui sembloient innocentes. Mais, enfin, ne pouvant plus contenir la force de son amour, elle franchit les barrières de la prudence & lui déclara son dessein. Flavit étonné d'une telle proposition, mépriſa ses discours & la quitta brusquement. La dame devint furieuse, & pour se venger de ce refus, le noircit & l'accusa auprès de son maître. Montan trop crédule aux plaintes de son épouse, s'enflâma de colere contre Flavit, & pour lui faire sentir son indignation, il lui retira sa confiance, le réduisit à la condition d'esclave & le condamna à garder ses troupeaux.

Certain de son innocence, Flavit remercia Dieu de l'avoir délivré des dangers & de lui fournir ainsi l'occasion de s'humilier davantage, de vivre dans la mortification & de travailler plus sûrement à son salut. Il eut un soin particulier des bestiaux dont on lui avoit donné la garde, & Dieu bénit ses intentions. Après quelque temps,

la conduite édifiante de ce bon ſerviteur fit naître des doutes à Montan ſur les plaintes de ſon épouſe, il reconnut l'innocence de Flavit ; mais craignant qu'il ne lui arrivât quelque chagrin à cauſe de ſes mauvais traitemens, & qu'il ne voulût le quitter, il réſolut de le marier pour le fixer dans ſes terres. Il lui propoſa pour épouſe une fille vertueuſe. Flavit, qui connoiſſoit ſon maître comme abſolu dans ſes volontés, ne délibéra pas longtemps, & malgré ſon amour pour la chaſteté, il accepta pour femme cette fille qui ſe nommoit Apronie.

Le ſaint réſolut de vivre avec ſon épouſe comme avec une ſœur ; il lui déclara ſes ſentimens, lui fit voir les avantages de la continence, & la perſuada. Depuis ſon mariage, Montan lui témoigna beaucoup d'amitié, lui donna inſpection ſur ſes camarades & augmenta ſes revenus. Animé par l'amour de ſon devoir & par la reconnoiſſance, Flavit rempliſſoit ſes devoirs avec la plus grande régularité & toujours pour le bien de ſon maître. Il s'édifioit de plus en plus avec ſon épouſe, & ils s'adonnoient l'un & l'autre aux jeûnes, à la mortification, à la prière, faiſant même quelques aumônes du peu qu'ils pouvoient épargner. La vertu eſt toujours expoſée aux traits de l'envie. Des méchans firent entendre à Montan que Flavit abuſoit de ſa confiance & qu'il vendoit des beſtiaux à ſon profit. Excité par ſa femme, Montan alloit punir l'économe infidèle, qu'il trouva innocent. Une autrefois encore ce ſeigneur trop crédule monta à cheval pour aller maltraiter Flavit, mais il tomba de ſon cheval & fut bleſſé : le ſaint le déſabuſa encore & le guérit par ſes prières en lui faiſant boire de l'eau d'une fo aine qui prend ſa ſource vers les

Digitized by Google

bois de Marcilly, qu'on appelle encore aujourd'hui *Fontaine d'abondance.*

Après tant d'épreuves, Montan & son épouse furent enfin persuadés de la probité & de la sainteté de Flavit, ils lui donnerent sa liberté & lui proposerent des récompenses qu'il refusa avec le plus grand désintéressement. Alors, se voyant libre, Flavit proposa à sa femme Apronie de consacrer à Dieu sa virginité tandis qu'il consacreroit la sienne en embrassant l'état ecclésiastique. Cette épouse vertueuse goûta la proposition, & ils se rendirent l'un & l'autre auprès de saint Leu, archevêque de Sens. Le saint pontife qui par la renommée connoissoit la sainteté de leur conduite les accueillit avec attendrissement. Il consacra à Dieu la virginité d'Apronie & lui donna le voile, & à Flavit l'habit d'hermite. Mais, considérant que ce saint homme pouvoit être utile à l'église, il le retint pour le disposer aux ordres, lui conféra la prêtrise & le renvoya avec sa bénédiction dans l'hermitage qu'il avoit commencé à se construire auprès de la fontaine d'abondance. A son retour, il s'appliqua à se sanctifier de plus en plus & à mériter les récompenses que Dieu promet à ses vrais serviteurs. Il mourut le 16 décembre 630, sous l'épiscopat de Ragnégisile, 17e. évêque de Troyes. Ses reliques sont conservées dans le monastère de Sainte-Colombe-les-Sens, & dans le prieuré de Villemaur qui porte son nom, ainsi qu'une paroisse du diocèse de Troyes dans le doyenné de Marigny. Les martyrologes de Saint-Loup, de Montier-la-Celle & de Sainte-Colombe en font mention au 16 décembre; quelques-uns mettent sa fête au 18 du même mois.

Digitized by Google

LA B. JEANNE-LA-RECLUSE.

Nous apprenons de nos écrivains Camuſat & Deſguerrois que le 4 mai 1246, fut apporté en l'abbaye de Larrivour le corps de cette Bienheureuſe, qui, pendant l'eſpace de vingt ans, a vécu dans la ſolitude, paſſant ſes jours dans le ſilence, le jeûne & la prière, ce qui la fit nommer Recluſe. Mais on ne nous dit point qu'elle étoit ſa patrie, le lieu de ſa retraite, ſon âge ni les actions de ſa vie. Nous pouvons conjecturer que ſa demeure n'étoit pas éloignée de l'abbaye, & que les religieux connoiſſant ſa ſainteté, voulurent avoir ſes reliques comme un dépôt précieux qui leur rappelloit les vertus de cette pieuſe Recluſe. Le 25 juillet, jour de ſaint Jacques-le-Majeur, ſon corps fut mis dans la châſſe où il eſt aujourd'hui conſervé. Cependant on ne lui rend point de culte, n'ayant pas été canoniſée par l'égliſe, les religieux de Larrivour n'ont pas l'hiſtoire de ſa vie & n'en font aucune fête. Ils ont ſeulement conſervé un uſage qui conſiſte à ſonner toutes leurs cloches à pluſieurs repriſes & en ſigne de joie, le 1er. jour de mai, en mémoire de la tranſlation de ſes reliques dans leur égliſe.

F I N.

Viva Lectio eſt vita Sanctorum.
Grég. Moral. 4.

Digitized by Google

TOPOGRAPHIE
HISTORIQUE
DE LA VILLE ET DU DIOCESE
DE TROYES.

LIVRE QUATRIEME,

Qui comprend l'Hiſtoire des Egliſes de la Ville Epiſcopale & de ſes Fauxbourgs.

LA CATHÉDRALE.

LOrſque ſaint Potentien & ſaint Sérotin vinrent, au 3e. ſiécle, annoncer la foi dans la ville des Tricaſſes, ils édifierent dans la maiſon de leur hôte un oratoire ou chapelle dans laquelle s'aſſemblerent les nouveaux chrétiens. Mais le nombre des fidèles s'étant augmenté, on l'agrandit ou plutôt on en conſtruiſit une nouvelle, qui devint l'égliſe matrice du diocèſe & fut appellée Cathédrale ou grande égliſe de Troyes. Vers 870, Ottulphe, évêque de Troyes, la fit rebâtir, & peu de temps après les Normands la brûlerent & En 892.

C. prompt. Fol. 113. Deſguerr. Mſſ. Duh. Eph. Troy. 1761.

Digitized by Google

la détruisirent avec plusieurs autres lieux saints.
Chr. antiſſ. L'évêque Milon la rebâtit dans le siécle suivant & l'agrandit ; mais elle fut encore brûlée dans le grand incendie de 1188. Elle fut rétablie en 1208, sous l'épiscopat d'Hervée, qui acheta une place pour lui donner plus d'étendue. Renversée par un coup de vent en 1227, on travailla à sa reconstruction, & en 1263, le pape Urbain IV. accorda des indulgences à ceux qui contribueroient aux frais de la bâtisse. La premiere pierre du Jubé fut posée, en 1385, par l'évêque Pierre d'Arcies : l'ouvrage ne fut achevé que quinze ans après, &, en 1393, l'église fut pavée de la pierre de Lezigne, proche Tonnerre. Le clocher d'abord interrompu par la fuite de l'ouvrier qui l'avoit entrepris, fut parfait en 1430, année où cette église fut dédiée le 9 juillet, dimanche après l'octave de saint Pierre & saint Paul, par l'évêque Jean Léguisé.

1479. 1480. Louis Raguier fit bâtir la librairie ou bibliothèque appellée aujourd'hui la théologale, qui a été convertie en sacristie ; &, quelque temps
1483. après, ce prélat donna les orgues qui sont les premieres faites à Troyes. Les années 1506 & 1507 virent creuser les fondemens des tours & jetter la façade du grand portail. La tour & le parvis ne furent achevés qu'au commencement du 17e. siécle. M. Vestier, doyen du chapitre, fit faire le haut de la tour avec les deux lanternes qui la terminent, & M. du Remin, chanoine fabricien, fit monter le devant de la seconde tour tel qu'on le voit aujourd'hui. Le vaisseau de cette église est un des plus grands, des plus éclairés & des plus beaux qui soient en France. Elle est éclairée de 182 verrieres, parmi lesquelles on estime principale-

Digitized by Google

ment les trois roſes qui ſont au grand portail & à chaque bout de la croiſée.

Nous avons remarqué que, depuis la fin du 14e. ſiécle, le tonnerre eſt tombé huit fois ſur cette égliſe & qu'il l'a conſidérablement endommagée. Mais le plus terrible accident qu'elle ait eſſuyé fut celui de la nuit du ſept au huit octobre, à une heure après-minuit, l'an 1700. Le tonnerre tomba ſur le clocher & mit le feu à l'extrémité de la fleche. Il ne parut d'abord que comme la lumière d'un flambeau qui brûle ſans ſe communiquer. On ſonna l'alarme, les bourgeois montrerent beaucoup de zèle : quelques-uns eſſayerent d'éteindre le feu avec des ſeringues & des éponges ; mais le plomb qui commençoit à fondre, les obligea bientôt de ſe retirer. La fonte des cloches excita encore l'activité des flâmes, & tout le clocher fut réduit en cendres dans l'eſpace de trois quarts d'heures. Les voûtes furent endommagées en pluſieurs endroits. Une ſtatue coloſſale de ſaint Michel qui étoit ſur la cime du pignon tomba ſur trois ouvriers qu'elle écraſa, & crevant la voûte alla ſe briſer ſur le pavé de l'égliſe qu'elle enfonça du poids de ſa chûte. Les dégâts & la perte furent eſtimés plus de deux cents mille écus. La fleche du clocher étoit une des plus hautes & des plus parfaites du royaume. Elle avoit cent quatre-vingt pieds d'élévation au-deſſus de l'égliſe, & le coq étoit élevé de terre de trois cents vingt-quatre pieds.

Lettr. ſur l'inc. de 1700. Mſſ. Mor. Mſſ. Duh.

Dans la crainte d'une deſtruction totale de l'égliſe, on tranſporta au couvent de la congrégation le Saint Sacrement, les châſſes, reliques, argenterie & autres ornemens. Le ſervice divin fut interrompu & repris au bout de deux jours dans la chapelle de l'évêché, & enfin les cha-

Digitized by Google

noines rentrerent dans leur chœur le 19 mars ſuivant, veille des Rameaux. M. de Chavigny, alors évêque de Troyes, ordonna des prières publiques & des proceſſions dans toutes les paroiſſes de la ville; elles furent commencées le dimanche 23 octobre, & depuis, tous les ans, le 8 de ce mois, on chante à la cathédrale une meſſe d'actions de graces pour la préſervation de la ruine entière de l'égliſe.

M. de Pommereu, alors intendant de Champagne, vint faire la viſite du dégât & alla en rendre compte au roi, avec M. l'évêque accompagné des députés de ſon chapitre. Le monarque contribua aux frais de la réparation, & le ſieur Maugard, poëte Troyen, à la fin d'une requête en vers au roi, vouloit qu'on gravât ſur le marbre :

Ce temple à qui le feu cauſa de grands dégâts
A trouvé dans Louis un ſecond Joſias.

On fit des collectes conſidérables, & les perſonnes riches s'empreſſerent de donner des fonds. On compte parmi les bienfaiteurs les Chartreux, M. de Meſgrigny de Vendœuvre, & l'abbé de Clairvaux (M. Bouchu) qui fournit les bois néceſſaires. L'ouvrage fut achevé en 1705, & l'on mit une inſcription latine ſur une lame de cuivre attachée à l'aiguille de la charpente qui eſt ſur les voûtes audeſſus de l'autel. Elle eſt conçue en ces termes.

Anno Domini M. DCC. IIII.

Materiaria hujus templi ſtructura VIII. octob. M. DCC. fulmine tacta & incinerata, reſarciri cœpit, liberalitate & munificentiâ Ludovici

Magni, beneficentiâ illuſtriſſimorum Præſulum Dyoniſii & Franciſci Bouthillier de Chavigny illius patrui & anteceſſoris, curâ & ſumptibus hujus eccleſiæ capituli, largitate civium conſpirantibus ad reſtituendum ædis ſacræ priſtinum decus, omnium votis, anno Pontificatûs Clementis XI. IV°. Regni Ludovici Magni XIV. LXII. Epiſcopatûs Dyoniſii-Franciſci Bouthillier de Chavigny VII. Decanatûs Franciſci Vinot VIII. Procurantibus Petro Sallé & Ludovico Parchappe hujus eccleſiæ canonicis, altero annuorum capituli redituum quæſtore, altero fabricæ curatore.

La cathédrale fut anciennement appellée *monaſtère*, & les chanoines furent deſignés par le nom de *freres* de l'égliſe de Saint-Pierre. Dès l'an 500, ils vivoient en commun ſous la conduite de l'évêque ; mais les incurſions & les ravages des Normands y occaſionnerent du relâchement. Les freres ou clercs de Saint-Pierre, victimes de l'avide fureur des Barbares, n'ayant plus de quoi ſe ſoutenir, firent quelque trafic pour ſubvenir à leurs beſoins. (1) Le chœur ne fut plus fréquenté, & à peine reconnut-on les traces d'une ſociété fraternelle. Le B. Manaſsès, 47e. évêque de Troyes, aidé des conſeils de ſaint Adérald, ſon archidiacre, leur donna des revenus & leur propoſa de

Cam. promp. Deſguerrois.

Brev. Trec. 1718. 20 oct.

(1) Les rédacteurs du breviaire de Troyes 1718, ont inſéré, dans l'office de ſaint Adérald, le fragment d'une lettre de ſaint Bernard que la vénération pour le premier corps du diocèſe eût dû leur faire paſſer ſous ſilence. Cette lettre eſt adreſſée à l'abbé Suger qui avoit mis la réforme dans ſon abbaye de Saint-Denis. Si l'application au chapitre de Troyes étoit juſte pour les temps dont nous parlons, il faudroit dire que les chanoines du ſiécle de ſaint Adérald ſe ſeroient faits forgerons, *vulcani officina*, & qu'ils étoient devenus la ſinagogue de ſatan : *en ſinagoga ſatanæ reſtituta.*

Digitized by Google

vivre en commun. Les revenus furent acceptés ſans contradiction ; mais le projet de réforme eſſuya des difficultés qui furent enfin levées, & tout le corps ſe ſoumit à la regle. *Cœnobitorum more vivere cœpit congregatio ſancti Petri Trecaſſinæ civitatis.*

Les chanoines vécurent ainſi juſqu'à la fin du 11e. ſiécle. Mais le relâchement ſe gliſſa de nouveau parmi eux ; les biens furent partagés, & leur manſe fut ſéparée de celle de l'évêque. Néanmoins, pour conſerver la mémoire de cette vie commune, le prélat traitoit le chapitre aux quatre grandes fêtes de l'année. Il en eſt quitte aujourd'hui pour donner tous les ans au chapitre la ſomme de dix livres. La diſſipation ſe renouvella encore au commencement du ſiécle ſuivant : mais l'évêque Hatton remit tout dans l'ordre, & les chanoines ſuivirent les traces de leur pontife.

Lorſqu'ils vivoient en commun, ils avoient des dortoirs, des réfectoires, des cloîtres bien fermés. Ils chantoient à minuit leurs matines, dont ils diſoient l'office par cœur. Cet uſage fut interrompu & repris enſuite en 1364. Mais il ceſſa de nouveau en 1560, & en 1590 on ne dit plus les matines qu'à ſix heures comme il ſe pratique encore aujourd'hui. Au 12e. ſiécle, le cloître des cha-
1182. noines étoit occupé par un grand nombre de laïcs,
Miſ. Mor. joueurs, cabaretiers & femmes débauchées. L'évêque Manaſsès II. en porta ſes plaintes au pape Luce III. qui, par une bulle, défendit de loger *gratis* aucun laïc, ou même de louer les maiſons canoniales ſous quelque prétexte que ce fût. Les chanoines s'éloignoient du ſacerdoce & faiſoient venir des prêtres étrangers pour célébrer leurs
1183. meſſes. Sur les plaintes du doyen, Haïce de Plancy, le même pape défendit à tout prêtre étranger de célébrer

célébrer la messe au grand autel de l'église de Troyes, à l'exception des abbés de Saint-Loup & de Saint-Martin, & du prieur de Saint-George, comme ayant une prébende.

Le chapitre de Saint-Pierre fit divers reglemens pour la manutention de la discipline & pour le bon ordre de ses offices. Au 13e. siécle, il arrêta que les chanoines feroient le service dans le chœur, chacun leur semaine, à commencer du point du jour du dimanche, &, y arrivant quelque bénéfice du chapitre à vaquer, le semainier auroit droit de présenter un sujet dans la quinzaine. Dans le siécle suivant, il fut arrêté que toutes les dignités occuperoient les premieres places, les prêtres suivant l'ordre de leur réception à la prêtrise, & ensuite les diacres suivant le même ordre. En 1585, il fut ordonné que tout bénéficier employé au service du roi & de la cour jouiroit des fruits de sa prébende, à l'exception des distributions manuelles; ce qui fut confirmé par plusieurs arrêts. L'année suivante, par arrêt du 26 avril, il fut ordonné que les officiers du bailliage & présidial auroient à la cathedrale, dans les cérémonies publiques, les quatre chaises hautes à main droite du côté de l'autel, & que les officiers municipaux auroient seulement deux chaises à gauche pour le maire & le plus ancien échevin.

1270. 1273. 1285. Cam. autt.

1339.

Mair. & échr de Tr. p. 46.

Au 14e siécle, les chanoines ne portoient point encore l'aumuce; mais pour se distinguer des autres ecclésiastiques, ils en demanderent la permission au pape, qui la leur accorda en 1376. Près de deux siécles après, il leur fut défendu non-seulement de rechercher les charges municipales, mais encore de les accepter. En 1554, il fut défendu aux chanoines qui ne sont pas dans les or-

Mss. Brey.

dres de s'asseoir aux hautes chaises & de prétendre voix au chapitre, &, en 1642, de porter l'aumuce. Par arrêt de la grand'chambre 1685, tout stagier ne peut être inscrit sur la table des nominations *ad conferenda beneficia*. Tout chanoine nouvellement reçu payoit autrefois, pour droit de chappe, 13 liv. 6 s. 8 den. tour. & les chanoines de Notre-Dame la moitié. Cette somme augmenta dans la suite, & actuellement tout récipiendaire donne la somme de 300 livres. Pour constater l'exactitude des chanoines à l'office, on distribuoit à ceux qui étoient présens des méreaux ou piéces de plomb empreintes des armes du chapitre, & à la représentation desquelles ils recevoient leurs rétributions manuelles. Aujourd'hui le pointeur tient la place du distributeur des méreaux.

Cam. promp. Desguerrois. Mil. Tr. Miſſ. Duh.

Le chapitre de la cathédrale a juriſdiction ſur ſes membres & ſur pluſieurs curés & prêtres de la ville & de la campagne. Il a ſes officiers qu'il nomme & dont les jugemens reſſortiſſent nûment à la métropole de Sens; l'évêque n'étant point ſupérieur, n'a aucune juriſdiction, & le clergé de cette égliſe s'eſt toujours maintenu dans ſes privilèges & exemptions, malgré les entrepriſes de quelques évêques. *Voy. hiſt. de év. ann. 1478, 1496 & 1524.* Il a encore la collation & préſentation, &, même, droit de viſite & de correction ſur pluſieurs bénéfices à charge d'ames & ſur de ſimples chapelles. Anciennement les curés de Saint-Remi, de Saint-Nizier, de Saint-Denis & de Saint-Aventin dans la ville devoient ſe préſenter au chapitre le vendredi ſaint, pour obtenir la permiſſion de ſe choiſir un confeſſeur; mais cet uſage n'a plus lieu aujourd'hui.

Id. Mil. Mor.

Le chapitre de cette égliſe étoit autrefois compoſé de douze dignités & de quarante prébendes.

Digitized by Google

Quelques-unes ont été ſupprimées & les autres réunies. Les dignités ne ſont point du chapitre; mais elles ſont compatibles avec les prébendes, &, lorſqu'elles y ſont jointes, elles ſont du chapitre & ont voix délibérative. Le prévôt étoit le premier dignitaire que nous trouvons ſubſiſter dès l'an 853 dans la perſonne d'Eutrope, frere de ſainte Maure. Il avoit juriſdiction ſpirituelle & temporelle ſur les chanoines, & il étoit le premier après l'évêque. En 1167, Guillaume de Champagne-aux-Blanches-mains, prevôt de l'égliſe de Troyes, ayant été élû évêque de Châlons, réſigna ſa prévôté au chapitre ſous la réſerve de vingt francs de rente viagère, & à condition qu'après ſa mort cette dignité demeureroit ſupprimée. Ce qui arriva en effet. Le tréſorier jouiſſoit de revenus conſidérables parce qu'il avoit beaucoup de charges. Cette dignité a été réunie à celle de l'évêque qui a les mêmes charges. Les deux marguilliers-prêtres étoient, pour ainſi-dire, les vicaires du tréſorier, en ce qu'ils étoient obligés de veiller pour lui à la garde du tréſor. Quelques anciens titres & pouilles font mention de chancelier, de chevecier & de cloîtrier, dignités qui ne ſubſiſtent plus.

Les dignités actuelles ſont celles de doyen, de grand-archidiacre, de chantre, & des archidiacres de Sézanne, de Margerie, de Brienne & d'Arcies.

Depuis l'extinction de la prévôté, le doyen tient la première place au lieu de la ſeconde qu'il tenoit auparavant, ſi toutefois il eſt chanoine. Il doit être prêtre dans l'année de ſa nomination, il a droit d'officier aux fêtes annuelles en l'abſence de l'évêque; le cloîtrier doit toujours l'accompagner en chappe. Il ne fait point de ſtage, parce

qu'il promet assistance continuelle au chœur ; mais aussi il a droit d'entrer aux offices à l'heure qu'il lui plaît. Le décanat n'est point sujet à l'expectative des gradués ni des indultaires, mais il peut se résigner entre les mains du pape. Il étoit autrefois à la nomination de l'évêque ; Manassès II. 59e. évêque de Troyes, le rendit électif par le chapitre, & en augmenta les revenus. Ce droit d'élection fut disputé, en 1556, par Jean le Gruyer, qui prétendoit cette dignité tombée à la nomination du roi depuis le concordat. L'affaire fut portée au grand conseil, & ce tribunal déclara le doyenné toujours électif par le chapitre. L'arrêt est du 29 octobre 1557.

1183.

C. prompt. fol. 129.

Le chantre de l'église de Troyes est la troisième personne du chœur après le doyen & le grand-archidiacre. Sa dignité lui donne juridiction sur quelques maîtres d'école ; mais, se trouvant trop chargé d'affaires, on lui donna, en l'an 1200, un souchantre pour y suppléer, & la présentation de la cure de Valentigny. Vingt-cinq ans après, l'évêque Robert lui donna la juridiction sur les clercs ou vicaires du chœur. Le chantre est à la nomination de l'évêque, il doit être prêtre dans l'an. Par un arrêt de 1665, sa dignité n'est point sujette aux gradués. Il ne fait point de stage, mais il doit assistance perpétuelle au chœur.

Des quarante prébendes qui sont dans la cathédrale, trente-six sont à la collation de l'évêque, les autres étant réunies. Il y en a une attachée à l'office de théologal qui doit être prêtre & gradué dans une faculté de théologie ou de droit canon. Il est à la collation de l'évêque & exempt de stage. Anciennement il donnoit des leçons de théologie, mais aujourd'hui c'est un office sans fonction.

Des trois prébendes réunies, une est affectée

Digitized by Google

au prieur de Saint-George-en-Gaonnay, dont nous parlerons à l'article de Vallans, doyenné de Marigny. La seconde est attachée à l'entretien des enfans de chœur par une charte du 15 décembre 1411. Ils ne furent d'abord que quatre: en 1482, le chapitre en ajoûta deux, &, en 1628, M. Vestier, alors doyen, en fonda encore deux autres, ce qui compose aujourd'hui le nombre de huit. On leur assigna une maison en 1420, &, en 1548, on commença à les habiller en rouge. La troisième prébende réunie, appellée préceptoriale, est affectée au principal du collège de Troyes, à qui ont succédé les Peres de l'Oratoire. Hatton, évêque de Troyes, au 12e. siécle, avoit donné une prébende de sa cathédrale à l'ordre de Clugny, dont il avoit été moine. Mais, dans la suite, Etienne, abbé de Clugny, la rendit à Henri, évêque de Troyes, & au chapitre de la cathedrale en 1164. L'évêque ne jouit d'aucune prébende & ne peut en disposer à sa volonté, suivant une bulle du pape Alexandre III. de 1159. Mais elles sont toutes à sa nomination & non alternativement avec le roi, comme le disent Baugier, Piganiol & la Martiniere.

Bibl. Clun. 62. 1427. Not. 104 ff. Desg. 1159.

En 1182, Haïce de Plancy, alors doyen de cette église, fonda sept chanoines pour chanter l'office de la vierge dans une chapelle qu'il fit bâtir derrière le chœur, d'où ils ont été appellés chanoines de Notre-Dame. Il en avoit laissé la collation à la disposition du chapitre & du doyen: mais étant devenu évêque, il les fit remettre à la collation de l'évêque. Ils sont de la juridiction du chapitre, reçoivent la moitié des rétributions d'un chanoine & font un stage perpétuel. Ils sont réduits à quatre aujourd'hui. A leur réception, ils doivent être examinés sur le plein-chant. Dans

C. prompt. Desguerois. Mss. Mor. Mss. Duh.

le siécle dernier, le chapitre ne vouloit pas les laisser porter la chappe aux fêtes doubles & *suprà*. Environ 1666, ils eurent, à ce sujet, avec le chapitre, un procès qu'ils perdirent. Le chapitre leur remit les dépens à condition qu'ils s'obligeroient à la porter dorénavant & à perpétuité.

Il y a encore dans la cathédrale deux marguilliers-prêtres fondés en 1171 & 1178. Leur office étoit anciennement de garder, d'orner l'église & de sonner les cloches. Ils sont à la collation de l'évêque : ils ont la garde du trésor pour laquelle ils sont obligés de donner caution à l'évêque qui en est responsable.

Baugier, Piganiol & la Martiniere se trompent lorsqu'ils mettent le souchantre de Troyes parmi les dignités du chapitre. Il en étoit le dernier, à la collation du chantre & sous sa juridiction. Il pouvoit être choisi parmi les capitulans, & alors il suffisoit qu'il fût diacre ; autrement son office étoit sacerdotal, il devoit un stage perpétuel. C'étoit lui qui installoit les bénéficiers de la cathédrale, à l'exception de l'évêque & du doyen. Cet office a été supprimé par décret de 1778, & le grand-chantre a aujourd'hui un commis qui en exerce la fonction. Les vicaires ou musiciens-chantres étoient anciennement au nombre de vingt-un au plus, comme il paroît par un titre de 1305 ; mais ils sont beaucoup diminués aujourd'hui ; on y comprend le maître de musique & le cloîtrier. La fonction de ce dernier est d'appeller les chanoines au chapitre ou autres affaires, de suivre le doyen officiant & de servir d'appariteur aux assemblées du chapitre & à son officialité.

C. prompt. f. 281. & 150.

L'officialité du chapitre est composée de l'official, du promoteur-syndic & d'un greffier. Elle

Digitized by Google

eſt indépendante de celle de l'évêque & reſſortit immédiatement à Sens.

Ce chapitre a encore pour officiers eccléſiaſtiques, le receveur des anniverſaires, le grand-chambrier ou receveur des grains, le compteur ou pointeur, le receveur des rentes & cenſives, le ſyndic pour le maintien de la diſcipline, le greffier & le fabricien, leſquels offices ſe nomment tous les ans, où ſe continuent à la pluralité des voix. Parmi les officiers laïcs, le maïeur ou bailly tient le premier rang. Il eſt nommé par le chapitre & reçu par le lieutenant-général de Troyes. En quelque lieu de la ville qu'il demeure, il eſt de la paroiſſe du *Sauveur*, lui, ſa femme, ſes enfans & ſes domeſtiques. Les quatre marguilliers à verge ſont à la collation de l'évêque qui les charge de la ſonnerie; il y a encore deux autres marguilliers aux chappes qui ſont les mêmes qu'autrefois le grénetier & le celerier. Ils ſont en office & non en bénéfice, & ſont, comme le maïeur, de la paroiſſe du Sauveur.

Cette paroiſſe eſt en titre dans la cathédrale à la chapelle nommée du *Sauveur*, avec fonts baptiſmaux, au lieu où l'on prétend que fut bâtie la première égliſe de Troyes par ſaint Potentien vers 259. Ce qui a fait quelquefois appeller la cathédrale égliſe de Saint-Pierre & du Sauveur. Elle eſt regardée comme la première du diocèſe; le curé ou deſſervant eſt commis par l'évêque, &, pendant la vacance, par le chapitre, pour en faire les fonctions à l'égard du maïeur & autres officiers laïcs, des muſiciens, des perſonnes qui demeurent à l'évêché, dans le grand & le petit cloître, & des domeſtiques des uns & des autres. De trois images qui exiſtoient du Sauveur avant l'incendie de 1188, il ne reſtoit plus que celle de C. prompt. Deſguerrois. Mſſ. Duh. Mſſ. Mez.

Jésus crucifié, d'où la paroisse porte le nom de *Sauveur*. C'étoit un grand Christ revêtu, couronné, attaché de quatre cloux, très-ancien & d'une manière qu'on dit avoir été usitée du temps de Charlemagne ; il a disparu depuis quelques années : on voit encore dans la cathédrale beaucoup d'autels ou chapelles qu'un pouillé moderne fait monter à trente-sept, mais on croit qu'on en a omis quelques-unes qui n'ont qu'un modique revenu.

C. prompt. Desguerrois. Villehard. l. 1. & 5. Mss. Mor. Duh.

Les reliques de la cathédrale de Troyes sont considérables. La plûpart ont été envoyées par Garnier, évêque de cette ville, en 1204, de Constantinople, où il avoit été institué gardien de toutes les reliques trouvées par les François & les Vénitiens. Mais plusieurs des reliquaires ont été vendus en 1360 & en 1525 pour les rançons des rois Jean & François I. Une des principales reliques de cette église est le corps de sainte Hélene, qui est honorée comme une des patrones de la ville. On n'a rien de certain sur la vie de cette sainte. Les légendes rapportées par Camusat, Desguerrois & les anciens breviaires, ont parues remplies de circonstances si extraordinaires & même si indécentes que, sur l'avis de plusieurs docteurs de Sorbonne, elles ont été supprimées dans les breviaires de Troyes de 1718 & d'Auxerre de 1726. Quoiqu'il en soit, le culte de sainte Hélene est autorisé par une longue tradition. Sa fête se celebroit autrefois le quatre mai, elle fut ensuite chommée par la ville seulement, enfin elle fut supprimée en 1763, & l'office remis au dimanche suivant. La première châsse de cette sainte fut rompue & brisée dans l'incendie de 1228, sans que les reliques fussent endommagées, & elle fut refaite, telle qu'elle est encore aujour-

Eloge de M. Lecyer. Merc. de Fr. juin 1734.

d'hui, ſous l'évêque Jean Dauxois, vers le milieu du 14e. ſiécle.

Le corps de ſainte Mâtie, vierge, autre patrone de Troyes, eſt conſervé en entier dans la cathédrale. Rien ne nous inſtruit des circonſtances de ſa vie, & quoiqu'en diſe le bon Deſguerrois, on ignore même le temps où elle a vécu. Ce que nous avons de plus certain, eſt l'invention de ſes reliques vers la fin du 10e. ſiécle par Milon, évêque de Troyes. La châſſe de cette ſainte fut autrefois couverte de lames d'argent, & n'eſt plus qu'en bois aujourd'hui. Elle eſt placée au-deſſus de la chapelle du Sauveur, qu'on appelle quelquefois chapelle de ſainte Mâtie. La dévotion à ſainte Mâtie attiroit anciennement, le 7 mai, jour de ſa fête, & dans toute l'octave, un ſi grand concours de peuple, qu'on a été pluſieurs fois obligé de remédier aux abus que cette foule occaſionnoit. Cette dévotion & ce concours ont fait établir une foire qui ſe tient au palais & aux environs depuis le premier mai juſqu'à la Pentecôte incluſivement, & que l'on appelle *les Vierges*.

La châſſe de ſaint Savinien, apôtre de Troyes & martyr, eſt couverte en partie d'argent & en partie de cuivre doré, avec figures artiſtement travaillées. Elle étoit placées dans une tribune élevée derriere le maître autel avec celle de ſainte Hélene; mais elle eſt aujourd'hui ſous l'autel même. Il y avoit autrefois, en l'honneur de ſaint Savinien, une confrairie établie en 1384, laquelle ne ſubſiſte plus. Le morceau de la vraie Croix que poſſede la cathédrale vient de Conſtantinople en même temps que le corps de ſainte Hélene. Le reliquaire étoit richement & très-artiſtement travaillé. Mais depuis 1771, le chapitre voulut donner à cette relique une enveloppe plus brillan-

V. Journ. de Verd. mai 1771.

Digitized by Google

te ; le nouveau reliquaire a été exécuté par MM. Rondot & Cochois, orfévres de Troyes ; il eſt enrichi de diamans, mais quelques perſonnes regrettent toujours l'ancien. Le 3 mai 1773, il fut porté en proceſſion en grande pompe, & toute la ville accourut avec empreſſement pour contempler cette nouvelle richeſſe de la cathédrale. Cette égliſe poſſede encore le crâne de ſaint Philippe, apôtre, dans un reliquaire d'argent orné de figures de vermeil, autour duquel ſont gravés des vers latins. Audeſſus, on voit la couronne du comte Henri que ce prince y plaça par piété lorſqu'il viſita cette relique. On voit auſſi dans le tréſor un plat de jaſpe avec un cercle d'argent large d'environ trois pouces, autour duquel on lit quatre vers grecs qui ſont conſervés dans Camuiat, & par leſquels on aſſure que ce plat ſervit à Jéſus-Chriſt dans la dernière cene qu'il fit avec ſes apôtres lorſqu'il inſtitua l'Euchariſtie.

C. prompt. f. 116. v.

Parmi les reliques dont l'évêque Garnier avoit le dépôt, il ſe trouvoit le chef de ſaint Mamès qui a paſſé à l'égliſe de Langres ; le chef de ſaint Victor de Marſeille, qui eſt aujourd'hui à ſaint Victor de Paris. L'égliſe de Troyes a encore beaucoup d'autres reliques dont elle fait mémoire le dimanche dans l'octave de l'Aſcenſion.

Thef. anecd. t. 1. p. 798.

Il y a tant de fondations dans la cathédrale qu'il eſt peu de jours où les chanoines n'en aient à remplir. Nous ne parlons ici que des plus remarquables. Suivant une de ces fondations, tous les jours de carême, il doit y avoir treize femmes pour verſer de l'eau ſur les mains des chanoines aſſiſtans. Douze ſont nommées par douze chanoines de la tête, & la 13e. par le prieur de l'Hôpital-Saint-Nicolas, qui fournit l'eau roſe pour cette cérémonie. On leur paye à chacune la ſomme

MT. Duh.

Digitized by Google

de sept livres quatre sols. Cette fondation est sans doute la même dont parle M. l'abbé Tremet dans une lettre insérée au journal de Verdun, septembre 1755, que l'on peut consulter à cet égard. On y reconnoît les mêmes vues, la seule manière de l'exécuter est un peu différente depuis environ un demi siécle. Henri de la Noë, chanoine & ensuite doyen, fonda, en 1300, la fête de sainte Syre avec les cérémonies qui l'accompagnent, & les fêtes de saint Jacques, de sainte Marguerite & de sainte Anne. Il mourut en 1327 & fut inhumé dans la chapelle de l'Assomption, sous une lame de cuivre où est gravée son épitaphe. Vers le même temps, Jacques de la Noë fonda la fête de la conception de la sainte vierge, & fut inhumé dans la chapelle du même nom, où l'on voit sa représentation avec ses armoiries. Parmi les fondateurs & bienfaiteurs de cette église, on distingue Pierre d'Arbois en 1376, inhumé en la chapelle de Notre-Dame. Jacques de Vallieres, Troyen, chanoine de Troyes & de Tours; Nicolas Coiffard, chanoine & doyen, mort en 1494. Pierre Pion, ayeul maternel du docte Camusat, chevalier du saint Sépulcre, seigneur de Rumilly-les-Vaudes & de Ravieres en partie, fonda la chapelle de saint Claude, & mourut en 1539. Camusat, dans son *auctarium*, a conservé les épitaphes & inscriptions des chanoines qui se sont distingués par leur science & par leurs dignités. Nous y apprenons qu'une même personne possédoit autrefois plusieurs prébendes en divers chapitres, & même des bénéfices-cures avec une prébende dans la cathédrale ou dans une collégiale.

C. prompt. & auctar.* Deguerrois.

Le grillage de fer qui environne le sanctuaire de la cathédrale fut posé, en 1732, aux frais du roi, pour compensation des médailles qui furent

Mff. Dub. Eph. Tr. 1758.

Digitized by Google

misses dans le cabinet de Sa Majesté, & qui avoient été trouvées dans la vigne des *Fallets*, proche la porte de Saint-Jacques. On voit aux deux côtés du chœur les mausolées de Charles de Choiseul, marquis de Praslain, gouverneur de Troyes & maréchal de France, mort en 1626, & de son fils Roger de Choiseul, tué à la bataille de Sedan en 1641. Ils sont représentés en marbre blanc de grandeur naturelle, à genoux & joignant les mains : leurs piédestaux sont de marbre noir chargé d'éloges funèbres. Claudée de Cazillac, femme de Charles & mere de Roger, fonda deux anniversaires pour son époux & pour son fils. Celui du pere se fait le quatre février, & celui du fils se chante le treize juillet, avec une station auprès de sa statue qui est du fameux cavalier Bernin.

Mss. Duh. Eph. Tr. 1765.

Au côté collatéral, proche la porte de l'évêché, est un monument qu'on croit être de quelque fondateur, & que la tradition a fait appeller le *tombeau des Anglois*. Il a sept pieds de longueur sur cinq de largeur, & l'on y voit représentés un homme & une femme joignants les mains & vêtus à l'antique, avec d'autres figures de grandeur naturelle. Les mémoires manquent sur les personnages qui sont l'objet de ce monument ; il est délicat & hardi, mais il a été cassé, comme on croit, dans l'incendie de 1700. Au premier pillier de la nef à gauche, on remarque un saint Pierre pleurant que Jésus-Christ regarde, fait aux dépens du chanoine Jean Sifflet en 1619, au bas duquel est ce distique :

Si flet ter Petrus qui te ter, Christe, negavit,
Sifflet *adest culpas qui flet & ipse suas.*

Depuis quelques années, les chanoines de la

cathédrale ſe ſont empreſſés de procurer à leur égliſe une décoration proportionnée à ſa beauté. M. Bouczo, un des anciens, fut le premier à ſignaler ſon zèle à cet égard. En 1778, il fit paver le chœur en marbre à ſes dépens, M. Biart fit revêtir l'avant-ſanctuaire d'un marbre différent de celui du chœur, & M. Dagueſſeau y joignit un préſent de huit cents livres. Il falloit embellir le ſanctuaire même, & la dépenſe étant conſidérable, les chanoines s'engagerent preſque tous à céder ſur leurs revenus de l'année une ſomme proportionnée à ce que chacun d'eux pouvoit conſacrer. M. l'évêque même promit pendant tout le cours de ſa vie une ſomme de ſix cents livres, chaque année, pour l'embelliſſement de ſon égliſe épiſcopale. Avec ces reſſources, la cathédrale reçut bientôt les décorations projettées. On vit paroître un autel nouveau du plus beau marbre d'Italie, des grilles de fer dorées dans leurs ornemens environnerent la partie ſupérieure du chœur, l'égliſe fut blanchie dans toute ſon étendue. En 1780, M. Bouczo entreprit la conſtruction de deux des quatre premières voûtes des bas côtés qui n'ont jamais été faites; &, dans l'eſpérance que quelqu'ame pieuſe ſeconderoit ſes efforts pour une ſi grande dépenſe, il ſe propoſa encore la conſtruction des deux dernières voûtes. L'autel eſt taillé & deſſiné à l'antique, c'eſt-à-dire, à jour de tous côtés; les glaces qui ferment les ouvertures laiſſent appercevoir aux grandes ſolemnités les châſſes de ſaint Savinien & de ſainte Hélene avec quelques autres. Cet autel a été conſacré par M. l'évêque de Troyes le dimanche 29 octobre 1780.

Dans ces entrefaites, pluſieurs des cloches de la tour ayant été caſſées, il fut réſolu qu'au lieu de ſix qui compoſoient la ſonnerie, on en ſubſtitue-

Digitized by Google

roit cinq nouvelles qui formeroient une quinte parfaite. L'opération de la fonte s'eſt faite les 12 & 13 décembre 1782, quoiqu'on liſe ſur chacune de ces cloches une date differente dans l'inſcription ſuivante. *Rege Ludovico XVI. præſule Claudio-Matthia-Joſepho de Barral, juſſu & ſumptibus decani, canonicorum & capituli inſignis eccleſiæ Trecenſis; menſe novembri, anno Domini M. DCC. LXXXII.* Les cinq nouvelles cloches ſont d'un poids plus conſidérable que les anciennes. Ce poids formoit un total de ſeize mille cinq cents ſoixante livres, & les cloches actuelles peſent enſemble vingt-trois mille ſept cents livres. Le chapitre leur a donné à chacune le nom d'un des ſaints honorés dans la cathédrale. La première qui eſt la plus groſſe eſt bénie ſous le nom de *Petrus*, la ſeconde ſous celui de *Paulus*, la troiſiéme ſous celui de *Savinianus*, la quatriéme ſous la dénomination de *Maſſidia*, enfin la cinquiéme ſous celle de *Helena*. On peut voir, dans l'almanach de Troyes 1783, un mémoire plus détaillé ſur la fonte de ces cloches & ſur les décorations de la cathédrale.

L'égliſe de Troyes faiſoit anciennement, comme pluſieurs autres égliſes, une fête extravagante appellée la *fête des foux, des ánes ou des ſoudiacres*. Pluſieurs ecrivains en ont donné des mémoires, & nous n'en parlerons ici qu'en ce qui a rapport à l'égliſe de Troyes. (1) Cette fête commençoit le jour qu'on chante, avant Noël, l'antienne

Ord. Trec. fol. VII. XX, col. 2.

(1) V. Mém. d'hiſt. par l'ab. d'Art. tom. 4. Hiſt. d'Aux. par l'ab. le Bœuf. t. 11. *in*-4°. éd. 1743. *Beleethus de divin. offic.* c. 72. Durant. l. 7. c. 42. Du Tilliot, hiſt. de la fête des foux, Lauſ. & Gen. *in*-12, 1751, Journal de Verdun, octobre 1751, &c. &c. &c.

Digitized by Google

majeure *ô sapientia*, & continuoit les jours de saint Jean-l'Évangéliste, des Innocens, de la Circoncision, la veille, le jour & le lendemain des Rois & le dimanche suivant ; mais tous ces jours n'étoient point fixes. Mss. Mo Mss. Dul

Les vicaires de la cathédrale faisoient élection de l'un d'entr'eux pour être l'*archevêque des foux*. (1) L'élu étoit porté sur l'autel des reliques au chant du *Te Deum*, orné de la mitre, de la crosse, & donnoit la bénédiction. On sonnoit alors les petites cloches, &, vers le soir, on sonnoit les grosses comme pour une grande cérémonie. Aux premières vêpres des Innocens, l'un des enfans de chœur habillé en évêque, entroit dans le chœur, avec grande pompe, se plaçoit sur un siége qui lui étoit préparé, & commençoit l'antienne *Innocentes*. Un autre enfant de chœur entonnoit le *Magnificat*, & ensuite ils continuoient tout l'office. Les chanoines ordonnoient que tous les compagnons de l'église célébreroient cette bonne & joyeuse fête *hors l'église*, que leur prélat seroit *vêtu d'une belle robe longue & honnête, & dessus icelle un beau rochet, & en son chef un beau chaperon fourré*, & choisiroient l'hôtel d'un des chanoines *& non pas une taverne publique*.

Cette fête se célébroit aussi dans l'église collégiale de Saint-Etienne, où l'on faisoit mille choses indignes de la majesté sacerdotale. L'é-

(1) *Quæ electio fit in capitulo per vicarios ibidem congregatos ; quo electo defertur ab aliis super altare reliquiarum cantando* Te Deum, *& in signum electionis pulsandum est cum parvis signis aliqualiter, deindè circà noctis tenebras fit pulsatio magna cum omnibus signis.* Ordin. Trec.

vêque ou archevêque des foux étoit choisi parmi les ecclésiastiques, & le célerier devoit lui donner dix sols ou un jambon ou une quarte (2 pintes) de vin. En 1415, les religieux de Saint-Loup ayant refusé à l'archevêque quatre pintes de vin & quatre pains, le chapitre leur intenta un procès, & ils furent obligés de payer. Un comte de Champagne même s'étoit obligé de payer cinq sols à cet archevêque des foux, & l'acte de cette obligation est si authentique que le chapitre les reçoit encore tous les ans du domaine.

Cette fête étant devenue un divertissement ridicule, on commença à en restreindre les cérémonies en 1420. Mais comme elle recommença dans la suite avec de plus grands excès, & elle fut généralement défendue. Le concile de Basle la proscrivit expressément dans la session du 9 juin 1435. Cette défense fut confirmée en France par la pragmatique sanction enregistrée en parlement. La faculté de théologie de Paris rendit, à cet égard, un décret dont elle envoya des copies aux évêques. En conséquence, Jean Léguisé, évêque de Troyes, rendit une ordonnance pour l'abolition de ces fêtes dans sa ville épiscopale en 1445, & écrivit à Louis de Melun, archevêque de Sens, une lettre où il lui exposa les motifs de cette défense. Il y dit que, le dimanche avant Noël, les vicaires de l'église de Saint-Etienne ont fait l'élection d'un archevêque des foux, » qu'ils ont » fait plusieurs grandes mocqueries, dérisions & » folies contre l'onneur & révérence de Dieu & » ou grand contempt & vitupere des gens d'é- » glise & de tout l'estat ecclésiastique, & ont » plus excessivement fait ladite fête que ou temps » passé n'avoient accoutumé, & s'y n'ont pas été » contents de la faire ung jour ou deux, mais l'ont

Lettr. de J. lég. év. de Tr. Jou. de Verd. oct. 1751.

» l'ont faicte quatre jours entiers & ont tant fait » d'eſclandres que raconter ne les ſaroie«. Le prélat ſe plaint enſuite que leur archevêque, » La » veille & le jour de la circonciſion de notre » Seigneur, fit le ſervice vêtu *in Pontificalibus*, » en baillant la bénédiction ſolemnelle au peuple » & avec ledit arceveſque allant parmi la ville, » faiſoit porter la croix devant ly, & bailloit la » bénédiction en allant en grant dériſion, & vitu- » pere de la dignité arciépiſcopale.... & que pis » eſt, le dimenche avant Noël, aucuns deſdits » fols firent ung jeu de perſonnage qu'ils appel- » lent, *le jeu du ſacre de leur arceveſque*, ou » plus commun & plus publique lieu de ladite ville, » & illec à la fin dudit jeu de quelque vile & » orde matière fut fait ledit ſacre en ſoy mo- » quant, & ou très-grant vitupere du ſaint miſ- » tère de conſécration pontificale. «

Léguiſé fit appuyer ſon ordonnance de l'autorité royale & obtint, le 17 avril de la même année, des lettres-patentes du roi Charles VII. datées de Nancy, pour employer le ſecours du bras ſéculier en cas de déſordre. Ces lettres furent enregiſtrées au bailliage de Troyes, & les chanoines paſſerent un acte authentique, par lequel ils promirent qu'à l'avenir & à perpétuité ils ne permettroient plus à ceux qui leur ſont ſoumis de faire la fête des foux.

Lettr. de J. Pég. év. de Troyes. Jour. de Verd. oct. 1751.

L'égliſe de Troyes avoit encore d'autres uſages que la raiſon & le temps ont détruits ; tels que celui de jetter des oublies au peuple à la proceſſion du jour des Rameaux ſur le pont de la Girouarde ; la repréſentation des *trois-Maries* aux matines du jour de Pâques ; le jeu de la *balle* & de la *toupie*, auquel jouoient l'évêque & les chanoines chacun à ſon tour, après nones du même

Mſſ. Duh. Deſguerrois. C. prompt. f. 271.

jour & avant que de commencer les vêpres. Le jeu fini, les officiers de l'évêque régaloient les assistans de vin blanc, de vin rouge, d'oublies & de pommes que le prélat bénissoit. Ce jeu fut supprimé en 1564. Depuis, l'évêque payoit huit livres au chapitre, & aujourd'hui il donne la collation aux chanoines & aux chantres. Le jour de la Pentecôte, à Tierce, les enfans de chœur représentoient la descente du Saint-Esprit avec un pigeon qu'ils faisoient descendre des voûtes, & jettoient en même temps une quantité d'oiseaux & de fleurs, & répétoient la même chose en divers temps de la messe. Il y avoit encore la diablerie de la vengeance de Jésus-Christ & celle de saint Loup, que nous pensons être à l'instar de la diablerie de Chaumont en Bassigny, qui se représentoit toutes les fois que la fête de saint Jean-Baptiste arrive le dimanche.

CATALOGUE

Des Doyens de l'Eglise de Troyes.

QUoiqu'il y ait eu des doyens dans cette église avant le douzième siécle, nous n'en parlerons cependant point ici, parce qu'ils n'occupoient alors que la seconde place, & nous ne commencerons ce Catalogue qu'à l'extinction de la prévôté, temps où le doyenné devint la première dignité.

Ca. prompt. Desguerrois. Gall. Christ.

I. PIERRE COMESTOR étoit doyen de l'église de Troyes lorsque Guillaume de Champagne qui en étoit prévôt abandonna sa dignité au chapi-

Digitized by Google

tre, & il en signa l'extinction en 1167. *Voy. sa vie à la suite de celle d'Urbain IV. Troyes 1782.*

II. HAICE, ou BARTHELEMY DE PLANCY, parent & chancelier du comte de Champagne Henri-le-Large, fut prévôt & chanoine de Saint-Quiriace de Provins, doyen de Saint-Etienne de Troyes. Il monta ensuite sur le siége épiscopal. *Voy. év. de Troyes.*

III. JEAN I. en 1191, il vivoit encore en 1205.

IV. MILON I. comme son prédécesseur, il fit du bien à l'Hôpital de Saint-Nicolas en 1208. Il en est fait mention dans les chartes de Vauluisant en 1210.

V. NICOLAS en 1211, 1212, 1213, 1214 & en 1218.

VI. ETIENNE I. en 1218.

VII. ROBERT. Il devint évêque de Troyes en 1223. *Voy. évêq. de Troyes.*

VIII. MILON II. en 1224 —— 1229.

IX. PIERRE II. Il est fait mention de lui dans les chartes de Pontigny en 1235, &, en 1236, il fit du bien à l'Hôpital de Troyes.

X. RAOUL DE RUMILLY, doyen & official de Troyes 1242, 1247, &c. & 1256, dans une charte de Clairvaux.

XI. GUY I. Il augmenta les revenus de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, fondée dans l'église de Saint-Remi de Troyes.

XII. SIMON, en 1261 —— 1268.

XIII. DENIS DE CHAMGUYON, 1270. Il mourut en 1299.

XIV. GAUTIER, 1295, suivant les chartes de Montierramey.

XV. ANDRÉ de Saint-Fale, élu en 1299, & mort très-âgé en 1302.

XVI. PIERRE III. en 1302 & 1305.

XVII. HENRI DE LA NOE, 1312. Il mourut en 1327, après avoir fait beaucoup de bien à l'égliſe de Troyes. Il eſt enterré dans la chapelle de l'Aſſomption.

XVIII. PIERRE IV. DE MOLAY ſe trouve, en 1318, arbitre entre les moines de Montierramey & le curé de Loches & Landreville, diocèſe de Langres, &, en 1327, entre l'évêque de Troyes & les religieuſes de Notre-Dame-aux-Nonnains. Il mourut en 1333, & fut inhumé dans la cathédrale devant la place du doyen.

XIX. JEAN II. DE LA FERTÉ, chanoine de Beſançon & de Verdun, profeſſeur ès loix dans l'univerſité d'Orléans, doyen de Troyes en 1334. Il fut exécuteur du teſtament de l'évêque Jean d'Aubigny en 1341, & mourut le 13 mai 1354.

XX. GUY II. DE ST. SÉPULCRE 1357 & 1360.

XXI. ADAM COCHART DE BRILLECOURT, 1366, 1368, exécuteur du teſtament de l'évêque Henri de Poitiers en 1376, mort en 1373.

XXII. MARTIN HELIOT, en 1395 —— 1421, ſelon les chartes d'Auxerre.

XXIII. GUILLAUME I. de Neufchâteau, 1416.

XXIV. JEAN III. DE FOISSY, 1420.

XXV. JEAN IV. POUGEOISE, curé de Saint-Denis de Troyes, mort le 3 mai 1448.

XXVI. JEAN V. CRASSI, après Pougeoiſe, 1448.

XXVII. ETIENNE II. PLAISANCE, profeſſeur en droit dans l'univerſité d'Orléans, 1450.

XXVII. NICOLAS I. DE LA PLACE, abbé de Montier-la-Celle, mort en 1488, inhumé dans la cathédrale.

XXIX. NICOLAS II. COIFFART, mort en

Digitized by Google

1494, enterré dans la nef de la même église.

XXX. NICOLAS III. LE BACLE, élu le 27 juin de la même année, mort le 15 janvier 1509.

* JEAN MAILLY, par cession du précédent, est mort avant que d'avoir pris possession.

XXXI. NICOLAS IV. LE BACLE, 1509, 1528, 1538.

XXXII. NICOLAS V. GUILLEMET, par cession du précédent, son oncle, & mort en 1556.

XXXIII. JACQUES GUILLEMET, frere de Nicolas, élu le 22 mai 1556. Il eut un concurrent nommé par le roi comme nous l'avons rapporté ci-devant, mais il demeura victorieux par un arrêt du 29 octobre 1557. Ce doyen, très-attaché à la religion catholique, résista toujours à l'évêque Carraciole qui avoit apostasié, & il mourut en 1569.

XXXIV. JEAN VI. GUILLEMET, parent des deux précédens, mourut en 1572.

XXXV. GUILLAUME II. DE TAIX, né de parens nobles à Fresnay, paroisse de Cloye, près de Châteaudun, il fut amené à Troyes en 1540, étant encore enfant, & fut élevé par Jacques de Launay, docteur en médecine, son oncle maternel. Il eut l'abbaye de Basse-Fontaine, & fut élu doyen de l'église de Troyes en 1572. Il assista aux états de Blois en 1576, comme député du clergé du bailliage de Troyes, à ceux de Melun en 1579, & de Paris en 1585 & 1586. Il a écrit sur les états de Blois des mémoires que Camusat a fait imprimer à la fin de ses mêlanges historiques. M. de Taix mourut le 7 septembre 1599, âgé de [illegible], & fut inhumé dans la cathédrale, où l'on voit au pillier à main gauche de la chaire son épitaphe composée & écrite sur un simple vélin par le célebre Camusat.

XXXVI. CLAUDE VESTIER, citoyen de Troyes & bachelier de Paris, fut chanoine de l'égliſe de Troyes pendant 65 ans, & doyen pendant 54. Il céda ſa dignité en faveur de ſon neveu le dix-neuf février 1653, & mourut le vingt-quatre ſuivant.

XXXVII. NICOLAS VI. VESTIER, reçu doyen le dix-neuf février 1653, mourut le dix-ſept décembre 1667.

XXXVIII. FLORENTIN DE HANONS LAMIVOYE, chanoine & archidiacre, fut élu doyen le quatre janvier 1668. Il céda ſa dignité au ſuivant le trente novembre 1686, & mourut dans l'abbaye de Baſſe-Fontaine, dont il étoit abbé, le vingt-cinq ſeptembre 1687.

XXXIX PIERRE V. DE VIENNE, diacre du diocèſe de Troyes, bachelier de Paris, & doyen depuis 1686 juſqu'en 1697, où il ſe démit de ſa dignité, le douze avril.

XL. FRANÇOIS I. VINOT, docteur en théologie de la faculté de Paris, de la maiſon & ſociété de Navarre, chanoine de l'égliſe de Troyes, official & vicaire général, doyen depuis 1697 juſqu'en 1709, où il mourut le trente-un mai âgé de ſoixante-dix-ſept ans.

XLI. FRANÇOIS II COMPAROT, chantre & chanoine de l'égliſe de Troyes, élu doyen le vingt-cinq juin 1709, official & grand-vicaire du diocèſe. Il étoit né à Brienne-la-Vieille Il mourut le vingt-un octobre 1721, & laiſſa légataire de ſes biens l'Hôtel-Dieu-le-Comte.

XLII. JEAN VII. PHILIPPE, chanoine & doyen de l'égliſe de Troyes, vicaire-général & official du diocèſe, mort le treize juillet 1737.

XLIII. NICOLAS VII. MARIE-LE-COUR-

TOIS, docteur en théologie de la faculté de Paris, archidiacre de Sézanne & chanoine vétérant de l'égliſe de Troyes, vicaire-général, élu doyen le 12 mai 1736, après deux ans de conteſtations à l'occaſion du nouveau miſſel de Troyes. Le vendredi dix-neuf du même mois le chapitre reçut une lettre de l'évêque, alors M. Boſſuet, qui confirma cette élection. M. le Courtois mourut dans la même année, & le décanat demeura vacant juſqu'en 1771.

XLIV. CHARLES-FEYTIS DE ST. CAPRAISE, du diocèſe d'Agen, chanoine de l'égliſe de Troyes depuis le huit août 1749, grand-archidiacre & vicaire-général de Monſeigneur l'évêque, élu doyen le vingt-cinq juin 1771.

Digitized by Google

ÉGLISE
COLLÉGIALE ET ROYALE
DE SAINT-ÉTIENNE.

C. prompt. t. 228 & ff. Duchesne. 1157. Baug. t. 2. Mss. Mor. Mss. Duh.

CEtte égliſe n'étoit d'abord qu'une chapelle dédiée à Jéſus crucifié ſous l'invocation de l'apôtre ſaint André, deſſervie par deux chapelains, & dans la ſuite érigée en paroiſſe, titre qu'elle porte encore aujourd'hui, ſous le Jubé à droite en entrant dans le chœur. Son diſtrict s'étend ſur toutes les perſonnes qui demeurent dans le cloître, ſur le bailly de Troyes, le mayeur élu bailly du chapitre, les marguilliers-laïcs & ſur leurs femmes, enfans & domeſtiques.

En 1157, le comte de Champagne, Henri I. ſurnommé *le Libéral*, changea cette chapelle en une grande égliſe, digne de ſa magnificence, pour ſervir à ſon palais qui en étoit proche, & la dédia au premier martyr ſaint Etienne. De ſa tribune il entendoit la meſſe du grand autel, quelquefois il deſcendoit par un eſcalier de bois fait en rond que l'on voyoit encore il y a quelques années, pour aſſiſter à l'office parmi les chanoines, avec ſa famille, portant ſa gibeciere de velours rouge & ſa toque de même étoffe couverte de pierreries que l'on voit encore dans le tréſor.

A la prière du comte de Champagne, l'égliſe de Saint-Etienne avoit été déclarée par les papes entiérement exempte de la juriſdiction de l'évêque, & devoit jouir de tous les privilèges atta-

Digitized by Google

chés aux saintes chapelles des rois qui sont desservies par leurs chapelains. L'évêque ne pouvoit interdire cette église, ni prononcer aucune censure soit d'excommunication soit de suspense ou d'interdit contre ses clercs. Mais ce privilège ne dura pas longtemps. Le roi, l'archevêque de Sens Guillaume aux-Blanches-Mains & les autres évêques de la province, représenterent au Pape Alexandre III. qu'une exemption de cette nature troubloit la paix de l'épiscopat, occasionnoit du désordre tant dans le clergé que dans le peuple, du mépris pour la justice ecclésiastique, & faisoit craindre pour la dignité épiscopale qui en souffroit un dommage considérable. En conséquence, le souverain pontife révoqua, annulla ce privilége & remit l'église de Saint-Etienne sous la juridiction & obéissance de l'évêque. La bulle de révocation est datée de Tusculum le quinze juin, & l'année n'est point marquée dans l'exemplaire qui nous a servi pour cette anecdote.

Trente ans après sa fondation, cette église fut réduite en cendres dans l'incendie de 1188, qui consuma presque toute la ville. Elle perdit ses vaisseaux d'or & d'argent & autres ornemens précieux. Enfin, après avoir été longtemps sous ses ruines elle fut rebâtie, couverte en partie de plomb & mise à peu près dans son état actuel. On y voyoit une table d'or enrichie de pierres précieuses, qui, en 1361, fut enlevée par le sire de Fiennes, connétable de France, pour subvenir aux nécessités des guerres & pour la rançon du roi Jean. L'or seul fut estimé mille écus d'or, somme alors très-considérable.

Mss. Brey. Lettr. du roi Jean.

L'église de Saint-Etienne fut dédiée en 1376 par l'évêque Pierre de Villiers, & l'anniversaire de cette dédicace se fait le quatrième dimanche

Digitized by Google

après Pâques. Plusieurs personnes contribuerent à son embellissement, & l'on remarque parmi ses bienfaiteurs Jean Biset, de Barbonne, chantre & chanoine vers 1370; l'évêque Pierre d'Arcies, Nicole Mergey, chapelain de la chapelle Saint-Fiacre; Jacques de Saint-Germain, chanoine & soudoyen, mort en 1542; Nicole Clément, chanoine, fondateur de la *Chapelle Clément*, & donateur des figures de la conception de la Vierge exécutée par Gentil & Dominique à l'un des pilliers de la nef près du Jubé, & au pied duquel il est inhumé. Le Jubé exécuté en 1549 par Dominique Rocour, Florentin, & Gabriël Fabro, son gendre, est estimé des connoisseurs pour les ornemens, les bas reliefs & les statues; mais il peche par les proportions dans ses portiques. La seule maçonnerie peut fixer l'attention des curieux par la manière dont les pierres sont jointes, qui fait paroître le Jubé d'un seul bloc. On voit, dans le chœur, un bas-relief en bois représentant le martyr de saint Etienne d'une assez mince exécution gothique, fait en 1538 par Christophe Molu, qui a fait en partie tous ces tabernacles de bois qui décoroient autrefois les autels des églises de Troyes. On remarque encore dans cette église les vitraux des deux chapelles méridionales exécutés par Macadré & Gonthier son éleve; le rond-point du chœur étoit couvert de tableaux de Ninet de Létin, éleve de Vouet, commencés en 1629 & terminés en 1635. Ils représentent la vie de saint Etienne & ils sont aujourd'hui dispersés dans les chapelles depuis que le chapitre a fait réparer le chœur & mettre en leur place les chiffres des saints dont l'église possede des reliques.

Eph. Tr. 1765.

Lorsque cette église servoit de sainte chapelle aux comtes de Champagne, elle étoit percée

tout au tour audeſſus des baſſes voûtes, & c'étoit là que ſe plaçoient les courtiſans de ces princes. Les plus beaux monumens de l'égliſe de Saint-Etienne ſont les tombeaux des comtes Henri I. ſon fondateur & Thibaut III. ſon fils. Le premier mourut à Troyes le 17 mars 1180, ſelon qu'il eſt marqué ſur une vitre où l'on voit ces vers :

L'an de grace mil neuf vingt ans,
Du mois de mars le dix-ſept jour,
Henri, comte, fondateur de céans,
Lors treſpaſſa ſans plus faire ſéjour.

Le ſecond mourut à Troyes le 25 mai 1201, & fut inhumé auprès de ſon pere. Nous ne donnerons pas ici une deſcription détaillée des tombeaux de ces princes; on peut conſulter à cet égard M. Baugier, tom. I. Le Mſſ. de M. Duhalle & les Ephémérides Troyennes 1760, qui en ont donné la deſcription d'après celle que fit en 1704, M. Hugot, chanoine de cette égliſe. Ces tombeaux ont été déplacés depuis quelques années & mis aux deux côtés du ſanctuaire, celui du comte Henri du côté de l'épitre, & celui du comte Thibaut du côté de l'évangile. On a mis dans la place où ils étoient, auprès de l'aigle, deux marbres noirs ſur leſquels ſont leurs inſcriptions. Tous les ans, le 17 mars, jour de l'anniverſaire de Henri, le chapitre fait un ſervice ſolemnel auquel les chanoines aſſiſtent en habits ſacerdotaux & obſervent les mêmes cérémonies qui ſe firent à ſa mort. La veille on ſonne à complies à une heure & demie, enſuite on chante l'office des morts comme aux fêtes annuelles, l'autel paré de rouge

C. pr. f. 328. Deſg. 1157. Baug. t. 1. Cal. S. Steph.

Digitized by Google

& les officiers revêtus auſſi d'ornemens rouges. Au cinquième pſeaume, deux chanoines ſont avertis d'aller encenſer les tombeaux pendant le *Magnificat*. Pendant le troiſième ℟ de chaque nocturne, les deux choriſtes qui accompagnent le chantre & le ſouchantre encenſent le grand autel & les tombeaux, ainſi qu'au *Benedictus*. Le lendemain 17 mars, on commence les matines à trois heures du matin, après quoi on récite tout le pſeautier. On commence prime à huit heures & demie, enſuite tierce & ſexte, après quoi on fait ſolemnellement les recommandiſes. La meſſe eſt en muſique. Deux dignitaires & un chanoine revêtus de chaſuble vont chanter le trait. Les chanoines qui ne ſont pas en chaſuble vont à l'offrande, mais les quatre choriſtes y vont les premiers. Après la meſſe on récite les ſept pſeaumes de la pénitence. Les dignitaires & chanoines-prêtres ſont placés aux baſſes chaires proche les tombeaux, revêtus de chaſubles rouges. Les autres ſoit dignitaires ou chanoines-diacres & ſoudiacres ſont placés aux hautes chaires du côté de l'autel derrière les chanoines-prêtres, revêtus de chapes. Les chantres-muſiciens ſont aſſis en haut vis-à-vis du lutrin, auſſi revêtus en chappes rouges. Pendant les ſept pſeaumes & les recommandiſes deux enfans de chœur encenſent continuellement les tombeaux. Enſuite on commence la meſſe du jour, pendant laquelle on diſtribue, au chapitre, ſix livres à ceux qui ont aſſiſté aux vigiles, recommandiſes & meſſe. Les officiers ne ſont point privilégiés. Lorſque le 17 mars arrive un dimanche, cet anniverſaire eſt remis au lundi, & la veille on ſonne à midi & demi.

Digitized by Google

Parmi les bienfaiteurs de Saint-Etienne, on compte Dominique de Taconis ou Tacconi, né à Alexandrie *de la Paille* au duché de Milan. Il eſt nommé maître-ès-arts, chanoine de Saint-Pierre, doyen de Langres & de Châlons, chanoine-célerier de Saint-Etienne, & le plus grand phyſicien de toute la France. Il donna beaucoup de biens aux égliſes de Saint-Pierre & de Saint-Etienne, & même des droits conſidérables ſur les ports de Gênes. Il mourut en 1405, & eut pour ſucceſſeur dans la place de célerier, Jacques de Launay (*), docteur en médecine, originaire du Vendômois, & oncle maternel de Guillaume de Taix, qui fut doyen de la cathédrale. De Launay mourut en 1549 & fut inhumé dans la chapelle voiſine de celle de Saint-Laurent, où l'on voit cette épitaphe : *Jac. alnœtus Vindocinenſis, doctor medicus, Poë. Laure. cellarius canonicus S. Stephani, Trec. 1549.*

Mſſ. Duh. Eph. Tr. 1765.

Mel. Hiſt. de Cam.

*Et non pas d'Aulnay comme le dit M. Gr.

Le prince fondateur de l'égliſe de Saint-Etienne donna aux chanoines, qu'il appelloit *ſes enfans* & *ſes chapelains*, de beaux jardins & quantité de maiſons hors de la ville, qui forment ce qu'on appelle aujourd'hui le *Cloître de Saint-Etienne*. Enfin, il les combla de tant de biens, qu'*il ſe dépouilla de ſa propre robe pour les en couvrir*, comme le dit Deſguerrois. Dès les commencemens de leur établiſſement, les chanoines firent des ſtatuts pour maintenir le bon ordre dans leur chapitre à l'imitation des égliſes cathédrales. Ils obtinrent, en 1219, du pape Honoré III. le pouvoir d'aſſiſter par députés au concile provincial. Vers 1280, ils contractèrent fraternité avec le chapitre de la cathédrale pour vivre comme s'ils ne faiſoient plus qu'un corps. Ils la renouvellerent en 1438, & ils faiſoient alors dans leurs

Mſſ. Breg.

Digitized by Google

églises respectives des processions appellées *fraternelles*. Mais cette confraternité parut une espèce de contrainte au chapitre de la cathédrale, & il voulut la rompre vers la fin du siécle dernier. Le chapitre de Saint-Etienne s'opposa à cette rupture, & obtint, en 1688, un arrêt du Parlement qui le maintint dans cette fraternité, dans les rangs & séances aux processions générales & autres cérémonies où il se trouveroit avec le chapitre de Saint-Pierre. Quelques années après, il eut un procès pour les rangs & séances avec les religieux de Saint-Loup; ceux-ci furent condamnés, &, depuis, les chanoines de Saint-Etienne ne porterent plus leurs reliques aux processions ordinaires.

Vers la fin du 14e. siécle, Jean Campanicus, chanoine de Saint-Etienne & de Saint-Urbain, fut soupçonné d'avoir tué Jacques Lejeune, clerc de Troyes. Le chapitre de Saint-Etienne l'arrêta & le fit mettre en prison malgré les réclamations de celui de Saint-Urbain. L'affaire fut portée au pape qui excommunia le chapitre de Saint-Etienne. Enfin, après un procès de sept ans, les chapitres s'accorderent par l'arbitrage de Philippe de Beaufort, chantre de l'église de Troyes. 1380. 1381.

Le chapitre jusqu'à ces temps-là, n'écrivoit point ses délibérations capitulaires; mais, depuis l'an 1374, le doyen Jean Buridan ordonna qu'on en tînt un registre exact afin de leur donner plus de poids & d'autorité. L'église de Saint-Etienne conservoit encore, il y a quelques années, l'usage de chanter, tous les ans, le 26 décembre, jour de la fête patronale, une épitre tirée du sixiéme chapitre des actes des apôtres, où il est parlé du martyr de ce saint diacre. Elle s'appelloit *Epistola cum farsia*, parce qu'elle se chantoit en latin &

françois. Deux chanoines en chappes, chantoient, à l'aigle, le premier verſet en latin, & la muſique, au Jubé, le répétoit en vieux vers françois.

Enfin, le chapitre ayant réfléchi ſur la ridicule de cet uſage qui tenoit encore à d'anciennes pratiques ſuperſtitieuſes & apprêtoit à rire pendant l'office divin, l'a ſagement ſupprimé depuis quatre à cinq ans. On peut voir dans l'Almanach de Troyes 1782 cette épitre telle qu'on la chantoit, ſoit dans les premiers temps, ſoit dans les temps poſtérieurs : les bornes qui nous ſont preſcrites ne nous permettent pas de la rapporter ici.

Au commencement du 14e. ſiécle, Guichard évêque de Troyes, prétendit droit de viſite en cette égliſe, & juriſdiction ſur les chanoines & bénéficiers. Il fit arrêter un chanoine nommé Jean de Calais & le conſtitua priſonnier dans ſon évêché. Ce chanoine s'échappa, le chapitre le redemanda & ſoutint que la juriſdiction de l'évêque ne s'étendoit point ſur ce chapitre. Le différend fut terminé en 1304 par un acte authentique où l'évêque reconnut l'entière indépendance du chapitre qui lui avoit été accordée par la reine Blanche, mere de Saint-Louis, & confirmée par pluſieurs ſouverains pontifes. Enfin, ne pouvant rendre aux chanoines la perſonne de Jean de Calais, il ôta ſon chapeau & ſes gants qu'il remit entre les mains de Jacques Damillac, chanoine chargé par le chapitre d'agir en cette affaire.

L'évêque Odard Hennequin renouvella les mêmes prétentions au 16e ſiécle, mais elles furent terminées par une tranſaction du premier août 1529, où il fut arrêté que ce chapitre demeureroit exempt de la Juriſdiction épiſcopale & de ſes officiaux, mais que le prélat, ſi bon lui ſemble,

Digitized by Google

célébrera la grand'messe le jour de l'invention de Saint-Etienne, & qu'il recevra un marc d'argent, & ne pourra avoir ni prétendre autre chose s'il ne célebre la messe ce jour-là. Il y eut, à cet égard, une nouvelle transaction homologuée au parlement en 1713 sous l'épiscopat de M. de Chavigny. Le chapitre étoit alors immédiatement du ressort de la métropole de Sens. L'archevêque M. de la Hoguette intervint pour ses droits. Il fut arrêté que le chapitre reconnoîtroit l'évêque de Troyes pour son supérieur ordinaire & immédiat avec tous les droits de juridiction, visite & correction, que le chapitre seroit conservé dans le droit de correction sur le doyen & autres dignitaires, & tous membres de cette église dans l'exercice de la juridiction contentieuse ; que les procès seroient instruits par un official fixe & permanent à charge d'appel néanmoins à l'évêque de Troyes, & delà au métropolitain ou à son official.

Ce chapitre a une justice haute, moyenne & basse, qui comprend non-seulement l'étendue du cloître, mais encore la rue de la cave percée, le pont de la Salle, un côté de la rue du Mouton-Blanc où est le pilori, & un côté de la rue des Trois-petits-Ecus.

C. pr. f. 328. Desg. 1157. Baug. t. 2. La Martin. Mss. Mor. Mss. Duh.

Les écrivains ne sont pas d'accord sur le nombre primitif des dignités & des prébendes de l'église de Saint-Etienne. Les uns en comptent soixante-douze dans le temps de la fondation, les autres neuf dignités & soixante-huit prébendes. Camusat dit que, de son temps, les chanoines étoient au nombre de plus de soixante. Mais ces différences viennent de la manière de compter les suppressions & les réunions qui se sont faites en divers temps. En 1220, une prébende de cette église fut affectée à l'évêque de Troyes pour en

jouir

jouir en quelque lieu qu'il ſoit, à l'exception des rétributions manuelles, à moins qu'il n'aſſiſte à l'office. Deux furent ſupprimées, l'une en 1415 & l'autre en 1478, pour la nourriture des enfans de chœur. Par édit de Henri IV. avril 1594, confirmé en 1603, ſix prébendes furent ſupprimées au profit de la fabrique, dont une pour les chanoines de Notre-Dame, & l'autre pour le Séminaire ou Collège. Vers 1630, l'évêque René deBreſlay voulut en faire ſupprimer douze autres pour être réunies à ſon évêché; mais le chapitre s'y oppoſa, & ce projet n'eut pas lieu. Enfin, ſuivant une déclaration de Louis XIV. 1710, les dignités furent réduitesà quatre & les prébendes à 29 qui eſt le nombre actuel. En 1772, on avoit encore propoſé une nouvelle ſuppreſſion d'une prébende pour la réunir au Collège: mais le chapitre obtint du roi que cette prébende ſeroit conſervée; &, en reconnoiſſance, il fonda une meſſe du Saint-Eſprit pour la conſervation de Sa Majeſté & de la Famille Royale; elle s'eſt célébrée la première fois le lundi 15 février 1773. L'état preſent du chapitre eſt de quarante-quatre prébendes, y compris deux chanoines du tréſor, trois prebendes deſſervies par des religieux de Saint-Loup, de Saint-Martin-ès-Aires & de la Trinité de Saint-Jacques, quatre chanoines de Notre-Dame, la prébende de l'évêque, ſix annexées à la fabrique, deux à la maîtriſe, une aux chanoines de Notre-Dame & celle du Collège.

Depuis la réunion de la Champagne à la couronne, l'égliſe de Saint-Etienne porte le titre de *Collégiale-Royale*, & toutes les dignités, à l'exception du décanat, & toutes les prebendes, ſont à la collation du roi. Les dignités ſont compati-

bles avec les canonicats ; & lorſqu'elles y ſont jointes, elles ont une double prébende.

Les dignités ſupprimees ſont, 1°. Le prévôt qui etoit le 3e. Les auteurs du nouveau *Gallia Chriſtiana* en ont apparemment ignoré la ſuppreſſion, car ils l'ont encore mis au nombre des dignités actuelles. 2°. Le tréſorier qui étoit la 6e. dignité. Pour ſubvenir à toutes ſes charges, il avoit un bien & un revenu particulier, ſçavoir, la ſeigneurie de Bouranton. Au commencement du 17e. ſiécle, elle lui fut diſputée par J. B. de Longeville, chevalier, ſieur de Tieffrain & Meſnil-Scellieres. Odard Hennequin, alors chanoine & tréſorier, obtint en 1613 & en 1623 un arrêt qui défendoit au ſieur de Longeville de prendre la qualité de ſeigneur de Bouranton. Mais, enfin, las de plaider, M. Hennequin abandonna cette ſeigneurie au ſieur de Longeville moyennant une redevance qu'il payeroit tous les ans à la Saint-Remi. 3°. Le chefcier ſuivoit immédiatement le tréſorier. 4°. L'écolâtre ou ſcholaſtique étoit ce qu'on appelle dans d'autres égliſes le théologal. Il avoit le gouvernement des écoles alternativement avec le chantre de la cathédrale, comme il le paroît de Drouin de Bourg, ſcholaſtique de Saint-Etienne en 1378. 5°. Enfin, le célerier qui étoit la neuviéme dignité.

Mſſ. Bret.

Deſg. 1246.

Les dignités actuelles ſont, 1°. Le doyen qui eſt électif par le chapitre, autrefois confirmatif par l'archevêque de Sens, & depuis 1713 par l'évêque de Troyes. Il eſt le premier en dignité tant au chœur qu'au chapitre, à qui il doit deux diſcours latins, le jour des Cendres & le Jeudi-Saint.

Lorſque le chapitre de Saint-Etienne fait l'élection d'un doyen, après les prieres & l'appel des

chanoines au chapitre, le préſident fait propoſer quelle voie les électeurs veulent prendre pour procéder ou *viâ Spiritûs-Sancti*, ou *viâ ſcrutinii*, ou enfin *viâ compromiſſi*. S'ils choiſiſſent la première manière, le préſident ſe leve & dit à haute voix: *In nomine Patris, &c. ego autoritate Spiritûs-Sancti eligo magiſtrum N. in decanatum hujus eccleſiæ.* Si tous ne ſont pas d'accord par cette voie, l'élection eſt remiſe au jour ſuivant pour procéder par la voie du ſcrutin, & ſi celle-ci ne décide rien encore, on employe la dernière qui eſt *via compromiſſi*. C'eſt une promeſſe & un engagement par écrit ſigné de tous qu'on s'en tiendra à l'avis & au choix de deux ou trois arbitres; & après l'élection, ſe font le ſerment & l'inſtallation. 2°. Le ſoudoyen à la nomination du roi comme les deux ſuivans. Ces dignités ſont ſacerdotales & les titulaires n'ont entrée au chapitre que lorſqu'ils ſont chanoines. 3°. La dignité de chantre eſt la troiſième. Il a droit de nommer en ſon abſence pour régir le chœur & porter le bâton tel perſonne qu'il lui plaira. Il doit un ſermon le Jeudi-Saint immédiatement avant la cérémonie de la cène. 4°. La derniere dignité eſt celle du ſouchantre qui doit veiller à l'ordre des cérémonies & du chant.

Les chanoines du tréſor, fondés en 1188 étoient à la collation du tréſorier; ils furent enſuite à celle du chapitre, où ils n'avoient point de voix; mais, depuis que les titulaires actuels ont eu un procès avec le chapitre, ils ſont capitulans & à la nomination du roi comme les autres, & ne ſont plus tenus à une réſidence continuelle. La prébende de Saint-Loup fut accordée à cette abbaye par le fondateur même Henri-le-Libéral en 1163. L'abbé y commet un chanoine régulier qui n'a point d'en-

trée au chapitre ainſi que les prépoſés des deux prebendes ſuivantes, & doit aſſiſtance continuelle au chœur. Pour les fonctions on déſigne ces chanoines ſous ces titres, *Sanctus Lupus*, *Sanctus Martinus*, *Sancta Trinitas*. On ne voit point en quel temps la prébende de Saint-Martin a été accordée, à moins que ce ne ſoit dans le même temps que celle de Saint-Loup. Celle de la Trinité fut donnée par Thibaut V. roi de Navarre & comte de Champagne en 1260. On avoit accordé les revenus d'une prébende à l'Hôtel-Dieu, & une à la Maladrerie des Deux-Eaux, mais elles ont été réunies.

Rec. de pluſi. titres Troy. 1664.

Camuſat ni Deſguerrois ne parlent point de la fondation des chanoines de Notre-Dame de cette égliſe; mais un recueil de titres qui parut dans le ſiécle dernier juſtifie leur établiſſement par le fondateur même de Saint-Etienne. Ces chanoines, à leur réception payent autant que les capitulans & ſont inſtallés avec les mêmes cérémonies. Ils ſont obligés à un ſtage perpétuel & doivent dire, tous les jours, une meſſe de la Vierge à leur chapelle, excepté aux fêtes de patron, des myſtères & leurs octaves. La collation de ces prébendes appartient au doyen qui eſt leur juge en première inſtance, & par appel à l'évêque. Ils n'ont point de voix au chapitre & ne peuvent enchérir les maiſons canoniales, ni les poſſéder en leur propre & privé nom. Le chapitre de Saint-Etienne a ſon officialité particulière & d'autres offices qui ne ſont point bénéfices. Il jouit d'un droit royal, ſeigneurial & exigible pour les meſures de la ville, fauxbourgs & banlieue, Il y a pour cet objet ſeize états & offices de meſureurs, qui, tous les ans, ſont obligés de payer ſolidairement aux cha-

Digitized by Google

noines la ſomme de deux mille trois cens dix liv. en quatre termes & paiemens égaux.

Le tréſor des reliques de l'égliſe de Saint-Etienne eſt très-conſidérable. On y voit quelques ornemens du comte fondateur, une bourſe de velours rouge, ſa toque ou chapeau parſemé de pierreries qu'on expoſe tous les ans à l'aigle le jour de ſon anniverſaire, ſes heures ſur vélin où ſont les pſeaumes écrits en lettres d'or. Le P. Mabillon paſſant à Troyes en 1700, viſita ce tréſor & eſtima particuliérement les manuſcrits en vélin, entr'autres une bible, un ſaint Auguſtin en deux grands volumes & un Joſeph l'hiſtorien. Le comte Thibaut IV. en 1223, emprunta la table & la croix d'or de cette égliſe, & la mit en gage pour fournir aux preſſans beſoins de ſon état, juſqu'à ce qu'il eût reçu ſes revenus des foires de Saint-Ayoul de Provins. Charles V. roi de France, paſſant à Troyes, fut frappé de la beauté & de la grandeur de cette croix. Le chapitre, pour répondre aux deſirs que ce prince montra de l'avoir dans ſa chapelle, la lui envoya, & le roi, par dédommagement, lui fit donner une ſomme de deux mille écus. On conſerve encore à Saint-Etienne le guidon de la nobleſſe de Champagne que l'on va prendre lorſque l'arrière-ban eſt aſſemblé.

Nous ne détaillerons pas ici toutes les reliques de ce tréſor, il faut le voir pour en admirer les beautés. Nous dirons ſeulement qu'il y a la châſſe de ſainte Hoylde, dont le culte fut établi à Troyes par Henri I. comte de Champagne, dans le douziême ſiecle. Cette ſainte eſt invoquée par les Troyens dans les calamités publiques & ſurtout dans les temps de ſéchereſſe. En 1649, le chapitre de Saint-Etienne fit faire une châſſe

Digitized by Google

d'argent pour les reliques de saint Hoylde, on y mit les anciens procès-verbaux, & l'on en dressa un nouveau que l'on renferma aussi dans la châsse, & la clef fut mise au trésor du chapitre. En 1760, les chanoines firent aussi faire une nouvelle châsse pour les reliques de Saint-Aventin, par MM. Cochois & Rondot, orfévres de Troyes, moyennant la somme de huit mille livres. Le dessein & l'exécution font honneur à l'orfévrerie Troyenne. Sur un fonds d'argent, coupé par pilastres d'ordre Corinthien, les ornemens saillans, les bases & les chapiteaux des pilastres sont de bronze doré d'or moulu. Elle fut bénie le lundi vingt-deux juin mil sept cent soixante-un, par M. de Barral, évêque de Castres, frere de M. l'évêque de Troyes. Il y mit les reliques du saint avec plusieurs autres, dont on dressa procès-verbal pour joindre aux anciens; &, le même jour, M. de Castres, assisté de M. Bellian, évêque de Messene, en fit par la ville une procession solemnelle avec un détachement de la milice bourgeoise.

Le chapitre de Saint-Etienne donne à son église le titre d'*Insigne*. Mais M. Breyer lui refuse cette dénomination : il prétend que cette église n'a rien d'*insigne*, ni du côté de son fondateur qui n'étoit qu'un prince feudataire quoique souverain, ni par le nombre de ses chanoines, ni par la beauté de l'édifice, ni par l'exemption de la juridiction épiscopale, ni par aucune participation au gouvernement du diocèse *sede vacante*, & que le titre d'*insigne* ne convient qu'aux cathédrales & à celles qui ont quelques marques de distinction. *Defero non judico.*

Digitized by Google

ÉGLISE
COLLÉGIALE ET PAPALE
DE SAINT-URBAIN.

Le pape Urbain IV. natif de Troyes, ayant projetté de bâtir une égliſe dans le lieu où étoit ſa maiſon paternelle, en écrivit aux abbeſſe & religieuſes de Notre-Dame-aux-Nonnains, à qui appartenoit le terrein & l'emplacement. Il les prévint qu'il avoit chargé Jean Garſie, ſon chapelain, & Thibaut d'Acenay, bourgeois de Troyes, d'acquérir d'elles cette maiſon & ſes dépendances. L'abbeſſe & ſes religieuſes flattées de pouvoir obliger le ſouverain pontife, conſentirent à cette aliénation, & vendirent à ſes commiſſaires pluſieurs maiſons adjacentes pour donner plus d'étendue à l'égliſe. Les commiſſaires acheterent encore pluſieurs autres biens pour doter les chanoines. Alors Urbain envoya les ordres & l'argent néceſſaires pour commencer la conſtruction de cette édifice. Garſie & Thibaut apporterent à cet ouvrage tant de diligence que bientôt elle parvint preſqu'à la perfection où nous la voyons aujourd'hui.

Lettr. d'Urb. IV. aux abb. & rel. de N. D. ... de la fond. de S. n. Miſ. Brev. ... ab. En 1262.

Le pape avoit à cœur cet établiſſement. Il ne vouloit mettre dans ſon chapitre que des docteurs qui euſſent porté la ſoutane rouge doublée d'hermines, & pour les doter, il avoit acheté trois comtés, parmi leſquels étoit celui de Brienne. Il envoya pour reliques un bras du pape ſaint Urbain

Digitized by Google

Ier. dont il portoit le nom & à qui il dédia ſa nouvelle égliſe. Il obtint de Thibaut V. comte de Champagne, la permiſſion d'acheter ſur ſes terres juſqu'à trois cens livres tournois de rente, & ce prince donna aux nouveaux chanoines les deux fiefs du Tronchet & de la Potole avec ſix cens arpens de terres & de bois dans la forêt d'Orient, moyennant la ſomme de cinq cens livres tournois. Pluſieurs bourgeois de Troyes même s'empreſſerent de participer à cette fondation, à l'exemple du pontife & du prince.

Urbain n'eut pas le temps de voir l'entière perfection de ſon établiſſement, il mourut le 2 octobre 1264, & l'on rapporte que l'argent qu'il envoyoit pour ſon chapitre fut arrêté au-delà des Alpes & ramené à Rome lorſque le bruit de ſa mort ſe fut répandu. Son neveu Ancher, cardinal du titre de Sainte-Praxede, continua ſes projets & augmenta les revenus des chanoines. Clément IV. ſucceſſeur d'Urbain dans la chaire de Saint-Pierre, prit le nouveau chapitre ſous la protection immédiate du ſaint ſiége & le déclara exempt de la juriſdiction, puiſſance & domaine tant de l'évêque de Troyes que de l'archevêque de Sens. Il fixa les chanoines au nombre de douze y compris le doyen, le chantre & le tréſorier, & mit ces deux dernieres dignités à la collation du doyen. Il rendit le décanat électif par le chapitre & confirmatif par le pape; donna au doyen pleine juriſdiction ſpirituelle ſur tous les chanoines, clercs, miniſtres & autres ſervans; accorda deux prébendes au doyen, & une & demie à chaque dignitaire. Il accorda encore au doyen pluſieurs autres prérogatives exprimées dans la bulle à laquelle nous renvoyons.

Mſſ. Brey.

Bull. Cl. IV. 1265.

Clément IV. envoya à Troyes l'archevêque de

Tyr pour faire la bénédiction de la nouvelle égliſe & du terrein adjacent pour cimetiere. L'abbeſſe de N. D. Ode de Pougy & ſes religieuſes, regardant cette commiſſion comme un attentat à leurs droits & poſſeſſions, ſe plaignirent hautement & réſolurent d'empêcher cette bénédiction. Elles formerent un parti de perſonnes affidées, ſe mirent preſque toutes en armes, attendirent l'archevêque, ſe ſaiſirent de ſa perſonne, briſerent les portes de l'égliſe, renverſerent, démolirent l'autel, avec toutes ſortes d'injures, enfin, elles ſe porterent à tous les excès qu'une paſſion violente peut inſpirer. Le pape, informé de ce ſcandale, fit examiner cette affaire par un chanoine de Bezançon, archidiacre de Luxeuil, & le doyen de Saint-Etienne de Troyes. Après toutes les informations juridiques, les religieuſes refuſerent de ſe préſenter, & enfin elles furent déclarées ſacrileges & excommuniées, avec leurs complices, le dimanche des Rameaux 1268, juſqu'à réparation d'honneur & dommages dans la quinzaine. La ſentence qui ſe trouve dans les éphémérides troyennes de 1763, fut prononcée dans l'égliſe de Saint-Etienne par les commiſſaires du pape. Les religieuſes ſatisfirent enfin, & l'excommunication fut levée quelque temps après.

L'année 1273 vit un autre différend pour la collation des prébendes. L'égliſe de Saint-Urbain avoit des biens ſur des fonds dépendans des cenſives, rentes & juſtice des comtes de Champagne. Thibaut V. les avoit aliénés; ſon frere Henri-le-Gros les fit ſaiſir comme étant de ſon domaine. Mais, à la prière du pape & du cardinal Ancher, il les laiſſa au chapitre par une tranſaction, où il fut arrêté qu'il confereroit la moitié des prébendes & des dignités alternativement avec le

Prompt. fol. 375. Titr. de St. Urbain.

Digitized by Google

cardinal, à l'exception du décanat qui reſteroit électif, mais qu'à la mort du cardinal le doyen confèreroit alternativement avec les comtes de Champagne ; ce qui s'obſerve encore aujourd'hui entre le doyen & le roi qui eſt aux droits des comtes de Champagne

Le pape Grégoire X. confirma, le 24 janvier 1275, la bulle de Clément IV. pour l'égliſe de Saint-Urbain, & en donna une autre où il nomma des juges conſervateurs apoſtoliques des privilèges de cette égliſe, qui ſont l'abbé de Saint-Remi de Reims, l'abbé de Saint-Germain-d'Auxerre & celui de Sainte-Geneviève de Paris. Le 3 avril, l'abbé de Saint-Remi notifia cette bulle à l'archevêque de Sens & à l'évêque de Troyes. Le doyen de Laon fut auſſi nommé juge délégué du ſaint ſiége, & le chapitre y avoit recours pour la défenſe de ſes droits. Nous voyons encore une bulle de Jean XXI., 1276, adreſſée au chantre de Châblies pour contraindre, ſous peine d'excommunication, de faire reſtituer au cardinal Ancher les poſſeſſions, revenus & autres biens que pluſieurs perſonnes retenoient de cette égliſe.

Urbain IV. prévenu par la mort, n'avoit pû donner à l'égliſe de Saint-Urbain les reliquaires, livres, vaſes & autres ornemens qu'il lui deſtinoit. Le cardinal, ſon neveu, y ſuppléa, & les envoya, en 1273, à Lyon, où Adam de Sarrey, ſecond doyen, alla les recevoir.

L'égliſe de Saint-Urbain demeura imparfaite par la mort de ſes fondateurs. Néanmoins le vaiſſeau mérite l'attention des curieux. Il eſt élevé de cent pieds à onze pouces : la croiſée qui eſt de même, répond ſur deux grandes rues, & eſt appuyée par-dehors de pilliers & d'arcsboutans

Digitized by Google

délicatement travaillés. La voûte eſt remarquable par ſon élévation & par la délicateſſe de ſon œuvre. Le cavalier Bernin qui la vit en 1665 en admira la beauté & dit qu'il n'avoit vû que la ſainte chapelle de Paris qui en approchât. La fléche du clocher qui paſſoit pour parfaite dans ſa ſtructure & étoit remarquable par ſa délicateſſe, fut frappée de tonnerre le dimanche 30 aout 1761. La couverture fut fracaſſée de manière qu'il n'y demeura qu'une partie des ardoiſes. Elle avoit de hauteur, à prendre depuis la ramée, quatre-vingt-ſept pieds ſans la croix, dont on admiroit l'ouvrage, & qui s'élevoit de quinze pids audeſſus. Ce clocher avoit déjà éprouvé un pareil acçident au mois de ſeptembre 1650, & la crainte d'un ſemblable malheur a déterminé le chapitre à le faire raſer audeſſus des cloches tel qu'on le voit aujourd'hui. Le ſanctuaire de cette égliſe a été lambriſſé & la principale porte du chœur fermée d'un grillage de fer en 1743, avec deux chapelles aux côtés. Celles qui étoient dans la nef adoſſées à chaque pillier ont été ſupprimées. Le chœur eſt environné de vieilles tapiſſeries qui repréſentent la vie d'Urbain IV. On y voit ſon pere qui travaille du métier de cordonnier & ſa mere qui file ſa quenouille. Elles furent faites, en 1525, aux dépens du chanoine Claude de Lirey, dit Boullanger. Ces tapiſſeries viennent d'être nétoyées & racommodées par les ſoins du chapitre. Cette égliſe fut dédiée, en 1389, par Pierre d'Arcies, évêque de Troyes. On en trouve encore l'inſcription à l'un des pilliers, & l'anniverſaire ſe célebre le 2e. dimanche de juillet.

On voit dans la muraille, entre la porte ſeptentrionale & la chapelle de Saint-Nicolas, une table funéraire ſur laquelle eſt la figure d'une Mſſ. Duh. Eph. Tr.

femme de grandeur naturelle, étendue morte ou dormante, ſous un linceuil, la tête appuyée ſur ſa main gauche. On y lit cette inſcription en gros caractère : *Dimitte me paululùm ut quieſcam, donec optata veniat dies, 1570.* On ne ſait ni le nom ni la qualité de la perſonne repréſentée ; l'écuſſon ſemble déſigner la maiſon de Cauchon-Maupas qui porte de gueule au griffon d'or, ailé d'argent, ancienne maiſon de Champagne. M. Groſley dit que ce morceau eſt de Gentil & de Dominique.

Vers 1645, les peintres, vitriers & brodeurs établirent dans cette égliſe une confrairie de ſaint Luc, à la chapelle de la croix ou du prince. Ils firent faire, de leurs deniers, un nouvel autel. Delétain fit & donna le grand tableau du retable ; Pierre Briſot ou Briſſet celui qui eſt ſur l'aile droite de l'autel ; Nicol. Paſſot celui de l'aile gauche ; Jac. Morel, auſſi peintre, fit & donna, en 1666, le ſaint Jacques qui eſt ſur la droite : enfin, Jac. Clément fit préſent, en 1685, du ſaint Jean dans l'iſle de Patmos qui eſt à gauche.

En 1421, les titres de la fondation de Saint-Urbain furent vérifiés & reconnus véritables par l'official de Troyes tenant ſon ſiége en préſence de pluſieurs chanoines & de quatre tabellions de l'officialité. Cependant, les archevêques de Sens & les évêques de Troyes ont quelquefois inquiété les doyens ſur leurs droits, privilèges & immunités : mais toutes leurs tentatives ont été inutiles. Ces droits ont été reconnus & confirmés par pluſieurs arrêts, & notamment en 1658. Le parlement, par arrêt du 15 avril, confirma les privilèges & exemptions de cette égliſe conformément aux bulles de fondation des papes de Clément IV.

Digitized by Google

& Grégoire X. Le droit d'offrande fut auſſi diſputé au chapitre en 1420. Le duc de Bourgogne entendit la meſſe à Saint-Urbain le jour de Pâques & y offrit un mouton d'or. Henri de Savoiſy, archevêque de Sens, qui avoit officié, prétendit que cette offrande lui appartenoit. Le chapitre réclama, le procès dura neuf ans, &, enfin, une ſentence des requêtes du palais adjugea l'offrande au chapitre, & le prélat fut débouté de ſa demande. Quelquefois auſſi les chanoines de cette égliſe pouſſerent trop loin leurs prétentions. Sous le prétexte qu'ils étoient membres d'une collégiale papale, ils voulurent avoir le pas ſur les chanoines de la cathédrale. Ils entreprirent un procès; mais, le 6 juin 1629, le parlement maintint les chanoines de la cathédrale dans la poſſeſſion de précéder ceux de Saint-Urbain. Dans le même ſiécle, ceux-ci réclamerent la diſcipline de l'égliſe ſur un point important. Un ſeul bénéficier jouiſſoit alors de pluſieurs prébendes à la fois dans les égliſes. Le chapitre de Saint-Urbain préſenta requête au parlement pour défendre à l'avenir une poſſeſſion ſi contraire aux canons. En conſéquence, il fut rendu, le 10 février 1667, un arrêt qui ordonna que les chanoines pourvus de deux ou pluſieurs prébendes en diverſes égliſes ſeroient tenus d'en opter une dans l'eſpace de ſix mois, avec défenſe d'en poſſéder plus d'une à l'avenir.

Philippe-le-Bel & Jeanne de Navarre, ſon épouſe, accorderent au chapitre de Saint-Urbain *que chaque perſonne ayant perſonnage en ladite égliſe & leurs ſucceſſeurs* pûſſent faire amener deux tonneaux de vin en leur maiſon ſans en payer *portage ou entrée ou aucune redevance.* Le roi Charles IV. confirma ce privilège en 1327:

Digitized by Google

Il fut conteſté dans le ſiécle ſuivant par Guillaume Griveau, marchand à Troyes, & fermier du roi. Le chapitre repréſenta les lettres de Philippe-le-Bel & de ſon fils Charles-le-Bel, qui l'en avoient favoriſé. L'affaire fut portée au Bailliage, qui, après avoir vû & examiné les titres, rendit, le lundi 16 ſeptembre 1476, une ſentence contre Griveau & maintint le chapitre dans ſon privilège. Il en jouit encore aujourd'hui, en donnant à ſes voituriers un certificat ou déclaration pour la repréſenter à la porte de la ville.

Mſſ. Brey. Les chanoines de Saint-Urbain ne porterent pas l'aumuſſe dans les commencemens. En 1529, ils s'aſſemblerent & conclurent qu'ils la porteroient ſeulement les dimanches & fêtes à neuf leçons; mais aujourd'hui ils la portent tous les jours, & elle eſt devenue leur ſigne diſtinctif comme dans les autres chapitres. Dans le même ſiécle, ils déciderent qu'ils n'écriroient plus leurs
1503. actes en latin, mais en françois. Vers le même temps, ils réſolurent de ne plus prendre de charges municipales, comme ne convenant pas à des eccléſiaſtiques, qui, par état, ont renoncé aux embarras du ſiécle: mais ce reglement n'a plus lieu, & nous avons vû, il y a quelques années, un de leurs membres parmi les officiers municipaux.

Malgré les bienfaits de la cour de Rome, des princes & de pluſieurs particuliers, il y eut des temps où le chapitre fut pauvre & ſurchargé de dettes. Nous en voyons des preuves lorſque Louis
1463. XI. demanda des ſubſides pour fournir aux dépen-
1482. ſes de la couronne, & dix-neuf ans après leurs revenus étoient tellement diminués qu'ils ceſſerent l'office divin parce que leurs moyens ne leur permettoient pas de l'entretenir. Ils commence-

Digitized by Google

rent à être mieux ſous François I. Sous le regne de Charles IX. ils furent impoſés à ſix ou ſept cens livres de taxe. Mais, pour la payer, ils furent obligés de vendre des joyaux de leur égliſe juſqu'à la concurrence de trente-huit marcs & plus, ce qui fit la ſomme de cinq cens ſoixante-douze livres dix-ſept ſols. Ils ajoûterent le reſte & donnerent la ſomme de ſix cents livres cinq ſols.

C'eſt d'après ces conſidérations, ſans doute, que M. Poncet de la Riviere, évêque de Troyes, voulut, en 1749, réunir le chapitre de Saint-Urbain à celui de la cathédrale. Il en fit la propoſition aux chanoines de Saint-Pierre, & leur repréſenta que cette réunion ne pouvoit que leur être avantageuſe. Le chapitre tint un *oſtiatim* pour cet objet. L'affaire fut miſe en délibération, & vûs les avantages & déſavantages qui pouvoient en revenir, M. Barrin de la Galiſſonniere, chanoine & archidiacre de Margerie, dit qu'il croyoit convenable d'envoyer au prélat des députés pour le remercier de la bonne volonté qu'il témoignoit à la compagnie, & lui dire qu'elle ne croyoit pas cette réunion utile en aucune manière à l'égliſe cathédrale. Cet avis fut ſuivi : M. Lefebvre, grand-archidiacre, fut député avec un chanoine pour cet effet, & depuis ce temps-là il n'en a plus été queſtion que très-confuſément.

Pluſieurs particuliers fonderent des chapelles dans l'égliſe de Saint-Urbain. Le chapitre en déféra la collation au cardinal Ancher, à condition qu'après ſa mort elle ſeroit dévolue aux doyen & chapitre. Le titre eſt de 1283. La chapelle de St. Nicolas, fondée en 1368 par Iſabeau de Verdun devint un autel canonial en 1635, où le doyen Nicolas Martel y attacha quatre chanoines qui

devoient donner dix livres pour leur réception, quoiqu'ils n'eûssent point le droit de capituler. Ils sont tenus à l'office les dimanches & fêtes. Leur receveur est obligé de rendre, tous les ans, son compte en présence du doyen & d'un chanoine député à cet effet. Le 23 avril 1658, François Caquey, procureur aux bailliage & siége présidial de Troyes, dota la chapelle de Saint Nicolas de trente-deux arpens de terre à Bouilly, & de la somme de trois cens livres.

Le dessein du cardinal Ancher avoit été de mettre des chapelains à l'autel de Notre-Dame. Mss. Brey. Gall. Christ. Mais la mort l'en ayant empêché, le doyen Renaud de Colombiers, ou le Diablat dit de Colombey, en fonda deux, en 1328, pour y dire tous les jours l'office de la sainte Vierge, & les obligea à une assistance continuelle au chœur : ce qui ne s'exécute plus. Pierre de Verdun & Isabeau, sa sœur, fonderent, en 1355, les chapelains de Sainte-Croix, qui étoient chargés du soin du chœur. Ils étoient quatre, & un pouillé manuscrit les appelle *vicaires perpétuels*. Il y a encore, dans cette église, d'autres chapelles telles que celle de l'Annonciation fondée, en 1362, par Jacques Dery, bourgeois de Troyes. Celle de la Toussaints, dont nous ignorons le fondateur. C'est dans cette chapelle qu'en 1546 le doyen Nicolas Hennequin III. demanda au chapitre la permission de faire mettre un siége de justice de doyen de Saint-Urbain. Cette permission lui fut accordée, & le lundi premier décembre 1550, le doyen passa un acte avec le procureur du roi pour la position de ce siége. La chapelle de Sainte-Madeleine fut fondée en 1328, & le chapelain devoit y dire trois messes par semaine ; aujourd'hui il n'en acquitte plus qu'une le jour de la fête de cette sainte

quoique

quoiqu'on assure que le revenu soit très-honnête. Celle de Sainte-Marguerite fut fondée, en 1374, par Jacques de la Noë, chevalier, & Marguerite de Potangis, son épouse.

L'église de Saint-Urbain avoit autrefois un cloîtrier qui étoit vicaire, & un maître de musique avec quatre enfans de chœur. Elle a une officialité particulière dont la juridiction s'étend sur les chanoines, chapelains & officiers du chapitre. A la chapelle de l'Annonciation est le titre d'une paroisse dont le doyen est curé-né, & à laquelle il commet celui qu'il juge à propos, lorsqu'il ne veut point lui-même en exercer les fonctions. Elle étoit pour le maire de la justice, pour les marguilliers, leurs familles & leurs domestiques, en quelqu'endroit de la ville qu'ils demeurassent. Depuis quelques années, les curés de la ville ont réclamé contre ces privilèges que le chapitre avoit trop étendus. Le chapitre, fondé sur son ancienne possession de se choisir des marguilliers parmi les personnes distinguées de la ville, sous la dénomination de marguilliers d'honneur, & un officier juge de sa mairie, justifioit l'exercice de ses droits & présentoit des titres qui avoient reconnu ses privilèges. L'affaire a été portée au parlement, où les avocats des parties ont défendu leurs prétentions respectives. Enfin, par arrêt du dix-neuf mars 1782, le parlement a restreint la juridiction spirituelle du doyen sur les membres & serviteurs du chapitre; lui a fait défenses d'exercer aucun droit parochial sur les personnes domiciliées dans les paroisses de Saint-Remi, Sainte-Madeleine, Saint-Frobert & Saint-Nizier, & sur les femmes, enfans & domestiques des marguilliers & du juge de la mairie. D'après une autre

conteſtation entre la fabrique de Sainte-Madeleine & le chapitre de Saint-Urbain pour l'inhumation de l'épouſe du ſieur Labbé, avocat, que les chanoines qualifioient de grand-maire de leur chapitre, le bailliage de Troyes rendit, le quatorze mars 1780, une ſentence, par laquelle il défendit au chapitre d'entreprendre ſur les droits du curé & de la fabrique, & de s'attribuer à l'avenir aucun droit de juſtice ſous le titre de grande mairie de Saint-Urbain, ou autres titres quelconques, ni d'y inſtituer aucuns officiers. Il y eut encore appel au parlement, qui confirma la ſentence par un arrêt du 3 ſeptembre 1782, ſauf au chapitre à faire valoir ſes droits de juſtice.

Reg. des délib. capitul. Mſſ. Brey. Deſg. 1565. Mſſ. Duh. Mſſ. Mergey.

Anciennement l'égliſe de Saint-Urbain avoit pour ſonneurs des prêtres qui étoient auſſi marguilliers ; mais, dans le ſeizième ſiécle, le chapitre changea cet uſage & mit des laïcs dans ces places ; ce qui occaſionna le vol du tréſor. Le douze janvier 1565, des voleurs entrerent dans cette égliſe & prirent une croix d'or peſant un marc, où il y avoit un morceau de la vraie croix, une autre croix d'argent peſant plus de treize marcs, un calice d'argent doré de cinq marcs, & une coupe d'argent de neuf marcs. Le ſept février ſuivant, on trouva, dans la riviere qui coule au bas du palais, un cadavre dont la tête étoit détachée. On reconnut que c'étoit le corps du ſonneur qu'on avoit ſoupçonné avec d'autres parce qu'il n'avoit point paru depuis. On penſa que ſes complices lui avoient arraché la tête & l'avoient jetté dans la riviere. Onze jours après, on vola encore tous les reliquaires d'argent de la même égliſe, mais les reliques furent laiſſées ſur le maître-autel. Pluſieurs années s'écoulerent

Digitized by Google

ſans qu'on pût découvrir les auteurs de ces ſacrilèges. Mais, en 1574, un jeune orfévre nommé Jean Breyer, les fit découvrir dans un voyage de Paris, où il avoit appris qu'un orfévre de Troyes avoit vendu de fort belles pierreries. Quelques-uns périrent du ſupplice de la roue. Un autre ayant été reconnu à Metz, ſe jetta dans la riviere pour échapper au ſupplice; mais le ſergent nommé Vignardet, plein de force & de courage, le retira & l'amena à Troyes, où il fut exécuté avec un de ſes compagnons. Ils ne voulurent jamais déclarer leurs complices, diſant qu'il y avoit déjà aſſez de femmes veuves & d'enfans orphelins à Troyes ſans en augmenter le nombre. Le vol de ce tréſor avoit excité une telle indignation dans l'eſprit des Troyens que, tous les ans, pendant plus d'un ſiécle, des particuliers inconnus alloient la nuit qui précédoit la fête de Saint-Urbain ſemer des glayeux devant les portes des familles ſoupçonnées du crime afin de rafraichir la mémoire de ce ſacrilège & de l'iniquité des peres.

Digitized by Google

PAROISSES
DE LA VILLE DE TROYES.

AVANT-PROPOS.

LEs paroiſſes de la ville ſont au nombre de dix, non-compris les chapitres, deux abbayes d'hommes, l'Hôtel-Dieu & l'Hôpital de Saint-Nicolas qui ont le même droit ; Saint-Jacques, Saint-Jean, Saint-Remi, Saint-Nizier, Sainte-Madeleine, Saint-Aventin, Saint-Frobert, Saint-Pantaléon, Saint-Denis, Saint-Nicolas.

Parmi les curés de la ville & des environs, pluſieurs ont le titre de curés-cardinaux, titre donné anciennement aux prêtres attachés pour toujours à une égliſe comme une porte ſur ſes gonds. Ils devinrent le conſeil de l'évêque & acquirent le droit de l'aſſiſter dans pluſieurs cérémonies ; mais ils ont inſenſiblement perdu ces prérogatives depuis que les évêques ſe ſont formé un autre conſeil que celui de leurs curés. Ces curés-cardinaux ſe ſont conſervés dans quelques égliſes comme à Troyes, à Sens, à Soiſſons, Angers. Ceux de Troyes ſont au nombre de treize, quatre dans la ville, Saint-Jean, Saint-Remi, Saint-Nizier, Saint-Denis, & neuf dans la banlieue, Saint-Parre-au-Tertre, Saint-Julien, les Noës, Saint-André, Saint-Germain, Saint-Martin-ès-Vignes, Sainte-Savine, la Chapelle-Saint-

Ducang. Gl. Hiſt. de l'origine des cardinaux. Moréry, Tre. Droit eccl. de Fleur. Eph. Troy. Mſſ. Dub.

Digitized by Google

Luc, le Pont-Sainte-Marie. Leurs fonctions étoient, 1°. D'assister l'évêque, en habits sacerdotaux, le Jeudi-Saint, à la bénédiction des saintes-huiles. 2°. D'assister à la bénédiction des fonts baptismaux les veilles de Pâques & de la Pentecôte. 3°. D'accompagner l'évêque dans les synodes : *Convenientes hoc rd tes cardinales cum episcopo intrabunt.* 4°. Enfin, de tenir chœur dans la cathédrale le jour de Saint-Jean-l'Evangéliste. La plûpart de ces cérémonies sont aujourd'hui hors d'usage, & les curés cardinaux ne se trouvent plus qu'à la consécration des saintes huiles & du saint chrême le Jeudi-Saint. Le rédacteur du bref diocésain met, tous les ans, que ces curés sont *tenus* de se rendre à cette cérémonie, *adesse tenentur XIII. presb. card.* : les curés ont raison de réclamer contre cet usage. Leur fonction n'est point une servitude, mais un droit qu'ils se sont conservé & dont ils sont les maîtres de jouir, comme ils l'ont montré au commencement de ce siécle, par un écrit où ils protestèrent contre la demande des chanoines qui vouloient les y contraindre. Vers 1650, les curés de la ville voulurent composer entr'eux une fraternité ; mais il paroît qu'ils ne purent réussir puisqu'ils ne forment aujourd'hui ni corps ni fraternité.

Digitized by Google

PAROISSE
DE
ST. JACQUES-AUX-NONNAINS.

QUelques-uns font remonter l'origine de cette paroiſſe juſqu'aux temps apoſtoliques ; mais des preuves plus ſolides ne la placent qu'au commencement du huitiême ſiécle. Alors le nombre des habitans s'augmenta tellement aux environs de l'abbaye de Notre-Dame qui n'étoit point dans l'enceinte de la ville, que l'abbeſſe & ſa communauté demanderent un prêtre pour ſervir aux fidèles de ce canton, & afin que l'office ne pût troubler celui des religieuſes, on éleva, au milieu de l'égliſe, un pignon qui ſépara l'abbaye & la paroiſſe. Le prêtre devint vicaire-perpétuel. L'abbeſſe ſe réſerva tous les droits de curé-primitif. Elle nomme à la cure & jouit de la moitié des offrandes. Les paroiſſiens n'ont l'uſage des cloches & n'avoient ci-devant qu'une partie du cimetiere qu'en lui payant certains droits. C'eſt entre ſes mains que le curé prête ſerment. Elle fait bénir, par ſes chapelains, l'eau des fonts baptiſmaux à l'excluſion du curé, & fait, dans ſon égliſe, le ſervice des jeudi, vendredi & ſamedi ſaints, ſans que le curé puiſſe le faire dans ſon égliſe paroiſſiale, à l'exception des ténebres du Vendredi-Saint. Elle nomme alternativement avec les paroiſſiens un marguillier qui prête ſer- Mſſ. Duh. Mſſ. Tr.

Digitized by Google

ment entre ſes mains. Les comptes de la fabrique ſe rendent en ſa préſence. Elle a le droit de concéder la miſe des épitaphes dans l'égliſe paroiſſiale, de faire faire par les marguilliers les réparations de tout le corps de l'égliſe, enfin, celui d'inſtituer le prêtre qui dit la première meſſe, & d'exiger ſon ſerment. Elle nomme encore de plein droit à ſept chapelles qui ſont dans l'égliſe de Saint-Jacques, ſaint Nicolas d'été, ſaint Michel, ſaint Nicolas d'hiver, ſainte Catherine, ſaint Antoine, ſaint Georges & ſaint Simon.

Eph. Tr. Le portail de l'égliſe de Saint-Jacques eſt d'une architecture gothique, bâti au quinzième ſiécle, par la libéralité de deux riches tanneurs, dont on voit encore les noms & les armes. Sous ce portail ſont inhumés Guillaume Moſlé & Simonnette le Boucherat, comme il eſt expliqué ſur une grande lame de cuivre qui eſt à main droite en entrant. Dans l'égliſe, on remarque les fonts baptiſmaux où fut baptiſé Jacques Pantaléon, élevé à la papauté ſous le nom d'Urbain IV. comme l'indiquent deux vers latins ſur le pillier qui eſt à côté :

Hic fuit ablutus purâ baptiſmatis undâ,
Jacobi Urbanus nomen & indè tulit.

Audeſſus du tableau du maître-autel, on voyoit autrefois, en relief, l'Aſſomption de la ſainte Vierge ; cet ouvrage fut ſupprimé en 1760 pour faire place à la peinture qu'on y voit aujourd'hui.

Le cimetiere de cette égliſe ſervoit autrefois à la paroiſſe de Saint-Jean & à l'Hôtel-Dieu qui n'en avoient point. Il étoit anciennement plus

Digitized by Google

étendu & avançoit ſur la rue, vis-à-vis celle du Maillet-Verd. Au mois d'août 1752, il fut retranché de dix-huit pieds pour rendre plus commode le paſſage des voitures. Enfin, ſuivant l'édit qui ordonna la ſépulture hors des villes, ce cimetiere fut interdit, & pluſieurs paroiſſes, conjointement avec l'Hôtel-Dieu, acheterent un terrein vaſte au lieu nommé Champ-Rameau, proche Sainte-Jule. Ce terrein fut béni le premier ſeptembre 1778, & devint ainſi un cimetiere commun pour les paroiſſiens de ces égliſes & de l'Hôtel-Dieu.

Le curé de Saint-Jaçques jouit de la préſéance ſur les curés de la ville & il eſt regardé comme le premier curé du diocèſe. Mais, dans une note ſur la vie de ſainte Maure, M. Breyer s'éleve contre cette prétention. En effet, ſi l'on conſidere que le curé de Saint-Jacques n'eſt pas même du nombre des curés-cardinaux & que ſon titre eſt ſous la dépendance immédiate de l'abbeſſe de Notre-Dame, on pourroit douter de ſon droit. Dans un arrêt des Grands-Jours de Troyes du douze octobre 1409, il n'eſt nommé que le troiſième parmi les curés de la ville. Au reſte, nous ne prétendons rien décider, nous nous contentons de rapporter les faits avec fidélité. Vit. S. Maur. p. 313.

On compte ſur cette paroiſſe mille à onze cens communians. Elle comprend dans ſon diſtrict l'abbaye royale de Notre-Dame-aux-Nonnains, l'ancienne maiſon des Jacobins, & l'Hôtel-Dieu-le-Comte.

Digitized by Google

ABBAYE ROYALE

DE

NOTRE-DAME-AUX-NONNAINS.

Hiſt. Mſt. de l'abb. roy. de N. D. de Tr. Deſg. an. 685. Id. éph. ſanct. vit. S. Maur. Baug. t. 2. La Marti. Mſſ. Brey. Duh. Mor.

Cette abbaye eſt un des plus anciens monaſtères de Troyes, &, ſans contredit, celui qui a les plus belles prérogatives. Quelques-uns en ont fait remonter l'origine juſqu'aux temps apoſtoliques, & prétendent que c'étoit une maiſon de veſtales, qui furent les premières converties à la foi dans cette ville. Mais ce n'eſt qu'une tradition dénuée de preuves & de vraiſemblance. Il eſt beaucoup plus probable que ce monaſtère fut fondé dans le ſeptième ſiécle par ſaint Leuçon, évêque de Troyes, depuis 670 juſqu'à 675 que le ſaint évêque ſiégeoit dans cette ville. Aucun monument ne fait mention de l'abbaye de Notre-Dame avant ſon épiſcopat. La légende d'un breviaire imprimé par l'ordre de l'abbeſſe Marie du Moutier vers 1543, nomme ſaint Leuçon, *pere*, *maître*, *protecteur*, *prédicateur* de ce couvent. (1) Les religieuſes y déclarent qu'il les a tirées des erreurs du paganiſme pour les amener à la connoiſſance de la religion chrétienne. Il les raſſembla pour vivre

(1) Le texte porte : *Gaudete dilectiſſimi fratres in Domino qui ad ſanctiſſimi patris & protectoris noſtri ſancti ſcilicet Leuchonii ex intimo cordis affectu clementiam Domini noſtri Jeſu Chriſti collaudantes qui nos ab idololatriæ erroribus ad agnitionem ſui ſancti nominis per hujus ſancti ſacerdotis prædicationem pervenire dignatus eſt.*

Digitized by Google

en communauté, il en fit d'abord des chanoineſſes non cloîtrées, & dédia leur égliſe ſous le titre de l'Aſſomption.

Il y avoit pluſieurs dignités ou offices, ſavoir, la prieure, la fourniere, la chantreſſe, la célériere, des convers ou oblats qui portoient l'habit, & des ſervans avec un prévôt qui rendoit la juſtice. Ces chanoineſſes portoient l'hermine à leur manche comme une ſorte d'aumuſſe. Elles avoient chacune leur maiſon particulière, & il falloit qu'elles fûſſent alors en grand nombre, puiſqu'il eſt dit qu'elles ne venoient à l'égliſe que vingt-cinq par ſemaines pour y faire l'office.

Cependant le relâchement ſe gliſſa dans cette communauté. Les vanités de la vie mondaine y dominoient vers le milieu du douziéme ſiécle, & il fallut travailler à y mettre la réforme & à y faire renaître le véritable eſprit de religion. Malgré cette réforme, une d'entr'elles voulut quitter ce monaſtère pour ſe retirer dans la ſolitude & y vivre en anachorete recluſe. L'abbeſſe & ſes ſœurs combattirent en vain ſon projet. Elle s'adreſſa à ſaint Bernard, abbé de Clairvaux, pour lui demander conſeil. Le ſaint ſe trouva de l'avis de l'abbeſſe, il écrivit à cette religieuſe d'une manière auſſi ſolide qu'agréable, & l'exhorta à demeurer parmi ſes ſœurs. » Vous êtes, dit il, ou des vierges » folles, ſi toutefois vous êtes vierge, ou des » vierges ſages. Si des vierges folles, la commu- » nauté vous eſt néceſſaire, ſi des vierges ſages, » vous êtes néceſſaire à la communauté. D'ail- » leurs, ſi vous êtes ſage & ſi votre conduite eſt » à l'épreuve, quel tort votre retraite ne peut- » elle pas faire à la réforme établie depuis peu » dans votre maiſon ? ... Craignez, enfin, d'é-

Ep. D. Bern. Epiſt. 115. Al. 116.

» tre, pour vos sœurs, un sujet de scandale, &
» d'armer la médisance contre vous «

Le comte de Champagne Henri-le-Libéral, fondateur de Saint-Etienne, prit l'abbaye de Notre-Dame sous sa protection; il la combla de biens, &, de fondation épiscopale, elle devint une maison ou abbaye royale: il paroît, par les bulles de plusieurs papes, qu'elle a autrefois dépendu immédiatement du saint siége. Néanmoins, il est certain qu'elle a été soumise à l'évêque, & nous en avons les preuves dans les visites que nos prélats y ont faites, dans des permissions accordées aux abbesses de se faire bénir par d'autres évêques, dans les sermens des abbesses aux évêques de Troyes, dont voici la teneur: *Ego N. tibi, Pater, &c. tuisque successoribus debitam subjectionem & obedientiam secundùm statuta sanctorum patrum ore promitto & manu propriâ confirmo.* M. Breyer dit même que le chapitre de la cathédrale en est curé-primitif, puisqu'il y reçoit, le lundi de Pâques & la veille de l'Assomption, tous les honneurs des curés-primitifs. L'incendie de 1188, qui consuma la moitié de la ville, brûla une grande partie de ce monastère qui y perdit beaucoup de ses titres & papiers. La plûpart des religieuses y furent étouffées dans les flammes. L'évêque Manasses de Pougy dédommagea celles qui restoient de la perte de leurs titres, autant qu'il fut en son pouvoir. Il renouvella & confirma tous leurs droits utiles & honorifiques, & donna une charte particulière pour le droit de patronage & de présentation sur la cure de Saint-Jean.

Une histoire manuscrite nous apprend que, suivant une certaine tradition, le comte Henri II. fils de Henri-le-Libéral, irrité de ce que son

Digitized by Google

pere avoit bâti Saint-Etienne, mit le feu à cette égliſe, & que l'embraſement enveloppa l'abbaye de Notre-Dame. Nous ignorons la vérité de cette anecdote, & nous n'en trouvons aucune preuve. Quoiqu'il en ſoit, nous voyons ce prince répandre ſes bienfaits ſur cette abbaye l'année même qui ſuivit l'incendie. Il renouvella & confirma ſes donations tant à la ville qu'à la campagne, & le roi Jean les ratifia par des lettres datées de Troyes au mois de février 1361.

L'abbaye avoit anciennement tant de droits que l'abbeſſe & les religieuſes étoient regardées comme dames & patrones de la ville; mais pluſieurs de ces droits ſe ſont éteints par le malheur des temps & dans la ſuite, épuiſées par les charges, elles ont été obligées d'abandonner des revenus qui n'étoient plus ſuffiſans.

L'abbeſſe Catherine de Courcelles fit embraſſer à ſes religieuſes la regle de ſaint Benoît, & les cloîtra en 1518. Depuis cette réforme, l'abbaye fut le théâtre d'un événement tragique, mais d'un autre genre que celui dont les religieuſes donnerent le ſpectacle au temps de la fondation de Saint-Urbain, dont nous avons parlé. Le neuf mai 1558, Barbe de Launay, abbeſſe de Notre-Dame-des-Prés, uſa de violence pour ſe faire abbeſſe de Notre-Dame-aux-Nonnains. Elle y entra avec éclat & par effraction de portes: elle ſe diſoit munie de ce qui pouvoit établir ſon droit; mais l'affaire ne dura pas longtemps, elle fut déboutée de ſes prétentions: le quinze juin ſuivant, Marie de Luxembourg, fille de Charles de Luxembourg, premier du nom, comte de Brienne, fit ſon entrée comme abbeſſe, & le lendemain elle fut bénie par l'évêque Carracciole. C'étoit alors le temps des guerres civiles, & cette nouvelle ab-

besse fut arrêtée & mise en prison par un de ces partis qui ravageoient le pays. Sa rançon coûta beaucoup à l'abbaye ; les religieuses furent obligées de vendre plusieurs maisons qu'elles avoient autour de leur place, & les donnerent à rente censuelle. Ce qui diminua beaucoup la communauté. Depuis ce temps, l'abbesse Claudée de Choiseul, fille de Charles de Choiseul-Praslain, maréchal de France, y établit une nouvelle réforme & une clôture plus étroite, & fit mettre des grilles aux parloirs & à l'église. Elle y mourut en 1667.

L'abbesse madame de la Chaussée d'Eu-d'Arrêt, de la branche cadette des anciens comtes d'Eu, ayant representé à Louis XIV. le triste état des revenus de son monastère, le monarque lui unit le prieuré de Saint-Geôme ou des saints Jumeaux de l'ordre de saint-Augustin, au diocèse de Langres. Le duc d'Orléans, régent, paya une partie des dettes que les religieuses avoient été forcées de contracter. Louis XV. les honora de sa protection & leur donna un brevet pour l'union du prieuré de Saint-Geôme à l'abbaye. Madame de Montmorin, abbesse actuelle, ayant représenté à Louis XVI. le mauvais état de son monastère, ce monarque a bien voulu lui accorder une somme considérable pour contribuer à la reconstruction. Madame Victoire de France, tante du roi, agréa de poser la premiere pierre des nouveaux bâtimens, & nomma, pour la représenter, madame la marquise de Montmorin, dame pour accompagner madame la comtesse d'Artois, belle sœur du roi. Cette cérémonie se fit le trente avril 1778, avec le plus grand appareil, M. l'évêque y officiant en habits pontificaux, & tous les corps de la ville y ayant leurs députés, ainsi que Mrs de l'Etat-Major des gardes du corps du roi en garnison à Troyes.

V. le cérém. impr. à Troy. chez la veuv. Gobelet.

Dans la pierre qui faiſoit l'objet de la cérémonie fut incruſtée une boëte de plomb renfermant une plaque ſur laquelle ſont gravées les armes de madame Victoire, celles de madame la marquiſe de Montmorin & celles de madame l'abbeſſe, avec une inſcription qui exprime le bienfait du roi & la poſe de cette premiere pierre. Dans cette boëte furent auſſi renfermées deux médailles frappées pour la ville de Troyes en mémoire du titre de capitale de la Champagne que le roi lui confirma à ſon ſacre en 1775. Les différentes eſpèces de monnoie frappées au coin de Sa Majeſté, en argent; quelques-unes en cuivre frappées au coin de Louis XV. & un jetton en argent aux armes de l'arquebuſe royale & militaire de cette ville. En reconnoiſſance du bienfait de Louis XVI, madame l'abbeſſe & ſa communauté ont fondé annuellement & à perpétuité une meſſe ſolemnelle, pour le roi, madame Victoire & la famille royale, & le lendemain premier mai, M. l'évêque y officia pontificalement.

L'abbaye de Notre-Dame a droit de haute, moyenne & baſſe juſtice dans certains cantons de la ville qui ſont aux environs & qui étoient anciennement des jardins de l'abbaye donnés enſuite à cens à des particuliers qui y ont fait bâtir des maiſons. Le parlement de Paris n'ayant jamais eu une connoiſſance bien claire des droits & prérogatives de cette abbaye, M. le procureur-général en demanda un mémoire que M. Bertrand, chanoine de Saint-Urbain, fit d'après les titres en 1747, & en conſéquence le parlement les reconnut inconteſtables. Ces droits ſont fondés ſur divers actes, tranſactions, ſentences, accords & arrêts qui ſont précieuſement conſervés dans les archives de la maiſon. L'abbeſſe a la préſentation

de plusieurs cures & surtout dans Troyes de celles de Saint-Jean, Saint-Jacques, Saint-Nicolas & Saint-Pantaléon, & la collation de la chapelle de l'Assomption dans l'église de Saint-Jean. Elle a le droit d'introniser les évêques de Troyes à leur avénement; nous en avons parlé ailleurs, & nous nous contentons ici de dire qu'anciennement ces prélats venoient tous les ans, le dimanche des Rameaux, avec tout leur clergé, recevoir leur rameau des mains même de l'abbesse, ce qui ne se pratique plus aujourd'hui. Depuis longtemps cette abbaye jouit d'un franc-sallé de quatre minots de de sel à titre d'aumône. Ils furent supprimés en 1774; mais, sur les représentations de l'abbesse actuelle, la communauté en jouit comme auparavant.

V. Chr. des év. de Tr.

Dans les commencemens de leur institution, les chanoinesses de Notre-Dame avoient établi quatre chanoines pour desservir leur église avec deux diacres & deux soudiacres & plusieurs marguilliers ou sonneurs. Les prébendes de ces canonicats ont été réunies à la manse abbatiale en 1654, & les chanoines sont remplacés aujourd'hui par des chapelains au choix de l'abbesse.

Hôtel-

HOTEL-DIEU-LE-COMTE.

On plaçoit communément la fondation de cet Hôpital par le comte Henri-le-Large à l'année 1158 ; mais on en a fait remonter l'époque plus haut, depuis qu'on a trouvé un titre de 1149, qui eſt une donation faite par Clérembault de Chappes. On l'appella d'abord la *Maiſon-Dieu de Saint-Etienne* ; & , après la mort de ſon illuſtre fondateur, il prit le nom d'Hôtel-Dieu-le-Comte, *Domus Dei comitis Trecenſis* qu'il porte encore aujourd'hui. Ca. prompt. Deſguer. an. 1158. Mſſ. Duh. Mſſ. Mor.

Le prince y affecta des biens & des revenus pour ſecourir & ſoulager les pauvres malades. Il y établit deux communautés de l'ordre de Saint-Auguſtin, l'une de religieux pour la célébration de l'office & l'adminiſtration des ſacremens ; l'autre de religieuſes pour le ſecours temporel des infirmes. Le ſiécle, qui ſuivit l'inſtitution de cet Hôpital, vit naître, entre les religieux & le chapitre de Saint-Etienne, des conteſtations ſur l'élection des adminiſtrateurs religieux & ſur la reddition des comptes. Le jugement en fut déféré à la comteſſe Blanche de Navarre, qui, comme mere & tutrice du comte Thibaut-le-Poſthume, par une charte de l'an 1212, attribua au comte de Champagne la nomination du maître de l'Hôpital, en appellant à ſon conſeil le doyen & deux ou trois chanoines de Saint-Etienne, qui aſſiſteroient de leurs conſeils le maître dans les comptes & affaires importantes : que ce maître une fois nommé viendroit au chapitre prêter ſerment & jurer qu'il garderoit les droits & prérogatives de

l'égliſe de Saint-Etienne & de la *Maiſon-Dieu* ; que le comte de Champagne y mettroit auſſi un bourgeois ou deux pour entendre le compte avec l'aumônier ou prieur ; qu'enfin, lorſque le prince voudroit faire rendre compte, il appelleroit le doyen ou deux ou trois chanoines, & que le doyen & le chapitre ne pourroient le faire rendre ſans le conſeil & l'aſſiſtance du prince ; quant à la réception d'un religieux, elle ſe feroit de même en préſence du comte ſur la préſentation des mêmes doyen & chapitre.

Cette forme d'adminiſtration fut changée dans la ſuite & reglée ſur les ordonnances de nos rois depuis la réunion de la province à la couronne. Mais l'ordonnance de la comteſſe Blanche s'exécute encore pour la réception des novices qui ſont préſentées aux adminiſtrateurs afin d'être admiſes au temps d'épreuve : avant que de pouvoir poſtuler, la récipiendaire eſt introduite par la ſupérieure au bureau. Si les adminiſtrateurs en ont beſoin, elle eſt admiſe à l'épreuve. Ce temps étant paſſé, la ſupérieure la préſente de nouveau, & les adminiſtrateurs l'agréent ſur ſon témoignage ; l'évêque ou les grands-vicaires l'examinent enſuite ſur ſa vocation, & ſi elle eſt jugée digne, le maître ſpirituel lui donne le voile. Par un arrêt du conſeil du vingt-neuf novembre 1662, le nombre des religieux fut fixé à dix & celui des religieuſes à quatorze. Un autre arrêt de 1667 nous apprend que les religieux ne ſe mêloient plus du ſpirituel & qu'ils étoient ſeulement employés au ſoulagement des pauvres, comme infirmiers qui ne quittoient point les ſalles. On en tiroit des ſujets pour être diſtribués dans les autres hôpitaux de la ville. Il ne reſte à préſent qu'un maître ſpirituel qui prend la qualité de prieur, à

Digitized by Google

qui un arrêt du conseil accorda le secours d'un prêtre vers 1740. Il est à la nomination du roi sur la présentation du grand-aumônier de France. On lui paye annuellement la somme de six cens livres ; & il a, en outre, les convois & services extraordinaires pour les pauvres qui meurent dans cette maison, avec les extraits mortuaires, le paiement pour l'acquit des fondations & un logement qu'on est obligé de lui fournir par arrêt du vingt-neuf novembre 1662. La communauté des religieuses est encore composée de sept à huit. La supérieure est triennale & élective par le maître spirituel & les religieuses ; il y a de plus un économe, deux pharmaciens & plusieurs domestiques.

La comtesse Blanche fonda, en 1209, dans cet hôpital, une messe quotidienne à perpétuité pour le repos de l'ame de Clérembault de Chappes dont nous avons parlé. Elle donna à cet effet des droits à prendre sur les foires de Troyes de Saint-Remi & de Saint-Jean. Hodealdis de Plancy & Regnaud de Bar, chevalier, y donnerent aussi, en 1270, deux cens livres, somme que le comte Thibaut V. lui avoit donnée à prendre sur le portage des vins de Troyes.

Parmi les bienfaiteurs de cet hôpital, on compte M. Jacques Hennequin, natif de Troyes, docteur en théologie, lecteur & professeur de Sorbonne, qui, par son testament de 1656, y fonda un refuge pour trois pauvres malades de maladie incurable & non contagieuse ; ces incurables doivent être pris de la ville par préférence à d'autres, choisis & nommés par l'évêque de Troyes, le doyen & le théologal.

Dès le douzième siécle, l'administration de l'aumône générale se faisoit par quatorze perſon-

nes, dont sept étoient élues par acte d'assemblée au bureau de cette direction, le jour de saint Barnabé, pour exercer pendant quatre ans avec les anciens directeurs. Telle étoit encore la forme de cette administration en 1570. Trois ans après on donna pouvoir aux provisеurs d'être présens à l'arrêté du compte des receveurs. L'aumône qui se payoit en argent fut convertie en pain, & chacun connoissoit son pauvre pour lui donner du bled par semaine ou par mois, suivant la taxe qui en avoit été faite. Celui qui n'en pouvoit pas donner payoit par semaine deux livres ou un sol suivant ses facultés. L'exécution de ce reglement eût été sans effet, si Eustache de Mesgrigny, alors lieutenant-général de Troyes, n'y eût apporté tous ses soins pour empêcher les pauvres de mendier. Les curés de la ville furent nommés provisеurs, dont le nombre fut fixé à douze.

Les hôpitaux de cette ville, au nombre de sept, avoient autrefois leurs revenus séparés, ainsi que leurs administrateurs, & l'hospitalité y étoit exercée suivant leur fondation. Vers 1617, on fit, pour les pauvres, une division qui fut confirmée par un arrêt du conseil, & l'Hôtel-Dieu-le-Comte fut destiné pour toutes sortes de malades habitans ou étrangers, femmes grosses, orphelins & enfans trouvés. Mais les revenus de ces hôpitaux n'étant pas proportionnés, Louis XIII. étant à Troyes les réunit par arrêt du conseil d'état le treize avril 1630, sur la requête de l'évêque René de Breslay & de tous les ordres de la ville. Les lettres-patentes en furent expédiées en 1631 & enregistrées ensuite au parlement.

Req. des ord. de la v. à Louis XIII.

L'administration actuelle de ces hôpitaux est composée de vingt-trois administrateurs, dont

Hist. Troy.

Digitized by Google

l'évêque, le vicaire du grand-aumônier & le lieutenant-général du bailliage, celui de police, le procureur du roi ſont perpétuels ; les autres qui changent tous les ans par moitié, au vingt-cinq mars, ſont deux du clergé, deux du bailliage & préſidial, deux de l'élection, un avocat, un procureur, dix des principaux notables bourgeois & un tréſorier qui ſe nomme de deux ans en deux ans. Ils s'aſſemblent deux fois la ſemaine, le dimanche & le jeudi à une heure après-midi dans l'enclos de l'Hôtel-Dieu, où doivent ſe faire les ſignifications, dans le temps de l'aſſemblée & non les autres jours, à peine de nullité. Les adminiſtrateurs ont droit d'établir pendant le carême ſeulement une boucherie pour vendre les viandes qui excedent la conſommation des malades ; mais ils ont cédé ce droit aux bouchers à condition que celui ſur qui tombe le ſort en fournira à l'Hôtel-Dieu autant de demies livres qu'il ſe trouvera d'infirmes, & mettra à la boîte la ſomme de cinquante livres au profit des hôpitaux. On lui fournit le logement (1) & ſa viande eſt taxée au-delà du prix ordinaire.

Cet hôpital menaçant ruine au commencement de ce ſiécle, les directeurs, prirent la réſolution de faire conſtruire un nouveau bâtiment. Ils commencerent par le corps de logis où eſt la pharmacie, & la dépenſe ſe prit ſur le profit d'une loterie tirée en 1700 avec permiſſion du roi. Cet édifice demeura imparfait ; mais, en 1733, on fit abattre pluſieurs maiſons & l'on travailla au grand bâtiment actuel. La premiere pierre fut

(1) Depuis quelques années la viande de Carême ſe vend à la boucherie même.

posée le quatorze mai par M. Louis de Mauroy de Villemoyenne, alors maire de la ville. L'aile droite fut commencée quelques années après, & achevée en 1753. Lorsqu'on travailloit à l'autre aile, en 1755, le duc de Penthièvre passant à Troyes, les directeurs le prierent de poser la première pierre. Le prince l'accepta & donna trois mille livres avec une pierre de marbre noir gravée à ses armes & une inscription conçue en ces termes :

D. O. M.

Serenissimi principis L. J. M. de Bourbon, ducis de Penthièvre, Châteauvilain & Rambouillet, Marchionis d'Albert, regii ordinis commendatoris, aurei velleris torquati equitis, Britanniæ Aremoricæ pro egis, prætoris exercituum, lega i summæ rei maritimæ magistri, jussu, nomine, & auspiciis sinistræ hujus Xenodochii alæ primus lapis positus est 1756.

Le prince fut représenté par M. de Puget, grand bailly de Troyes, & la cérémonie s'en fit avec appareil le lundi vingt-six janvier 1757. La grande grille de fer qui donne sur la rue fut posée au mois de mai 1760. Elle est d'un fort beau travail, mais trop chargé : elle a en longueur cent quatre pieds & demi & trente-sept pieds de hauteur jusqu'au sommet de la croix qui fait l'amortissement de la porte. C'est l'ouvrage de Pierre Delphin demeurant à Paris.

L'église actuelle, commencée en 1758 & achevée en 1760, est composée, comme l'ancienne, de deux chapelles, l'une inférieure dédiée à sainte Marguerite où l'on expose les morts, l'autre supérieure sous le titre de saint Barthelemi où se chante l'office. Dès que l'enceinte de celle-ci fut

Digitized by Google

finie, les directeurs prierent les ducs d'Aumont, d'Eſtiſſac & de Piney de mettre, dans la fondation, trois médailles d'argent frappées à leurs armes. Le duc d'Eſtiſſac, muni de la procuration des deux autres ſeigneurs, les poſa le neuf octobre de l'année ſuivante, & donna conjointement avec les ducs d'Aumont & de Piney, la ſomme de trois mille ſix cens livres.

La vieille égliſe ſubſiſtoit encore en 1761, & la nuit du vingt-quatre au vingt-cinq ſeptembre de cette année, le ſaint ciboire rempli d'hoſties conſacrées fut volé; un Chriſt d'argent fut arraché de la croix à l'exception de la moitié du bras gauche. L'autre bras enveloppé dans un morceau de papier fut trouvé dans l'égliſe de Saint-Nizier le quatre octobre ſuivant. On n'a pû découvrir les auteurs de ce ſacrilège. La dédicace de la nouvelle égliſe fut faite par M. de Barral, évêque de Troyes, & le diſcours prononcé par le P. Pellicot, Antonin, prieur de cet Hôpital. Quelques mémoires nous apprennent qu'en 1428 l'évêque Jean Léguiſé donna à cet Hôpital le droit de préſentation aux cures de la Chapelle-Saint-Luc & de Saint-Leger-ſous-Brienne. Nous ne ſavons ſi cette conceſſion a été effectuée, mais de ces deux cures l'une eſt à la collation de l'évêque de Troyes & l'autre à celle de l'évêque de Châlons comme abbé de Montier-en-Der. Les Hôpitaux réunis jouiſſent de quinze minots de ſel de franc-ſallé, comme privilège. La conſommation annuelle eſt d'environ vingt-quatre minots.

LES JACOBINS.

Mſſ. Duh. L'eſg. 1229. 1232.

L'établiſſement des Freres Prêcheurs ou Dominicains connus ſous le nom de Jacobins, dans Troyes, eſt un des plus anciens de l'ordre de ſaint Dominique qui avoit été approuvé, en 1216, par le pape Honorius III. Avant que de partir pour le voyage de la Terre-Sainte, Thibaut-le-Poſthume, comte de Champagne, demanda à ſaint Dominique quelques-uns de ſes religieux pour les établir dans ſa ville de Troyes. Il choiſit pour cet effet l'emplacement d'une ancienne chapelle de Saint-Paul, d'où la rue Saint-Paul a pris ſon nom, & d'où les religieux furent pendant longtemps appellés Freres de Saint-Paul, *fratres eccleſiæ Sancti Pauli*. Un de nos manuſcrits met cette fondation en 1228; mais nous ne ſavons pas préciſément l'année. Ce qui eſt certain, c'eſt que frere Mattei ou Matthieu en fut le premier prieur, ſelon une vieille hiſtoire de la Piété-lès-Ramerup, dont Deſguerrois a conſervé un fragment. Or, ce Mattei étoit directeur de la Piété en 1229 avec frere Maneſier, premier prieur de N. D. en-l'Iſle: mais l'établiſſement ne fut parfait qu'en 1232, où les religieux prirent poſſeſſion des bâtimens que le comte leur faiſoit conſtruire. Les habitans de la ville contribuerent à la bâtiſſe de la bibliotheque & de l'égliſe qui fut bénie par le cardinal Odon, évêque de Freſcati. Agnès de Plancy donna, en 1237, ſa maiſon & ſes dépendances, proche le
1319. couvent, dans la petite Tannerie. Vers le commencement du ſiécle ſuivant, le roi Philippe-le-

Digitized by Google

Long donna un canal de la Seine avec quelques maiſons de tanneurs pour augmenter le terrein du couvent. Cette maiſon fut d'abord bâtie pour cent religieux, & l'on remarque qu'il n'y en a jamais eu moins pendant quatre ſiécles. Elle a eu des hommes qui ſe ſont ſignalés par leur ſcience & par leur piété, des prélats célebres, d'habiles prédicateurs, des directeurs éclairés & de ſavans docteurs, parmi leſquels on diſtingue Jean Hugo, de Troyes, qui partagea avec ſaint Thomas d'Aquin l'applaudiſſement général de la faculté de Paris, comme l'indiquoit ſon épitaphe dans le couvent de Troyes où il fut inhumé.

C'eſt par les ſoins des Jacobins ſurtout que cette ville fut préſervée des erreurs du Calviniſme, & parmi leurs prédicateurs on compte les PP. Deſrieux, (1) Boudart, Salin, Gobinot, Taſſeret, Mangonis, Freyer, Delarothière & Dumay, docteur de Paris, compagnon du P. Deſrieux. Après avoir été prieur à Paris, à Laval & deux fois à Troyes, il fut choiſi pour être curé de Saint-Remi de Troyes, bénéfice qu'il avoit déjà refuſé & qu'il n'accepta qu'aux preſſantes ſollicitations de tous les habitans de cette ville. Il ramena au bercail de l'égliſe un grand nombre d'ouailles qui avoient malheureuſement ſuivi les traces de l'évêque Carracciole. Enfin, comme il inſtruiſoit ſon peuple dans l'égliſe de Sainte-Madeleine, il fut attaqué d'une fièvre dont il mourut le dix-huit décembre

(1) Le P. Deſrieux, docteur de Paris, du premier ordre, contribua plus qu'aucun autre à expulſer de Troyes les Huguenots. Il prêcha avec applaudiſſement dans l'égliſe de Notre-Dame de Paris, où l'on fit, à ſa conſidération, une fondation pour les prédicateurs. Il mourut en 1583, âgé de ſoixante treize ans, regretté de toute la ville.

Digitized by Google

1589, regretté de tous ſes paroiſſiens qui conduiſirent ſon corps avec pompe dans l'égliſe des Jacobins, où il fut inhumé auprès du P. Deſrieux mort ſix ans auparavant. De ce couvent ſortirent encore un général de l'ordre, nommé Jean Clercé ou Clérié, prédicateur & confeſſeur de Louis XII. & d'Anne de Bretagne, & ancien vicaire-général de la congrégation de Hollande; pluſieurs vicaires & provinciaux, Guillaume de Rance (*de Ricentia*) qui fut évêque de Seez, conſeiller du roi Jean & exécuteur de ſon teſtament en 1364. Pierre de Villiers, confeſſeur de Charles V. évêque de Nevers & enſuite de Troyes; Guillaume Parvi, profès de Rouen, évêque de Troyes, enfin, Simon l'empereur, d'Argentan, vicaire-général de Claude de Beaufremont, évêque de Troyes.

Du Beuil, dans ſes antiquités de Paris, nous apprend que le couvent des Dominicains de Troyes a poſſédé auſſi Nicolas Hennequin qui en fut trois fois prieur, & devint vicaire-général de cette congrégation en France dans le ſeizième ſiécle. Il fit voûter & rétablir à neuf le cloître de la maiſon de ſon ordre à Paris, ſuivant deux inſcriptions rapportées dans du Beuil. Voici la ſeconde qui donne un peu plus de détail ſur ce perſonnage.

AGERE ET PATI.

Eximii patris fratris Henrici Gervaſii doctoris theologi hujus conventus prædicatorum olim profeſſi, ſolerti quidem conſilio ac prudenti œconomiâ: magnificentiâ verò nobilis viri Nicolai Hennequin liberalitate: hæc clauſtra, propèmodum collapſa, funditùs inſtaurata fuerunt. Ille autem venerandus ſenex, & omnium, quos pietatis,

bonarumque litterarum ſtudioſos, noverat, ſummopere ſtudioſus, poſt varios laborum anfractus, poſt artium & ſacræ theologiæ lecturam, poſt prædicationis, denique inquiſitionis ſanctæ fidei exercitium, ſeptemplus minus annos in hoc celeberrimo cœnobio, tres in Compendienſi, tres etiam in Trecenſi prioratum geſſit. Poſtremum verò in generalem noſtræ congregationis gallicanæ vicariumaſſumptus eſt. Cujus officii partes dùm magna cum laude Trecis ageret, quarta maii, qua die hanc vitam acceperat, eam morte commutavit, anno Domini 1558. Requieſcat in pace.

L'évêque Pierre de Villiers qui étoit profès de cette maiſon, y fit bâtir pluſieurs cellules & la bibliothèque où il mit beaucoup de manuſcrits; il agrandit l'égliſe, lui donna des ornemens & des reliques, & en augmenta les revenus. Ce prélat fonda, dans ſon égliſe cathédrale, quatre anniverſaires, qui doivent ſe chanter tous les ans, le douze des mois de mars, juin, ſeptembre & décembre, & où doivent aſſiſter quatre Dominicains parmi les chanoines, deux d'un côté & deux de l'autre, & recevoir les mêmes rétributions. *Debent intereſſe quatuor fratres ſacerdotes de hoc conventu & ſtare in choro inter canonicos & ſemicanonicos percipereque eamdem diſtributionem ſicut & ipſi canonici.* Vers le milieu du quatorzième ſiécle, dans le temps des guerres de la France avec l'Angleterre, l'abbaye de Montier-la-Celle fut ruinée par les Anglois, & les religieux furent obligés d'abandonner leur maiſon. Les Jacobins les reçurent & leur donnerent l'hoſpitalité juſqu'à ce que l'orage fût diſſipé & leur bâtiment réparé. Au mois de mai 1589, les Jacobins tinrent leur grand chapitre dans cette maiſon; &, en 1662, il y en eut encore un autre que leur nécrologe dit

Digitized by Google

avoir été fort célebre. En 1671, ils célébrerent une octave solemnelle pour les canonisations de saint Louis Bertrand & de sainte Rose, & pour la béatification du pape Pie V. tous trois de l'ordre de saint Dominique. L'ouverture s'en fit par M. Malier, évêque de Troyes, & le chapitre de la cathédrale y officia. Les chanoines de Saint-Etienne & de Saint-Urbain, les clergés de Saint-Jean, de Sainte-Madeleine & de Saint-Jacques & les Cordeliers y allerent en procession & y officierent successivement pendant tous les jours de cette octave. Le dimanche, M. Denise, bachelier de Paris & chanoine de Saint-Pierre, prononça un panégyrique commun aux trois nouveaux saints. Les jours suivans, différens prédicateurs prononcerent d'autres éloges, & M. Vinot, doyen de Brienne, fit le premier éloge de Pie V.

On voyoit, dans le mur du chœur de cette église, un monument de pierre élevé de terre d'environ un pied & demi, sur lequel étoit la représentation d'un évêque avec une épitaphe qui apprenoit que c'étoit le tombeau de Pierre de Villiers, évêque de Troyes, qui voulut y être inhumé. Dans le mur de la nef étoit la sépulture de Jean de Gand, hermite de Saint-Claude, mort en odeur de sainteté le vingt-neuf septembre 1429 ou 1439. Sur le bruit des miracles qui s'opéroient à son tombeau, on l'exhuma en 1482, & le roi Louis XI. fit travailler à sa canonisation; mais, depuis la mort de ce prince, l'affaire est demeurée indécise, & il paroît que l'hermite Jean de Gand ne sera jamais compté au nombre des saints.

V. vies des Srs. du dioc. de Troyes.

Au pied du maître-autel avoit été inhumée Jeanne de Châtillon, épouse de Gaulcher V. comte de Brienne & de Liche, duc d'Athenes, morte le seize janvier 1353. Les armes étoient de

gueule à trois pals de vair, au chef d'or, chargé d'une merlette de ſable. Marguerite des Baux, femme de Pierre de Luxembourg, avoit fait bâtir, vers 1430, la chapelle du ſépulchre. Ses armes étoient mi-parties au 1er. de Luxembourg, qui eſt d'argent au lion de gueule, la queue fourchée & paſſée en ſautoir, couronné, armé & lampaſſé d'or, & de celles des Baux qui ſont de gueule à une comete de ſeize rayons d'argent. On voyoit auſſi une tombe de cuivre ſous laqelle étoit Oger IV. ſeigneur d'Anglure, avoué de Thérouenne, ſeigneur d'Etôges & d'Eſſé, mari d'Iſabeau de Châtillon, & fils d'Oger d'Anglure & de Marguerite de Conflans. Les armes étoient d'or, ſemées de grelots d'argent, ſoutenus de croiſſans de gueule.

Le maître-autel & les deux de la nef étoient ornés de grands tableaux de Létain. Les peintures du lambris de la nef étoient de trois peintres, Velut, Tiger & Coſſart, que Troyes avoit encore au commencement de ce ſiécle. Il y avoit, en outre, quelques tableaux d'Herluiſon qui exiſtent dans le chœur de l'égliſe de la nouvelle maiſon des Jacobins. On remarquoit une ſtatue de ſaint Jérôme, qui, tenant en main une pierre, paroiſſoit s'être frappé l'eſtomach. La playe que l'on a remarqué être capable de faire illuſion n'étoit que l'effet de la couleur que l'artiſte avoit ſçu adapter à l'endroit où le ſaint eſt cenſé s'être frappé. A la porte en-dehors, un ſaint Dominique dont la robe & le manteau ſembloient être emportés par le vent; le tableau de ſaint Pierre, martyr, dans la chapelle de ce nom; celui du maître-autel peint par Eloy Muſgnier de Saint-Dizier, qui repréſentoit le pape Urbain IV. inſtituant la fête Saint-Sacrement & ſaint Thomas qui préſentoit Eph. Tr. 1765.

au pontife l'office de cette fête, eſt actuellement à Saint-Urbain. Il y avoit un jubé en charpente dont la ſtructure paſſoit pour un ouvrage excellent. Il fut détruit en 1762. Dans cette égliſe étoit encore, ſous une tombe de marbre, la ſépulture de Michelin Hennequin, chef de la branche des ſeigneurs du Curi, de Boinville, de Freſne & d'Ecquevilly, qui mourut en 1519, & celle de Catherine Gobaille de Crecy, ſa femme, morte en 1503. Parmi d'autres reliques, cette égliſe poſſédoit un morceau de la vraie croix que Charles V. avoit eu de la ſainte chapelle de Paris & dont il gratifia les Dominicains de Troyes en conſidération de Pierre de Villiers. Ce morceau fut mis dans une croix d'argent doré, au pied de laquelle on mit l'inſcription ſuivante. *Anno Domini milleſimo trecenteſimo ſexageſimo tertio dedit hanc crucem iſti conventui ordinis fratrum prædicatorum illuſtriſſimus princeps Dominus Carolus Dei gratiâ Francorum rex & delphinus Viennenſis, in qua pars ſacroſanctæ Chriſti crucis continetur, quam beatus Ludovicus quondam Francorum rex in capella regalis palatii collocavit, manu propriâ ſumpſit & hic poſuit, orate pro eo.*

Moréry. Ed. 1759.

Les Jacobins jouiſſoient autrefois de ſix minots de ſel de franc-ſallé; mais, en 1774, on leur en a ſupprimé la moitié, & ils ne jouiſſent plus aujourd'hui que de trois minots qui leur ſont délivrés d'après l'état du roi.

Les temps changent, détruiſent, renouvellent, diminuent ou augmentent les plus ſolides établiſſemens. Depuis qu'une compagnie des gardes du corps du roi eſt en garniſon à Troyes, les officiers municipaux, pour décharger de logement les particuliers, conçurent le deſſein de faire conſtruire des caſernes. Le couvent des Jacobins ſe ſentant

Digitized by Google

de la vétuſté, MM. du corps municipal le demanderent au roi pour l'exécution de leur projet, & Sa Majeſté accorda leur demande. Par des lettres-patentes datées de Compiegne au mois d'août 1766, il fut arrêté que les religieux ſeroient transférés, rue du Bourg-neuf, à l'ancienne maiſon des Carmélites qu'avoient occupée depuis les filles du Bon-Paſteur, & que la ville acheta avec quelques maiſons adjacentes. Les fondemens des caſernes & d'un manege ont été jettés dans l'emplacement du jardin des Jacobins, & au lieu où étoit l'égliſe, des écuries ont été conſtruites pour les chevaux de la maiſon du roi.

ORPHELINES DE L'HOTEL-DIEU.

Ces orphelines ont d'abord été établies, en 1705, dans une maiſon vis-à-vis le portail de Sainte-Madeleine, par trois ſœurs Meſdemoiſelles de Moncerf. Elles y demeurerent l'eſpace de dix-ſept ans; mais M. Maſlot, notaire, ayant laiſſé ſa maiſon aux hôpitaux, les directeurs y transférerent les orphelines qui prirent le nom d'orphelines de l'Hôtel-Dieu. Elles devoient être de la ville & au nombre de vint-cinq. Mais cet établiſſement n'a pas duré, & il y a déjà pluſieurs années qu'il ne ſubſiſte plus. Mſſ. Moet Pouillé.

Digitized by Google

PAROISSE DE SAINT-JEAN-AU-MARCHÉ.

LEs titres primitifs de cette paroisse ſont perdus, & nous ne pouvons dire préciſément quel eſt le temps de ſa fondation. Mais nous conjecturons, avec M. Traſſe dans ſon manuſcrit, que la colonie de Saint-Jean ſe forma hors de la ville quelque temps après que la paroiſſe de Notre-Dame ou de Saint-Jacques eut obtenu un deſſervant ou vicaire perpétuel. Tous les marchés s'y aſſembloient, les marchands s'y établirent dès le huitième ſiécle, & l'on érigea une paroiſſe ſous l'invocation de Saint-Jean-l'Evangéliſte. Cette égliſe n'a point eu d'autres fondateurs que les riches marchands & bourgeois ſes paroiſſiens, qui ont toujours donné de leurs biens pour l'entretenir. L'abbeſſe de Notre-Dame en conſerva la nomination, & les quartiers qui en dépendoient s'étant peuplés conſidérablement, on bâtit deux ſuccurſales, Saint-Pantaléon & Saint-Nicolas.

Mſ. Brey. Le maître-autel fut conſtruit pendant le carême de 1392 avec ceux du ſaint ciboire, de la ſainte vierge & de ſaint Eloi. L'année ſuivante, on fit les cinq voûtes des environs du chœur avec deux vitres, enſuite quatre plattes-formes de pierre dure pour quatre autres vitres. Jean Coſtenitz étoit alors curé, &, de ſon temps, les religieux de Montier-la-Celle vendirent aux marguilliers de

Cart. de Montier-la-Celle.

de Saint-Jean une maiſon pour agrandir leur égliſe. En 1395, ils firent faire des gargouilles ou canaux de pierre aux environs des nouvelles voûtes du chœur au lieu des premiers qui étoient de bois; ils firent encore deux grandes vitres & pluſieurs peintures, de la libéralité des paroiſſiens & autres fidèles.

Cette égliſe s'augmentoit inſenſiblement & l'on travailloit de temps en temps à la perfectionner. Quelquefois les pierres manquoient aux ouvriers, & nous voyons que, le vingt-trois octobre 1522, les officiers municipaux prêterent à la fabrique pluſieurs blocs de pierre de Tonnerre qui contenoient cent cinquante-trois pieds. Le gros clocher fut bâti deux ans après en 1524. Le vendredi onze novembre de la même année, on fondit les deux groſſes cloches, dont une partie du métail provenant du Béfroy qui étoit à la porte de ce nom & qui avoit été fondu dans l'incendie de cette année. Leur poids eſt de quinze mille cinq cens trente-cinq livres. Vers le même temps, les marguilliers acheterent de Guillaume de Laubreſſel, orfevre, demeurant a Troyes, le gros calice de vermeil qui coûta la ſomme de ſoixante-cinq livres douze ſols ſix deniers. Il peſe quatre marcs trois onces.

La chaire étoit faite dès l'année 1511 par Pierre Prieur *Huchier* (menuiſier) élevée par perſonnages, aſſiſe & miſe contre le pillier de l'autel de tous les ſaints, elle fut payée, avec le revêtement du pillier & les bas coffres, la ſomme de trois livres. On en refit une autre en 1584. Celle-ci étoit d'un goût antique en relief très-eſtimé. Elle fut ſupprimée en 1741 pour y poſer celle que l'on voit aujourd'hui, faite par Herluiſon, Troyen. Les quatre évangéliſtes y ſont repréſentés en bas relief

ſur les quatre panneaux & ſaint Jean-Baptiſte, preſque de grandeur naturelle, eſt ſur le couronnement ; le tout orné de feſtons & de fleurs.

L'égliſe de Saint-Jean n'eſt plus la même que dans ſon origine ; on l'a vue rebâtir, augmenter & embellir à diverſes repriſes depuis le quatorzième ſiécle. Elle a eſſuyé trois incendies depuis le temps de ſa fondation, d'abord au neuviéme ſiécle lors des ravages des Normands, enſuite en 1188 & enfin en 1524 dans celui qui conſuma la moitié de la ville (1). La nef & les chapelles collatérales furent la proie des flammes. Depuis ce déſaſtre, les paroiſſiens n'eurent rien plus à cœur que la réédification de leur égliſe. Ils employerent tous leurs ſoins & donnerent tous les fonds néceſſaires pour cette entrepriſe, de ſorte que trente ans après, ce qui en fait le corps ſe trouva en l'état où nous le voyons aujourd'hui. Les armes des Mauroy & des Hennequin que l'on y voit encore indiquent qu'ils en ont été les bienfaiteurs.

La tourelle quarrée qui porte l'horloge fut faite, vers 1555, par les architectes Martin & Jean Devaux, pere & fils. La ſolidité s'y trouve jointe à la légéreté ; pour diſſiper les craintes que faiſoit concevoir la hardieſſe de l'entrepriſe, Devaux

(1) On a trouvé dans un vieux breviaire de cette égliſe quatre vers qui conſtatent ce fâcheux événement.

A partu mille quingentos quatuor atque
Viginti ſoles, convaluêre Trecæ ;
Urbanus necdum ſub luce coegerat æſtum
Campanæ cum tunc incaluêre Trecæ.

Digitized by Google

creusa, dans la direction des fondemens, un puits profond qui existe encore.

Il falloit des chapelles à cette église ; mais les fonds étoient épuisés : pour y parvenir, on concéda aux familles celles qu'elles feroient construire & orner. C'est à cette condition que Marguerite Pinot, veuve de Sébastien Mauroy, seigneur de Colasverdey, eut la chapelle de Saint-Sébastien dont jouissent aujourd'hui ses descendans. Dix ans après, Pierre de Mauroy, seigneur de Champgrillet, obtint pour lui, pour sa famille & sa postérité une chapelle qu'il fit décorer sous le vocable de Saint-Pierre, au collatéral septentrional. On y distingue encore aux vitres & à la voûte ses armes & celles de son épouse Marie Legras. Cette chapelle occasionna un procès il y a quelques années. Les marguilliers voulurent s'en emparer pour faire une sacristie. La famille de Mauroy y mit opposition ; sur l'examen des titres, il y eut ordre de ne point toucher à cette chapelle, & les Mauroy furent confirmés dans cette possession.

Eph. Troy. 1768.

En 1556.

1566.

L'église de Saint-Jean ayant été entièrement rebâtie, on décora le maître-autel d'un retable en sculpture avec plusieurs figures, colomnes de cuivre & autres ornemens qui venoient en partie des libéralités de la famille Hennequin. Mais ils furent supprimés, en 1662, par Nicolas Gouault, Pierre Boilletot, Pierre Maillet & Pierre Langlois, alors marguilliers en charge, pour un tabernacle de bois orné de dorures. Les frais furent pris sur la vente du cuivre & du potin qui étoient à cet autel & à la chapelle de saint Eloi ; ce qui occasionna un procès entr'eux & les anciens marguilliers. Il y eut arrêt du parlement le trente d'août 1664, qui donna pouvoir de procéder à

Mff. Duh.

la conſtruction de cet autel conformément au devis & au deſſein donnés par Noblet, architecte des ouvrages publics de Paris, & directeur-garde des fontaines royales. En 1665, les paroiſſiens demanderent à Pierre Mignard, Troyen, premier peintre du roi, un morceau de ſa façon pour leur égliſe qui étoit ſa paroiſſe natale. Il envoya le tableau qu'on y voit aujourd'hui & qui repréſente le baptême de Jéſus-Chriſt par ſaint Jean, parce que depuis l'incendie de 1524, ſaint Jean-Baptiſte devint le principal patron, & ſaint Jean-l'Evangéliſte ne fut plus que le ſecond. Sous la figure de deux perſonnes qui ſoutiennent les vêtemens de N. S. Mignard repréſenta ſa femme & ſa fille, l'une brune & l'autre blonde. Le maître-autel & le retable du célebre Girardon offrent encore de grandes richeſſes. Quatre colomnes de marbre noir d'une grande proportion, ſoutiennent deux corps avancés de la plus belle diſpoſition. Dans ce retable l'artiſte a répandu tous les ornemens qu'admet l'ordre Corinthien. Il ſeroit à deſirer que l'entablement entre les deux corps ainſi que la corniche du fronton ne fûſſent point coupés en retour. L'ordonnance eſt terminée par un amortiſſement en attique, dont le fonds eſt rempli par un Pere Eternel que portent des nuées, d'où il regarde avec complaiſance le baptême de ſon fils. Ce tableau eſt encore de Pierre Mignard. Sur le rampant du fronton & à plomb de chaque colomne d'extrémité, on a placé ſur des piédeſtaux deux ſtatues en pierres, l'une de ſaint Jean-Baptiſte & l'autre de ſaint Jean-l'Evangéliſte, de la main de Dominique & de Gentil. La niche de marbre ſur l'autel & les deux anges en bronze dorés, placés ſur l'autel, ſont de Girardon.

Idem Eph. Tr.

L'autel de la communion admiré des connoiſ-

ſeurs eſt encore de ce célebre Artiſte. Le retable eſt rempli par une cene en albâtre de Dominique & Gentil, ouvrage eſtimé de Girardon même. Le tabernacle eſt décoré par deux belles colomnes ioniques d'agathe dont les baſes & les chapitaux ſont de cuivre doré d'or moulu. Les fonts baptiſmaux qui viennent d'être placés à la chapelle de Notre-Dame-des-Vertus, proche le portail, ont été donnés en 1594 par Jean Thevignon. On voyoit encore anciennement au milieu de la nef, audeſſus de la place des anciens marguilliers, un jubé qui fut abattu en 1648. Nous en ignorons la conſtruction. Les premières orgues de cette égliſe furent faites, en 1614, par des facteurs appellés Vallerants. Elles furent réparées au commencement de ce ſiécle. Enfin, depuis 1758, elles ont été refaites à neuf & beaucoup augmentées par le facteur Cochu, le fils, demeurant à Châlons; il travailla avec tout le mérite qu'il avoit acquis en ce genre, & acheva l'ouvrage en 1762. En 1744, le chœur fut pavé à neuf par compartiment & le ſanctuaire de carreaux de marbre noir & blanc, & l'année ſuivante fut poſé le grillage qui ſépare le chœur de la nef. Dans le fond du bas côté oppoſé à la droite de l'autel de la vierge, on voit à la grande vitre les portraits de Nicolas Dorigny, Troyen, docteur en droit canon, conſeiller au parlement de Paris, préſident en la chambre des enquêtes, grand-maître du collège du Cardinal-le-Moine, chanoine de Paris & chancelier de l'univerſité, & de Pierre Dorigny ſon neveu, ſucceſſivement curés de Saint-Jean à la fin du quinziéme ſiécle & au commencement du ſeiziéme. Alors le revenu de cette cure excédoit celui de l'évêché par les riches & fréquentes oblations qui ont ceſſé à meſure qu'on a voulu

Déc. 1705. Janv. 1706.

Eph. T. 1.

les ériger en droits, ce qui a occasionné une foule de procès, d'arrêts & de reglemens, la plûpart imprimés & perpétués par des inscriptions.

Mss. Brey. Avant le seizième siécle, la dédicace de cette église se célébroit le jour de saint André. Mais M. Nicole Dorigny, curé, ne trouvant pas ce jour commode à cause de la fête du saint apôtre, présenta, en 1503, une requête à l'évêque Jacques Raguier qui la remit au dimanche qui précede la fête de saint Denis, le neuf octobre, jour où l'anniversaire se célebre encore aujourd'hui.

Parmi les reliques de cette église, on remarque une dent de saint Jean qui fut donnée en 1392 par Jean de Chaumont. (1) Dans la suite, la châsse qui la renfermoit, n'ayant pas paru assez belle, Jean Grappin, curé, & les marguilliers, du con-
En 1441. sentement des paroissiens, firent faire une figure de saint Jean d'argent doré par Jean Garnier, orfévre de Troyes. Elle subsiste encore aujourd'hui. En 1528, le célebre Jean Papillon, orfévre, fit un patron pour mettre la relique de la sainte Epine. Il est inhumé dans cette église devant l'autel de la *Géfine*, c'est-à-dire, entre le deuxiéme & le troisiéme pillier à gauche en entrant par le portail.

L'église de Saint-Jean s'est enrichie par les fondations qu'y ont faites plusieurs personnes de piété. La plus considérable de ces fondations est celle de *la Bonnotte* ainsi nommée, parce qu'elle fut faite par demoiselle Babelon la Peuvriere,

(1) Ce Jean de Chaumont mourut le huit mars 1398, âgé d'environ cent dix ans, & fut inhumé dans le chœur de Saint-Jean du côté de l'évangile, où fut mise son épitaphe.

Digitized by Google

veuve de M. Jean Bonnot, écuyer, dame de Courcelle & du Mont. Elle laissa, en 1411, tant à la fabrique qu'au curé, beaucoup de biens sous les charges qui sont exprimées dans son épitaphe qui est au mur du maître-autel vis-à-vis celui de la communion; cette fondatrice est inhumée sous une tombe sur laquelle elle est représentée en relief avec une autre épitaphe moins détaillée que la première.

Alors on disoit de *toute ancienneté* l'office canonial avec trois messes hautes dans cette église, & il paroît que cet usage fut confirmé par la fondation de la Bonnotte. Au commencement du siécle dernier, le curé voulut les supprimer, sans doute, sous le prétexte qu'elles n'avoient pas été fondées. Il y eut un procès à cet égard : & le parlement rendit, le trois février 1605, un arrêt qui obligea ce curé de faire chanter tous les jours trois messes hautes dans son église quoiqu'il offrît de renoncer à tout l'émolument qui pouvoit lui revenir. Cependant, ces trois messes hautes ne se disent plus aujourd'hui. Les dimanches seulement on en chante une première que l'on appelle *Messe des Trévoix* pour les paroissiens du dehors, & l'office canonial n'est plus que psalmodié. Vers 1627, la lame de cuivre qui est auprès de la sépulture de la Bonnotte, fut enlevée nuitamment par M. le curé Vestier, qui ne la trouvoit pas conforme à la fondation ; mais, par sentence du bailliage, il fut condamné à la restituer & à la faire remettre telle qu'elle subsiste aujourd'hui.

Trait. des Bén. de Gohard, t. 1.

L'évêque Odard Hennequin & le curé Nicole Dorigny avoient fondé, dans cette paroisse, une prière qui se disoit auprès du maître-autel, tous les dimanches, après l'offertoire de la grand'messe.

En 1531.

Digitized by Google

Cette fondation n'a plus lieu. Quelque temps après, les marguilliers eurent difficulté avec les vicaires, chapelains & clercs pour leurs obligations. Mais ils s'accommoderent en 1568 en renfermant ces obligations dans deux livres l'un latin & l'autre françois. Il y eut encore, en 1628, entre le curé & les marguilliers, un autre procès qui occasionna les deux lames de cuivre qui sont à l'entrée du chœur de chaque côté.

Cette église a une confrairie du Saint-Sacrement qui subsistoit dès l'an 1509. Depuis ce temps, plusieurs personnes fonderent des vêpres du Saint-Sacrement avec expositon pour la plus grande partie des dimanches & fêtes. Elles se disoient à sept heures & demie, ce qui les fit appeller *Vépres du soir.* Mais M. Lardot, Troyen, d'abord aumônier du cardinal Barberin & ensuite curé de Saint-Jean, mort en 1679, les mit à cinq heures comme elles se disent encore à présent. La première station qui s'est faite dans cette église est le carême de 1509, où le prédicateur reçut dix livres pour ses honoraires. L'évêque Odard Hennequin, pour empêcher le calvinisme d'établir ses erreurs dans Troyes, fonda à Saint-Jean une dominicale qui commença à être prêchée en 1546. Quatre ans après, sur une requête du curé & des marguilliers, le prélat ordonna que les dimanches & fêtes, pour la commodité du peuple, les messes se diroient au grand-autel; ce qui ne s'observe plus. Anciennement les prêtres qui venoient dire la messe dans cette église apportoient leurs ornemens & ne s'habilloient point dans la sacristie. Mais, sur une requête de M. Lardot, curé, M. Bouthillier, ordonna, en 1679, qu'ils se *vestiroient* & déshabilleroient en la sacristie sans qu'il leur fût permis d'apporter des ornemens. Cette paroisse est

Le 20 nov.

14 juin 1550.

une de celles dont les regiſtres ſoient plus anciens, ils remontent juſqu'au premier juillet 1539, ſuivant l'ordonnance de François I.

L'égliſe de Saint-Jean fut autrefois le théâtre d'un événement remarquable dont nous avons parlé au liv. 1er, annales troyennes, ann. 1420. C'eſt le mariage de Henri V. roi d'Angleterre, avec Catherine de France, fille du roi Charles VI. & d'Iſabeau de Baviere. Cette cérémonie s'y fit avec beaucoup de ſolemnité ſelon la coutume de France. Henri donna deux cens nobles à l'égliſe & y laiſſa la couronne qu'il portoit alors. Elle eſt de cuivre rouge doré d'or moulu, ouverte, à charnieres & chargée de fleurons. Elle ſert aujourd'hui d'ornement à la baſe d'un reliquaire de la vraie croix qu'on expoſe ſur le bureau des marguilliers aux fêtes ſolemnelles. Il donna auſſi ſon manteau royal d'un brocard chargé d'aigles & de fleurs en or, qui, dans la ſuite, fut converti en un ornement complet. Enfin, pour conſerver la mémoire de cet événement, une couronne de plomb doré fleurdeliſée fut placée au clocher aux deux tiers de ſa hauteur où on la voit encore. Mſſ Brev. Eph. Tr. 1765, &c. &c.

A la muraille devant l'autel de la vierge eſt un monument qui rappelle le courage & la fidélité d'un échevin de cette ville dans les temps malheureux de la ligue. C'eſt l'épitaphe en marbre de Jean Paillot, ſeigneur de Nuiſement, qui, par ſon zèle, engagea les Troyens, en 1594, à ſe ſoumettre à la puiſſance de Henri IV. & à reconnoître ce prince pour leur monarque légitime : cette épitaphe eſt conçue en ces termes :

D. O. M.

Hìc jacet vir nobilis, plenus dierum Joannes

Paillotius dominus de Nuiſement, *qui majorum ſatis ſuperque conſpicuus, in hoc clarior inter ſpectatæ virtutis viros extitit, quod ſuas ſuorumque opes & ſe ipſum laboribus exhauſerit, ut urbem hanc & patriam, quæ longum periculoſùmque morbum malè nominatæ unionis contagione contraxerat, regi meliùs ſpirantem redderet & incolumem. Quod præcelſius animi concilium, proborumque votis & favore, ut fortiter ſuſceperat, fovebat intrepidè, ità anno 1594. menſe martio, introducto in urbem proconſule & regio præfecto, omnium applauſu feliciter ad finem perduxit. Quod Joannes Paillotius filius apud Calvimontanos de vectigalibus juridicundo regius præfectus hoc marmore magis paternæ pietatis ergà regem, ergà patriam amoris quam patrii nominis ſatis aliundè commendati memor & ut nepotibus exemplo foret teſtatum voluit, obiit 28 menſis auguſti anno 1629 ætatis 90. Requieſcat in pace.*

---

(1) Nous ajouterons ici ce que nous n'avons pû dire de cet excellent citoyen dans les annales troyennes ſous l'année 1594. Ce qui concerne de tels perſonnages eſt toujours intéreſſant. Lorſque Paillot alla prêter à Henri IV. ſerment de fidélité pour la ville, ce prince le reçut avec affection, le remercia de ſon bon office, lui fit expédier une gratification de ſix mille livres pour le dédommager de ſes frais, & ajouta qu'*une couronne d'or & de pierreries ne ſuffiſoit pas pour le récompenſer.* Au mois de mai 1595 : Henri étant venu à Troyes, Paillot lui fut préſenté par le duc de Nevers, gouverneur de la province au milieu d'une cour nombreuſe. Le citoyen, pere de famille, incommodé des dépenſes que lui avoit occaſionnées la réduction, demanda, pour toute grace au roi, d'être rembourſé du reſte de la ſomme que Sa Majeſté lui avoit accordée & dont il n'avoit touché qu'une partie. Le prince gêné lui-même lui dit avec naïveté ne le pouvoir en ce moment, mais que, s'il le ſouhaitoit, il alloit lui faire expédier des lettres de nobleſſe. Paillot remercia le roi, diſant qu'il avoit l'avantage d'être iſſu de race noble de longue

Digitized by Google

Dans le collatéral ſeptentrional eſt une grande tombe de marbre noir avec une inſcription qui, en trois lignes, en remplit toute la largeur & a jetté des antiquaires dans l'embarras.

ALBITER

REORUM

TUMULUS.

Mais le ſonneur de la paroiſſe les en tira en leur apprenant que cela ſignifioit, la *ſépulture des d'Aubeterre.*

Comme cette égliſe n'avoit point de cimetière, le curé Nicolas Dorigny & les marguilliers paſſerent, le dix-ſept avril 1506, avec l'abbeſſe de Notre-Dame-aux-Nonnains, une tranſaction qui leur donna droit d'inhumation au cimetière de Notre-Dame ou de Saint-Jacques, moyennant un droit de linceuil pour l'abbeſſe. La date de cette tranſaction eſt gravée ſur le mur méridional, en-dehors de la chapelle de la vierge, proche l'ouverture du petit cimetière. Mais le cimetière de Saint-Jacques ayant été interdit

---

main, ce qui fut certifié, par ce qu'il y avoit de ſeigneurs & de gentilshommes du pays qui étoient prétens. Alors, le duc de Nevers lui dit agréablement : *vous avez raiſon, M. Paillot, il n'eſt point de meilleure preuve de roture qu'une lettre d'ennobliſſement.*

Cependant, ce citoyen fut obligé de faire ſes preuves ſous le règne de Louis XIII. Par arrêt de la cour des aydes des mois de février & de mars 1611, il ſe fit une enquête à ce ſujet le 23 avril ſuivant, pardevant Gilles le Marguenat, conſeiller du roi en l'élection de Troyes, commiſſaire en cette partie. Neuf témoins furent entendus parmi ce qu'il y avoit de plus marquant dans le pays. Tous atteſterent la généalogie de Paillot, & il fut enfin pleinement reconnu noble & extrait de noble race. *Mſſ. Ch.*

Digitized by Google

conformément à l'édit des ſépultures, les paroiſſiens de Saint-Jean ſont, depuis le premier ſeptembre 1778, inhumés hors de la ville, dans ce qu'on appelle le *Champ-Rameau*, vis-à-vis la porte de la Madeleine, qui a été béni à cet effet. Le paſſage que l'on nomme le petit cimetière de Saint-Jean, & ſous lequel eſt un caveau qui ſervoit autrefois de ſépulture, fut béni, le treize avril 1597, par *Révérend Pere en Dieu meſſire Jean le Meignien* (2) *évêque de Digne*, comme il eſt porté par l'inſcription qui ſe lit au chevet de l'égliſe. Il y a dans l'égliſe de Saint-Jean trois chapelles fondées en titre; Saint-Antoine, l'Aſſomption & Saint-Maur, toutes trois à la collation alternative de l'évêque & de l'abbeſſe de Notre-Dame. Cette paroiſſe ſouffrit beaucoup de la grêle en 1691. L'orage du ſeize mai 1728 lui cauſa un dommage encore plus conſidérable qui fut eſtimé paſſer trente mille livres, ſuivant la relation qui en fut donnée dans le temps.

Extrait des regiſtres du Parlement.

L'adminiſtration de la fabrique de la paroiſſe de Saint-Jean a paru depuis quelque temps exiger une réforme. Les abus s'y étoient gliſſés ſoit dans la geſtion des biens, ſoit dans la nomination des membres du bureau. Les curé, marguilliers & notables qui ont reconnu ces abus ont cru que le ſeul moyen d'y remédier étoit un reglement qui prévint tous les inconvéniens dont ils avoient lieu de

(1) Ce prélat eſt nommé LE MAIGNAN dans des actes qui ſont à la ſuite de la tranſaction de 1506. Il étoit encore curé de Saint-Jean en 1597, & il avoit été doyen de Saint-Etienne. Il aſſiſta comme tel à l'aſſemblée tenue dans la chambre de l'échevinage, le mardi cinq avril 1594, pour la reddition de la ville à Henri IV. Il fut auſſi l'un des députés pour aller aſſurer Sa Majeſté de la réſolution des habitans & de leur ſoumiſſion.

Digitized by Google

ſe plaindre. Ils ſe ſont adreſſés à M. le procureur-général afin d'obtenir ce reglement projetté en vingt-ſix articles ſur tous les objets qui concernent l'adminiſtration de la fabrique & le concert dans la paroiſſe. Ces articles ont été préſentés au parlement qui en a ordonné l'exécution ſuivant leur forme & teneur, le vingt-trois août 1782.

Cette égliſe eſt nommée Saint-Jean-au-Marché pour la diſtinguer de Saint-Jean-du-Temple, & parce qu'elle eſt effectivement dans le quartier des marchés de la ville. Le curé eſt le premier des treize curés-cardinaux, & il les précede partout. Anciennement elle étoit deſſervie par douze prêtres, & il n'y en a plus que ſept depuis l'érection de Saint-Pantaléon & de Saint-Nicolas en cures. L'évêque nomme les prêtres habitués ſur la préſentation des marguilliers. La paroiſſe a plus de huit mille communians. Dans la ville elle eſt bornée au levant par la paroiſſe de Saint-Jacques, à l'occident par celles de Saint-Pantaléon & de Saint-Nicolas, au nord par celles de Sainte-Madeleine & de Saint-Remi, & au midi par les remparts. Dans les dehors, elle comprend toute la partie orientale de Croncels & les hauts & bas Trévois. Elle a au levant les paroiſſes de Saint-Aventin & de Saint-Denis, au midi celle de Saint-Julien, & au couchant celle de Saint-Gilles. Elle comprend, dans ſon étendue, la Commanderie de Saint-Jean-du-Temple, l'Hôpital de la Trinité, la maiſon des Sœurs de la Charité dans la ville, & dans le fauxbourg le couvent de la Viſitation, celui des Capucins & la chapelle de N. D. de l'Echerelle, vulgairement nommée la Vierge de l'Echelle.

Digitized by Google

COMMANDERIE DE MALTHE.

Deſg. 1127. Mſſ. Duh. Baugier, &c.

Lorſque l'ordre militaire des Templiers fut approuvé dans le concile de Troyes de 1127, quelques-uns des chevaliers reſterent dans cette ville & s'y établirent. Thibaut II. comte de Champagne, les favoriſa & leur donna des revenus, en 1159. Raoul-le-Peſant & Agnès ſa femme, leur donnerent, en 1186, une maiſon rue *Compoſte*, aujourd'hui rue du Temple, où ils firent leur demeure. Mais cet ordre ayant été détruit vers le commencement du quatorziême ſiécle, le roi Philippe-le-Bel diſpoſa de leurs biens en faveur des chevaliers de Saint-Jean-de-Jéruſalem, aujourd'hui chevaliers de Malthe. Ceux-ci avoient déjà quelques domaines dans le diocèſe de Troyes & pluſieurs maiſons dans la ville ; ils acheterent l'hôtel de la Commanderie du Temple avec droit de haute, moyenne & baſſe juſtice, & autres immunités & franchiſes.

Ainſi, la Commanderie de Troyes jouit des revenus des chevaliers du Temple & de ceux de St. Jean-de-Jéruſalem. Elle eſt du rang des chevaliers de juſtice du reſſort du grand-prieuré de France. Le collateur eſt le grand-maître de Malthe. Elle étoit autrefois ſi conſidérable qu'elle fût partagée en deux dont l'une prit le nom de Commanderie de Coulours au diocèſe de Sens, & l'autre conſerva le nom de Commanderie de Troyes. La maiſon de celle-ci tombant en ruine dans le ſiécle dernier, le commandeur de Sillery, ambaſſadeur de ſon ordre, la fit réparer, & fit conſtruire une petite égliſe ſous le vocable de Saint-Jean-Baptiſte,

Digitized by Google

qui eſt deſſervie par un religieux à la nomination du Commandeur, & eſt paroiſſe pour ceux qui demeurent dans l'enceinte de la maiſon.

HOPITAL DE LA TRINITÉ.

Cette maiſon doit ſon établiſſement, vers la fin du ſeizième ſiécle, à la charité de Jean de Mauroy, ſeigneur de Colaſverdey ou Charmont, mort en 1570, & de Louiſe de Pleurs ſon épouſe, morte en 1580. Ils donnerent leur maiſon de l'Aigle, rue du Cerf, pour douze enfans, dont trois doivent être du village de Charmont, un de celui d'Aubeterre, un nommé par la famille de Meſgrigny, un par celle de Mauroy, & les autres par les adminiſtrateurs des Hôpitaux. Le fondateur prie, par ſon teſtament, que, lorſque ces enfans auront atteint l'âge de douze ans, on les mette à métier, & que les maîtres ſoient tenus de les prendre, comme les enfans de la Trinité de Paris, pour leur apprendre leur état. Il voulut auſſi que le maître ſpirituel les inſtruiſît de la religion & célébrât les divins myſtères pour les fondateurs. Les enfans y entrerent le jour de la Pentecôte 1582, & deux ans après, le jour de la Trinité, la chapelle fut conſacrée par l'évêque Claude de Beaufremont.

Teſta. de J. de Mauroy. Mſſ. Mor. Pouillé. Mſſ. Duh.

Lors de la réunion des hôpitaux en 1630, les fondateurs s'oppoſerent à l'union de celui de la Trinité; mais, en 1632, ils ſe départirent de leur oppoſition, à la charge qu'eux & leur poſtérité jouiroient de tous droits honorifiques des patrons & fondateurs, qu'ils pourroient aſſiſter aux redditions des comptes, & auroient droit de nommer des enfans que les adminiſtrateurs ſeroient tenus

Digitized by Google

de recevoir. Ces conditions furent reſpectivement acceptées, & l'acte en fut paſſé la même année, à Paris, en la maiſon de Jean de Meſgrigny alors ainé de la famille.

Les enfans de cette maiſon ſont habillés de bleu & occupés à une fabrique de bas au métier, établie depuis pluſieurs années. Le maître ſpirituel eſt à la nomination des directeurs. Il eſt paroiſſien de Saint-Jean comme tous ceux de cet hôpital, & le curé y exerce tous les droits curiaux.

SŒURS DE LA CHARITÉ.

Titr. d'établ. Mſſ. Duh.

Les Sœurs de la Charité, vulgairement nommées *Sœurs-Griſes*, furent établies dans Troyes, vers 1717, par madame Catherine Peruchot, veuve de Nicolas Paillot, conſeiller du roi, premier élu de l'élection. L'acte en fut paſſé à Paris le vingt ſeptembre 1717 entre M. Bonnet, ſupérieur-général de la Miſſion, & ſœur Jeanne Chevrian, ſupérieure des filles de la Charité, & M. Lefevre, curé de Saint-Jean, chargé de la procuration des marguilliers, des principaux paroiſſiens & des dames de la Charité de cette paroiſſe.

Le logement de ces filles doit être entretenu aux frais de la paroiſſe. Elles ſont deſtinées pour le ſervice & ſoulagement des pauvres malades de la paroiſſe de Saint-Jean ſeulement. Elles rendent compte aux curé & marguilliers qui doivent leur fournir les drogues & autres choſes néceſſaires. Elle ſont tenues de faire les petites écoles aux pauvres filles de la paroiſſe, à moins que le ſecours des malades ne les en empêche. Pour le ſpirituel, elles ſont ſoumiſes tant à l'évêque qu'au curé comme

comme paroiſſiennes, ſans préjudicier aux viſites & droits de leur ſupérieur-général, &c.

L'acte d'établiſſement fut ratifié par les marguilliers & principaux paroiſſiens, & confirmé par M. Boſſuet, évêque de Troyes, le vingt-ſept décembre 1722. Depuis ce temps, les Sœurs n'ont pas ceſſé de ſe rendre utiles ſuivant leur inſtitut. Mais deux n'étoient pas ſuffiſantes pour une paroiſſe auſſi conſidérable que celle de Saint-Jean. Leur utilité en fit deſirer une troiſiéme qui fut établie par le roi. Enfin, les paroiſſiens en demanderent une quatriéme, qui eſt payée par la charité de la paroiſſe. Une comme ſupérieure a la direction de la maiſon, deux s'occupent au ſoulagement des malades, & la quatriéme eſt pour les petites écoles. Elles demeurent rue de la Corderie ou du Sauvage, dans une maiſon qui leur fut donnée par mademoiſelle Gabrielle Gombault qui voulut avoir part à ce pieux établiſſement.

LES CAPUCINS.

En 1609, les Capucins projetterent d'avoir un établiſſement dans Troyes, où ils voyoient pluſieurs ordres en vigueur, & ils employerent à cet effet la protection de Charles de Choiſeul, marquis de Praſlain, lieutenant pour le roi en Champagne. La ville donna d'abord ſon conſentement; mais l'exécution ne fut pas ſi prompte que le deſiroient ces religieux. La fatale mort de Henri IV. retarda leurs arrangemens. Il fallut en parler au nouveau roi, au duc de Nevers, gouverneur de Champagne, & au marquis de Praſlain. Mais dès que Louis XIII. fut ſur le trône, ils obtinrent Deſg. 1610. Mſſ. Duh. Baug. t. 2.

Digitized by Google

1612. de Sa Majesté des lettres d'établissement dans Troyes. En conséquence, on promit de leur donner un emplacement pour bâtir, pourvû que les habitans ne fussent point engagés à contribuer à la dépense. On leur proposa plusieurs places aux fauxbourgs de Saint-Martin, de Sainte-Savine & de Croncels ou celle de Saint-Blaise. Ils choisirent d'abord celle de Saint-Martin ; mais, après plusieurs délibérations, ils s'arrêterent enfin à l'emplacement de Croncels où ils sont aujourd'hui.

Cette place appellée le *Grand-Clos* appartenoit à Claude Girault, marchand demeurant à Ricey, & aux héritiers de Jacques Gérard. Elle parut d'autant plus commode qu'elle se trouvoit sur la route de Bourgogne, où passent toutes sortes de denrées, & qu'il n'y avoit dans ce fauxbourg que l'église de Saint-Gilles. La croix y fut bénie le dimanche premier d'août par l'évêque René de Breslay. L'église fut achevée en 1612, & dès l'année suivante ce monastère contenoit cinquante-quatre cellules. L'église est sous l'invocation de sainte Mâtie & de sainte Hélene. Elle est simple, mais d'une longueur assez considérable & bien proportionnée Il y avoit autrefois dans ce monastère 30 religieux, qui, dans les commencemens, se distinguerent pendant une maladie contagieuse dont la ville ressentoit les tristes effets. Leur zèle ramena aussi dans le sein de l'église plusieurs personnes qui avoient embrassé le calvinisme. Tant de succès leur mériterent une singulière vénération, & les personnes du sexe même prirent dans leur église l'habit du tiers-ordre de saint François. En 1681, ils firent une mission qui procura un grand bien pour le spirituel dans Troyes. Leurs instructions se faisoient à Saint-Jean, à Sainte-Madeleine & à Saint-Nizier. A la fin de cette mission,

Digitized by Google

ils planterent une croix proche le boulevard de Chevreuſe & aux portes de Croncels & de Saint-Jacques ; celle du fort Chevreuſe a été détruite, en 1749, pour faire place à la promenade du mail qui exiſte aujourd'hui. En 1691, mourut, dans cette maiſon, le P. Vincent Boilletot de Troyes, Capucin célebre par ſes prédications & par la ſainteté de ſa vie, âgé de ſoixante-quatorze ans, après cinquante-ſept années de profeſſion.

La moitié du couvent de ces religieux fut incendié le premier novembre 1765 ; mais tout fut rétabli en peu de temps, & les quêtes abondantes remirent la maiſon en meilleur état qu'auparavant. On n'y compte plus que dix à douze religieux. Ces Peres jouiſſoient autrefois de quatre minots de ſel de franc-ſallé à titre d'aumône. En 1774, il leur en fut ſupprimé deux minots deux quarts, & ils jouiſſent encore du reſte.

LA VISITATION.

Il eſt peu d'établiſſemens religieux tant de la ville que des dehors qui ait eſſuyé plus de contradictions que celui de la Viſitation. L'évêque de Troyes René de Breſlay voulant employer les religieuſes de la Viſitation de Sainte-Marie pour réformer les Filles-Pénitentes de l'Hôpital-Saint-Abraham, rue de *la Roirie*, profita du voyage de Louis XIII. à Troyes en 1630, pour obtenir la permiſſion de les y établir. Cette fondation n'ayant que l'apparence d'une réforme, il ne crut pas néceſſaire de demander des lettres-patentes ni le conſentement des officiers municipaux qu'il ſa- Mſſ. Duh.

voit ne vouloir plus se prêter à aucun établissement de cette espèce. Il prit ses arrangemens & en fit venir quatre & deux novices au mois de mai 1631.

A peine furent-elles arrivées à la porte de la ville qu'on vint leur signifier une défense d'entrer, & l'on dressa procès-verbal des réponses de la supérieure. L'évêque, qui s'y rendit de la maison de Saint-Abraham, voulut engager les maire & échevins de les laisser passer, disant qu'il n'avoit pas besoin de lettres-patentes pour une simple réforme, & que d'ailleurs il les logeroit dans son palais. Mais ses remontrances furent inutiles ; les magistrats ne souffrirent pas que le carrosse entrât dans la ville, & ils firent mettre les chevaux par-derriere pour le tirer hors de la porte. Les jours suivans, il y eut des assemblées à l'hôtel-de-ville, & le résultat étoit toujours l'opposition à l'établissement. Cependant l'évêque, qui avoit retiré ces religieuses dans son château de Saint-Lyé, obtint un arrêt du conseil qui ordonna leur réception. Mais on ne jugea pas à propos de s'en servir ; on voulut éviter les voies de rigueur, on employa la recommandation de personnes de qualité qui inspirerent aux magistrats des sentimens plus favorables. L'intérêt de la ville fit encore plus d'impression sur leurs esprits; il s'agissoit de vérifier à la cour des aides un octroi que le roi lui avoit accordé, & l'avocat-général s'y opposoit tant que les citoyens ne voudroient pas recevoir les Visitandines. Enfin, le coup décisif fut une affaire où il s'agissoit de cinquante mille livres pour lesquelles M. de Lamoignon, conseiller de la grande chambre, témoignoit beaucoup de zèle.

Les magistrats permirent donc aux religieuses d'entrer dans la maison des Filles-Pénitentes le

Digitized by Google

quatre juillet ſuivant. Elles y furent introduites par l'évêque qui avoit été les prendre à Saint-Lyé. Il deſtitua la mere Huguet qui en étoit alors ſupérieure, donna cette charge à la mere Favre, viſitandine, & le même jour, huit d'entre les Pénitentes demanderent l'habit & le voile de la Viſitation.

La peſte déſoloit alors la ville de Troyes, & les religieuſes ſe virent avec peine reſſerrées dans la maiſon de Saint-Abraham, qui, faute d'air, les expoſoit à la contagion. Elles chercherent les moyens de s'établir dans une autre plus ſpacieuſe & plus commode. La ville s'y oppoſa; mais un de leurs amis leur propoſa la Commanderie pour quelque temps. M. le commandeur de Sillery, qui les gratifia de cinq cens livres, leur fit les offres les plus gracieuſes & leur fit donner toute ſorte d'aſſiſtance. Les officiers municipaux s'y oppoſerent encore & leur ſignifierent de retourner dans leur maiſon de Saint-Abraham, ou qu'on uſeroit de violence pour les y contraindre. Mais les religieuſes ſachant que la Commanderie étoit un lieu privilégié, s'y tinrent dans une parfaite ſécurité juſqu'à nouvel ordre. On tint pluſieurs aſſemblées à ce ſujet. M. de Corberon, lieutenant-particulier & premier échevin, fut député vers le roi pour l'engager à ordonner le retour des Viſitandines à la maiſon de Saint-Abraham. Enfin, après pluſieurs débats, on leur permit de choiſir telle place qu'il leur plairoit, & elles s'arrêterent à celle qu'elles occupent aujourd'hui au fauxbourg de Croncels, où la première pierre fut poſée, en décembre 1633, au nom du roi, par M. de la Fémas, intendant de Champagne, avec l'inſcription ſuivante qui conſtate l'événement. » Cette pierre fondamentale de l'égliſe & mo-

» naſtère de la Viſitation de Sainte-Marie, a été
» poſée pour & au nom du roi très-chrétien
» Louis XIII. roi de France & de Navarre,
» fondateur dudit monaſtère, par meſſire Iſaac
» de la Fémas, conſeiller de Sa Majeſté en ſes
» conſeils d'état & privé, maître des requêtes
» ordinaire de ſon hôtel, & intendant de la juſ-
» tice, police & finances ès provinces de Cham-
» pagne, Metz, Toul & Verdun & pays Meſſin,
» la bénédiction & cérémonie requiſe faites &
» obſervées par meſſire René de Breſlay, évêque
» de Troyes, étant ſupérieure dudit monaſtère
» la mere Claire-Marie Amaury, le ſeptième
» jour de décembre 1633. « Une partie du bâti-
timent ne fut en état d'être habité qu'en 1635,
& le reſte en 1650, tout fut achevé en 1665, &
la dédicace de l'égliſe à Notre-Dame-des-Neiges
ſe fit le dix-huit mai 1676. En 1686, M. Maillet,
architecte & chanoine de l'égliſe de Troyes,
commença le grand corps de logis qui fut fini
en 1689, ſous la ſupériorité de Jeanne-Françoiſe
de Corberon.

L'égliſe eſt bien éclairée, & le portail qui n'eſt
point achevé n'a rien de remarquable. Dans le
chœur des religieuſes eſt une plaque de cuivre po-
ſée en 1639 : on y lit la fondation par le com-
mandeur de Sillery d'une place de religieuſe de
chœur reçue ſans dot. M. le Courtois, chanoine,
archidiacre, grand-vicaire & pere ſpirituel de
cette maiſon, laiſſa aux religieuſes tous ſes biens
pour une meſſe perpétuelle entre ſix & ſept heu-
res, & la communauté, par reconnoiſſance, s'en-
gagea capitulairement à lui faire tous les ans un
ſervice le jour de ſon décès. M. Malier, évêque
de Troyes, mort le onze octobre 1678, laiſſa ces
religieuſes héritieres du dépôt de ſon cœur. Le

jour qu'elles le reçurent, elles firent un ſervice ſolemnel, où l'oraiſon funèbre du prélat fut prononcée par M. Chevillard, chanoine & archiprêtre. Ce cœur eſt dans la muraille du ſanctuaire, avec cette épitaphe.

Hunc intra parietem

Exultat in Deum vivum

Franciſci Malier du Houſſai Trecenſis epiſcopi

Cor anguſtum ſæculo, quia Deo occupante magnum:

Cor ſibi mortuum, quia inanimatam eccleſiam animatum:

Cor facultatibus pauper, quia affectibus in pauperes dives:

Cor huic domui hæreditarium, quia paternum:

Cor virginum intra ſepta concluſum

Quod Virginum pectoribus virtutis jamdudùm inſeruerant.

Fœlices virgines, quæ convertuntur ad cor ejus,

Quod ſit ſemper in manu Domini

Qui ſalvos facit rectos corde.

Dùm anxiaretur deſiderio tui cor meum in petra exaltaſti me.

Dans la chapelle de ſaint François de Sales, où l'on voit aujourd'hui les tableau du ſacré cœur, eſt la tombe de M. Mojon, confeſſeur des religieuſes pendant plus de quarante-quatre ans. Il mourut en 1710, après avoir laiſſé à la maiſon ſa chapelle d'argent. Son épitaphe fut faite par M. François Bouthillier, ancien évêque de Troyes. En 1703, une demoiſelle Rouget fonda dans cette égliſe la fête du ſacré cœur de Jéſus le premier vendredi après l'octave du Saint-Sacrement. En

Digitized by Google

1730 M. Louis de Corberon, écuyer, ancien gentilhomme du roi, y fonda une meſſe baſſe moyennant la ſomme de quatre mille livres qui fut employée à l'acquiſition d'une ferme à Montiéramey.

Vers le milieu du ſiécle dernier, 1649, Louiſe-Marie de Gonzague, reine de Pologne, épouſe du roi Caſimir, deſirant avoir dans ſes états une maiſon de religieuſes qui vouluſſent retirer chez elles des filles pénitentes, jetta les yeux ſur les Viſitandines, chargea M. Deſnoyers, ſecrétaire de Sa Majeſté & mademoiſelle de Lamoignon, de traiter de cette affaire avec les religieuſes de la Viſitation de Paris. Il fut réſolu que celles qu'on enverroit en Pologne ſeroient priſes dans la communauté du fauxbourg Saint-Jacques; mais M. de Gondy, premier archevêque de Paris, s'y oppoſa, & jamais on ne put le déterminer à donner à ces religieuſes leurs obédiences. Alors on s'adreſſa à l'évêque de Geneve, dans le diocèſe duquel étoit le couvent d'Annecy, premier monaſtère de l'ordre. La propoſition fut agréée par le pontife & par les religieuſes; on promit des ſujets capables d'exercer les premières charges de la nouvelle fondation. Pour completter le nombre de douze deſiré par la reine on s'adreſſa aux Viſitandines de Troyes qui entrerent dans les pieuſes vues de cette princeſſe, & donnerent ſept religieuſes, ſçavoir, Claude-Agnès Camuſat, Marie-Anne de la Beaune, Marie-Angélique Rolin, Claude-Marie Treſnart, Françoiſe-Madeleine Blanchet, Anne-Madeleine Contat & Marie-Angélique Chaufourneaux.

Elles ſe rendirent à Paris le neuf juin 1653 pour s'y joindre à celles d'Annecy qui, étant plus éloignées, n'arriverent que le neuf juillet ſuivant, avec un eccléſiaſtique deſtiné pour être leur con-

Digitized by Google

feſſeur, & un autre qui devoit leur ſervir de pere ſpirituel & de guide dans le voyage. Elles ſe repoſerent quelques jours, prirent tous leurs arrangemens, partirent de Paris le ſamedi neuf août, veille de ſaint Laurent, & s'embarquerent à Dieppe, le vingt du même mois, jour de ſaint Bernard, ſur un vaiſſeau Hambourgeois. Leur navigation fut bientôt troublée par un contretemps que la providence permit pour éprouver leur vertu. Le navire fut arrêté par des Corſaires Anglois dès le lendemain de leur embarquement. Elles furent conduites à Douvre, où elles demeurerent longtemps, ce qui retarda de beaucoup leur arrivée en Pologne. Leur liberté ayant été négociée, elles revinrent à Calais, & ſe remirent en chemin pour Warſovie, où elles n'arriverent que le trente juin 1654. La reine les reçut avec une joie inexprimable, leur témoigna la ſatisfaction la plus parfaite & l'affection la plus tendre. Elles apprirent alors que cette princeſſe ne deſtinoit plus leur maiſon pour des filles pénitentes, qu'elle aimoit mieux prévenir les déſordres par une ſage éducation, & qu'elles ſeroient prépoſées à l'inſtruction des pauvres petites filles, pour laquelle elles tiendroient des écoles par ſix touricres conſacrées à cette fonction. La reine avoit pourvû à leurs beſoins & à tout ce qui étoit néceſſaire pour la ſolidité de ce nouvel établiſſement ; elles furent miſes en poſſeſſion de leur monaſtère avec la plus grande ſolemnité & avec une pompe vraiment royale. On peut conſulter à cet égard la lettre circulaire qu'elles écrivirent l'année ſuivante aux communautés de leur ordre, & qui fut imprimée à Paris. Elles y racontent, dans le plus grand détail, l'hiſtoire de leur nouveau couvent juſqu'à ſa derniere conſommation.

Digitized by Google

Cette lette eſt *in*-8°. & contient environ deux cens pages. La mere Claude-Agnès Camuſat du couvent de Troyes, fut deux fois ſupérieure de la maiſon de Warſovie, & y mourut en odeur de ſainteté.

Dans les troubles de l'égliſe de France pour la bulle *Unigenitus*, les Viſitandines ne voulurent point ſe ſoumettre à donner leur ſignature d'acceptation. Ce refus leur attira des diſgraces ; il leur fut défendu de procéder à aucune élection d'office & de ſupérieure en 1742. Leurs confeſſeurs furent interdits, on leur en donna de nouveaux en qui elles ne voulurent point mettre leur confiance. Enfin, après tant de conteſtations, il fut réſolu qu'elles ſeroient détruites, & il leur fut fait défenſe de recevoir aucune novice pour la profeſſion. Mais pluſieurs années s'étant écoulées dans cet état de diminution, M. de Barral, évêque de Troyes, réſolut de remonter cette maiſon.
1778. Il en examina les biens & les reglemens, fit venir des Viſitandines d'Annecy dont il établit une ſupérieure, & leur permit de prendre des novices qu'elles pourroient admettre à la profeſſion.

NOTRE-DAME DE L'ÉCHERELLE.

Cette chapelle vulgairement appellée la *Vierge de l'Echelle*, ſituée au bout du fauxbourg de Croncels, a pris ſon nom du canton nommé l'Echerelle, où elle eſt bâtie. Depuis quelques années, les habitans des environs & des Trévois ſe ſont cotiſés pour la reconſtruire à neuf & la rentrer dans le fauxbourg. Elle n'a aucun revenu, elle eſt entretenue par la dévotion des fidèles, & quelquefois le clergé de Saint-Jean y va chanter la meſſe aux proceſſions des Rogations.

Digitized by Google

PAROISSE DE SAINT-REMI.

SUivant une antique tradition, cette égliſe étoit autrefois un monaſtère de religieux de Saint-Claude; mais nous ne pouvons rien aſſurer à cet égard. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'elle étoit paroiſſe dès le dixième ſiécle & ſe trouvoit hors de la ville. Elle étoit deſſervie par les chanoines de la cathédrale. En 1104, l'évêque Philippe donna au chapitre le droit de préſentation à cette cure par le ſemainier avec droit de viſite, de juriſdiction & de penſion. En 1256, Guy, huitiéme doyen de Saint-Pierre, y attacha des revenus & y fonda la chapelle de ſaint Jean-Baptiſte. Troyes s'étant augmenté inſenſiblement & ayant été fermé de murailles vers la fin du treiziéme ſiécle, l'égliſe de Saint-Remi ſe trouva dans l'enceinte des murs & fit partie de la ville.

C. prompt. Fol. 51. r. 173. r. Deſguer. an. 1104. 1007. Mſſ. Brey. Mſſ. Traſ. Mſſ. Duh.

La tour ſur laquelle eſt le gros clocher fut bâtie des deniers de la fabrique, & commencée le deux avril 1386, comme le témoignent les ſix vers que l'on y voit écrits en ſtyle du temps. (1)

(1) L'an de grace mille trois cens
Quatre-vingt-ſix, de léal cens,
Diex jour d'april fut commencée
Cette jolie tour quarrée,
Par les marguilliers de l'égliſe
Dieu leur doint graces & franchiſe.

Digitized by Google

La dédicace de cette égliſe ſe célébroit anciennement le dimanche le plus proche de la conception de la ſainte Vierge : mais comme les vêpres de cette fête concouroient ſouvent avec celles de la dédicace, en 1537, le curé & les marguilliers conſulterent là-deſſus M. l'évêque Odard Hennequin qui la transféra au dimanche qui ſuit la fête de ſaint Pierre & ſaint Paul.

Sur la fin du 15e. ſiécle, l'évêque Jacques Raguier prétendit avoir juriſdiction ſur les prêtres de Saint-Remi ; le chapitre de la cathédrale défendit ſon droit, & le quinze avril 1496, il y eut une tranſaction par laquelle l'évêque reconnut que cette égliſe étoit exempte de la juriſdiction épiſcopale. *Qui. . . ſunt de collatione ipſorum, ſunt & erunt exempti à juriſdictione noſtra ordinaria.* Par le même acte, les marguilliers furent déclarés ſujets juſticiables de la juriſdiction de l'évêque. Le chapitre a exercé la ſienne quelquefois : En 1469, les prêtres de Saint-Remi, contre la coutume, avoient fait ſonner des meſſes pendant que les chanoines aſſiſtoient à une prédication générale dans cette égliſe. Le chapitre les aſſigna, & ils furent condamnés à une amende de cinq ſols.

C. pr. 240. Leg. 1483.

A l'entrée de l'égliſe de Saint-Remi eſt un portail aſſez eſtimé, fait en 1555. Les vitres ont été peintes par Gonthier. Le célebre Girardon, né ſur cette paroiſſe, y donna des marques de ſa piété & de ſon attachement. Il exécuta en bronze un grand Chriſt dont il fit préſent à cette égliſe avec le grillage travaillé ſur ſes deſſeins. Le Chriſt eſt, aux yeux des connoiſſeurs, un des plus beaux morceaux de cet excellent artiſte. Le retable du maître-autel étoit fort élevé & aſſez bien décoré. L'hiſtoire de la paſſion y étoit repréſentée en pluſieurs figures que l'on a dit être de la façon de

Digitized by Google

Gentil. Au lieu de ce retable on a conſtruit, dans ce ſiécle, un autel de marbre à la romaine au-deſſus duquel Coſſart, Troyen, a peint un Pere Eternel dont on fait cas. Derrière la chaire eſt un *Eccè Homo* de la main de Dominique, ainſi que celui qui eſt en-dehors derrière le chœur de l'égliſe, appellé par le peuple *le Gros-Dieu de Saint-Remi.* Il fut couvert, en 1621, par ſentence du préſidial, à la requête de l'évêque René de Breſlay. Ce morceau de ſculpture occaſionna, avant le milieu de ce ſiécle, une ſcène plaiſante dont toute la ville fut témoin. Un bruit ſe répandit que ce *Gros-Dieu* s'étoit retourné & avoit changé de poſition. On cria au miracle, & l'illuſion devenoit générale, lorſque le procureur du roi, ſoupçonnant de la fraude, remarqua qu'un cabaretier voiſin s'échauffoit plus que perſonne en faveur du miracle. Après pluſieurs interrogations on le menaça de le conduire au cachot, & il avoua enfin qu'il avoit répandu ce bruit pour lui faciliter le débit de deux muids de vin qui étoient ſur le point de ſe gâter, ajoûtant que cet expédient lui avoit d'autant mieux réuſſi qu'il en avoit vendu trois muids de plus qu'il n'eſpéroit. On peut voir cette hiſtoire plus détaillée dans les Ephémérides Troyennes 1758, 1759.

Le lundi trente avril 1300, Girard de Figy, avocat aux foires de Champagne, & Perronne ou Perrette ſa femme, fille de feu Henri de Vitry, tous bourgeois de Troyes, donnerent à la chapelle de N. D. & de Saint-Euſtache en l'égliſe de Saint-Remi, la ſomme de vingt livres de rente en terre amortie, à condition que le chapelain diroit tous les jours dans cette chapelle une meſſe du Saint-Eſprit ou de la Vierge ou de ſaint Euſtache, ou bien de ſon office, pendant leurs vies & après

Digitized by Google

leur mort, une messe quotidienne des trépassés pour le repos de leurs ames, de leurs parens, amis & bienfaiteurs.

Dans les quinzième & seizième siécles, il y avoit à Saint-Remi une nombreuse confrairie de la croix à l'autel de ce nom. Des oblations qu'on y faisoit, les confreres firent ériger, proche l'hôtel de ville, un très-beau monument en l'honneur de la croix appellée *la Belle-Croix*, en 1495. C'est un des plus grands morceaux que la sculpture ait exécuté en bronze. Il remplaça une croix très-ancienne de pierre dure qui fut démolie & transportée au cimetiere de l'hôpital du Saint-Esprit. Il étoit autrefois surmonté d'un dôme ou baldaquin en maçonnerie, soutenu de trois colomnes de la plus grande proportion, & orné de diverses peintures d'or & d'azur.

Le curé de Saint-Remi, c'étoit alors Jean Coline, percevoit les offrandes qui se faisoient à la Belle-Croix. En 1500, le procureur du roi le poursuivit à ce sujet, mais le bailliage le maintint dans cet usage, à condition qu'il entretiendroit cette croix des décorations nécessaires. On y faisoit aussi un sermon le dimanche de l'exaltation de sainte croix. Mais, comme on y étoit souvent interrompu par les cloches de Saint-Jean, on porta des plaintes à l'officialité en 1613, & il fut défendu au sonneur de Saint-Jean de sonner pendant cette prédication à peine d'amende. Desguerrois rapporte plusieurs miracles opérés à cette croix en 1585. On peut le consulter à cet égard. Le mercredi cinq décembre 1584, cette croix avec son dôme fut abattue par un vent impétueux. (1)

(1) Ainsi parle de cet accident un nommé Georges Berthier, arpenteur demeurant à Pouilly, qui écrivoit en espèce de rimes ce qui arrivoit de son temps. *Voyez la page suivante.*

Digitized by Google

Alors on la viſita, & ſelon le même Deſguerrois, on y trouva beaucoup de reliques dont il fait l'énumération : on la redreſſa l'année ſuivante le huit décembre, jour de la conception de la ſainte Vierge. Dans la pomme qui eſt tout au haut eſt un petit vaſe de criſtal enfermé dans une boëte de laiton, où l'on mit pluſieurs reliques de la paſſion données par le roi Henri III. à M. Beſſart ſon aumônier & chefcier de Saint-Etienne. La cérémonie ſe fit avec grande pompe. Ces reliques furent placées par Nicolas Format, docteur de Paris, chantre & chanoine de l'égliſe de Troyes. La pomme où il mit les reliques fut fermée & rivée avec une cheville de fer. L'égliſe de Saint-Remi poſſede un oſſement de ſaint Roch donné en 1671 par le célebre Girardon (1) qui l'avoit

Mſſ. Mor. Cal. Topog. Deſg. 1585.

En l'an de grace
Mil cinq cents quatre-vingt-quatre
Ung ſi grand vent je me remenbre
Faict le cinquieme de décembre
Veille de la Saint-Nicolas
A dérompus la belle Crois
L'ung des riches joyau de Troyes
Et les égliſe & les clochers
Quaſi à demi deſcouvers
Et les maiſons dedans la ville
Dérompus cheminée & thuille, &c.

(1) On lit le détail des bienfaits de cet artiſte envers l'égliſe & les pauvres de cette paroiſſe dans deux inſcriptions dont les

Digitized by Google

reçu de Pierre Mercier, général des Mathurins, avec un certificat authentique. Il est enchâssé dans un pied d'estal au-dessus duquel est un ange d'argent dont Girardon fit aussi présent à sa chere paroisse.

Le nombre des communians de Saint-Remi est d'environ deux mille & dix-neuf cens selon le pouillé de M. Morel. Cette paroisse, toute renfermée dans la ville, est bornée à l'orient par celle de Saint-Frobert sa succursale, au midi par celles de Saint-Jacques & de Saint-Jean, à l'occident par la paroisse de Sainte-Madeleine son autre succursale, & au nord par les murs de la ville. Elle renferme, dans son étendue, le Collège & le couvent de la Congrégation.

LE COLLEGE.

Mss. Duh. Vers l'année 1560, les officiers municipaux de Troyes regardant l'établissement d'un collège comme une chose importante pour le bien public, s'étoient adressés au roi François II. pour obtenir le lieu des prisons royaux à cet effet, & le revenu d'une prébende en chacune des églises de Saint-Pierre & de Saint-Etienne. La mort imprévue du monarque suspendit cette affaire ; mais son successeur Charles IX. leur accorda l'effet de leur demande. En 1592, les maire & échevins trouverent que la maison de la Licorne qui est aujourd'hui la Congrégation, où se donnoient les leçons publiques, n'étoit pas d'assez grande étendue &

accompagnemens ont été exécutés par lui-même en marbre blanc, dans une chapelle de la croisée à gauche. *Mss. Tr. Duh.*

exigeoit

exigeoit trop de réparations. On travailla à mettre le college à l'hôpital du Saint-Eſprit, ſans toutefois apporter aucun préjudice aux pauvres, en affectant au nouvel établiſſement la place du maître ſpirituel. Tous ces arrangemens n'eurent aucun effet ; mais, en 1599, la ville reprit cette affaire. Le chapitre de Saint-Etienne accorda au collège de la Licorne un terrein adjacent, où l'on bâtit une chapelle dédiée à ſaint Joachim, & des appartemens pour le Principal & les Profeſſeurs, dont un de philoſophie & quatre d'humanités. La principalité ne s'exerçoit que pendant cinq ans, au bout deſquels on éliſoit un autre principal à la Saint-Remi, chef d'octobre. Jacques Nivelle, théologal, grand-pénitencier & chanoine de l'égliſe de Troyes, fut le premier Principal de ce collège dont le revenu fut affecté, à trois cens livres, ſur l'aumône générale des pauvres, & autant ſur la Maladerie des Deux-Eaux. Mais l'aumône générale ne pouvant plus porter cette charge, le paiement de ces ſommes fut diſcontinué en 1610, & il ne reſta plus au collège que les deux prébendes & la maiſon. Les officiers municipaux déclarerent cette réduction au Principal Nivelle qui demanda huit jours pour donner ſa réponſe. Il la donna, en effet, après l'aſſemblée générale de la ſaint Barnabé. Malgré ſon éloquence, il ne gagna rien, & l'année ſuivante s'étant trouvé à la fin de ſon bail, on ne voulut plus le ſouffrir au collège, parce qu'il tramoit ſecretement pour l'établiſſement des Jéſuites dans Troyes.

En 1617, François Pithou, ſeigneur de Bierne, réſolut de laiſſer à ſa patrie & aux lettres un monument de ſon amour. Dans cette vue, il donna pour le collège la maiſon de ſes peres qu'il habitoit vis-à-vis le portail de Saint-Remi, ſa biblio- Idem. Mem. comm. Teſt. de Pith.

thèque avec les manuſcrits de ſon frere Pierre Pithou, l'argent qui ſe trouveroit chez lui à ſon décès, & tous les héritages & acquiſitions qu'il poſſédoit à Mouſſey. M. Pithou craignant que ſa maiſon ne tombât entre les mains des Jéſuites, les en exclut formellement ſous peine de nullité & d'application de ſes biens aux pauvres. A ſa mort, en 1621, M. Allen, conſeiller du préſidial, exécuteur du teſtament, fit transférer le collège dans la maiſon de M. Pithou qui fut reconnu pour fondateur, d'où le collège fut appellé *Tricaſſinum Pithœanum* ou *Treco-Pithœanum*, nom qu'il porte encore aujourd'hui. La tranſaction eſt du vingt-deux janvier 1627, & l'ancien collège de la Licorne fut vendu aux religieuſes de la Congrégation. Il s'agit alors de décider à qui l'on donneroit la direction du nouveau collège. Louis XIII. étant à Troyes en 1630, propoſa de la confier aux prêtres de l'Oratoire. *J'ai aviſé*, dit-il, aux députés qu'on lui avoit envoyés à cet effet, *pour le bien & inſtruction de vos enfans, de mettre les prêtres de l'Oratoire dans le collège, vous n'en ſauriez avoir de plus capables, vous n'avez perſonne en votre collège, ils feront bien.* On tint quelques aſſemblées, où il y eut d'abord des difficultés à cet égard, mais enfin l'affaire fut terminée la même année par une tranſaction du vingt avril, dans laquelle il eſt dit que » les » PP. de l'Oratoire tiendront cinq claſſes pour » y enſeigner publiquement & gratuitement les » lettres humaines, les bonnes mœurs & la piété, » par cinq perſonnes de leur corps & congréga- » tion à ce capables, & une de philoſophie, en » cas qu'il ſoit trouvé utile & néceſſaire au bien » de la ville; que l'évêque & autres parties inté- » reſſées pourront veiller ſur la conduite dudit

» collège, & à cet effet, s'y transporter, quand » bon leur semblera, même au cas que quelque » régent ne leur soit agréable, leur en sera pour- » vû d'un autre à leurs instances, & au cas que » par succession de temps, lesdits PP. pour quel- » qu'occasion, desireroient se retirer dudit col- » lège, lesdits collège, livres, meubles qui se » trouveront alors en nature, seront mis en la » disposition dudit seigneur évêque, ou sieurs » susdénommés, ou leurs successeurs. «

En conséquence, le premier septembre suivant, les Oratoriens se mirent en possession du collège au nombre de six régents & d'un supérieur. Quatre ans après, ces PP. se virent inquiéter sur la possession du collège, pour avoir négligé de se faire patenter Les héritiers du fondateur, enfans d'Antoine Pithou, prétendirent rentrer dans les biens de leur oncle. Mais les prières de la ville, les instances de quelques-uns de leur famille & de leurs amis les détournerent de ce projet & les déterminerent à ratifier les dispositions de François Pithou. Les deux prébendes de l'ancien collège passerent aux PP. de l'Oratoire. Les chapitres avoient d'abord refusé le paiement sous prétexte qu'ils n'assistoient point au chœur. Celui de la cathédrale se rendit à leurs raisons; mais ils furent obligés de soutenir contre celui de Saint-Etienne un procès qui fut porté au grand conseil, où ils exposerent que leur demande étoit fondée » sur l'ordonnance » d'Orléans, qui attribua le revenu d'une pré- » bende sans aucune exception ni réserve à un » précepteur pour instruire la jeunesse gratuite- » ment en la piété & ès bonnes lettres, à quoi » étant occupé toute l'année il ne peut assister à » l'office du chœur, où il est tenu présent, *præ-* » *sens censetur qui abest reipublicæ causâ*; que Fast. p. les PP. de l'Or.

» les théologaux n'assistent point au chœur quand » ils font leur charge de prêcher & d'enseigner ; » que les agens généraux, les officiaux, grands- » vicaires & autres officiers & députés jouissent » de tous les fruits de leurs prébendes sans assis- » tance, pendant le temps de leurs commissions » & exercices « & qu'eux prêtres de l'Oratoire, chargés du collège, étoient dans le même cas. Le corps de ville intervint, & par arrêt du vingt-six mai 1646, ces Peres triompherent & furent rétablis dans la jouissance de tous les fruits de la prébende, à compter de la date de leur prise de possession du collège.

Dans la suite, M. Hennequin, docteur de la société de Sorbonne, signala sa libéralité en faveur de cette maison. Il y fonda, en 1661, une chaire de théologie & un second cours de philosophie. Une seule classe de théologie ne parut pas suffisante. En 1693, le P. Rhonet, de l'Oratoire, en fonda une seconde, dont le revenu fut augmenté six ans après par le P. Lombard, aussi de l'Oratoire & curé de Saint-Jean. Ces leçons ont continué jusqu'en 1742. Les écoliers se retirerent peu à peu lors des affaires de la bulle *Unigenitus*, &, en 1748, les supérieurs cesserent d'envoyer des professeurs. Néanmoins, tous les ans, à la rentrée des classes, le programme annonce les traités que l'on doit enseigner s'il se trouve des écoliers.

Parmi les bienfaiteurs de cette maison, on compte M. Bonaventure Vinot, qui, en 1708, fonda la sixième classe, M. le comte de Chastellus des maisons de Blegny & d'Anglure, le P. Louis de la Mirande, le P. Tassin, Oratoriens, Laurent Bourgeois, chanoine-régent de Notre-Dame-en-l'Isle, & le P. Théron, aussi Oratorien, qui,

Digitized by Google

en 1687, fonda une miſſion que le collège & la maiſon du Saint-Eſprit étoient tenus de faire tous les cinq ans dans divers lieux du diocèſe. Ces miſſions furent commuées en des conférences qui ſe ſont faites juſqu'en 1742 dans l'égliſe de Saint-Remi. M. Jacques Eſprit, conſeiller du roi, fonda, en 1658, un catéchiſme tous les dimanches après les vêpres; mais il ne ſe fait plus aujourd'hui que depuis la Touſſaints juſqu'à Pâques.

Dans les commencemens de leur établiſſement, les Oratoriens du collège eſſuyerent une ſcène ſingulière. Ils étoient dans l'uſage de chanter, le matin, les litanies du ſaint nom de Jéſus, & le ſoir celles de la ſainte Vierge. Après quelque temps, ils jugerent à propos de ſupprimer celles du matin. Un de leurs voiſins qui en fut indigné, réſolut de les mortifier. Il emplit de chenilles pluſieurs ſacs à argent, & brûlant d'exécuter ſon projet & d'aſſouvir ſon animoſité, il alla les vuider dans l'égliſe de ces Peres. Bientôt les murailles furent garnies de chenilles. Le bruit s'en répandit dans la ville, &, pour comble de méchanceté, il fit paſſer les Oratoriens pour ſorciers. Il paroît que cette affaire n'eut pas de ſuites. Mſſ. Brey.

L'inſtruction étoit autrefois entiérement gratuite; mais les revenus s'étant trouvés trop modiques, la ville, en 1695, autoriſa les Oratoriens à lever deux écus par an ſur chaque écolier, à l'exception des pauvres, des phyſiciens & des logiciens pour la moitié. En 1754, ils demanderent à doubler ces écus, & la ville leur accorda leur demande, à condition que les prix qui ne ſe donnoient que tous les deux ans, ſe diſtribueroient dans la ſuite chaque année, ce qui s'exécute avec toute la ſolemnité que demande une telle céré-

monie pour inſpirer l'émulation parmi les jeunes gens. (1)

Les beſoins du collège, le peu de dotation d'un ſi néceſſaire établiſſement ont excité, en 1771, le zèle de Meſſieurs les officiers municipaux, de Monſeigneur de Barral, évêque de Troyes, & les ont portés à ſolliciter l'union du prieuré de Radonvilliers. Cette union, dont on eſt redevable aux bontés de M. l'abbé Terray, miniſtre d'état, contrôleur-général, abbe de Molême, en cette derniere qualité collateur de ce bénéfice, & à celles de Mgr. de Brienne, archevêque de Toulouſe, prieur titulaire dudit bénéfice, a été faite en vertu du décret de Mgr l'évêque de Troyes, du vingt-cinq ſeptembre 1772, confirmé par les lettres-patentes de Sa Majeſté, du mois de février 1776, & enregiſtrées au conſeil ſupérieur de Châlons la même année.

Le revenu de ce bénéfice dont Mgr. l'archevêque de Toulouſe s'eſt réſervé l'uſufruit ſa vie durant, eſt d'environ ſix mille livres, le décret & les lettres-patentes portent qu'il y aura ſept bourſiers dans la penſion du Collège, dont trois

---

(1) Le Pere Berthault, auteur du *Florus Gallicus*, qui régentoit à Troyes au ſiécle dernier, dit dans ſon poëme ſur cette ville en parlant du collège.

Hic ubi florerent reduci Paſſertius *umbrâ*,
Pithœique duo, *noſtræ ornamenta Thaliæ*
Et decus, offuſas turpi caligine muſas,
A tenebris fœdòque ſitu clariſſima gentis
Lumina francigenæ, longo aſſeruêre labore.

fils de gentilshommes, & quatre fils de bourgeois du diocèse de Troyes, à la nomination des abbés de Molême à perpétuité; que la bourse de chacun sera de trois cens livres & qu'ils payeront le surplus de la pension & s'entretiendront; qu'on ne recevra pas de boursiers avant l'âge de dix ans, ni passé quatorze ans.

Il y a un bureau établi pour l'administration des biens de ce prieuré, composé de Mgr. l'évêque de Troyes, de M. le fondé de procuration de M. l'abbé de Molême, de deux officiers municipaux & du supérieur ayant voix délibérative. Ce bureau doit se tenir au Collège, & il y a un registre où seront portées les délibérations signées des administrateurs, à qui le supérieur rendra compte de ce que le bénéfice aura produit, si les bourses ont été remplies, si le Collège a eu 3000 livres clair & net, indépendamment des bourses. Quand il s'agira de se défaire d'un boursier pour cause de peu de progrès ou de mauvaise conduite, le supérieur n'en délibérera qu'avec M. l'évêque & le fondé de procuration de M. l'abbé de Molême; à deux voix contre une, le boursier sera exclus, & M. l'abbé obligé d'en nommer un autre. Seront libres aussi les Peres du Collège, s'ils ne vouloient plus tenir de pension, de payer cent écus pour chaque boursier dans telle autre pension de la ville qu'il plaira à M. l'abbé de Molême d'indiquer.

LA CONGRÉGATION.

Regg. 1628. Mss. Mor. Mss. Duh.

Les religieuſes de Sainte-Marie de Châlons connues ſous le nom de Congrégation de Notre-Dame, deſirant s'établir dans Troyes, demandèrent, en 1626, à y être admiſes pour y inſtruire gratuitement les jeunes filles dans la religion & dans le travail des mains ſuivant leur inſtitut. Des circonſtances particulières ne permirent pas aux maire & échevins de prendre d'abord aucune réſolution. Ces religieuſes réitérerent leurs ſollicitations en 1628. Mais dans ces entrefaites, les Urſulines de Châtillon-ſur-Seine ſe préſenterent pour être reçues dans cette ville en vertu de lettres-patentes & de deux lettres cloſes du roi. M. Eſprit, prêtre chargé de leur procuration, offrit vingt-deux mille livres pour acheter le collège de la Licorne. Alors, M. Collinet, marchand, chargé de pouvoir des Congrégantines, offrit vingt-quatre mille livres. La ville étoit partagée de ſentimens, il y avoit beaucoup d'intrigues, & les parties intéreſſées ſe donnoient pluſieurs mouvemens. M. Eſprit & M. Collinet enchériſſoient l'un ſur l'autre juſqu'à la ſomme de cinquante mille livres avec ſept mille francs comptant pour être employé à la réunion des hôpitaux.

Cette ſomme fit triompher les Congrégantines qui l'avoient offerte. Elles eurent la liberté de s'établir dans Troyes, & y arriverent de Vitry-le-François, le vingt neuf octobre. Elles furent d'abord reçues chez M. de Vienne, pere de l'une d'entr'elles. Elles ſe retirerent enſuite dans une maiſon vis-à-vis le portail de S. Pierre, & entrerent

Digitized by Google

enfin la veille de S. Thomas dans la maiſon du collège de la Licorne, où elles firent pluſieurs agrandiſſemens. Le jour de Noël, elles commencerent à dire la meſſe au chœur. La clôture y fut établie par l'évêque René de Breſlay le dimanche vingt-un janvier ſuivant, & leur égliſe fut dédiée ſous le vocable de ſaint Joachim. Le prélat, plein d'affection pour ces religieuſes, fulmina une excommunication contre quiconque oſeroit troubler leur repos ou leur nuire en quelque façon que ce fût. *Que ſi quelqu'un*, dit-il, *eſt ſi oſé & préſomptueux de l'entreprendre qu'il ſoit maudit, &c... Qu'il périſſe au jour du jugement, qu'il ſoit la pâture du feu éternel avec le diable & ſes anges*, &c. Le vingt-cinq mars ſuivant, cinq filles y prirent l'habit, & le lendemain de Pâques 1630, Catherine Paillot & Jeanne Leclerc y firent profeſſion entre les mains de l'évêque, & la reine Anne d'Autriche qui y aſſiſta leur donna le voile. Le monaſtère fut béni en 1635, & reçut ſes conſtitutions en 1641. La ſupérieure fut déclarée élective & triennale.

Depuis ce temps, ces religieuſes qui furent quelquefois juſqu'au nombre de cinquante, tinrent avec édification les écoles publiques & gratuites des jeunes filles. La piété & une ſage économie regnerent dans leur maiſon; elles aſſiſterent toujours les pauvres & s'en firent un devoir. Elles jouiſſoient d'une paix profonde & de l'amour du peuple; mais leur oppoſition à la ſignature de la Bulle *Unigenitus* donna lieu à l'orage qui les a diſſipées. Leurs claſſes furent interdites, & il leur fut défendu de recevoir aucune novice. En 1750, elles entreprirent de ſe défendre, elles préſenterent une requête, où elles expoſerent leurs moyens; elles firent imprimer un *mémoire juſtificatif*; mais,

Mém. juſt. pour les RR.

Digitized by Google

malgré toutes leurs remontrances, il fallut céder à l'autorité & ſe ſoumettre à la diſperſion.

Alors, pénétrées de douleur, elles ſortirent de Troyes le ſept octobre 1762, & ſe rendirent les unes à Châlons & les autres à Vitry. Depuis, on a mis dans leur couvent les Filles de Saint-Bernard, dites du *Bon-Paſteur*, qui avoient été d'abord dans le marché à bled, & enſuite, depuis 1750, dans la maiſon des Carmélites, où ſont aujourd'hui les Jacobins. Nous en parlerons à leur article.

Digitized by Google

PAROISSE
DE SAINTE-MADELEINE,
SUCCURSALE DE SAINT-REMI.

LEs anciens titres de cette paroiſſe ayant été volés en 1530, nous ne pouvons aſſigner ici l'époque préciſe de ſa conſtruction ; mais il eſt certain qu'elle ſubſiſtoit dès le 11e. ſiécle, où le chapitre de la cathédrale & celui de Saint-Etienne y alloient en proceſſion le troiſiéme jour des Rogations. On fut obligé, en 1501, de rétablir à neuf la moitié du vaiſſeau qui menaçoit ruine, d'où vient la différence d'architecture du chœur d'avec celle du corps de l'ancienne égliſe. On ſe contenta de ſoutenir cette derniere partie par des bourdons que l'on y voit encore aujourd'hui, & depuis 1508 on fit faire le jubé tant pour orner l'égliſe que pour ſoutenir les deux pilliers du chœur. On remarque que l'architecture gothique n'a rien de plus hardi que ce jubé. Il eſt abſolument plat & terminé en ſous œuvre par trois culs de lampe à jour. Son auteur Jean de Gualde (*) eſt enterré deſſous & y attend la fin du monde *ſans crainte d'être écraſé* comme il s'exprime lui-même dans ſon épitaphe.

Mſſ. Tr. Mſſ. Duh. Mſſ. Còrn. Eph. Tr.

*ou Gayide.

En 1535, le cimetiere fut fermé de murailles, & l'on commença un charnier voûté qui ne fut point achevé & dont on voit encore des reſtes. Au bout de ce cimetiere étoit la chapelle de Bethléem fondée par Jacques Vignier & Marie de Meſgrigny ſon épouſe. Elle eſt entiérement

Digitized by Google

abolie. Les fondemens de la tour furent jettés en 1531, & l'ouvrage fut achevé en 1559. Sa hauteur eſt de cent quinze pieds. L'horloge eſt de 1537, & trois ans après Nicole Huitier, prêtre, fit les orgues, qui, en 1715, furent miſes dans l'état où elles ſont aujourd'hui. La décoration du maître-autel eſt d'un bon goût. Les orfévres firent les grandes vitres & le retable. Le tableau repréſente Marie écoutant les inſtructions de Jeſus-Chriſt, tandis que Marthe ſa ſœur s'occupe du ſoin du ménage. Les dix petits tableaux des piédeſtaux des colonnes ſont de Nicot, peintre de Troyes, & l'un des meilleurs éleves du Pouſſin. Le tableau de la chapelle de ſaint Joſeph eſt auſſi de lui. En 1773, on a entouré le chœur de grillages de fer d'un mauvais goût. La chapelle de ſaint Blaiſe fut bâtie par un ſieur des Eſſarts, chambellan de Charles VII. qui fonda une meſſe pour être dite par un prêtre *bon homme, ne vicieux, ne concubinaire.* Dans la fondation d'une autre meſſe, au quatorziême ſiécle, par MM. de Roffey, il eſt porté qu'elle *ſera clicottée, dite & chantée par un prêtre ne vicieux, ne ſcandaleux, ne concubinaire, ou à tout le moins ſecret de ſes pouvres fautes.*

Les fondations de cette paroiſſe ſont conſidérables. L'office canonial y a été fondé par M. Odard Hennequin, qui, depuis, a été évêque
Defg. 1534. de Troyes. Les contrats ſont de 1503 & de 1506. En 1534, Nicolas Fay & Iſabeau Monnot ſon épouſe, fonderent, pour tous les dimanches de l'année, une diſtribution de petits pains-quartiers aux pauvres de la paroiſſe. Mais le revenu ayant ſouffert pluſieurs réductions, & ne ſuffiſant plus pour les charges, la dépenſe fut auſſi réduite à la ſomme que la fabrique recevoit des fondateurs.

Digitized by Google

Le même Fay & sa femme avoient encore fondé une distribution de pains aux anniversaires des Quatre-Temps ; elle a été réduite & convertie en quatre services aux Quatre-Temps, & trois messes par semaine avec un autre le lendemain de *Quasimodo*, à la fin duquel on distribue 20 s. aux pauvres.

Les familles de Mauroy, d'Hennequin & de Lefebvre se sont aussi distinguées par leurs bienfaits envers cette église. On y voit leurs armes avec quelques épitaphes & quelques verrieres qui l'indiquent.

La paroisse de Sainte-Madeleine est une des plus considérables de la ville pour le nombre de ses prêtres, par ses offices & par la qualité de ses paroissiens. Elle est depuis plusieurs siécles la paroisse des gens de robe, & le curé de Saint-Remi y fait sa résidence. La population y est diminuée depuis deux cens ans, & l'on y compte aujourd'hui environ dix-huit cens communians suivant le pouillé du diocèse. La dédicace de cette église se célebre le dimanche qui précede l'avent. Il y a en titre, les chapelles de saint Jean-l'Evangéliste, sainte Catherine, saint Pierre, saint Antoine, saint Nicolas, saint Quirin qui est à la présentation de la famille des Marisy de Cervet. Les autres sont à la collation du chapitre de la cathédrale.

En 1700, la paroisse de Saint-Frobert disputa à celle de Sainte-Madeleine la prérogative de premiere succursale de Saint-Remi. Les marguilliers & paroissiens produisirent leurs titres ; & celle de Sainte-Madeleine se trouvant supérieure de plus de deux siécles à celle de Saint-Frobert, M. de Chavigny, alors évêque de Troyes, maintint Sainte-Madeleine dans ses droits & dans sa possession de premiere succursale. Ceux de Saint-Frobert

renouvellerent encore la diſpute en 1702, au *Te Deum* pour la victoire de Denain, & en 1708, pour celui de la priſe de Tortoſe ; mais il leur fut défendu de cauſer à l'avenir aucun trouble à l'égliſe de la Madeleine, attendu que, dans tous les regiſtres du chapitre, elle étoit marquée la premiere. La paroiſſe de la Madeleine eſt bornée à l'orient par celle de Saint-Remi ſon égliſe matrice, au midi par la paroiſſe de Saint-Jean, au couchant & au nord par les murailles de la ville. Elle comprend dans ſon étendue le couvent des Jacobins autrefois des Carmélites & l'Hôpital-Saint-Abraham.

LES CARMÉLITES,

Aujourd'hui LES JACOBINS.

Mſſ. Duh. Ce couvent doit ſon origine à Marie de Meſgrigny, fille d'Euſtache de Meſgrigny (1), & épouſe de M. Vignier, conſeiller d'état. Elle s'adreſſa, pour cet effet, au cardinal de Bérulle, ſupérieur des Carmélites, à qui elle offrit la maiſon de ſon pere, & ſe chargea de doter les religieuſes. Dès qu'elle eut tous les pouvoirs néceſſaires, M. (1)

(1) Euſtache de Meſgrigny étoit ſeigneur de la Loge, de Moucey, de Bercenay & de Villebertin, & procureur-général au Parlement transféré à Châlons en 1589.

(2) Jacques Vignier : marquis de Ricey, comte de la Chapelle-Gonthier, baron de Juilly, Villemaur & Saint-Liébaut ; conſeiller au Parlement de Bourgogne, enſuite conſeiller au Grand Conſeil, maître des requêtes, conſeiller d'Etat ordinaire, intendant des finances, préſident aux Etats de Bourgogne.

Digitized by Google

Vignier fit venir ſix Carmélites, quatre de Rouen & deux de Dieppe, qui arriverent à Troyes le treize ſeptembre 1620. Le même jour, la ville tint une aſſemblée pour examiner ſi ce nouvel établiſſement ne lui ſeroit point à charge; elle propoſa des articles portans en ſubſtance » qu'elles » donneroient ſi bon ordre à leur dotation qu'elles » ne chargeroient point la ville & les habitans, » que le tiers des religieuſes ſeroient priſes des » filles de cette ville, qu'elles recevroient à moindre condition que les autres, & que, ſi elles » en prenoient gratuitement, celles de la ville » ſeroient préférées; que les dimanches & fêtes » ſolemnelles, elles ne feroient point célébrer » leur meſſe pendant la meſſe paroiſſiale; que, » pour le temporel, elles ſeroient ſujettes à la juſtice du bailliage de Troyes; que les rentes qu'elles » prendroient des religieuſes ſeroient ſeulement » viageres; enfin qu'elles ne pourroient acquérir » d'autres bâtimens que ceux où elles étoient établies ſans le conſentement des officiers du roi » & de la ville «. Ces articles furent acceptés, & la ſupérieure les fit ratifier par les ſupérieurs de ſon ordre dans l'intervalle d'un mois.

Ces religieuſes ainſi établies avec la ſatisfaction de ceux qui y avoient concouru, le Saint-Sacrement fut expoſé dans une ſalle de la maiſon de Me Vignier, qui fut convertie en chapelle ſous le vocable de l'incarnation, & ſœur Marie de la Trinité, premiere Carmélite de France, fut nommée premiere ſupérieure.

Ces religieuſes s'attirerent la bienveillance des citoyens, & mériterent les largeſſes de pluſieurs perſonnes pieuſes. Ces largeſſes les aiderent à augmenter leurs bâtimens & à conſtruire une égliſe plus ſpacieuſe & plus commode. La pre-

Digitized by Google

miere pierre fut posée le vingt mars 1666 par M. de Machaut, intendant de Champagne ; & le dimanche 14 octobre 1668, M. Malier, évêque de Troyes, fit la bénédiction de cette nouvelle église. L'année suivante, le trente-un d'août, M. de Clermont-Tonnerre, évêque de Noyon, neveu des fondateurs, fit, en grande solemnité, la dédicace sous le titre de l'incarnation, & dans la suite les religieuses en célébrerent tous les ans l'anniversaire à pareil jour.

Cet édifice, sans être grand, est bien proportionné. L'intérieur est décoré d'un ordre ionique-pilastre avec portiques d'un bon goût ; le berceau en plâtre qui forme la voûte est bien exécuté, & le plus riche qui soit dans Troyes. Le maître-autel est en menuiserie un peu trop chargée, il est orné de six colomnes torses entourées de pampres, & décoré de côté & d'autre d'une figure en relief de grandeur naturelle, l'une de saint Joseph & l'autre de sainte Thérese. Le tableau du retable très-estimé est de Louis Herluison, troyen, l'un des meilleurs éleves de Noël Coypel. On voit encore dans cette église plusieurs autres tableaux d'histoire de la vierge par le même. Sur la corniche sont en relief plusieurs anges, qui par leurs attitudes & leurs instrumens de musique marquent l'admiration & la joie où ils sont de voir s'opérer le mystère de l'incarnation. La sacristie étoit très-riche pour les ouvrages en broderie d'or ou d'argent & pour les piéces d'orfévrerie. On admiroit surtout un soleil enrichi de pierreries & d'émaux éclatans, donné par madame la marquise de la Valiere.

MM. de Vienne fonderent dans cette église la chapelle qui est au côté gauche de la nef & qu'ils choisirent pour leur sépulture. On y voit l'épitaphe

phe de Louis de Vienne décédé le dix-neuf novembre 1703, & celle d'Antoine de Vienne, où sont rapportés les événemens les plus remarquables de sa vie, & une troisième qui est celle de M. le comte de Morville, fils de M. d'Arménonville, garde des sceaux, mort le 3 février 1732.

Les Carmélites n'essuyerent aucune disgrace jusqu'au moment des affaires de la bulle *Unigenitus*, à laquelle elles ne voulurent point se soumettre. M. de Chavigny, évêque de Troyes, leur laissa la liberté de penser & d'agir, & en 1726, M. l'abbé Lallemand, leur visiteur-général, essaya en vain d'obtenir leur adhésion. Trois ans après, il fut nommé à l'évêché de Seez, & il eut pour successeur dans la place de visiteur M. Savalette, doyen de Saint-Germain-l'Auxerrois. Celui-ci, chargé par la cour de soumettre ces religieuses, vint en ce monastère pour les engager à recevoir la bulle. Ses efforts furent inutiles, & toutes ses représentations ne produisirent aucun effet. Pendant tout l'épiscopat de M. Bossuet, elles jouirent d'une tranquillité profonde à cet égard. A l'avénement de M. Poncet sur le siége de Troyes, on leur fit de nouvelles propositions & elles montrerent aussi une nouvelle résistance. Dom la Taste, nouveau visiteur & évêque de Bethléem, apporta tous ses soins & toute son application pour les engager à une acceptation; mais il trouva la même inflexibilité que ses prédécesseurs. On en informa En 1748. la cour, qui ordonna l'expulsion de ces religieuses & leur dispersion dans d'autres monastères.

En 1749, par arrêt du conseil, cette maison fut mise en économats, ainsi que celle du fauxbourg dont nous parlerons ailleurs, & M. l'évêque fut chargé d'établir des économes, à la charge de lui rendre compte. Six religieuses de la ville

Digitized by Google

& deux du fauxbourg prirent le parti de la fuite. Le viſiteur dont la Taſte obtint alors un monitoire que le ſeul curé de Saint-Jacques refuſa de publier. Les Carmélites fugitives ſignifierent une oppoſition. Le vice-promoteur préſenta une requête d'après laquelle il fut conclu de paſſer outre. Le curé de Saint-Jacques refuſa toujours la publication ; procès-verbal de part & d'autre ; nouvelle injonction ; nouveau refus & appel comme d'abus ; mais la procédure ne fut pas portée plus loin.

Après tant de débats & de conteſtations, les Carmélites furent enfin obligées d'abandonner leur maiſon, & le ſix janvier 1750, les filles de Saint-Bernard y entrerent à titre de loyer des Carmélites du fauxbourg. Elles y reſterent juſqu'en 1762 qu'elles furent transférées à la Congrégation pour faire place aux Jacobins qui y demeurent depuis 1766. Il y eut alors beaucoup de changemens, & la plus grande partie des bâtimens fut détruite pour ne laiſſer que ce qui leur étoit néceſſaire. La ſainte Théreſe qui étoit à l'une des niches du portail, a été métamorphoſée en une ſainte Catherine ; de ſaint Joſeph on eût fait un ſaint Dominique ; mais l'exécution a paru impoſſible, & l'on ſe propoſe d'y mettre le ſaint Dominique qui étoit au portail de l'ancienne maiſon de ces religieux.

Digitized by Google

HOPITAL DE SAINT-ABRAHAM.

Henri I. comte de Champagne, dans son voyage de la Terre-Sainte, fonda, en 1178 ou 1179, un hôpital sous le nom de Maison-Dieu-Saint-Abraham, à Troyes, dans la rue de la *Roirie*, ou *Rouairie*, pour les pélerins de Jérusalem & pour les orphelins qui se destinoient à ce voyage. Cet hôpital subsista, suivant les intentions du fondateur, jusques vers le milieu du quatorziême siécle; mais alors il fut presqu'entiérement détruit par les Anglois qui exerçoient leur fureur dans la France. En 1370, l'évêque Henri de Poitiers, laissa, par son testament, de quoi réparer cette maison, & chargea les exécuteurs d'y faire bâtir une chapelle. L'évêque Pierre d'Arcies qui mourut en 1395, y laissa aussi une somme par son testament. Elle étoit alors gouvernée par des freres & des sœurs avec un administrateur pour la célébration des divins offices.

Mém. Com. Mss. Duh. C. prompt. f. 208. Deigu. 1370.

Environ deux siécles après, cet hôpital fut converti en une communauté de *Repenties* ou Filles-Pénitentes, d'où la rue fut appellée *Rue-des-Filles*. L'évêque Jacques Raguier y donna les mains & concourut à l'exécution de ce projet. Sur ses représentations, le roi François I. s'en déclara le protecteur, permit à ces Filles d'acheter telle maison qu'il leur plairoit, sans payer d'amortissement; & pour les former, il envoya un certain nombre de filles du couvent des *Pénitentes* de Paris. L'évêque de Troyes, pour obtenir la confirmation de cet établissement, s'adressa au pape Léon X. qui accorda, en faveur de ces

Lettr. paten. 1516.

21 déc. 1517.

Digitized by Google

Filles, une bulle, en vertu de laquelle l'évêque Guillaume Parvi, en 1519, les établit en communauté sous la regle de saint Augustin, approchant celle du Bon-Pasteur. Elles furent gouvernées par des supérieures nommées par l'évêque, & indépendantes en tout de l'administration de l'Hôtel-Dieu-le-Comte.

Dans le fameux incendie de 1524, leur maison fut réduite en cendres & demeura longtemps sous ses ruines. Enfin, au commencement du siécle dernier on travailla à la reconstruire, l'ouvrage fut achevé en 1619, & les Pénitentes filles & femmes furent remises en possession de cet hôpital; mais, en 1630, se trouvant hors d'état de subsister, l'évêque René de Breslay y mit la réforme, & leur fit embrasser l'institut de la visitation comme nous l'avons dit à cet article. Elles donnerent tous leurs biens aux Visitandines, & leur hôpital ne fut point compris dans la réunion des autres hôpitaux de la ville. Cependant, quelque temps après, les religieuses furent attaquées à cet égard par les administrateurs. Il y eut un procès qui dura trois ans; & enfin, par une transaction de 1636, il fut arrêté que les biens des Repenties unies aux Visitandines, appartiendroient aux hôpitaux, mais que les religieuses de la Visitation jouiroient du revenu de ces biens jusqu'à la mort de la derniere des Repenties.

Vers 1673, ces biens occasionnerent encore un procès entre les administrateurs de l'Hôtel-Dieu & les chevaliers de Notre-Dame du Mont-Carmel. Ceux-ci demanderent que les administrateurs fussent condamnés de leur en laisser la libre possession & jouissance, avec restitution des fruits & revenus depuis vingt-neuf ans. Enfin, après trois ans de litige, tant à Troyes qu'à la chambre

Digitized by Google

royale de l'arſenal de Paris, il y eut arrêt qui déchargea les adminiſtrateurs de la demande des chevaliers du Mont-Carmel. Cet arrêt eſt du vingt-deux janvier 1675.

L'Hôpital-Saint-Abraham a été abandonné pendant plus d'un ſiécle. Mais depuis quelques années, MM. de Villebertain & de Saincy, & mademoiſelle de Barral, ſœur de M. l'évêque de Troyes, en ont formé une maiſon d'orphelines, qui y ſont admiſes en apportant un lit ou la ſomme de quarante livres. Elles y ſont occupées à une filature de coton, & inſtruites dans les devoirs du chriſtianiſme. Elles ſont patentées depuis 1775.

PAROISSE

DE SAINT-FROBERT,

IIme. Succurſale de SAINT-REMI.

On ignore le temps précis de la fondation de cette paroiſſe. Deſguerrois, ſur la foi d'une antique tradition, dit qu'elle fut bâtie ſur le ſol de la maiſon paternelle de Saint-Frobert. M. Duhalle, dans ſon manuſcrit, dit qu'elle *n'étoit dans ſon origine qu'une ſimple petite chapelle de la maiſon abbatiale de Montier-la-Celle.* Les plus inſtruits des antiquités de Troyes diſent que juſqu'aux 12e. & 13e. ſiécles, l'enceinte de cette paroiſſe étoit une Juiverie, c'eſt-à-dire, une habitation de Juifs établis dans cette ville, d'où la rue du Flacon eſt nommée, dans les anciens titres, la rue des Juifs. Leur cimetiere étoit à l'entrée du fauxbourg de Preize au lieu communément dit le *Champ-*

Deſguerrois Mſſ. Traſſ. Mſſ. Duh. Mſſ. Corn.

Madeleine. Plusieurs croient même que cette église étoit leur synagogue. La paroisse n'a donc pû se former que depuis l'expulsion des Juifs au commencement du quatorzième siécle, & le plus ancien titre est une transaction de 1496 entre l'évêque Jacques Raguier & le chapitre de la cathedrale. (1)

C. prompt. fol. 240. v.

L'église de Saint-Frobert étoit desservie, dans les commencemens, par un prêtre de Saint-Remi, commis par le curé pour y dire la messe à sept heures du matin & les vêpres à une heure après-midi, les dimanches & principales fêtes de l'année. Enfin, les paroissiens ayant préparé un logement, obtinrent qu'un vicaire y fit sa résidence. Vers 1721, on y construisit des fonts baptismaux. Nous avons parlé à l'article de Sainte-Madeleine de la dispute qui s'étoit élevée pour la prééminence de ces deux paroisses en qualité de succursales de Saint-Remi. Les paroissiens de Saint-Frobert furent déboutés de leur demande & l'église de Sainte-Madeleine conservée dans son droit de primauté.

V. l'article de Ste Madel.

Le portail collatéral - septentrional de Saint-Frobert que l'on dit être exécuté sur les desseins de Dominique, est décoré d'un ordre corinthien-pilastre très-mesquin. La corniche est ionique, & le fronton est d'un mauvais goût. Si cette composition est de Dominique, elle prouve que cet artiste étoit meilleur sculpteur qu'architecte. Ce

(1) *Sciendum est quod in dicta ecclesia Sancti Remigii est unus curatus, quatuor capellani & tres clerici deservientes ipsi ecclesiæ Sancti Remigii, ac ecclesiis B. Mariæ Magdalenæ & Sancti* FRODOBERTI *ipsius ecclesiæ Sancti Remigii succursibus. Prompt. f.* 240. On voit ici que l'église de Saint-Frobert n'est nommée que comme seconde succursale de Saint-Remi.

Digitized by Google

portail fut fait en 1621, & M. Groſley en a donné lagravure dans ſes Ephémérides Troyennes. Parmi les tableaux de cette égliſe, dont aucun n'eſt de Létain, on remarque celui de la bénédiction de Jacob. On y diſtingue encore un grand crucifix & une bonne copie de la ſainte famille de Raphaël. Le docte Camuſat, auteur du *Promptuarium* & de pluſieurs autres ouvrages, eſt inhumé dans cette Egliſe, où l'on voit ſon épitaphe qui eſt un éloge complet en ſtyle lapidaire, dans la chapelle de Notre-Dame fondée par la famille de Meſgrigny : elle eſt conçue en ces termes :

Epitaphium clariſſimi & doctiſſimi viri

D. D. Nicolai Camuſatii Trecenſis eccleſiæ Sancti Petri canonici.

Siſte viator, nec muſarum parentem pedibus calca,
Venerare in hoc tumulo magni Camuſatii olim eruditum caput,
Suſpice litterarii vetus ſacrarium,
Et viventem quondàm ſcientiarum officinam demirare.
Heu jacet magni nominis umbra !
Luge, ſi litteras amas, quas jam ipſe deperiit,
Geme, ſi pietatem profiteris, quam coluit,
Plange, ſi cenſeris inter cives, quos ornavit,
Si annos computes, vixit octogenario major, ſi eruditionem ſpectes
ſeculis omnibus antiquior.
Multas retrò ætates emenſus, non annorum ſpatiis, ſed ſtudiorum
circulis, & quod mirêre tot evolvit
Mundi ſeneſcentis tempora nec ſenuit.
Ingenio ſemper vividus, memoriâ firmus, acumine vegetus,
At dùm numeravit annos, facta ponderavit,
Imperatorum, nobilium, præſulum imagines pinxit nec vidit,
Veruſtas plurium ſæculorum ſtirpes retexuit pœne unius horæ

Circuitu, dissolutas conseruit inviolabilis styli nexu,
Detrimento nullo magnitudinis, præconio virtutis, sed sine
Dispendio veritatis, perlustravit provincias animi gressibus
Non corporis passibus
Cruentas strages regnorum & fortunæ ludos spectavit tranquillus
Omnia denique movit immotus
Nec vacillavit dexterâ, nec exerravit linguâ nec defecit industria
Inter tot dotes spectabilis omnibus, sibi despectus,
Humilis pœne ad fastigium, infensior ad plausum,
Corporis habitu incultus & docto librorum pulvere sordidus,
Cultum spernebat corporis, ornatum quærebat mentis, atnon pompam
virtutis,
Colebat pietatem religiose sine fastu,
Pius sacerdos sine apparatu,
Propriæ arbiter conscientiæ, nec judex alienæ,
In egenos munificus, in seipsum parcus, sed ubique secretus,
At plus radiavit gloria dùm latuit, extrà Galliam scientia transvolavit
Sortita est præcones quos habere non potuit spectatores,
Nota quidem singulis sed plus exteris chara quàm suis,
Quamvis fuerit lux patriæ splendor Galliæ decus ecclesiæ,
Sed heu tantum sydus parca vindex extinxit!
Illuxit cæteris, sibi defecit.
Deplora, viator, mortuæ lucis dispendium, & te quoque cogita moriturum.
Parenta litterarum parenti:
Apprecare illi æternitatem fælicitatis qui pluribus contulit æternitatem
nominis.

SPECTA, ORA, ET LUGE.

Obiit XX. Jan. an M. D. C. LX. ætatis suæ LXXX.

R. I. P.

Digitized by Google

Cette paroiſſe n'eſt pas conſidérable ; elle n'a guères que ſix à ſept cens communians. Le chapitre de la cathédrale y a droit de viſite & de juriſdiction. Elle eſt bornée au nord par les murs de la ville, à l'orient par la paroiſſe de Saint-Nizier, au midi par celle de Saint-Jacques qui la reſſerre, & au couchant par celle de Saint-Remi. Elle comprend le couvent des Cordeliers, le Petit-Séminaire, autrefois le Petit-Montier-la-Celle & l'emplacement d'une maiſon d'Orphelines qui ne ſubſiſtent plus.

LES CORDELIERS.

Les Freres Mineurs connus ſous le nom de Cordeliers furent établis, en 1237, par Thibaut IV. comte de Champagne, hors de la ville, proche la porte de *Céſar*, aujourd'hui de *Comporté*. Ils y demeurerent environ vingt-ans, pendant leſquels Frere Jean, profès de la maiſon & docteur de Paris, ſollicita, auprès du comte Thibaut V. un autre établiſſement dans la ville même. Vers 1258, ce prince leur donna l'emplacement qu'ils occupent aujourd'hui dans le quartier de la Broce-aux-Juifs, *locum de Brocia*. (1)

De orig. Seraph. Reli. Franciſ. 3. part. Deſg. ann. 1237. Mem. de Bau. t. 2. p. 200. Mſſ. Duh. Mſſ. Gourd. Mem. comm.

Ce nouvel établiſſement ne fut pas ſans difficultés. Les chapitres de Saint-Pierre & de Saint-

(1) Deſguerrois attribue cette tranſlation des Cordeliers à Thibaut IV. mais ce prince étoit mort en 1253 ou 1254. M. Duhalle, à ſon tour, confond le pere avec le fils, & donne pour fondateur, aux Cordeliers, Thibaut V. au lieu de dire qu'ils furent établis par ſon pere Thibaut IV.

Digitized by Google

Etienne, & les curés de Saint-Jean & de Saint-Remi s'y oppoſerent ſous prétexte de droits annuels qui leur étoient dûs ſur quelques maiſons. Frere Jean pourſuivit l'affaire & la fit porter au pape Alexandre IV. Le ſouverain pontife nomma des arbitres, & il fut ordonné que les Cordeliers feroient une rente de vingt livres au chapitre de Saint-Etienne & au curé de Saint-Remi ; ce qui fut exécuté & payé par les procureurs du comte de Champagne.

Juillet. Août. En 1271, le comte Henri III. fit encore acheter en ſon nom quelques maiſons & places pour augmenter le couvent & le fermer de murailles, & ratifia les donations de ſon Frere Thibaut V. Depuis la réunion de la Champagne à la couronne nos rois ont confirmé l'établiſſement des Cordeliers. En 1299, Philippe-le-Bel ordonna au bailli de Troyes & à tous ſes juſticiers de prendre ce couvent ſous leur protection & ſauve-garde, & de les maintenir dans leurs privilèges. Louis Hutin, en 1315, leur fit rendre des aumônes & des legs pieux qui leur étoient refuſés, & manda au bailli de Troyes de faire jouir ces religieux d'une place qui avoit communication juſqu'à la *Tour Royale*. Charles V. en 1378, fit rétablir la place du jardin & la rue ou paſſage entre le couvent & la tour. Charles VI. en 1381, exempta les Cordeliers de tous droits d'entrée dans la ville. Charles VII. leur remit une rente qui lui étoit due ſur leur jardin, & amortit toute l'enceinte de leur couvent. Louis XI. les confirma dans le droit de funérailles qui leur étoit diſputé par les curés de Saint-Jean & de Saint-Remi, en 1475. François I. leur remit une cenſe de quarante ſols pour une partie de leur jardin, & leur accorda, en 1529, le *Franc-ſallé* de ſix minots de ſel, à la

Digitized by Google

ſollicitation du Pere Antoine Vriot, docteur de Sorbonne. Dans la ſuite ils n'ont plus joui que de quatre minots ; &, en 1774, ils ont encore eſſuyé la ſuppreſſion d'un minot.

L'égliſe de ce couvent fut bâtie par les ſoins du Frere Jean, ſous la protection du pape Alexandre IV qui donna une bulle à cet effet en 1259. La premiere pierre fut poſée par Nicolas de Brie, évêque de Troyes. L'édifice fut achevé en 1263 & dédié ſous le vocable de Saint-Jean-l'Evangéliſte & de Sainte-Madeleine. Les diverſes parties du couvent furent faites à pluſieurs repriſes. Vers 1523, le gardien Banqueville fit bâtir l'aile du cloître du côté du réfectoire. En 1546, le provincial Morelli, natif de Troyes, fit conſtruire l'aile du côté de la ſacriſtie, & les deux autres, avec le bâtiment qui regarde la rue du Bois & celui qui ſert maintenant d'écurie aux chevaux de la maiſon du roi.

Le bâtiment de la chapelle de la paſſion fut projetté, en 1476, par Nicolas Guiotelli (1), docteur de Sorbonne, qui intéreſſa à cette conſtruction le Pape Sixte IV. avec qui il avoit fait ſes études. Le provincial Regnault de Mareſcot le fit achever en 1481, & l'orna de diverſes peintures que le laps des temps a gâtées. Il en fit mettre une inſcription conçue en ces termes :

Sit, Franciſce Pater, commendatus tibi frater
Hic Reginaldus qui dedit iſtud opus.
Sacra ſit hæc ara, pariter picturaque ſiſtit
Anno quem breviter hic numerare potes. 1487.

(1) Guiotelli mourut en 1494, & Mareſcot en 1499. Ces deux religieux bienfaiteurs ſont enterrés dans la chapelle de la paſſion.

Digitized by Google

Ce Regnault fit auſſi préſent du pupitre de cuivre & du beau calice de vermeil qui n'a pû être vendu en 1689 lorſque le roi fit vendre les argenteries des ſacriſties, parce qu'on vit ces mots gravés au bas : *Non venundetur.*

Ce que nous venons de rapporter d'après des mémoires sûrs montre l'erreur de M. Groſley qui
Eph. 1765. dit, dans ſes éphémérides, que la chapelle de la paſſion fut élevée au commencement du ſeizième ſiécle. Nous en ſommes d'autant plus étonnés que ce ſavant n'ignore pas que le pape Sixte IV. ne vivoit plus au ſeizième ſiécle & qu'il étoit mort en 1484. Cette chapelle contient cinq arcades dans ſa longueur, elle renferme la bibliothèque qui peut paſſer pour une des belles conſtructions dans le genre gothique : On voit, ſur l'un des vitraux, l'hiſtoire d'une mere, qui, pendant le ſiége de Jéruſalem par Titus, fit rôtir à la broche ſon propre fils & le mangea.

Pluſieurs perſonnages illuſtres ſont inhumés dans cette chapelle, & entr'autres Robert de Chantaloë, ſeigneur de Baire, mort en 1535, & Catherine Dorigny ſon épouſe en 1550. Dans le caveau pratiqué ſous le ſanctuaire ſont Pierre Pithou, mort en 1596, & François Pithou ſon frere, mort en 1621, avec leurs épitaphes : Pierre compoſa lui-même la ſienne, & il ordonna qu'elle fût miſe ſur ſon tombeau.

P. PITHŒI.
J. C. P. F.
BENE. DE. SUA.
BENE. DE. POSTERA.
ÆTATE. MERITI.
CORPUS.
MAJORUM. SEPULCHRO.
CONDITUM.
RESURRECTIONEM ET IMMORTALITATEM.
HIC EXPECTAT.
R. I. P.

Digitized by Google

Le vaiſſeau de la bibliothèque fut bâti en même temps que la chapelle. Dans le ſiécle dernier, M. Hennequin, docteur & lecteur en théologie de la maiſon & ſociété de Sorbonne, le trouva digne de ſervir de dépôt pour les livres qu'il vouloit conſacrer au ſervice de ſes compatriotes. Il en fit la donation le vingt-deux novembre 1651 ; &, après ſa mort, en 1658, tous ſes livres manuſcrits & imprimés y furent dépoſés. Deux ans après, le chapitre provincial ratifia cette fondation, & les Cordeliers promirent d'*approprier le lieu* qui ſeroit appellé *LA BIBLIOTHEQUE DE TROYES*. Ils s'obligerent en même temps d'établir un bibliothécaire pour ouvrir la bibliothèque les lundis, mercredis & vendredis depuis midi juſqu'au ſoleil couchant. M. Hennequin nomma, pour inſpecteurs ou ſurintendans, l'évêque de Troyes, le doyen de la cathédrale, le doyen des conſeillers du bailliage & celui des conſeillers de ville, qui doivent en faire le récollement tous les trois ans. A ſa donation il joignit deux mille quatre cens livres qui furent placés ſur l'Hôtel-Dieu qui en devoit payer l'intérêt annuel aux Cordeliers.

Cette bibliothèque qui eſt nombreuſe & réunit de bonnes éditions a été longtemps négligée. Pluſieurs livres ont été égarés ou vendus dans les rues ; en 1773, le P. Leclerc qui ſe chargea de la fonction de bibliothécaire, la remit en ordre & y fit préſent d'environ deux cens volumes. On recommença de l'ouvrir le premier lundi de mars ; mais, au bout de quelques mois, des difficultés s'étant élevées à cet égard parmi les religieux, elle fut encore fermée & la clef remiſe à M. Dereins, maire de la ville. Depuis ce temps, le ſoin de cette bibliothèque a été confié au P. Gambiez

Digitized by Google

qui y prend le plus grand intérêt & ſe fait un plaiſir de ſeconder les amateurs dans leurs recherches.

L'égliſe des Cordeliers eſt grande & belle ; le jubé, conſtruit en pierre, décoré d'ordre dorique, eſt très-bien compoſé, mais un peu trop chargé d'ornemens. On y remarque la *Mater doloroſa* que Girardon regardoit comme le chef-d'œuvre de Gentil & de Dominique. Les connoiſſeurs deſireroient ſeulement que l'air de la tête ne fût pas ſi jeune. Les SS. Creſpin & Creſpinien faits d'une ſeule pierre & le Rictiovare ſont très-inférieurs en mérite. Il y a pluſieurs tombes & épitaphes parmi leſquelles on diſtingue la ſuivante qui ſe lit dans la nef. » Cy repoſe & giſt Louis » Duval, écuyer, en ſon vivant ſeigneur haut- » juſticier, moyen & bas de la terre & ſeigneu- » rie de Fay, des Bois de Pompée & Sainte-Co- » lombe près Nogent-ſur-Seine, lequel décéda » en cette ville de Troyes le dernier jour d'oc- » tobre l'an mil ſix cens & deux, & qui de ſon » vivant avoit donné tous ſes biens à ſon fils, » réſervant les uſufruits pour lui ſa vie durant. » Il prie tous ceux qui liront cette mémoire de » prier Dieu pour lui, & qu'ils ne faſſent pas » comme lui, car il s'en eſt fort mal trouvé. «

Dans le chœur fut inhumé, en 1507, le P. Raphaël Lebel, ancien Provincial que nos mémoires diſent avoir été nommé par le Pape Alexandre VI. à l'évêché de *Magore* ou *Tégitane*, & donné pour ſuffragant à l'évêque de Troyes. Il mourut en viſitant un lieu nommé Château-Saint-Jean *Caſtrum Sancti Joannis*. Nous ignorons quel étoit cet évêché, & nous ne voyons nulle part que l'évêque de Troyes ait jamais eu aucun ſuffragant. On voit à l'entrée du chœur

Digitized by Google

l'épitaphe de Jean *Pulchri* qui paroît indiquer le même perſonnage. Derriere le chœur eſt la ſépulture du P. Ambroiſe Milley qui a fait planter la vigne qui eſt derriere le couvent, & mourut en 1568. Il a fait, ſur le nouveau teſtament, des commentaires qni ne ſont point parvenus juſqu'à nous.

On voit ailleurs l'épitaphe en proſe françoiſe & en vers latins du P. Théodorique Bouquet, cuſtode de Champagne, mort en 1518. Les vers ſont relatifs à ſon nom.

Quis tu, dic ? Bouquetus ego ; quia dic mihi quantus ?
Verbiſator, doctor hìc quoque rector eram.
Cur tua conſertos referunt cognomina flores ?
Moribus ut quadrent florida ſerta meis.
Religio, probitas, doctrina, modeſtia, flores
Qui mihi perpetuo florea ſorte dicant.

Sous une arcade pratiquée dans la muraille du chœur eſt le tombeau de Michel Juvenal des Urſins, ſeigneur de la Chapelle-Gonthier, &c. & bailli de Troyes, mort en 1470, & d'Yolande de Montberon ſon épouſe. Dans la chapelle de ſaint François fut inhumé Oudart Colbert, ſeigneur de Villacerf, Saint-Pouange & Turgy. La pierre de marbre noir qui étoit ſur ſa ſépulture & eſt aujourd'hui dans le veſtibule de la ſacriſtie, nous apprend qu'il décéda le treize janvier 1640, âgé de quatre-vingt ans. Dans la nef, contre le mur, on voit deux figures, dont l'épitaphe fait connoître que c'eſt Jean Chevrier, réformateur, maître & viſiteur-général pour le roi des merciers, des marchandiſes de pluſieurs provinces, & Cathe-

Digitized by Google

rine Leriche, ſon épouſe, qui ont fait du bien au couvent. On remarque encore la ſépulture de Jacques de Mauroy (1), écuyer, ſeigneur de Plyvot, mort le neuf mars 1561, & inhumé devant la chapelle du ſaint nom de Jéſus qu'il avoit fait conſtruire. Au pied du ſanctuaire, vis-à-vis la chapelle de M. Colbert, eſt l'épitaphe d'Edme Corradin, docteur de Sorbonne, connu par l'approbation qu'il donna en 1616 au livre du fameux Vanini : *De admirandis naturæ, Reginæ, Deæque mortalium arcanis*, *in-8°*. Enfin, cette égliſe poſſede les cendres de Claude & Henri Mauroy, Cordeliers, natifs de Troyes, morts l'un en 1572, & l'autre en 1570.

Il y avoit autrefois dans cette égliſe une très-belle vierge d'albâtre; mais, dans le dernier ſiécle, une diſette de vin s'étant fait ſentir, les Cordeliers la vendirent à des religieux proche Tonnerre, afin d'avoir du vin pour offrir le ſacrifice de la meſſe.

Le couvent des Cordeliers de Troyes a produit beaucoup de religieux recommandables par leurs vertus & par leur ſcience. On en a vu pluſieurs docteurs & provinciaux qui ſe ſont diſtingués par leur ſageſſe dans le gouvernement. Il s'y eſt tenu pluſieurs chapitres généraux & provinciaux, & en 1763, un chapitre extraordinaire pour l'élection d'un provincial, où préſida de la part du roi M. de Barral, évêque de Troyes. On a vû juſqu'à ſoixante religieux dans cette

(1) Il étoit fils de Pierre de Mauroy, ſeigneur de Colaſverdey ou Charmont, Fontaine, Montſuzain, Voué, & il avoit épouſé Marie Moſlé, fille de Claude Moſlé, ſeigneur de Villy.

maiſon.

maiſon. Ils ne ſont plus aujourd'hui que dix ou douze, ſous la dépendance de la cuſtodie de Champagne. L'égliſe qui menaçoit ruine au commencement de ce ſiécle, a été réparée des bienfaits de Louis XIV. par les ſoins des PP Charles & Nicolas l'Enfant. Le couvent fut auſſi réparé en 1731 & 1732.

SŒURS RÉGENTES

OU

SŒURS NOIRES.

Cette communauté dut ſon établiſſement au célebre M. Nicole, auteur des eſſais de morale. S'étant retiré à Troyes ſur la fin de 1668, ou au commencement de 1669, il commença d'inſtituer de petites écoles pour les jeunes filles comme il avoit fait à Port-Royal pour les garçons; mais des obſtacles empêcherent de conſommer cette œuvre. Il reprit ſon projet en 1676, & il ne put encore le mettre à exécution. Enfin, en 1678, il vit ſa perſévérance couronnée par le ſuccès. (1) Il mit les régentes dans une maiſon à l'entrée de la rue de l'Arche-de-Noë, dite auſſi des Trois-Maures, & dans la ſuite elles furent nommées *Sœurs Noires*, de la couleur de leur coëffure & de leur habillement.

Eſſ. de mor. tom. 14. éd. 1722. Hiſt. de P. Roy. tom. 5. Mſſ. Dub.

(1) M. Nicole avoit établi de pareilles Régentes à Beauvais & à Chartres ſa patrie, &, par ſon teſtament, avoit fait des legs pour l'entretien de ces différentes maiſons.

Digitized by Google

M. Nicole engagea Mademoiſelle Aubry, qui joignoit à beaucoup de piété un grand talent pour ces ſortes d'œuvres, à ſe charger du gouvernement de la maiſon. Il la fit ſupérieure principale, & cette vertueuſe demoiſelle y conſacra ſon temps & ſon bien. Pluſieurs perſonnes contribuerent à l'entretien de la communauté, & il y eût eu de quoi vivre honnêtement ſans une réduction qu'occaſionnerent les billets de banque. Il y avoit deux claſſes, l'une pour les grandes filles & l'autre pour les plus jeunes. On les inſtruiſoit des vérités de la religion, & on leur montroit á lire, à écrire, à compter & à travailler à des ouvrages proportionnés à leur âge & à leurs diſpoſitions. : Le produit du travail ſervoit à nourrir & à entretenir les plus pauvres, dont le nombre y a toujours été conſidérable, & l'on faiſoit enſorte d'en mettre de temps en temps quelqu'une à métier. Lorſqu'on avoit pourvû à leurs différens beſoins temporels, on répandoit dans le ſein des pauvres honteux, ce qui ſe trouvoit reſter d'argent, d'habits, &c.

Cette communauté fut longtemps gouvernée, depuis Mademoiſelle Aubry, par la ſœur Françoiſe Phélizot, qui, née proteſtante à Arnay-le-Duc en 1672, avoit fait abjuration avec ſa famille en 1685. Elle y fut envoyée par le Pere Fouquet de l'oratoire, & elle prit l'habit de *Sœur Régente* en 1699. En 1733, elle ſe trouva chargée du gouvernement de la maiſon. Mais les affaires de la bulle *Unigenitus* lui occaſionnerent des diſgraces qui produiſirent enfin la deſtruction de la communauté. L'inſtruction y fut interdite depuis 1742, & ſept ans après les Sœurs ſe diſperſerent. La Sœur Phélizot ſeul demeura inébranlable. Elle mourût le trente janvier 1750, &

Digitized by Google

elle fut inhumée dans le cimetiere de Sainte-Madeleine, comme elle l'avoit demandé par ſon teſtament. Les autres Sœurs ſe retirerent la plûpart dans quelques maiſons de cette ville, & d'autres à Auxerre.

Digitized by Google

PAROISSE
DE SAINT-NIZIER.

C. prompt. ... Perrois. ... Mor. ... ille. ... Gil. ... S. Maur. Not. 16.

ON ne ſçait point en quel temps cette égliſe a été fondée, ni quels en ſont les fondateurs. Nos hiſtoriens des antiquités de Troyes gardent un profond ſilence à cet égard; ils nous apprennent ſeulement que ce n'étoit d'abord qu'une chapelle dédiée à ſaint Maur. Mais nous demandons, avec M. Breyer qui conteſte ce fait, quel eſt ce ſaint Maur? Ce ne peut être le diſciple de ſaint Benoit qui ne mourut qu'en 584. Il y avoit déjà quelque temps qu'elle avoit pris le nom de Saint-Nizier. Lorſque Gallomagne, évêque de Troyes, étoit au concile de Mâcon en 582 ou 583, il ſe rendit à Lyon pour demander des reliques de ſaint Nizier, évêque de cette ville, dont les miracles faiſoient alors du bruit. Gallomagne les apporta à Troyes avec grande ſolemnité & les dépoſa dans la chapelle de ſaint Maur, qui prit le nom du ſaint évêque de Lyon. Le diſciple de ſaint Benoit vivoit donc encore, & il ne pouvoit y avoir d'égliſe bâtie en ſon honneur. Quoiqu'il en ſoit, depuis ce temps, la paroiſſe a fait juſqu'au commencement de ce ſiécle l'office annuel de ſaint Maur comme ancien patron.

Suivant une tradition, ſur laquelle nous croyons qu'il ne faut pas beaucoup compter, cette égliſe étoit d'abord ſituée plus près de la rivière, où,

Digitized by Google

en creuſant les terres des jardins des environs, on a découvert quelques marques de ſépultures. M. Traſſe conjecture que, dans les commencemens, cette égliſe ne fut pas une paroiſſe & qu'elle n'en porta le titre que plus de cent ſoixante ans après la dépoſition des reliques de ſaint Nizier par Gallomagne. Au reſte, il eſt certain que c'eſt une des plus anciennes paroiſſes de la ville, & le curé eſt le troiſième des curés cardinaux. Elle n'avoit d'abord que fort peu d'étendue. Elle étoit deſſervie par les chanoines de la cathédrale dès l'onzième ſiécle. Philippe ou Milon de Pons, évêque de Troyes, leur en donna la collation ou préſentation lorſqu'ils commencerent à ne plus deſſervir eux-mêmes, & depuis ce temps le chapitre y a droit de juriſdiction, de viſite & de penſion, & au changement de curé le nouveau titulaire eſt obligé de ſe préſenter au chapitre afin d'y prêter ſerment. Les chanoines, pour ſe maintenir dans leurs droits, y vont encore tous les ans la veille de la fête patronale chanter les premières vêpres, & donnent cinq ſols à la fabrique qui doit fournir les cierges. Ces cierges doivent être allumés autour d'une *contenance*, poſée au collatéral de la gauche; & les chanoines, à l'iſſue des vêpres, faire une recommandation à la décharge d'une fondation faite en 1588 par Edmond Simonnet, leur bienfaiteur.

Le quartier nommé *Entre-deux-Portes* s'étant augmenté lors du grand incendie de 1524, la paroiſſe ſe trouva plus nombreuſe & l'égliſe trop petite. On penſa à en conſtruire une plus vaſte & plus magnifique. On fit des quêtes à cet effet, & les paroiſſiens contribuerent de tout leur pouvoir à la perfection de l'ouvrage. L'autel fut dreſſé

en 1535. Treize confrairies qui existoient alors fournirent aussi beaucoup à l'avancement de l'édifice. Au reste, des sommes qui sont aujourd'hui très-modiques suffisoient autrefois pour de grands ouvrages, & l'on a remarqué la générosité d'une femme qui laissa une robe qui fut vendue quarante-cinq sols au profit de la fabrique.

Les fonts baptismaux furent bénis en 1542 & l'église dédiée par l'évêque Odard Hennequin. Ces fonts furent refaits en 1639, & en 1748 placés dans la chapelle de Saint-Pierre où ils sont aujourd'hui. Le chœur fut achevé deux ans après, & ensuite on travailla à la nef. Le portail que l'on croit être l'ouvrage de Gentil & Dominique, composé au rez-de-chaussée d'un ordre colonne ionique antique, & au-dessus d'un ordre corinthien aussi colonne, plait par la belle disposition du premier ordre dont on a enrichi les moulures par la sculpture convenable à chacune d'elles. Mais la corniche n'est point celle de l'ordre, elle est composée & sans caractère. Les colonnes du second ordre ne sont pas à l'aplomp de celles du premier ordre : elles n'ont aucune diminution sur leur hauteur, & ne portent pas l'entablement qui leur est propre. Les voussures des trois portiques du rez-de-chaussée sont enrichies de mosaïques très-bien exécutées & d'un bon goût. Ce portail seroit le plus beau des églises de Troyes s'il n'étoit pas si disparate. (1) Il fut achevé en 1574. On admire les voûtes & les ogives qui furent achevées en 1578. Celles des collatéraux ne le

(1) Ces observations ont été faites, ainsi que plusieurs autres, par des personnes de l'art qui ont bien voulu nous les communiquer.

Digitized by Google

furent que quatre ans après. Cette église est grande, bien percée & sans contredit un des plus beaux vaisseaux de la ville. Le célebre Vauban passant à Troyes en 1703 admira la délicatesse de l'ouvrage & appella cette église un *superbe édifice*.

En 1602, on jetta les fondemens de la tour comme il est marqué dans un distique qui fut gravé dessus :

Dùm post sexcentos annos & mille secundus
Labitur, est turris prima locata basis.

Elle fut montée de cinquante-sept pieds jusqu'en 1612. Les fonds & les matériaux ayant alors manqué, on fit une nouvelle quête, & cette tour fut achevée en 1620. Elle a cent quatre pieds de hauteur depuis les terres jusqu'au-dessus de la dernière corniche qui porte la charpente de couverture. D'abord il n'y eut que deux cloches, on en mit une troisième en 1635 & une quatrième en 1750. Elles forment un bon accord & leur son est très-harmonieux. Il y avoit des orgues à Saint-Nizier dès le milieu du seizième siécle ; on en fit de nouvelles en 1585. Elles étoient dans la nef du côté de l'œuvre ; mais, en 1737, on en fit faire d'autres d'une harmonie & d'une proportion plus étendues que l'on plaça au-dessus de la principale porte de l'église. Le facteur fut François Mangin de cette ville.

Depuis 1595 il y avoit dans le chœur de Saint-Nizier un grand chandelier de cuivre à treize branches, & de chaque côté une colonne surmontée d'un ange de même métal, tenant les attributs de la passion ; mais ces ouvrages furent vendus en 1745 pour subvenir aux dépenses du carrelage du chœur. En 1772, on y fit poser une

Digitized by Google

grille de fer d'un ouvrage meſquin & d'un mauvais goût de travail, & un defaut qu'on peut remarquer dans ce chœur c'eſt qu'il eſt trop court pour ſa largeur ; pour poſer les grillages, il a fallu prendre ſur l'allée de la croiſée.

L'ancien retable du maître-autel, dans une chapelle adoſſée à la ſacriſtie, eſt d'un bon goût & d'une exécution qui ne ſent point le gothique. Les attitudes des perſonnages ſont nobles & bien choiſies ; les draperies légeres & bien jettées, ſont admirables. Ce monument n'eſt pas de Gentil & de Dominique ; l'auteur eſt Juliot, tailleur d'images. Le ſoubaſſement eſt chargé de figures qui repréſentent les principaux événemens de la vie de la Vierge. Cette piéce eſt d'albâtre & mérite d'être conſervée avec ſoin. On remarquoit encore dans cette égliſe les tapiſſeries du chœur achetées en 1624 & vendues depuis quelques années. On y voit un très-beau calice d'argent donné par un particulier de cette paroiſſe, qui, étant ſoldat, l'avoit emporté d'un monaſtère lors du pillage du Palatinat en 1702 ; le texte des évangiles donné en 1752 par M. Gillain, ſacriſtain & depuis chanoine de Saint-Urbain ; enfin le dais acheté, en 1760, la ſomme de trois mille deux cens livres. Il y a dans l'égliſe de Saint-Nizier deux chapelles en titre, celle de ſaint Pierre & celle de ſaint Nicolas & ſainte Catherine. Elles étoient toutes deux à la collation du chapitre, mais la premiére a été réunie à la fabrique.

Le curé de S. N. eſt décimateur dans les dehors à 4 ſols par arpent de vigne, & au vingt-uniéme compte pour le reſte des fruits décimables. On compte ſur cette paroiſſe plus de ſix mille communians. Elle eſt bornée dans la ville à l'orient & au nord par les remparts ; au couchant par les

Digitized by Google

paroiſſes de Saint-Frobert & de Saint-Jacques, au midi par celles de Saint-Aventin & de Saint-Denis ; hors de la ville par celles du Pont-Sainte-Marie, de Saint-Parre-au-Tertre, de Saint-Aventin, de la Chapelle-Saint-Luc & de Saint-Martin-ès-Vignes. Elle comprend dans ſon étendue le territoire de la cathédrale, les abbayes de Saint-Loup & de Saint-Martin-ès-Aires, le prieuré de Saint-Quentin, celui de Saint-Blaiſe transféré à Saint-Martin, l'ancienne maiſon du Petit Séminaire, aujourd'hui la Providence ; l'hôpital de Saint-Nicolas, les Freres des Ecoles-Chrétiennes, le prieuré de Saint-Jacques ou les Mathurins, le fauxbourg Saint-Jacques, les Tauxelles, Labouras & Chaillouet, où eſt le Moulin-brûlé.

ABBAYE ROYALE

DE SAINT-MARTIN-ES-AIRES.

Sanctus Martinus in arcis.

Le terrein de cette abbaye étoit anciennement une partie du cimetiere public hors des murs de la ville. Depuis l'établiſſement du chriſtianiſme il y eut une chapelle de N. D. de la fondation de laquelle nous ne pouvons aſſigner l'époque préciſe. Parmi les écrivains qui ont parlé de ces commencemens, les uns diſent que cette chapelle exiſtoit avant ſaint Loup, les autres que ce pieux évêque la fit bâtir lui-même, d'autres qu'elle fut élevée ſur ſon tombeau que de fréquens miracles rendirent célebre. Quoiqu'il en ſoit, ce ſaint y fut inhumé en 479, & le lieu de ſa ſépulture s'y trouve dans

Deſguer. 427. Greg. Tur. de Gl. conf. c. 71. Baug. t. 2. La Martini. Vit. S. Lupi. Lecoint. an. Eccl. t. 3. Miſſ. Duh. Eph. Tr.

une chapelle baſſe & obſcure, connue aujourd'hui ſous le nom de ſaint Vorle.

La multitude des prodiges qui s'opéroient au tombeau de ſaint Loup fit bientôt changer de nom à la chapelle de Notre-Dame. Elle reçut la dénomination d'Oratoire ou *Baſilique de ſaint Loup*, qui devint ſi célebre, que dès le ſixiême ſiécle, les rois Gontran, Chilpéric & Sigebert, prêts à en venir aux mains ſous les murs de Troyes, ſe réunirent dans cet Oratoire & y jurerent la paix entr'eux ſur les reliques de ſaint Loup, en 570.

Aimoin. l. 3. c. 12.

Comme c'étoit dans ce lieu que ce ſaint raſſembloit ſon clergé & tenoit école pour dreſſer les clercs à la piété & à la ſcience eccléſiaſtique, il ſe forma une communauté qui, dans la ſuite, devint une abbaye ſous le nom de ſaint Loup. Elle fut gouvernée dans le ſeptiême ſiécle, après Audéric qui en fut le premier abbé, par ſaint Winebaud, natif de Nogent-ſur-Seine, que Gallomagne, évêque de Troyes, avoit appellé dans ſa ville épiſcopale pour l'édifier par ſes vertus. Il y mourut en 633. Elle a eu auſſi pour abbé le fameux Alcuin, à qui Charlemagne la donna pour récompenſe de ſon mérite & de ſes ſervices dans des négociations importantes. (1)

V. vies des Saints.

Dès le commencement du huitiême ſiécle, les religieux de Saint-Loup firent conſtruire dans la

(1) Un auteur anonyme de la vie d'Alcuin dit que peu de temps après que Charlemagne l'eût pris auprès de lui : *Dedit illi duo monaſteria Bethlehem ſcilicet quod altero nomine ferrerias vocatur & ſancti Lupi apud Trecas.* L'auteur de cette vie, tirée d'un vieux manuſcrit de l'égliſe de Notre-Dame de Rheims, eſt très-ancien, & il dit dans le prologue qu'elle lui a été racontée par Sigulfe, diſciple d'Alcuin. *Not. Marg. d'un exempl. de Cam.*

Digitized by Google

ville une chapelle ſous l'invocation de la ſainte vierge pour leur ſervir d'aſyle ou d'hoſpice. Elle fut dédiée le vingt-ſix mai 724, & prit le nom de Notre-Dame de la Cité pour la diſtinguer de celle du fauxbourg. Dans le ſiécle ſuivant, le roi Charles-le-Chauve donna pluſieurs biens à cette abbaye pour contribuer à ſon agrandiſſement, & il en fut regardé comme le fondateur ou plutôt comme le reſtaurateur.

A peine les religieux commençoient-ils à jouir de ces bienfaits que les Normands répandus en France cauſerent à cette maiſon les déſaſtres les plus affligeans, vers 888, & n'y laiſſerent que ce qui ne put être conſumé par les flâmes. A l'approche de ces brigands, les religieux qui avoient pris les sûretés néceſſaires pour ſe garantir de leur fureur, emporterent le corps de ſaint Loup avec d'autres reliques, & ſe ſauverent où ils purent. Ils revinrent après l'orage, & comme leur maiſon étoit ruinée, ils ſe retirerent dans leur hoſpice de Notre-Dame de la Cité, où, en 891, ils tranſporterent, du conſentement de l'évêque Bodon & du comte Adelerin, les reliques de leur ſaint patron. Alors ils firent conſtruire une égliſe ſous l'invocation de ſaint Loup & un monaſtère plus vaſte & plus magnifique. (*) Cependant ils n'abandonnerent point leur première habitation; ſur ſes ruines ils firent bâtir une nouvelle égliſe ſous le nom de ſaint Martin, avec quelques logemens où ils mirent des prêtres pour la deſſervir ſans en abandonner le gouvernement & la direction.

(*) C'eſt l'abbaye actuelle de St. Loup.

Parmi tant de déſaſtres, Adelerin, comte de Troyes, & ſes ſucceſſeurs, voyant que cette abbaye avoit pluſieurs bonnes poſſeſſions, s'en ſaiſirent & prirent le titre d'abbés de ſaint Loup. Ils conféroient les prébendes & diſpoſoient de tout

Digitized by Google

ſans avoir égard à la juſtice & aux droits eccléſiaſtiques. Enfin, ſous le regne du roi Robert, ces comtes ſe deſſaiſirent & céderent leur uſurpation aux Châtelains de Chappes, qui, par force, y dominerent juſqu'à Clérembaut, pere de Clérembaut-le-Ladre, qui vivoit dans le douzième ſiécle. Ce ſeigneur voyant la *ladrerie* de ſon fils, crut que Dieu le puniſſoit de la détention des biens de ſaint Loup. Vaincu par ſes remords, il remit tous ces biens à Pierre de Marey, alors prévôt de cette abbaye & archidiacre de l'égliſe cathédrale, & l'acte en fut paſſé en 1114, ſous le le regne de Louis-le-Gros.

Deſguerrois. En 1104, Girard Prévôt de Saint-Loup, homme zélé pour la vie religieuſe, engagea les prêtres de Saint-Martin à embraſſer la regle de ſaint Auguſtin, & dès qu'il eut leur conſentement, il obtint l'agrément de l'évêque. Philippe & ces eccléſiaſtiques commencerent à obſerver la régularité. Depuis ces temps les chanoines de Saint-Loup affecterent à la maiſon de Saint-Martin des revenus pour empêcher les religieux de s'expoſer aux déſagrémens des quêtes. Ce monaſtère s'augmenta ainſi dans la ſuite, & les religieux étant devenus en plus grand nombre, on y mit un paſteur ou abbé pour y maintenir le bon ordre. Le premier marqué dans les catalogues fut Guillaume, l'un des religieux, homme d'une grande douceur, ſavant & très-verſé dans les affaires. Il occupa cette place avec tant d'édification que Thibaut II. comte de Champagne, le chargea ſouvent, par l'entremiſe de l'évêque Hatton, de faire des inſtructions aux chanoines de Saint-Loup, en qui l'on ne voyoit plus rien qui les diſtinguât des gens du monde. Il les engagea à leur tour à ſe réformer & à embraſſer la

Digitized by Google

regle de saint Augustin, à laquelle ils se soumirent en 1135 ; il les conduisit dans ce nouveau genre de vie pendant l'espace de deux ans, jusqu'à l'élection de Girard qui fut abbé de la nouvelle maison de Saint-Loup en 1137.

L'abbaye de Saint-Martin acquit assez de considération pour mériter la bienfaisance de Henri I. comte de Champagne. Ce prince lui accorda, comme à celle de Saint-Loup, une prébende dans sa nouvelle église de Saint-Etienne. En 1229, saint Louis venoit de faire bâtir, à Paris, l'église de sainte Catherine, qui, depuis, fut nommée *du Val des Ecoliers* ; il y choisit quelques religieux, les envoya à Troyes, & leur donna la conduite de l'abbaye de Saint-Martin-ès-Aires. Par. ancien. & nouv. t. 1.

Elle fut mise en commende dans le seizième siécle, & M. Hennequin, évêque de Troyes, est le premier abbé commendataire que nous en connoissions. Nos catalogues ne parlent point de la prélature du célebre Primatice, qui, sous François I. apporta en France le bon goût de la peinture. Peut-être répugnoit-il aux rédacteurs de voir un laïc jouir des biens de l'église. C'est delà qu'il fut connu sous le nom de saint Martin de Bologne, parce qu'il étoit né dans cette ville. Il doit être placé entre M. Hennequin & Elion d'Amoncourt. Il jouit de cette abbaye pendant vingt-six ans (1) & non trente ans, comme dit M. G. qui, sans doute, a voulu nous donner un compte rond sans entrer dans un détail minucieux.

Vers la fin du seizième siécle, l'église de Saint-

(1) M. Hennequin mourut le 13 novembre 1544, & Primatice en 1570.

Digitized by Google

C. prompt. Fol. 315. r. Martin menaçant ruine, l'abbé Jean Thévignon, natif de Troyes, la fit rétablir, y plaça quelques tableaux, & y fit faire quelques embelliſſemens. On y voit des ſtatues d'un éleve de Gentil qui y a repréſenté des traits de l'hiſtoire ſainte, faites en 1580 aux dépens de Jean Villain, religieux de cette maiſon & prieur de Sainte-Maure.

En 1643, cette abbaye fut réformee par le cardinal de la Rochefoucaud, commis par le ſaint ſiége pour la réformation des religieux en France. Depuis ce temps, ſous la prélature de l'abbé Gilbert de Choiſeul, évêque de Comminges & enſuite de Tournay, le prieur Daniel Riane, Irlandois, fut nommé vicaire-général de l'abbé pour la nomination des bénéfices & la conduite de toutes les affaires. En 1656, il fit réédifier tous les bâtimens qui tomboient en ruine. Au portail qui ſepare le parvis de l'égliſe, il fit mettre les armes de M. de Choiſeul, qui contribua à cette entrepriſe par ſes libéralités. Riane ayant eſſuyé des diſgraces en 1681, laiſſa imparfaits les ouvrages qu'il avoit commencés, & ſe retira en ſa patrie, où il mourut grand prieur de la cathédrale du Dublin. Ces ouvrages furent repris au commencement de ce ſiécle par le prieur François le Gaigneux; mais la modicité des revenus n'ayant pas permis d'y mettre la derniere main, ils ne furent mis dans l'état où on les voit aujourd'hui qu'en 1730. Le reſte fut achevé en 1759 par le prieur Rollin, qui ſupprima un ancien jubé de bois, & fit mettre en place deux petites tribunes d'un goût moderne, avec deux autels en face de chaque côté de la porte du chœur. Le tréſor de Saint-Martin poſſede pluſieurs reliques, entr'autres une dent de ſaint Martin, un bras de ſaint Winebaud, un bras de ſaint Jacques apporté

Digitized by Google

de Conſtantinople en 1209, & un bras de ſainte Maure tiré de la châſſe du village de Sainte-Maure en 1415, & enfin des reliques de ſaint Vorle, prêtre & confeſſeur, dont la fête ſe célebre le ſeize de juin.

Cette abbaye eſt de l'ordre des chanoines réguliers de ſaint Auguſtin, de la congrégation de France dite de ſainte Genevieve. L'évêque y a droit de viſite & de procuration; les offices clauſtraux tels que la prévôté, l'aumônerie, &c. à la collation de l'abbé, ſont réunis à ſa manſe. M. Morel dit qu'il y a paroiſſe pour l'enceinte de la maiſon, néanmoins il n'y a point de fonts baptiſmaux qui indiquent une paroiſſe. L'abbé nomme aux prieurés-cures de Maraie, de Sainte-Maure, & de Doche dans le diocèſe de Troyes, & aux prieurés-cures de Sormery & de Neuvy-Sautour dans le diocèſe de Sens. Mſſ. Mor.

ABBAYE ROYALE

DE SAINT-LOUP.

Les auteurs qui ont parlé de cette abbaye l'ont ſouvent confondue avec celle de Saint-Martin-ès-Aires qui en eſt la mere & qui portoit le même nom avant ſa deſtruction par les Normands. Elle ne fut d'abord, comme nous l'avons dit, qu'une chapelle connue ſous le nom de *Notre-Dame de la Cité.* Elle doit ſon origine à la tranſlation des reliques de Saint-Loup & à la tranſmigration des religieux depuis les ravages des Normands en 888 ou 892. C. prompt. f. 299. ff. Deſg. 724. La Marti. Baug. Duh. Eph. Troy. *Voy. l'art. de Saint-Martin-ès-Aires.*

Digitized by Google

Ces religieux vécurent d'abord en chanoines sous la conduite d'un prévôt qui avoit l'administration du spirituel sans aucune juridiction sur le temporel. Les comtes de Troyes se saisirent des revenus avec le titre d'abbés, & disposerent de tout comme bon leur sembla, sans avoir aucun égard à la justice & à la destination des biens. Sous le regne du roi Robert, ils céderent leur usurpation aux Châtelains de Chappes qui y dominerent jusqu'à Clerembault qui remit tous les biens à Pierre de Marey, prévôt de Saint-Loup & archidiacre de Troyes, vers l'an 1114. Thibaut II. comte de Champagne, enchanté de la vie exemplaire des religieux de Saint-Martin-ès-Aires, assembla, en 1135, Hatton, évêque de Troyes, Hugues II. évêque d'Auxerre, saint Bernard, abbé de Clairvaux & Guillaume, abbé de Saint-Martin, & établit dans la maison de Saint-Loup la regle de saint Augustin, sous la conduite de l'abbé Guillaume. Sur les représentations du comte de Champagne & de l'évêque de Troyes, le pape Innocent II. félicita l'abbé sur son administration, & lui manda, par une bulle, que, si cette abbaye venoit à s'éloigner de la régularité, elle seroit réformée par celle de Saint-Martin, & celle-ci par celle de Saint-Loup; que si elles y manquoient toutes les deux, les abbés de Clairvaux & de Pontigny les réformeroient l'une & l'autre. (1)

Bull. Inn. II. ap. C. pr. f. 305.

(1) *Prebendæ ipsius loci*, dit la bulle, *ex quo vacuæ fuerint in tuam devenient potestatem, in locum scilicet abeuntium personarum ejusdem loci non nisi regularibus tuo studio & prudentia subrogandis. . . . Si vero utrique, peccatis exigentibus, adeò fuerint dissoluta ut alieni earum per alteram in reformanda religione nequeat sublevari tùm ad Clarevallensem & Pontiniacensem abbates qui pro tempore fuerint recurratur ut. . . , ad debitum statum & ordinem reducatur.*

En

En 1137, Guillaume quitta l'administration de Saint-Loup, & l'on y élut pour abbé Girard, prieur de Saint-Martin-ès-Aires. Deux ans après, à la recommandation du comte de Champagne, il accorda à saint Bernard un fonds de terre nommé *Buxey* pour y bâtir l'abbaye de Larrivour; & afin de le dédommager, l'évêque de Troyes Hatton lui donna & à ses successeurs le droit de présentation aux cures de Longsols, Auzon, Moulins & Lusigny, en 1140. Everard qui lui succéda en qualité d'abbé, fit construire plusieurs bâtimens, & surtout la maison des hôtes appellée *La Salle*, où il institua un célérier, homme vigilant, bon économe & zèlé pour sa maison. Il fit 1147.
faire de ses propres deniers une châsse d'argent, où il mit le corps de saint Loup qui fut montré publiquement & avec beaucoup de solemnité.

Le comte de Champagne Henri I. rempli d'estime & d'affection pour l'abbé Guithere, successeur d'Everard, confirma à cette abbaye toutes les donations qui lui avoient été faites par le comte Hugues son grand oncle, & lui accorda En 1154.
de nouveau pleine franchise & liberté, exemption de sa justice & de toutes gabelles pour les servans qui s'adonneroient au commerce. Ces servans ou oblats ont joui de ces privilèges; mais étant venus à manquer au monastère, les religieux en prirent de dehors qui en jouirent également en quelque lieu de la ville qu'ils demeurassent, & en firent leurs paroissiens. Le même prince, en 1161, toujours plein d'estime pour l'abbé Guithere, confirma toutes les donations, exemptions & franchises de son abbaye. C'est, sans doute, à cette époque qu'il faut rapporter le statut de cet abbé, qui menace d'anathême quiconque entreprendra de vendre ou aliéner les biens de Saint-

Digitized by Google

Loup ſous quelque prétexte que ce ſoit : *Statutum. . . . ſub anathematis pœna decrevimus obſervandum.*

Malgré la menace que renfermoit ce ſtatut, le ſeigneur de Colaſverdey, *Cortlavexeium*, s'empara des biens de cette abbaye ſur le finage de ſa ſeigneurie. Pour empêcher ces vexations, Guithere & ſes religieux eurent recours au comte de Champagne, & lui promirent de donner à ſon chapitre de Saint-Etienne la moitié de ces biens uſurpés, s'il leur en faiſoit remettre la poſſeſſion, ou même que le chapitre en retiendroit les deux tiers & rendroit l'autre à l'abbaye. Ces conditions furent acceptées, & le prince fit rentrer dans leurs biens les religieux de Saint-Loup. Cependant le comte ne voulut pas que l'abbaye perdît ainſi une partie de ſes biens. Pour la dédommager & pour mettre entre elle & ſon chapitre une plus grande
En 1163 alliance, il lui donna une prébende dans l'égliſe de Saint-Etienne (1), avec pouvoir à l'abbé d'y commettre un de ſes religieux. Henri fit auſſi préſent à l'égliſe de Saint-Loup d'un livre des évangiles, couvert de lames d'argent & de pierreries, dans lequel la donation étoit écrite, avec défenſe de le vendre ſous quelque prétexte que ce fût. On y voyoit auſſi repréſenté fort jeune Henri, fils du comte. Mais aujourd'hui à peine y reconnoît-on quelques traits, tant ce portrait a été gâté. Ce fils qui ſuccéda à ſon pere ſous le

(1) Le texte original de cette donation qui eſt à Saint-Loup, dit que c'eſt la cinquième prébende : *Prebendam quintam.* Quelques-uns diſent que le comte fit cette donation en 1153. C'eſt une erreur, ſans doute, puiſque l'égliſe de Saint-Etienne ne fut fondée qu'en 1157 & que le titre rapporté dans Camuſat eſt daté de 1163.

Digitized by Google

nom de Henri II. confirma, en 1184, les donations de ſes prédéceſſeurs, donna de nouveaux biens à l'abbaye & lui accorda de nouveaux droits.

Quelque temps après, l'évêque Manaſsès II. ayant difficulté avec ſon chapitre pour l'inſtallation des abbés de Saint-Loup & de Saint-Martin, ce prélat céda au doyen, &, en cas d'abſence, au ſemainier, le droit de les mettre en poſſeſſion & de les inſtaller dans leur dignité. Haïce de Plancy, doyen de Saint-Pierre, termina, en 1189, des difficultés qui s'étoient élevées entre ſon chapitre & les religieux de Saint-Loup. Il fit un acte, par lequel il eſt dit que la proceſſion de l'abbaye venant à Saint-Pierre aux fêtes annuelles, il ſeroit payé au célérier de Saint-Loup la ſomme de cinq ſols pour leur bénédiction. *Quinque ſolidos pro benedictione donabit.* Il y eut encore d'autres accords qui firent naître une grande alliance entre ces deux égliſes.

Vers l'an 1209, la piété des chanoines réguliers de Saint-Loup fut ſi connue que l'on fonda, à leur conſidération, l'abbaye ou prieuré de *SAPHADIN* ſous le nom de Saint-Sauveur au diocèſe de Mothone (1) dans l'Achaïe ou Morée, ſous la métropole de Patras (2), où l'on mit pour premier prieur Thierry, prêtre & chanoine de Saint-Loup. La donation des biens fut faite par Simon de Legny & datée de Calamata (3). C. pr. f. 113. Deſg. 1209. Mſt. Duh.

(1) *Methono* aujourd'hui *Modon* ſur le rivage du Péloponeſe dans la Meſſénie, où Philippe de Macédoine perdit un œil.

(2) Le P. Labbe met Patras ſuffragant de Corinthe métropole d'Achaïe.

(3) Ce *Calamata* eſt ſans doute *Calamæ* dans la Meſſénie, ſuivant le dictionnaire de Charles Etienne après Polype.

Au mois de ſeptembre de la même année, cette nouvelle abbaye reçut des bienfaits de Geoffroy de Villehardouin, ſénéchal de Romanie, le même qui a écrit l'hiſtoire de l'expédition de
En 1216. Conſtantinople. Sept ans après, Gervais, patriarche de Conſtantinople, ſe rendit auſſi bienfaiteur de Saphadin, & en confirma les poſſeſſions & revenus en menaçant de l'indignation de Dieu, de ſaint Jean-Baptiſte & de l'apôtre ſaint André quiconque y donneroit la moindre atteinte. Mais les Turcs que ces menaces n'ont point intimidés, ont détruit cette abbaye de fond en comble, & elle ne ſubſiſte plus.

En 1318. Au commencement du quatorzième ſiécle, l'abbaye de Saint-Loup eut un procès avec Jean de Nicey, curé de Saint-Jean, qui réclamoit pour ſes ouailles les marguilliers de Saint-Loup pris dans l'étendue de ſa paroiſſe. Il y eut une ſentence arbitrale, & ces marguilliers ſont encore à préſent regardés comme paroiſſiens de Saint-Loup. L'abbé Jean Parreſin ou Perſin, natif de Vertus, docteur en droit canon & conſeiller du roi, fit embellir la maiſon, y ajoûta de nouveaux bâtimens, décora l'égliſe & y fit conſtruire la chapelle de Notre-Dame, qu'il dota de pluſieurs revenus. Après une prélature de trente-ſept ans il mourut le vingt-quatre janvier 1410, & fut inhumé dans cette chapelle comme le porte ſon épitaphe, conçue en ces termes: *Hic jacet Ven. pater M. Joan. Parreſin, natus de Virtuto, juris canonici eximius doctor, qui hanc capellam cum multis ædificiis in hac domo ædificavit, dieſque ſuos in eadem terminavit die 24 januarii an. 1410.* Sa ſépulture ſe trouve aujourd'hui ſous une arcade du côté droit en entrant dans l'égliſe où ſon effigie a été tranſportée, avec une épitaphe à

Digitized by Google

peu près ſemblable à celle que nous venons de rapporter.

La prudence parut dans toute ſon adminiſtration ; il fit regner la paix & l'abondance dans ſon abbaye : adoré de ſes religieux, le peuple le chériſſoit & l'honoroit d'une eſtime particulière. Mais après ſa mort la diſſenſion ſe gliſſa dans la maiſon, & l'ambition commença d'animer les eſprits. Chacun prétendoit au gouvernement & à la croſſe abbatiale ; dix années s'écoulerent dans cette eſpèce d'anarchie; quelques catalogues omettant l'abbé Alart de Savigny, qui, élu en 1412, ne fut point confirmé à Rome.

L'egliſe de Saint-Loup fut dédiée le vingt mai 1425 en préſence de l'abbé Simon Potuelli. Sous ſes ſucceſſeurs Guillaume & Pierre Andoillette, dans le même ſiécle, furent faites les voûtes des croiſées & de la nef. Pierre fit bâtir le dortoir & le clocher avec la fleche qui eſt très-délicate & une des plus belles de la ville. Les quatre cloches qu'on y voit ſont encore appellées les *Andoillettes*. Pierre mourut en 1491 après avoir fait, depuis l'année 1485, une ceſſion de ſon abbaye à Nicolas Forjot, fils d'un ſimple maréchal de Plancy : Pierre fut inhumé ſous la même tombe que ſon oncle Guillaume Andoillette dans la nef, avec cette épitaphe ; » Cy giſent dévotes per-
» ſonnes maître Guillaume Andoillette, licencié
» en décret, lequel étant abbé de céans feit faire
» les voûtes des croiſées & nef de cette égliſe,
» qui treſpaſſa le jour de ſaint Creſpin 1461, &
» maître Pierre Andoillette, licencié en décret
» & abbé de céans, qui feit faire le petit clocher
» de ladicte croiſée, qui treſpaſſa le vingt-ſix
» ſeptembre 1491. «

Pour ſe rappeller la baſſeſſe de ſon extraction,

Forjot prit dans ſes armes trois fers de cheval qu'on voit repréſentés ſur la plûpart des ouvrages qu'il a fait faire. Ce nouvel abbé rétablit dans toute ſon exactitude l'obſervance des regles, & au haſard d'être accuſé d'avarice, il gouverna avec beaucoup d'économie, dans la vue de remettre la maiſon ſur un meilleur pied. Il enrichit l'égliſe de pluſieurs poſſeſſions & fit bâtir la tour où il mit les groſſes cloches, qui devinrent la matière d'un procès entre lui & les chanoines de la cathédrale. Ceux-ci prétendirent que le bruit de ces cloches les troubloit pendant leurs offices. L'affaire ſe ſuivit, on nomma des commiſſaires qui ſe tranſporterent au chœur de la cathédrale pendant que les cloches de l'abbaye ſonnoient en volée. Ces commiſſaires rapporterent qu'il étoit faux qu'elles interrompiſſent les chanoines : il fut ordonné que l'abbaye conſerveroit ſes cloches, & la ſentence permit aux chanoines d'en faire fondre de plus groſſes que celles des religieux de Saint-Loup. Forjot fit encore dreſſer des orgues, poſer pluſieurs vitraux, conſtruire des chapelles & la bibliothèque. En 1487, il obtint du pape Innocent VIII. le pouvoir d'officier pontificalement & de conférer la tonſure & les quatre ordres mineurs à ſes religieux. Enfin, en 1496, il fit faire une châſſe neuve pour les reliques de ſaint Camélien, évêque de Troyes, & de ſaint Evode, archevêque de Rouen ; il mit auſſi la vieille châſſe dans la nouvelle, & fit de cette tranſlation un procès-verbal qui eſt rapporté dans le promptuaire de Camuſat.

Prompt. f. 300. Ann. 1496.

La châſſe d'argent de Saint-Loup faite en 1153, avoit été rompue en 1364 ſous la prélature de Jean de Challey qui la fit réparer. Elle fut encore refaite du temps de Forjot qui voulut enchérir

ſur ſes prédéceſſeurs. Il fit faire pour mettre le chef de ſaint Loup, le magnifique reliquaire qui eſt un chef-d'œuvre d'orfévrerie de la main du célebre Papillon, orfévre de Troyes. Il fut achevé en 1503, & cette année il fut expoſé la veille de la fête du Saint. Ce reliquaire contient en émail les geſtes du ſaint évêque ; il eſt d'une grandeur extraordinaire, d'une matiere très-riche & d'un travail immenſe ; les ornemens ne cedent en rien au reſte. Le cardinal de Bouillon avoua qu'il n'avoit rien vû de ſi beau en Italie, & le P. Mabillon paſſant à Troyes, dit qu'il n'avoit vû que le chef de ſaint Lambert à Liége qui pût en approcher. Les reliques du ſaint n'y furent miſes qu'en 1505 le premier dimanche après l'octave de Pâques, par l'évêque Jacques Raguier, avec toute la ſolemnité que requiert une pareille cérémonie.

Cependant l'abbé Forjot avançoit en âge. En 1509, il fit ſon teſtament, par lequel il fonda un anniverſaire à l'Hôpital, ayant aſſemblé ſes freres *beneficiatos & clauſtrales*. Il y prend les qualités d'abbé de Saint-Loup, prieur & maître de l'Hôtel-Dieu-le-Comte, prieur de Saint-Bernard, & vicaire-général de l'abbé de Mont-de-Jou. Quatre ans après ſe ſentant près de ſa fin, & 1513.
, comme dit Deſguerrois, *ſe ſentant approcher de la voie de la chair univerſelle*, il ſe demit de ſon abbaye entre les mains de l'évêque Jacques Raguier, en faveur de Nicolas Prunel, profès de cette maiſon, & prieur de Laines-aux-Bois. Il ne ſurvécut pas longtemps après cette démiſſion, il mourut le dix-huit décembre 1514, & fut inhumé dans la chapelle de ſaint Nicolas, aujourd'hui de ſainte Genevieve, où l'on voit ſon tombeau eſtimé des connoiſſeurs, avec cette épi- Prompt. f. 311. Deſg. 1513.

taphe : » Cy-devant giſt humble frere Nicolas » Forjot, natif de Plancy, religieux de céans, » docteur en théologie en l'univerſité de Paris, » qui mourut le dix-huit décembre 1514. « L'abbé Prunel mourut en 1533. Alors l'élection n'eut plus lieu ; le concordat avoit mis une nouvelle forme dans la nomination aux bénéfices. L'abbaye de Saint-Loup fut miſe en commende, & M. Hennequin, évêque de Troyes, en fut le premier commendataire.

Depuis ce temps juſqu'au commencement du dix-ſeptiême ſiécle nos mémoires ne nous offrent rien de bien intéreſſant. Vers 1608, les bâtimens commençoient à menacer ruine. L'abbé Nicolas de Neufville les fit rétablir & n'épargna rien pour les embellir. L'abbé J. B. Ariſtide de Modene, ſeptiême commendataire, introduiſit dans cette abbaye la réforme de la Congrégation de France qu'il tira, en 1636, de ſainte Genevieve de Paris. En 1654 elle reçut encore une nouvelle réforme qui y ſubſiſte aujourd'hui, lorſque le cardinal de la Rochefoucaud fut chargé par le roi & par le pape de travailler à la réformation des abbayes en France.

L'abbé de Modene, par ſon teſtament du dix-ſept août 1642, légua trois cens livres tous les ans pour être employées par les directeurs des hôpitaux légataires univerſels par moitié, ſavoir, *cent livres pour faire étudier un pauvre écolier, cent livres pour mettre un garçon à métier, & cent livres pour marier une fille ou pour la faire entrer en religion.* Il mourut le dix-ſept janvier 1646 dans cette abbaye, & fut inhumé ſous un marbre noir dans la chapelle de ſaint Winebaud qu'il avoit fait ériger, & dans laquelle il avoit fait conſtruire un caveau pour ſa ſépulture. Il fit

Digitized by Google

lui-même son épitaphe, à laquelle on ajoûta le jour & l'année de sa mort: *Hic ego Joannes Aristides* DE *Modene Carpentoratensis, indignus abbas commendatarius hujus monasterii, expecto resurrectionem mortuorum quam mihi cum sanctis electis Dei fœlicem in gloria precare, amice lector, & memor esto mortis.* Cet abbé a fondé un anniversaire qui doit être annoncé la veille par une grande sonnerie comme pour un des bienfaiteurs de l'église.

Il eut pour successeur M. de la Feuillade, évêque de Metz, & ensuite Joachim Fautrier, né à Auxerre en 1626. L'abbaye de Saint-Loup se glorifiera toujours d'avoir eu ce dernier pour abbé. C'étoit un homme de beaucoup d'esprit, qui, d'abord avocat au parlement de Paris, fut employé par Louis XIV. dans des négociations importantes, où il s'acquit une brillante réputation. Il fut intendant du Haynaut, & quitta en 1688 pour se livrer à l'étude des lettres qu'il cultiva avec succès. Il mourut à Paris, à l'Arsénal, le onze mars 1709, âgé de quatre-vingt-trois ans, & fut inhumé dans l'eglise des religieuses de sainte Claire. Sous sa prélature, en 1683, Nicolas Semilliard exécuta en cuivre le maître-autel de St. Loup, grand morceau de bonne architecture. On estime encore dans cette église le baptême de saint Augustin, qui réunit dix figures dans un même bloc, d'environ trois pieds de hauteur, mais qui péchent par la proportion des membres. Ce morceau est de Gentil & de Dominique qui y ont mis la date de 1565. On voit, dans la chapelle de Notre-Dame, un mausolée de marbre érigé à la mémoire de M. le marquis d'Argenteuil, lieutenant-général pour le roi des provinces de Champagne & Brie, & gouverneur de la ville

Moréry. Ed. 1759. N. dict. hist.

Digitized by Google

de Troyes, par les soins & aux frais de madame Louise-Anne de Rogres de Luzignan sa veuve. Il a été exécuté par M. Gauthier, sculpteur de Paris, & posé en 1757. La figure qui est assise représente Pallas, déesse de la guerre, tenant de sa main droite une javeline la pointe en bas, & de sa gauche un pavois sur lequel sont les armes des deux familles. Suivant les personnes de l'art la figure manque d'expression & une jambe est enfoncée dans l'autre. Derrière est un obélisque à la base duquel on lit ces mots, *Uxoris amicitiæ pignori*, & plus bas ces deux vers :

Fœdere quos junxit Lethum non separet unquam,

Christi pascat amor corda dicata sibi.

Dans la sacristie est une petite table de porphyre sur laquelle on prétend que saint Loup a dit la messe ; on y voit son étole, son manipule & quelques autres de ses ornemens. Le trésor renferme des manuscrits & surtout une bible en trois grands volumes d'environ six cens ans, & un texte des Paralipomenes & des Macchabées écrit en lettres lombardes.

L'abbaye de Saint-Loup essuya un incendie le dix octobre 1721. Les prompts secours qu'on y apporta préserverent le grand bâtiment des religieux, mais l'infirmerie où le feu se déclara fut totalement brûlée, & les maisons voisines furent beaucoup endommagées. Depuis on répara les dégâts de cet incendie, & en 1735, on continua le grand bâtiment tel qu'il est aujourd'hui. La nef & les collatéraux de l'église furent pavés en 1760. Le six août 1763, le tonnerre tomba sur la tour, mais il n'y causa pas grand dommage.

Mss Brey. En mémoire de ce que saint Loup délivra la

Digitized by Google

ville de Troyes de la fureur d'Attila, tous les ans le vingt-neuf juillet fête de ce saint, la procession de l'abbaye s'arrête à la porte qui, de son temps, fermoit la ville auprès de l'Hôtel-Dieu. La châsse est placée sur une table préparée à cet effet, & l'on chante l'hymne qui commence par ces mots *Adeste, cives.* Dans les processions des Rogations que les chanoines-réguliers font en commun avec la cathédrale, ils portoient autrefois la figure d'un grand dragon ailé que l'on nommoit *Chair-Sallée.* Elle étoit en bronze, son dos avoit la façon d'une écaille jaunissante, & sa queue étoit recoquillée; elle avoit la gueule & les yeux ouverts, & battoit des ailes au moyen des ressorts qu'une corde faisoit agir, & les enfans lui jettoient des échaudés ou craquelains. Le premier jour elle fiançoit ornée des guirlandes de fleurs, le second elle se marioit parée de rubans & de pompons; elle mouroit le troisième jour & on la reportoit la queue en avant, les yeux, les ailes & la queue immobiles, sans fleurs ni pompons, comme si on la conduisoit au tombeau. Le vingt mai 1727, second jour des Rogations, les religieux de Saint-Loup, qui, la veille, avoient porté cette *Chair-Sallée* à la station dans l'église de Saint-Nicolas, la portèrent encore à Saint-Pantaléon. M. François, prêtre du diocèse de Châlons, curé de cette paroisse, l'arrêta à la porte; il ne voulut pas souffrir que ce dragon entrât dans son église, & il le fit mettre dans le charnier à droite en entrant. Le P. Copin qui représentoit les religieux, voulut faire entrer le monstre malgré le curé. Quelques chanoines de la cathédrale l'empêchèrent autant qu'il étoit en eux, & au retour de la procession à Saint-Pierre, M. Philippe, alors doyen, fit la même défense au sonneur & Tph. Tr. 1765 Mss. Duh.

Digitized by Google

aux bedeaux. Le lendemain les religieux de Saint-Loup ſignifierent à ces derniers qu'ils prenoient pour trouble ce qu'ils avoient fait. Le chapitre aſſemblé décida que M. l'évêque ſeroit prié d'engager les religieux de Saint-Loup à ne plus porter leur dragon aux proceſſions des Rogations, à cauſe du trouble que les enfans cauſoient à l'office en courant après. Enfin, au mois d'avril 1728, M. l'évêque rendit une ordonnance à ce ſujet : depuis, *la Chair-Sallée* ne parut plus en public, & loin de la conſerver par curioſité, MM. de Saint-Loup la vendirent à un chaudronnier qui s'en ſervit pour les ouvrages de ſon art.

Une tradition plus merveilleuſe que vraiſemblable vouloit que ce fût la figure d'un dragon dont ſaint Loup avoit réellement délivré le pays & dont on avoit ſallé la carcaſſe d'où lui étoit venu le nom de *Chair-Sallée*. Mais, ce qui paroît plus conforme à la vérité, c'eſt que ce dragon eſt le ſymbole de l'héréſie vaincue par ſaint Loup. Ce qui lui donna le nom de *Chair-Sallée* venoit de ce qu'étant reſſerrée après les Rogations, le peuple diſoit par plaiſanterie qu'il alloit être ſallé pour l'année ſuivante.

M. Cloquet, prieur actuel, s'étant propoſé de faire une nouvelle châſſe pour les reliques de ſaint Loup, en confia, en 1777, l'exécution à M. Rondot, orfévre de cette ville, qui s'étoit déjà diſtingué dans ce genre par la châſſe de ſaint Aventin pour l'égliſe de Saint-Etienne. La nouvelle châſſe de ſaint Loup forme un quarré long haut de quarante pouces, large de trente-neuf ſur dix-huit de largeur. Elle eſt de bois de poirier couvert de lames d'argent, ornée de figures de bronze doré d'or moulu, & d'une compoſition de couleur bleue qui imite l'éclat de l'émail.

Digitized by Google

Entre l'impoſte & la friſe eſt un fond bleu chargé des inſcriptions ſuivantes à la gloire du ſaint : *Religionis propugnator ; patriæ pius liberator.* Les lettres ſont dorées & toutes rapportées en relief, plattes & quarrées. Les bornes que nous nous ſommes preſcrites ne nous permettent pas de donner de cette châſſe une deſcription plus détaillée.

Sur la requête du chapitre de l'abbaye, M. de Barral, évêque de Troyes, ordonna une viſite de l'ancienne châſſe, & nomma des commiſſaires à cet effet. Ils firent l'examen des reliques & des monumens qui en conſtatent l'authenticité. Cette viſite donna lieu aux médecins & chirurgiens de remarquer que l'os du fémur gauche avoit été fracturé & que ſaint Loup a dû être boiteux ; accident dont aucun monument hiſtorique ne fait mention. Le jour de cette nouvelle tranſlation ayant été fixé au dimanche vingt ſeptembre 1778, les principales compagnies de la ville invitées ſe rendirent à Saint-Loup par députés. M. l'évêque bénit la nouvelle châſſe, y dépoſa les reliques & les actes relatifs aux diverſes tranſlations, & fit écrouer la couverture de la châſſe. Après la grande meſſe pontificale ſe fit la proceſſion, à laquelle on chanta devant l'hôtel de ville l'hymne *Adeſte, cives, &c.* La châſſe fut expoſée le reſte du jour à la vénération des fidèles. Le procès-verbal de cette cérémonie eſt ſigné de plus de cent perſonnes, dont la plûpart étoient députées de leurs corps. L'un des deux originaux de cet acte fut dépoſé dans la châſſe & l'autre dans les archives de l'abbaye.

L'abbé de Saint-Loup nomme à une prébende de Saint-Etienne, aux prieurés-cures de Laines-aux-Bois, de Marigny, de Bucey, de Blaincourt,

Digitized by Google

de Lusigny, de Moulins, d'Auzon & de Longsols, au prieuré ou Maison-Dieu de Chalette & au prieuré de Saint-Winebaud annexé au prieuré claustral de l'abbaye. L'évêque a droit de visite & de procuration à Saint-Loup. Il y a pour les marguilliers, officiers & domestiques une paroisse dont le prieur est curé-né. Les chanoines réguliers sont au nombre de huit, y compris deux religieux de l'abbaye de Chantemerle réunis à celle de Saint-Loup en 1690, & pour lesquels l'abbé paye tous les ans cinq cens livres : nous en parlerons ailleurs.

Suivant une note qui nous a été communiquée & dont nous ne garantissons pas l'authenticité, le roi Charles-le-Chauve étant à Troyes fit raccoûtrer son haut-de-chausse par un savetier, & en reconnoissance le monarque permit aux savetiers de faire annuellement leur fête dans l'église de Saint-Loup, & ces artisans ont le titre de cette permission dans le coffre de leur communauté & le conservent précieusement comme un de leurs plus beaux titres. Si ce fait est vrai, sa date est avant la fondation de l'abbaye actuelle de Saint-Loup, qui n'existe que depuis le regne de Charles-le-Chauve & après les ravages des Normands, comme nous l'avons dit : ainsi les savetiers devroient plutôt faire l'office de leur fête dans l'abbaye de Saint-Martin-ès-Aires, qui, du temps de ce prince, portoit le nom de Saint-Loup.

Digitized by Google

PRIEURÉ DE SAINT-QUENTIN.

Nos écrivains ne nous disent rien sur le temps de la fondation de ce prieuré. Tout ce que nous pouvons dire, c'est qu'avant la fin du septième siécle c'étoit une abbaye florissante où saint Frobert, qui avoit donné une regle aux religieuses, se retiroit quelquefois pour s'offrir à Dieu d'une manière particulière. Il en étoit le supérieur & le directeur, & rien ne s'y faisoit sans ses conseils. Vers 685 & 690, il y avoit pour abbesse *Rocula* ou Rochée, qui menoit une vie exemplaire & étoit recommendable par une sage économie. Après sa mort, Gibitrude fut élue abbesse de ce monastère, & fut, par ses talens & par sa piété, la joie & la consolation de saint Frobert. Ce saint abbé mourut en 710, & Waldin son neveu vint annoncer sa mort à Gibitrude. Pénétrée de douleur, cette abbesse, malgré le vœu de clôture, sortit de son couvent pour assister aux funérailles du saint, & y donna de grandes marques de son respect & de son attachement. Vit. S. Frod. ap. Promp.Cam. Desg. 685. 710. Mss. Duh.

Rien ne nous apprend en quel temps les religieuses de Saint-Quentin firent place aux religieux de l'ordre de saint Benoit, ni quand la maison est devenue prieuré simple en commende; mais il est certain qu'il y avoit un prieur nommé Pierre en 1146, un autre est nommé Jean Gaucheti en 1427, & en 1509 un frere Guillaume Tabourel, prieur d'Isles & de Saint-Quentin. Ce prieuré fut donné à l'abbaye de Molême dont il dépend. Au commencement du dix-septième siécle, il étoit

Digitized by Google

encore desservi par un religieux du même ordre. L'évêque y a droit de visite & de procuration.

Nicole le Boucherat qui en étoit prieur en 1569 fit réparer & embellir les bâtimens & l'église qui avoit alors une plus grande étendue qu'aujourd'hui. Vers la fin du siécle dernier, ce prieuré fut possédé par M. Quéras, docteur de la maison & société de Sorbonne. Il étoit né dans le diocèse de Sens, en 1614, d'une famille pauvre & de basse extraction, mais qu'il a beaucoup honorée par sa science & par ses vertus ecclésiastiques. Il distribuoit à ceux qui étoient dans le besoin une partie des revenus de ce prieuré. Il a composé un gros volume *in*-8°. sur la doctrine du concile de Trente touchant l'attrition sans amour de Dieu dans le Sacrement de pénitence. Comme il aimoit beaucoup la doctrine de saint Augustin, il fit faire, sous ses yeux, par M. Beaugrand, prêtre de Troyes, son disciple, l'ouvrage intitulé : *Sancti Augustini doctrinæ christianæ Praxis catechistica*, imprimé à Troyes en 1678 *in*-8°. Il dirigea l'auteur dans la composition de cet ouvrage qui fut dédié à M. Malier, évêque de Troyes. M. Quéras avoit été vicaire-général de M. Gondrin, archevêque de Sens, pendant quelque temps. Il mourut le neuf avril 1695, âgé de près de quatre-vingt-un ans. Son corps repose dans la chapelle de Saint-Quentin, où l'on voit son épitaphe ou éloge funebre en latin & en style lapidaire.

Moréry. éd. 1759.

D. O. M.

Et æternæ memoriæ

Sapientissimi ministri Mathurini Queras

Doctoris Sorbonici,

In

In diœcesi Senonensi quondàm vicarii generalis
Et hujus ecclesiæ prioris,
Viator, jacentem dole,
Quem stantem stupuerunt omnes,
Theologus,
Clypeus veritatis, malleus erroris,
Doctrinæ depositum, fide custodivit, caritate ampliavit:
Et quem factis egregiis secutus est Dei amorem,
Libris est succulentis persecutus.
Sacerdos
Christi imitator, christianorum exemplar,
Gratis dedit, quod gratis acceperat.
Beneficium ecclesiasticum unum,
Cupidè oblatum, diù recusatum, ægrè acceptum,
In pauperum & ecclesiæ subsidium impendit,
Vix sibi quidq? asservans,
Nisi apta nutriendæ animæ, cum precibus jejunia
Quæ ne æger, vix etiam moriturus intermisit.
Vicarius generalis,
Forma gregis, pastoris corona.
Cleri mores exemplo formavit, reformavit disciplinâ,
Collationibus, thesibus, scriptis, mirè confirmavit.
Zizania prudenter eradicans, & austera dulci attemperans.
Demùm exacto verè ad apostolicam rationem vitæ cursu,

Post annos xxi. continuæ in hocce prioratu residentiæ,

Obiit an. ætatis 80. plenus dierum, meritis gravior,

Die 9â. aprilis 1695.

M. Doé, chanoine de Troyes, qui succéda dans ce prieuré à M. Quéras, y fit beaucoup de réparations en 1701. Il fit retirer le chœur, & la place servit à l'agrandissement du jardin qu'il entoura de nouvelles murailles. Ce prieuré est en regle depuis 1766 que M. Terray, abbé de Molême, l'a donné à un religieux de son abbaye.

Saint Quentin étant invoqué pour la guérison de l'enflure, c'étoit un ancien usage, dans ce prieuré, d'y peser ceux qui étoient attaqués de cette maladie. On les mettoit dans une balance, & dans l'autre autant pesant de cire ou autres choses qui demeuroient au profit de l'église. Cet usage abusif s'observoit aussi à Rouen, à Cambray & à Arras. Les chanoines de Saint-Quentin en Vermandois en porterent leurs plaintes au pape Innocent VIII. qui, en 1490, défendit cet usage excepté dans leur église, ces chanoines disant posséder seuls les reliques du saint martyr.

PRIEURÉ DE SAINT-BLAISE.

C. prompt. f. 285 & ff. Desg. 817. Mss. Dub.

Vers l'an 871, les religieux de Montierramey obtinrent des comtes de Troyes une maison dans la ville pour leur servir d'hospice. Dans la suite, ayant étendu leur terrein, ils firent bâtir, en l'honneur de saint Jean, une église qui fut nommée

Digitized by Google

Saint-Jean-Châtel, de ſa proximité du château des comtes où ſont aujourd'hui les priſons. Ce lieu fut depuis érigé en prieuré, où s'établirent des religieux dépendans de Montierramey, avec promeſſe de donner au comte un ſeptier de froment, un ſeptier de vin, du pain, du vin & du jambon à la porte de la ville qui conduit à Montierramey (*). En 1100, le comte de Champagne Hugues I., en conſidération de l'abbé Otton, donna à ce prieuré la juſtice du fauxbourg Saint-Martin appellée *juſtice de Saint-Jean-Châtel* qui eſt d'une fort grande étendue. Ving-deux ans après, ce prince leur remit la redevance qu'ils étoient obligés de lui payer annuellement, pour accomplir un vœu qu'il avoit fait à Autun en faveur de l'abbé Gauthier en partant pour la Terre-Sainte, s'il revenoit en bonne ſanté.

(*) La porte de St. Jacques.

1212.

Dans la ſuite, ce prieuré fut uni à la manſe abbatiale de Montierramey, & l'évêque y avoit droit de viſite & de procuration. Vers le milieu du treizième ſiécle, on mit dans l'égliſe des reliques de ſaint Blaiſe, qui, ſelon nos écrivains, y opérerent beaucoup de miracles qui firent oublier le nom de Saint-Jean-Châtel, & donner au prieuré le nom de *Saint-Blaiſe*.

Pouillé.

Pr. f. 287. 287. Ing. 1248. 1249. 1252.

D'après un bail entre M. de Chauvelin, abbé de Montierramey, & M. Truelle de Chambouzon, conſeiller aux bailliage & ſiége préſidial de Troyes, qui devint propriétaire du terrein de la chapelle, M. de Barral, évêque de Troyes, donna en 1766, un décret pour la faire démolir, & transféra le titre du prieuré dans l'égliſe paroiſſiale de Saint-Martin-ès-Vignes, à la charge que le prieur y feroit célébrer une meſſe baſſe les dimanches & fêtes & l'office de la fête de ſaint Blaiſe. Il fut encore ordonné que les reliquaires & la

Titr. comm.

pierre consacrée y seroient transportés, que l'abbé de Montierramey seroit libre de disposer de l'emplacement de la chapelle & de ses dépendances de la manière la plus avantageuse pour son bénéfice. M. de Chauvelin obtint à cet effet des lettres-patentes enregistrées au parlement au mois de juillet 1768. On fit toutes les formalités requises en pareille circonstance, & le dimanche sept du mois d'août, les reliquaires & autres effets de Saint-Blaise furent transportés processionnellement dans l'église de Saint-Martin. Depuis ce temps, l'abbé de Montierramey met à Saint-Martin un chapelain amovible à sa volonté, pour qui il paye la somme de trois cens livres, & ce chapelain est tenu d'aider le curé dans les fonctions de la paroisse comme son vicaire.

HOPITAL SAINT-NICOLAS.

Ct prompt. f. 397. Cet hôpital qui est le plus ancien de la ville fut établi par les chanoines de la cathédrale pour les pauvres qu'ils alloient eux-mêmes soulager au sortir de leurs offices. Le nombre des pauvres augmentant tous les jours, les chanoines mirent dans cette maison des religieux & des religieuses de l'ordre de saint Augustin, dont l'un avoit le titre de maître spirituel, & l'autre de prieure à la tête des religieuses. Chacun s'intéressa au bien de cet établissement, & l'on vit avec plaisir les avantages qui en résultoient pour la société. Cette maison compte parmi ses bienfaiteurs l'évêque Garnier de Traisnel, qui, en 1205 s'unit aux doyen & chanoines pour y répandre des libéralités. En 1208, le chapitre, sous le doyen Milon, y donna l'église

Digitized by Google

de Creney, avec un jardin à Chaillouet, des biens à Avant & à Meſnil-Lettre, & une partie des dixmes d'Aſſencieres. En 1236, à la priere du chantre Henri, les chanoines donnerent du pain & du vin, comme des diſtributions quotidiennes; & au cas que cette libéralité n'eut plus lieu, elle ſeroit remplacée par douze deniers, monnoie de Provins, & autres droits exprimés dans le titre rapporté par Camuſat. Pour recompenſer le chapitre qui avoit ſecondé ſes vues, Henri lui accorda cent vingt livres en argent, monnoie de Provins, & la dixme qu'il percevoit de trois années l'une, à Laines-aux-Bois avec ſa vigne du *Bochet*. Environ deux censans après, Jean Genteti, curé d'Avant, laiſſa à cet hôpital (en 1425) pluſieurs maiſons & jardins dans Troyes & tous ſes biens, meubles, immeubles, cens, rentes, conquêts & héritages, à la charge de diſtribuer tous les ans en quatre termes cinquante milliers de grandes oublies ſemblables à toutes les égliſes de Troyes déſignées dans le teſtament : *Quinquaginta milliaria pulchrorum alborum panum rotundorum magnæ formæ, non maculatorum, ſed aptorum ad conſecrandum.* Le maître ſpirituel & les freres & ſœurs accepterent ce legs, du conſentement des doyen & chapitre de la cathédrale, & promirent, pour eux & leurs ſucceſſeurs, d'acquitter à perpétuité cette fondation; mais dans la ſuite la diſtribution de ces pains fut réduite à la moitié pour chaque égliſe.

Mſſ. Duh. Teſt. J. Gent.

Au commencement du ſeizième ſiécle, le chapitre eut un procès avec le maître de cette maiſon qui lui refuſoit la garde de l'une des clefs du coffre où étoient les titres & papiers, la nomination de la maîtriſe ſpirituelle, la réception des religieux & les religieuſes, le droit de correction, l'audi-

En 1501.

tion des comptes & d'autres droits. Les chanoines furent maintenus par une ſentence du prévôt de Troyes, de laquelle il y eut appel au parlement.
MM. Mor. Mais après quatre ans de procédure les parties firent un accord par lequel le chapitre fut confirmé dans la nomination du maître, toutes fois que la place ſeroit vacante de quelque manière que ce fût, pourvû qu'il nommât un religieux de la maiſon. Il fut encore arrêté que le chapitre ſeroit admis à l'audition des comptes, qu'il recevroit les religieux & religieuſes, qu'il auroit droit de viſite & de juriſdiction ſpirituelle & temporelle, réformation & *ſuperintendance*, punition & correction, mais que des trois clefs le maître en garderoit une, le plus ancien religieux une autre, & l'une des religieuſes la troiſième.

Suivant la diviſion des pauvres faite en 1617, cet hôpital étoit deſtiné pour les femmes & filles malades, & pour les étrangeres malades & valides paſſantes & pélerines pendant une nuit ſeulement, à moins que la maladie ne requérât un plus long ſéjour. Il fut compris dans la réunion des hôpitaux en 1630. En 1684, Jean Nortas, alors maître ſpirituel, réſigna en cour de Rome ſa place qu'il prétendoit être un prieuré. Le chapitre lui conteſta ſon droit de réſignation, & l'année ſuivante il y eut un arrêt qui maintint le chapitre dans ſon droit de nomination comme fondateur, & déclara qu'il y avoit abus dans les proviſions de Rome.

Des deux communautés de cette maiſon il ne reſte plus qu'un maître ſpirituel toujours à la nomination du chapitre. Il y a paroiſſe pour les perſonnes de la maiſon. C'eſt aujourd'hui une renfermerie pour les pauvres valides & invalides des deux ſexes, qu'on occupe à différentes ma-

Digitized by Google

nufactures, & ſur-tout à une fabrique de ſerges appellées de *Saint-Nicolas*. L'entrepreneur y fait travailler à la décharge des hôpitaux.

TRINITAIRES

OU

MATHURINS.

Cette communauté fut d'abord connu ſous le vocable de prieuré de Saint-Jacques, dont le fauxbourg où il eſt ſitué porte encore le nom. Il étoit de l'ordre de Clugny, dépendant du doyenné de Gaye proche Sézanne. L'époque de ſa fondation ſe perd dans la nuit des temps. Nous apprenons ſeulement qu'en 1204 la comteſſe Blanche, veuve du comte Thibaut III. déclara que la juſtice du fauxbourg, la viſite des poids & meſures & autres droits ſeigneuriaux appartenoient au prieur de cette maiſon. C. prompt. fol. 426. 42. Deſgueroïs La Marti. Baug. t. 2 Mſſ. Duh.

Les Mathurins qui l'occupent aujourd'hui furent établis au nombre de ſept, en 1260, par le comte de Champagne Thibaut V. qui leur donna une maiſon proche la *porte de Céſar*, aujourd'hui de Comporté, où les Cordeliers avoient demeuré avant que d'être transférés à la ville. Il leur fit pluſieurs donations & leur accorda quelques privilèges, avec la permiſſion de pêcher dans les foſſés de la ville juſqu'au cours de la Seine, & de faire un petit ruiſſeau pour avoir de l'eau dans leur couvent. L'année 1263, il leur accorda deux cens arpens de bois en fonds dans

Digitized by Google

les uſages d'Iſles vers Baſtilly & Cormoſt. Six ans après, ils firent un échange avec le comte pour ſoixante arpens de bois au même finage; mais, à la pourſuite des habitans des Bordes, autre hameau d'Iſles, ils furent exclus de cette poſſeſſion par un arrêt du Parlement rendu en 1574.

Outre les comtes de Champagne, pluſieurs perſonnes contribuerent au bien de cette maiſon en donnant de leurs héritages pour en augmenter les revenus. Les religieux eurent un logement aſſez conſidérable & une égliſe fort ſpacieuſe. La chapelle qui étoit derriere le maître-autel avoit été fondée par Jacques des Noës, garde des foires de Champagne. Il y avoit auſſi laiſſé aux Noës & aux Terraſſes des héritages qui ſe ſont perdus.

Parmi les miniſtres ou ſupérieurs de cette maiſon on remarque Godefroy de Chantemerle qui vivoit en 1324. Ange Loquet, frere du général, qui fut évêque de Secreſte *in partibus infidelium*, enſuite légat en Moſcovie, & archevêque de *Tuſcenſis*. Il mourut en odeur de ſainteté en 1352. Le roi Charles de Valois lui fit élever un ſuperbe mauſolée dans l'égliſe des Mathurins de Ruca ſur les frontieres d'Eſpagne & de Portugal. On diſtingue encore Jean Vigneron, Troyen, docteur de Paris, qui fut vicaire-général de tout l'ordre & provincial de Champagne. Après avoir fait ſes études au collège des Cholets, il eut l'adminiſtration des maiſons de Silvelle & de Varberie en la province de Paris. Enſuite il alla en Afrique où il racheta cinquante-quatre eſclaves, après quoi il fut miniſtre de la maiſon de Troyes, où il mourut le vingt-un octobre 1557. Il eut pour ſucceſſeur Antoine Bové auſſi provincial, en faveur de qui Charles IX. confirma à cette maiſon la prébende de Saint-Etienne; enfin,

Jean Chapelain, ſous l'adminiſtration de qui le couvent & l'égliſe furent détruits en 1590 par le comte de Saint-Pol qui commandoit dans Troyes pour la ligue. Ce miniſtre, obligé de fuir, ſe retira d'abord, avec ſes religieux, chez les Cordeliers, enſuite à l'hôpital du Saint Eſprit & enfin à celui de la Trinité. Il reſte encore ſur les anciens fondemens de leur maiſon une petite chapelle à l'entrée du fauxbourg de Preize.

Cependant le prieuré de Saint-Jacques étoit toujours poſſédé par les Clugniſtes, & avoit alors pour prieur David Angenouſt, natif de Troyes. Pénétré de la déſolation des Mathurins, il réſolut d'unir ſon prieuré de Saint-Jacques avec leur adminiſtration, & le réſigna à Daniel Maillet, profès de cette maiſon, en échange de la Trinité de Fere-Champenoiſe, dont il étoit miniſtre. Ce projet s'exécuta par une tranſaction en 1593, avec le cardinal de Guiſe, abbé de Clugny, & Jean de Lénoncourt, doyen de Gaye, qui obtinrent à cet effet un décret du pape Clément VIII. Maillet, pourvû de ce prieuré, le réſigna à Chapelain, miniſtre des Mathurins, qui entra en poſſeſſion la même année.

Les Mathurins reprirent alors les exercices de leur inſtitut & jouirent d'une parfaite tranquillité. Vers 1669, Pierre Michelin, Troyen, qui avoit été deux fois racheter les captifs à Alger & & à Tunis, devint miniſtre, augmenta les bâtimens & les revenus de la maiſon, fit réédifier & décorer l'égliſe qui tomboit en ruine. Il fit faire le clocher en 1693, & ſix ans après, le portail qui étoit d'un fort bon goût. Mais, cette égliſe ayant encore menacé ruine il y a quelques années, les religieux l'on fait entiérement démolir & en ont fait conſtruire, dans le même emplacement,

Digitized by Google

une nouvelle bâtie à la moderne, qui, ſur la délégation accordée par M. l'évêque de Troyes, a été bénie le trente mars de cette année 1783, par le P. Manche, miniſtre de cette maiſon. Sur le ruiſſeau qui coule autour du couvent, Michelin fit conſtruire un moulin qui fut d'un très-grand ſecours dans l'hiver de 1709, ayant été le ſeul qui ne fut point arrêté. Mais, des particuliers qui avoient des héritages au-deſſus, obtinrent le pouvoir de le faire démolir. Le ſupérieur ou miniſtre de cette maiſon eſt à la nomination du général de l'ordre & n'eſt point révocable. Il y a ordinairement trois ou quatre religieux.

PETIT-SÉMINAIRE.

Mſſ. Duh. Ce n'étoit d'abord qu'une penſion établie ſur la paroiſſe de Sainte-Madeleine. Elle fut transférée ſur celle de Saint-Nizier, vers la fin du ſiécle dernier, à la ſollicitation de M. le Bey, curé de cette paroiſſe, qui voulut y attirer un grand nombre d'écoliers & ſe charger lui-même de les élever dans la piété. En 1693, il fit un petit reglement qui fut approuvé par M. Bouthillier, alors évêque de Troyes. Ce prélat conçut le deſſein de faire de cette maiſon un petit Séminaire, &, le quatre mars 1696, il obtint des lettres-patentes qui l'érigerent en une communauté qui fut d'abord dirigée, ſous ſes ordres, par trois adminiſtrateurs, ſavoir, M. le Bey, ſon vicaire & un habitué de ſa paroiſſe.

Cette maiſon fut deſtinée principalement pour les jeunes gens qui ſe diſpoſent à l'état eccléſiaſtique. En 1720, M. Boſſuet, évêque de Troyes,

Digitized by Google

regardant la jeuneſſe comme l'eſpérance de ſon diocèſe, donna une *lettre paſtorale & ordonnance*, où il déclara combien il deſiroit devoir remplir cette maiſon de jeunes plantes qui fuſſent la richeſſe & l'ornement du champ de l'égliſe, & annonça qu'il auroit une affection particulière pour ceux qui y auroient été élevés. Les peres & meres ſe ſont fait un devoir de répondre à des intentions ſi pures, & le Petit-Séminaire a toujours eu un grand nombre de penſionnaires. Il devint même collège ; il y eut des claſſes ouvertes juſqu'en 1751 qu'elles furent fermées & que les penſionnaires commencerent à aller au collège de l'Oratoire.

Dès les commencemens, pluſieurs perſonnes, ravies du bon ordre qui regnoit dans ce Séminaire, y fonderent pluſieurs places pour ceux qui n'avoient pas moyen de payer leur penſion. M. Mailly, ancien curé de Thil, y demeurant, laiſſa la ſomme de vingt mille livres pour y recevoir les curés du diocèſe que les infirmités ou la vieilleſſe rendent incapables d'exercer leurs fonctions & qui n'ont pas de quoi ſubſiſter. Cette fondation fut acceptée par M. Dyevre, prieur de Saint-Georges, & M. Lejeune, curé de Saint-Nizier, directeur de cette maiſon, & autoriſée de lettres-patentes du mois de mars 1716, enregiſtrées au parlement le quatorze du même mois. Suivant le pouvoir donné aux évêques par la déclaration du roi de 1698, les évêques de Troyes ont réuni au Petit-Séminaire des bénéfices pour y accorder un plus grand nombre de bourſes aux jeunes étudians, tel que le prieuré de Sainte-Madeleine d'Herbice, dépendant de l'abbaye du Rebais, les biens de l'hermitage du Hayer, & une partie de ceux du prieuré de Sainte-Scolaſtique, dont il

Digitized by Google

eſt redevable au zèle de M. de Barral, évêque de Troyes.

Depuis la réunion de l'abbaye de Montier-la-Celle à l'évêché, ce prélat voyant l'éloignement du Petit-Séminaire du collège, jetta les yeux ſur une grande maiſon appartenante à l'abbaye, rue du Flacon; il la trouva propre pour y transférer ſon Petit-Séminaire & le rapprocher du collège. En conſéquence, il fit travailler à cette maiſon, & le Petit-Séminaire y eſt aujourd'hui fixé depuis 1774 ſur la paroiſſe de Saint-Frobert.

Cependant, l'ancienne maiſon proche Saint-Nizier ne fut point abandonnée. Mademoiſelle de Barral, ſœur de M. l'évêque, en profita pour une œuvre de bienfaiſance & de charité. Elle y établit, en 1775, une communauté de jeunes orphelines ſous la dénomination d'*Orphelines de la Providence*, qui y ſont inſtruites des devoirs de la religion, & formées au travail & ſurtout à la filature de coton. M. l'évêque & Mlle. ſa ſœur, de concert avec les curés de Saint-Nizier & de Saint-Aventin & les principaux paroiſſiens, en avoient donné la direction aux Sœurs de la Charité, pour ſecourir les pauvres malades des deux paroiſſes : mais ces Sœurs n'ayant pas ſuffiſamment pour vivre, elles ſe retirerent dès l'année ſuivante.

Digitized by Google

FRERES

DES ÉCOLES CHRÉTIENNES.

Madame Madeleine de Galmet, veuve de M. Gilles de Launay, ayant laiſſé, par ſon teſtament, la ſomme de deux cens livres de rente pour l'établiſſement d'une école de charité ſur la paroiſſe de Saint-Nizier, M. le Bey, curé de cette paroiſſe, engagea, en 1703, M. de la Salle, inſtituteur des freres de Saint-Yon, à lui donner deux de ſes diſciples pour la direction de cette nouvelle école. Quoique cette penſion fût très-modique, M. de la Salle ſe rendit aux vœux du pieux paſteur, qui, demeurant alors au Petit-Séminaire comme ſupérieur, logea les deux freres dans ſon presbytère, en attendant qu'ils euſſent un logement. A la mort de M. le Bey, en 1710, ils ſe trouverent embarraſſés pour cet objet, mais ils furent aidés par M. de Chavigny, évêque de Troyes, & une perſonne de piété leur laiſſa une ſomme pour contribuer à l'achat d'une maiſon. Mſſ. Mor. Mſſ. Duh.

Le Pere Chantereau, de l'Oratoire, natif de Nogent-ſur-Seine, & célebre par ſes prédications, engagea les citoyens à demander cinq autres freres, & à fournir à leur ſubſiſtance. En chaire & dans les ſociétés où il ſe trouvoit, il ne ceſſa d'inſinuer les avantages des écoles gratuites, dont les fruits étoient abondans & ſenſibles. Le corps de ville, excité par le zèle de ce pieux eccléſiaſtique, fit aux freres une penſion de 300 livres : pluſieurs perſonnes y contribuerent auſſi ; &, en 1720, on ouvrit deux écoles nouvelles, l'une ſur la paroiſſe

Digitized by Google

de Saint-Jean, & l'autre ſur celle de Sainte-Madeleine. Ces penſions ſe trouverent encore trop modiques. Mais les freres n'en remplirent pas leurs devoirs avec moins d'exactitude ; ils ſe repoſerent ſur les ſoins de la providence, & rien ne rallentit leur zèle. Cependant, ſe voyant hors d'état de ſubſiſter, ils furent contraints d'aller quêter dans le temps des vendanges. Cette néceſſité occaſionnoit du dérangement, ſoit pour les écoliers, ſoit pour les freres même qu'on expoſoit aux dangers de perdre leur vocation. Ce qui mettoit le comble à ce dérangement, c'eſt qu'ils n'avoient point de demeure aſſurée. Enfin, en 1741, ils prierent leur général de leur procurer une maiſon dans Troyes ; &, moyennant la ſomme de quatre cens livres, on leur acheta celle où ils ſont aujourd'hui proche le prieuré de Saint-Quentin. Leurs revenus étoient toujours inſuffiſans ; &, en 1754, ils furent obligés de renvoyer deux freres & de ſe réduire à cinq. Les officiers municipaux, touchés de leur état, leur accorderent mille francs par an toutes les fois qu'ils ſeroient quatre, & un cinquième pour gérer le temporel de la maiſon ; ce qui s'eſt exécuté depuis, ſans néanmoins prendre aucun engagement de part & d'autre.

Les écoles de Sainte-Madeleine avoient été interrompues. M. de Cicé, évêque de Troyes, de concert avec le curé de la paroiſſe, redemanda avec inſtance les deux freres qui avoient été renvoyés. Le général les refuſa d'abord, vû la modicité de la penſion ; mais, enfin, preſſé par le prélat, il accorda *proviſionnellement* ces deux freres en attendant un arrangement plus ſtable & plus avantageux. Les écoles de Sainte-Madeleine furent rouvertes en la rue du Bois au mois de

Digitized by Google

juillet 1760 Dix années s'écoulerent encore dans cet état ; mais le malheur des temps ayant amené une cherté exceſſive des denrées, les freres ne purent plus cacher l'affreuſe ſituation qui les affligeoit. Ils crurent pouvoir ſe permettre quelques repréſentations dont la vérité étoit la baſe. Touché de leur ſort, le corps municipal augmenta la ſomme qu'il étoit dans l'uſage de leur accorder chaque année ; différentes fabriques ſe cotiſerent, & l'on parvint à leur fournir au moins les ſecours de premiere néceſſité, en attendant que des temps plus heureux miſſent les citoyens à portée de leur procurer un peu plus d'aiſance. En 1779, on s'apperçut que trois écoles n'étoient pas ſuffiſantes, eu égard à la population prodigieuſement augmentée parmi les pauvres. On imagina de former une nouvelle école ; mais les fonds manquoient, & pour y ſubvenir on ouvrit une ſouſcription, dont le produit fut employé au ſoutien du nouvel établiſſement, rue de l'Eau-Bénite, paroiſſe de Saint-Pantaléon (*). Il ſurvint un autre embarras ; les ſecours de cette ſouſcription n'étoient que paſſagers, & il s'agiſſoit de donner de la conſiſtance à la nouvelle école. Le corps municipal a pour cet effet continué la ſouſcription, & il propoſe à tous les citoyens honnêtes & charitables de s'engager de payer chaque année entre les mains du ſecrétaire-greffier de l'hôtel de ville une ſomme quelconque, à la charge que cette ſouſcription n'aura plus lieu : 1°. Au décès de chaque ſouſcripteur. 2°. S'il transfere ailleurs ſon domicile. 3°. Si, au premier octobre 1782, toutes les ſouſcriptions réunies ne montoient pas à la ſomme de douze cens livres ; enfin, le corps de ville a l'eſpérance de voir un jour les freres jouir d'un revenu ſuffiſant.

Avis auſ. des Ec. de Ch.

*Cette Ecole a commencé le 5 avril 1780.

Digitized by Google

Monſeigneur l'évêque a ſaiſi cette occaſion de témoigner ſes bontés envers les freres & de ſignaler ſon zèle pour le bien public. Ces ſages inſtituteurs de la jeuneſſe ne pouvant, comme laïcs, poſſéder aucun bénéfice eccléſiaſtique, le prélat a réuni à l'abbaye de Saint-Loup les prieurés de Chalette & de Saint-Winebaud de Nogent-ſur-Seine, à condition qu'après le décès des titulaires les chanoines réguliers ſeront tenus de payer aux freres la moitié des revenus. Alors leur état ſera plus heureux ; ils pourront ſuivre tous les mouvemens de leur zèle pour l'éducation de la jeuneſſe ſans inquiétude pour le temporel : la ſouſcription ſera anéantie, & les engagemens des ſouſcripteurs deviendront nuls. Les freres ſont aujourd'hui au nombre de dix, un directeur, un cuiſinier & huit pour les écoles.

ORPHELINES DE L'ENFANT-JÉSUS.

Mſſ. Mor. Mſſ. Duh. Pouillé.

M. le Bey, curé de Saint-Nizier, touché de l'état de pluſieurs Orphelines qui n'avoient point de retraite aſſurée & étoient réduites à mendier, leur donna, ſur ſa paroiſſe, une maiſon qu'il tenoit de ſes peres. Pour conduire ce nouvel établiſſement, il jetta les yeux ſur Gabrielle Garnier & Françoiſe Clément, filles pieuſes qui ſeconderent ſes vues & furent les premieres ſupérieures de la maiſon où elles firent fleurir la piété & entretinrent un travail aſſidu. A la vue de ces heureux

reux commencemens, M. le Bey s'adreſſa à M. de Chavigny, alors évêque de Troyes, & aux officiers municipaux, pour donner une forme plus parfaite à cet établiſſement. Il fut autoriſé par lettres-patentes du vingt-ſept août 1703, enregiſtrées au parlement en 1705, avec pouvoir de travailler à toutes ſortes d'ouvrages de manufactures.

Dans la ſuite, on fit des reglemens qui mirent la derniere main à cette inſtitution. Il fut arrêté qu'on ne recevroit point de filles avant l'âge de ſix ans, natives de la ville ou du diocèſe, orphelines de pere & de mere, & qu'on les garderoit juſqu'à l'âge de vingt ou trente ans. Cette maiſon n'a aucune relation au bureau général des hôpitaux : elle a ſes adminiſtrateurs particuliers, dont trois adminiſtrateurs-nés, l'évêque, le doyen de la cathédrale & le curé de Saint-Nizier ; les autres électifs ſont un chanoine de la cathédrale, un conſeiller de ville, & deux notables bourgeois. Les orphelines ſont au nombre de trente ou trente-cinq, & on les appelle vulgairement *Orphelines de Saint-Nizier*, parce qu'elles ſont établies ſur cette paroiſſe.

PAROISSE DE SAINT-DENIS.

Pith. rec. des év. de Tr. C. prompt. f. 173. Deſguerrois. Mſſ. Mor. Mſſ. Tr. Mſſ. Duh. Eph. Tr.

RIEN ne nous indique l'époque préciſe de la fondation de cette égliſe, mais il eſt certain qu'elle eſt très-ancienne, & l'on conjecture qu'elle fut bâtie par les chanoines de la cathédrale, qui la firent ériger en paroiſſe & la deſſervirent dans les commencemens. Le terrein qu'elle occupe n'étoit pas encore dans l'enceinte de la ville en 1146; elle formoit un bourg iſolé qui portoit le nom de fauxbourg de Saint-Denis: *Sancti-Dionyſii Burgus*. En 1104, Philippe de Ponts, évêque de Troyes, abandonna au chapitre de la cathédrale la juriſdiction ſur cette cure, d'où les chanoines en ont été les collateurs avec droit de juriſdiction, de viſite & de penſion. Le comte Henri-le-Libéral forma une entrepriſe qui détruiſoit leurs droits à cet égard. Ils lui firent des repréſentations, & ſupplierent ſaint Bernard de s'intéreſſer pour eux. L'entremiſe du ſaint abbé réuſſit; le prince vint au chapitre, où, en préſence de l'évêque Henri, il fit une eſpèce d'amende honorable, en 1151, donna ſon chapeau pour conſerver la mémoire de cet événement, & confirma à perpétuité la liberté & immunité du fauxbourg de Saint-Denis.

La communauté des bouchers, dont la plûpart demeurent ſur cette paroiſſe, y a fondé annuel-

Digitized by Google

lement & à perpétuité une meſſe ſolemnelle, un *Te Deum* avec vêpres & expoſition du Saint-Sacrement en mémoire de l'événement du cinq janvier 1757. Cette fondation s'exécuta la première fois le quinze février 1759, jour de l'anniverſaire de la naiſſance de Louis XV. qui en étoit l'objet, avec une muſique à grand chœur, en préſence des commandans, officiers & gardes du corps du roi de la compagnie de Beauvau, & de tous les magiſtrats de la ville. M. Poupin, curé de cette paroiſſe, conſacra ſon zèle pour cette fondation par un eſtampe qu'il accompagna d'un diſcours relatif à un objet ſi intéreſſant.

La paroiſſe de Saint-Denis eſt une des moins conſidérables de la ville, elle n'a guères que huit à neuf cens communians. Le curé a le titre de cardinal & eſt le 4me. en rang. Elle eſt bornée au levant par la paroiſſe de Saint-Aventin, au midi par les murs de la ville, à l'oueſt par le cloître de Saint-Etienne, & au nord par la paroiſſe de Saint-Nizier. Elle comprend hors de la ville le hameau du Pré-l'Evêque, & dans ſon diſtrict de la ville le prieuré de Notre-Dame-en-l'Iſle ou le Grand-Séminaire.

NOTRE-DAME-EN-L'ISLE,

OU

LE GRAND-SÉMINAIRE.

C. prompt. Delg. 1222. Faug. t. 2. Mſſ. Mor. Duhalle.

Les chanoines réguliers du Val des écoliers s'étant propoſés pour établir à Troyes une maiſon de leur ordre ſous l'épiſcopat d'Hervée, qui étoit monté ſur le ſiége de cette ville en 1205, on leur indiqua à cet effet un lieu proche les murs de la ville, nommé le *Marais de Cuchaud*, ſur la paroiſſe de Saint-Denis. Mais, où ne rencontre-t-on point d'obſtacles ? Le chapitre de Saint-Pierre & le curé de Saint-Denis s'oppoſerent à cet établiſſement, l'un comme collateur de la cure, & l'autre parce qu'il craignoit pour ſes droits. La difficulté retarda, pour quelque temps, l'exécution du projet ; mais l'évêque Hervée la termina par un accord où les droits du chapitre & du curé furent conſervés. Le titre eſt daté du mois de décembre 1222. Alors, les freres Ecoliers firent bâtir leur monaſtère & leur égliſe ſous le vocable de l'annonciation de la ſainte Vierge, d'où elle prit le nom de *Notre-Dame-en-l'Iſle*, parce qu'en effet elle eſt comme une iſle, environnée de divers canaux de la Seine.

Quelque temps après, cette maiſon eut pour filles celles de Notre-Dame de Choiſel, de Saint-Nicolas de Laon, & de Sainte-Catherine de Paris. L'obſervance réguliere y fut toujours étroitement obſervée, juſques dans le ſiécle dernier, où l'ordre des Ecoliers fut réuni à la congrégation des

Digitized by Google

chanoines réguliers de France ou de Sainte-Genevieve, & y fit changer la regle en 1653.

Cette maiſon a dû ſa plus grande magnificence au zèle de Jean-Baptiſte Pépin & de Simon Pépin, ſon neveu, ſur la fin du dernier ſiécle. Celui-ci étoit né à Reims le vingt-un ſeptembre 1628, & il mourut au prieuré de Notre-Dame-en-l'Iſle le vingt-huit octobre 1719. J. B. ſon oncle, qui lui avoit donné ce prieuré, mourut le treize janvier 1666, âgé de quatre-vingt-un ans. Simon fit de Notre-Dame-en-l'Iſle un ſéjour très-agréable par les jardins ornés de charmilles, remplis de parterres & coupés par des canaux où il fit venir l'eau d'une diviſion de la Seine. Tous ces agrémens animerent, en 1698, la verve d'un poëte latin, qui (1) chanta les beautés de cette habitation & dédia ſon poëme au prieur Pépin, dont il exalte la piété, le caractère & l'affabilité. Il compare la Seine qui environne la ville de Troyes au Xanthe ou Scamandre qui arroſoit l'ancienne Troie, en Phrygie.

Rura, Pepine, beas & te præſente triumphant
Lætitiâ cuncti nec abeſt hinc ulla voluptas.
Antè Trecaſſinos Xanthus ſpargetur in agros,
Trojaniſque priùs decurret ſequana campis
Urbſque Trecæ fiet mutato nomine Troja.

Au commencement de ce ſiécle, le prieuré de Notre-Dame-en-l'Iſle devint un prieuré ſimple à

(1) Ce poëme latin, qui eſt de M. Huez, maître de langue latine à Troyes, eſt en manuſcrit dans la bibliothèque du Grand-Séminaire. Cette bibliothèque eſt compoſée, en grande partie, de celle de M. Vinot, chanoine & doyen de l'égliſe de Troyes, ſuivant ſon teſtament du 19 juin 1707.

Digitized by Google

collation royale. En 1703, les Jéſuites voulurent l'acheter & y établir une maiſon de leur ſociété. Mais la ville qui n'a jamais voulu recevoir ces religieux, aima mieux le laiſſer réunir à la manſe abbatiale comme le demandoit M. de Chavigny, évêque de Troyes, qui, avec Monſieur Bouthillier ſon oncle, conſomma cette union en 1709. En 1720, M. Boſſuet, ſucceſſeur de M. de Chavigny, ayant obtenu un brevet du roi pour confirmer cette union, établit, dans cette maiſon, les prêtres de la Miſſion, directeurs du Grand-Séminaire.

Il y avoit près d'un ſiécle que l'évêque René de Breſlay avoit attiré ces Miſſionnaires dans ſon diocèſe, & les y avoit fixé, de concert avec le commandeur de Troyes Noël Bruſlart de Sillery, tant pour préparer les jeunes eccléſiaſtiques aux ſaints ordres, que pour faire de cinq ans en cinq ans des miſſions dans les terres & ſeigneuries dépendantes de la Commanderie. Les conditions de la fondation furent acceptées par l'inſtituteur ſaint Vincent-de-Paul lui-même qui étoit alors à Troyes. Il eſt dit dans l'acte que le ſupérieur de la miſſion ſera tenu d'envoyer & d'entretenir à perpétuité ſix prêtres & deux freres de ſa congrégation pour exercer leurs fonctions dans le diocèſe de Troyes, c'eſt à-dire, » de catéchiſer & » & faire faire confeſſion générale de toute la » vie paſſée au pauvre peuple, d'établir une » confrairie de charité qu'ils viſiteroient de temps » en temps; de donner les exercices ſpirituels » chez eux, à leurs dépens, aux curés & autres » eccléſiaſtiques du diocéſe que l'évêque y en- » verroit un à la fois ſeulement; de recevoir & » nourrir, auſſi chez eux, à leurs dépens, ceux

Digitized by Google

» du diocèſe qui ſe diſpoſeroient à prendre les » ſaints ordres dix jours avant la collation d'*iceux*; » de leur enſeigner l'uſage de la théologie & les » cérémonies de l'égliſe, & de leur faire faire » des conférences des vertus propres aux eccléſiaſtiques, ſans qu'il leur fût loiſible de prendre » aucune rétribution, ni aucun préſent, *non pas* » *même une pomme.* « L'acte en fut paſſé au parloir des Carmélites du fauxbourg de Croncels le trois octobre 1637, & ſigné par les parties intéreſſées.

Les Miſſionnaires demeurerent l'eſpace de deux ans au village de Sancey-Saint-Julien dépendant de la Commanderie, dans une maiſon que leur prêta Sébaſtien Gouault, bourgeois de Troyes. Au bout de quelque temps, le commandeur leur acheta, rue des Bas-Clos, au fauxbourg de Croncels, une maiſon où ils entrerent le vingt-cinq août 1640. Les exercices du Séminaire ne commencerent que le 1er. octobre 1643, & il ne fut établi d'une maniere authentique que le vingt-ſix avril 1662, ſous l'épiſcopat de M. Mallier. Les revenus n'étant pas ſuffiſans, il fut accordé, par lettres-patentes de 1680, une impoſition annuelle de trois mille livres ſur les bénéfices du diocèſe. Depuis, on y fit réunir les prieurés de Pel-&-Der, de Saint-Gond & de Chiché, & l'impoſition fut réduite à quinze cens livres par an.

En 1723, les Miſſionnaires ou Lazariſtes entrerent à Notre-Dame-en-l'Iſle, où ils tranſporterent une partie de leurs bâtimens de Croncels, afin de faire un logement aux Séminariſtes. Ces bâtimens ayant été faits à la hâte, ne ſe ſont pas trouvés auſſi ſolides qu'on eût pû le deſirer.

Digitized by Google

Comme ils menaçoient ruine, M. l'évêque a fait reconſtruire en entier le Séminaire ; &, pour
En 1774. aider aux frais de la bâtiſſe, le prélat a obtenu un arrêt du conſeil qui l'a autoriſé à mettre une impoſition ſur les bénéficiers du diocèſe.

L'égliſe de Notre-Dame-en-l'Iſle qu'avoit embellie le dernier prieur Pépin a été démolie à
1775. moitié dans les commencemens de l'épiſcopat de M. de Barral, & ce qui reſte aujourd'hui n'eſt que l'ancienne nef qui ſert de chapelle au Séminaire. On y voyoit autrefois deux monumens, ſur chacun deſquels étoit la figure d'une fille couchée, ayant les mains jointes, ſans aucune inſcription. La tradition apprend ſeulement que c'étoient deux ſœurs appellées *Les filles de Preize*, qui y furent inhumées après avoir fait du bien aux religieux de la maiſon. Les deux tombes ont été tranſportées depuis & miſes d'un & d'autre côté contre le mur.

Pour ſubvenir aux dépenſes qu'entraîne l'adminiſtration du Séminaire, & afin de procurer plus de bourſes aux jeunes eccléſiaſtiques pauvres, M. de Barral y a réuni deux prieurés. 1°. Celui d'Iſles (Aumont). Le prélat donna le ſeize août 1774 ſon décret d'union qui fut confirmé par lettres-patentes du mois de novembre de la même années, enregiſtrées au parlement le ſept août 1775. Mais le Séminaire n'en jouira qu'après le décès du titulaire actuel. 2°. Le prieuré de St. Flavit de Villemaur. Il étoit à la collation du roi depuis la réunion de l'abbaye de Montier-la-Celle à la manſe épiſcopale ; mais le roi ayant gagné deux nominations des chanoines du tréſor de Saint-Etienne de Troyes qui ſont devenus capitulans, M. l'évêque a obtenu de Sa Majeſté la

Digitized by Google

réunion de ce prieure au Séminaire. Le brevet du roi à cet égard eſt du dix août 1777, la bulle du pape Pie VI. en conſéquence, eſt du ſeize des calendes du mois d'août 1778, & le décret de l'official du 1er. avril 1780. Le Séminaire jouit dès-à-préſent de ce prieuré moyennant les arrangemens qu'il a pris avec le titulaire.

Digitized by Google

PAROISSE
DE SAINT-AVENTIN.

Vit.S.Avent. ap. Cam. pr. Delg. ann. 500. 525. 526. Mſſ. Mor. Mſſ. Traſ. Baug. Duh.

LE terrein qu'occupe l'égliſe de Saint-Aventin faiſoit anciennement partie du cimetiere public ainſi que nous l'avons dit de l'abbaye de Saint-Martin-ès-Aires. Comme il étoit hors de la ville, Saint-Aventin, célerier de l'évêque de Troyes ſaintCamelien, s'y étoit pratiqué une retraite, où il alloit de temps en temps ſe ſanctifier à l'abri des dangers du monde. Il y mourut vers l'an 547, & ſaint Vincent, évêque de Troyes, frappé des miracles qui s'opéroient à ſon tombeau, fit bâtir en ſon honneur une égliſe dans le lieu même de la ſolitude du ſaint Anachorete, vers l'an 540. Saint Vincent viſita ſouvent cette égliſe & voulut y être inhumé après ſa mort. Son tombeau qui ſubſiſte encore ſe voit dans le chœur, élevé d'un demi-pied, ſurmonté de quatre pilliers qui ſoutiennent une grande table de pierre à hauteur d'appui, au bas de la chaire. En 1698, Noël-le-Grand, curé de cette paroiſſe, fit l'ouverture de ce tombeau, & expoſa, de ſa propre autorité, les oſſemens du ſaint évêque à la vénération des fidèles; mais, comme l'égliſe de Troyes n'a aucun jour conſacré à ſa mémoire, M. Bouthillier, alors évêque, empêcha ce culte & mit fin à une dévotion téméraire & inconſidérée, en lançant ſur le curé un interdit de ſes fonctions. Mſſ. ch. Mais on a remarqué qu'il n'employa pas plus de formalités pour ſe relever de l'interdit que pour

Digitized by Google

la canoniſation de ſon ſaint. Un matin étant allé voir le prélat, il en fut très-bien accueilli, & M. Bouthillier ſe recommanda pieuſement à ſes prieres. Le curé auſſi-tôt vient faire ſonner ſa meſſe. Le ſecrétaire de l'évêché qui entend ſonner une meſſe de plus qu'à l'ordinaire, demande qui eſt le célebrant. Il apprend que le ſieur le Grand va monter à l'autel, court à l'évêché, demande comment il eſt relevé de ſon interdit : on ne ſait ce qu'il veut dire, le Grand eſt mandé, on lui fait une vive réprimande. *Monſeigneur*, dit-il, *vous m'avez fait l'honneur, il n'y a qu'un inſtant, de vous recommander à mes prières, & je n'ai pas cru devoir en faire de plus méritoire & de plus convenable pour un prêtre que d'offrir le ſacrifice pour la conſervation de votre grandeur.* Cette réponſe appaiſa l'évêque & le Grand fut remis dans ſes fonctions curiales. M. Fardeau, curé actuel de Saint-Aventin, travaille, depuis pluſieurs années à faire établir le culte du bienheureux Vincent, & à le faire autoriſer par M. l'évêque. Nous ignorons quand cette affaire ſera terminée & quel en ſera le ſuccès.

Quoique l'égliſe de Saint-Aventin ſoit une des plus anciennes de la ville, le curé n'eſt point un des cardinaux de l'égliſe de Troyes, ce qui a fait penſer qu'elle n'a été érigée en paroiſſe que dans le neuvième ſiécle. Vers l'an 850, ſaint Prudence, évêque de Troyes, y prêcha la paſſion comme il nous l'apprend lui-même dans le ſermon qu'il fit pour la canoniſation de ſainte Maure.

Cette paroiſſe n'avoit point autrefois de reliques de ſon patron ; mais, en 1761, le chapitre de aint-Etienne, poſſeſſeur de ces reliques, les

Digitized by Google

ayant transférées dans une nouvelle châſſe, accorda aux paroiſſiens une portion de côte du ſaint. La tranſlation dans l'égliſe s'en fit le vingt-quatre juin, & pour en perpétuer la mémoire, on la ſolemniſe tous les ans le dimanche qui ſuit la fête de ſaint Jean-Baptiſte. Cette relique eſt dans un reliquaire que la ſtatue du ſaint tient de la main droite.

La cure eſt à la préſentation du chapitre de la cathédrale, avec juriſdiction & droits de viſite & de penſion. On y compte environ douze cens communians. La paroiſſe eſt renfermée dans la ville entre celles de Saint-Nizier, de Saint-Denis & les murs de la ville. Dans les dehors, elle comprend le hameau de la Vacherie & partie de celui de la Moline. Le curé eſt décimateur de la haute & baſſe Moline, &, par arrêt de 1756, confirmé auſſi décimateur de la Vacherie, ſur le pied de quatre ſols par arpent de vignes, & au ſeiziéme compte pour les autres fruits décimables. Cependant le curé actuel, M. Fardeau, ne trouvant pas ce revenu aſſez conſidérable, fit aſſigner, en 1774, le chapitre de la cathédrale, à l'effet de lui payer la portion congrue. Les raiſons de ſa demande étoient que le chapitre jouiſſoit d'une portion de dixmes ſur cette paroiſſe, & qu'il en étoit curé primitif. Dès la premiere inſtance, le chapitre abandonna le tiers des groſſes dixmes qu'il poſſédoit ſur le finage de la Vacherie, & ſoutint que ſes droits ſur la cure & ſur toutes celles qui ſont de ſa juriſdiction, ne viennent point de la qualité de curé primitf, mais qu'ils ſont une portion de la juriſdiction épiſcopale dont le chapitre a toujours joui, en vertu des titres qui lui en ont aſſuré & confirmé la

Alm. de Tr. 1783.

poſſeſſion. Par une ſentence du bailliage de Troyes, le trente août 1780, le curé fut débouté de ſa demande & condamné aux dépens. Il appella de cette ſentence au parlement, où, par arrêt du vingt août 1782, il fut encore débouté & condamné aux onze douzièmes des dépens, l'autre douzième compenſé.

Digitized by Google

PAROISSE DE SAINT-PANTALÉON.

Mſſ. Duh. Mſſ. Traſſ.

L'Époque de la fondation de cette égliſe eſt un problême hiſtorique qu'il n'eſt pas aiſé de réſoudre. Quelques-uns prétendent qu'elle fut bâtie en 1264 par le cardinal Ancher qui portoit le nom de Pantaléon ; mais il eſt certain qu'elle exiſtoit avant l'an 1216, où l'abbeſſe de Notre-Dame-aux-Nonnains s'oppoſa aux deſſeins de l'évêque Hervée qui vouloit ſéparer de Saint-Jean & ériger en cures les égliſes paroiſſiales de Saint-Pantaléon & de Saint-Nicolas. D'autres penſent qu'elle eſt du onzième ſiécle, & qu'elle doit ſon origine à la piété des paroiſſiens qui ſe trouvoient trop éloignés de l'égliſe de Saint-Jean, dont elle devint ſuccurſale & dont les prêtres avoient la deſſerte.

Vie d'Urbain IV. p. 198. 199.

Quoiqu'il en ſoit, elle ne fut d'abord conſtruite qu'en bois avec moins d'étendue qu'aujourd'hui. La place qu'elle occupoit faiſoit partie de l'hôtel de Vauluiſant à préſent de Meſgrigny, ou au moins en dépendoit, puiſque les religieux y percevoient une rente qui ne ſe paye plus. Cette égliſe fut conſumée par les flammes, comme pluſieurs autres, dans le fameux incendie de 1524. Alors les paroiſſiens penſerent à la rebâtir en pierre & ſur un meilleur plan. Jean & Claude Môlé & Jean Dorigny donnerent une partie du

Digitized by Google

terrein qui fut pris sur l'hôtel de Vauluisant qui leur appartenoit, & dont la clôture fut retirée de quelques toises dans œuvre. On prit quinze pieds sur la ruelle du midi, appellée la place du Marché aux noix. La rue des Ursulines fut redressée & ouverte pour la commodité des paroissiens. En 1527, l'ouvrage fut porté à trente-trois pieds de hauteur. Le temps de cette construction est marqué sur le mur, du côté de la rue du Dauphin en six vers latins conçus en ces termes :

1524. Urbs mediâ pro parte foco consumpta Beati
Urbani colitur cum celebranda dies,
Sunt consumpta simul septem delubra nonantum
Quod divi monstrat Panthaleonis opus.
Ergo Christicolæ vestros diffundite nummos
1527. Hoc opus ut vestrâ perficiatur ope.

Plusieurs personnes contribuerent aux dépenses qu'exigeoit l'embellissement de cette église. Trois sœurs, Mlles. Sorel, marchandes épicieres, donnerent, en 1572, plus de soixante-dix mille livres pour la faire couvrir & perfectionner. Les voûtes qui sont très-élevées sont en bois, parce que les pilliers n'étoient pas assez forts pour soutenir le poids de la pierre. Il y a des caveaux creusés sous les chapelles où l'on découvre quelques autels. On prétend qu'on y a dit la messe dans des temps de guerre & de persécution, & qu'on y mettoit en sûreté les reliques des saints. Cette église a encore été agrandie en 1735. Pour faire le portail qui est d'une architecture assez réguliere, mais trop peu saillante. La corniche de l'ordre dorique ne porte point le caractère de

Digitized by Google

cet ordre, & le fronton eſt ſuperflus, puiſque le ſecond ordre qui eſt ionique en a un. L'orgue qui étoit au-deſſus de la porte latérale méridionnale fut placée dans cet agrandiſſement, où elle rend un ſon plus harmonieux.

Eph. Tr. La peinture & la ſculpture, qui ſe ſont jointes pour décorer l'égliſe de Saint-Pantaléon, y ont étalé toutes leurs richeſſes. La vie du ſaint y eſt repréſenté en pluſieurs grands tableaux de la main de M. Carrey, natif de Troyes. On remarque ſurtout celui de la foſſe aux lions. On admire encore une deſcente de croix de Louis Herluiſon, autre Troyen, éleve de Noël Coypel. Il fut donné en 1693 par Michel Fabvre, marchand de cette ville.

Parmi les morceaux de ſculpture, on admire la N. D. de pitié & les deux anges, l'un en attitude d'admiration, & l'autre de douleur, qui forment l'amortiſſement du maître-autel. M. Groſley les attribue à Gentil & à Dominique; mais une inſcription qui eſt au piedeſtal nous apprend que Touſſaints Conciber en fut l'ouvrier & qu'il les poſa en 1606. Gentil & Dominique ont auſſi déployé leurs talens dans cette égliſe. On remarque de ces 2 artiſtes le ſaint Sébaſtien & les 2 ſoldats qui l'accompagnent, adoſſés au premier pillier du chœur, & de l'autre côté le ſommeil de ſaint Pierre avec un ange qui vient l'éveiller; le ſaint Nicolas & ſes trois enfans dans une cuvette dont le feint délabrement n'a rien d'auſſi merveilleux qu'on a voulu le faire croire; le maſſacre des Innocens en albâtre dans la chapelle de la Viſitation, dite auſſi des Moſlé. La moitié de ce bas-relief a été arraché & enlevé depuis quelques années; ce vol ſacrilège a excité juſtement les plaintes de M. Groſley qui les a fait conſigner dans

dans les affiches de Troyes, N°. 6. 1782. On remarque encore le ſaint Jacques dans la chapelle de ſon nom, vis-à-vis de laquelle Dominique eſt enterré. Les vitres ſont peintes par Macadré, Troyen, qui excelloit en ce genre au ſeizième ſiécle. On aſſure que le cardinal de Richelieu offrit dix-huit mille livres pour avoir celles du fond qui repréſentent, pour la plûpart, des batailles exécutées avec autant de force que de correction. Pig. deſcr. de la France.

Le tréſor de cette égliſe poſſede un reliquaire de bois enrichi de pluſieurs ornemens, où eſt la tête de ſaint Victoric, martyr, qu'Antoine Barolet, bourgeois de Troyes, avoit apporté de Rome, & qui fut embelli par les religieuſes de Notre-Dame-aux-Nonnains. On y voit encore un os du bras de ſaint Pantaléon dans un reliquaire de la façon du célebre Papillon qui a fait le chef de ſaint Loup, & un reliquaire très-eſtimé qui renferme des reliques de ſaint Sébaſtien.

Juſqu'au commencement de ce ſiécle, il n'y avoit point eu de fonts baptiſmaux à Saint-Pantaléon; les enfans étoient baptiſés à Saint-Jean, l'égliſe matrice. Ceux qu'on y voit aujourd'hui furent poſés en 1717. Deux ans après, M. Boſſuet, évêque de Troyes, fit ce que n'avoit pû exécuter au treizième ſiécle Hervée, un de ſes prédéceſſeurs; il érigea cette paroiſſe en cure. M. Lefebvre, alors curé de Saint-Jean, s'y oppoſa; mais le prélat termina l'affaire par une ſentence où il fut mis que le curé de Saint-Jean ſeroit regardé comme curé primitif de Saint-Pantaléon, pourroit y officier le jour de la fête patronale, & recevroit dix francs avec la moitié des offrandes. L'abbeſſe de Notre-Dame-aux-Nonnains conſerva ſon droit de patronage avec celui de penſion;

Cette paroiſſe a environ 11 à 12 cens communians. Elle eſt bornée par celle de Saint-Jean, par celle de Saint-Nicolas & par les murs de la ville. Elle s'étend au-dehors juſqu'au pont de la Vienne, où elle eſt bornée par celle de Saint-Gilles, & comprend, dans ſon diſtrict, le Saint-Eſprit ou maiſon de l'Oratoire, & l'ancien emplacement du couvent des Urſulines.

HOPITAL DU SAINT-ESPRIT,

Aujourd'hui l'ORATOIRE.

Mſſ. Duh. Mutery. éd. 1759.

Cette maiſon doit ſon établiſſement aux freres de l'hôpital du Saint-Eſprit de Montpellier qui ſubſiſte encore ſous le titre de *Commanderie générale, grande Maîtriſe régulière de l'ordre du Saint-Eſprit de Montpellier.* On voit, par des lettres du pape Clément III. qu'elle exiſtoit dès l'an 1198. Parmi les titres de l'Hôtel-Dieu-le-Comte, ſe trouve une donation faite par la dame de Souillaux en 1203, une autre au profit de cet hôpital, approuvée par l'évêque Hervée, du mois de mai 1222, une troiſième en 1237 faite par Galcheray de Landa, tréſorier de Saint-Etienne, ſeigneur de Souillaux; une autre enfin approuvée par l'évêque Etienne de Givry le quatorze mai 1417.

Cette maiſon fut deſtinée pour les vieillards décrépits & impotens de la ville, les hommes ſéparés des femmes. Il y avoit une communauté de religieux & l'autre de religieuſes, tous de l'ordre de ſaint Auguſtin. Le maître ſpirituel étoit

Digitized by Google

d'abord à la collation de l'évêque ; mais, par un arrêt du parlement du quinze mars 1606, il fut jugé à la collation du grand aumônier de France. Les pauvres qui y décédoient etoient inhumés dans le terrein qu'on nomme aujourd'hui le *Grand-Jardin*, entre Saint-Gilles & la Vienne. Il paroît même que cette maiſon en étoit proche, hors de la ville, & qu'elle fut ſaccagée & ruinée dans les guerres au commencent du quinziême ſiécle. Nous l'apprenons par une permiſſion accordée, le douze décembre 1417, aux religieux & religieuſes de cet hôpital de s'établir dans la ville dans l'emplacement qu'il occupe aujourd'hui

» Jean, ſeigneur de Toulonjon & de Senecey, » chevalier, conſeiller de monſeigneur le duc de » Bourgongne, & par luy commis & ordonné, » gouverneur général de par le roi notre ſire, » monſieur le daufin & mondit ſeigneur le duc, » ès comté, païs & reſſors de Champagne & de » Brie. A tous ceux qui ces préſentes lettres ver- » ront, SALUT. Comme n'y ayant pour la tui- » tion, ſûreté & deffenſe de la ville de Troies, » réſiſter aux dampnables entrepriſes des en- » nemis & adverſaires du roi notredit ſeigneur & » ſa ſeigneurie, il ait été dernierement ordonné, » conclud & délibéré, par l'advis, diſpoſition & » aſſentement tant de gens & officiers deſdits ſei- » gneurs, comme de la plus grande & ſaine par- » tie des vaillants & notables citoyens, bourgeois, » commun & habitans de laditte ville, tous les » lieux, habitations, maiſons & édifices, qui » pour lors étoient ès fauxbourgs & dehors la » fermété & clôture d'icelle, fuſſent d'égliſes ou » d'autre nature & condition, être abbatus, dé- » moliz & mis en ruine, en entretenant & met- » tant à effet, laquelle ordonnance, l'égliſe &

» hoſpital fondés du Saint-Eſprit, ou faubourg &
» près de la porte de Croncels, joignant à la
» clôture de laditte ville, enſemble les maiſons,
» edifices, habitations & autres appendances,
» ait été & ſoit, par ce moyen, démoliz, con-
» dempnées & miſes en déſolation & ruyne, pour
» raiſon & occaſion de laquelle choſe, les di-
» vins offices & ſervices, avec les autres œuvres
» charitables qui ils avoient accoutumez être
» chacun jour, dittes, faites & accomplies à
» l'honneur & louanges de la benoite Trinité du
» ciel, dont elle étoit fondée, de la glorieuſe
» Vierge Marie, mere de Dieu notre glorieux
» rédempteur, & de toute la cour de paradis,
» pourroient du tout ceſſer, & les bons relli-
» gieux & relligieuſes dudit lieu demeurer po-
» vres & déſolez mendiants en grant miſere, ſi
» pourveu n'y étoit aucunement de remede con-
» décent, ſi comme à nous & auxdits cytoiens,
» bourgeois, commun & habitans eſt aſſez évi-
» dent & bien notoire, ſur quoy de la partie des
» maître, freres, ſœurs & commun de laditte
» égliſe & hoſpital, nous ait été très-humble-
» ment & à grande inſtance ſupplié & requis
» avoir en cette partie compaſſion d'eulx, & ſur
» ce leur faire proviſion convenable : SçAVOIR
» faiſons que ayans regard & bonne conſidération
» aux choſes deſſus dittes, & à ce que le divin
» office & autres biens méritoires ne cheent en
» ceſſation, ne leſdits ſuppliants en mendicité
» confuſe, Nous par l'advis, conſeil, ordonnan-
» ce & délibération que deſſus, avons donné,
» cédé, délaiſſié & octroyé, donnons, cédons,
» délaiſſons & octroyons auxdits maître, freres,
» ſœurs & commun par ces préſentes, par ma-
» niere de proviſion, & juſque ad ce que par le

Digitized by Google

» roi notredit ſeigneur, mondit ſieur le dauphin
» & mondit ſieur le duc y ſoit autrement ou plus
» amplement pourveu, les maiſons, places &
» édifices cy-après déclarez. C'eſt à ſçavoir les
» maiſons & appartenances d'icelles, ſi comme
» elles ſe comportent & eſtendent en long, large,
» travers, devant & derriere, qui jadiz furent
» à feu *Oudart* Naudot, & à préſent appartenant
» à René Dautram, demourant à Sens, aſſiſes
» audit lieu de Troies en la rue des Planches,
» tenant d'une part à l'héritage dudit hoſpital,
» & d'autre part à l'hoſtel du Croiſſant qui de
» préſent appartient à *Huet Léguiſié*, pardevant
» au pavement & cours de laditte rue, & par-
» derriere à l'héritage dudit Hoſpital & Maiſon-
» Dieu, étant en la cenſive d'icelui Hoſpital de
» trois ſols tournois, & de ſoixante ſols tour-
» nois de rente appartenante aux relligieuſes de
» l'égliſe des Prez, avec une maiſon, cours,
» courtil & appartenances, ſi comme tout ſe
» comporte, aſſiſe au lieu de Chicherey, près
» laditte ville de Troies, tenant d'une part aux
» relligieux, abbé & convent de Montier-la-
» Celle, & d'autre au doian & chapitre de l'é-
» gliſe Saint-Pierre de Troies, pardevant au
» chemin commun dudit *lieu* de Chicherey, &
» parderriere au ruiſſel, en laquelle maiſon de-
» meure à préſent Girart le Nachu, enſemble
» toutes ſes appartenances, choſes enclavées &
« appendances quelconques, ſans aucune choſe
» en réſerver, excepter ou retenir en aucune ma-
» niere à iceulx hoſtelz, maiſons, lieux, édifi-
» ces, places, appendances & appartenances
» d'eulx, avoir, tenir, occuper & employer par
» la maniere & condition deſſus dicte par iceulx
» maître, freres, ſœurs & commun dudit hoſ-

» pital, préſents & advenir en leurs propres faits,
» communs & affaires, tant à l'édifice de l'égliſe
» comme autrement, ainſi que beſoin & expé-
» dient leur ſemblera pour leur bien & évident
» profit commun, ſans de ce faire, à quelque
» perſonne que ce ſoit, autre devoir, crois de
» cens, rente ou redevance, fors ſeulement les
» cens, rentes & charges deſſus dittes. Si DON-
» NONS en mandement & commiſſion par ces
» préſentes & par vertu du pouvoir à nous com-
» mis & ordonné en cette partie au bailly dudit
» Troies, ou à ſon lieutenant, que des lieux,
» places, maiſons, édifices, héritages, apparte-
» nances, additions & deſpendances, dont &
» deſquielx nous iceulx maîtres, freres & ſœurs
» avons ſaiſiz, veſtuz & mis en poſſeſſion entiere
» par la teneur & tradition de ceſtes, les facent,
» ſeuffrent & laiſſent joir, uſer, exploittier
» comme de leur propre choſe, héritage & do-
» maine, plainement & paiſiblement, ſans ſur
» ce leur faire ou donner aucun encombrer, em-
» péchement ou moleſtation, en acune maniere
» ou quel cas, ſi aucun s'oppoſoit, ou ſe conſti-
» tuoit impédient, au contraire, le procureur
» du roi notredit ſeigneur ad ce deüement ap-
» pellé pour la conſervation & entretenement de
» la choſe que l'en dit être forfaitte & acquiſe
» audit ſeigneur par certains moyens, cauſes &
» raiſons qu'il pourra déclarer plus à plain en
» temps & lieu, faite aux parties ſur le tout di-
» ligemment & ſommairement, ſans longueur
» de procès ou figure de jugement. Oyez bon &
» brief droit, ces lettres veües auſquelles en teſ-
» moin de ce nous avons fait mettre le ſcel or-
» donné pour le gouvernement. Donnez à Troies
» le 12me. jour de décembre, l'an de grace 1417.

L'hôpital du S. Esprit fut brûlé dans le grand incendie de 1524, & réparé, en 1583, par les soins de Jean Macheras, prieur de Baudement, qui en étoit l'administrateur. Dans la suite, il fut donné aux Peres de l'Oratoire, qui, sur les invitations réitérées des citoyens, vinrent s'établir, en 1618, dans la ville de Troyes. L'évêque René de Breslay les logea d'abord dans son palais épiscopal; & au bout de quelque temps, ils furent mis dans la maison où ont été depuis les Carmélites, rue du Bourg-neuf. Eustache Gouault, supérieur des Oratoriens & maître spirituel de l'hôpital du Saint-Esprit, forma le projet d'y établir les prêtres de sa congrégation. Il disposa si bien les esprits auprès du cardinal de la Rochefoucaud, évêque de Senlis & grand-aumônier de France, qu'en peu de temps l'affaire fut terminée, & Louis XIII. en donna les lettres-patentes le seize mars 1620. Desg. 1618. 4 nov. 1619.

A la nouvelle de ce changement, les maire & échevins résolurent, dans une assemblée du vingt-un avril 1621, de remontrer au grand conseil que la maîtrise spirituelle de cet hôpital ne pouvoit être unie à la congrégation de l'Oratoire, *sans divertir & altérer les charges & effets de la fondation, & en priver la ville & les habitans, si ce n'étoit sous certaines conditions.* Rien ne parut mieux concerté que les résolutions de cette assemblée, & les choses demeurerent en cet état jusqu'au voyage du roi à Troyes en 1630. Alors, les PP. de l'Oratoire furent maintenus dans la propriété de l'hôpital du Saint-Esprit, à la charge de célébrer l'office divin ordonné par les fondateurs, de remettre au profit des pauvres la pension annuelle qui leur avoit été accordée par les

Digitized by Google

administrateurs, & de demeurer chargés de l'entretien des bâtimens.

Les pauvres de cet hôpital furent transportés à celui de Saint-Nicolas, & les Oratoriens s'établirent en leur place. Les libéralités de plusieurs personnes les mirent bientôt en état de détruire les vieux bâtimens & d'en élever de nouveaux & d'un meilleur goût. M. Vignier, conseiller ordinaire du roi en ses conseils d'état & privé, leur fit des donations à la charge d'envoyer, tous les ans, à Pâques & à Noël, deux de leurs prêtres faire des missions de huit jours dans les villages & paroisses de Ricey, de Villemaur, Juilly, Bagneux, Saint-Liébaut, Chennegy, les deux Dierreys, Villemoiron & Paslis. Le Pere Lombard, de l'Oratoire, curé de Saint-Jean-au-Marché & chanoine de l'église de Troyes, par son testament du cinq octobre 1698, y laissa mille francs, à la charge de donner tous les deux ans la somme de soixante livres pour mettre en apprentissage un pauvre garçon de Saint-Jean, ou de Saint-Pantaléon & de Saint-Nicolas.

La maison de l'Oratoire du Saint-Esprit est aujourd'hui une maison de retraite pour ceux de cette congrégation qui ont passé leur jeunesse dans les fonctions du ministère, ou dans le gouvernement des collèges. Le supérieur est triennal & choisi par le général de la Congrégation.

Cette maison a possédé plusieurs personnages qui se sont distingués par leur science & par leurs vertus, & parmi lesquels on remarque le P. Daniel Hervé, de Nantes, qui, étant supérieur, donna au public une explication historique de l'apocalypse en latin, *in*-4°. Lyon 1684. M. Gault, évêque de Marseille, de qui le clergé de France demanda, en 1645, la canonisation au pape Innocent X.

Digitized by Google

Le P. Honoré Collin du Juannet, mort en 1671, auteur de l'ouvrage intitulé : *Sanctus Auguſtinus per ſeipſum docens Catholicos & vincens Pelagianos*, *in*-8°. Par. 1644. Le P. de Saintpé, auteur d'un *dialogue ſur le baptême*, &c. Par. 1675. Il mourut en 1678. M. de Soanen, évêque de Senez, qui a fait ſa philoſophie à Troyes & y a régenté les humanités. M. l'abbé Duguet, profeſſeur de philoſophie au collège de Troyes, & chargé de faire, les dimanches & fêtes, dans la paroiſſe de St. Remi, un catéchiſme fondé pour l'inſtruction des pauvres, & commis aux ſoins & au zèle des PP. de l'Oratoire. Le P. Pierre Vernier, auteur de pluſieurs hymnes & de proſes qui ont été inſérées dans le miſſel de Troyes. Ses auſtérités le firent nommer *Pierre ſans quartier*; il eſt mort en 1749. Le P. Mathurin Champiron, inſtituteur d'une communauté d'Orphelines ſur la paroiſſe de Saint-Pantaléon : elles étoient occupées à une filature de coton, & nommées les *Champironnes*; mais, après la mort de ce Pere, cet établiſſement a été négligé & les Orphelines ont été diſperſées. Le P. Champiron vivoit en 1728, & nous ignorons l'année de ſa mort. Cette maiſon ſe glorifie encore d'avoir eu dans ſon ſein pluſieurs Peres, tels que le Pere de Gennes, mort en 1748, auteur de pluſieurs ouvrages, & le Pere Henri Camuſat, Troyen, neveu du célebre Pere Calabre, en 1746. Mais les bornes qui nous ſont preſcrites ne nous permettent pas de nous étendre davantage. La bibliothèque du Saint-Eſprit eſt nombreuſe ; elle contient pluſieurs ouvrages curieux, & particuliérement pour l'hiſtoire de Troyes, la plus grande partie des Mſſ. de M. Breyer.

Digitized by Google

LES URSULINES.

Mſſ. Duh. Les Urſulines de Châtillon-ſur-Seine ayant repréſenté au roi Louis XIII. que, leur maiſon étant trop petite pour contenir leurs religieuſes, elles deſiroient en établir une colonie dans la ville de Troyes, ce prince leur accorda des lettres-patentes au mois de février 1627, & écrivit même aux officiers municipaux de cette ville pour les engager à favoriſer cet établiſſement. Le ſuccès étoit près de répondre aux vœux de ces religieuſes, lorſque les Congrégantines de Châlons ſolliciterent l'achat du collège de la Licorne pour y établir auſſi un couvent de leur ordre. Cette maiſon parut commode aux Urſulines, il y eut pluſieurs encheres de part & d'autre, & les Congrégantines l'emporterent.

V. art. de la Congrégat.

Cependant, leur établiſſement n'empêcha point d'admettre les Urſulines avec l'offre de ſept mille livres pour être employées à la réunion des hôpitaux. Jacques Dorigny, ſeigneur de Fontenay, receveur du Taillon en l'élection, leur offrit ſa maiſon du Marché à bled, où pendoit pour enſeigne *le Laboureur*, & elles s'y logerent au mois de juillet de la même année 1628. L'année ſuivante, ſe trouvant trop à l'étroit, & la maiſon n'étant que d'emprunt, elles firent l'acquiſition de l'hôtellerie du Dauphin, ſituée dans la rue qui porte encore aujourd'hui ce nom. Les officiers municipaux voyant qu'ils n'avoient point été conſultés pour cet achat, s'y oppoſerent & voulurent empêcher les Urſulines de s'établir à l'hôtellerie du Dauphin, alléguant que le procédé de

Digitized by Google

ces religieuſes étoit contraire à l'un des articles d'une aſſemblée tenue à l'évêché, qui diſoit expreſſément qu'elles ne pourroient acquérir place, maiſon & bâtimens ſans la permiſſion du bailli de Troyes ou de ſon lieutenant, & des procureur du roi, maire & échevins; mais ces religieuſes ne voulurent point abandonner leur projet, & continuerent de pourſuivre leur nouvel établiſſement. On jugea à propos d'employer les voies de rigueur, on fit ceſſer les ouvrages, on congédia les ouvriers & le maire ſe ſaiſit des clefs de la maiſon.

Les choſes étoient en cet état lorſque le roi vint à Troyes en 1630. Les Urſulines s'adreſſerent à M. de Marillac, garde des ſceaux, & lui demanderent ſa protection & le pouvoir de ſe retirer en la maiſon du Dauphin. Ce ſeigneur leur promit toute ſatisfaction, & le corps de ville ayant d'ailleurs beſoin de ſa protection, conſentit aux vœux des religieuſes & remit les clefs de la maiſon du Dauphin. Les difficultés étant ainſi terminées, les ouvriers reprirent leurs ouvrages, l'égliſe fut conſtruite & les bâtimens élevés ſuivant la diſpoſition du terrein. Au commencement de ce ſiécle, les Urſulines ne ſe trouvant pas aſſez au large, acheterent, en 1708, l'hôtellerie des *Trois-Maures*, proche leur monaſtère & dans la même rue. Une partie fut employée à augmenter leur emplacement, & l'autre fut donnée à bail à des particuliers.

Ces religieuſes tiennent écoles publiques & gratuites pour les jeunes filles. Leur égliſe étoit ſous l'invocation de ſainte Urſule. Elle étoit en bois, fort ſimple, mais tenue aſſez proprement. On y voyoit l'épitaphe de M. Beaugrand, natif de Bouy, au doyenné de Brienne, qui gouverna cette maiſon comme directeur & confeſſeur pen-

Digitized by Google

dant plus de cinquante ans, & mourut âgé de soixante-dix-huit ans, le vingt-quatre juillet 1698.

D. O. M.

Hic jacet
Martinus BEAUGRAND *Presbyter,*
Juris canonici Licentiatus,
Quem morum integritas,
Mira animi æqualitas,
Singularis scientia,
Pietas & humilitas
Dùm vixit commendarunt.
His dotibus
Hanc Jponsarum Christi familiam
Undecim ferè lustris
Sapientissimè gubernavit.
Lucerna nunquàm sub modio
Ubique lucens & ardens
Maximè in carceribus,
Ubi frequens,
Terris occidit, ut in cœlo luceat,
Die 24 jul. 1698. ætat. 78.

Le vingt-trois juin 1756, une religieuse de ce couvent étant descendue dans une cave où l'on avoit mis du fumier pour y faire une couche, fut frappée par les exhalaisons, & tomba évanouie. Une autre qui la suivoit fut aussi frappée de cette

Digitized by Google

vapeur mortelle, deux ou trois autres éprouverent le même ſort. Des particuliers accoururent à leurs cris ſans oſer deſcendre en cette cave ; un garçon plus hardi le tenta, mais ſe trouvant ſaiſi il remonta ſur le champ ; puis, s'étant abreuvé d'eau-de-vie, il ſe fit lier par le corps, deſcendit une ſeconde fois & retira les religieuſes par le moyen d'une corde. Il n'y en eut qu'une à qui les ſecours furent inutiles, elle y perdit la vie.

Les bâtimens des Urſulines menaçant ruine, ces religieuſes avoient projetté d'abord de faire bâtir un nouveau couvent dans un terrein qui leur appartient ſur la paroiſſe de Sainte-Savine : mais, l'ordre de ſaint Antoine ayant été ſupprimé en 1777, & réuni à l'ordre de Malthe, les Urſulines acheterent la maiſon que les religieux Antonins occupoient ſur la paroiſſe de Saint-Martin-ès-Vignes, & qu'elles firent accommoder & augmenter ſuivant leurs beſoins. La premiere pierre des nouveaux bâtimens fut poſée le vingt mai 1779, & le nouveau cimetiere béni le dix-ſept août ſuivant : enfin, les bâtimens s'étant trouvés en état d'être habités, ces religieuſes y firent leur entrée le vingt-un juin 1780, & vendirent leur maiſon de la ville à différens particuliers.

Digitized by Google

PAROISSE DE SAINT-NICOLAS.

Mſſ. Traſſ. Mſſ. Duh.

LEs titres de cette égliſe ayant été perdus dans l'incendie de 1524, il ne nous reſte aucun monument qui nous apprenne l'époque de ſa fondation ; mais nos auteurs s'accordent à dire qu'elle a été de toute antiquité la chapelle du château de la vicomté d'où elle s'appelloit *Sanctus Nicolaus in caſtro.* Elle a toujours été renommée par les chapelles du Calvaire & du ſaint Sépulchre, érigées, en 1504, ſur les deſſins & des libéralités de Jacques Collet, vicaire de cette paroiſſe, qui avoit fait le voyage de Jéruſalem, de Saint-Jacques, de Rome, & de Saint-Nicolas de Bar-en-Lorraine. Le déſaſtre de cette égliſe ne demeura pas longtemps ſans être réparé. On fit des quêtes & des emprunts pour fournir aux dépenſes, & la premiere pierre fut poſée le vingt-trois avril, 1526, par N. Prunel, abbé de Saint-Loup. L'image de N. D. de Lorette fut faite, l'année ſuivante, par Chriſtophe Molut, ſculpteur de cette ville ; &, en 1530, on édifia la chapelle qui eſt ſous ce titre & qui fut conſacrée par l'évêque Odard Hennequin (1). Ce prélat y

(1) On voit par le compte d'Abraham de la Trame & de Nicolas Savin, marguilliers, qu'ils payerent dix-huit ſols neuf deniers pour cinq chopines d'hypocras envoyées à M. l'évêque pour ſon préſent.

Digitized by Google

inſtitua une notable confrairie avec indulgences pour le vingt-cinq mars, fête de l'annonciation.

Les autels de cette égliſe furent conſacrés en 1535, & le calvaire fut achevé en 1551. Il fut élevé avec le ſépulchre, dit M. Gr., aux frais de Michel Oudin, de cette paroiſſe, qui avoit fait le voyage de la Paleſtine & ſur le plan qu'il en avoit rapporté. Son manteau & ſon chapeau de pellerin ſuſpendus à la porte du ſépulchre y exiſtoient encore vers 1735. Le calvaire eſt décoré d'un Chriſt à la colonne d'une proportion coloſſale de la façon de Gentil. Suivant la tradition, un artiſte Italien ayant fait obſerver à l'auteur une légere irrégularité dans une des jambes, il s'arma d'une hache pour mettre l'ouvrage en piéces. On l'arrêta heureuſement ; il n'atteignit qu'un des orteils ; &, pour plus grande ſûreté, on fit fermer le calvaire, dont l'entrée lui fut interdite. Eph. Troy. 1766.

En 1550, on fit marché avec Fauchot pour faire le portail qui paſſe pour un chef-d'œuvre aux yeux des connoiſſeurs. C'eſt en faire un éloge accompli que de dire que le célebre Girardon, dans ſa vieilleſſe, ſe faiſoit placer dans un fauteuil vis-à-vis ce portail pour en admirer la beauté ſur laquelle il s'exprimoit avec tranſport. Cependant, les perſonnes de l'art ne trouvent pas ce portail ſans défauts même eſſentiels, & elles jugent qu'en général cette architecture, quoique bien exécutée, eſt trop peu ſaillante. Trois ans après la conſtruction du portail, Gentil, pour ſe venger de la critique de ſon chriſt à la colonne, entreprit, pour le ſépulchre, une figure ſur les proportions de laquelle la critique la plus clairvoyante ne put mordre.

L'égliſe de Saint-Nicolas ne fut pas perfec-

Digitized by Google

tionnée dans le même siécle. La ramée ne fut achevée avec le petit clocher qu'en 1600. L'autel & le tabernacle ne le furent qu'en 1661 par Chabouillé, menuisier & sculpteur de cette ville, & doré en 1670 par Sennequin, batteur d'or. Le Christ du chœur est de Gentil, & passe pour un morceau très-bien exécuté.

Dans les siécles des représentations des mystères, on célébroit à Saint-Nicolas la mémoire de la descente du Saint-Esprit le jour de la Pentecôte, en faisant descendre de la voûte un pigeon orné de fleurs qu'on portoit ensuite dans le chœur. On voit, par les comptes de la fabrique, qu'on a payé douze deniers pour quatre chapeaux ou guirlandes, afin de faire danser le pigeon de la Pentecôte. Au mois de janvier 1552, la coupe de cette église, achetée l'année précédente, fut volée avec les hosties qu'elle renfermoit. On fit la recherche des voleurs, & un nommé Eutrope Griveau fut arrêté & brûlé au Marché à bled devant l'église. On fit ensuite une procession générale pour rapporter les hosties. En 1621, Jean Millet, Troyen, qui fut d'abord chanoine & ensuite secrétaire du pape Gregoire XV. rapporta de Rome le pardon de Notre-Dame-de-Lorette pour cette église, & pour lequel il paya trente livres. Michel Oudin donna les tableaux qui représentent les saints lieux de Jerusalem, sur les dessins qu'il en avoit pris lui-même. Nicolas Cordonnier les peignit, & Jean Arselin composa & mit en rimes l'explication de ces tableaux. Une partie est en la chapelle de saint Claude qui sert aujourd'hui de sacristie, & l'autre en celle de Notre-Dame-de- Lorette.

1550.

L'église de Saint-Nicolas possédoit une particule de la vraie croix; elle fut volée en 1750, le huit

huit ſeptembre, & telle recherche qu'on ait faite, on n'a jamais pû la recouvrer. En 1756, un nommé Jean-Pierre Pantaliot, de Franche-Comté, demeurant à Troyes, donna à cette égliſe d'autres particules de la vraie croix qui avoient été données à ſa ſœur religieuſe par le cardinal Annibal, évêque de Porto, & camerier de l'égliſe romaine. Les authentiques ſont datés du vingt juin 1744. M. Poncet, évêque de Troyes, qui examina cette relique, en permit la vénération, & la tranſlation ſe fit le dimanche avant la Pentecôte.

La paroiſſe de Saint-Nicolas, autrefois ſuccurſale de Saint-Jean, fut érigée en cure en 1722, à la charge que le curé payeroit à l'abbeſſe de Notre-Dame-aux-Nonnains la ſomme de huit livres pour ſon droit de patronage, & ſeroit obligé, tous les ans, le jour de ſaint Jean-Baptiſte, d'envoyer à l'offrande un cierge d'une livre avec un écu de ſix livres au profit du curé de Saint-Jean pour ſa qualité de curé-primitif. On compte ſur cette paroiſſe environ 1000 à 11 cens communians. Elle eſt bornée dans la ville par celles de Saint-Pantaléon, de Saint-Jean, de Sainte-Madeleine & par les remparts. Elle s'étend hors de la ville dans ce qu'on appelle les Faux-Foſſés, *Falſæ Foſſæ*, où elle eſt bornée par les paroiſſes de Sainte Savine, de Saint-Martin & de Saint-André. Elle comprend dans ſon diſtrict l'emplacement de l'ancien hôpital de Saint-Bernard, dont nous parlerons plus bas.

Le jour de l'Aſcenſion vingt-quatre mai 1781, la partie de cette paroiſſe nommée les Faux-Foſſés, hors de la ville, eſſuya une calamité auſſi effrayante que déſaſtreuſe. Un incendie s'y declara ſur les huit heures & demie du matin; &, malgré

les ſecours les plus prompts & les plus actifs, ſoixante-quatorze maiſons compoſant une centaine de ménages, granges, écuries & dépendances, furent la proie des flammes, en deux heures de temps. La perte fut eſtimée monter à plus de deux cens mille livres. Neuf perſonnes y périrent, & la plûpart furent réduites en charbon. Les ſecours de toute eſpèce furent donnés aux victimes infortunées de ce fléau, & tous les citoyens concoururent, chacun ſelon ſes facultés, à les ſoulager & à les mettre en état de couvrir en tuile leurs maiſons qui auparavant n'étoient que de miſérables chaumieres.

HOPITAL DE SAINT-BERNARD.

C. prompt. f. 398 r. Delguerrois. Mſſ. Mor. Duh.

On attribue la fondation de cet hôpital à ſaint Bernard, archidiacre d'Aoſte en Piémont, mort en 1008. Ce ſaint parcourant les villes pour inſtruire le peuple, fut touché de compaſſion à la vue du grand nombre de pauvres qu'il trouva dans Troyes, & réſolut de les aſſiſter de tout ſon pouvoir. De retour en ſon pays, il envoya de quoi fonder un hôpital, & en écrivit aux magiſtrats, qui contribuerent auſſi à cette bonne œuvre. Les comtes de Champagne Hugues I. & Henri I. y firent beaucoup de donations. Celui-ci le mit en la dépendance de la maiſon de Saint-Bernard de Montjou, au diocèſe de Sion en Suiſſe, dont le maître eut le droit de conſtituer & d'établir dans celui de Troyes un maître adminiſtrateur. Il y eut une communauté de chanoines-réguliers de l'ordre de ſaint Auguſtin. Le titre de maître ſpirituel ſub-

Digitized by Google

ſiſte encore, & les chanoines-réguliers de Saint-Martin-ès-Aires en jouiſſent. L'abbé de Saint-Loup, Nicolas Forjot, qui en eut l'adminiſtration temporelle & ſpirituelle au commencement du ſeizième ſiécle, y fit beaucoup de bien & en augmenta les bâtimens. Cette maiſon fut compriſe dans le grand incendie de 1524 ; mais, en 1535, tout fut remis en bon état.

L'hôpital de Saint-Bernard tenoit le troiſième rang parmi ceux de la ville. On y recevoit anciennement les pélerins de Saint-Jacques & les paſſans étrangers pour une nuit ſeulement. Depuis, ils furent reçus à l'hôpital Saint-Nicolas. Suivant la diviſion des pauvres de 1617, il fut deſtiné pour les pauvres enfans mâles au-deſſus de ſix ans juſqu'à l'âge de neuf à dix ans où ils pouvoient apprendre un métier & être mis à ſervice, les hommes pauvres étrangers valides, paſſans & pélerins, pour une nuit ſeulement ; *& quant aux Michelots* ou pélerins du Mont-Saint-Michel, *il leur devoit être donné aumône de pain, ſans les laiſſer ſéjourner à la ville, s'il n'y avoit excuſe légitime.*

Les biens de cet hôpital furent réunis aux autres hôpitaux par l'arrêt du conſeil de 1630. Vers 1680, on en a réuni & incorporé les enfans en état de travailler à ceux de l'hôpital de la Trinité. Celui de Saint-Nicolas renfermoit alors des filles déreglées. Une dame veuve Arſon, deux demoiſelles Legrin & quelques autres dames pieuſes propoſerent aux adminiſtrateurs, en 1692, de les transférer à l'hôpital de Saint-Bernard. Leur propoſition ayant été acceptée, elles mirent la maiſon en état de clôture, & l'on fit venir une Sœur du Bon-Paſteur de Paris pour gouverner ces filles. Quelques perſonnes voulurent ren-

dre cet hôpital une maiſon de force pour y enfermer les filles de mauvaiſe conduite ; la Sœur Péclavé, c'eſt le nom de la ſupérieure venue de Paris, s'y oppoſa & voulut rendre libre l'entrée & la ſortie des ſujets ; mais par ſes ſoins elle fit embraſſer la regle à celles qui y demeuroient, & M. Bouthillier, évêque de Troyes, approuva cette forme d'établiſſement en 1697. Ainſi, l'on peut dire que cet établiſſement ne fut que la continuation de celui des Repenties qui avoit été interrompu ; c'étoit le même inſtitut pour les filles qui avoient vécu dans le déſordre.

La maiſon fut enſuite accommodée & fournie de tout ce qui étoit néceſſaire tant pour le ſpirituel que pour le temporel, & elle fut en état de ſubſiſter ſans être à charge à perſonne, les filles travaillant en même temps pour aider à leur ſubſiſtance. En 1749, M. Poncet, évêque de Troyes, ayant obtenu la diſperſion des Carmélites de la ville, abandonna leur couvent aux filles de Saint-Bernard qui y entrerent le ſix janvier 1750. Ce changement d'habitation porta les adminiſtrateurs à prévenir les réparations de cet hôpital ; ils en firent abattre l'égliſe & la plûpart des bâtimens qui ſont aujourd'hui occupés par des particuliers.

V. art. des Carmélites.

Fin du quatriéme Livre.

Digitized by Google

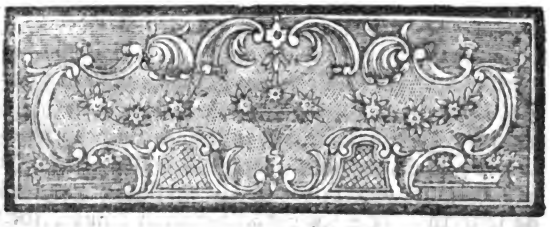

TOPOGRAPHIE
HISTORIQUE
DE LA VILLE ET DU DIOCESE
DE TROYES.

LIVRE CINQUIEME,

Qui comprend les diverſes Juriſdictions de la Ville de Troyes.

BAILLIAGE.

LEs rois ſont les juges naturels de leurs ſujets; mais la multiplicité des affaires ne leur permettant pas de voir tout & de juger par eux-mêmes, ils ont, de toute antiquité, envoyé dans les diverſes provinces de leurs états des commiſſaires pour entendre les plaintes & pour appaiſer les différends qui s'élevoient entre les particuliers.

Hiſt. de Fr. de V. t. 2. Abr. chr. de Préſ. Hen. Eſprit des L. Obſ. ſur l'Hiſt. de Fr. t. . Mél. Dub. &c. &c.

Digitized by Google

BAILLIAGE. Ces commissaires tirés du corps de la noblesse furent appellés baillifs, parce qu'ils avoient, pour ainsi-dire, le bail, la garde & la tutelle des peuples. En quelques provinces, on les nomma sénéchaux, & ils avoient l'intendance des armes de la justice & des finances. Ils rendoient compte de leur ministère au grand sénéchal, qui, sous la troisième race de nos rois, remplaçoit le maire du palais qui avoit une si grande autorité sous la premiere & la seconde.

» Philippe-Auguste, dit M. l'abbé de Mably, » partagea ses domaines en différens districts, » dont chacun comprenoit plusieurs prévôtés, » & à la tête de chaque district qu'on nomma » bailliage, il plaça un premier magistrat nom- » mé bailli, qui eut sur les prévôts de son ressort la même autorité de surveillance que le sé- » néchal avoit auparavant sur tous «. Ce prince ayant supprimé ce grand sénéchal en 1191, les baillifs royaux se multiplierent à mesure que s'accrut le domaine du roi. Soit que ces juges fussent accablés par le trop grand nombre des affaires, soit, comme le dit le président Hénaut, qu'ils fussent devenus trop puissans, on établit des lieutenans de robe longue pour les maintenir ou pour les soulager dans leurs fonctions. Nous voyons, (en 1297) sous le regne de Philippe-le-Bel qui réunit la Champagne à la couronne, que les nobles de la province se plaignirent que les baillis ne laissoient personne en leur place pendant leur absence, & il fut reglé aux Grands-Jours de Troyes qu'ils se feroient remplacer lorsqu'ils seroient obligés de s'absenter.

Dans les commencemens, l'office de ces magistrats ne duroit qu'un an; mais, lorsque les baillis devinrent perpétuels sous Louis XI. leurs

Digitized by Google

lieutenans le devinrent auſſi, & on leur ôta le commandement des armées. Il ne leur reſta plus que le pouvoir de commander l'arrière-ban. On leur ôta enſuite les finances, pour leſquelles on établit des receveurs-généraux. Louis XII. rendit, en 1498, un édit par lequel il ordonna que les baillis & ſénéchaux fuſſent gradués. Enfin, on leur ôta la juſtice & la nomination de leurs lieutenans qui ſont aujourd'hui nommés par le roi. Ces lieutenans ſont les juges ſupérieurs de leur bailliage; ils portent les ſentences, mais elles ſont inſcrites du nom de bailli ou du ſénéchal. Cependant, les baillis peuvent encore aller prendre ſéance au-deſſus des lieutenans, quoiqu'ils ne ſoient plus que l'ombre de ce qu'ils étoient autrefois. La réalité de leur office demeure dans les lieutenans généraux civils & criminels, dans les juges préſidiaux & les prévôts des maréchaux. BAILLIAG

Le bailliage de Troyes eſt le premier de la province, & il a toujours joui de cette prérogative dans les aſſemblées des états du royaume. Le bailli de cette ville, en qualité de premier bailli de Champagne, a commandé pluſieurs fois la nobleſſe quand le ban & l'arrière-ban ont été convoqués par ordre du roi. En quelqu'endroit de la ville qu'il demeure, il eſt paroiſſien de l'égliſe collégiale & royale de Saint-Etienne, comme il ſe juſtifie par pluſieurs actes.

Pour donner une idée des cérémonies qui s'obſervent à l'inſtallation des baillis de Troyes, nous rapporterons celles de l'inſtallation de M. Largentier, baron de Chapelaines en 1654. Lorſque ce ſeigneur eut ſes proviſions & ſon acte de réception au parlement, il fut viſité par les trois chapitres, les officiers du préſidial, ceux du corps de ville, &c. Il les viſita à ſon tour & remit

BAILLIAGE. ſes proviſions à M. le Noble, alors lieutenant-général, qui convoqua une aſſemblée au palais pour l'inſtallation. Au jour fixé, le préſidial en corps ſe rendit à l'hôtel de Chapelaines à l'entrée du cloître de Saint-Etienne, où il trouva le corps de ville, la robe courte, la maréchauſſée avec la nobleſſe, & tous ſe rendirent en ordre au palais. La robe courte prit la droite, la maréchauſſée la gauche, enſuite le corps de ville à gauche & le préſidial à droite. Le nouveau bailli fut conduit à la chambre du conſeil, où les officiers de ville ſe placerent au milieu du parquet ſur deux bans deſtinés à cet effet, & les nobles ſe placerent les uns avec les avocats & les autres avec les procureurs. Le bailli monta à l'audience & fut complimenté par l'avocat du roi, le lieutenant-général répondit & fit lire les proviſions & l'acte de réception au parlement, qui furent enregiſtrés. On plaida enſuite une cauſe, & l'audience levée, le bailli fut reconduit en ſon hôtel dans le même ordre qu'auparavant.

Mair. & éch. p. 46. Mſſ. Luh. Au commencement du ſiécle dernier, il y eut quelques conteſtations entre les officiers du bailliage & ceux du corps de ville pour la préſéance dans les cérémonies publiques & proceſſions générales; mais, par un arrêt du conſeil donné à Caen le ſeize juillet 1620, il eſt ordonné, pour terminer toutes difficultés, que dans ces circonſtances les officiers du bailliage marcheront à droite, & les maire, échevins & corps de ville à gauche, ſuivant la coutume. Cet arrêt fut rendu en conformité de celui de 1586, où les officiers du bailliage furent en difficulté avec le clergé de la cathédrale à un *Te Deum* pour la paix. Contre ce qui s'étoit pratiqué juſqu'alors, ces officiers voulurent ſe placer en grand nombre dans les

Digitized by Google

hautes chaires ; M. l'évêque & le chapitre le leur défendirent, mais ces officiers, accompagnés de cent archers, ſergens & recors, uſerent de violence, & frapperent même les chanoines. Des plaintes en furent portées à la cour, & il y eut, le vingt-ſix avril, un arrêt qui ordonna que les chanoines laiſſeroient quatre chaires hautes du côté du maître-autel pour y placer quatre officiers du bailliage, dans les cérémonies publiques. BAILLIAGE.

Cependant, il y eut encore du trouble vers le milieu du ſiécle dernier, à l'ouverture d'un jubilé en 1645. La violence fut portée juſqu'à effuſion de ſang, de ſorte que M. l'évêque qui officioit fut obligé de ſe retirer avec les chanoines & d'aller dire la meſſe dans la chapelle de ſon évêché. Le chapitre joint au prélat en porta ſes plaintes & demanda qu'il fût informé de ces voies de fait injurieuſes. Le parlement envoya à Troyes un commiſſaire pour arranger ce différend, les parties ſe ſoumirent à l'arbitrage, & il fut reglé, comme il l'avoit déjà été, que le chapitre laiſſeroit quatre chaires hautes au bout du chœur, du côté droit, pour quatre officiers du bailliage & préſidial, y compris le bailli, dont les deux premiers monteroient par la coupée du grand autel, & les deux autres par celle du milieu, & ne pourroient être précédés dans le chœur que par leurs trompettes & ſergens qui les conduiroient en leurs places & ſe retireroient auſſi-tôt. L'arrêt eſt du deux avril 1645.

En 1662, M. de Vienne, lieutenant-particulier du bailliage, accompagna dans la cathédrale les quatre premiers officiers & y occupa, de ſon autorité, une cinquiéme place dans le chœur ; il fut interpellé de la quitter, &, ſur les conteſtations, il y eut, le ſeize mai, un nouvel arrêt qui

Digitized by Google

BAILLIAGE.

défendit à ce magiſtrat de prendre & d'occuper une cinquième place avec les autres officiers En 1668, au *Te Deum* qui fut chanté dans la ſemaine de Pâques pour la priſe de la Franche-Comté, M. de la Ferté, procureur du roi, profita du moment où les chanoines allerent à la proceſſion des fonts pour s'emparer d'une cinquième place. Le ſyndic du chapitre lui ſignifia de la quitter ; &, ſur ſon refus, il y eut procès-verbal, & nouvelle plainte au parlement qui confirma les arrêts précédens, & particuliérement celui de 1662, à peine de deux mille livres contre ceux qui ſe trouveroient déſormais en contravention. Il y a eu encore, depuis, quelques conteſtations pour le même fait ; mais le chapitre s'eſt toujours maintenu, & il paroîtroit ridicule aujourd'hui de vouloir enfreindre des reglemens ſi conſtamment autoriſés.

Le bailliage de Troyes eſt régi par une coutume particuliere comme un grand nombre de tribunaux du royaume. La plûpart des auteurs ne ſont pas d'accord ſur l'origine de ces coutumes & ſur l'époque où elles ont commencé à avoir force de loi avant que d'être recueillies & écrites. Auſſi, nous ne nous engagerons point dans ce labyrinthe, & nous renvoyons aux juriſconſultes qui ſe ſont occupés de ces recherches. Nous dirons ſeulement que c'eſt un droit établi par l'uſage de temps immémorial, fondé ſur le caractère des peuples, & confirmé par pluſieurs déciſions. Les rois y ont toujours eu égard & ont ordonné à leurs officiers de les reſpecter & de les conſulter avant que de porter leurs jugemens. Philippe-le-Hardi, par ſon ordonnance de 1277, défendit aux avocats d'alléguer le droit écrit dans leurs plaidoyers, lorſque la coutume avoit lieu.

Pith. c. de Tr. Hiſt. de Fr. de Villar. t. 10. &c. &c.

Digitized by Google

Avant la rédaction de ces coutumes locales, on recouroit aux informations, & les procès s'instruisoient par le rapport des anciens dans la mémoire desquels les usages s'étoient conservés ; ce qui s'appelloit juger par *Tourbes*. Mais comme il se trouvoit dans ces coutumes, de la confusion, de l'obscurité & de l'incertitude, les jugemens étoient souvent défectueux, & le peuple en étoit la victime. Pour obvier aux inconvéniens, les rois donnerent des chartes ou établissemens qui, selon M. de Montesquieu, produisirent quelques loix écrites; Thibaud, roi de Navarre & comte de Champagne, donna les coutumes de Champagne & de Brie. Charles VII. touché des désordres qu'occasionnoit dans le royaume la diversité des coutumes, en ordonna la rédaction par son ordonnance de 1453. Ses successeurs Louis XI. Charles VIII. & Louis XII. acheverent ce qu'il avoit commencé; ils firent rédiger par écrit ces coutumes, en ordonnerent la publication dans chaque bailliage & sénéchaussée, les confirmerent de leur autorité & leur donnerent force de loi dans leurs districts. Celle du bailliage de Troyes fut publiée & arrêtée au mois d'octobre 1509, dans la salle du palais de cette ville, en présence des députés des trois états du ressort, par MM. Baillet président du parlement, & Barme, avocat du roi en la cour, suivant les lettres de commission dont ils étoient chargés de la part du roi Louis XII. On peut en voir le procès-verbal à la suite des commentaires sur cette coutume par MM. Pithou & le Grand (1).

BAILLIAGE.

Esp. des loix t. 3.

(1) Louis le Grand, écuyer, conseiller aux bailliage & siége présidial de Troyes. C'étoit un personnage respectable par son

BAILLIAGE. Par lettres données à Paris le 29 mai 1553, le roi Henri II. demanda l'état du bailliage de Troyes & l'étendue de son ressort. En conséquence, M. Coiffard, alors lieutenant-général, assisté de MM. Escarlatte, avocat, & Boucher, procureur du roi, en firent un état sommaire & une énumération des villes, bourgs, villages, paroisses & hameaux compris dans son arrondissement & régis par la coutume. Il se trouva comprendre, outre les justices de la ville, onze mairies royales, trente-deux châtellenies, les deux mairies seigneuriales de Fontettes & de Spoy, le bailliage de Bleigny, les siéges de Méry, de Virey-sous-Bar, de Rumilly-les-Vaudes, de Vaulcharcies, & ceux de Nogent-sur-Seine & de Ponts-sur-Seine qui ne sont que du présidial de Troyes.

V. Nogent & Ponts.

Mss. Duh. Il y a un grand nombre de fiefs & arriere-fiefs assis en ce bailliage & ancien ressort, qui sont mouvans du roi à cause de son comté de Champagne & de sa grosse tour de Troyes. Le dénombrement n'en sera peut-être pas tout-à-fait inutile ici, & nous le donnons suivant la déclaration qui en a été faite par Noël Coiffard, lieutenant-général de Troyes, en conséquence des lettres & instructions de François I. données à Bonport le 17 avril 1540, envoyées au chancelier au mois d'août de l'année suivante.

La principauté, terre & Seigneurie de L'Isle-

---

mérite : il sacrifioit au bien public les talens qu'il avoit reçus de la nature. Il a fait, sur la coutume de Troyes, des commentaires très-estimés d'après ceux de Jean Rochette & de Pithou. Il mourut en 1664, & fut inhumé en l'Eglise de Sainte-Madeleine, sa paroisse.

Digitized by Google

sous-Montréal. Le Comté de Joigny (1). Les vicomtés, baronnies, terres & seigneuries de St. Florentin, Ervy-le-Châtel, Dannemoine, Céant-en-Othe, aujourd'hui Bérulle, bois & forêts dessus Dimon en Champagne; les baronnies d'Isle-Aumont, Chaource, Villemaur & Maraye. Les baronnies de Vendœuvre. Le fief, terre, seigneurie & double châtellenie de Traisnel. La terre & seigneurie de Jaucourt en tous droits de châtellenie & gruerie pour ses bois & forêts avec droit de guet. La terre, seigneurie & châtellenie de Jully. La terre, seigneurie & châtellenie de la Greve. Les terres & seigneuries de Mussy-l'Evêque, Chaumont, Bar-sur-Seine, Nogent-sur-Seine, Méry. La terre & seigneurie de Vauchassis; une piéce de bois dite la Grant-Foucheres, sise au finage de Vauchassis. La terre & seigneurie, droit de haute, moyenne & basse justice d'Assencieres. La terre & seigneurie de Saint-Pouange. La terre, justice & seigneurie de Rosson. La terre & seigneurie de Villemereuil. La terre & seigneurie de Montaulin. Le château de Saint-Sé-

(1) Le rédacteur de l'almanach de Sens pour l'année 1782, dit, dans la description de Joigny, p. 47, que des lettres-patentes de Charles V. portent que *de toute ancienneté le comté de Joigny souloit être du ressort de son bailliage de Saint-Florentin.* Enfin, ajoûte-t-il, par lettres-patentes du roi Charles VI. en 1403, il fut ordonné que le comté de Joigny ne ressortiroit plus au bailliage de Saint-Florentin, mais à Troyes. Mais le rédacteur n'a pas parlé de lettres plus anciennes du roi Jean, datées du quatorze juillet 1353, qui portent que le comté de Joigny restera uni à la Champagne, & ressortira au bailliage de Troyes. *Volumus dictos comitatum & comitem (Joigniaci) & subditos fore, sicut fuerunt ab antiquo, de feodis Campaniæ, & ressortum eorum ad sedem Ballivie nostre Trecensis solum & in solidum pertinere, &c.* V. ordonn. du Lou. par M. Secousse, tom. 4. Pith. cout. de Tr. art. 10.

Digitized by Google

BAILLIAGE. pulchre, aujourd'hui Villacerf. La juſtice & ſeigneurie de Souligny, dont le ſeigneur percevoit, outre les rentes ordinaires, par an cent ſols ou environ pour le profit du droit de bourgeoiſie que le roi avoit ſur les habitans, & qui avoit été acquis, par le ſieur Perrignon, du roi ou de ſes commiſſaires en 1522. Le fief, ſeigneurie & juſtice de la Riviere-de-Corps. Le fief d'une place à meſurer, faiſant partie d'une plus grande, appellée anciennement *la tour du Luque*, dans la ville, proche l'égliſe de Saint-Jean-au-Marché. L'étang des Deux-Eaux, appartenant aux hôpitaux de Troyes.

ARRIERE-FIEFS. De la baronnie d'Iſles-Aumont ſont mouvans en plein-fief la châtellenie, ſeigneurie & juſtice de Chappes pour la plus grande partie, & pour l'autre partie de l'abbé de Montier-la-Celle, à cauſe de ſa manſe abbatiale; la terre, ſeigneurie & châtellenie d'Arcies-ſur-Aube: la terre & ſeigneurie de Praſlain: la châtellenie & ſeigneurie de Saint-Phal avec le fief du Perchoir: la terre & ſeigneurie de Chamoy: la terre & châtellenie de Payens: la terre & ſeigneurie de Saint-Parre-lès-Vaudes: le fief de Sommeval & de Vaucemain: partie de la terre & ſeigneurie de Montſuzain; l'autre partie eſt mouvante en plein-fief, foi & hommage d'Arcies-ſur-Aube. La terre, juſtice & ſeigneurie de Villy-le-Maréchal en partie; l'autre de la baronnie de Chappes. La terre, juſtice & ſeigneurie de Courgeraine. La terre & ſeigneurie de Villebertin en plein-fief, foi & hommage. La terre & ſeigneurie de la Planche. Les terres, juſtices & ſeigneuries de Savoye, Bierne & Vellery. Les terres & ſeigneuries de Lirey & de Lamotte-Philippe en plein-fief, foi & hommage. La moitié de la ſei-

Digitized by Google

gneurie de Prugny, l'autre partie consistante en une maison & appartenances, avec trois cens arpens de terres labourables tant au finage de Prugny qu'aux finages circonvoisins en plein-fief de Villebertin. La terre & seigneurie de Lantage & des Bordes. Le fief de Pommeroy-lès Longeville. Le fief de Machy; la haute justice & droit d'usage aux bois & forêt d'Isles-Aumont & de Chaource, quant à la moyenne & basse justice, avec la maison close de fossés, elle est mouvante du château de Chassenay, à cause de la tour St. Paris assise audit Chassenay. La moitié par indivis de la terre, justice & seigneurie de Courbeton. La terre & seigneurie de Roncenay, &c. BAILLIAGE.

Du château de Chappes sont mouvans en plein-fief les terres & seigneuries du grand Villacerf, Mergey, Froide-Rive, Chauchigny & Feuges, & en arriere-fief de la châtellenie d'Isles-Aumont. La terre, justice & seigneurie de Clerey, & en arriere-fief d'Isles-Aumont. La cinquiême partie par indivis de la terre & justice de Villemoyenne, & arriere-fief d'Isles-Aumont; une autre cinquiême partie aussi par indivis, dont les cinq font le tout de cette terre de Villemoyenne en plein-fief, foi & hommage de la châtellenie de Chappes. La terre & seigneurie de Dosches. La terre & seigneurie de Baire avec haute, moyenne & basse justice. Les fief & terre de la Vacherie-lès-Isles-Aumont en toute justice haute, moyenne & basse. Le fief de Chaussepierre, sis au finage de Rumilly-lès-Vaudes. Partie de la terre & seigneurie de Courcelles, moulins à eau pour bled, près, garennes, étangs, &c. l'autre partie mouvante de Villebertin, &c.

Du château de Villemaur sont mouvans en plein-fief la quatriême partie de la terre & sei-

Digitized by Google

BAILLIAGE.

gneurie de Villemaur, ainſi qu'elle s'étend, en tous droits de juſtice haute, moyenne & baſſe, plein-fief, foi & hommage. La terre & ſeigneurie de Château-Hutton. La terre, ſeigneurie & château de Saint-Liébaud, avec haute, moyenne & baſſe juſtice, droits d'uſage èſdits lieux & autres droits. La quatrième partie des deux Dierreys. La terre & ſeigneurie de Saint-Benoit-ſur-Vanne. La moitié de la terre & ſeigneurie de Paſlis. La terre & ſeigneurie avec haute, moyenne & baſſe juſtice du Mothoy. La quatrième partie de la terre & ſeigneurie avec haute, moyenne & baſſe juſtice de Villemoiron, en plein-fief, foi & hommage, & une autre partie de cette terre & ſeigneurie mouvante en plein-fief de Chénegy. La quatrième partie ſeulement de la terre & ſeigneurie de Fontvanne, &c.

Du château de Villebertin ſont mouvans en plein-fief la terre & ſeigneurie de Souleaux. La terre & ſeigneurie de Virloup-lès-Iſles-Aumont. La moitié de la terre & ſeigneurie par indivis de Courcelles-lès-Linçon-Saint-Germain. Le fief de Prugny. Le fief du Pleſſis avec haute, moyenne & baſſe juſtice. Le fief de Thorey, au finage de Moucey. Le fief de Dronay, le fief de Plaiſance, le fief de Courcelles près de Clérey, terre & ſeigneurie, moulins, &c.

Du château de Saint-Sépulchre, aujourd'hui Villacerf, ſont mouvans en plein fief, le fief de Sainte-Maure, la maiſon ſeigneuriale, haute, moyenne & baſſe juſtice. La terre & ſeigneurie de la Chapelle-Saint-Luc. Les terres & ſeigneuries de Saint-Benoit-ſur-Seine, de Vermoiſe, de Charley. Le fief du Pré de Queude, contenant cinq quartiers, près le pont dit la Planche-Quena, &c.

De

De la châtellenie de Saint-Phal ſont mouvans en plein-fief la terre & ſeigneurie de la Cour-Saint-Phal, au finage de Savieres. La ſeigneurie, haute, moyenne & baſſe juſtice de Villetard. Le fief de la Mothe-Jacquet, au finage de Longeville ; le fief dit l'Etang-Philippe, &c. BAILLIAGE.

De la châtellenie d'Arcies-ſur-Aube ſont mouvans en plein-fief la terre, juſtice & ſeigneurie de Montſuzain mouvant en partie en plein-fief, foi & hommage ; l'autre partie en plein-fief du château d'Iſles-Aumont. La terre & ſeigneurie de Saint-Etienne-ſous-Barbuiſe. La terre & ſeigneurie avec haute, moyenne & baſſe juſtice d'Argentolle. Le fief de la Rouge-Maiſon & celui des Coulours, &c.

De la Tour-Saint-Paris du château d'Aſſenay ſont mouvans en plein-fief moitié du fief, terre & ſeigneurie, avec haute, moyenne & baſſe juſtice de Vaudes. Le fief de Machy, avec la moyenne & baſſe juſtice, quant à la haute juſtice & droits d'uſage aux bois & forêts d'Iſles-Aumont & Chaource en plein-fief de la châtellenie d'Iſles. Le fief de Thennelieré, aujourd'hui Paillot. La terre & ſeigneurie, haute, moyenne & baſſe juſtice de Colaſverdey ou Charmont, &c.

Du château de Vandœuvre ſont mouvans en plein-fief les fief, terre & ſeigneurie de Laubreſſel. Les fief, terre & ſeigneurie de Marolles. Le fief de Briel pour les deux treiziêmes parties de cette ſeigneurie, les treize parties faiſant la totalité & en arriere-fief du roi à cauſe de ſon comté de Troyes, &c.

De la châtellenie de Jaucourt ſont mouvans en plein-fief la terre & ſeigneurie de Dollancourt. La terre & ſeigneurie d'Eclance. La terre & ſeigneurie de la Maiſon-des-Champs, ſans aucune moyenne

ou haute juſtice. La terre, juſtice & ſeigneurie du Meſnil-Fouchard. Le fief aux Fers & le finage de Longpré, &c.

TAILLAGE.

Du château de Payens ſont mouvans en plein-fief les fief, terre & ſeigneurie de Savieres avec le Grand-Pavillon. Les fief, terre & ſeigneurie de Saint-Meſmin. La terre & ſeigneurie de Fontaine-Saint-George, & en arriere-fief de la châtellenie d'Iſles-Aumont, &c.

De Méry-ſur-Seine ſont mouvans en plein-fief la châtellenie de cette ville avec le four-bannal de Saint-Oulph. Le fief de Pouan mouvant en fief du roi à cauſe de ſon château de Méry. Les fiefs, terres & ſeigneuries des Granges en la paroiſſe de Maſzieres, pour la quatriême partie, &c.

De Chennegy ſont mouvans en plein-fief la terre & ſeigneurie de Meſſon, & en arriere-fief de Fontaine-Saint-George, partie en la moitié de la terre & ſeigneurie de Villemoiron : la terre & ſeigneurie de Chaas, &c.

De Saint-Liébaud, aujourd'hui Eſtiſſac, ſont mouvans en plein-fief de la terre & ſeigneurie de Thuiſy, & en arriere-fief du château de Villemaur, &c.

Du château de la Chapelle-Saint-Luc eſt mouvant en plein-fief le fief de Valadan, conſiſtant en une motte de terre dans un jardin, maiſon & terre en dépendant.

De la ſeigneurie de Barberey-Saint-Sulpice eſt également mouvant la ter. & ſeigneurie de Pouilly.

De Mohtaulin eſt mouvant le fief de Fontaine dans cette paroiſſe.

De Chamoy eſt mouvant la moitié de la ſeigneurie de Chennegy.

De Clerey eſt mouvant en plein-fief la ſeigneurie de Saint-Aventin-ſous-Verrieres.

Digitized by Google

Du Pleſſis de Puiſeaux eſt mouvant le fief des Bordes de Puiſeaux.

De l'évêché de Troyes, à cauſe du château de Saint-Lyé, ſont mouvantes les terres, juſtices & ſeigneuries de Macey & du Meſnil-Vallon, &, ſans moyen, du roi.

De la châtellenie de Bucey eſt mouvant le fief du Pleſſis-les-Chaas.

Du château de Souligny eſt mouvant les fief, terre & ſeigneurie de Viezlaines, &, en arriere-fief, du roi.

D'Anglure eſt mouvant le fief, terre & ſeignerie de Blives en la paroiſſe de Savieres.

De Dampierre ſont mouvans le fief, terre & ſeigneurie de Villette & le Marteray, & en arriere-fief, du château de Roſnay.

De Piney eſt mouvante la moitié par indivis de la terre & ſeigneurie de Bray, &, en arriere-fief, du roi, à cauſe de ſon château de Chaumont.

Du château de Seignelay eſt mouvant le fief de Roſſon, avec les droits cenſives, &c. & en arriere-fief, du roi.

Du château de Bourdenay eſt mouvant le fief & ſeigneurie de Trancault pour le tiers par indivis en cette ſeigneurie.

Du château de Traiſnel eſt mouvante la terre & ſeigneurie de Pouy.

De la châtellenie de Nogent-ſur-Seine eſt mouvant le fief, terre & ſeigneurie d'Avant, avec haute, moyenne & baſſe juſtice.

Du château de Ponts-ſur-Seine eſt mouvant le fief, terre & ſeigneurie de Pars en Champagne.

De Fontaine-Saint-George eſt mouvante la quatriême partie de la terre & ſeigneurie de Chennegy.

BAILLIAGE. Du château de Vallery eſt mouvant le fief, terre & ſeigneurie de Barberey-Saint-Sulpice.

Quelques juriſdictions particulieres qui avoient leurs officiers ſéparément ont été réunies au bailliage & ſont aujourd'hui confondues, telles ſont la prévôté & la mairie des quatre fauxbourgs.

Obſerv. ſur l'hiſt. de Fr. t. 2. Sous la troiſième race de nos rois, des juges nommés prévôts furent répandus dans les différentes parties du domaine royal pour y percevoir les revenus, commander la milice du pays & y adminiſtrer la juſtice, à la charge de rendre compte de leur adminiſtration au ſénéchal de la cour. Après la ſuppreſſion de cet officier, les prévôts furent ſoumis aux baillis qui eurent ſur eux la même autorité de ſurveillance. Le bailliage de Troyes eut dans ſa dépendance la prévôté de cette ville & deux autres prévôtés royales. Celle de Troyes comprenoit neuf ou dix mairies royales qui ſe donnoient à ferme tous les ans ou tous les deux ans au profit du roi le dimanche qui précede immédiatement la fête de ſainte Madeleine. Les audiences de la prévôté de Troyes ſe tenoient les lundi, mercredi & vendredi après-midi. Comme ces audiences ne ſe transféroient point, elles étoient perdues s'il arrivoit une fête l'un de ces trois jours. Le ſiége étoit dans une maiſon qui contenoit la rue des Croiſettes donnant ſur l'Etape-au-Vin. Les avocats & les procureurs, conjointement avec les drapiers-drapans, l'acheterent d'un marchand nommé Colas, qui en faiſoit ſon magaſin, & d'où elle étoit appellée *la loge à Colas*. Les drapiers y tenoient, dans le bas, les aſſemblées de leur communauté, ce qui la fit auſſi nommer la *halle aux drapiers*; leur entrée étoit ſur l'Etape-au-Vin. Le haut étoit la prévôté ou au-

Pith. cout. de Troyes. Mil. Duh.

ditoire royal, & l'entrée faiſoit face à la rue de la Levrette. BAILLIAGE.

Cette juriſdiction ayant été ſupprimée par édit d'avril 1749, & réunie au bailliage, les avocats, procureurs & drapiers-drapans vendirent le bâtiment par encheres au mois de mai 1750, à M. Camuſat, colonel de la milice bourgeoiſe, moyennant la ſomme de ſix mille cent livres. M. Camuſat le fit démolir, & fit bâtir la belle maiſon que l'on y voit aujourd'hui. La barre qui étoit au bas de cette prévôté où ſe donnent les aſſignations extraordinaires aux fins des décrets de priſe de corps & pour pourſuivre la vente des biens qui ſe vendent par ſimple enchere, a été transférée au bas du palais, où elle eſt employée aux mêmes uſages.

Anciennement les clercs faiſoient tous les trente-cinq ans une proceſſion générale, le neuf mai, jour de la tranſlation de ſaint Nicolas, leur grande fête. Ils alloient en grande cérémonie & au ſon des inſtrumens, planter un grand mai à la porte de la prévôté, & attachoient un tableau peint environné de fleurs & de lauriers, & repréſentant les armes de la juſtice; au bas étoit une ſentence en vers en l'honneur des juges & de la juſtice.

Le même édit qui réunit la prévôté au bailliage y réunit auſſi la mairie royale des quatre portes & fauxbourgs qui ſubſiſtoit dans Troyes. L'audience du fauxbourg Sainte-Savine ſe tenoit le jeudi matin, celle de Croncels le même jour à midi, celle de Saint-Martin le mardi à midi, & celle de Saint-Jacques le lundi à midi; celle de Preize étoit la même que celle de Saint-Martin.

Après ce détail ſur le bailliage de Troyes, il ne ſera peut-être pas hors de propos de mettre, ſous les yeux de nos lecteurs, le catalogue de

BAILLIAGE. ceux qui ont poſſédé la charge de bailli de cette ville. Je m'y ſuis déterminé d'autant plus volontiers, qu'il ſe trouve dans le nombre des perſonnages qui méritent d'être diſtingués, & dont la mémoire doit être chere à nos concitoyens. Mais je dois faire obſerver ce qu'ont obſervé eux-mêmes les écrivains d'après leſquels ce catalogue eſt compoſé qu'on ne doit pas être ſurpris de voir la même perſonne rentrer dans cet office, parce qu'avant l'édit de Charles VI. de 1388, les baillis & ſénéchaux n'étoient pas perpétuels, mais annuels & pour un temps. On y verra que ces officiers étoient baillis de Troyes, de Meaux & de Provins, tant que ces villes ont appartenu aux comtes de Champagne & de Brie (1).

LAMBERT BOUCHAT (Boucherat, ſelon M. Duhalle,) bailli du comte de Champagne Thibaut IV. dit le Poſthume, au mois de juillet 1224.

JEAN DE TESTA, ou TORETA, bailli de Champagne en 1224.

PAYEN OGERI, bailli de la comteſſe Blanche en 1229 au mois d'octobre.

.... ARDIN, bailli de Troyes en 1237.

GUILLAUME-ALEXANDRE DE MEAUX, bailli de Troyes en 1240.

OGER DUVAL, bailli de Troyes en 1244.

GUILLAUME-ALEXANDRE DE MEAUX, bailli de Troyes en 1246.

GUILLAUME DE PUVILLAINS, bailli de Champagne en 1278.

(1) Ce catalogue eſt dreſſé d'après celui que M. Breyer a donné en 1723, celui qui ſe trouve dans le manuſcrit de M. Duhalle, & d'après les recherches de M. Thomé, chanoine de Meaux, à qui M. Huez, lieutenant-particulier de Troyes, avoit envoyé des éclairciſſemens ſur cet objet, éclairciſſemens qui ſe trouvent dans le journal de Verdun, février 1763.

Digitized by Google

GUILLAUME DE MÔNY, bailli de Troyes en 1281. BAILLIAG.

GUILLAUME D'ALLEMANS, bailli de Troyes, de Meaux & de Provins en 1285 & 1286.

JEAN DE VILLEBLAVAIN, bailli de Troyes en 1287.

PIERRE SEYNNANS, bailli de Troyes en 1296.

BANDIN, ou BLANDIN DE LAON, bailli de Troyes en 1298. Il fut condamné, par arrêt du parlement du sept janvier de la même année, de donner, aux moines de l'abbaye de Saint-Denis, la figure d'un homme qu'il avoit condamné à mort, pour avoir fait de la fausse monnoie, afin qu'ils en fissent justice.

On trouve le mercredi avant les Brandons (premier dimanche de carême) en 1292 (1293) que BAUDOUINS, DIZ THIROUL DE LAON, bailli de Troyes, de Meaux & de Provins, mit le sceau du bailliage en ce jour à l'acte d'une vente que les chanoines de Saint-Saintin avoient faite à Henri des *Murs*, écuyer, de la paroisse de Saint-Fiacre.

JEAN DE MAISON, comte, chevalier, seigneur de Thorigny, conseiller du roi, & son bailli de Troyes & de Meaux en 1303. Depuis la réunion de la Champagne à la couronne.

JEAN DE BEAUVOISE, ou BEAUVOIRE, bailli de Troyes en 1319.

SIMON DE MORIGNY, bailli de Troyes & de Meaux en 1321.

MICHEL DE PARS, bailli de Troyes & de Meaux en 1321, 1322, 1323 & 1326.

PIERRE DE TIERCEBONNE, chevalier & conseiller du roi, gouverneur des bailliages de Troyes & de Meaux en 1339 & 1341.

Digitized by Google

BAILLIAGES. M. Thomé a trouvé un Pierre de TIERCELIEU, chevalier & conseiller du roi notre sire, commandeur de Troyes & de Meaux en 1339. N'est-ce point le même ?

ERARD DE LIGNOS, chevalier, conseiller du roi, bailli de Troyes & de Meaux en 1343, 1347, 1351, 1352. Il est quelquefois écrit *Erars de Ligno*. Philippe de Valois, à sa supplique, légitima & annoblit *Pierre de Ligno*, dit *Dargoumiau*, son fils hors de mariage, par lettres données au Moncel-lez-Pont-Saint-Maixant, l'an 1346, & ce sans finance. Camusat dit avoir vû quelques titres où Henri de Poitiers qui fut évêque de Troyes est appellé gouverneur de la ville & bailliage de Troyes, mais il ne marque point le temps.

La Roq. Tr. de la Nobl. C. prompt. f. 206.

GUILLAUME DE BRUVAL, bailli de Troyes & de Meaux en 1358.

TRISTAN DU BOIS, chevalier, seigneur de Chameçon, bailli de Troyes & de Meaux en 1361, 1364.

JEAN DE MAISON, comte, chevalier, seigneur de Thorigny, conseiller du roi & bailli de Troyes en 1362.

DENIS CHIERTEMS, bailli de Troyes & de Meaux en 1365, 1367.

EMERIS ROUAULE, bailli de Troyes & de Meaux en 1367, 1370. M. Thomé croit que c'est le dernier qui ait pris la qualité de Meaux ; car Guillaume, seigneur du Plessis (ol. Plessié) chevalier, étoit simplement bailli de Troyes en 1370 (1371). Cependant il trouve ce Guillaume, bailli de Troyes & de Meaux, qui fit une ordonnance le second dimanche après Pâques 1369. Il paroît que ce fut en ce temps-là que les bailliа-

ges de Troyes & de Meaux furent ſéparés & qu'ils eurent chacun un bailli particulier. BAILLIAGE.

GUILLAUME, ſeigneur du Pleſſis, chevalier, bailli de Troyes en 1370 (1371).

NICOLAS DE FONTENAY, écuyer, ſeigneur de Pars, conſeiller du roi, bailli de Troyes en 1374, 1377, 1378, 1379.

EUDES DE SAVOISY, chevalier, ſeigneur de la Foſſe, conſeiller du roi, bailli de Troyes en 1381, 1383, 1385.

JEAN DE VENDRESSE, ſire de Marfontaines, chevalier, bailli de Troyes en 1391, 1392, 1393.

LOUIS DE TIGNONVILLE, ou d'Yſſinonville, bailli de Troyes en 1396, 1398.

SIMON DE BOURMONT, écuyer, ſeigneur de la Mothe, & en partie de Vaudripont, bailli de Troyes en 1402, 1407, 1408. Il avoit été garde des foires de Champagne ſur la fin du ſiécle précédent.

CHARLES DE VILLIERS, chevalier, ſeigneur de la Feuillée & de Breviande, chambellan du roi Charles VI. bailli de Troyes en 1412.

SIMON DE BOURMONT, chevalier, écuyer d'Ecurie du roi, ſeigneur de la Mothe, bailli de Troyes en 1415.

SIMON FOURNI, bailli de Troyes en 1418 & 1419.

JEAN DE DINTEVILLE, chevalier, ſeigneur des Chenets & de Poliſy, bailli de Troyes en 1420, 1421, 1422, 1427, 1428 & 1436. Il étoit fils de Girard de Dinteville & d'Alix de Choiſeuil. Il eut pour femme Agnès de Courtiamble, & fut tué en duel dans les foſſés de Chablis, vers 1437 ou 1440, par Jacques de Pailly, dit Fortépice, officier du comte de Vaudémont, qui, après l'avoir tenu priſonnier pendant dix ans dans ſa maiſon des

Digitized by Google

BAILLIAGE.

Chenets, avoit envahi ſes biens & tous ceux de ſes gens, & en avoit tiré 1500 écus de rançon pour avoir ſervi le roi contre le duc de Bourgogne, au ſervice de qui étoit le comte de Vaudémont.

ANTOINE DE CHABANNE, comte de Dampmartin, conſeiller & chambellan du roi, bailli de Troyes en 1431.

GUILLAUME BELIER, ſeigneur de Courcelles & Savari, maître d'hôtel du roi, bailli de Troyes en 1434, 1440, 1445.

Camuſat, dans ſes mêlanges hiſtoriques, met JEAN DE DINTEVILLE, bailli de Troyes, fils de *Gaucher*, bailli de Troyes, fils de *Claude* auſſi bailli de Troyes, mais il ne dit point l'année; *Claude* fut tué devant Nancy en 1477, & étoit fils de Jean pareillement bailli de Troyes.

TRIDVAL LE BOURGOIN, bailli de Troyes, bon & vaillant chevalier, qui fut tué devant Cherbourg en Normandie. Nos écrivains n'en marquent point l'année.

MICHEL JUVENEL DES URSINS, ſeigneur de la Chapelle-Gonthier en Brie, échanſon du roi Charles VII. & bailli de Troyes en 1445.

ANTOINE DE CHABANNE, comte de Dampmartin, conſeiller & chambellan du roi, bailli de Troyes. Dans une ſentence du treize mars 1451, Jacques de Roſſey qui la rendit, s'appelle ſon lieutenant-général.

RICHARD MERBURY, chevalier, ſeigneur de Pignay & de Godancourt, conſeiller & chambellan du roi, bailli de Troyes en 1453.

MICHEL JUVENEL DES URSINS, ſeigneur de la Chapelle-Gonthier en Brie, échanſon du roi & bailli de Troyes; c'eſt le même que celui de 1445. Il étoit frere de Guillaume Juvenel, vicomte de Troyes & chancelier de France. Il fut encore bailli

Digitized by Google

en 1456 & 1460, ſuivant une ſentence rendue le dix-ſept novembre de cette année, qui eſt dans les titres du prieuré de Saint-Quentin. Il mourut la veille de Pâques 1470, & fut enterré aux Cordeliers de Troyes comme on peut le voir à leur article. BAILLIAGE.

JEAN GUARGUESALE, ſeigneur de Coulaines & de Boce, conſeiller, & premier écuyer de la grande écurie du roi, bailli de Troyes en 1462.

LOUIS PICARD, ſeigneur d'Eſtnla, bailli de Troyes en 1468.

SIMON DE QUINGEY, qui fut page de Charles, duc de Bourgogne, conſeiller du roi, bailli de Troyes. Philippe de Comines en fait mention dans ſes mémoires, liv. 3. ch, 3. vers l'an 1470.

JEAN DE SOISSONS, chevalier, ſeigneur de Mareuil, &c. conſeiller, grand-chambellan du roi, bailli de Troyes en 1482. Il fut auſſi bailli du Vermandois.

MATTHIEU BRACHET, ſeigneur de Montigny-le-Blanc, chambellan du roi, bailli de Troyes en 1484, 1489.

GAUCHER DE DINTEVILLE, ſeigneur de Poliſy, fils de Claude de Dinteville, bailli de Troyes, & d'Agnès de Courtiamble, qui épouſa Anne du Pleſſis. Il accompagna le roi Charles VIII. dans le voyage qu'il fit au royaume de Naples. Il étoit bailli de Troyes lors de la publication de la coutume de cette ville le vingt-neuf octobre 1509. Il fut premier maître d'hôtel du roi François I. & gouverneur du dauphin François. Il mourut en 1531, le vingt-un mars, âgé de ſoixante-douze ans, & Anne ſon épouſe le ſix février 1545, âgée de ſoixante-cinq ans, ainſi qu'il eſt dit en ſon épitaphe qui ſe trouve dans la chapelle de Poliſy.

Digitized by Google

Voy. PAILLOT ou THENNELIERES, par. de l'archiprêtré.

BAILLIAGE.

JEAN DE DINTEVILLE, troisième fils de Gaucher, chevalier, seigneur de Polisy & de Thennelieres, bailli de Troyes. Il fut gouverneur de Charles, duc d'Orléans, fils du roi François I. de qui il fut chambellan ordinaire, maître d'hôtel, & ambassadeur en Angleterre auprès du roi Henri VIII. en 1531 & 1532. Il tomba en paralysie, mourut célibataire en 1555, & fut inhumé dans la chapelle de Polisy qu'il avoit fait bâtir.

GUILLAUME DE DINTEVILLE, fils de Gaucher, seigneur des Chenets, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes, & de Langres, gouverneur du Bassigny. Il fut accusé par Sébastien, comte de Montecuculli, qui empoisonna le dauphin, fils de François I. d'avoir eu communication de son dessein; mais, ayant été trouvé innocent, Sébastien, par arrêt du sept octobre 1536, fut condamné à lui faire réparation & à une amende de dix mille livres. Il accompagna le roi Henri II. dans son voyage de Flandres en 1554, & fut reçu bailli de Troyes le premier mars 1555. Il mourut le seize août 1559. Il avoit épousé Louise de Rochechouart, qui mourut le dix-sept décembre 1589.

ANNE DE VAUDRAY, seigneur de Saint-Phal, gentilhomme de la chambre du roi Charles IX. fut reçu bailli de Troyes le vingt-huit novembre 1559, & fait chevalier de l'ordre du roi dans l'église de Troyes le vendredi matin cinq mars 1568. Il étoit encore bailli en 1579.

GEORGES DE VAUDRAY, chevalier de l'ordre du roi, seigneur de Saint-Phal, vicomte de Courtieux, baron de Barances, étoit bailli de Troyes en 1588.

Digitized by Google

Nos mémoires ne mettent point au rang des baillis de Troyes, OLIVIER DE LA ROUERE, seigneur de Chamoy, Saint-Sépulchre, Esclavolle, &c. capitaine de cinquante hommes d'armes, quoiqu'il en ait porté le nom pendant la ligue environ l'an 1590 jusqu'en 1594. BAILLIAGE.

CHARLES DE CHOISEUIL, chevalier, seigneur de Praslain & bailli de Troyes en 1598. Il quitta cette charge en 1608, fut maréchal de France, gouverneur de Champagne & Brie, Saintonge & pays d'Aunis. Il étoit conseiller du roi en ses conseils d'état & privé, capitaine de la premiere bande françoise des gardes du corps de Sa Majesté, de cinquante hommes d'armes, de ses ordonnances, &c. Il mourut au mois de février 1626, & fut enterré dans le chœur de l'église cathédrale de Troyes, où l'on voit son tombeau.

LOUIS LARGENTIER, chevalier de l'ordre du roi, baron de Chapelaines, & bailli de Troyes en 1613, 1629.

HENRI LARGENTIER, fils de Louis, chevalier, comte de Chapelaines, marquis de Léguillon, bailli de Troyes, installé le sept septembre 1650.

CHARLES LARGENTIER, frere du précédent, chevalier, marquis de Chapelaines, souverain de Fresne & bailli de Troyes en 1662. Il mourut au cloître de Saint-Etienne le vingt-six avril 1704, âgé de quatre-vingt-cinq ans, & fut enterré dans la chapelle des Chartreux.

JEAN DE MESGRIGNY, l'ainé, chevalier, seigneur de Marcilly, lieutenant-général des armées du roi, gouverneur de la ville & citadelle de Tournay, & bailli de Troyes; il ne fut point reçu & eut ce bailliage à la recommandation de M. de Vauban de qui il avoit épousé la fille. Il décéda l'an

Digitized by Google

BAILLIAGE.

HENRI-SICILLE DE POTTE, ſieur de Turgy, bailli de Troyes. Il y eut de grandes conteſtations à ſa réception. M. Pierre Guillaume de Chavaudon, lieutenant-général du bailliage & lieutenant de roi de cette ville, y forma pluſieurs oppoſitions; à cauſe d'un décret qu'il prétendoit n'avoir point été purgé : ainſi il ne fut point reçu. Il mourut en 1732, & fut inhumé en l'abbaye de Saint-Loup le vingt-ſept janvier.

CHARLES DE LÉVY, duc de Lévy & de Vantadour, pair de France, lieutenant-général des armées du roi, ſeigneur de Soligny-lès-Etangs, &c. bailli de Troyes en 1733 : il n'a point été reçu.

PIERRE DE PUGET DE LA MARCHE, chevalier, ſeigneur de la Marche, Montauron, la Planche, Roſieres, Viélaines, Laines-Boureuſes, &c. bailli de Troyes, reçu & inſtallé en janvier 1740 * mort en décembre 1767.

* Al. décembre 1739.

PIERRE-FRANÇOIS DE MESGRIGNY, vicomte de Troyes, baron de Villebertin, ſeigneur de Fontvannes, Bouilly, Saint-Pouange, &c. aujourd'hui bailli de Troyes depuis la mort de M. de Puget.

PRÉSIDIAL.

Quoique le préſidial ait la préſéance ſur le bailliage, nous avons crû pouvoir n'en parler qu'en ce moment, parce qu'il eſt d'une création beaucoup plus nouvelle. On ſait que cette juriſdiction a été créée par Henri II. qui en donna l'édit au mois de janvier 1551. Ce prince ordonna que dans tous les bailliages & ſénéchauſſées du

Digitized by Google

royaume il y auroit un siége présidial qui connoîtroit de toutes causes jusqu'à deux cens cinquante livres tournois pour une fois, & vingt livres tournois de rente, & que les jugemens feroient arrêt. Il leur donna encore le pouvoir de faire mettre à exécution leurs sentences jusqu'à cinq cens livres pour une fois, & vingt livres de rente en donnant caution pour celui qui obtiendroit la sentence. Il établit au siége de Troyes deux juges présidiaux & huit conseillers. M. Charles de Dormans, conseiller au parlement, fut envoyé à Troyes pour cet effet, au mois de juin suivant. Le mercredi quatre de ce mois il mit les juges & conseillers en possession de leur nouvel état, après avoir convoqué & appellé à cette cérémonie les avocats & procureurs de Troyes, le clergé, les juges & officiers des villes ressortissantes comme Mussy-l'Evêque, Bar-sur-Seine, la Ferté-sur-Aube, Joigny, Saint-Florentin, Ervy, Villeneuve & autres lieux. Par édit de novembre 1774, les présidiaux connoissent en dernier ressort d'un intérêt de deux mille livres & de quatre mille livres, à la charge de l'appel, mais les jugemens sont toujours exécutoires. PRÉSIDIAL.

Les audiences du présidial, bailliage civil, criminel & de police se tiennent dans le palais royal des comtes de Champagne. Celles du présidial le lundi matin, s'il se trouve une fête, elle est remise aux mardi & mercredi matin, & celle du bailliage qui devoit se tenir le mercredi est transférée au jeudi. Si la fête arrive le mardi, l'audience du présidial se transfere au mercredi matin, & il n'y a d'audience du bailliage que le jeudi matin. Si la fête arrive le mercredi, l'audience du bailliage est remise au jeudi; si le lundi & le mardi sont fêtes, il n'y a ni présidial ni

Digitized by Google

PRÉSIDIAL.

bailliage de la semaine. S'il arrive une fête le samedi l'audience de la police se tient le vendredi, & si le vendredi & le samedi sont fêtes, il n'y a point d'audience à la police cette semaine. Il n'y a pas non plus d'audience à la police les veilles de Pâques & de la Pentecôte & de la Toussaints & de Noël, lorsque ces deux fêtes arrivent le dimanche.

L'on n'entre point au palais depuis la veille de Noël jusqu'au premier lundi d'après les Rois, comme dans la quinzaine de Pâques, excepté le Lundi-Saint qu'il y a audience au présidial, pendant l'octave de la Pentecôte, pendant la semaine du mercredi des Cendres, excepté le Lundi-Gras qu'il y a aussi audience au présidial. Les fêtes supprimées à diverses époques se chomment encore au palais, & il n'y a point d'audience ces jours-là. Les vacations commencent le huit septembre & finissent au premier lundi d'après la Saint-Martin, jour de la rentrée. Pendant tout ce temps il n'y a qu'une seule audience le lundi matin pour le bailliage & le présidial; on n'y plaide que les affaires provisoires, toutes les autres affaires étant cessées, & les délais de l'ordonnance ne courent point. Il y a aussi chambre du conseil le vendredi matin pour le rapport des procès par écrit appointés & à mettre sur le bureau, sans cependant rapporter & juger par forconclusion. On y peut aussi faire assigner pour les affaires urgentes & qui requierent célérité. Pendant ce temps, comme il n'y a qu'une audience par semaine, les présidens & lieutenant-général président alternativement. Il n'y a point de vacations pour la police, le criminel & la maréchaussée.

V. Eph. Tr.

Le bailliage civil connoit de toutes les affaires au-dessus

dessus de quatre mille livres, depuis l'augmentation du pouvoir des présidiaux en 1774, & de la police générale. Ses jugemens sont toujours à la charge de l'appel au parlement. Le bailliage criminel connoit de toutes les affaires criminelles, à l'exception de celles qui sont compétentes de la maréchaussée; ses sentences doivent être rendues le matin à la charge de l'appel.

GRANDS-JOURS.

GRANDS-JOURS.

Les comtes de Champagne ne se contentoient pas de leurs baillis pour rendre la justice dans leurs états, ils avoient encore une justice extraordinaire qui étoit leur parlement, & que l'on appelloit les *Grands-Jours*. Ces princes, attentifs à tout ce qui pouvoit contribuer au bien de leurs sujets, tenoient ces Grands-Jours dans leur palais, accompagnés de leurs pairs les comtes de Joigny, de Rethel, de Brienne, de Roucy, de Grand-pré, de Bar-sur-Aube & de Bar-sur-Seine, des seigneurs de la province & de leurs vassaux. Le comte de Joigny étoit assis près du prince comme doyen. Ces pairs de Champagne avoient chacun leur hôtel en la ville de Troyes, soit pour assister aux états, soit pour venir faire leur cour au souverain.

Pith. des comtes de Champagne. Mss. Dun.

Après l'extinction des comtes de Champagne, les rois de France qui sont entrés dans leurs droits ont continué la tenue des Grands-Jours de Troyes. Philippe-le-Bel qui épousa Jeanne de Navarre, comtesse de Champagne & de Brie, les convoqua quatre ans après son mariage pour connoître l'état de la province. Il les tint encore 1288.

GRANDS-JOURS.

en 1295, & par l'article 51me. de ſon ordonnance de 1312, il déclara que, pour la réformation de ſon royaume & pour la commodité de ſes ſujets, il promet de faire tenir chaque année deux parlemens dans Paris, deux échiquiers à Rouen, & que les Grands-Jours de Troyes ſe tiendront auſſi deux fois l'an. *Dieſque Trecenſes bis tenebuntur in anno.* Ce prince les établit comme états de ſouveraine juriſdiction compoſés de quatre perſonnes du parlement; ſavoir, un prélat, un baron, un de ceux qui rendoient les arrêts, & un du conſeil, leſquels ſeroient députés par le roi en ſon abſence par le commun accord des préſidens. Ces Grands-Jours devoient ſe tenir à la fin de chaque parlement, c'eſt-à-dire, le lendemain de Quaſimodo, & le ſeize d'août, lendemain de l'Aſſomption. En nommant des députés, le roi ſemble vouloir exclure les pairs de Champagne & leur ôter la prérogative d'être les conſeillers de cette juriſdiction : auſſi, l'on peut dire que depuis ce temps les Grands-Jours n'étoient plus les jours du comte de Champagne, mais ceux du roi de France.

Cependant, les rois regardoient encore le domaine des comtes comme une ſouveraineté particuliere; Louis Hutin, confirmant, en 1315, l'ordonnance de Philippe-le-Bel, ſe ſert de ces termes : *Nos nobles & ſujets de notre comté de Champagne*, & Joinville lui dédiant ſon hiſtoire de Saint-Louis, l'appelle roi de France, de Navarre, de Champagne & Brie, comte Palatin. Par une ordonnance du vingt août 1319, Philippe-le-Long enjoint aux baillis de Troyes, de Meaux, de Vitry & de Chaumont & à leurs lieutenans, d'aſſigner aux jours de Troyes les nobles de leurs bailliages qui ne gardoient pas l'ordon-

Digitized by Google

nance de ſon prédéceſſeur ſur les main-mortes, &c. Charles IV. Philippe de Valois, Charles V. firent auſſi tenir les Grands-Jours, & M. Pithou, dans ſes commentaires ſur la coutume de Troyes, en rapporte pluſieurs arrêts. Charles VI. permet, en 1404, au duc de Nemours de tenir ou faire tenir les jours de ſon duché quand bon lui ſembleroit, excepté lorſque le roi feroit tenir les Grands-Jours dans ſon comté de Champagne. M. Pithou cite encore des arrêts de ces Grands-Jours tenus ſous le regne de François I. en 1521 & en 1535, où fut confirmé aux femmes le privilège d'annoblir leurs maris, privilège qui leur avoit été accordé à l'occaſion d'une grande défaite des nobles de Champagne dans les foſſés de Jaulne auprès de Bray-ſur-Seine. GRANDS-JOURS.

En 1583, Henri III. ordonna la tenue des Grands-Jours pour la grande commodité des provinces y reſſortiſſantes, ſavoir, outre la Champagne, la Picardie & pays dépendans, les bailliages d'Auxerre, de Sens, de Saint-Pierre-le-Moutier & anciens reſſorts, le Mâconnois, le Donziois, le Morvan, le Rethélois, le Bourbonnois, la juſtice de Calais & pays reconquis. Ils furent publiés à Paris le treize août, pour être tenus à Troyes depuis le neuf ſeptembre juſqu'au dix novembre. Les officiers nommés de la part du roi pour l'adminiſtration de cette juſtice extraordinaire furent M. Bernard Prévôt de Marſan, ſecond préſident du parlement, qui fut préſident. Il eut pour conſeillers MM. le Suinz & Bentin, conſeillers d'égliſe, MM. Viole, Spifame, Maulevaut, Paſtoureau, Angenoſt, Leveau, Moley, Chevalier, Montelon, Deſlandes, le Clerc, Bragelogne, Florette, du Drac & Pabinot, conſeillers-lays; MM. des Marêts, maître des re-

GRANDS-JOURS.

quêtes, & l'avocat du roi M. de la Saur, ſeigneur d'Eſpoiſſes, un ſubſtitut du procureur-général du roi, deux greffiers civil des préſentations, & criminel du parlement, un des quatre notaires de la cour, cinq notaires & ſecrétaires, ſavoir, deux bourciers, deux gagers du nombre des ſix vingt, & un des cinquante-quatre, un audiencier & un contrôleur pour le fait de la chancellerie, quatre huiſſiers, ſix vingt avocats des plus célebres du parlement, & ſix vingt procureurs du même parlement, pour plaider à l'excluſion des avocats & procureurs ordinaires du bailliage & préſidial de Troyes, qui, pendant cet intervalle, ceſſerent toutes leurs fonctions.

Avant que d'arriver à Troyes, ces principaux officiers ſe rendirent, le mercredi ſept ſeptembre, au château de Saint-Lyé, où M. de Beaufremont, alors évêque de cette ville, leur donna à dîner, après quoi ils ſe mirent en chemin pour ſe rendre à leur deſtination. Les officiers de la juſtice & du corps municipal, un grand nombre de bourgeois & de marchands, vinrent au-devant d'eux pour les recevoir & les complimenter. Euſtache de Meſgrigny, préſident du préſidial & lieutenant-général du bailliage, aſſiſté de M. David, lieutenant-criminel, du prévôt de Troyes & autres officiers, complimenta les juges des Grands-Jours au milieu même de la campagne, & harangua en françois le préſident de Marſan. Cependant, George de Vaudray, marquis de Saint-Phal, grand bailli d'épée & gouverneur de Troyes, vint à travers les terres, accompagné de quatre gentilshommes à cheval, ſaluer M. de Marſan & ſa compagnie. Enſuite, le maire, Nicolas le Bey, aſſiſté de ſes échevins & conſeillers, & d'un grand nombre de bourgeois & notables

Digitized by Google

marchands, fit sa harangue sans descendre de cheval, & le président lui répondit. GRANDS-JOURS.

Alors, toute l'assemblée en cavalcade s'avança vers la ville. Proche la barriere du fauxbourg Saint-Martin, près de Pouilly, M. de Dinteville, lieutenant-général au gouvernement de Troyes, accompagné de plusieurs gentilshommes, harangua le président, & se joignit à la compagnie qui conduisit le président jusqu'au cloître de Saint-Etienne, chez M. Desrieux, chanoine de cette église. Les conseillers & principaux officiers de sa suite furent logés dans les plus belles maisons des chanoines de Saint-Pierre & de Saint-Etienne; les avocats & procureurs eurent leurs logemens chez des bourgeois proche le palais, en payant leurs chambres & vinées.

Le lendemain, fête de la Nativité de la sainte Vierge, ils allerent entendre la messe à la cathédrale, & assisterent l'après-midi à un sermon qui fut fait par le doyen de Saint-Etienne. Le vendredi neuf, sur les sept heures du matin, ils entrerent au palais, dans la chambre du conseil, d'où, une demie heure après, ils sortirent en robes longues d'écarlate, pour aller entendre la messe du Saint-Esprit chantée en musique pour l'ouverture des Grands-Jours, en l'église de Saint-Etienne. Elle fut célébrée par Lupien le Mirhe, abbé de Clairvaux, en l'absence de l'évêque de Troyes. Le président de Marsan étoit assis à la place du doyen, les quatre conseillers, avocat du roi & substitut du procureur-général étoient à deux chaires de distance, les doyen & chanoines occupoient les basses chaires. De l'autre côté étoit, en la premiere chaire, M. de Dinteville avec trois gentilshommes, & les officiers de justice étoient assis sur des formes au côté droit du maître-autel.

GRANDS-JOURS.

Le préſident de Marſan alla le premier à l'offrande, & y invita M. de Dinteville qui le ſuivit, enſuite le maître des requêtes & les quatorze conſeillers & avocat du roi. Ce ſont les ſeuls qui allerent à l'offrande. Après la meſſe, l'abbé de Clairvaux prit le préſident par la main & le conduiſit au palais, accompagné de M. de Dinteville, des conſeillers, avocats & procureur du roi en robes rouges pour le premier ſiége. Aux autres audiences, le préſident ſeul étoit en robe rouge le matin ſeulement, & aux autres audiences en robe noire, ainſi que les conſeillers : à la premiere, le préſident prit le ſerment des avocats & procureurs de la cour. L'avocat du roi fit la harangue ſur les motifs de la tenue des Grands-Jours : le préſident fit lui-même une harangue moitié latine & moitié françoiſe, où il montra aux avocats & procureurs comment ils devoient ſe comporter dans l'exercice de leur miniſtère. Ils ſe retirerent enſuite en leurs logis, & l'après-dîner ils retournerent au palais, où ils manderent les juges & gens du roi de Troyes, avec quelques bourgeois, pour taxer les vivres. Le lendemain, le taux fut publié par les carrefours & lieux accoutumés.

L'évêque de Troyes arriva le dimanche onze du même mois de ſeptembre, & le lundi douze, il ſe trouva au ſiége, où il eut ſéance à la droite du préſident, M. de Dinteville à la gauche, les autres ſelon leur rang, enſuite on commença à plaider. Quoique ces Grands-Jours ne duſſent durer que juſqu'à la veille de la Saint-Martin, cependant ils furent continués par ordre du roi juſqu'au premier janvier.

Parmi les arrêts rendus en cette cour, on en remarque un qui confirme pluſieurs ſentences

Digitized by Google

GRANDS-JOURS.

rendues par les juges du reſſort, & entr'autres, une du prévôt des maréchaux de Champagne, du bailli de Sens ou ſon lieutenant, du bailli de Vermandois ou ſon lieutenant criminel à Rheims, & du lieutenant criminel de robe-courte au bailliage de Vermandois, ſiége de Rheims. On voit par là que Rheims dépend de la cour des Grands-Jours de Troyes, quand il plait au roi de les faire tenir, & que cette dépendance eſt plus ancienne que le regne de Henri III. On voit un autre arrêt du vingt-un novembre, qui ordonne que les curés de Troyes ſeront logés par leurs paroiſſiens, & que les maiſons ſeront garnies de meubles juſqu'à la ſomme de trente livres. Les déciſions de ces Grands-Jours ont ſervi de fondement à la rédaction de la vieille coutume de Troyes, & leur tenue a ſervi de modèle aux autres juſtices extraordinaires qui ont pris ce nom. Matthieu Paris, annaliſte Anglois du treizième ſiécle, dit que Troyes a été la ville où l'on a commencé à établir les Grands-Jours ſur leſquels les rois de France en ont établis depuis en pluſieurs villes, comme Poitiers, Tours, Clermont, Orléans, &c.

ASSISES.

Les Aſſiſes ſont, en quelque ſorte, la repréſentation des Grands-Jours. C'eſt une ſéance extraordinaire du bailliage, où les officiers ſubalternes ſont obligés de ſe rendre. Elles ont été principalement inſtituées pour entendre les plaintes & corriger les abus; elles ſe tiennent tous les ans ou tous les deux ans pendant la ſemaine entiere d'en-

Digitized by Google

ASSISES.

tre l'Aſcenſion & la Pentecôte. Pendant ce temps, toutes les juſtices reſſortiſſantes au bailliage doivent ceſſer, même le préſidial. On peut y faire appeller directement en premiere inſtance les juſticiables de toutes les juriſdictions qui en relevent. Les affaires doivent être décidées dans l'Aſſiſe, & ſi elles ne le ſont pas, elles retournent chacune en leur reſſort. Tous les jugemens s'exécutent nonobſtant l'appel. Les Aſſiſes du criminel ſe tiennent le vendredi matin de la même ſemaine.

POLICE.

Louis XIV. créa dans Troyes un office de lieutenant-général de police par édit d'octobre 1699. L'année ſuivante, quelques titulaires des offices du bailliage en firent l'acquiſition, & un arrêt du conſeil du ſept mars 1724, le réunit au bailliage, avec lettres-patentes dûment enregiſtrées au parlement. Depuis ce temps, la juriſdiction de la police étoit exercée alternativement & par tournelles de deux mois en deux mois par tous les officiers du bailliage, ſuivant l'ordre du tableau. Chaque tournelle étoit compoſée d'un préſidant - lieutenant - général de police en exercice & de ſix juges. Les jugemens étoient exécutoires nonobſtant l'appel au parlement. Aux tournelles aſſemblées pour des affaires extraordinaires, le lieutenant - général du bailliage préſidoit de droit au-deſſus du lieutenant-général de police en exercice.

Par lettres-patentes données à Verſailles le trente mai 1781, enregiſtrées au parlement le vingt-un août de la même année, l'office de lieutenant-

général de police a été de nouveau distrait des offices du bailliage. Les audiences se tiennent les samedis, à deux heures de relevée, par M. le lieutenant-général de police, assisté de deux de MM. les conseillers, qui se succedent tous les mois. Indépendamment de cette audience, M. le lieutenant-général de police donne audience chez lui au public, les mardi, jeudi & samedi matin, depuis neuf heures jusqu'à midi, ce qui ne comprend ni les référés, ni les assignations à l'extraordinaire, qui se font à l'hôtel. Le lieutenant-général de police est en même temps juge des manufactures. Lorsqu'il en tient le siége, l'inspecteur des manufactures y a séance & voix délibérative. Ce sont les commissaires de police qui constatent les délits, dont ils dressent procès-verbaux, soit en se transportant eux-mêmes, soit en recevant les plaintes. Les maîtres & les ouvriers trouvent au greffe de la police, les livres & les livrets qu'ils doivent avoir, chacun à leur égard, cottés & paraphés, conformément aux reglemens. POLICE.

CHAMBRE DE L'ÉDIT. HYPOTHEQUES. DÉPOT DES ACTES.

Il a été créé dans tous les bailliages royaux une chambre appellée de l'Edit, où trois juges connoissent de toutes les causes pures, personnelles non excédantes la somme de quarante livres, & qui ne procedent d'aucuns contrats ou actes passés sous le scel royal. Le lieutenant-général, ou le plus ancien officier, suivant l'ordre du tableau, préside, avec deux conseillers, à l'audience qui

Digitized by Google

se tient au palais tous les lundis, excepté les jours
CHAMBRE DE L'EDIT, &c. fériés, à deux heures après-midi; les parties peuvent y plaider elles-mêmes sans l'assistance d'un procureur.

Louis XV. par édit du mois de juin 1771, a créé aussi, dans tous les bailliages royaux, un bureau à l'effet de purger toutes les hypotheques sur les contrats ou ventes des biens-immeubles réels ou fictifs situés dans l'étendue de chaque bailliage.

Eph. Troy. 1762. 1765. La plûpart des actes notariés étoient anciennement exposés à une perte presqu'inévitable, faute de soins & d'arrangemens. Le scellé étoit posé sur les minutes des offices vacans, & ces scellés n'étoient levés qu'à la réception d'un successeur. Pour avoir une expédition de ces actes il falloit présenter requête, à l'effet de lever & de réapposer les scellés, ce qui entraînoit des frais que le greffier du bailliage avoit soin de faire consigner. Animés de l'intérêt public, & touchés de la confusion & du cahos où étoient ces actes intéressans pour la société, les notaires de Troyes travaillerent à les recueillir, à les mettre en ordre & à former un dépôt pour l'utilité publique. Le vingt-neuf janvier 1762, ils obtinrent un arrêt du parlement en forme de reglement, qui ordonna que les minutes des officiers vacans seroient déposées en leur chambre syndicale, pour être le public servi des expéditions dont il a besoin. Depuis ce temps, les notaires travaillerent à faire rentrer dans le dépôt commun, plusieurs études qui se trouvoient en la possession de divers particuliers, ou étoient perdues dans différens greffes. Ce dépôt existe dans la rue des Bûchettes, & les expéditions s'en délivrent en payant le simple droit ordinaire.

Digitized by Google

EAUX ET FORETS.

La juriſdiction ou maîtriſe particuliere des Eaux & Forêts a été établie pour connoître en premiere inſtance, tant au civil qu'au criminel, de toutes les matieres d'eaux & forêts, pêche & chaſſe dans l'étendue de ſon reſſort. On peut conſulter, à cet égard, l'ordonnance de 1669. Les audiences de cette juriſdiction ſe tiennent au palais royal le ſamedi à dix heures du matin. On en appelle pardevant le grand-maître des eaux & forêts à la table de marbre à Paris.

ÉLECTION.

La ville de Troyes eſt de la généralité de Champagne, dont le ſiége eſt à Châlons. Elle a une élection particuliere qui eſt une des douze de la province établies ſous le regne de Louis XIII. ſuivant le code Marillac, nommé communément le *Code Michaut*, à cauſe du nom de baptême du chancelier Michel de Marillac en 1629. Suivant ce code publié en forme d'édit, les maîtres des requêtes ſont envoyés dans les provinces pour y faire, à peu près, les fonctions dont étoient anciennement chargés les commiſſaires de nos rois, appellés *Miſſi Dominici*. Ces commiſſaires nommés intendans ſont les premiers & principaux magiſtrats de la généralité, & ils ſont chargés par le roi de prendre connoiſſance des affaires de juſtice, police & finances, & autres qui concernent

Le préſ. Hen. Mém. de Bau.

Digitized by Google

ELECTION.

le ſervice de Sa Majeſté & le bien du public dans tous les lieux de leur département. Ils commencerent à être diſtribués dans les provinces en 1635.

L'élection de Troyes fut alors compoſée de 267 communautés, paroiſſes & hameaux; mais, par un édit de 1696, Louis XIV. ayant créé de nouvelles élections à Sainte-Menehould, Joinville & Saint-Dizier, pour remplacer dans celle de Vitry une partie des villages qui lui furent ôtés, on retrancha de celle de Troyes vingt paroiſſes compoſées de douze cens quatre-vingt-ſept habitans, de ſorte qu'il n'en reſta plus que deux cens quarante-ſept, dans leſquelles on compta vingt mille quatre cens quatre-vingt-trois habitans, y compris deux mille cinquante-cinq invalides, pauvres ou mendians qu'on ne pouvoit impoſer à la taille. Les audiences de l'élection ſe tenoient anciennement dans un hôtel au coin de la rue de la Monnoie, faiſant face à celle des Croiſettes, acheté des deniers de l'élection, & entretenu par elle; mais, depuis 1754, ces audiences ſe tiennent dans le palais royal, les mercredis & ſamedis matin à neuf heures. Par édit du mois de novembre 1775, le roi a réuni à l'élection les juriſdictions du Grenier à ſel & des Traites-Foraines. M. l'intendant de Champagne a dans Troyes un ſubdélégué pour les affaires qui le concernent dans l'étendue de l'élection. On y plaide tous les jours dans ſa maiſon; il n'y a point de jour fixe, & l'on peut y donner aſſignation quand on le veut.

Digitized by Google

GRENIER A SEL.

D'après l'édit de 1775, nous plaçons ici ce que nous avons à dire du Grenier à ſel & des Traites-foraines. L'hiſtoire nous apprend que dès le regne de ſaint Louis, le tribut ſur le ſel étoit en uſage dans pluſieurs provinces du royaume. Philippe-le-Long exigea un droit ſur le ſel, Philippe de Valois augmenta cet impôt, & dès les premieres années de ſon regne, il établit des greniers à ſel dans ſes états. Cet impôt, qui, dans la ſuite, devint arbitraire & perpétuel, fut mis en ferme par Henri II. en 1548. Depuis ce temps, on a diſtingué les greniers à ſel & les chambres à ſel. Les premiers avoient une juriſdiction où reſſortiſſoient les chambres qui n'en avoient point, & où toutes les cauſes étoient portées pour y être jugées. Mais la plûpart de ces chambres ont été érigées en greniers, & ont actuellement juriſdiction. La juriſdiction du grenier de Troyes s'étend ſur cinquante-deux paroiſſes. La recette du receveur-particulier ſe paye au receveur-général au département de Langres. La diſtribution du ſel ſe fait tous les mercredis & ſamedis dans l'enceinte des bâtimens de l'hôtel de ville, à deux heures de relevée, & la recette depuis huit heures juſqu'à midi. Par déciſion du conſeil du mois d'août 1767, le premier mardi de chaque mois, on délivre aux Tanneurs & Mégiſſiers le ſel immonde qui provient des ſalines qui arrivent en cette ville pour le compte des Marchands-Epiciers, au prix de vingt-deux livres ſeize ſols ſix deniers le quintal, depuis l'édit d'août 1781.

Villar. hiſt. de France. Abr. chron. du Préſ. Hen.

Digitized by Google

TRAITES-FORAINES.

Eph. Tr. La juriſdiction des Traites-foraines remonte juſqu'au quatorziême ſiécle. Elle fut établie en 1360 par le roi Jean. Les officiers furent connus ſous le titre de *Maître des Ports* ; mais ils n'étoient alors employés que par commiſſion. Henri II. les érigea en titre d'office ſous la même dénomination par édit de 1549. Louis XIV. les confirma en 1667, &, en 1691, leur donna le titre de juges anciens, alternatifs & triennaux des droits de ſortie & entrées, & autres droits y joints. Les juges des Traites connoiſſoient, en premiere inſtance, tant au civil qu'au criminel, de toutes les conteſtations qui naiſſent des droits qui appartiennent au roi, ſur toute eſpèce de marchandiſes deſtinées tant pour l'entrée que pour la ſortie du royaume, & des contraventions tant pour la quantité que pour la qualité des marchandiſes; ce que l'on appelle *fauſſe déclaration*. Ils connoiſſent auſſi des droits ſur les huiles & ſavons, des rapports d'acquits à caution, &c. Cette juriſdiction s'étend tant ſur le bureau de Troyes que ſur les bureaux des villes & bourgs voiſins en dépendans. L'édit de 1775 a ſupprimé cette juriſdiction & l'a réunie à l'élection comme nous l'avons dit.

JURISDIC. DU POINT D'HONNEUR. MARÉCHAUSSÉE.

Il a été créé dans quelques villes une juriſdiction du Point-d'honneur ſous les ordres de MM.

Digitized by Google

les maréchaux de France, pour connoître des différends de la nobleſſe. Celle de Troyes a un lieutenant de MM. les maréchaux de France, un conſeiller-rapporteur, un greffier & deux archers-gardes de la connétablie & du point-d'honneur.

Juriſdiction du Point-d'honneur.

Maréchauſſée.

Il y avoit autrefois dans la province une maréchauſſée générale & une maréchauſſée particuliere, compoſées d'un nombre conſidérable d'officiers & archers. Il y avoit auſſi en pluſieurs villes des officiers & archers de robe-courte, ainſi nommés, parce qu'ils portoient une caſaque aſſez courte; ils étoient habillés de rouge & avoient dans la ville ſeulement le pas ſur les archers-bleus. Tous ces corps furent ſupprimés en 1720, & autres officiers & archers établis pour exercer les mêmes fonctions, & unis au corps de la Gendarmerie. En vertu de l'édit & de la déclaration du roi, la maréchauſſée de Champagne forma une compagnie diviſée en brigades, dont le prévôt-général réſide à Châlons. La brigade de Troyes fut compoſée d'un lieutenant, d'un aſſeſſeur, d'un procureur du roi, d'un greffier, d'un brigadier, d'un ſous-brigadier & de huit archers. Mais il y eut une réforme en 1777; &, depuis ce temps, outre le prévôt & le lieutenant, elle a un ſous-lieutenant, un maréchal des logis & trois cavaliers. Il y a encore trois archers-gardes de la prévôté générale des monnoies, gendarmerie & maréchauſſée de France. Le lieutenant de Troyes commande les brigades d'Arcies, Montier-en-Der, Bar-ſur-Aube, Vandœuvre, Brienne, Villenauxe & Méry. Il a la qualité d'écuyer & de conſeiller du roi, & voix délibérative, rang & ſéance au préſidial, dans les affaires de ſa compétence, après l'ancien conſeiller du ſiége.

Digitized by Google

MONNOIE.

C. prompt. Præfat. Mſſ. Duh.

Une des prérogatives de la ville de Troyes, c'eſt que ſa monnoie eſt de la plus haute antiquité. Camuſat nous apprend qu'on a trouvé dans le cabinet de M. Petau, conſeiller au parlement, pluſieurs piéces de monnoie de France, où l'on voyoit le mot *Trecas*, & que ces piéces avoient été faites ſous la premiere & la ſeconde race de nos rois. Du temps de ſaint Louis, il y avoit quatre ſortes de marcs de différens poids; celui de Troyes qui étoit le plus général ayant cours non-ſeulement en France mais encore dans les pays étrangers, le marc de Limoges, le marc de Tours & le marc de la Rochelle ou d'Angleterre. Par le traité d'Arras, 1435, le roi Charles VII. devoit payer au duc de Bourgogne la ſomme de cinq mille vieux écus d'or du prix de ſoixante-quatre au marc de Troyes, huit onces pour le marc & à vingt-quatre carats. On voit encore au tréſor de Saint-Etienne pluſieurs coins avec leſquels on frappoit la monnoie.

Troyes étant une ville de négoce conſidérable où affluoient toutes ſortes d'étrangers, il étoit néceſſaire qu'on y fabriquât une monnoie qui pût accommoder les négocians de toutes les nations: auſſi étoit elle d'un ſi bon aloi, d'un titre & d'un poids ſi favorables pour le commerce que les ſouverains regloient leur monnoie ſur le titre & le poids de celle de Troyes, & le ſavant Ducange remarque que les comtes de Toulouſe voulant faire battre monnoie, imitoient le plus qu'il étoit poſſible celle qui étoit *ad Marcam Trecenſem.*

Duc. Gloſſ. t. 2.

Elle

Elle conſerva toujours cette renommée ; ſous le regne de François I. en 1531, il y eut des plaintes contre quelques monnoies de France qui altéroient les eſpeces ; en conſéquence, pluſieurs furent ſupprimées & abolies, mais celle de Troyes fut conſervée comme étant de bonne fabrication. MONNOIE. Mair & Ech. p. 42.

L'hôtel de la monnoie fut établi à Troyes en 1429, & confirmé en 1431. Elle ſe fabriquoit dans la rue du Flacon, qui a encore conſervé longtemps le nom de rue de la vieille monnoie. La lettre S fut ſa premiere marque, & du Beuil la dénote encore ainſi dans ſon hiſtoire de Paris; mais, dans le ſiécle dernier, M. de Praſlain, lieutenant pour le roi en Champagne, ayant fait fabriquer plus d'eſpeces qu'on ne lui donnoit de matieres, le roi les regarda comme fauſſe monnoie, & en 1680, transféra à Rheims la monnoie de Troyes, d'où vient à celle de Rheims la lettre S pour déférent ou caractère diſtinctif. La monnoie avec ſes officiers fut rétablie à Troyes en 1690, & la lettre V fut adoptée pour ſa marque au lieu de l'S qu'elle avoit auparavant. On y frappa de la monnoie nouvelle & l'ancienne fut réformée : elle fut encore ouverte en 1707, & on commença à y fabriquer des piéces d'argent de diverſes eſpèces. L'hôtel, qui fut enſuite placé dans la rue de Pontigny, à qui il donna ſon nom, étoit compoſé d'un tréſorier-directeur, d'un contrôleur, contre-garde, d'un eſſayeur, d'un graveur, d'un prévôt des monnoyeurs, d'un prevôt des ajuſteurs & d'un changeur du roi. 1435.

Enfin, en 1772, Louis XV. ayant reconnu que pluſieurs monnoies de l'intérieur du royaume étoient devenues inutiles & onéreuſes à ſes finances, prit le parti d'en ſupprimer un certain nombre, parmi leſquelles ſe trouva celle de Troyes:

Monnoie. L'édit de ſuppreſſion eſt du mois de février, regiſtré en la cour des monnoies à Paris le 31 mars ſuivant. Le roi, cependant, conſerva les juriſdictions ou chambres des monnoies pour être exercées dans les mêmes villes, de la même maniere & par les mêmes officiers qu'auparavant, ſçavoir, deux juges-gardes, un procureur du roi & un greffier; ce qui forme l'état actuel de la chambre des monnoies de Troyes.

DOMAINE.

Et. Manuſc. des Dom. de Champagne. Les juſtice & ſeigneurie foncières de Troyes appartiennent entiérement au roi, à l'exception de quelques rues & maiſons dont la juſtice eſt aux chapitres, à l'abbeſſe de Notre-Dame, au commandeur du Temple & à quelques communautés. Les domaines du roi dans cette ville ont été réunis par arrêt du conſeil du 31 decembre 1668. Ils conſiſtent dans les amendes du bailliage & ſiége préſidial, de la prévôté, de l'élection, de la maréchauſſée, des conſuls, dans le contrôle des toiles, le tabellionnage, le contrôle des exploits, les greffes, la ferme des foires, le droit appellé grande coutume, autrement le méreau ou portage des vins entrans & paſſans dans la ville, les géoles & priſons, & pluſieurs étaux de la boucherie, de la poiſſonnerie & de la charbonnerie, en pluſieurs cens & rentes dûs dans la ville par différentes communautés, par les poſſeſſeurs & acquéreurs de biens & maiſons pour lods & ventes, & par les ducs de Piney, à cauſe de l'érection de leur ſeigneurie en duché, pour l'indemnité dûe au bailliage de Troyes de

Digitized by Google

la diſtraction des villages qui y reſſortiſſent, ſuivant la déclaration que la ducheſſe de Luxembourg en fournit en 1681. Enfin, dans les droits & profits caſuels de trente-quatre fiefs mouvans du roi à cauſe de la tour de Troyes (1). DOMAINE.

Le roi a encore pluſieurs droits de domaine engagés dans la ville, 1°. Des rentes & cenſives ſur pluſieurs étaux de la boucherie aliénées au profit du chapitre de St. Urbain par contrat du 16 octobre 1601. 2°. Une rente ſur les étaux de la moitié de la halle des cordonniers engagés à divers particuliers qui en jouiſſent en vertu d'un contrat du 19 juillet 1574. 3° Rentes & cenſives ſur 34 maiſons de la rue de l'Épicerie & autres aliénés par différens contrats en exécution de l'édit de 1574. 4°. Rente ſur les abbé & religieux de Montiéramey qui en ont l'engagement par contrat & adjudication de 1574. Autre rente pour même droit de garde de l'abbaye de Montier-la-Celle, engagée la même année aux abbé & religieux. 5°. La ſixième partie du minage de Troyes alienée au profit des maire & échevins. 6°. Le droit de jurée aliéné aux maire & échevins par contrat du 21 aouſt 1548. 7°. Droit ſur les métiers des Tondeurs à grandes forces, aliéné au profit des maîtres Tondeurs par adjudication de 1574. 8°. Les bâtimens de l'ancienne monnoie qui furent démolis lorſque Louis XIV. ſupprima la monnoie de Troyes pour l'établir à Rheims. Enfin, le poids du roi qui ap-

(1) C'étoit la tour du château qui étoit où ſont aujourd'hui les priſons. C'eſt là que ſe ſont toujours faits les foi & hommages des fiefs qui relevoient du Domaine des comtes de Champagne, mouvans aujourd'hui du roi.

Digitized by Google

DOMAINE. partient aux maire & échevins qui en ont fait l'acquiſition de l'abbaye de St. Pierre-le-Vif de Sens, à qui Hugues, comte de Champagne, l'accorda en 1103. Le total des rentes aliénées du domaine dans Troyes eſt de ſept cens quarante livres dix-huit ſols, & la finance payée pour toutes ces rentes eſt de ſix mille ſix cens ſeize livres.

Il y a dans cette ville un bureau des domaines où l'on perçoit les droits des actes notariés ou ſous-ſeing privé, des inſinuations laïques, du contrôle des exploits, droits de franc-fief & amortiſſemens, droits de greffes, droits réſervés, préſentation & conſignations d'amendes, &c. On y exerce auſſi la régie des hypotheques crées par l'édit de 1771. Le bureau conſiſte en un directeur des domaines, un contrôleur des actes & un contrôleur-ambulant.

HOTEL DE VILLE.

Obſ. ſur l'hiſt. de Fr. t. 2. Velly hiſt. de Fr. t. 3. Abr. chron. du P. H. t. 2. Volt. Eſſai ſur les m. c. 30. M. Duh.

On ſçait quelle étoit la dureté de l'eſclavage du peuple ſous le gouvernement féodal en France. Victimes d'une autorité abſolue, les ſerfs attachés à la glebe comptoient preſqu'autant de tyrans que de ſeigneurs. Louis-le-Gros, au 12e. ſiécle, s'apperçut du déſordre; touché du malheur de ſon peuple, ce prince affranchit les ſerfs & établit les *communes* dans les villes & méme dans les bourgades. On vit alors des citoyens qui choiſirent leurs officiers & commencerent à former un gouvernement municipal. Ces établiſſemens paſſerent du domaine du roi dans celui des grands vaſſaux & dans pluſieurs autres fiefs de la couronne. La ville de

Digitized by Google

Troyes étoit alors sous la puissance de ses comtes; & dès ce temps, ils lui donnerent cette forme d'administration, comme firent dans leurs états les ducs de Bourgogne & de Normandie. (*) Un de nos écrivains nous apprend que le comte de Champagne, Thibaut IV. dit le Posthume, fut le premier qui essaya, en 1240, de donner à Troyes un nouveau gouvernement, mais, qu'il trouva des obstacles dans l'exécution, & que ses vues ne furent point remplies. Suivant la charte de ce prince de 1230 citée par Pithou dans sa coutume de Troyes, il y avoit un maire & deux jurés qui étoient obligés de lever les droits pour l'affranchissement accordé aux habitans.

Hotel de ville.

Quoiqu'il en soit, les Troyens n'eurent de véritables communes qu'au quinzième siécle, où, las d'être régis par un procureur-syndic, & voulant être conformes aux habitans de plusieurs autres villes, ils s'adresserent à Louis XI. pour obtenir l'établissement de la mairie & échevinage. Ce prince leur octroya l'effet de leurs demandes, & leur permit cet établissement par des lettres données à Amboise au mois de mai 1470. Il regla que trente-six personnes notables, éliroient douze d'entre elles pour remplir la charge d'échevins, & les douze, un d'entre eux pour président pendant l'espace de deux ans, après lesquels seroient élus six autres au lieu d'un pareil nombre qui sortiroit, le surplus des trente-six demeurans conseillers de ville à vie. Le jour

Pith. c. de Troyes. Mair & Ech. de Troyes. Mss. Brey. Mss. Dun. &c.

(1) Dans des lettres de Henri II. comte de Champagne, en faveur des habitans d'Onjon, on voit pour témoin un Lucor, maire de Troyes. *Lucore majore Trecensi. V. ord. des R. de Fr. t. 4. p. 234.*

Digitized by Google

HOTEL DE VILLE.

de l'élection du maire fut fixé au 11 juin, fête de St. Barnabé.

Les choſes demeurerent en cet état pendant quelques années; mais, en 1481, le prince ſuſpendit l'exécution des lettres, &, l'année ſuivante, il réduiſit les douze échevins à un maire & huit échevins, & vingt-quatre conſeillers. Cette municipalité occaſionna des difficultés qui ne furent levées que par un arrêt proviſionnel du vingt juillet 1493, ſous le regne de Charles VIII. On procéda à l'élection d'un *nouveau* maire, ce qui ſuppoſe qu'il y en avoit déjà eu, quoique le catalogue n'en faſſe pas mention avant ce temps (1).

Par cet arrêt, le maire, élû dans une aſſemblée générale & publique le jour de St. Barnabé, doit faire ſerment pardevant le bailli de Troyes ou ſon lieutenant-général, *de bien & loyaument* gouverner la ville. Le temps de ſa geſtion fut fixé à deux ans, après leſquels on feroit une nouvelle élection, à moins qu'il ne fût jugé néceſſaire de continuer le même pour une fois ſeulement. Le nombre des échevins fut fixé à huit, dont l'élection ſe feroit tous les deux ans, le mardi ou mercredi après Pâques, & qui feroient auſſi ſerment pardevant le bailli de Troyes ou ſon lieutenant. Le nombre des conſeillers fut conſervé avec ſoixante-quatre notables pour voter dans les aſſemblées générales. En 1600, Henri IV. ſe réſerva la nomination du maire ſur trois ſujets qui lui ſeroient préſentés par l'aſſemblée

(1) Nous trouvons en 1471 & en 1488, pour maire de Troyes, Jean de Marisy, ſeigneur de Valentigny.

du corps de ville. En 1692, Louis XIV. créa dans les villes des charges de maires perpétuels. Nicolas Perricard, qui l'avoit déjà été, acheta cette charge & fut le premier maire de Troyes perpétuel en titre d'office. Par arrêt du conseil 1704, les huit échevins furent réduits à quatre, desquels en demeureroient deux des anciens & s'en éliroient deux nouveaux dont l'un seroit de robe & l'autre du nombre des marchands, & se continueroit cette élection tous les ans le mardi de Pâques, & les élus feroient le serment entre les mains du bailli ou de son lieutenant. Les vingt-quatre conseillers furent aussi réduits à douze, dont les deux tiers seroient marchands & le reste gens de robe, & feroient tous serment entre les mains du maire. Si quelque membre de ce corps vient à mourir on en choisit un autre jusqu'au jour de la premiere élection. Celle des conseillers se fait par les maire, échevins & autres conseillers avec seize notables, sçavoir, huit du nombre des anciens échevins qui ne sont plus en charge, & huit notables bourgeois élus par ces anciens échevins. Celle des maire & échevins, se fait en présence des officiers du roi & par les suffrages des députés des métiers, corps & communautés. Le bailli ou son lieutenant doivent, par honneur, recevoir un billet pareil à ceux qui s'envoyent aux états & métiers pour députer aux assemblées de Pâques & de St. Barnabé. Lorsqu'il s'agit d'assemblée pour la lecture des lettres du roi, ou autres commandemens de Sa Majesté, le procureur du roi y assiste avec le lieutenant-général qui préside, s'il est question d'affaires difficiles, le lieutenant-général peut avoir avec lui les lieutenans criminel & particulier avec le procureur du roi.

HOTEL DE VILLE.

Hotel de ville.

Par arrêt du conseil du 18 juin 1568, il est défendu d'élire pour maire de Troyes les officiers de justice, gens de pratique & autres de robe longue ; mais ils peuvent être échevins ou conseillers de ville, à condition que leur nombre ne passera pas le tiers des échevins & la moitié des conseillers. Dans une assemblée générale tenue le jour de St Barnabé 1594, en présence de Joachim de Dinteville, lieutenant-général au gouvernement de Champagne, il fut arrêté qu'à l'avenir aucun ne seroit admis aux charges de maire, échevin ou conseiller, qui ne fût originaire & natif de Troyes, qu'on n'éliroit point en un même jour le pere, le fils, deux freres, & l'oncle & le neveu. Le parlement homologua cette délibération le trois mai 1596, & défendit en même temps de briguer ou faire briguer ces charges sous peine d'amende, punition corporelle, privation de voix & exclusion du corps de l'échevinage. L'arrêt de 1620, rendu à Caen, ordonne que, suivant l'ancien usage, nul ne pourra être élu maire qu'il ne soit du corps des conseillers, sans qu'il soit besoin d'elire un autre conseiller ; sa mairie étant expirée, il rentre dans sa place de conseiller.

La mairie de Troyes, éprouva plusieurs variations que nous avons rapportées dans les annales, années 1712, 1723. Sous la mairie de M. de Mauroy de Villemoyenne, depuis 1732 jusqu'en 1739, après avoir été réunies à la communauté de la ville, les charges municipales furent de nouveau créées en titre d'office ; mais la ville les racheta encore, les réunit au corps de ville, & les élections se firent à la maniere accoutumée.

Voici quel étoit l'ordre des assemblées générales des états & métiers pour l'élection d'un maire,

Digitized by Google

où les députés des uns & des autres donnoient leurs voix & suffrages.

HOTEL DE VILLE.

Les nobles & bourgeois comptés pour six avocats (1).

Deux médecins, deux procureurs, deux notaires royaux.

Deux sergens royaux.

Deux marchands merciers, grossiers & ferronniers.

Six drapiers & chaussetiers, six teinturiers de draps.

Deux apothicaires, deux chirurgiens.

Deux orfévres, deux tanneurs, quatre corroyeurs.

Deux bouchers & écorcheurs.

Six foulons laineurs & tisserands de draps.

Quatre fondeurs & chaudronniers.

Deux parcheminiers & mégissiers.

Deux imprimeurs & libraires.

Deux peintres & enlumineurs, deux verriers & imagiers.

Deux brodeurs & chasubliers.

Deux boulangers & pâtissiers.

Deux chapeliers, quatre tisserands de toile.

Quatre pelletiers.

Deux charpentiers, deux couvreurs, deux menuisiers.

Deux tondeurs, deux serruriers, deux maçons, deux torcheurs.

Deux armuriers-fourbisseurs & coutelliers.

Deux selliers & éperonniers.

(1) Il y avoit des avocats en cour d'église qui étoient appellés; & avoient difficultés pour le rang avec les médecins.

Digitized by Google

Deux contrepointiers, deux tailleurs d'habits.

HOTEL DE VILLE. Deux bougranniers, deux pourpointiers, deux cordonniers & bazanniers, quatre savetiers.

Deux tonneliers, deux vinaigriers, deux huilliers.

Deux royers ou charrons, deux maréchaux, deux taillandiers.

Deux aloisniers, deux épingliers, deux collerons, deux tourneurs.

Deux cordiers, deux lanterniers, deux Passementiers.

Deux cuisiniers qui furent ajoûtés & mis en maîtrise en 1594, après la réduction de la ville sous Henri IV.

Les édits des mois d'août 1764 & mai 1765 changerent encore la forme de l'administration municipale. En conséquence, on procéda à Troyes au choix des nouveaux officiers. On présenta au roi pour remplir la place de maire, M. le comte de Villebertain, M. Pistollet, lieutenant de l'élection, & M. Grosley, avocat, de l'académie des belles lettres. M. de Villebertin fut nommé maire. Il y eut quatre nouveaux échevins, six conseillers, plusieurs notables, dont un pour le chapitre de la cathédrale, un pour l'ordre ecclésiastique, un pour les nobles & officiers militaires, un pour le bailliage, un pour les jurisdictions, trois pour les commensaux, avocats, médecins & bourgeois vivant noblement, un pour les notaires & procureurs, trois pour les négocians en gros, marchands ayant boutique ouverte, chirurgiens & autres exerçant les arts libéraux, & deux pour les artisans.

Les édits de 1764 & de 1765 furent révoqués par un autre du mois de novembre 1771. Ce dernier occasionna plusieurs contestations & dif-

Digitized by Google

ficultés dans Troyes ſur l'adminiſtration municipale. Pour y remédier, le roi donna, le 18 décembre 1773, un reglement, ſuivant lequel le bureau de l'hôtel de ville eſt actuellement compoſé d'un maire, de quatre échevins, d'un procureur-ſyndic, d'un ſecrétaire-greffier & d'un receveur, ſans que ces trois derniers aient voix déliberative; en outre, ſeize notables choiſis parmi les différens corps & communautés de la ville; le temps de l'exercice du maire eſt de trois ans, celui des échevins de deux ans, & celui des notables de ſix ans. Pour être élû maire il n'eſt pas néceſſaire d'avoir exercé d'autres places dans le corps de ville; les échevins ne peuvent être choiſis que parmi les notables, tant anciens qu'en exercice. Pour occuper ces places, il faut être né dans Troyes, ou y réſider depuis dix ans ſans interruption. Pour remplir la place de maire, on doit préſenter trois ſujets au roi qui en choiſit un qui prête ſerment entre les mains de celui qui ſort d'exercice; les autres officiers doivent faire leur ſerment entre les mains du maire.

Hotel de ville.

La juriſdiction municipale conſiſte dans l'adminiſtration de toutes les affaires de la ville, maniement des déniers communs, entretien des murailles, fortifications, rues, ponts & chauſſées, &c. Les maire & échevins ont auſſi la garde de la ville, depuis que Charles VI. en 1395, révoqua, dans les bonnes villes & forteresſes de ſon royaume, les capitaines munis de proviſions pour cette garde. Des ordonnances de l'échevinage, on appelle au bailliage & du bailliage au parlement. Le bureau ſe tient le lundi & le jeudi.

Les rang & préſéance ont été ſouvent la ſource de grandes conteſtations. Au *Te Deum* qui fut chanté le douze janvier 1687 pour la convaleſ-

Digitized by Google

HOTEL DE VILLE.

cence du roi Louis XIV, les officiers de l'élection & du grenier à sel voulurent suivre immédiatement les officiers du présidial & croiser les maire & échevins. Il y eut grand tumulte dans l'église même ; l'affaire fut portée en cour, & M. de Miromesnil, alors intendant de Champagne, confirma, par ordre du roi, la préseance aux officiers municipaux, & les maintint dans le rang qu'ils tiennent, prenant la gauche des officiers du présidial.

Le premier lieu où les officiers du corps de ville tinrent leurs assemblées fut le chapitre de l'église cathédrale. Ils les tinrent ensuite dans le réfectoire des Cordeliers, & ce fut là que se fit, en 1493, la premiere élection d'un maire. Ils changerent encore dans la suite, & choisirent l'hôpital du Saint-Esprit pour la tenue de leurs assemblées, ce qui a duré jusqu'en 1580, & la ville payoit pour cela huit livres au maître de cet hôpital.

Les assemblées du corps municipal, se tiennent aujourd'hui dans l'hôtel commun de cette ville bâti dans le siécle dernier. Sa construction fut déterminée dans une assemblée du huit juillet 1624 sous la mairie de M. Joseph de Vienne d'après le dessein de M. Louis, architecte de Paris. M. M. Felois, Denise, Riglet & Dorigny, conseillers de ville, furent chargés de veiller aux ouvrages, & M. de la Ferté, un des échevins, fut deputé pour aller prier le duc de Nevers, gouverneur de la province, de poser la premiere pierre, qui fut mise avec appareil le treize juillet suivant. La bâtisse fut souvent interrompue faute de déniers, & l'hôtel ne fut achevé que plus de quarante-cinq ans après, en 1670, sous la mairie de M. Nicolas Vaulthier. C'est un bâtiment assez considérable, composé d'un grand

Digitized by Google

corps & de deux ailes en retour : la façade formée de huit corps avancés, décorée au rez-de-chauſſée, de pilaſtres corinthiens accouplés & grouppés avec un entablement ionique, & au premier étage d'un ordre colonne compoſite avec entablement corinthien, en impoſe au premier coup d'œil par la richeſſe de ſes colonnes de marbre noir & autres ornemens ; mais, en le conſidérant avec attention, les perſonnes de l'art y apperçoivent pluſieurs défauts. Les ſix trumeaux, à partir du milieu, ont, au premier étage, deux colonnes accouplées, & les deux d'extrêmité n'en n'ont qu'une, ce qui eſt contraire aux principes, & ce qui choque le plus, eſt de voir les deux croiſées d'extrêmité un tiers moins larges que les quatre autres à chaque étage. La porte à pans coupés ſent le gothique arabeſque, & n'eſt pas aſſez haute pour ſa largeur, quoiqu'il y eût aſſez de place pour lui donner ſa proportion. Les colonnes du ſecond ordre, avec piédeſtaux, ſemblent écraſer les pilaſtres au-deſſous à la place deſquels un ruſtique eût mieux convenu. Les retours multipliés à l'entablement rendent les colonnes inutiles puiſqu'elles ne portent rien, & les modillons d'angle placés dans les retours de la corniche du ſecond ordre ſont contraires aux regles de la belle architecture. On avoit d'abord projetté de mettre dans la niche de façade, l'effigie équeſtre de Louis XIV. mais, depuis la conſtruction de cet édifice, on trouva qu'elle ſeroit de trop petite proportion & l'on préféra d'y faire mettre la ſtatue pédeſtre de ce prince. Elle fut exécutée par François Mignot, & poſée en 1687 ſous la conduite & par les ſoins de M. Pierre Barolet, conſeiller de ville. On y voit la victoire qui couronne ce monarque & à ſes pieds

HOTEL DE VILLE.

Digitized by Google

HOTEL DE VILLE.

est l'héréſie terraſſée ſous la figure d'un monſtre. On lit au bas ces vers de Santeuil, qui y furent mis l'année ſuivante.

Ille eſt quem totis ambit victoria pennis,
Hic pelago, hic terris, hic ſibi jura dedit,
Per quem relligio tot ab hoſtibus una triumphat,
Urbs dicat antiquæ relligionis amans.

Le ſallon de cet hôtel de ville eſt orné d'un médaillon de Louis XIV. en marbre blanc accompagné de tous les attributs convenables au conquerant & au pacificateur. C'eſt un grand morceau du célebre Girardon, Troyen, qui le préſenta lui-même à l'hôtel de ville comme nous l'avons rapporté dans les annales ſous l'année 1687. Racine, qui, ſelon Girardon lui-même, lui donna la premiere idée des accompagnemens fit l'inſcription latine. M. de Louvois avoit alors chargé Racine & Deſpréaux de faire des vers pour être mis ſous un portrait du roi. Racine eut plutôt fait les ſiens & ils furent gravés. Deſpréaux donna les ſiens à Girardon pour être mis au bas de ſon médaillon, qui fut gravé par le Clerc. Ces vers commencent ainſi; *C'eſt ce roi ſi fameux, &c.* & ſe trouvent parmi les épigrammes de Deſpréaux. Le médaillon eſt actuellement accompagné des buſtes de P. Pithou, du P. le Cointe, de P. Mignard & de Girardon lui-même, exécutés en marbre par M. Vaſſé, ſculpteur du roi, & donnés à la ville par M. Groſley qui a voulu donner à ſa patrie ce témoignage de ſon amour, & un gage de ſa vénération pour ſes illuſtres compatriotes. On voit encore parmi ces buſtes celui du chancelier Bou-

V. vie de MM. Pith t. 2.

Digitized by Google

cherat, donné par le corps des négocians de Troyes. Dans la chambre du conseil est le portrait en grand de Pierre Pithou, conseiller au parlement, & neveu des célebres Pithou, peint par Philippe de Champagne. HOTEL DE VILLE.

CATALOGUE

Des Maires de la ville de Troyes.

Sous LOUIS XI.

Ceux qui nous ont donné la suite des maires de Troyes ne la commencent qu'à Edmond le Boucherat en 1493; cependant, nous avons trouvé dans nos recherches

I. JEAN DE MARISY, seigneur de Valentigny, maire en 1471 & 1488.

Sous CHARLES VIII.

II. EDMOND LE BOUCHERAT, marchand à Troyes, élu le vingt-six septembre 1493, au réfectoire des Cordeliers, où se tenoient alors les assemblées de la ville.

III. SIMON LIBORON, licencié-ès-loix en 1496.

Sous LOUIS XII.

IV. FRANÇOIS DE MARISY, seigneur de Cervet en 1498.

V. HUGUENY LEPEUVIER, bourgeois, en 1500. *Par l'arrêt du vingt juillet 1493, le maire peut être continué pour deux ans seulement; ainsi il peut être maire quatre ans de suite; c'est ce qui*

Digitized by Google

fait qu'on n'a point répété les noms des maires qui ont été continués.

HOTEL DE VILLE.

VI. JEAN LE TARTIER, bourgeois, en 1504.

VII. CLAUDE MOLÉ, seigneur de Villy-le-Maréchal en 1508, suivant le procès-verbal pour publication de la coutume de Troyes, du vingt-neuf octobre 1509, *Jean le Tartier* étoit alors maire.

VIII. JEAN RICHER, bourgeois, en 1512.

IX JACQUES DE MARISY, écuyer, en 1514

SOUS FRANÇOIS I.

X. PIERRE DE MAUROY, écuyer, seigneur de Vauchassis, en 1516.

XI. JACQUES DE MARISY, pour la seconde fois, en 1518.

XII. JEAN FESTUOT, bourgeois, en 1520.

XIII. CLAULE DE MARISY, écuyer, seigneur de Cervel, grenetier au grenier à sel, en 1522.

XIV. JACQUES DORIGNY, écuyer, seigneur de Fontenay, en 1524.

XV. CLAUDE DE MARISY, pour la seconde fois, en 1528.

XVI. ANTOINE GUYARD, écuyer, licencié-ès-loix, en 1530.

XVII. JACQUES DE MENISSON, écuyer, seigneur de Trémilly, en 1538.

XVIII. NICOLAS COIFFARD, écuyer, seigneur de Saint-Benoit, en 1534.

XIX. MICHEL DROUOT, bourgeois, en 1536. *Al.* 1537.

XX. PIERRE DE PROVINS, écuyer, seigneur de Viâpre, en 1538.

XXI. GUILLAUME LE MERCIER, bourgeois, en 1542. XXII.

Digitized by Google

XXII. Nicolas Riglet, seigneur de Montgueux, en 1544.

XXIII. Claude Molé, écuyer, sieur de Villy-le-Maréchal, en 1546.

Sous Henri II.

XXIV. Michel de Mauroy, bourgeois, en 1548.

XXV. Nicolas Coiffard, pour la seconde fois, en 1550.

XXVI. Michel de Mauroy, pour la seconde fois, en 1554.

XXVII. Christophe Angenoust, bourgeois, en 1556.

XXVIII. Guillaume Format, bourgeois, en 1558.

Sous FRANÇOIS II.

XXIX. Denis le Clerc, seigneur de Vaubercey, en 1560.

Sous CHARLES IX.

XXX Claude de Lépinette, bourgeois, en 1568.

XXXI. Pierre de Mauroy, seigneur de Vauchassis, en 1566.

XXXII. Guillaume Format, pour la seconde fois, en 1588.

XXXIII. Pierre Belin, bourgeois, en 1570.

XXXIV. Pierre de Nevelet, bourgeois, en 1572. Il mourut dans la charge de maire le dimanche trente-un mai 1573.

Sous HENRI III.

XXXV. Jean Gombault, bourgeois. Dans

le catalogue des maires imprimé en 1679, l'élection de Gombault eſt miſe en 1675. C'eſt apparemment une faute; car, ſuivant l'arrêt de 1493, le maire exerce ſa charge pendant deux ans. Ainſi, Nevelet ayant été élu en 1572, Gombault doit l'avoir été en 1574 par l'arrêt de 1482, les échevins pouvoient faire la charge du défunt juſqu'au temps marqué pour l'élection.

XXXVI. Pierre Belin, pour la ſeconde fois, en 1576. Il fut un des députés du bailliage de Troyes aux états de Blois.

XXXVII. Louis le Mérat, ſeigneur de Droup, en 1578.

XXXVIII. Nicolas le Bey, bourgeois, en 1582.

XXXIX. Vincent Nevelet, bourgeois, en 1584.

XL. Jean d'Aubeterre, ſeigneur de Villechétif, contrôleur-général des finances en Champagne, en 1586.

XLI. Nicolas de Haut, ſeigneur de Courcelles, en 1588.

Sous HENRI IV.

XLII. Jean d'Autruy, bourgeois, en 1592. C'eſt du temps de ſa mairie que la ville de Troyes ſe ſoumit à la puiſſance de Henri IV. Nous avons dit dans les Annales Troyennes (1594) que Jean Paillot qui en fut le principal moteur étoit alors premier échevin, fondés principalement ſur le tréſor chronologique de Pierre de Saint-Romuald. Nous ſaiſiſſons cette occaſion de détromper nos lecteurs; Jean Andri étoit premier échevin, Paillot n'étoit que le ſecond: il n'en fut pas moins digne de la gloire qu'il s'eſt acquiſe dans cette circonſtance.

Digitized by Google

XLIII. Louis le Mérat, pour la seconde fois, en 1594.

XLIV. Nicolas le Marguenat, bourgeois, en 1598.

XLV. Jean d'Autruy, choisi par le roi entre trois nommés, & maire pour la seconde fois, en 1600.

XLVI. Jacques le Bey, bourgeois, en 1604. Il mourut le treize février 1607, & d'Autruy fut nommé par le roi pour achever le temps de le Bey.

XLVII. Jacques Angenoust, trésorier des salpêtres, en 1607; le huit juin 1608.

XLVIII. Simon le Boucherat, seigneur d'Avon, choisi par le roi en 1608; ainsi Angenouſt ne fut au plus qu'un an maire, mais on n'en dit point le sujet.

Sous LOUIS XIII.

XLIX. Antoine Pithou, écuyer, choisi par le roi, en 1610.

L. Jean Bazin, écuyer, seigneur de Bouilly & de Bercenay, en 1614.

LI. Nicolas Paillot, écuyer, seigneur de la Chapelle, en 1618.

LII. Joseph de Vienne, écuyer, seigneur de Saint-Benoit-sur-Vanne, conseiller du roi & élu en 1622.

LIII. Moyse Riglet, écuyer, seigneur de Montgueux, en 1626.

LIV. Nicolas Lejeune, bourgeois, en 1629. Sa nomination fut confirmée par le roi à Beaucaire le dix juillet.

LV. Odard Péricard, écuyer, conseiller du roi, receveur des consignations aux bailliage,

préſidial, prévôté, élection, eaux & forêts, grenier à ſel, &c. en 1631.

LVI. Nicolas Dorieu, avocat en parlement, en 1636.

LVII. Odard Péricad, pour la ſeconde fois, en 1640.

LVIII. Odard de la Ferté, écuyer, ſeigneur de Saint-Parre & Bellay, en 1642.

Sous LOUIS XIV.

LIX. Vincent d'Autruy, bourgeois, choiſi par le roi en 1644.

LX. Joachim Bazin, écuyer, lieutenant-général au bailliage d'Iſle & autres Juriſdictions, en 1646.

LXI. Odard Péricard, pour la troiſième fois, en 1650.

LXII. Pierre Denise, écuyer, maître des eaux & forêts au bailliage de Troyes, en 1652.

LXIII. Pierre Merceau, conſeiller du roi, grenetier au grenier à ſel de Troyes, en 1654.

LXIV. Pierre Denise, pour la ſeconde fois, en 1660.

LXV. Nicolas Vigneron, conſeiller du roi & ſon avocat en l'élection de Troyes, en 1664.

LXVI. Nicolas Vaulthier, bourgeois, ſeigneur de Drônay, en 1668. L'hôtel de ville fut bâti ſous ſa mairie. Il continua l'exercice de la charge juſqu'au vingt ſeptembre 1672, à cauſe de l'oppoſition formée le 11 juin de cette année à la nomination de M. Denis Tetel, avocat du roi.

LXVII. Denis Tetel, avocat du roi, commença l'exercice de la charge de maire le vingt ſeptembre 1672.

LXVIII. Nicolas Vauthier, pour la ſeconde fois, 1674. Il y eut oppoſition à ſon élec-

Digitized by Google

tion, parce que Jean Vauthier, ſon fils, étoit échevin; mais le roi, par ſa lettre de cachet du vingt-trois juillet de cette année, ordonna qu'il feroit la charge de maire & ſon fils celle d'échevin. Ce maire mourut le dix juillet 1675. Claude Dare, ſeigneur de Vaudes & de Galilée, fut choiſi par les échevins & le conſeil de ville pour faire la charge de maire juſqu'au jour de l'élection.

LXIX. CLAUDE DARE fut élu le onze juin 1676.

LXX. JACQUES BLAMPIGNON, bourgeois, en 1680.

LXXI. NICOLAS PÉRICARD, bourgeois, en 1684.

LXXII. FRANÇOIS ROLIN, bourgeois, en 1688.

LXXIII. NICOLAS PÉRICARD, pour la ſeconde fois. Le roi ayant créé des maires perpétuels dans les villes, M. Péricard acheta cette charge & fut le premier maire perpétuel de Troyes. Il ſe fit recevoir en cette qualité le vingt février 1693, & mourut au mois de novembre ſuivant.

LXXIV. NICOLAS LION, procureur du roi en la prévôté, fut reçu en ſa place le trente mars 1695. Celui-ci étant mort à Paris le vingt-neuf juin 1709, la charge de maire fut exercée par les échevins, ſavoir:

Odard Angenouſt de Villette, conſeiller aux bailliage & préſidial, juſqu'à Pâques 1710.

Gabriël Taffignon, aſſeſſeur, comme premier échevin, juſqu'à Pâques 1711.

Nicolas Calabre, auſſi aſſeſſeur, comme premier échevin, juſqu'à Pâques 1712.

Claude-Nicolas Comparot, ſecond préſident en l'élection, & conſeiller aux bailliage & préſi-

dial, auſſi comme premier échevin, juſqu'au onze juillet 1712, que la ville ayant acquis les charges de maire ancien, alternatif & triennal de Me. Veuve Lion.

LXXV. PIERRE PAILLOT, écuyer, conſeiller du roi, ancien grenetier au grenier à ſel, & ancien élu & procureur du roi en l'élection de Troyes, fut élu le onze juillet 1712 pour maire juſqu'à la Saint Barnabé 1714, où il fut continué juſqu'à pareil jour 1716, quoique par l'arrêt de réunion de la mairie à la ville, il fût porté que le maire ne pourroit être continué.

SOUS LOUIS XV.

LXXVI. ANTOINE BLAMPIGNON, bourgeois, élu le douze juin, lendemain de la fête du Saint-Sacrement 1716.

LXXVII. TOUSSAINTS GOUAULT, bourgeois, en 1719. Le roi ayant donné, en 1722, un édit par lequel il créa & rétablit les offices municipaux, il n'y eut point cette année, 1723, d'élection de maire, & M. Gouault en continua la fonction. Par arrêt du conſeil du vingt-ſix juillet 1723, le roi réunit ces offices à la communauté de la ville qui les paya en liquidations provenantes des billets de banque.

LXXVIII. PIERRE ROLIN, élu le lundi treize juin, en 1724, & inſtallé le ſept août ſuivant. Le premier ſeptembre 1725, il préſenta, à Villenauxe, avec les autres députés de la ville, ſes préſens à la reine Marie, fille du roi Staniſlas de Pologne, lorſqu'elle y paſſa en allant trouver le roi à Fontainebleau, où, le cinq du mois, ſe fit la cérémonie du mariage de Leurs Majeſtés.

Le onze juin 1728, il n'y eut point d'élection de maire, à cauſe d'une conteſtation qui s'éleva

entre les gens de robe & les marchands. C'eſt pourquoi, le dix ſeptembre ſuivant, M. Faguier, tréſorier de France au bureau de Châlons, vint à Troyes comme commiſſaire avec un ſecrétaire & un greffier par ordre de la cour, pour aſſiſter à l'élection d'un maire. Il ſe rendit à l'hôtel de ville où il avoit convoqué une aſſemblée générale, dans laquelle fut élu,

LXXIX. Jean Paillot, écuyer, ſeigneur de Boiscarré & Courtenot, conſeiller, procureur du roi & élu en l'élection de Troyes & ſubdélégué de l'intendant de Champagne au département de Troyes *1728.*

LXXX. Louis de Mauroy, écuyer, ſeigneur de Villemoyenne en partie, élu le lundi douze juin *1732.* Le roi créa en titre d'offices les charges municipales; mais, comme la ville de Troyes tarda à lever ces offices, le roi, pour l'y obliger, établit & nomma, par commiſſaires

LXXXI. Gaston-Jean-Baptiste Motet, procureur du roi aux bailliage, préſidial & autres principales juriſdictions de cette ville. Il fut inſtallé avec deux nouveaux échevins le vingt-quatre mars *1735.* Quelque temps après, la ville ayant racheté ces offices moyennant la ſomme de cent cinquante mille livres, elle remit en fonction

LXXXII. Louis de Mauroy, pour la ſeconde fois, en *1735.*

LXXXIII. Antoine Camusat, bourgeois, onze juin *1739.* Le même jour fut élu un procureur-ſyndic faiſant la fonction de procureur du roi de la ville.

LXXXIV. Nicolas Rémond, écuyer, ancien conſeiller aux bailliage & préſidial de Troyes, élu le onze juin *1743*, & inſtallé le vingt-huit du même mois.

Digitized by Google

LXXXV. Eustache Gouault, bourgeois, élu le lundi douze juin *1747*.

LXXXVI. Jean Berthelin, négociant, le onze juin *1751*.

LXXXVII. Claude-Jean-Baptiste Gallien, conseiller du roi, ancien lieutenant en la prévôté royale, & conseiller honoraire au bailliage, élu maire le onze juin *1755*.

LXXXVIII. Nicolas Camusat, colonel de la milice bourgeoise, élu le onze juin *1759*. La forme de l'administration municipale ayant changé d'après les édits de *1764* & de *1765*, sur trois sujets nommés, le roi choisit

LXXXIX. Pierre-François de Mesgrigny, chevalier, vicomte de Troyes, baron de Villebertain & Mousſey, seigneur de Savoye, Saint-Pouange, Bouilly, Briel, Saint-Benoit-sur-Seine, &c. & commissaire pour le roi à la répartition de la capitation de la noblesse du bailliage de Troyes, maire royal, installé & mis en fonction le 28 janvier *1766*. Sous sa mairie, les maisons de la ville & des faubourgs ont été numérotées, les rues marquées par des inscriptions pour la facilité des étrangers, & plus de deux cens lanternes posées dans les principales rues.

XC. Nicolas-François Dereins, lieutenant-criminel au bailliage de Troyes, élu le douze juin *1769*, reçut son brevet du roi en janvier *1770*. Il a assisté, avec les autres députés de la ville, au sacre de Louis XVI. à Rheims en *1775*.

Sous LOUIS XVI.

XCI. Jean-Edme Berthelin, conseiller-secrétaire du roi, reçut son brevet le dix-huit mai *1780*, & fut installé le vingt du même mois, dans la charge de maire royal.

Digitized by Google

JURISDICTION CONSULAIRE.

L'immortel auteur de l'eſprit des loix dit que Xénophon ſentoit le beſoin de notre juriſdiction conſulaire, lorſqu'il vouloit qu'on donnât des récompenſes à ceux des préfets du commerce qui expédient le plus vite les procès. En effet ajoute-t-il, les affaires du commerce ſont très-peu ſuſceptibles de formalités. Ce ſont des actions de chaque jour, que d'autres de même nature doivent ſuivre chaque jour; il faut donc qu'elles puiſſent être décidées chaque jour. Conformément à ces principes, Charles IX. inſtitua en France la juriſdiction conſulaire par ſon édit de novembre 1563, & par ſes lettres patentes de fevrier 1564, il ordonna qu'elle connoitroit de toutes les affaires de négoce ſans miniſtere d'avocats ni de procureurs, afin d'affranchir les parties de la chicane des juriſdictions ordinaires. Eſpr. des L. L. 20 c. 10.

La juriſdiction conſulaire de Troyes, qui eſt une des quatre établies en Champagne, fut créée à l'inſtar de celle de Paris. Elle eſt compoſée, ſuivant l'édit de création, d'un juge, de deux conſuls & d'un procureur ſyndic dont les ſentences s'exécutent par corps dans tout le royaume, ſans que, pour raiſon de l'exécution, les parties ſoient obligées d'obtenir *viſa* ni *pareatis*, & ſans appel, en cas que la ſomme n'excede pas cinq cens livres.

Dès les commencemens de ſon établiſſement, cette juriſdiction eſſuya des contradictions. Les Juges ordinaires virent avec peine ce nouveau genre de magiſtrats. Ils conçurent que la promp-

Digitized by Google

JURISDIC. CONSUL.

titude avec laquelle les affaires seroient jugées, nuiroient à leurs procédures qu'ils savoient tirer en longueur. En conséquence ils employerent toutes sortes de moyens pour troubler les consuls dans leurs fonctions, & les empêcher dans l'administration de leur autorité, sous prétexte qu'ils étendoient leurs pouvoirs plus loin qu'il n'étoit porté par l'edit de creation. Il y eut, à ce sujet, plusieurs difficultés & contestations, & les consuls en porterent leurs plaintes. Le roi, qui, pour le même fait, avoit interprété son édit par une déclaration datée de Bordeaux, le 28 avril 1565, en faveur des consuls de Paris, donna à Moulins le 13 fevrier de l'année suivante, la même interprétation en faveur de ceux de Troyes. Il déclare que ceux-ci sont établis *avec les mêmes faculté, pouvoir, autorité & juriſdiction, qui ſont attribués auſdits juges & conſuls de Paris*, défend à tous juges d'élargir ceux qui seroient empriſonnés en vertu de sentences & apointemens des consuls, & d'intimider les parties à peine de cinquante-livres d'amende.

L'élection des juge & consuls se fait tous les ans : la semaine avant la pentecôte, ceux qui sont en exercice se transportent chez le maire de la ville, pour l'avertir que l'année de leur charge expire à la fin du mois de juin suivant & qu'il convient de faire une nouvelle élection. On invite ensuite les maire & échevins de se trouver le mardi surlendemain de la pentecôte à l'assemblée qui se tient à cette fin. Cinquante marchands notables y sont mandés pour en choisir vingt-cinq d'entre eux qui éliſent *à l'inſtant & ſans délai* un juge & deux consuls, dont l'exercice doit commencer le premier mardi de juillet. L'assemblée se tient à l'hôtel de ville où est le

Digitized by Google

siége de la juriſdiction. L'élection étant faite, les nouveaux juge & conſuls ſont avertis par le concierge d'aſſiſter à tous les ſiéges qui reſtent du temps des anciens pour le conſeil, avec d'autres qui y ſont ordinairement appellés. Le premier mardi de juillet eſt le jour de leur inſtallation. Après la meſſe du Saint-Eſprit, qui ſe dit dans l'égliſe de Saint-Jean comme le jour de l'élection, le juge ancien inſtalle les nouveaux élus. Le greffier appelle enſuite les cauſes, & les juges qui ſortent d'exercice aſſiſtent les nouveaux du moins la ſemaine de leur inſtallation, outre le conſeil ordinaire qui y eſt appellé. Pendant l'exercice de leur charge & un an après, les juges & conſuls ſont exemptés par les maire & échevins de toutes charges publiques, à moins qu'ils n'en veuillent librement accepter. Le juge eſt choiſi dans le corps des anciens conſuls, les conſuls & procureur-ſyndic parmi les négocians.

Juriſdic. Conſul.

La preſtation du ſerment de ces juges entrans en charge a été l'objet d'une grande conteſtation dans le ſiécle dernier. D'abord, les conſuls alloient prêter leur ſerment en la cour du parlement. Mais, Charles IX. par une déclaration de 1566, ordonna que, pour faciliter la preſtation de leur ſerment, ils le prêteroient pardevant les baillis & ſénéchaux, ou leurs lieutenans, comme commiſſaires de la cour. Depuis ce temps, les conſuls de Troyes obtinrent (en 1573) qu'ils prêteroient le ſerment pardevant les anciens conſuls ſortant de charge; ce qui fut confirmé par lettres-patentes du vingt-ſix mai 1659. Autre déclaration du ſept avril 1601, qui défend aux bailli de Troyes ou ſon lieutenant & gens tenant le ſiége préſidial de troubler les conſuls dans leur preſtation de ſerment aux anciens.

Digitized by Google

JURISDIC. CONSUL.

Malgré ces titres, M. le Noble, lieutenant-général du bailliage de Troyes, attaqua les conſuls & leur ſignifia de prêter leurs ſermens entre ſes mains. Le procès fut porté au parlement & la cauſe plaidée le premier juin 1660. M. l'avocat-général Talon (Denis, fils d'Omer) repréſenta que les déclarations ſur leſquelles les conſuls fondoient leur prétention n'avoient pas été vérifiées en la cour; qu'il y avoit eu une oppoſition à l'enregiſtrement de la part des officiers du préſidial, ſur laquelle il falloit faire droit; que les anciens juge & conſuls n'ont plus de caractère & ne ſont point licenciés pour recevoir ſerment; que la cour ne s'étoit relâchée ſur ſon droit que pour la commodité des juges conſuls & des juſticiables, & qu'on ne devoit conſidérer alors le lieutenant-général qu'en qualité de commiſſaire de la cour, honneur qui ſervoit en quelque ſorte d'indemnité pour le démembrement de ſa juſtice par l'établiſſement de la juriſdiction conſulaire. Enfin, la cauſe fut jugée, & le parlement rendit un arrêt qui ordonna que les juge & conſuls prêteroient leur ſerment pardevant le lieutenant-général, ou, en cas d'abſence, pardevant autre juge plus ancien du même ſiége, comme commiſſaire établi par la cour. Il y a eu encore, dans ce ſiécle, quelques tracaſſeries ſur le même ſujet; mais il paroît que tout eſt terminé. Les nouveaux conſuls prêtent aujourd'hui ce ſerment pardevant le juge qui ſort d'exercice, ſuivant la diſpoſition des arrêts de 1758 & de 1759.

Les audiences de la juriſdiction conſulaire ſe tiennent en l'hôtel de ville les mardis & vendredis à deux heures de relevée. Si l'audience tombe un jour de fête, les cauſes ſont remiſes à l'audience du ſiége ſuivant, ſans qu'il ſoit néceſſaire de réaſ-

Digitized by Google

signer, & les huissiers de cette juridiction sont obligés d'y assister. Les parties assignées ont le droit d'y plaider elles-mêmes. Le juge absent, le premier consul préside, & un ancien consul invité tient le siége avec ceux qui sont en exercice.

JURISDIC. CONSUL.

COMMERCE.

L'article du commerce doit suivre naturellement la juridiction consulaire qui n'a été établie que pour les affaires de négoce. Sans doute, on n'attend pas que nous nous étendions sur cette partie; le seul historique est l'objet de nos recherches, & nous laissons aux negocians eux-mêmes à traiter cette matière dans toute son étendue. La ville de Troyes a toujours été florissante par son commerce; &, dès le cinquième siécle, elle étoit renommée pour cet objet. Les Juifs, attirés par l'appas d'un lucre considérable, vinrent y négocier, & s'y établirent du temps même de saint Loup, qui, dans un concile de cette ville, fit défendre expressément de faire aucune affaire, même de converser avec eux, depuis le Jeudi-Saint jusqu'au lendemain de Pâques. Ils étoient cantonnés dans le quartier qui forme le territoire de la paroisse de Saint-Frobert, appellé alors la *Juiverie*. Leur industrie & l'argent qu'ils avoient en abondance les rendoient presque les maîtres de tout le commerce. Ce qu'on appelle aujourd'hui les *Changes* étoit la place de leur banque, où ils faisoient valoir & circuler les billets de change & de rechange. Mais, enfin, s'étant rendus odieux par leur exactions & leurs usures, le roi Philippe-Auguste les chassa du royaume, & en 1206, il

MR. Duh. Mem. de Bau. &c. &c.

Digitized by Google

COMMERCE.

furent expulsés de Troyes & leurs biens confisqués.

Mss. Brey. Eph. Tr.

Les Flamands, les Lombards & les Provençaux firent de Troyes l'entrepôt de leur commerce, jusqu'au quatorzième siècle, où, comme nous l'avons dit dans les annales, il fut interrompu, en 1315, par une ordonnance de Louis Hutin. On voyoit alors dans Troyes, vis-à-vis la boucherie, dans la rue de la Fannerie, deux bâtimens considérables, l'un appellé les *Halles d'Ypres*, l'autre les *Halles de Douay & de Provins* (1), qui servoient de magasins aux marchands de ces villes pour les draps qu'ils venoient y vendre. Il y avoit aussi les *grandes Halles de Châlons*, dans la rue qui porte encore le nom de cette ville, & les *Halles de Gergondie*, du nom de la rue où elles etoient situées (2). En 1392, les Lombards voyant l'étendue du commerce de cette ville, demanderent au roi Charles VI. la permission de s'y établir; mais ils exercerent des usures encore plus grandes que les Juifs. Ils payoient tribut au prince, & ils inventerent une maltôte appellée *la boëte aux Lombards*, dont ils furent eux-mêmes les fermiers.

Les Lorrains, les Comtois, les Allemands s'empresserent aussi de profiter des avantages que leur offroit le commerce de Troyes, & rechercherent

(1) Les halles de Provins furent d'abord dans la rue du Temple, au-devant de la rue de la vieille Poulaillerie, aujourd'hui de la rue de la Montée-des-Changes. Dans la suite elles tinrent d'une part à la rue de la Corderie, aujourd'hui du Sauvage, & d'autre part aux halles de Douay qui d'ailleurs tenoient à la Commanderie.

(2) C'est aujourd'hui la rue de la Tête-Rouge.

Digitized by Google

les marchandiſes fabriquées dans ſes manufactures. Enfin le commerce de cette ville étoit ſi conſidérable qu'elle devint une des principales & des plus riches du royaume, ce qui fit dire *Bourſes de Troyes*, & répandit ce dicton dans toute l'Europe. Nos rois même étoient ſi perſuadés de la richeſſe de ſes habitans, qu'ils s'adreſſoient quelque fois à eux pour avoir l'argent dont ils avoient beſoin. En 1553 Henri II. leur emprunta une ſomme de vingt-cinq mille écus, & payoit huit livres ſix ſols huit deniers pour cent francs. Nous avons rapporté dans les annales que la ville de Troyes, ſervit de caution à Charles IX. pour un million vingt-ſix mille quatre cens vingt-une livre dix ſols, envers le duc Caſimir, fils de l'électeur Palatin, chef des troupes allemandes pour les proteſtans en France.

COMMERCE.

Pith. cout. de Tr. Legrand. Id. tit. 2. art. 16. Gloſ. 2.

La renommée du commerce Troyen étoit ſi brillante, qu'à ſa conſidération la nobleſſe a été conſervée aux négotians & que les coutumes de Champagne ont diſtingué deux eſpeces de nobles, les uns vivant *noblement*, & les autres *marchandement*. Sur quoi du Moulin obſerve que cette coutume, qui paroit inſenſée au premier aſpect, eſt néanmoins pleine de ſageſſe, parceque les cadets ſouvent pauvres parviennent par leur négoce à ſe procurer un ſort meilleur à vivre enſuite plus noblement. C'eſt-pourquoi dans les ſiécles paſſés, on voit ſouvent deux freres, l'un conſeiller de la cour & l'autre marchand, tous deux iſſus de marchand. Ainſi pluſieurs Troyens ayant amaſſé des richeſſes conſidérables ont avancé leurs enfans dont quelques-uns ſont parvenus aux premieres charges de l'état. Enfin, ce qui contribua encore à la réputation & à l'accroiſſement du commerce de Troyes, fut la navigation

COMMERCE. V. Descript. prél. de Tr.

anciennement établie sur la Seine, dont nous avons parlé ailleurs, & dont on prétend que la ville dut l'origine au comte de Champagne Henri I. qui y établit des batteaux pour le transport des marchandises, & dans la vue d'attirer en sa capitale le commerce de tous les lieux situés sur cette riviere. M. Leriche, procureur du roi du bailliage de Bar-sur-Seine, zélé pour le bien de la patrie, vient de reprendre le projet de cette navigation. Sur l'exposé des avantages qui en résulteroient, & de la possibilité de l'exécution, M. Maillot, sous-ingénieur de Champagne, a fait la visite de la Seine dans le temps des plus basses eaux, au mois d'octobre 1782; &, d'après le compte qu'il a rendu de ce projet dans son procès-verbal, cette entreprise a été agréée & arrêtée au conseil le vingt-huit mars 1783. M. Leriche présente une compagnie qui se charge de tous les frais, & il est à desirer qu'elle ait tout le succès qu'on a lieu d'en espérer. Il sera glorieux pour ce bon citoyen de réussir dans une entreprise déjà tentée plusieurs fois inutilement, & c'est le vœu que nous formons ici pour l'utilité publique.

Dans un des mémoires pour le procès que la ville eut contre les adjudicataires du flottage à bois perdu sur la Seine, les maire, échevins & négocians disent que le commerce de Troyes a souvent changé d'objet. Avant les blancheries, les draperies, les tanneries, les épiceries, les teintures formoient ce commerce. Paris enleva les tanneries & les teintures; il n'en resta à Troyes que pour sa consommation. L'Allemagne & la Comté, à qui les Troyens vendoient leurs épiceries & draperies, les tirerent des sources, & ces pertes affoiblirent tellement cette ville, que le nombre de ses habitans diminua de plus de moitié.

Les

Les papeteries furent encore une branche considérable du commerce de Troyes. On a remarqué que les premiers moulins à papier établis en France, sont ceux du ressort du bailliage & présidial & ancien ressort de cette ville, & que c'est delà que les papeteries d'Auvergne ont tiré leur origine depuis Bar-sur-Seine jusqu'à Vannes au-dessous de Troyes. On comptoit vingt-quatre de ces moulins, entre lesquels étoient compris ceux de Barberey, de Bar-sur-Seine, de Bourguignons, Clerey, Courcelles, Foucheres, Saint-Julien, la Haute-Moline, Pétau ou Pétale, Leroi, dont un Perrin le Camusat fut l'acquéreur à vie avec Guillemette sa femme en 1491. Celui de Vannes qui appartenoit à MM. le Bey, & ceux de Verrieres & de Villemoyenne. Les papetiers de cette ville étoient comptés parmi les papetiers-jurés de l'université de Paris. Ces jurés furent réduits à douze en 1488, savoir, quatre pour Paris, quatre pour Troyes, & quatre pour Aussone. Ceux de Troyes avoient, dans l'église de Saint-Remi, une chapelle particuliere qui a été longtemps nommée la *chapelle des papetiers*. Sous le regne de Henri II. les maire & échevins ayant obtenu permission de lever certains droits pour les réparations & fortifications de la ville, ils mirent un impôt sur le papier. L'université qui en appréhendoit les suites, eut recours au roi, qui rendit une déclaration (1552) portant qu'il n'avoit entendu assujettir le papier à cet impôt, & défendit de le lever.

COMMEROZ, Eph. Tr. 1759. Priv. de l'univ. de Paris. Mss. Duh. Mss. Brey.

Al. Essone.

Quelques manuscrits nous apprennent que la poudre à canon faisoit anciennement une branche du commerce de Troyes. On y comptoit plusieurs moulins destinés à cet usage, tels que Paresse, Pétal, la Planche-Clément, Argentole. On pré-

COMMERCE. tend que le moulin *le Roi* étoit auſſi du nombre, & qu'il prit ſon nom du roi Philippe-le-Bel, depuis le mariage de ce prince avec Jeanne de Navarre, unique héritiere du comté de Champagne. Le feu ayant pris à la plûpart de ces moulins, on ne les a plus fait rétablir pour cet uſage, & cette branche de commerce a ceſſé dans Troyes.

Baug. t. 2. Le commerce de cette ville a perdu dans les derniers ſiécles une grande partie de ſa ſplendeur, & on attribue cette diminution à pluſieurs cauſes. 1°. Aux guerres de la ligue qui ont déſolé le royaume pendant ſi longtemps, & ont occaſionné la négligence & l'interruption des affaires du négoce. 2°. Aux procès que les communautés des arts & métiers entreprennent les unes contre les autres. 3°. Aux emprunts qu'elles font ſouvent, & dont la meilleure partie eſt employée en buvettes. 4°. Aux ſommes exorbitantes qu'elles exigent des aſpirans aux maîtriſes.

Mém. pour le procès du nettage. Différentes branches de commerce étant ainſi perdues pour Troyes, les négocians ſe retournerent vers les blanchiſſeries, dont leurs peres n'avoient fait qu'un leger eſſai. Ils l'entreprirent avec ſuccès; ils donnerent à cette partie une forme durable, & le nombre des habitans augmenta viſiblement. Ils remarquerent dans les eaux de la Seine une propriété ſinguliere, non-ſeulement pour dégorger les étoffes & pour toutes les teintures, mais encore pour le blanchiſſage des toiles qu'ils achetent de toutes parts, ou qu'ils font eux-mêmes fabriquer afin de les faire blanchir dans ces belles & agréables prairies arroſées d'une infinité de canaux de la Seine. De ſimples leſſives de cendres de bois y font un meilleur effet que ne font ailleurs la chaux, la potaſſe & le lait qui

Digitized by Google

donnent toujours atteinte à la bonté & à la force de la toile. L'uſage en eſt une preuve complette. Une toile blanchie à Troyes dure une fois plus que la même toile blanchie partout ailleurs. COMMERCE.

La manufacture de toiles de lin, chanvre, coton, & de futaines & baſins, fait ſubſiſter une grande partie des habitans, & les négocians ont remarqué qu'ils peuvent fournir aſſez de baſins & de futaines à la France pour qu'elle puiſſe ſe paſſer de ceux de Flandres & de Hollande; les étrangers en tirant beaucoup ainſi que des toiles. La plûpart des toiles connues ſous les noms de Royales, de Cloître ou de Troyes, ſont blanchies dans cette ville, & la perfection de ce blanc leur a donné, dans les pays étrangers, un cours qu'elles n'avoient point, & a triplé le travail des provinces où elles ſe fabriquent. Depuis environ trente ou trente-cinq ans, les ouvriers de Troyes ont obtenu le privilège de faire des toiles de couleur & à carreaux nommées *Quadrilles*, malgré les remontrances de ceux de Rouen qui ſe plaignoient que cette nouvelle fabrique porteroit un grand préjudice à celle de leur ville. Il ſe fabrique auſſi dans Troyes des ſerges drapées, des ſerges dites *de Saint-Nicolas* de l'hôpital où l'on a commencé à les fabriquer, des ſatins dits façon de Turin, de Hollande, de Bruges & de la Chine, & beaucoup d'autres étoffes de fil & de laine comme on en travaille en Flandres. Cette fabrique fit, autrefois, naître à la fameuſe marquiſe d'Ancre le deſſein d'en établir une de cent métiers dans ſa ville d'Ancre, en la province de Santerre; &, en 1619, elle fit venir de Troyes Jean Sollieres, habile ouvrier, qui en fut le conducteur principal. Troyes a encore, depuis quelques années, une manufacture conſidérable de

toiles peintes connues ſous la dénomination de *toiles d'Oranges*, &c. &c.

COMMERCE.

Nous l'avons dit; notre deſſein n'eſt pas d'entrer dans le détail de tout ce qui fait l'objet du commerce de cette ville. Ce ſeroit franchir les bornes que nous nous ſommes preſcrites. Il nous ſuffit d'avoir montré qu'elle eſt & a toujours été une des villes les plus commerçantes du royaume. La communauté des marchands eſt auſſi la plus conſidérable. Elle a une halle, rue du Mortier-d'or, où ſe déchargent toutes les marchandiſes de draperies, & où elles ſont viſitées, marquées & contrôlées. C'eſt là que ſe tiennent les aſſemblées du commerce. Les grand-garde & gardes de cette communauté ſe nomment au mois de décembre pour entrer en charge au premier janvier de chaque année.

FOIRES.

Mém. des f. de Troyes. Ap. Eph. Tr. 1757. Miſ. Duh. S. Ap. l. 6. Ep. 4. Voy. ann. tr. an. 1188.

Ce qui enrichit la ville de Troyes & contribua à l'agrandiſſement de ſon commerce, fut la tenue des foires qui y étoient établies du temps même des Romains. Il en eſt fait mention dans les lettres de Sidoine Apollinaire à ſaint Loup, évêque de Troyes, & dans la chronique du moine d'Auxerre, ſous l'année 1188. La plus ancienne dont on ait connoiſſance eſt la foire *du Clos*, qui ſe tenoit au fauxbourg de Croncels au mois de janvier, & duroit quinze jours. Ces foires étoient conſidérables, & les comtes de Champagne donnerent aux égliſes pluſieurs revenus aſſignés ſur les droits qui ſe levoient dans ces foires. Elles étoient au nombre de ſix dans l'étendue de leur

Digitized by Google

domaine; deux à Troyes, l'une le mardi après la quinzaine de la Saint-Jean, & si la Saint-Jean étoit au mardi, il y avoit trois semaines; l'autre la foire de Saint-Remi livrée le lendemain de la Toussaints. Les autres étoient à Lagny, à Bar-sur-Aube, & deux à Provins, d'où est venu le proverbe : *il ne sait pas toutes les foires de Champagne.* Celle de Saint-Jean de Troyes se nommoit la *foire chaude*; celle de Saint-Remi étoit appellée la *foire froide*, & duroit jusqu'au lendemain de la Circoncision. FOIRES.

Les comtes de Champagne & les rois de France ont fait plusieurs ordonnances en faveur de ces foires; &, pour y attirer les marchands de toutes parts, ils accorderent des privilèges & franchises à ceux qui les fréquentoient. Ils y instituerent des gardes, un chancelier, des notaires & des sergens-jurés. M. Pithou a remarqué que les marchands de dix-sept villes étoient obligés d'amener aux foires de Troyes les draps dont ils faisoient trafic, sans qu'ils pûssent les transporter ou vendre ailleurs; mais il ne nous a point transmis le nom de ces villes.

La guerre de Louis Hutin contre Robert, comte de Flandres en 1316, fut la premiere cause du dépérissement des foires de Troyes. La défense des marchandises étrangeres & les droits qu'on exigea des négocians, les détourna d'y venir, & l'affluence diminua. Le mal continua sous Philippe-le-Long. Charles-le-Bel, son successeur, tâcha d'y remédier. Philippe de Valois fit quelques ordonnances pour les remettre dans leur ancien état. Il y établit plusieurs officiers, comme un chancelier qui faisoit serment à la chambre des comtes de Paris; un lieutenant de chancelier; deux gardes qui faisoient aussi leur serment à la

Voy. ann. tr. 1315. 1316. Pith. c. de Troyes, p. XVII. Mil. Brey.

chambre des comptes ; quarante notaires mis par le chancelier conjointement avec les deux gardes, & cent ſergens des foires. Les rois Jean & Charles VI. marcherent ſur ſes traces pour les rétablir dans toute leur ſplendeur. Le premier donna, en 1353 & 1362, des lettres en faveur des ſergens de ces foires, leur confirmant leurs privilèges & exemptions dont ils jouiſſoient depuis longtemps, parce qu'ils avoient rendu des ſervices ſignalés à ce prince en différentes circonſtances ; mais les négocians s'étoient accoutumés d'aller ailleurs, & les foires de Troyes ne firent plus que ſe ſoutenir ſans être ſi nombreuſes qu'auparavant.

FOIRES.

Ordonn. des R. de France. tom. 4.

Ce qui leur porta encore un très-grand préjudice, fut l'établiſſement de trois foires franches de vingt jours chacune, que les habitans de Lyon obtinrent de Charles VII. en 1445. On s'apperçut bientôt que le grand commerce de Troyes tomboit de jour en jour. En conſéquence, Jean Léguiſé, évêque de cette ville, accompagné de quinze des plus notables habitans, ſe rendit à Châlons, & fit au roi des remontrances ſur le tort que ces nouvelles foires feroient à celles de Troyes & à toute la Champagne. Sur ces remontrances, le prince, par lettres-patentes du mois de juin de la même année, rétablit deux foires à Troyes, la foire chaude de Saint-Jean qui finiſſoit à la Sainte-Croix en ſeptembre, & la foire froide de Saint-Remi qui finiſſoit à la Saint-Antoine, avec chacune dix jours de franchiſe. Les guerres des Anglois & les diviſions du royaume n'ayant pas permis de les fréquenter, il en fut établi une quatrième à Lyon. Mais ces quatre foires de Lyon ne durerent pas longtemps, elles furent abolies en 1486, & transférées, deux à Bourges & deux à Troyes, par continuation des anciennes foires

Digitized by Google

de Champagne & Brie. L'une commençoit le lendemain des Rois, & finiſſoit après quinze jours ouvrables ; la ſeconde commençoit le deux août & finiſſoit de même que la premiere. Elles étoient franches même des droits qui ſe levoient aux anciennes foires de Champagne ; &, pour indemnité de ces droits, les maire & échevins payent encore au domaine royal dix livres à la fin de chaque foire. Celles de Lyon furent rétablies ; &, comme elles ſe tenoient en même temps que celles de Troyes, les Troyens en demanderent deux autres qui leur furent accordées, l'une en 1510, depuis le huit mai juſqu'au vingt-deux, & l'autre en 1521, depuis le vingt-quatre octobre juſqu'au ſept novembre incluſivement. Les Lyonnois s'oppoſerent à la premiere ; mais elle fut confirmée malgré leurs repréſentations. Foires.

Les guerres de la religion & de la ligue ayant interrompu les foires de Troyes, le commerce de cette ville fut preſque anéanti. La population diminua conſidérablement ; de cinquante mille habitans, on n'en compta plus que dix-huit mille. Ces pertes engagerent, en 1697, les Troyens à demander à Louis XIV. de rétablir leurs foires pour relever la ville de la décadence où elle étoit tombée. Ce prince, par un arrêt du conſeil, leur accorda, pendant neuf années conſécutives, deux foires franches, l'une le ſecond lundi de Carême, & l'autre le premier ſeptembre, chacune de huit jours ouvrables. Elles furent continuées & prorogées en 1707, & enfin confirmées à perpétuité en 1716. Il y a encore à Troyes une foire dite *les Vierges*, qui ſe tient depuis le quatre mai, fête de ſainte Hélene, juſqu'à la Pentecôte ; mais ce n'eſt proprement qu'un *rapport*, & elle ne jouit d'aucun droit de franchiſe. 27 août 1697. Voy. Ann. Tr. 1698.

Digitized by Google

VICOMTÉ.

Parth. ouhiſt. de chartr. de Séb. Rouillard. Mſſ. Duh. Epih. Troy. 1765. Mém. Mſſ. de M. Villeprouvée, élu à Troyes.

La dignité de vicomte, connue dès les commencemens du neuvième ſiécle, ne fut d'abord qu'un ſimple office de judicature. Les comtes ſe réſervant les affaires de la guerre, confierent à des délégués qui furent appellés vicomtes, celles de juſtice, de police & de finance. Ils leur aſſignerent, pour récompenſe de leurs travaux, des revenus ſur des fonds dont la propriété appartenoit au domaine du comte; ils eurent des cens & rentes, & même quelques droits de bannalité ſur les foires & marchés. Ces vicomtes n'étoient que des officiers amovibles; mais lorſque les comtes ſe furent rendus indépendans dans les provinces où ils n'étoient eux-mêmes que des délégués révocables à volonté, les vicomtes s'éleverent & s'agrandirent avec eux, & les revenus attachés à leurs charges devinrent des fiefs héréditaires.

La vicomté de Troyes étoit héréditaire dès 1070, & Lithuiſſe, riche héritier de Champagne, la porta en mariage à Milon dit le Grand, ſeigneur de Montlhéry, qui prit le titre de vicomte de Troyes, qu'il tranſmit à ſa famille. Renolt ou Rainald, ſon frere, en qualité de vicomte de Troyes, fit, en 1120, à Gauthier, abbé de Montiéramey, une donation de ſa part dans la juſtice de Saint-Martin-ès-Vignes. Depuis, il fut évêque de Troyes. A ſa mort, la vicomté paſſa dans la maiſon de Dampierre, par le mariage d'une ſœur des deux derniers vicomtes avec un ſeigneur de cette maiſon. Jean de Dampierre, connétable de Champagne, en mourant en 1260,

Digitized by Google

laiſſa pluſieurs enfans qui partagerent entr'eux la vicomté. Depuis elle a été démembrée & répartie entre pluſieurs particuliers qui l'ont tous poſſédée par indivis. En 1263, le chapitre de Saint-Etienne de Troyes acquit d'Euſtache de Conflans, maréchal de Champagne, ſa part de la vicomté, en échange de ce que le chapitre poſſédoit à *Ver-ſous-Monymes*. VICOMTÉ.

» A leur très-noble & très-chier ſignor Thi-
» baut, par la grace de Dieu, roi de Navarre,
» de Champaigne & de Brie, comte palazin;
» Euſtaces de Conflans, maréchaux de Cham-
» paigne, ſes feiaux, & Jehanne ſa femme, ſaluz
» & ans à ſon ſervice apparillez & à tous ſes
» commandemanz: Sire, nos vos faiſons à ſavoir
» par ces préſentes lettres que nos avons fait
» échange au deyen & au chapiſtre de votre égliſe
» à Monſignor Saint-Eſtienne de Troyes, de ce
» que nos avons en la vicomté de Troyes, ès drois
» & ès appartenances de cele vicomté, à ce que
» lad. égliſe a Ver-deſſous-Monymes, & ès ap-
» partenances de cele ville, en quelconque ma-
» niere que ce ſoit, & nous doivent délivrer la
» grande juſtice & la petite en toutes ces choſes
» deſſus dites, & li nous donne li dit doyen &
» li chapiſtre de ſoltes xvje. & lxvj livres de tor-
» nois nos quittes: Et eſt enſine la choſe porpar-
» lée entre nos, & aſſouvie & accordée, ſi vos
» volez loer & confermer ceſt eſchange, & led.
» chapiſtre reveſtir & mettre en ſaine de lad.
» vicomté & des drois & des appartenances &
» com. li eſchanges devant dit ſoit profitable à
» l'égliſe devant dite, & à nos, ſi com il ſemble
» à mont de gens & à nos même: Nos vos prions,
» ſire, & requérons, tant com nos plus poons
» com notre ſignor, que il vos plaiſe por l'amor

Digitized by Google

» de l'égliſe, & de nos à conſentir en ceſte eſ-
VICOMTÉ. » change, & loer & confermer ceſt eſchange, &
» leſdiz deyen & le chapiſtre reveſtir & mettre
» en ſaiſine de ce que nos avons en lad. vicomté
» & ès drois & ès appartenances de cele vicomté
» en non de l'égliſe, & ſe ceſt eſchange vos plaiſt
» & vous vous y volez accorder, aſſentir & loer
» & confermer l'eſchange ſi com il eſt dit deſſus,
» nos nos deveſtons par ces préſentes lettres de
» lad. vicomté, des drois & des appartenances
» que nos avons & poons avoir en cele vicomté
» en votre main & en telle maniere que vos en
» reveſtez & mettez en ſaiſine le deyen & cha-
» piſtre deſſus nommez en non d'égliſe devant
» dite. En témoignage deſques choſes nos vos
» envoyons ces préſentes lettres ſceléez de nos
» ſeiaus, leſqueles furent données en l'an de l'in-
» carnation notre Signor M. CC. LXIII. au mois
» de février. « L'époque de cet achat prouve la juſteſſe d'une obſervation faite autrefois par M. de Villeprouvée, élu à Troyes, que le chapitre prétend à tort que la vicomté lui fut donné par Henri-le-Libéral, ſon fondateur, par une charte de l'an 1173 La même acquiſition a fait penſer à M. Breyer que le titre de *Vicomtes de Troyes* ne convient pas aux chanoines & chapitre de l'égliſe de Saint-Etienne, que le comte fondateur ne pouvoit le leur donner, n'en jouiſſant pas lui-même; qu'il faut diſtinguer du titre de vicomte le ſimple droit de minage qui fut acheté par les chanoines, & qu'enfin, depuis cet achat, on trouve des vicomtes de Troyes qui n'ont jamais eu de part au droit de minage.

1632. Vers le milieu du dernier ſiécle, Jean de Meſgrigny, marquis de la Villeneuve, en réunit les démembremens, & depuis cette réunion, la vi-

Digitized by Google

comté se trouve partagée entre le roi pour un quart dans un tiers, les maire & échevins pour un autre quart dans un tiers, & le chapitre de Saint-Etienne pour un tiers entier ; le reste appartient à Mrs. de Mesgrigny, dans la famille desquels il s'est perpétué presque sans interruption. Parmi les droits attachés à cette vicomté, le chapitre de Saint-Etienne a le minage, les maire & échevins les droits de *Tonlieu des portes Saint-Jacques & Croncels*, & sur les vins qui se débitent dans la ville : ces droits sont aujourd'hui confondus dans les octrois. La part du roi a été confondue dans les droits d'aides & de domaines qui se levent dans la ville. Mrs. de Mesgrigny ont les censiers, les rentes, la tour & l'ancien territoire de la vicomté avec les droits de justice & autres tant seigneuriaux qu'honorifiques qui en peuvent dépendre. VICOMTÉ.

Les vicomtes de Troyes avoient anciennement dans la ville un château où ils faisoient leur résidence, & dans lequel ils rendoient la justice. Il étoit proche la porte de Belfroy, & l'église de Saint-Nicolas qui en étoit, dit-on, la sainte chapelle, en reçut la dénomination de *sanctus Nicolaus in castro*. Au rapport d'Aimoin, ce fut dans ce château que le roi Louis-le-Begue régala le pape Jean VIII. après avoir été couronné de sa main en présence d'un grand nombre d'évêques assemblés à Troyes en concile, au mois de septembre 878. *V. t. 1. chr. des év. de Tr. p. 318.*

L'enceinte du château de la vicomté étoit considérable, & nos écrivains disent qu'il a été très-fortifié. Dans la suite, il fut converti en *Parloir aux bourgeois*, où s'assembloit le corps municipal. Au commencement du quinzième siécle, il n'en subsistoit plus qu'un tertre formé par les dé-

Digitized by Google

Vicomté. combres, sur lequel on éleva un corps-de-garde & un béfroy qui a donné son nom à la porte de la ville qui en est proche. Le corps-de-garde & le béfroy furent consumés, avec la grosse cloche qui y étoit, dans l'incendie du mercredi veille du Saint-Sacrement, vingt-cinq mai 1524. Quelque temps après, il fut rétabli en partie; mais, en 1587, il fut démoli par ordre de Henri III. dans le temps des guerres de la ligue. Le terrein fut donné en accensissement à différens particuliers qui y ont bâti des maisons. Le tertre, qui est de niveau avec le rempart, existe encore aujourd'hui, & les maisons voisines y ont des jardins de plein-pied avec le premier étage.

POIDS ET MESURES.

Nous n'entrerons pas ici dans le détail des proportions des poids & mesures; nous renvoyons à ceux qui ont travaillé sur cet objet d'une maniere particuliere. Nous nous contenterons de donner la différence des mesures de Troyes à celles de Paris, la livre étant la même dans ces deux villes.

Mém. Mss. Comm. Le septier de Troyes comprend seize boisseaux. Jusqu'en 1579, le boisseau étoit de quinze pintes raclé jusqu'au fer. Au mois d'août de cette année, on tint une assemblée générale convoquée en l'hôtel de ville, où ce boisseau fut augmenté d'une pinte, à condition que ceux qui devroient des grains ne seroient tenus de payer qu'à mesure racle jusqu'au fer sans débordement du grain, le comble de l'ancienne mesure étant compris dans l'augmentation. Ce reglement fut renouvellé en 1600 avec

Digitized by Google

ordre de le publier ſouvent pour empêcher les abus & exactions des ſeigneurs rentiers ou de leurs receveurs. A cette époque, on conſtruiſit en airain l'étalon qui ſert de regle au bailliage de Troyes. Cet étalon a treize pouces & demi de diamêtre ſur ſix pouces & demi de hauteur ; il contient ſeize pintes racles, & eſt orné des armes du roi & de la ville. En 1668, la police donna un reglement, par lequel il fut permis de livrer le comble du boiſſeau de ſeize pintes, ce qui occaſionna le changement d'étalon, & fit une augmentation d'une cinquiême partie, & cette différence fait un boiſſeau de vingt pintes juſtes. Ce reglement a été renouvellé en 1694, & enfin en 1728. Le poids du boiſſeau de froment eſt de trente-ſix livres, celui du ſeigle peſe trente-deux livres, celui d'orge vingt-huit, & celui d'avoine vingt livres. Poids et Mesures.

La bouteille, pinte de Paris, ne fait que trois demi-ſeptiers & environ un verre, meſure de Troyes. Le muid ou tonneau n'a point de jauge fixe ; il eſt plus ou moins grand, ſuivant la volonté des particuliers, ce qui de l'aveu des employés dans les fermes rend l'exercice des aides plus difficile dans cette ville qu'ailleurs : cependant, il eſt communément de trente-cinq à quarante ſeptiers. La corde de bois eſt de quatre pieds ſur huit ; le terrein ſe meſure par l'arpent de cent cordes ou perches de vingt pieds. L'aune de Troyes appellée dans le commerce aune de Tiſſerand, eſt d'environ un tiers moins grande que celle de Paris qui contient quarante-trois pouces huit lignes, ou trois pieds ſept pouces huit lignes. Ceux qui n'entrent point dans le détail diſent que trois aunes de Troyes ſont deux aunes de Paris, mais ce rapport n'eſt pas tout-à-fait juſte ; &, ſuivant

Digitized by Google

Poids et Mesures.

la comparaiſon de cent aunes de Paris avec les meſures des principales places de l'Europe dans le manuel des négocians, cent aunes de Paris ſont égales à cent quarante-cinq aunes de Troyes.

POIDS DU ROI.

Mſſ. Duh.

Le poids du roi établi dans Troyes pour peſer toutes ſortes de marchandiſes eſt auſſi ancien que le comté de Champagne, & il faiſoit une partie de l'ancien domaine des comtes héréditaires. Hugues, comte de Champagne, le donna, en 1103, à l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif de Sens avec celui de Bar-ſur-Aube, & les droits & émolumens qui en proviennent, pour en jouir à perpétuité. Cette donation fut confirmée par ſes ſucceſſeurs & par les rois de France depuis la réunion de la province à la couronne. Les religieux en affermoient les droits à deniers comptans au plus offrant, & ces droits étoient alors de quatre deniers tournois par cent. Dans la ſuite, ils furent augmentés pour le temps des foires; ce qui donna lieu aux marchands d'avoir leurs poids & balances, & occaſionna des conteſtations entre les marchands & les religieux.

Les maire & échevins intervinrent & prétendirent qu'on ne pouvoit les y contraindre qu'en cas de conteſtation entre le vendeur & l'acheteur. Le jugement fut rendu en faveur de l'abbaye; les maire & échevins en appellerent au parlement; ce qui donna lieu à une tranſaction paſſée le neuf ſeptembre 1491, par laquelle les abbé & religieux céderent & remirent, à perpétuité, aux maire, échevins & bourgeois de la ville leur droit

Digitized by Google

& domaine du poids du roi, moyennant une somme de vingt-cinq livres de rente annuelle & perpétuelle, payable chaque année le jour de Saint-Remi, chef d'octobre, rachetable néanmoins dans dix ans, moyennant sept cens livres, avec promesse de faire ratifier l'accord au chapitre général. Poids du Roi.

L'abbaye ayant perdu la plûpart de ses titres dans les guerres civiles, l'abbé & les religieux demanderent à Henri III. la confirmation du domaine de ce poids, & ils en obtinrent des lettres au mois d'octobre 1580. Le chancelier, cardinal de Birague, abbé de Saint-Pierre-le-Vif, voulut en tirer avantage pour rentrer en possession de ce poids. Il en fut débouté par sentence contradictoire du bailliage de Troyes du quatorze mars 1581. Il en appella au conseil, la sentence fut confirmée & les maire & échevins condamnés à payer la rente à laquelle ils s'étoient soumis & confirmés dans la jouissance du poids du roi.

Depuis ce temps, quelques fermiers des domaines ont tenté de faire taxer ce poids comme domaine engagé ou aliéné, ou d'en réunir les droits au domaine; mais les maire & échevins ont toujours été maintenus dans cette possession par plusieurs arrêts du conseil, & en jouissent encore aujourd'hui.

BUREAU DE LA VILLE DE PARIS.

Il y a dans Troyes une juridiction nommée *Bureau de la ville de Paris*, qui a la police générale sur la riviere de Seine & autres affluentes, entre les mariniers conduisans les provisions pour Voy. Denisart, art. Hot. de ville.

la ville de Paris, à l'exclusion de tous autres. Il y a un subdélégué du prévôt des marchands, un substitut du procureur du roi & un greffier.

Bureau de la ville de Paris.

JUSTICES PARTICULIERES.

Il y a encore, dans Troyes, plusieurs juridictions & justices particulieres, sçavoir, le siége de la conservation des foires de Troyes qui ressortit au parlement, excepté pour les cas de l'édit de création des présidiaux; le bailliage de l'évêché qui n'a d'autre ressort que l'emplacement du palais épiscopal; la grande mairie du chapitre de la cathédrale, qui a pour ressort les grand & petit cloître de Saint-Pierre & les aloirs de la place. Le siége du chambrier aux causes de l'église de Troyes; le siége du chambrier aux causes de celle de Saint-Etienne; la grande mairie de cette église qui a dans son ressort le cloître de Saint-Etienne, le côté oriental de la rue du Mouton-blanc, & la partie occidentale de la rue des Trois-Petits-Ecus. La mairie de Saint-Jean-Châtel qui s'étend sur une grande partie du fauxbourg Saint-Martin, de celui de Preize, jusqu'au mail sous les remparts de la ville, & tient quelques maisons dans l'enceinte des murs. La grande mairie de Saint-Loup qui ne renferme que l'abbaye & la maison abbatiale. La grande mairie de l'abbaye de Notre-Dame-aux-Nonnains, qui s'étend sur un grand nombre de maisons, sur-tout dans la grande rue, la rue du Mouton-blanc, celle de Notre-Dame, de la petite Tannerie, de Saint-Paul & la rue perdue. Le bailliage de la Commanderie du Temple, qui n'a d'autre ressort que l'emplacement du bâtiment,

Digitized by Google

perdue. Le bailliage de la Commanderie du Temple.

JUSTICES PARTICULIÈRES.

Le chapitre de Saint-Urbain avoit autrefois un officier connu ſous le titre de *Juge de la mairie* de cette égliſe. Mais cette mairie n'ayant aucun diſtrict, elle a été anéantie par un arrêt du parlement du trois ſeptembre 1782, ſur l'appel d'une ſentence du bailliage de Troyes du quatorze mars 1780, par laquelle il eſt défendu au chapitre de s'attribuer à l'avenir aucun droit de juſtice, ſous le titre de grande mairie de Saint-Urbain, ni d'y inſtituer aucuns officiers.

La mairie de la Trinité de Saint-Jacques ou des Mathurins, qui renferme une partie du fauxbourg Saint-Jacques, le Labouras & les maiſons qui y conduiſent. Le ſiége du garde-juſtice de Montier-la-Celle, qui ſe tient aux bancs de la rue de la Trinité; celui du garde-juſtice de Montéramey, qui ſe tient à l'entrée de la ruelle Maillard, du côté de la Poulaillerie. Enfin, la mairie royale de Chaillouet, qui comprend toutes les maiſons qui ſe trouvent depuis le moulin de Brûlé juſqu'à la croix de fer du fauxbourg Saint-Jacques.

APPENDICE
DU CINQUIEME LIVRE.

ARQUEBUSE
ROYALE ET MILITAIRE.

Mſſ. Du'. Titr. del Arquebuſe.

AVANT l'invention des armes à feu, il y avoit dans Troyes, comme en pluſieurs autres villes, une compagnie militaire ſous le titre d'arbaleſtriers ou compagnons du ſerment de l'arbaleſte. Depuis l'uſage de la poudre à tirer, l'arbaleſte fut négligée & entierement abandonnée pour l'arme que l'on appella *Arquebuſe-Buttiere*, & les membres de la compagnie furent nommés *Arquebuſiers* ou *Chevaliers de la Butte*. Louis XII. les établit en 1501. François I. leur accorda des lettres-patentes qui furent confirmées par d'autres lettres en forme de charte, datées de Compiegne au mois de juillet 1557, par le roi Henri II. Ce prince y confirme l'élection de Jean Mauroy, ſeigneur de Colaſverdey, & contrôleur ſur le fait des aides & tailles, pour capitaine de la compagnie, *pour jouir des honneurs, autorité, prérogatives, franchiſes & libertés qui y appartiennent.... lequel pourra réſigner quand bon lui ſemblera, & ſi vacation y advient leſdits Arquebuſiers pourront nommer qui bon leur ſemblera pour leur capitaine.* Ce prince y detaille les privileges & exemptions dont doivent jouir les capitaine & roi de l'oiſeau, & permet de faire des reglemens, à charge de les faire homologuer par le roi.

Les privilèges & prérogatives de l'Arquebuſe furent confirmés par les rois ſuivans. Le nombre

Digitized by Google

des chevaliers augmenta, ſur-tout depuis la réduction de la ville à l'obéiſſance de Henri IV. Vû cet accroiſſement de la compagnie, il fut créé un lieutenant, un ſergent, un major & un enſeigne, à qui l'on accorda les mêmes privilèges qu'aux autres officiers. Les officiers municipaux y prêterent les mains, parce que ces officiers étoient *néceſſaires pour le bien & utilité de la conſervation de la ville.*

ARQUEBUSES.

1603.

Ces compagnies ont toujours été favoriſées par les rois, ſoit lorſqu'elles portoient le titre d'Arbaleſtriers, ſoit lorſqu'elles furent connues ſous celui d'Arquebuſiers. Ils regarderent ces établiſſemens comme propres à former les jeunes gens à l'exercice des armes, & comme une école militaire à peu près ſemblable à celle des cadets, pour les rendre capables de ſervir plus utilement dans les occaſions de guerre. Les princes en retirerent quelquefois des avantages conſidérables, & les chevaliers leur donnerent en tout temps des marques d'un grand attachement à leurs perſonnes, & d'une fidélité inviolable dans leur ſervice. Malgré la faveur & la protection accordées aux compagnies d'Arquebuſe, celles de la milice bourgeoiſe ont ſouvent eſſayé de les empêcher de jouir de leurs prérogatives ; ſouvent elles ont occaſionné des troubles dans les cérémonies publiques, ſous prétexte qu'étant la milice de la ville elles doivent avoir la préſéance ſur l'Arquebuſe. Enfin, pour terminer ces conteſtations & les prévenir dans la ſuite, Louis XIV. par une ordonnance du vingt-ſix janvier 1715, confirma la compagnie de l'Arquebuſe dans la préſéance ſur la milice bourgeoiſe, & ordonna que celle-ci laiſſeroit entre elle & l'Arquebuſe un intervalle de ſix pas de diſtance. Ce qui fut expliqué & ordonné

Digitized by Google

ARQUEBUSE.

de nouveau en 1728 par le prince de Rohan, gouverneur de la province. Il déclare que, dans toutes les assemblées générales & particulieres, soit à l'hôtel de ville pour y recevoir communication des ordres du roi, soit à l'église pour processions & autres cérémonies publiques & particulieres, les officiers de la milice bourgeoise seront obligés de céder aux officiers de l'Arquebuse la préséance & les postes d'honneur.

Nous voyons par les manuscrits de M. Breyer, que pendant le mois d'août 1475 on acheva de bâtir & accommoder l'hôtel & le jardin des Arquebusiers de Troyes; mais rien ne nous apprend l'emplacement de ce bâtiment que l'on nommoit *les Buttes*. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il étoit hors de la ville, &, selon quelques-uns, dans un canton du fauxbourg de Croncels, appellé encore aujourd'hui *champ des Arquebusiers*. La maison fut négligée dans le temps des guerres, & elle tomba en ruine. Après plusieurs années, les maire & échevins promirent aux Arquebusiers de les rétablir dans tel lieu qu'ils trouveroient convenable à leurs exercices Ceux-ci leur indiquerent une place sur la Vienne, proche la porte de Croncels (ce qui s'appelle aujourd'hui le Grand-Jardin, proche Saint-Gilles). Les officiers municipaux l'accepterent, &, en 1552, ils en firent l'acquisition de M. Claude de Villemaur, avocat en parlement.

Mais cet endroit étant humide & marécageux, il devenoit souvent inaccessible, & les exercices étoient interrompus. Les chevaliers de l'Arquebuse en firent leurs représentations au duc de Nevers, gouverneur de la province, qui entra dans leurs vues. De concert avec la ville, ce seigneur fit bâtir, en 1620, à ses frais, un grand corps de logis, dans l'enceinte des murs au pied

Digitized by Google

des remparts, en un terrein où étoient plusieurs maisons particulieres, & dont on fit l'acquisition. Les maisons démolies à cet effet étoient censuelles aux hôpitaux, & la compagnie leur payoit une rente de cinquante-quatre livres. Les maire & échevins racheterent cette rente, en 1698, pour une piéce de prés sise au finage de Saint-Julien, & depuis ce temps la compagnie fut déchargée de toutes redevances pour l'avenir & sans aucun retour. Ce bâtiment est aujourd'hui l'hôtel de l'Arquebuse qui a été augmenté & embelli successivement. Il est remarquable par la beauté & l'agrément de sa situation sur le bord d'un canal de la Seine, & par l'étendue de son jardin qui fait une promenade très-agréable. ARQUEBUSE.

Les vitres de la grande salle de l'Arquebuse, ouvrage de Linard Gonthier, troyen, qui vivoit en 1624, sont autant de chef-d'œuvres qui méritent l'attention des connoisseurs, soit pour le dessin, soit pour l'exécution. Cet artiste y a peint divers événemens de la vie du bon Henri IV. On y remarque un plan topographique de la bataille d'Ivry; ce prince, à une fenêtre de la porte de Saint-Denis, congédiant les Espagnols, en leur disant : *Adieu, Messieurs, bon voyage, mais n'y revenez plus*; l'entrée de ce prince à Notre-Dame de Paris; son entrée à Troyes, sa marche à la cathédrale, & Louis XIII. encore jeune tirant une arquebuse, &c.

Dans la carrière du tirage est une grande bascule construite depuis plusieurs années pour la facilité de monter l'oiseau qui doit avoir cent pieds d'élévation. Il se tire ordinairement le dimanche qui suit la foire de septembre. Je dis ordinairement, parce qu'il peut arriver que la compagnie aille à quelque prix général ou pro-

vincial, ou qu'elle le rende elle-même, & alors
ARQUEBUSE. l'oiseau ne se tire point cette année. Le prix général n'a point été rendu dans cette ville depuis l'année 1624, où assistèrent les compagnies du concordat, savoir, celles de l'Isle de France, de Brie, de Champagne & de Picardie. Il est d'ordre que le bouquet du prix général aille dans chaque province alternativement. La compagnie de Troyes devoit l'avoir après le prix de Compiegne en 1729 : mais n'ayant pû s'y trouver, le bouquet fut donné à Châlons, qui le rendit en 1754. Il s'est donné depuis à Saint-Quentin en 1774 pour la Picardie, & il vient d'être rendu à Nogent-sur-Seine, pour la Brie, le onze septembre 1783.

Dans le siécle dernier, la ville payoit à la compagnie de l'Arquebuse la somme de dix livres pour les prix, celle de cinquante livres le jour qu'elle tiroit l'oiseau, & quarante livres à celui qui l'abbattoit. Au lieu de ces gratifications elle accorda le privilège d'exemption de droits d'octroi pour une certaine quantité de muids de vin que les officiers feroient entrer dans la ville ; & s'ils n'en faisoient pas entrer jusqu'au nombre fixé, le fermier des octrois payoit le surplus en argent. Aujourd'hui la ville paye annuellement cinq cens livres, savoir, deux cens livres aux officiers, quatre-vingt livres pour celui qui abbat l'oiseau, cent livres pour le roi lorsqu'on tire l'oiseau, & cent vingt livres à l'empereur lorsqu'il y en a un.

La compagnie a, pour colonel, le gouverneur de la province, le gouverneur de la ville pour lieutenant-colonel, & le maire pour capitaine en chef & honoraire. Celui-ci ne commande point le service ni les exercices pour le détail, mais il

Digitized by Google

fait seulement entendre les ordres du gouverneur ou du roi pour s'assembler dans les cérémonies publiques, parce que ces ordres s'adressent au maire en l'absence des gouverneurs des villes. C'est à l'année 1698 qu'il faut rapporter la possession des maires de Troyes dans la place de capitaine, lorsque M. Lyon, maire perpétuel, qui, l'année précédente, avoit fourni son prix de chevalier, prit possession, à l'hôtel, de la place de capitaine en chef. Il est invité par la compagnie de venir avec les échevins tirer à l'oiseau, ainsi que les officiers du bailliage; ceux-ci n'y sont appellés que par honneur & déférence, sans aucun droit. Les autres officiers de la compagnie sont un capitaine en exercice, un major, un enseigne, un guidon, un aumônier, un chirurgien-major, tous brévetés par le gouverneur de la province; deux sergens & un nombre indéterminé de chevaliers, qui, suivant la fixation de 1775, ne peut excéder celui de quarante. La compagnie fait l'élection de ses officiers en présence des maire & échevins qui sont invités à se transporter à l'hôtel pour ce sujet. L'élection faite au scrutin les officiers prêtent serment. On envoie l'expédition de l'acte au gouverneur de la province qui donne le brevet. Ce brevet est ensuite enregistré au bureau de la ville & au secrétariat de lieutenant général de la province. ARQUEBUSE.

L'uniforme de la compagnie de Troyes a quelquefois varié, & dans le siécle dernier, les chevaliers portoient une bandouillere ou fourniment blanc garni d'un cordon blanc & d'une cocarde de même couleur. Cette bandouillere a été abandonnée, & l'uniforme actuel est habit rouge, paremens & collet noirs, épaulette en or, veste & culotte jaunes, boutons jaunes

empreints de deux arquebuſes en ſautoir, cou-
ARQUEBUSE. ronnées, entrelacées de deux branches d'olivier, auxquelles eſt ſuſpendue une bourſe ; bas blancs & un chapeau uni à plumet. La deviſe eſt, *Bourſe de Troyes*, & le dicton, *les bons Camarades*.

MILICE BOURGEOISE.

Obſerv. ſur l'Hiſtoire de France, t. 2.

Lorſque Louis-le-Gros établit les communes au douzième ſiécle, les bourgeois, comme l'obſerve M. l'abbé de Mably, ſe partagerent en compagnies de milice, formerent des corps réguliers, ſe diſciplinerent ſous des chefs qu'ils avoient choiſis, furent les maîtres des fortifications de leur ville & ſe garderent eux-mêmes. Ils acquirent le droit de guerre & la permiſſion de demander, par la voie des armes, la réparation des injures ou des torts qu'on leur feroit. La milice bourgeoiſe de Troyes forma quatre compagnies du nom de ſes quatre principales portes, Belfroy, Croncels, Saint-Jacques & Comporté, & commandées par des capitaines, quarteniers, centeniers, dixeniers, &c. Elle a toujours été ſubordonnée aux maire & échevins à qui appartient le pouvoir de faire garder la ville. L'inſpection générale leur a été conſervée ainſi que la nomination des officiers & la réception de leur ſerment.

Dans le temps de la ligue, cette milice s'eſt trouvée monter au nombre de trois mille cinq cens hommes bien équippés. Nos mémoires nous apprennent qu'elle étoit alors compoſée d'un maître-de-fer & d'un ſou-maître-de-fer qui étoient annuellement électifs, de quatre capitaines des quatre quartiers de la ville appellés Quarteniers,

Digitized by Google

dont les offices étoient à vie, en chaque quartier seize gardes, & seize dixaines, chaque garde trente hommes de fer, & soixante hommes en la dixaine. Henri III. changea ses gardes de fer & de dixaines en huit compagnies, deux de gardes de fer & deux de dixaines composées chacune de deux cens quarante hommes sous un capitaine, un lieutenant & un porte-enseigne. Ces compagnies s'assembloient devant la maison du maire, & prenoient de lui le mot du guet. MILICE BOURGEOISE.

En 1674, les officiers de la milice bourgeoise firent un reglement pour la police militaire de la ville; ils le firent arrêter par les maire & échevins, & le présenterent au conseil pour en obtenir l'homologation. Ce reglement qui contient les ordres des garde, guet, ronde, patrouille, police, marche, privileges, droits & exemptions attribués aux capitaines, avec les arrêts du conseil, fut imprimé à Troyes chez Blanchard, l'année suivante 1675.

Louis XIV. voulant établir une regle uniforme dans tout le royaume & regler les fonctions des capitaines des villes, créa en titre d'office, des colonels, majors, capitaines & lieutenans de la bourgeoisie dans toutes les villes & bourgs fermés, avec les avantages & distinctions qui pouvoient les attacher plus fortement au service. L'édit de création est du mois de mars 1694. Le nombre des officiers portés dans cet édit, ayant souffert quelques difficultés dans Troyes, les maire & échevins firent des représentations, & le roi, par un arrêt de son conseil d'état du neuf novembre de la même année, fixa les officiers de la bourgeoisie de cette ville à un colonel, un major, quinze capitaines, & seize lieutenans qui seroient choisis par les maire & échevins, devant qui ils

Digitized by Google

MILICE BOURGEOISE.

prêteroient leur ſerment. Ces offices de bourgeoiſie furent révoqués & ſupprimés avec leurs privilèges & exemptions par l'édit de ſeptembre 1706. Mais ils furent retablis, en 1708, par celui de Fontainebleau donné au mois de juin, avec leurs exemptions & privilèges, & confirmés en 1735. On peut voir les divers édits, déclarations & arrêts à cet égard dans un volume *in*-8°. imprimé en 1748, aux dépens de la compagnie.

La milice bourgeoiſe actuelle de Troyes eſt diviſée en quatre bataillons; Belfroy, Croncels, Comporté & Saint-Jacques. Il y a un colonel & un major; chaque bataillon a quatre compagnies, & chaque compagnie un capitaine, un lieutenant, un enſeigne & deux ſergens. Les fauxbourgs ont auſſi leur milice; les non-tailliables & franchiſe ont le pas & la préſéance ſur les autres qui, n'étant point paroiſſe de ville, ne jouiſſent pas des privilèges de franchiſe.

ECOLE GRATUITE DE DESSEIN.

Six artiſtes de différens genres, zélés pour le bien de la patrie & pour les progrès des arts, conçurent, il y a quelques années, le projet d'élever dans Troyes une école gratuite de deſſein. MM. Milony, Baudemant, Herluiſon-Cornet, Alexandre, fils, Coſſard & Rondot, ces vrais patriotes obtinrent facilement l'agrément & la protection de M. Rouillé d'Orfeuil, intendant de la province, & de MM. les magiſtrats & officiers municipaux de cette ville, naturellement portés à tout ce qui contribuer au bien public. En offrant leurs ſoins à l'inſtruction de la jeuneſſe

dans l'art du deſſein, MM. les profeſſeurs ſe partagerent les objets de leurs travaux. Les uns ſe chargerent de démontrer les principes de la figure & des animaux, les mardis de chaque ſemaine, les autres les fleurs & l'ornement tous les jeudis, & les premiers le calcul, la géométrie, la coupe des pierres, la charpenterie, la décoration des jardins, l'arpentage, l'architecture & la perſpective-pratique, les dimanches. Cette école fut ouverte le quinze novembre 1773, dans une des ſalles de l'hôtel de ville où ſe donnerent les leçons, avec l'applaudiſſement de tous les citoyens.

ECOLE GRAT. DE DESSEIN.

Enchanté des premiers ſuccès de cette école, M. de Bruneval, Breton, ſeigneur de Monceaux & receveur des gabelles de Troyes, voulut ſignaler ſon zèle & contribuer à l'avantage de la ville & à l'avancement des ſciences & des arts. Par ſon teſtament en date du trente mars 1775, un mois avant ſa mort, il légua ſa maiſon à la ville pour en jouir après » le décès de ſon épouſe, laiſſant » les officiers municipaux les maîtres de la deſtiner au logement des profeſſeurs, à l'emplacement des claſſes, ou pour toute autre choſe » qu'ils voudront, même de la vendre, ſauf » remplacement au profit de l'école, à la charge » de diſtribuer, chaque année, quatre médailles » d'argent, de la valeur de douze livres chacune » aux écoliers qui ſe ſeront le plus diſtingués » dans leur partie, & de faire dire, le lendemain » de la diſtribution, une meſſe haute de *Requiem* » dans l'égliſe de Sainte-Madeleine; plus, de » faire graver ſur une lame de cuivre ou ſur un » marbre, qui ſera poſée dans la ſalle de l'école, » un extrait de l'acceptation de ce legs. » Il y ajoûta le don de ſon Dictionnaire Encyclopédique en vingt-cinq volumes *in-folio*.

Digitized by Google

ECOLE GRAT. DE DESSEIN.

Les officiers municipaux & les profeſſeurs s'empreſſerent d'exécuter ponctuellement les intentions du bienfaiteur dont la mémoire eſt à jamais conſacrée parmi les Troyens. M. Herluiſon exécuta en terre le buſte de M. de Bruneval (1), & l'expoſa à la vue du public, dans la grande ſalle de l'hôtel de ville, au moment de la diſtribution des prix le trois ſeptembre ſuivant. L'exemple de M. de Bruneval ne fut pas infructueux; il excita l'émulation en faveur de l'école. M. Finot, Troyen, négociant & ancien conſul, y laiſſa, par ſon teſtament, une ſomme de ſix mille livres. M. Douſſot, ancien procureur aux conſuls, y laiſſa encore, trois ans après, une ſomme de deux mille livres. Pluſieurs particuliers & des corps même entiers ont montré leur zèle à cet égard par leurs libéralités.

Mort le 17 ſeptembre 1775.

1778.

Lorſque les profeſſeurs annoncerent l'ouverture de cette école, ils avoient prévû la néceſſité de joindre à leurs leçons l'étude des mathématiques. Mais l'étendue de cette ſcience pouvant ſeule occuper une claſſe, & voulant ſe mettre à la portée des artiſans, ils remirent cette partie à des circonſtances plus favorables. Encouragés par M. Tillet, de l'académie des ſciences, & citoyen

(1) Un ſentiment patriotique a dicté les vers ſuivans pour l'inſcription de ce buſte :

Gymnaſium moriens donis Brunevallius ornat.
Artibus hic prodeſt queis vigilavit amans.
Vindicat hunc patrium generoſa Britannia civem :
Non genuêre Trecæ, ſed meruêre virum.

Digitized by Google

de Troyes, ils engagerent M. Bazin, maître de mathématiques à les ſeconder dans cette entrepriſe. M. Bazin ſaiſit avec plaiſir cette occaſion de ſignaler ſon zèle pour la patrie, & il annonça un cours de mathématiques les mercredis & vendredis, dans la ſalle de l'école. Les leçons commencerent le onze décembre 1776. Ainſi, cette école prend de jour en jour de la conſiſtance, & les progrès des écoliers ſont le plus grand éloge des talens & de l'application des maîtres. C'eſt en cette conſidération que M. l'Intendant, qui en eſt le protecteur, a obtenu en ſa faveur, au nom des officiers municipaux, des lettres-patentes qui affermiront de plus en plus un ſi utile établiſſement. Ces lettres ſont datées de Verſailles au mois de février 1779, & enregiſtrées au parlement le vingt-trois mars 1781. Voici la teneur des articles qu'elles contiennent :

ECOLE GRAT. DE DESSEIN.

LOUIS, par la grace de Dieu, roi de France & de Navarre, &c.... Voulant favorablement traiter les habitans de notre ville de Troyes, nous avons dit, déclaré & ordonné ce qui ſuit :

I. Nous avons confirmé, approuvé & autoriſé, confirmons, approuvons & autoriſons l'établiſſement fait d'une Ecole royale gratuite & publique de deſſein, de mathématiques, d'architecture & des arts dans la ville de Troyes.

II. Ordonnons que ladite Ecole continuera d'être tenue ſous l'inſpection & direction des officiers municipaux compoſant le bureau ordinaire de l'hôtel de ville, auxquels la nomination des profeſſeurs & de toutes les perſonnes employées à ladite Ecole appartiendra, & qui ſeront les maîtres de les changer ou deſtituer lorſqu'ils le jugeront à propos.

Digitized by Google

ECOLE GRAT. DE DESSEIN.

III. Confirmons le legs d'une maiſon ſituée en ladite ville, fait par le teſtament du ſieur Jacques de Brunneval, reçu devant notaires le trente mars 1775, aux charges, clauſes & conditions portées audit teſtament; confirmons pareillement le legs fait le dix juillet 1775, par le ſieur Pierre-Philippe Finot, & le dix decembre 1776 par le ſieur Edme Douſſot; ſçavoir, par ledit ſieur Finot d'une ſomme de ſix mille livres, & par ledit ſieur Douſſot d'une ſomme de deux mille livres, & l'acquiſition que les officiers municipaux ont faite le dix décembre 1778, du ſieur Bailly, moyennant une ſomme de dix-huit mille cinq cens livres, d'une maiſon convenable à l'établiſſement dont il s'agit. Permettons auxdits officiers municipaux d'accepter & recevoir tous autres dons & legs déjà faits, ou qui pourroient être faits à l'avenir à ladite école, tant en argent comptant, qu'en effets permis par l'édit du mois d'août 1749.

IV. Voulons que les profeſſeurs de ladite Ecole jouiſſent pendant tout le temps de leur exercice, même pendant leur vie, après avoir profeſſé vingt-cinq ans, de tous les privilèges & exemptions dont jouiſſent les profeſſeurs de nos écoles & académies, & particuliérement & notamment de l'exemption de logement de gens de guerre, & du privilège d'exempter un de leurs enfans du ſort de la levée des ſoldats provinciaux.

V. Nous nous réſervons de donner les ordres convenables pour que chaque année il ſoit délivré gratuitement ſur le certificat des officiers municipaux & profeſſeurs de ladite Ecole, un brevet de maîtriſe dans l'une des communautés d'arts & métiers, qui ſont ou ſeront ſubſiſtantes dans la

Digitized by Google

ville de Troyes, à celui des éleves qui aura suivi assiduement les leçons de ladite école pendant le cours de trois années, & aura remporté le prix lors du concours général.

ECOLE GRAT. DE DESSEIN.

VI. Les dispositions portées par l'article II. en ce qui concerne le choix & la destitution des professeurs, n'aura point son effet à l'égard des sieurs Rondot, Cossard, Milony, Herluison, Baudemant & Bazin, professeurs actuels, lesquels, en considération du zele & du désintéressement qu'ils ont marqué lors de l'établissement de l'Ecole, ne pourront être révoqués; & s'il arrivoit, par la suite, que l'Ecole eût des fonds suffisans pour avoir des professeurs à gages, ou que lesdits professeurs actuels fussent hors d'état de remplir leurs fonctions, voulons que lesdits sieurs Rondot, Cossard, Milony, Herluison, Baudemant & Bazin jouissent du titre de professeurs honoraires, qu'ils soient appellés par les officiers municipaux, pour être par eux consultés sur ce qui pourra intéresser l'utilité & l'avantage de ladite Ecole, & notamment en ce qui concerneroit les reglemens à faire le choix de nouveaux Professeurs, & l'examen des ouvrages des élèves qui auroient concouru pour la distribution des prix.

VII. Pour les mêmes causes & les mêmes considérations exprimées en l'article précédent, ordonnons que lesdits sieurs Rondot, Cossard, Milony, Herluison, Baudemant & Bazin jouissent pendant leur vie des privilèges accordés par l'article IV. encore qu'ils n'eussent pas exercé pendant vingt-cinq ans, & quant même ils feroient commerce à boutique ouverte, le tout sans tirer à conséquence, dérogeant pour cet égard seulement, & sans tirer à conséquence, à tous édits

Digitized by Google

& déclarations à ce contraires. Si donnons en mandement à nos amés & féaux conſeillers les gens tenans notre cour de parlement à Paris, & à tous autres nos officiers juſticiers qu'il appartiendra, que les préſentes ils ayent à faire regiſtrer, & le contenu en icelle garder, obſerver & exécuter ſelon leur forme & teneur. Car tel eſt notre plaiſir, & afin que ce ſoit choſe ferme & ſtable à toujours, nous avons fait mettre notre ſcel à ceſdites préſentes. Donné à Verſailles au mois de février, l'an de grace mil ſept cent ſoixante-dix-neuf, & de notre regne le cinquième. LOUIS. Par le roi, Hue de Miroménil, & plus bas, BERTIN

ECOLE GRAT. DE DESSEIN.

La diſtribution des prix, ſuivant l'intention de M. de Brunneval, ſe fait tous les ans avec appareil dans la grand'ſalle de l'hôtel de ville, le dimanche le plus proche du premier ſeptembre ; la ſéance s'ouvre ordinairement par un diſcours relatif aux objets qui ſont la baſe des enſeignemens La rentrée ſe fait le mardi ou le jeudi après les trépaſſés. Les jeunes gens qui ſe propoſent de ſuivre les leçons, doivent ſe préſenter à un profeſſeur pour être inſcrits, & on n'en reçoit point avant l'âge de dix ans.

Par acte paſſé le vingt juillet 1780, au bureau de l'échevinage, M. Alexandre, graveur & l'un des inſtituteurs de l'Ecole, s'eſt ſoumis de payer la ſomme de deux mille quatre cens livres pour pour penſionner, pendant trois ans, chez un des peintres du roi, à Paris, celui des élèves qui aura, dans un concours, remporté le premier prix de deſſein, d'après la boſſe, & de prendre pour élève dans la gravure celui qui aura remporté le premier acceſſit de ce concours.

BAINS

Digitized by Google

BAINS DE SANTÉ.

Troyes avoit anciennement des bains conſtruits ſur le bord extérieur du canal de la Seine qui fermoit l'ancienne Cité. Ils étoient partagés en deux bâtimens, dont l'un, uniquement deſtiné pour les hommes, & qui exiſte encore, borde une partie de la rue du Mouton-Blanc; l'autre, un peu plus bas, bordoit la place du Marché-aux-Trappans, & étoit deſtiné pour les femmes ſeulement. On peut en voir la deſcription donnée par M. Groſley dans les Ephémérides Troyennes de l'année 1766. Ephé. Tr. 1766. Préc. ſur les Bains de ſanté.

Ces bâtimens ayant été détruits par des incendies, l'uſage des bains devint plus rare, & l'on négligea un moyen ſi ſimple & ſi utile à la ſanté. Mais M. Rouſſelet, maître en chirurgie, perſuadé de l'utilité des bains pour pluſieurs eſpèces de maladies, pour la conſervation de la ſanté & même pour la propreté du corps, conçut, en 1766, le projet d'en établir de nouveaux & d'en rappeller l'uſage dans ſa patrie. Il choiſit un emplacement à côté de l'hôtel de l'Arquebuſe, où une circulation toujours libre conſerve la pureté de l'air, & où des jardins cultivés ne peuvent y porter que des exhalaiſons douces & agréables. Le ruiſſeau qui y fournit l'eau, tire ſon origine d'un bras de la Seine, qui, entrant dans la ville, n'a rien trouvé qui ait pû la corrompre.

M. Rouſſelet fit part de ſon projet à pluſieurs citoyens. Il conſulta le corps des médecins, demanda l'avis de ſes confreres en chirurgie, pria les magiſtrats & officiers municipaux de l'appuyer

BAINS DE SANTÉ.

dans son entreprise, & implora la protection de M. l'intendant de la province. Tous approuverent son dessein, donnerent des éloges à son zèle patriotique, seconderent ses efforts & l'encouragerent à exécuter un projet aussi utile qu'agréable. Alors il se livra tout entier au bien public & n'épargna rien pour la construction de ses bains. Il y réunit la propreté aux commodités & aux attentions; bientôt les citoyens en affluence les fréquenterent, & leurs éloges confirmerent ce qu'il avoit annoncé dans son *prospectus*. Il distribua ses chambres de maniere que la baignoire, située dans un petit cabinet, est entièrement renfermée & garantie de toutes parts de l'approche de l'air extérieur. Deux robinets aboutissent à chaque baignoire; l'un fournit l'eau chaude, & l'autre la froide, pour tempérer le bain à la volonté de celui qui en use. Une alcove pratiquée à côté de ce cabinet offre un lit à ceux qui, sortant de l'eau, appréhendent d'être saisis par le grand air. Il y a une chambre particuliere pour la douche, & une autre destinée pour les bains secs & les bains de vapeurs. Les bains des femmes sont distingués de ceux des hommes. Jamais le même bain ne sert plus d'une fois, & même la personne baignée peut changer son eau plusieurs fois sans sortir de la baignoire. Afin de faciliter le transport des personnes infirmes, M. Rousselet se munit d'une chaise à porteur, à laquelle il joignit l'année suivante une voiture commode pour quatre personnes.

Quoique le premier motif de ce bon citoyen ait été de procurer à ses compatriotes un avantage dont ils étoient privés, il étoit naturel d'y joindre un produit qui dût le dédommager de ses dépenses. Il eût été bien désagréable pour lui de

voir qu'après avoir fourni l'idée d'un établiſſement utile, en avoir applani les premieres difficultés & couru les premiers riſques, la jalouſie ou l'appas du gain eût excité quelque particulier à le traverſer dans la jouiſſance de ſon projet. Pour prévenir toutes tentatives à cet égard, & afin d'aſſurer d'une maniere plus particuliere le ſuccès de ſon entrepriſe, il ſollicita un privilège excluſif qui lui fut accordé en 1768, enregiſtré au parlement au mois de janvier 1769, d'après l'avis des officiers de la police de Troyes, & enregiſtré au greffe de la police de cette ville le 2 mai 1769. BAINS DE SANTÉ.

M. Rouſſelet ſe propoſoit de joindre à ſes bains des fêtes à l'imitation de celles que donnoient, à Paris, Ruggieri & Torré. Il vouloit contribuer à la ſanté du corps en récréant l'eſprit & entretenir la gaité de ſes concitoyens par des divertiſſemens dont la vertu n'eût point été effrayée. Le vingt-ſix juillet 1769, il donna, ſous le nom de fêtes foraines, une fête qui prouva qu'il n'en impoſoit point au public, & le vingt-ſept d'août ſuivant, pour la fête du roi, un wauxhal où les fêtes Angloiſes, où il mérita les applaudiſſemens de toute la ville. Il n'eut pas le temps de jouir & de remplir ſes promeſſes, la mort l'enleva peu de temps après, regretté de tous les vrais patriotes. Mais les bains ont toujours continué avec ſuccès, & la ville ſe ſouviendra toujours que c'eſt à M. Rouſſelet qu'elle doit un établiſſement qui lui procure tant d'avantages.

Et bene apud memores veteris ſtat gratia facti.
Enéid. l. 4. v. 539.

Digitized by Google

NOMS

Des Rues, Ruelles & Culs-de-Sac de la Ville de Troyes, divisés par Quartier.

I.

Quartier de Belfroy.

Rue de Belfroy, commençant à la porte du même nom.

Ruelle-Catin, cul-de-sac qui donne dans la même rue.

Rue des Trois-Têtes, autrefois nommée le carrefour de Belfroy.

Ruelle Saint-Nicolas, proche l'hôtellerie du Bougelot.

Le Marché-au-bled. La cour Doé donnant dans ce Marché.

Rue de la Pierre. La cour des Anges en la même rue.

Rue du Barbeau, derriere l'hôtellerie du Mulet.

Rue de la Clef-de-bois, anciennement de Montpellier. La cour des Blins en cette rue.

Rue de la Serpete, de la rue Barbeau à celle des Forces.

Rue des Forces, anciennement des Turés.

Rue des Pigeons, ou du petit Pujot.

Rue du Bois de Vincennes, aboutissante à la rue de la Pierre.

Rue du Couturier, supprimée depuis l'incendie

de 1524. Elle étoit où fut depuis la sacristie des religieuses Ursulines, donnant d'un bout à la rue des Pigeons, & d'autre bout où étoit la principale porte d'entrée du couvent de ces religieuses. Laquelle rue porte aujourd'hui le nom de Rue-neuve des Ursulines.

Rue de la Brouette, devant l'ancien couvent des mêmes religieuses, jusqu'à la rue des Barreaux.

Rue de Vauluisant, devant l'hôtel de ce nom, appellé aujourd'hui de Mesgrigny.

Rue des Pois, de Saint-Pantaléon, au Marché-au-bled. Le terrein, entre ce marché & l'église de Saint-Pantaléon, se nommoit autrefois Serançon, comme on le voit par des titres de censives que le chapitre de Saint-Urbain a droit d'y percevoir. *Mss. Brey.*

Rue des Croisettes, dans l'Etape-au-vin, du coin du Marché-au-bled en montant à la rue de la Monnoie.

L'Etape-au-vin, nommée anciennement la Loge, place où se tiennent les foires de Troyes, appellée aussi autrefois le Marché-au-fer.

Ruelle de l'hôtel de la Couronne, supprimée & occupée en partie par des bâtimens. Elle commençoit entre la cinquième & sixième maison de la rue des Croisettes, & aboutissoit à la sixième maison en montant le Marché-au-bled. La maison occupée autrefois par M. Benoit de Mauroy, quatrième dans l'Etape-au-vin, est encore nommée l'hôtel de la Couronne, ainsi appellée pour avoir servi de logis, en 1420, au roi Charles VI. & à la reine Isabeau, son épouse, qui marierent dans Troyes leur fille Catherine de France avec Henri V. roi d'Angleterre. *Voyez Annales Troyennes 1420.*

Rue de la Chaussetterie ou de la Draperie.

Rue du Petit-Credo.

Rue de la Bourſerie.

Le Marché-aux-herbes.

Rue Pipejay, aboutiſſante à la Haranderie.

La Haranderie, ou Harangerie.

Rue de la Charbonnerie, le long des Changes.

Rue de la Coëfferie, aboutiſſante à celle de la Draperie.

Rue des Gris-d'Arcys, où ſe tenoit autrefois le marché de la volaille, vis-à-vis la rue du Mortier-d'or.

Rue du Chaperon.

Rue de la Monnoie, anciennement de Pontigny.

Rue de la Levrette, anciennement du Bœuf-couronné.

Rue du Bourgneuf.

Ruelle Jean-Simon ou du Pavillon, aujourd'hui Cul-de-ſac, un peu plus haut que l'égliſe des Jacobins, dans la même rue du Bourgneuf.

Rue de la Corne-de-cerf, ou du Petit-bonhomme, anciennement, dite de délà-les-Monts pour aller en Brac.

Rue de la Corterie. La cour des Canons.

Ruelle Michot-Maillart.

Le Croc-Zamet où étoit la porte nommée anciennement de Saint-Antoine.

Rue des Filles ou des Repenties, anciennement de la Rouairie. Cul-de-ſac des Repenties ou de Saint-Abraham.

II.

Quartier de Croncels.

Rue de Croncels, commençant à la porte de ce nom. Elle porte auſſi quelquefois le nom de Croiſſant de l'hôtellerie qui y exiſte depuis long-temps.

Digitized by Google

Rue des Mal-parlans, en montant le rempart vers la Tour-Boileau.

Rue du Cheval-Rouge, anciennement de la Cage

Rue derriere l'Oratoire du Saint-Esprit, allant à la Tour-Boileau, dite en Bourbereaux.

Rue de l'Eau Benite, anciennement rue des Planches.

Rue du Dauphin, ou de Saint-Pantaléon.

Rue du Marché-aux-Noix, au côté méridional de l'église de Saint-Pantaléon.

Rue Synagogue, au côté septentrional de la même église.

Rue du Roule, anciennement des grains ou des greniers, vis-à-vis de l'Hôpital de la Trinité.

Rue du Cerf ou du Poncelet, dite aujourd'hui de la Trinité, à cause de l'Hôpital de ce nom.

Rue des Allemands, ou des Pains-à-broyer, de la rue de la Trinité en celle de la Limace.

Rue de la Limace, anciennement de la Tête-Noire ou de la Fripperie, & aussi de la Charbonnerie.

Rue de l'Epicerie, depuis le Carrefour du Marché-au-bled, nommé les Quatre-Vents, jusqu'au coin de la rue du Temple, vis-à-vis l'église de Saint-Jean. Dans cette rue est le marché des souliers, pour les Cordonniers, aux jours de marché, depuis le coin de la rue du Dauphin jusqu'à celle de la Trinité, & celui des Savetiers depuis celle-ci jusqu'au coin de la rue de la Tête-Noire ou de la Limace, suivant un acte du premier août 1563.

Le Marché de la Charbonnerie.

Rue de l'Orfévrerie ou de la Beurrerie, anciennement de la Ganterie.

La Poissonnerie.

Rue du Poids du roi, ou de la Potence, vis-à-vis le portail de l'église de Saint-Jean.

Le Coin-du-Coignier, ou rue de la Potenee, d'un bout au haut de la Rue-Moyenne, d'autre à la rue de l'Orfévrerie, au bas du clocher de la même église. Plusieurs maisons de cette enceinte relevent du domaine, & les acquéreurs doivent foi & hommage au roi, à cause de la tour du Luques qui y étoit anciennement & appartenoit au roi.

Rue de la Montée des Changes, ou de la Vieille-Poulaillerie, ou de l'Hermitage.

Rue du Temple, ainsi nommée de la Commanderie, qui y subsiste. La Cour-Bouvin & la Cour-au-Bé, dans cette rue.

Rue de la Pie, ou la grande Masquerie. La Cour-Babelon, la Cour-Philipponne & la cour des Olivettes.

Rue du Cheval-Blanc ou du Renard qui prêche, d'un bout à la rue du Temple, & d'autre au Quartier-de-Gâteau.

Rue du Gros-Raisin, du Quartier-de-Gateau, au rempart.

Rue des Trois-Cochets; la Cour-Mairée, où est un petit passage dans la rue du Gros-Raisin.

Rue des Bons-Enfans, anciennement rue du Sac ou des Masqueries.

Ruelle Beau-Boucher, ou Coin-aux-Bœufs, qui monte au rempart.

Rue de la Fannerie, ou Fainnerie, au bout de la rue de l'Epicerie, depuis le coin de la rue du Temple jusqu'à la Boucherie.

Rue du Sauvage, anciennement de la Corderie.

Rue de la Tête-Rouge, anciennement de Gergondie, ou des Halles, ou ruelle des Places, 1568. *Cens. de Saint-Urbain.*

Rue du Moulinet.

Rue du Pont-qui-tremble.

Rue Notre-Dame, depuis la Boucherie jusqu'à l'église de Saint-Jacques-aux-Nonnains.

Digitized by Google

Rue de la Grande-Tannerie.

Rue des Cornes. Il y avoit autrefois une maiſon chargée de douze deniers envers Saint-Urbain, & que les officiers municipaux ont fait abattre pour faire cette rue.

Rue de la Petite-Tannerie.

Ruelle-Broſſon, ou de Jean-Michel.

Rue-Perdue. Places de Notre-Dame, où étoit autrefois le marché du bois de corde & des fagots, après avoir été anciennement dans la Rue-Moyenne, & où ſe tenoit la foire chaude, ou de l'Aſſomption dans le quatorziême ſiécle.

Rue de Saint-Paul, depuis les places de Notre-Dame juſqu'à l'ancienne maiſon des Jacobins, où ſont aujourd'hui les écuries de la maiſon du roi.

Rue des Merlettes, vis-à-vis l'ancien cimetiere de Saint-Jacques.

Rue du cimetiere de Notre-Dame.

III.

Quartier de Comporté.

Rue de Comporté, commençant à la porte du même nom.

Le Quai de Comporté, en montant le rempart.

Rue du Bois, qu'une diſſertation ſur un ancien uſage a rendue célebre dans les faſtes de Troyes.

La Cour-aux-Fondeurs, & celle de la Grenade.

Rue de la Grimace.

Rue du Marché-aux-Trappans, au bas de l'égliſe de Saint-Remi.

Le Marché-aux-Trappans.

Ruelle-Bolbiquet, du Marché-aux-Trappans au Quai de Comporté.

Rue des Bains, où étoient anciennement les étuves aux femmes. On l'appelle auſſi de la Congrégation, à cauſe du couvent de ce nom qui s'y trouve.

Digitized by Google

Rue du Mouton-Blanc, où étoient autrefois les étuves aux hommes.

Rue du Maillet-Verd, autrefois des Mauberts, proche l'Hôtellerie du Chaudron.

Rue de l'Ecole, qui conduit de la Grande-Rue, vis-à-vis Saint-Urbain, au cimetiere de Saint-Remi. Cul-de-sac de la grande Ecole.

Rue de la Chasse ou de l'Etrille, ou du Heaume. La cour de l'Etrille.

Rue devant le cimetiere de Saint-Remi.

Rue devant la montre de Saint-Remi.

Rue du Donjon, pour entrer dans la rue de l'Ecole.

Rue des Bûchettes, ou le Clos de la Madeleine, derriere l'hôtel de ville. La cour de Giffepuis.

Rue Maupeigné, descendant en la rue du Bois.

Rue de la Vierge, ou Ruelle-Chausson.

Rue-Moyenne, dite la petite Geneve dans le temps du Calvinisme au seizième siécle. La cour du Petit-Palais.

Rue du Croc, autrefois du Vinaigrier, ou du Renard-Bardé, quelquefois nommée Ruelle-Vignier.

Rue-Neuve, vis-à-vis la Boucherie, allant à l'hôtel de ville.

Rue Monnor, vis-à-vis le petit cimetiere de Saint-Jean.

La Grande-Rue, depuis l'Hôtel-Dieu jusqu'à la Belle-Croix. La Cour-aux-Quenouilles.

Ruelle Daudes ou Dauldé, à côté de l'hôtel de ville, supprimée en 1730.

La Cour la Rose, vis-à-vis la Belle-Croix.

La Cour de la Rencontre ou de Saint-Benoit.

Rue-Champeaux, depuis la cour de la Rencontre jusqu'à la rue du Mortier-d'or, anciennement des Ursins.

Digitized by Google

Rue du Domino, anciennement de Châlons.

Ruelle-Maillard, vulgairement dite rue des Chats.

Rue du Mortier-d'or, anciennement de Colaſverdey. Cul-de-ſac de la Saveterie, en ladite rue.

Rue des Quinze-Vingts.

Rue de la Madeleine.

Rue des Lorgnes.

Rue du Coq, nommée Rue-Hardouin avant 1500.

Rue de la porte de la Madeleine, ou de Pierre-le-Roi.

IV.

Quartier de Saint-Jacques.

Rue de Saint-Jacques, commençant à la porte de ce nom juſqu'à la porte aux Cailles, ſituée anciennement proche le pont, ce qui eſt communément nommé Entre-deux-Portes.

Rue des Trois-petits-Cloux, en montant le rempart du côté de Saint-Aventin.

Cour-Saint-Martin-ès-Aires & Cour-Saint-Pierre.

Rue Surgalle ou Surgane, & quelquefois du Bourg-l'Evêque.

Rue du Fort-Bouy.

Rue de Meldançon.

Rue du Breucher. La Cour-Saint-Sébaſtien. Cour du Grand-Henri.

Ruelle Saugette, d'un bout vis-à-vis le puits de la rue du Breucher, & d'autre bout vis-à-vis le puits de la rue Surgalle.

Rue du Faucheur ou du Bourg-l'Evêque.

Rue Jean-Simonnet, de la rue du Faucheur au cimetiere de Saint-Nizier.

Digitized by Google

Rue du Pont-Ferré. Les deux chenets & la gargouille de ce pont doivent être entretenus par la voirie, la couverture & le ferrage par l'Evêque de Troyes qui y recevoit anciennement un péage lequel a été racheté par la ville moyennant six cens livres, comme il se voit au regiſtre des aſſemblées de l'échevinage, des dix Février & quinze décembre 1530.

Rue du Bœuf-Renouvellé ou du Petit-Cerf. La Cour des Trois-Meneſtriers & celle de la Lanterne.

Rue devant la Tour-Saint-Nizier.

Rue devant le Grand-Cimetiere de Saint-Nizier.

Rue des Singes-Verds, où ſe tient le petit marché des légumes.

Rue des Trois-Torches, derriere le chœur de Saint-Nizier.

Rue des Deux-Paroiſſes, autrefois du Chardonneret, ou rue de la Hure. Cour de la Hure.

Rue de Saint-Aventin.

Ruelle Breſlay, vis-à-vis le cimetiere de Saint-Aventin.

Rue des Guillemets, du presbytère de Saint-Aventin en deſcendant à la riviere.

Ruelle Cul-chaud, proche le pont de Saint-Aventin.

Rue du Soleil, depuis le coin de la rue des Deux-Paroiſſes juſqu'au Cul-de-ſac de Briſquin.

Rue des Trois-Ormes, anciennement du Patriarche.

Rue Lour-de-Bour, depuis le Cul-de-ſac de Briſquin juſqu'au mur du jardin de l'évêché.

Cul-de-ſac des Enfans-ſans-ſouci, derriere la maiſon du Pont-Ferré.

Rue du Bon-Paſteur.

Digitized by Google

Rue de la Grande-Courtine, aboutiſſante d'un côté à la rue Lour-de-Bour, & de l'autre à la grande porte de l'Ecorcherie.

Rue de la Petite-Courtine, d'un bout à cette porte de l'Ecorcherie, & d'autre bout à la rue des Trois-Ormes.

Rue de la Guanguerie, du coin de la rue de Jaillard, en montant à celle de la Grande-Courtine. Elle eſt nommée rue de la Courtine dans le cenſier du ſous-chantre de l'égliſe de Troyes.

Rue de Jaillart. La Cour-Calais, proche le moulin de Jaillart. Ce moulin qui appartient au chapitre de la cathédrale a été reconſtruit, depuis quelques années, ſous la direction du Sr Buquet, & diſpoſé pour la mouture économique. Cette méchanique peut être regardée comme un chef-d'œuvre, & l'on a admiré le parti que le ſieur Buquet a ſçu tirer d'un local gênant. Les avantages de la nouvelle maniere de moudre furent conſtatés par un procès-verbal fait en préſence des adminiſtrateurs des hôpitaux, & cet établiſſement fut d'un très-grand ſecours, pour la ville de Troyes & ſes environs, dans la cherté exceſſive & inopinée qui précéda la récolte de 1770. On peut voir ces avantages plus détaillés dans le *Traité de la mouture par économie, par M. Beguillet, tom. 5.*

Rue de la Planche-Clément, depuis le moulin de Jaillart juſqu'au rempart.

Rue-Neuve des Bains, Cul-de-ſac à côté de l'hôtel de l'Arquebuſe.

Rue du Rognon, depuis le coin de la rue de Jaillart juſqu'au Pont-Rognon, nommé auſſi pont de la Croſſe, par où la Seine entre dans le jardin du palais épiſcopal.

Rue du Violain, allant à Saint-Denis.

Rue du Sac, derriere le chœur de Saint-Denis.

Digitized by Google

Rue de Chante-Reigne, au-devant de la grande porte de Saint-Denis. C'eſt un Cul-de-ſac.

Rue de Saint-Denis.

Rue du Vert-Galand ou de la Tour-Chapitre, anciennement de la Poterie.

Rue de l'Officialité ou de la Croſſe, de la Tour-Chapitre à la porte de l'évêché.

Rue des Trois-Godets, derriere le chœur de la cathédrale, au bout de laquelle eſt un pont appellé par raillerie *Pont des miracles.*

Rue de la montée de Saint-Pierre, d'un bout aux alloirs de la place de Saint-Pierre & de l'autre bout à la rue des Trois-petits-Ecus.

Rue des Trois-petits-Ecus, nommée en quelques cenſiers rue de la montée de Saint-Pierre.

Rue de la Cité, depuis la rue des Trois-Godets juſqu'au pont de l'Hôtel-Dieu, nommé pont de la Girouarde.

Cloître-Saint-Etienne.

Rue de la Cave-percée ou de la Salle, ou de la Poterne.

Rue du Petit-Cloître-Saint-Pierre, où eſt l'Hôpital-Saint-Nicolas.

Rue du Grand-Cloître, vis-à-vis le petit portail de la cathédrale.

Rue des Tournelles, à côté de la maiſon abbatiale de Saint-Loup.

Rue des Cochons, depuis la rue des Tournelles juſqu'à l'égliſe de Saint-Quentin.

Ruelle-Lambert, proche Saint-Quentin.

Ruelle-Molême, ou de Larrivour.

Rue du Petit-Chaillouet, de la rue de Molême, du côté de la riviere juſqu'au pont de Nervaux en ſuivant la muraille qui fait l'enceinte du jardin de Saint-Quentin.

Rue du Joli-Saut, pour monter au rempart.

Digitized by Google

Rue de Boulage ou de Nervaux. La Cour-Baubé.

Rue de Crémone, depuis le pont de Nervaux juſqu'aux freres des Ecoles-Chrétiennes.

Ruelle-Saint-Quentin, d'un bout à la rue de Crémone, & d'autre bout vis-à-vis la maiſon de la Santé, convertie aujourd'hui en jardins qui ſont toujours cenſuels à la ville.

Rue du Chapeau-Blanc, ou de l'Orme, depuis l'égliſe de Saint-Loup juſqu'à la Santé, ou Cul-de-ſac de la rue de Saint-Loup.

Rue de Saint-Loup, dont le bout qui eſt du côté de la Santé s'appelle le cul de la marmite.

Rue des Carreaux, vis-à-vis Saint-Loup. La Cour du Moulinet.

Rue des Sonnettes, anciennement du Rondeau, juſqu'à la Santé.

Rue du Flacon ou de la Vieille-monnoie, dite quelquefois des Malheureux, & anciennement la rue des Juifs, ſuivant les titres d'une maiſon du coin de cette rue.

Rue de Montier-là-Celle, à côté de la maiſon abbatiale de ce nom, qui eſt aujourd'hui le Petit-Séminaire.

Ruelle-Saint-Frobert, vis-à-vis la porte ſeptentrionale de cette égliſe.

Rue du Nom-de-Jéſus, ou de la Vieille-Rome, qui va aux priſons.

Rue de l'Arche-de-Noé, anciennement du Paon, ou Haute-Rue des Bains.

Digitized by Google

BANLIEUE
DE
TROYES.

A la fin de ses commentaires sur la coutume de Troyes, M. Pithou nous apprend quels sont les communautés, paroisses & hameaux qui sont regardés comme la Banlieue de cette ville. Il n'est peut-être pas tout-à-fait inutile d'en renouveller ici le catalogue, afin de ne rien omettre de ce qui concerne la description de Troyes. *Voyez tom. I. page 24.*

Dans la ville.

La Vacherie. } Paroisse de Saint-Aventin.
La Moline. }
Le Pré-l'Evêque. } Paroisse de Saint-Denis.
Les Tauxelles. }
Chaillouet. } Paroisse de Saint-Nizier.
Le Labouras. }
Les Trévois, paroisse de Saint-Jean.

La Paroisse de Saint-Martin-ès-Vignes, qui comprend
- St. Martin.
- Preize.
- Pouilly.
- Les Maraux.

La

La Paroiſſe de Sainte-Savine qui comprend.
- Sainte-Savine.
- La Riviere-de-Corps.
- Chicherey.
- La Maladiere.
- Dinechiens.
- Le Hamelet.

Les Noës.

La Paroiſſe de St. André, qui comprend.
- Saint-André.
- La Tuilerie.
- Eſchenilly.
- Laines-Bourreuſes,
- Rozieres & Viélaines.
- Saint-Gilles, *ſucc.*

La Paroiſſe de St. Parre-au-Tertre qui comprend.
- Saint-Parre-au-Tertre.
- Baire.
- Bellay.
- Panay.
- Villechétif.
- Argentoles.
- Bouranton, *ſucc.*

Vailly.
Crenay.

La Paroiſſe du Pont-Ste. Marie, qui comprend.
- Le Pont-Ste Marie.
- Le Pont-Hubert.
- Lavau.
- La Valotte.

La Paroiſſe de Sainte-Maure, qui comprend.
- Sainte-Maure.
- Culoiſon.
- Vannes.

La Chapelle-Saint-Luc.

Barberey-Saint-Sulpice, qui comprend Barbere-aux-Moines.

La Paroiſſe de St. Julien, qui comprend.
- Sancey.
- Moitié de Breviande.
- Villepart.
- Villetard.
- Verdun.

La Paroiſſe de St. Leger, qui comprend.
- Saint-Leger.
- Courgeraines.
- Cervet.
- Herbigny.
- Moitié de Breviande.

La Paroiſſe de Rouilly-St. Loup, qui comprend.
- Rouilly-Saint-Loup.
- Menois.
- Rouillerot.
- La Bretonniere.
- Marivas.
- La Planche.

Bûcheres.

Les Maiſons-Blanches.

Paroiſſe de Verrieres.

Saint-Pouange, qui comprend Souleaux.

La Paroiſſe de Saint-Germain, qui comprend.
- Saint-Germain.
- Linçon.
- L'Epine.
- Courcelles.
- Chevillelles.

Laines-au-Bois.

Torvilliers.

Montgueux.

Digitized by Google

TABLE

De ce qui eſt contenu dans ce Volume.

Livre troiſiéme, contenant les Vies des Saints du Diocèſe, ſelon l'ordre du Calendrier.

JANVIER.

Le 8. Saint-Frobert, Fondateur & premier Abbbé de Montier-la-Celle, page 3
Le 19. Saint-Parre, Martyr, 7
Le 22. Saint-Oulph, Martyr. 11
Le 24. Saint-Savinien, Apôtre & Martyr de Troyes, 12
Le 29. Sainte-Savine, Vierge, 18

FÉVRIER.

Le 4. Saint-Aventin, 23

MARS.

Le 13. Saint-Melain, Evêque de Troyes, 27

AVRIL.

Le 1. Saint-Leuçon, 28
Le 6. Saint-Prudence, Ibid.
Le 6. Saint-Winebaud, Abbé, Ibid.
Le 22. Saint-Bobin, Evêque de Troyes, 31
Le 26. Sainte-Exupérance, Vierge, 32
Le 29. Saint-Robert, Abbé, Ibid
Le 30. Sainte-Hoïlde, Vierge, 36

MAI.

Le 1er. Saint-Amateur, 38
Le 4. Sainte-Hélene, Vierge & Patrone de Tr. Ibid.

Digitized by Google

TABLE.

Le 7. Ste. Mátie, Vierge & Patrone de Tr. 41
Le 16. Saint-Phal ou Fale, abbé, 44
Le 26. Saint-Lyé, abbé, 45
Le 21. Saint-Maurele, 47
Le 26. Saint-Gond, abbé, 48

JUIN.

Le 8. Sainte-Syre, femme, 50
Le 11. Saint-Blier, solitaire, 54

JUILLET.

Le 12. Sainte-Evronie ou Apronie, 56
Le 21. Sainte-Jule, &c. 57
Le 26. Saint-Urse, 61
Le 28. Saint-Camélien, Ibid.
Le 29 Saint-Loup, Ibid.

AOUST.

Le 16. Saint-Baussange, martyr, 62
Le 23. Sainte-Asceline, vierge, 63

SEPTEMBRE.

Le 7. Saint-Mesmin, &c. 68
Le 15. Saint-Evre, évêque de Toul, 71
Le 22. Sainte-Maure, vierge, 72
Le 28. Saint-Bouin, solitaire, 75
Le 29 Saint-Urson, abbé, 76
Le 29. Le B. Jean de Gand, hermite, 77

OCTOBRE.

Le 2. Saint-Serein, prêtre, 80
Le 10. Ste. Tanche, vierge & martyre, 84
Le 11. St. Victor, prêtre & anachorete, 87
Le 13. St. Lupien, martyr, 91
Le 20. St. Adérald, chan. & archid. de Tr. 94

Digitized by Google

TABLE.
Le 23. St. Romain, évêque, 100
NOVEMBRE.
Le 14, St. Vénérand, martyr, Ibid.
DÉCEMBRE.
Saint-Flavit, ſolitaire, 102
La B. Jeanne la Recluſe, 106
Livre quatriême, qui comprend l'Hiſtoire des Egliſes de la Ville Epiſcopale & de ſes Fauxbourgs.
La Cathédrale, 107
Catalogue des Doyens de l'égliſe de Troyes, 130
Egliſe Collégiale & Royale de St. Etienne, 136
Egliſe collégiale & papale de St. Urbain, 151
Paroiſſes de la ville de Troyes. Avant-Propos, 165
Par. de St. Jacques-aux-Nonnains, 167
Abbaye-Royale de N. D. aux-Nonnains, 170
Hôtel-Dieu-le-Comte, 177
Les Jacobins, 184
Orphelines de l'Hôtel-Dieu, 191
Paroiſſe de St. Jean-au-Marché, 192
Commanderie de Malthe, 206
Hôpital de la Trinité, 207
Sœurs de la Charité, 208
Les Capucins, 209
La Viſitation, 211
Notre-Dame de l'Echerelle, 218
Paroiſſe de Saint-Remi, 219
Le College, 224
La Congrégation, 232
Paroiſſe de Sainte-Madeleine, ſuccurſale de St. Remi, 235
Les Carmélites, aujourd'hui les Jacobins, 238

Digitized by Google

Hôpital de Saint-Abraham, 243
Paroiſſe de Saint-Frobert, deuxième ſuccurſale de Saint-Remi, 245
Les Cordeliers, 349
Sœurs Régentes ou Sœurs-Noires, 257
Paroiſſe de Saint-Nizier, 260
Abbaye Royale de St. Martin-ès-Aires, 265
Abbaye Royale de Saint-Loup, 271
Prieuré de Saint-Quentin, 287
Prieuré de Saint-Blaiſe, 290
Hôpital Saint-Nicolas, 292
Trinitaires ou Mathurins, 295
Petit-Séminaire, 298
Freres des Ecoles Chrétiennes, 301
Orphelines de l'Enfant-Jéſus, 304
Paroiſſe de Saint-Denis, 306
N. D. en l'Iſle ou le Grand-Séminaire, 308
Paroiſſe de Saint-Aventin, 314
Paroiſſe de Saint-Pantaléon, 318
Hôpital du St. Eſprit, aujourd'hui l'Oratoire, 322
Les Urſulines, 330
Paroiſſe de Saint-Nicolas, 334
Hôpital de Saint-Bernard, 338

Livre cinquiême qui comprend les diverſes Juriſdictions de la ville de Troyes.

Bailliage, 341
Préſidial, 366
Grands-Jours, 369
Aſſiſes, 375
Police, 376
Chambre de l'Edit. Hypothèques, &c. 377
Eaux & Forêts, 379
Élection, Ibid.
Grenier à ſel, 381
Traites-Foraines, 382

Digitized by Google

Juriſd. du Point-d'honneur, Maréchauſſée, Ibid.
Monnoie, 384
Domaine, 386
Hôtel-de-Ville, 388
Catalogue des Maires de la ville de Troyes, 399
Juriſdiction Conſulaire, 409
Commerce, 412
Foires, 420
Vicomté, 424
Poids & Meſures, 428
Poids du Roi, 430
Bureau de la ville de Paris, 431
Juſtices particulieres, 432
Appendice du cinquiéme Livre, 434
Arquebuſe Royale & Militaire, 440
Milice Bourgeoiſe, 442
Ecole gratuite de Deſſein, 442
Bains de Santé, 449
Noms des Rues de Troyes, 452
Banlieue de Troyes, 464

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google
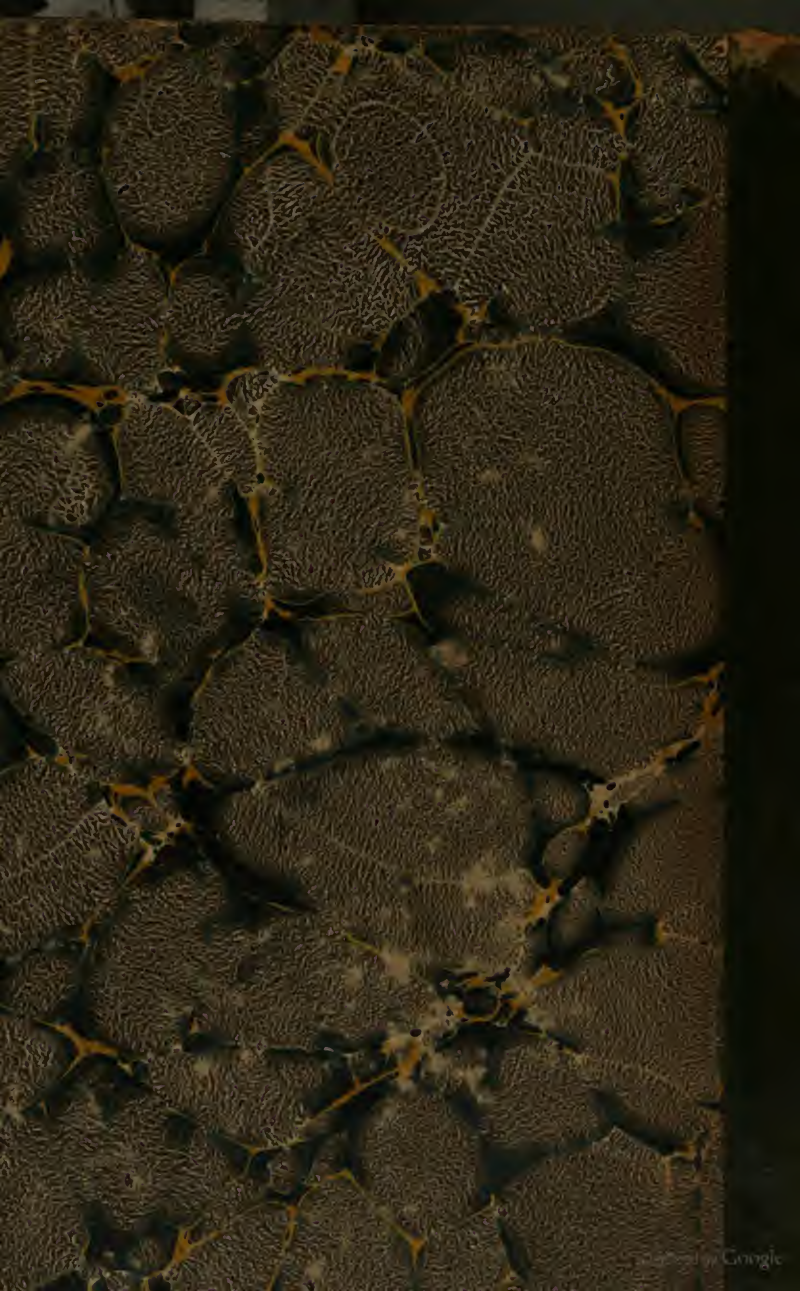
Digitized by Google